This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Per. 23721 e. 21

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD

RÉDIGÉ

Par M. DEVAUX,

CHEF DE DIVISION A LA PRÉFECTURE DU NORD,

CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

A LILLE,

CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE, Grand'Place,

CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, rue Nationale.

48me ANNÉE. — 1876.

BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

JANVIER

1	samedi	*Circoncision*
2	Dim.	s Macaire
3	lundi	ste Geneviève
4	mardi	s Rigobert
5	mercred	s Siméon Styl.
6	jeudi	*Epiphanie*
7	vendredi	s Lucien, év.
8	samedi	ste Adèle, v.
9	Dim.	s Julien
10	lundi	s Guillaume
11	mardi	ste Palmyre
12	mercred	ste Césaire
13	jeudi	Bapt. de N.-S.
14	vendredi	s Hilaire, év.
15	samedi	s Nom de Jésus
16	Dim.	s Marcel, pape
17	lundi	s Antoine
18	mardi	Ch. s.Pierre à R
19	mercred	s Canut, m.
20	jeudi	s Sébastien
21	vendredi	ste Agnès, v.
22	samedi	s Vincent
23	Dim.	s Alphonse
24	lundi	s Babylas, év.
25	mardi	Conv. s Paul
26	mercred	s Polycarpe
27	jeudi	s Jean Chrys.
28	vendredi	s Charlemagne
29	samedi	s Franç.de Sal.
30	Dim.	ste Martine
31	lundi	s Pierre Nol.

FÉVRIER

1	mardi	s Ignace, m.
2	mercred	*Purification*
3	jeudi	s Blaise, év.
4	vendredi	s André Cors.
5	samedi	ste Agathe, v.
6	Dim.	ste Dorothée
7	lundi	s Romuald, a.
8	mardi	s Jean de Mat.
9	mercred	ste Apolline
10	jeudi	ste Scholastiq.
11	vendred	s Séverin
12	samedi	ste Eulalie
13	Dim.	*Septuagésime*
14	lundi	s Valentin, m.
15	mardi	s Faustin
16	mercred	ste Reinelde
17	jeudi	s Germain
18	vendred	s Siméon, m.
19	samedi	ste Julienne
20	Dim.	*Sexagésime*
21	lundi	s Pépin, duc
22	mardi	Ch.s.Pierre à A
23	mercred	ste Isabelle
24	jeudi	s Prétextat
25	vendred	s Mathias, ap.
26	samedi	ste Adeltrude
27	Dim.	*Quinquagésime*
28	lundi	s Léandre
29	mardi	s Romain

MARS

1	mercred	*Les Cendres*
2	jeudi	s Simplice
3	vendredi	ste Cunégonde
4	samedi	s Casimir
5	Dim.	*Quadragésime*
6	lundi	ste Colette
7	mardi	s Thomas
8	mercred	s Jean de D. 4 T
9	jeudi	ste Françoise
10	vendred	les 40 Mart. 4 T
11	samedi	s Euloge 4 T
12	Dim.	*Reminiscere*
13	lundi	ste Kennoque
14	mardi	ste Mathilde
15	mercred	s Longin
16	jeudi	s Alexandre
17	vendred	s Patrice, év.
18	samedi	s Cyrille, doct.
19	Dim.	*Oculi*
20	lundi	s Joachim
21	mardi	s Benoît, abbé
22	mercred	s Basile, mart.
23	jeudi	s Othon, abbé
24	vendred	s Cyrille, év.
25	samedi	*Annonciation*
26	Dim.	*Lætare*
27	lundi	s Rupert, év.
28	mardi	s Sixte, pape
29	mercred	s Prisque
30	jeudi	s Jean Clim.
31	vendred	s Guy, abbé

AVRIL

1	samedi	s Hugues, év.
2	Dim.	*La Passion*
3	lundi	s Richard
4	mardi	s Isidore, év.
5	mercred	s Vincent Ferr.
6	jeudi	s Célestin
7	vendredi	s Aphraate
8	samedi	s Albert, év.
9	Dim.	*Les Rameaux*
10	lundi	s Macaire
11	mardi	s Léon le Grand
12	mercred	s Jules, pape
13	jeudi	*La Sainte-Cène*
14	vendredi	Mort de N.-S.
15	samedi	ste Anastasie
16	Dim.	PAQUES
17	lundi	*Pâques*
18	mardi	s Parfait
19	mercred	s Théodore
20	jeudi	s Sulpice
21	vendred	s Anselme
22	samedi	ste Sidonie
23	Dim.	*Quasimodo*
24	lundi	s Fidèle
25	mardi	s Marc
26	mercred	ss Clet et Marc.
27	jeudi	s Anthime, év.
28	vendredi	s Vital, mart.
29	samedi	s Pierre, m.
30	Dim.	ste Cath. de S.

MAI

1	lundi	ss Philippe et J
2	mardi	s Athanase
3	mercred	Inv. Ste-Croix
4	jeudi	ste Monique
5	vendredi	s Pie V, pape
6	samedi	s Jean à la P.L.
7	Dim.	s Stanislas
8	lundi	s Juste, év.
9	mardi	Transl. s.Nicol
10	mercred	s Antonin, év.
11	jeudi	s.Mammert
12	vendred	s Achille
13	samedi	s Gervais, év.
14	Dim.	s Boniface
15	lundi	s Pacôme
16	mardi	s Honoré
17	mercred	ste Restitude
18	jeudi	s Venant
19	vendred	s Pierre
20	samedi	s Bernardin
21	Dim.	s Valens
22	lundi	*Rogations*
23	mardi	s Guilbert
24	mercred	ste Jeanne
25	jeudi	ASCENSION
26	vendred	s Quadrat
27	samedi	s Jules
28	Dim.	s Germain
29	lundi	s Maximin
30	mardi	s Félix, pape
31	mercred	ste Pétronille

JUIN

1	jeudi	s Pamphile
2	vendredi	s Erasme
3	samedi	ste Clotilde
4	Dim.	PENTECOTE
5	lundi	*Pentecôte*
6	mardi	s Norbert
7	mercred	s Robert 4 T
8	jeudi	s Médard
9	vendred	ssPrime et F. 4T
10	samedi	ste Marguer. 4T
11	Dim.	*La Trinité*
12	lundi	s Basilide
13	mardi	s Antoine de P.
14	mercred	s Basile le Gr.
15	jeudi	*La Fête-Dieu*
16	vendredi	ste Ludgarde
17	samedi	ste Estelle
18	Dim.	ste Marine
19	lundi	s Gervais
20	mardi	ste Florence
21	mercred	s Louis de Gonz
22	jeudi	Oct. Fête-Dieu
23	vendred	s Liébert
24	samedi	Nativité s. J.-B.
25	Dim.	Transl. s. Eloi
26	lundi	ss Jean et Paul
27	mardi	s Ladislas
28	mercred	s Léon II
29	jeudi	ss Pierre et P.
30	vendred	s Martial de L.

JUILLET

1	samedi	s Rombaut
2	Dim.	Visitation N.-D
3	lundi	s Hyacinthe
4	mardi	Transl. s. Mart.
5	mercred	s Agathon
6	jeudi	ste Godelive
7	vendredi	s Willebaud
8	samedi	s Procope, m.
9	Dim.	Mart. de Gorc.
10	lundi	ste Félicité
11	mardi	Transl. s Benoît
12	mercred	s Jean Gualb.
13	jeudi	s Anaclet, pape
14	vendred	s Bonaventure
15	samedi	s Henri, emp.
16	Dim.	N.-D. du M.-C.
17	lundi	s Alexis, conf.
18	mardi	s Arnould
19	mercred	s Vincent de P.
20	jeudi	ste Marguerite
21	vendredi	ste Praxède
22	samedi	ste Marie-Mad.
23	Dim.	s Appolinaire
24	lundi	ste Christine
25	mardi	ss Jacq. et Chr.
26	mercred	ste Anne
27	jeudi	ste Nathalie
28	vendred	s Nazaire, m.
29	samedi	ste Marthe
30	Dim.	ss Abdon et S.
31	lundi	s Ignace de L.

AOUT

1	mardi	s Pierre-ès-L.
2	mercred	N.-D. des Anges
3	jeudi	ste Lydie
4	vendred	s Dominique
5	samedi	ste Marie-a.-N.
6	Dim.	Transf. N.-S.
7	lundi	s Gaëtan
8	mardi	s Cyriaque
9	mercred	s Romain
10	jeudi	s Laurent, m.
11	vendred	ste Suzanne
12	samedi	ste Claire, abb.
13	Dim.	s Hippolyte
14	lundi	s Eusèbe
15	mardi	ASSOMPTION
16	mercred	s Roch
17	jeudi	s Carloman
18	vendred	ste Hélène
19	samedi	ste Thècle, m.
20	Dim.	s Bernardin
21	lundi	ste Jeanne
22	mardi	s Gustave
23	mercred	s Philippe
24	jeudi	s Barthélemy
25	vendredi	s Louis, roi
26	samedi	s Zéphirin
27	Dim.	s Césaire
28	lundi	s Augustin
29	mardi	Décoll. s. J.-B.
30	mercred	ste Rose
31	jeudi	s Raymond

SEPTEMBRE

1	vendredi	s Gilles, abbé
2	samedi	s Lazare, roi
3	Dim.	s Séraphin
4	lundi	ste Rosalie
5	mardi	s Bertin
6	mercred	s Eugène
7	jeudi	ste Reine
8	vendredi	Nativité N.-D.
9	samedi	s Omer, év.
10	Dim.	s Nicolas de T.
11	lundi	ste Vindiciane
12	mardi	s Silvin
13	mercred	s Aime
14	jeudi	Exalt. Ste-Cr.
15	vendred	s Nicomède
16	samedi	s Corneille
17	Dim.	s Lambert
18	lundi	ste Sophie
19	mardi	s Janvier
20	mercred	s Eustache & T
21	jeudi	s Mathieu
22	vendredi	s Maurice & T
23	samedi	s Lin, pape & T
24	Dim.	N.-D. de la M.
25	lundi	s Firmin, év.
26	mardi	ste Justine
27	mercred	s Adolphe
28	jeudi	s Privat, év.
29	vendredi	s Michel Arch.
30	samedi	s Jérôme, doct.

OCTOBRE

1	Dim.	ss Remi et Piat
2	lundi	ss Anges Gard.
3	mardi	s Gérard
4	mercred	s François
5	jeudi	s Placide
6	vendredi	s Bruno, conf.
7	samedi	s Marc, pape
8	Dim.	ste Brigitte
9	lundi	s Ghislain
10	mardi	s François
11	mercred	s Germain
12	jeudi	s Evagre
13	vendredi	s Edouard, roi
14	samedi	s Calixte, pape
15	Dim.	ste Thérèse
16	lundi	s Donatien
17	mardi	ste Hedwige
18	mercred	s Luc, évang.
19	jeudi	s Pierre d'Alc.
20	vendred	s Caprais
21	samedi	ste Ursule
22	Dim.	s Sévère
23	lundi	s Séverin
24	mardi	s Magloire
25	mercred	ss Crépin et Cr.
26	jeudi	s Evariste
27	vendred	s Florent
28	samedi	ss Simon et Jud
29	Dim	s Narcisse
30	lundi	s Lucain
31	mardi	s Quentin

NOVEMBRE

1	mercred	TOUSSAINT
2	jeudi	*Les Trépassés*
3	vendred	s Hubert
4	samedi	s Charles Borr.
5	Dim.	ste Berthilde
6	lundi	s Leonard
7	mardi	s Ernest, m.
8	mercred	les Quat. Cour.
9	jeudi	s Denis
10	vendred	s Juste
11	samedi	s Martin, év.
12	Dim.	s Liévin, m.
13	lundi	s Homobon
14	mardi	s Clémentin
15	mercred	s Eugène
16	jeudi	s Edmond
17	vendredi	s Agnan
18	samedi	s Odon, abbé
19	Dim.	ste Elisabeth
20	lundi	s Félix de Val.
21	mardi	Présent. N.-D.
22	mercred	ste Cécile
23	jeudi	s Clément
24	vendred	s Florimond
25	samedi	ste Catherine
26	Dim.	s Pierre d'Alex
27	lundi	s Maxime
28	mardi	s Mansuet
29	mercred	s Saturnin
30	jeudi	s André

DÉCEMBRE

1	vendred	s Eloi, év.
2	samedi	ste Bibiane
3	Dim.	*Avent*
4	lundi	ste Barbe, v
5	mardi	s Sabas
6	mercred	s Nicolas
7	jeudi	s Ambroise
8	vendredi	Concept. N.-D.
9	samedi	ste Léocadie
10	Dim.	s Melchiade
11	lundi	s Damase, p.
12	mardi	ste Constance
13	mercred	ste Luce
14	jeudi	s Nicaise
15	vendredi	s Eusèbe
16	samedi	ste Adelaïde
17	Dim.	ste Olympiade
18	lundi	s Paul le Simple
19	mardi	s Cyriaque
20	mercred	s Philogone & T
21	jeudi	s Thomas
22	vendred	s Flavien & T
23	samedi	ste Victoire & T
24	Dim.	ste Tharsile
25	lundi	NOEL
26	mardi	s Etienne
27	mercred	s Jean évang.
28	jeudi	les ss Innocents
29	vendredi	s Thomas de C.
30	samedi	ste Louise
31	Dim.	s Sylvestre, p.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

POUVOIR LÉGISLATIF.

Aux termes de la loi organique du 25 février 1875, le Pouvoir législatif est exercé par un Sénat et une Chambre des Députés.

Les deux Chambres concourent à la confection des lois.

Le Sénat se compose de 300 membres, dont 75 élus par l'Assemblée nationale et 225 élus par les départements et les colonies.

Les membres du Sénat élus par l'Assemblée nationale sont inamovibles.

La Chambre des Députés se compose de 633 membres élus conformément à la loi du 30 novembre 1875 par le suffrage universel.

Chaque arrondissement nomme un député, et les arrondissements dont la population dépasse 100,000 habitants nomment un député de plus par 100,000 ou fraction de 100,000 habitants. Les arrondissements, dans ce cas, sont divisés en sections électorales.

Sénat.

Président : M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Vice-Présidents : MM. Martel, Duclerc, de Ladmirault, de Kerdrel.

Secrétaires : MM. de Saint-Vallier, Scheurer-Kestner, Lacave-Laplagne, de Rainneville, Vandier, de Colombet.

Questeurs : MM. Baze, Toupet des Vignes, général d'Aurelles de Paladine.

Liste alphabétique des Sénateurs élus par l'Assemblée nationale.

MM. Edm. Adam, *Seine ;* duc d'Audiffret-Pasquier, *Orne ;* général d'Aurelles de Paladines, *Allier ;* Baze, *Lot-et-Garonne ;* Bérenger, *Drôme ;* Bertauld, *Calvados ;* général Billot, *Corrèze ;* Calmon, *Seine-et-Oise ;* Carnot père, *Seine-et-Oise ;* Cazot, *Gard ;* général de Chabron, *Haute-Loire ;* colonel de Chadois, *Dordogne ;* général Changarnier, *Somme ;* général

Chanzy, *Ardennes* ; général Chareton, *Drome;* général de Cissey, *Ile-et-Vilaine ;* Corbon, *Seine* ; Cordier, *Seine-Inférieure* ; Corne, *Nord;* de Cornulier-Lucinière, *Loire-Inférieure ;* Crémieux, *Alger* ; Denormandie, *Seine* ; comte de Douhet, *Puy-de-Dôme* ; Duclere, *Basses-Pgrénées* ; Dumon, *Gers* ; Mgr Dupanloup, *Loiret ;* Foubert, *Manche* ; Fourcand, *Gironde* ; amiral Fourrichon, *Dordogne* ; de Franclieu, *Hautes-Pyrénées* ; général Frebault, *Seine* ; Gauthier de Rumilly, *Mayenne* ; Gouin, *Indre-et-Loire ;* Hervé de Saisy, *Côtes-du-Nord* ; Humbert, *Haute-Garonne* ; amiral Jaurès, *Tarn* ; Kolb-Bernard, *Nord* ; Krantz, *Seine* ; Laboulaye, *Seine* ; O. de La Fayette, *Seine-et-Marne* ; Lanfrey, *Bouches-du-Rhône* ; de Lasteyrie, *Seine-et-Marne* ; Laurent-Pichat, *Seine* ; de Lavergne, *Creuze* ; Lepetit, *Vienne* ; général Letellier-Valazé, *Seine-Inférieure* ; Le Royer, *Rhône* ; Littré, *Seine* ; vicomte de Lorgeril, *Côtes-du-Nord* ; Luro, *Gers* ; Magnin, *Côte-d'Or* ; marquis de Maleville, *Dordogne* ; L. de Malleville, *Tarn-et-Garonne* ; Martel, *Pas-de-Calais* ; amiral de Montaignac, *Allier* ; P. Morin, *Seine* ; Pajot, *Nord* ; Casimir Périer. *Aube* ; Ern. Picard, *Meuse* ; amiral Pothuau, *Seine* ; Rampont, *Yonne* ; Ricard, *Deux-Sèvres* ; comte Roger, *Nord* ; Barth. Saint-Hilaire, *Seine-et-Oise* ; Scherer, *Seine-et-Oise* ; Scheurer-Kestner, *Seine* ; Schœlcher, *Martinique* ; J. Simon, *Marne* ; Testelin, *Nord* ; Théry, *Nord* ; comte de Tréville, *Aude* ; Tribert, *Deux-Sèvres* ; de Tocqueville, *Manche* ; Wallon, *Nord* ; Wolowski, *Seine.*

Liste alphabétique des Sénateurs élus par les départements.

MM. Adam, *Seine-et-Marne* ; Adnet, *Hautes-Pyrénées* ; baron d'Alenaudrie, *Savoie* ; Allenon, *Côtes-du-Nord* ; Ancel, *Seine-Inférieure* ; André, *Charente* ; colonel d'Andreau, *Oise* ; Emm. Arago, *Pyrénées-Orientales* ; Arnault (de l'Ariége), *Ariége* ; Aubrelique, *Oise* ; général d'Audigné, *Maine-et-Loire* ; Audrey de Kerdrel, *Morbihan.*

De Barante, *Puy-de-Dome* ; de Bastard, *Lot-et-Garonne* ; Batbie, *Gers* ; Béhic, *Gironde* ; de Belcastel, *Haute-Garonne* ; Béraldi, *Aude* ; Bernard-Duthier, *Mayenne* ; Bertrand, *Cantal* ; X. Blanc, *Hautes-Alpes* ; Bochet, *Calvados* ; Boffinton, *Charente-Inférieure* ; Boisse, *Aveyron* ; général Boissonnet, *Marne* ; Bompart, *Meuse* ; Bonafous, *Hérault* ; Bonnefoy-Sibour, *Gard* ; Bonnet, *Ain* ; général Boucher, *Seine-et-Oise* ; de Bouillé, *Nièvre* ; Bourdeau, *Vienne* ; Bozérian, *Loire-et-Cher* ; J Brame, *Nord* ; Brillier, *Izère* ; duc de Broglie, *Eure* ; Ch. Brun, *Var* ; Brunet, *Corrèze.*

Cailleaux, *Sarthe* ; maréchal Canrobert, *Lot* ; docteur Cazalan, *Hautes-Pyrénées* ; de Chaf-

fault, *Basses-Alpes*; Challemel-Lacour, *Bouches-du-Rhone*; de Chambon, *Lozère*; H. de Champagny, *Cotes-du-Nord*; de Chantemerle, *Allier*; Chardon, *Haute-Savoie*; Charton, *Yonne*; de Chaumontel, *Haute-Savoie*; Claude, *Vosges*; Claudot, *Vosges*; Clément, *Indre*; de Colemberg, *Lozère*; de Cornulier-Lucinière, *Vendée*; Cunin-Gridaine, *Ardennes*.

Daguenet, *Basses-Pyrénées*; comte Daru, *Manche*; Dauphin, *Somme*; Dauphinot, *Marne*; Dautel, *Dordogne*; Delacroix, *Eure-et-Loir*; Delestapis, *Basses-Pyrénées*; Delsol, *Aveyron*; Depeyre, *Lot*; Dieudet-Defly, *Alpes-Maritimes*; de Dompierre-d'Hornoy, *Somme*; général Dubois, *Mayenne*; Dubrulle, *Pas-de-Calais*; Dufournel, *Haute-Saone*; Dumesnil, *Loiret*; Dupasquier, *Savoie*; Dupont, *Dordogne*; Raoul Duval, *Gironde*; Duvernay, *Isère*.

Général d'Espeuilles, *Nièvre*; général Espivent, *Loire-Inférieure*; Esquiros, *Bouches-du-Rhone*; Eymard-Fresnays, *Mayenne*.

J. Favre, *Rhone*; Fayolle, *Creuse*; Ferrouillat, *Var*; de Flers, *Orne*; de Forsaing, *Finistère*; Fouché de Careil, *Seine-et-Marne*; Fournier, *Cher*; de Freycinet, *Seine*.

Galloni d'Istria, *Corse*; Garnier, *Alpes-Maritimes*; Gaudimon, *Vendée*; de Gavardie, *Landes*; George, *Vosges*; de Gontaud-Biron, *Basses-Pyrénées*; Granier, *Vaucluse*; Grivart, *Ille-et-Vilaine*; général Guillemaud, *Saone-et-Loire*; Guyot, *Aube*.

Hennessi, *Charente*; Hérold, *Seine*; comte d'Hespel, *Nord*; Hubert-Delisle, *Gironde*; Houssard, *Indre-et-Loire*; V. Hugo, *Seine*.

Jacotin, *Haute-Loire*; Jahan, *Loiret*; Jobart, *Haute-Saone*; Joubert, *Maine-et-Loire*.

Labiche, *Eure-et-Loir*; Lacave-Laplagne, *Gers*; Lacomme, *Cote-d'Or*; général de Ladmirault, *Vienne*; de La Fayette, *Haute-Loire*; Lafond de St-Mur, *Corrèze*; Laget, *Gard*; Lambert Ste-Croix, *Aude*; Lamorte, *Drome*; de Lareinty, *Loire-Inférieure*; P. Lefrancq, *Pyrénées-Orientales*; baron Le Guay, *Maine-et-Loire*; Lelièvre, *Alger*; de Limayrac, *Tarn-et-Garonne*; général Loysel, *Ille-et-Vilaine*; Lucet, *Constantine*.

Magne, *Dordogne*; Mailliet, *Nord*; Malens, *Drome*; de Malherbe, *Oise*; Mangini, *Rhone*; Martin, *Aisne*; Mazeau, *Cote-d'Or*; de Meaux, *Loire*; Mège, *Puy-de-Dome*; Meynadier, *Gard*; Meyran, *Aveyron*; Michel, *Basses-Alpes*; Michel Ladrière, *Isère*; de Montgolfier, *Loire*; Monjaret de Kerjégu, *Finistère*; Monnet, *Deux-Sèvres*; Monnot-Arbisseur, *Doubs*; de la Monneraye, *Morbihan*; de Morfontaine, *Aube*.

Noubet, *Lot-et-Garonne*.

Oudet, *Doubs*.

Pagezy, *Hérault*; Palotte, *Creuze*; de Parieu, *Cantal*; Paris, *Pas-de-Calais*; Paulmier, *Calvados*; général Pélissier,

Haute-Marne ; de Pelleport, *Gironde*: Pelletan, *Bouches-du-Rhone*; Pernette, *Saone-et-Loire*; Perret, *Rhone* ; Peyrat, *Seine*; de Peyramont, *Haute-Vienne* ; Pin, *Vaucluse*; Pomel, *Oran;* Porriquet, *Orne:* général Pourcet, *Haute-Garonne*; Pouyer-Quertier, *Seine-Inférieure* ; de Preissac, *Tarn-et-Garonne.*

De Quinimont, *Indre-et-Loire.*

De Rainneville, *Somme*; de Raismes, *Finistère*; comte Rampon, *Ardèche*; de Ravignan, *Landes* ; Ribière, *Yonne*; Riffaut, *Loir-et-Cher* ; duc de Rivière, *Cher*; général Robert, *Seine-Inférieure* ; Robert Dehault, *Haute-Marne*; Robin, *Ain*; de Rodez, *Hérault*; amiral de la Roncière le Noury, *Eure*; de Rosamel, *Pas-de-Calais* ; Rouland, *Saône-et-Loire*; Roy de Lonlay, *Charente-Inférieure.*

Sacaze, *Haute-Garonne* ; de Saint-Germain, *Manche* ; de Saint-Pierre, *Calvados* ; de Saint-Vallier, *Aisne*; Salmon, *Meuse*; Salneuve, *Puy-de-Dome*; Léon Say, *Seine-et-Oise*; de la Sicotière, *Orne*; Soubujon, *Finistère*; de Staplande, *Nord.*

Tailhant, *Ardèche*; Taillefer, *Deux-Sèvres*; marquis de Talhouet, *Sarthe*; Tamisier, *Jura*; Teisserenc de Bort, *Haute-Vienne*; Thiers, *Belfort*; Thuret, *Jura*; Tolain, *Seine*, Toupet-Desvignes, *Ardennes*; de Trevenenc, *Cotes du Nord.*

Valery, *Corse*; Vandier, *Vendée*; Vast-Vimeux, *Charente-Inferieure*; de Veauce, *Allier*; de Ventavon, *Hautes-Alpes* ; Vétillard, *Sarthe*; Vigarozy, *Ariége* ; de la Vrignan, *Loire-Inférieure*; Voisin-Laverniere, *Tarn.*

Waddington, *Aisne.*

Nous croyons devoir indiquer en outre par département les noms de MM. les Sénateurs élus par les colléges départementaux.

Ain. MM. Bonnet, Robin.

Aisne. H. Martin, Waddington, de Saint-Vallier.

Allier. De Chantemerle, de Veauce.

Alpes (Basses). Michel, Du Chalfaut.

Alpes (Hautes). De Ventavon, Xavier Blanc.

Alpes-Maritimes. Dieudé-Defly, Garnier.

Ardèche. Comte Rampon, Tailhand.

Ardennes. Toupet-Desvignes; Cunin-Gridaine.

Ariége. Arnault (de l'Ariége), Vigarozy.

Aube. Guyot, Demorfontaine.

Aude. Beraldi, Lambert-Ste-Croix.

Aveyron. Mayran, Boisse, Delsol.

Bouches du Rhône. Pelletan, Challemel-Lacour, Esquiros.

Calvados. Paulmier, Bochet, de Saint-Pierre.

Cantal. De Parieu, Bertrand.

Charente. André, Hennessy.

Charente-Inférieure. Vast-Vimeux Boffinton, Roy de Lonlay.

Cher. Fourmier, duc de Rivière.

Corrèze. Lafond de Saint-Mur, Brunet.

Corse. Valéry, Galloni d'Istria.

Cote-d'Or. Lacomme, Mazeau.

Cotes du Nord. Allenon, H. de Champagny, de Trevenenc, de Kerjégu.

Creuze. Fayolle, Pallotte.

Dordogne. Magne, Daussel, Dupont.

Doubs. Monnot-Arbilleur, Oudet.

Drome. Lamorte, Malens.

Eure. Amiral de la Roncière Le Noury, de Broglie.

Eure-et-Loir. Delacroix, Labiche.

Finistère. Montjaret de Kerjégu, Soubujon, de Forsaing, de Raismes.

Gard. Meynadier, Laget, Bonnefoy-Sibour.

Garonne (Haute). Sacaze, général Pourcet, de Belcastel.

Gers. Lacave-Laplagne, Batbie.

Gironde. Hubert-Delisle, de Pelleport, Béhic, Raoul Duval père.

Hérault. Pagezy, comte de Rodez-Benavent, Bonafons.

Ille-et-Vilaine. Grivart, général Loisel, comte de Kergariou.

Indre. Clément, de Bondy.

Indre-et-Loire. Houssard, de Quinemont.

Isère. Michal-Ladrichère, Eymard-Duvernay, Brillier.

Jura. Tamisier, Thurel.

Landes. de Ravignan, de Gavardie.

Loir-et-Cher. Bozérian, Riffaut.

Loire. de Montgolfier, de Meaux.

Loire (Haute). E. de Lafayette, Jacotin.

Loire-Inférieure. de Lareinty, général Espivent, de la Vrignais.

Loiret. Dumesnil, Jahan.

Lot. Maréchal Canrobert, Depeyre.

Lot-et-Garonne. de Bastard, Noubel.

Lozère. De Colombet, de Chambrun.

Maine-et-Loire. Général d'Audigné, baron Le Guay, A. Joubert.

Manche. de Saint-Germain, comte Daru.

Marne. Général Boissonnet, Dauphinot.

Marne (Haute). Général Pelissier, Robert-Dehault.

Mayenne. Général Dubois-Fresnay, Bernard Dutheil.

Meurthe-et-Moselle. Varroy, Bernard.

Meuse. Salmon, Bompard.

Morbihan. Audren de Kerdrel, de la Monneraye, de Kéridec.

Nièvre. Général d'Espeuilles: comte de Bouillé.

Nord. Jules Brame, Mailliet, comte d'Hespel, de Staplande, N....

Oise. De Malherbe, Aubrelique, colonel d'Andlau.

Orne. De la Sicotière, Porriquet, de Flers.

Pas-de-Calais. Paris, Dubrulle, de Rosamel, Hugnet.

Puy-de-Dôme. de Barante, Mège, Salneuve.

Pyrénées (Basses). Delestapis,

Daguenet, de Gontaud-Biron.
Pyrénées (Hautes), docteur Cazalan, Adnet.
Pyrénées-Orientales. Pierre Lefranc, Em. Arago.
Rhin (Haut). Belfort, Thiers.
Rhone. Jules Favre, Mangini, Perret.
Saone (*Haute.*) Dufournel, Jobard.
Saone-et-Loire. Roulland, général Guillemaud, Pernette.
Sarthe. Marquis de Talhouet, Vetilhard, Cailleaux.
Savoie. Dupasquier, baron d'Alenandry.
Savoie (*Haute*). Chardon, Chaumontel.
Seine. De Freycinet, Tolain, Hérold, V. Hugo, Peyrat.
Seine-et-Marne. Fouché de Careil, Adam.
Seine-et-Oise. Léon Say, Feray, Gilbert, Boucher.
Seine-Inférieure. Pouyer-Quertier, Ancel, général Robert.
Sèvres (Deux). Taillefert, Monnet.
Somme. Dauphin, de Rainneville, de Dompierre d'Hormoy.
Tarn. Espinasse, Voisins-Lavernière.
Tarn-et-Garonne. de Preissac, de Limeyrac.
Var. Ch. Brun, Ferrouillat.
Vaucluse. Granier, Pin.
Vendée. Gandineau, de Cornulier-Lucinière, Vandier.
Vienne. Bourdeau, général de Ladmirault.
Vienne (Haute). Teisserenc de Bort, de Peyramont.
Vosges. Claude, Claudot, George.
Yonne. Charton, Ribière.
ALGÉRIE. *Alger*, Lelièvre; *Constantine*, Lucet; *Oran*, Pomel.

Chambre des Députés.

Président : M. J. Grévy.

Vice-Présidents : MM. Durfort de Civrac, Bethmont, Rameau, Lepère.

Secrétaires : MM. Lamy, Thiris, Sadi-Carnot, Savary, Rouvier, prince de Léon, Clémenceau, duc d'Harcourt.

Questeurs : MM. Gailly, Denfert-Rochereau, Faye.

Liste alphabétique de MM. les Députés.

Acloque, *Ariége;* Adam, *Pas-de-Calais;* Adrian, *Allier;* d'Aiguesvives, *Haute-Garonne;* Alicot, *Hautes-Pyrénées;* Allain-Targé, *Seine;* général Allard, *Deux-Sèvres;* Allègre, *Var;* Allemand, *Basses-Alpes;* Ancel, *Mayenne;* Andrieux, *Rhône;* Anisson-Duperron, *Seine-Inf^re;* Anthouard, *Isère;* Armez, *Côtes-du-Nord;* d'Arnaubat, *Basses-Pyrénées;* Arnould, *Finistère;* d'Asson, *Vendée;* d'Aulan, *Drôme;* Azémar, *Aveyron.*

Bamberger, *Seine;* Barny, *Somme;* Barascud, *Aveyron;* Bardoux, *Puy-de-Dôme;* Barodet, *Seine;* Marcel Barthe, *Basses-Pyrénées;* Bartholi, *Corse;* de la Bassetière, *Vendée;* Bastid, *Cantal;* Baury, *Haute-Vienne;* Béat-Brice, *Ille-et-Vilaine;* de Beauchamp, *Vienne;* Beaulieu, *Vendée;* Bel, *Savoie;* de Bélizat, *Côtes-du-Nord;* Bello, *Indre-et-Loire;* Benoist, *Maine-et-Loire;* Berger, *Maine-et-Loire;* Bertet, *Meurthe-et-Moselle;* Paul Bert, *Yonne;* Bertholon, *Loire;* Berthmond, *Charente-Inférieure;* Bianchi, *Orne;* Bienvenu, *Vendée;* Billy, *Meuse;* de la Billais, *Haute-Loire;* Bizot de Fontenay, *Haute-Loire;* Blanc, *Savoie;* L. Blanc (3), *Seine;* Blachère, *Ardèche;* Blin de Bourdon, *Somme;* Blondin, *Marne;* de Bodan, *Morbihan;* de Boigne, *Haute-Savoie;* Bonnet, *Aude;* Bordet, *Côte-d'Or;* Borriglione, *Alpes-Maritimes;* de Bosredon, *Dordogne;* Bottard, *Indre;* Bouchet, *Bouches-du-Rhône;* Boudier, *Gironde;* Boulard, *Cher;* Boulard, *Landes;* Bourgeois, *Vendée;* Bourgoing, *Nièvre;* Bousquet, *Gard;* Bouteille, *Basses-Alpes;* Boyer, *Gard;* Boysset, *Saône-et-Loire;* G. Brame, *Nord;* Brasme, *Pas-de-Calais;* Bravet, *Isère;* Breslay, *Seine;* Bresson, *Vosges;* Breton, *Isère;* Brice, *Ille-et-Vilaine;* Brisson, *Seine;* Brossard, *Loire;* Bruneau, *Mayenne;* Buyat, *Isère.*

De Cardenau, *Landes;* Carrey, *Seine-et-Oise;* Granier de Cassagnac, *Gers;* Paul de Cassagnac, *Gers;* Casse, *Seine;* de Castellane, *Cantal;* Castelnau, *Hérault;* Cavaillé, *Tarn;* Caze, *Haute-Garonne;* Cazeaux, *Hautes-Pyrénées;* duc de Cazes, *Aveyron;* duc de Cazes, *Seine;* Cesbron, *Vienne;* Cézanne, *Hautes-Alpes;* Chaix, *Hautes-Alpes;* Chalamet, *Ardèche;* Chaley, *Ain;* général de Chanal, *Corrèze;* Chancel, *Hautes-Alpes;* Chantemulle, *Allier;* Charpentier, *Seine-et-Oise;* Cherpin, *Loire;* de la Chevalière, *Deux-Sèvres;* Chevandier, *Drôme;* Chevassieu, *Loire;* Léon Chevreau, *Oise;* Chiris, *Alpes-Maritimes;* Christophle, *Orne;* Cibiel, *Aveyron;* de Choiseul, *Seine-et-Marne;* Claude, *Meurthe-et-Moselle;* Clauzet, *Gironde;* Clémenceau, *Seine;* Cadet, *Haute-Vienne;* Colbert-Chabannais, *Calvados;* Collin, *Doubs;* Combes, *Tarn;* Constant, *Haute-Garonne;* Corentin-Guyho, *Finistère;* Cornil, *Allier;* Cosson, *Meurthe-et-Moselle;* A. Costet, *Puy-de-Dôme;* Cotte, *Var;* Couturier, *Isère;* Crozet-Fourneyran, *Loire;* Cunéo d'Ornano, *Charente.*

Dabadie, *Bouches-du-Rhone;* Dadelle-Bernardin, *Haute-Marne;* de Dalmas, *Ille-et-Vilaine;* Dariste, *Basse-Pyrénées;* Darnaudat, *Hautes-Pyrénées;* Daron, *Saéne-et-Loire;* Daumas, *Var;* Dautremer, *Seine-Inférieure;* Jérôme David, *Gironde;* Defoulnay, *Allier;* Delacour, *Calvados;* Denfert-Rochereau, *Seine;* Deregnaucourt, *Nord;* Descamps, *Gers;* Deschamel, *Seine;* Desloges, *Haute-Saone;* Desmoutier, *Nord;*

Desseaux, *Seine-Inférieure*; Dethon, *Yonne*; Destremx, *Ardèche*; Devaux, *Pas-de-Calais*; Devès, *Hérault*; Deviolaine, *Aisne*; Devoncaux, (2) *Cher*; Douay, *Pas-de-Calais*; de Douhet, *Seine-Inférieure*; Douville-Maildefert, *Somme*; Dréo. *Var*; Dréolle, *Gironde*; Dreux-Linget, *Eure-et-Loir*; Drumel, *Ardennes*, Dubois, *Cote-d'Or*; Dubois, *Seine-Inférieure*; Ducamp, *Gard*; Duchassent. *Puy-de-Dome*; Ducland, *Charente*; Ducros, *Haute-Savoie*; Dudemaine, *Vaucluse*; Dufay. *Loir-et-Cher*; Dufaure, *Charente-Inférieure*; Duflo, *Basses-Pyrénées*; Dufour, *Indre*; Dugué de la Fauconnerie, *Orne*; Duportal, *Haute-Garonne*; Durand, *Rhone*; Durfort de Civrac, *Maine-et-Loire*; Dupouy, *Gironde*; Durieu, *Cantal*; Dussausoy, *Pas-de-Calais*; Dutilleul, *Oise*; Raoul-Duval, *Eure*; Duvaux, *Meurthe-et-Moselle*; Duvergier de Hauranne, *Cher*;

Escarguel, *Pyrénées-Orientales*; Escaye, *Pyrénées-Orientales*; Eschasseriaux, *Charente-Inférieure*; baron Eschasseriaux, *Charente-Inférieure*; Estignard, *Doubs*; Even, *Cotes-du Nord*.

Farcy, *Seine*; Fatri, *Maine-et-Loire*; Faure, *Gers*; duc de Feltre, *Cotes-du-Nord*; de Fernon, *Loire-Inférieure*; Ferras, *Rhone*; Ferry, *Vosges*; Feuillée, *Ille-et-Villaine*; Flandin, *Calvados*; Floquet, *Seine*; Fouquet, *Aisne*; Fourcade, *Hérault*; Fournier, *Charente-Inférieure*; Fournot, *Creuze*; de Fourtou, *Dordogne*; Frébault, *Seine*; Freminet, *Aube*.

Gagneur, *Jura*; Gailly, *Ardennes*; Gambetta, *Bouches-du-Rhone*; Gambetta, *Gironde*; Gambetta, *Nord*; Gambetta, *Seine*; Ganivet, *Charente*; Garnier, *Yonne*; Garrigat, *Dordogne*; Gaslonde, *Manche*; Gassier, *Basses-Alpes*; Gaspin, *Sarthe*; de Gaste, *Finistère*; Gatineau, *Eure-et-Eoire*; Gaudin, *Loire-Inférieure*; Gaudy, *Doubs*; Gautier, *Charente*; Gavini, *Corse*; Gent, *Vaucluse*; Germain, *Ain*; Gevelot, *Orme*; Gilliot, *Saone-et-Loire*; Girault, *Cher*; Girerd, *Nièvre*; Girod-Pouzol, *Puy-de-Dome*; Glaizal, *Ardèche*; Grandpierre, *Meuse*; A. Grévy, *Doubs*; J. Grévy, *Jura*; Greppo, *Seine*; Gros-Gurin, *Ain*; Grottier, *Orne*; Gudin du Pavillon, *Nièvre*; Guichard, *Yonne*; Guillemin, *Nord*; de Guilloutet, *Landes*; Guinot, *Indre-et-Loire*; Guyot, *Rhone*.

Haentjens, *Sarthe*; Hamille, *Pas-de-Calais*; duc d'Harcourt, *Calvados*; Harispe, *Basses-Pyrénees*; Hemon, *Finistère*; Hérault, *Vienne*; Hermary, *Pas-de-Calais*; Hèvre, *Seine-et-Oise*; Hortens, *Savoie*; Houyet, *Calvados*; Hugot, *Cote-d Or*; Huon de Penaustier, *Cotes-du-Nord*.

Jametel, *Somme*; Jaumaire, *Vosges*; Jenty, *Vendée*; Joigneaux, *Cote-d'Or*; Jolibois, *Charente-Inférieure*; Joly, *Seine-Inférieure*; Joos, *Nord*; Joubert, *Indre-et-Loire*; Journault, *Seine-et-Oise*; de Juigné, *Loire-Inférieure*.

Keller, *Belfort*; de Kerjégu,

Finistère; de Kermengny, *Finistère*; Klopstein, *Meuse*.

Labat, *Basses-Pyrénées*; Labitte, *Somme*; de Laborde, *Landes*; L. Lacaze, *Basses-Pyrénées*; Lachambre, *Ille-et-Vilaine*; de La Crettelle, *Saone-et-Loire*; de Ladoucette, *Meurthe-et-Moselle*; Laisant, *Loire-Inférieure*; Lalanne, *Gironde*; Lambert, *Seine-et-Marne*; Lamy, *Jura*; Lanel, *Seine-Inférieure*; Langlois, *Seine-et-Oise*; de Largentaye, *Cotes-du-Nord*; de Larochejaquelin, *Deux-Sèvres*; Laroche-Joubert, *Charente*; Laserre, *Tarn-et-Garonne*; Latrade, *Corrèze*; Laumont, *Corrèze*; Laurier. *Indre*; Laussédat, *Allier*; B. Lavergne, *Tarn*; Lavignerie, *Haute-Vienne*; Leblond, *Marne*; Lebourgeois, *Seine-Inférieure*; Lecesne, *Seine-Inférieure*; Lecherbonnier, *Corrèze*; Lecomte, *Indre*; Lecomte, *Mayenne*; Le Conidec de Tressan, *Ille-et-Vilaine*; Lefebvre, *Alpes-Maritimes*; Fl. Lefebvre, *Pas-de-Calais*; Victor Lefranc, *Landes*; A. Legrand, *Manche*; L. Legrand, *Nord*; P. Legrand, *Nord*; Lelièvre, *Jura*; Le Marrois, *Manche*; Lemonnier, *Sarthe*; Lenglet, *Haute-Garonne*; Prince Léon, *Morbihan*; Le Paletier d'Aulnay, *Nièvre*; Leperre, *Yonne*; Le Pommeley, *Ille-et-Vilaine*; Lepouzé, *Eure*; Le Provost, *Cotes-du-Nord*; Leroux, *Aisne*; Leurent, *Nord*; Levavasseur, *Oise*; Levêque, *Cote-d'Or*; Levert, *Pas-de-Calais*; Liouville, *Meuse*; Lisbonne, *Hérault*; Lockroy, *Bouches-du-Rhone*; Lockroy, *Seine*; Logerotte, *Saone-et-Loire*; Lucinge-Ansigny, *Cotes-du-Nord*; de Lur-Saluces, *Gironde*.

Bon de Mackau, *Orne*; Magniez, *Somme*; de Maillé, *Maine-et-Loire*; Maigne, *Haute-Loire*; Maitret, *Haute-Loire*; Malezieux, *Aisne*; Malartre, *Haute-Loire*; Mallet, *Gard*; Manoury, *Eure-et-Loir*; Marceaux, *Aude*; Margue, *Saône-et-Loire*; Marion, *Isère*; de Marcère, *Nord*; Margaine, *Marne*; Marmottan, *Seine*, Martenot, *Yonne*; Marty, *Tarn*; Mas, *Aveyron*; Massiet du Biest, *Nord*; Massot, *Pyrénées-Orientales*; Mathieu, *Saône-et-Loire*; Mathieu Bodet, *Charente*; Mayet, *Savoie*; Méline, *Vosges*; Menier, *Seine-et-Marne*; Mention, *Nord*; Mercier, *Ain*; Merlin, *Nord*; Millaud, *Rhône*; Minard, *Haute-Vienne*; Mir, *Aude*; de Miramon-Fargues, *Loire-Inférieure*; Molliens, *Somme*; de Montjau, *Drôme*; Montagne, *Gard*; Janvier de la Motte, *Eure*; L. Janvier de la Motte, *Maine-et-Loire*; Moreau, *Creuse*; Morel, *Manche*; duc de Mouchy, *Oise*; de Mun, *Morbihan*.

Nadaud, *Creuse*; Naquet, *Vaucluse*; Nedellu, *Finistère*; de Nalèche, *Creuse*; Neveu, *Ardennes*; Noirot, *Haute-Saône*.

Odoul, *Cantal*; Ordinaire, *Rhône*; d'Osmoy, *Eure*.

Duc de Padoue, *Corse*; Papon, *Eure*; Parent, *Savoie*; Noël Parfait, *Eure-et-Loir*; Parry, *Creuse*; Parsy, *Nord*; de Partz, *Pas-de-Calais*; L. Passy, *Eure*; Patissier, *Allier*; Casimir

Périer; *Aube*, Périn, *Haute-Vienne*; de Perrien, *Morbihan*; Cte de Perrochel, *Sarthe*; Baron Petiet, *Deux-Sèvres*; Peyruse, *Gers*; Philippe, *Haute-Savoie*; Philippoteaux, *Ardennes*; Picard, *Calvados*; A. Picard, *Marne*; A. Picard, *Basses-Alpes*; Pillet-Desjardins, *Calvados*; Pinault, *Ille-et-Vilaine*; de Pioger, *Morbihan*; Piot, *Aube*; Plessier, *Seine-et-Marne*; Plichon, *Nord*; Potet, *Gard*; de Pompéry, *Finistère*; Ponsard, *Marne*; de Pontlevoy, Vosges; Poujade, *Vaucluse*; Prax-Paris (2), *Tarn-et-Garonne*; Proust, *Deux-Sèvres*.

Rameau, *Seine-et-Oise*; Raspail, *Bouches-du-Rhône*; Raspail, *Seine*; Rattier, *Morbihan*; Rauline, *Manche*; de Rémusat, *Haute-Garonne*; L. Renault, *Seine-et-Oise*; Renault-Morlière, *Mayenne*; L. Renard, *Nord*; Rendu, *Seine-et-Oise*; Bon Reille, *Tarn*; Reymond, *Isère*; Reymond, *Loire*; Reynaud, *Dordogne*; Richarme, *Loire*; Ricot, *Haute-Saône*; Riotteau, *Manche*; Robert Mittchel, *Gironde*; B. de Rochefort, *Saône-et-Loire*; de la Rochefoucauld-Bisaccia, *Sarthe*; de la Rochette, *Loire-Inférieure*; Roger-Marvaise, *Ille-et-Vilaine*; Roissard de Belley, *Alpes-Maritimes*; Rouher, *Corse*; Eug. Rouher, *Corse*; E. Rouher, *Puy-de-Dôme*; Roques, *Aveyron*; des Rotours, *Nord*; Rouge, *Aube*; Rouveur, *Ardèche*; Rouvier, *Bouches-du-Rhône*; Rouvre, *Aude*; H. Roux, *Puy-de-Dôme*; Roy de Loulay, *Charente-Inférieure*; Rupillard, *Sarthe*.

Sadi-Carnot, *Côte-d'Or*; de St-Martin, *Indre*; de Saint-Paul, *Ariége*; Sallard, *Seine-et-Marne*; Salomon, *Vienne*; Sansas, *Gironde*; Sarlande, *Dordogne*; Sarrien, *Saône-et-Loire*; Savoye, *Seine-Inférieure*; Sebert, *Oise*; Seignobos, *Ardèche*; de Septenville, *Somme*; G. Serph, *Vienne*; Servan, *Drôme*; Silva, *Haute-Savoie*; Simon, *Loire-Inférieure*, Soland, *Maine-et-Loire*; de Sonnier, *Loire-et-Cher*; de Soubeyran, *Vienne*; Souchu-Servignière, *Mayenne*; Soye, *Aisne*; Spuller, *Seine*; Swiney, *Finistère*.

Taillefer, *Dordogne*; Talandier, *Seine*; A. Tallon, *Puy-de-Dôme*; Tardieu, *Bouches-du-Rhône*; Tassin, *Loire-et-Cher*; Tézénas, *Aube*; A. Thiers, *Seine*; Thiessé, *Seine-Inférieure*; Thirion-Montauban, *Dordogne*; Thomas, *Marne*; Thourel, *Basses-Alpes*; Thurigny, *Nièvre*; Tiersot, *Ain*; de Tillancourt, *Aisne*; Tirard, *Seine*; Vte Réné de Tocqueville, *Manche*; Tondu, *Ain*; Tron, *Haute-Garonne*; Truelle, *Haute-Garonne*; Trystram, *Nord*; T. de la Turmelière, *Loire-Inférieure*.

Vacher, *Corrèze*; de Vallons, *Gard*; Varambon, *Rhône*; Veillet, *Côtes-du-Nord*, Veruhes, *Hérault*; Versigny, *Haute-Saône*; Viette, *Doubs*; Vigne, *Ariége*; Vilain, *Aisne*; de Villiers, *Finistère*; Vissagnet, *Haute-Loire*; Vitalis, *Hérault*.

Waddington, *Seine-Infér^e^*; Wilson, *Indre-et-Loire*.

Nous donnons ci-après les noms de MM. les membres de la Chambre des Députés par département.

Ain. MM. Tiersot, Tondu, Chalay, Gros-Gurin, Mercier, Germain.

Aisne. Leroux, Fouquet, Deviolaine, de Tillancourt, Vilain, Malézieux, Soye.

Allier. Laussédat, Patissier, Adrian, Chantemulle, Defoulnay, Cornil.

Alpes (Basses). Allemand, Gassier, Thourel, A. Picard, Bouteille.

Alpes (Hautes). Cypr Chaix, Cezanne, Chancet.

Alpes-Maritimes. Borriglione, Boissard de Bellet, Chiris, Lefebvre.

Ardèche. Chalamet, Gleizat, Blachère, Destremx, Seignobos, Rouveur.

Ardennes. Gailly, Neveu, Philippoteaux, de Ladoucette, Drumet.

Ariége. Aclocque, Vigne, de Saint-Paul.

Aube. Fréminet, Tézenas, Casimir Périer, Piot, Rouvre.

Aude. Marcoux, Bonnet, Mir, Rouge.

Aveyron. Azemar, Cibiel, duc de Cazes, Barascud, Roques, Mas.

Belfort. Keller.

Bouches-du-Rhône. Gambetta, Rouvier, Bouchet, Lockroy, Dabadie, Tardieu, Raspail.

Calvados. Houyvet, Delacour, duc d'Harcourt, Picard, Pillet-Desjardins, Colbert-Chabannais, Flandin.

Cantal. Bastid, Oudoul, Durieu, de Castellane.

Charente. Ganivet, Mathieu-Bodet, Duclaud, Laroche-Joubert, Cunéo d'Ornano, Gautier.

Charente-Inférieure. Fournier, R. Eschasseriaux, Dufaure, Bethmont, Roy de Loulay, baron Eschasseriaux, Jolibois.

Cher. Devoucoux, Boulard, Girault, Devoucoux, Duvergier de Hauranne.

Corrèze. Général de Chanal, Vacher, Lecherbonnier, Latrade, Laumont.

Corse. Rouher, duc de Padoue, Bartholi, Gavini, Eugène Rouher.

Côte-d'Or. Dubois, Levêque, Joigneaux, Sadi-Carnot, Hugot, Bordet.

Côtes-du-Nord. de Belizal, Even, de Largintaye, duc de Feltre, Huon de Penanster, de Provost de Launay, Veillet, Armez, Lucinge-Aucigny.

Creuse. Fourot, B. de Nalèche, Nadaud, Parry, Moreau.

Dordogne. Raynaud, Thirion, Montauban, de Fourtou, de Bosredon, Taillefert, Montagu, Sarlande, Garrigat.

Doubs. A. Grévy, Gaudy, Collin, Estignard, Viette.

Drome. M. de Montjau, Servan, Chevandier, Loubet, d'Aulan.

Eure. Lepouzé, Papon, J. de la Motte, L. Passy, d'Osmoy, Raoul Duval.

Eure-et-Loire. Noël Parfait, Manoury, Dreux-Linget, Truelle, Gatineau.

Finistère. Hémon, Arnoult,

de Villiers, de Kerjégu, de Pompéry, Nedellec, Swiney, de Kermenguy, Corentin-Guyho, de Gaste.

Gard. Boyer, Bousquet, Ducamp, de Vallons, Mullet, Pelet.

Garonne (Haute). de Rémusat, Langlet, Tron, Constans, Duportal, d'Aiguevives, Caze.

Gers. P. de Cassagnac; Faure, Descamp, G. de Cassagnac, Peyrusse.

Gironde. Gambetta, Dupouy, de Lur-Saluces, Dréolle, Boudier, Lalanne, Robert Mittchel, Sansas, Jérôme David, Clauzet.

Hérault. Castelnau, Lisbonne, Vernhes, Devès, Vitalis, Fourcade.

Ille-et-Vilaine. Roger-Marvaise, Feuilléc, Pinault, René Brice, La Chambre, Le Pommelec, de Dalmas, Le Conidec-de-Traissan.

Indre. Dufour, Lecomte, Laurier, de Saint-Martin, Bottard.

Indre-et-Loire. Bello, Guinot, Wilson, Joubert.

Isère. Anthoard, Bravet, Breton, Reymond, Marion, Blondel, Buyat, Couturier.

Jura. Lelièvre, J. Grévy, Lamy, Gagneur.

Landes. de Guilloutet, Victor Lefranc, de Cardenau, de Laborde, Boulard.

Loire. Crozet-Fourneyron, Richarme, Chevassieu, Reymond, Cherpin, Brossard, Bertholon.

Loir-et-Cher. Dufay, Tassin, de Sonnier.

Loire (Haute) Vissagnet, Malartre, de la Billais, Maigne.

Loire-Inférieure. Larsant, Gaudin, T. de la Turmelière, de Juigné, de Miramon-Fargues, G. de Fermon, de la Rochette, F. Simon.

Maine-et-Loire. Fatré, de Maillé, Durfort de Civrac, de Soland, Berger, L Janvier de la Motte.

Manche. Rauline, Gaslonde, Morel, Riotteau, A. Legrand, Le Marrois, Vte Réné de Tocqueville.

Marne. Ponsard, Blondin, Leblond, Thomas, Margaine, A. Picard.

Marne (Haute). Maitret, Bizot de Fontenay, Dadelle-Bernardin.

Mayenne. Lecomte, Ancel, Souchu-Servignière, Renault Morlière, Bruneau.

Meurthe-et-Moselle. Duvaux, Bertet, de Ladoucette, Cosson, Claude.

Meuse. Grandpierre, Billy, Klopstein, Liouville.

Morbihan. Rattier, de Perrien, prince de Léon, de Bodan, de Pioger, de Mun.

Nièvre. Girerd, Thurigny, de Bourgoing, Le Peletier d'Aulnay, Gudin du Pavillon.

Nord. P. Legrand, Gambetta, Deregnaucourt, des Rotours, G. Brame, Leurent, Guillemin, de Marcère, Desmoutier, Parsy, Merlin, Mention, Trystram, Joos, ✲, Plichon, O ✲, L. Legrand, Renard, Massiet du Biest.

Oise. Duc de Mouchy, Léon Chevreau, Levavasseur, Sebert, Dutilleul.

Orne. Grollier, b^on^ de Mackau, Christophle, Gévelot, Dugué de la Fauconnerie, Bianchi.

Pas-de-Calais. Douay, Florent-Lefebvre, Hermary, Brasme, Adam, Dussaussoy, Hamille, Devaux, Levert, de Partz.

Puy-de-Dome. Bardoux, A. Tallon, Ad. Costes, Girot-Pouzot, E. Roucher, H. Roux, Duchassent.

Pyrénées (Bass.) Marcel Barthe Dariste, Harispe, L. Lacaze, d'Arnaubat, Labat, N..

Pyrénées (Hautes). Cazeaux, Alicot, Duflo, Darnaudat.

Pyrénées orientales. Escarguel, Massot, Escaye.

Rhône. Millaud, Ordinaire, Durand, Andrieux, Varambon, Guyot, Ferras.

Saône (Haute). Versigny, Desloges, Ricot, Noirot

Saône-et-Loire. Margue, de Lacretelle, Gilliot, Mathieu, Boysset, Daron, B. de Rochefort, Sarrien, Logerotte

Sarthe. Rupillard, Galpin, comie de Perrochel, Lemonnier, Haentjens, duc de la Rochefoucauld-Bisaccia.

Savoie. Parent, Bel, Blanc, Mayet, Hortens.

Savoie (Haute). Philippe, Ducros, Silva, de Boigne.

Seine. E. Breslay, Barodet, Louis Blanc, Denfert-Roschereau, A. Thiers, H. Brisson, Floquet, Greppo, Louis Blanc, Marmottan, Lokroy, Clemenceau, Gambetta, Raspail, Louis Blanc, Tirard, Spuller, de Frébault, duc de Cazes, Germain Casse, Farcy, Allain-Targe, Bamberger, Deschanel, Talandier.

Seine-et-Marne. De Choiseul, Plessier, Ménier, Lambert, Sallard.

Seine-et-Oise. Joly, Journault, Rameau, Léon Renault, Charpentier, Hèvre, Rendu, Cerrey, Langlois.

Seine-Inférieure. Desseaux, Dautresme, Waddington, Lanel, Lebourgeois, de Douhet, Thiessé, Savoye, Lecesne, Dubois, Anisson-Duperron.

Sèvres (Deux). Proust, baron Petiet, de la Chevalière, général Allard, de la Rochejaquelin.

Somme. Barni, Labitte, Douville-Maildeter, Blin de Bourdon, Jametel, Molliens, Magnez, de Septenville.

Tarn. Cavaillé, baron Reille, B. Lavergne, Combes, Marty.

Tarn-et-Garonne. Prax-Paris, Laserre, Prax-Paris, Chabrié.

Var. Cotte, Dréo, Daumas, Allègre.

Vaucluse. Dudemaine, Gent, Naquet, Poujade.

Vendée. Jenty, Bourgeois, de la Bsasetière, d'Asson, Bienvenu, Beaussire.

Vienne. Salomon, Cesbron, Hérault, G. Serph, de Soubeyran, de Beauchamp.

Vienne (Haute). Périn, Minard, Baury, Lavignière, Codet.

Vosges. Jeaumaire, Bresson, Méline, J. Ferry, de Pontlevoy.

Yonne. Lepère, Paul Bert, Dethon, Guichard, Martenot, Garnier.

POUVOIR EXÉCUTIF.

M. le Maréchal DE MAC-MAHON, duc de Magenta (G. ✲,)
Président de la République (1).

M. le vicomte D'HARCOURT, *secrétaire-général de la Présidence.*

MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

M. DUFAURE, député, *Garde-des-Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes,* PRÉSIDENT DU CONSEIL.

M. le duc DE CAZES, C. ✲, député, *Ministre des Affaires étrangères.*

M. RICARD, sénateur, *Ministre de l'Intérieur.*

M. Léon SAY, ✲, député, *Ministre des Finances.*

M. le général de division COURTOT DE CISSEY, G. ✲, sénateur, *Ministre de la Guerre.*

M. le vice-amiral FOURICHON, G.-O. ✲, sénateur, *Ministre de la Marine et des Colonies.*

M. WADDINGTON, sénateur, *Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.*

M. CHRISTOPHLE, député, *Ministre des Travaux publics.*

M. TEISSERENC DE BORT, sénateur, *Ministre de l'Agriculture et du Commerce.*

---

(1) Confirmé dans ses pouvoirs pour sept années dans la séance de l'Assemblée nationale du 19 novembre 1873.

Conseil d'Etat.

Constitué par la loi du 24 mai 1872.

Conformément à l'article 10, paragraphe 4, de la loi précitée, un décret en date du 21 août 1872 a déterminé l'ordre intérieur des travaux du Conseil, la répartition des affaires entre les sections, la nature des affaires qui devront être portées à l'Assemblée générale, le mode de roulement des membres entre les sections et les mesures d'exécution non prévues par la loi.

Composition du Conseil d'Etat.

Président, M. Dufaure, Garde-des-Sceaux, ministre de la Justice.
Vice-Président, M. Andral.

Présidents de section.

MM. Grouallе, O. ✲. Intérieur, Justice, Instruction publique, Cultes et Beaux-Arts.
Aucoc, L., O. ✲, Travaux publics, Agriculture, Commerce et Affaires étrangères.
Goussard, C. ✲, Finances, Guerre, Marine, Colonies et Algérie.
Vicomte du Martroy, Contentieux.

Conseillers d'État en service ordinaire.

MM.	Collignon, C. ✲.	*Travaux publics.*
	Touret, O. ✲, l.-colonel.	*Finances.*
	Tranchant, ✲.	*Contentieux.*
	Mis de Chateaurenard, C. ✲	*Travaux publics.*
	Marbeau, O. ✲.	*Intérieur.*
	Cte De Ségur, O. ✲.	*Intérieur.*
	Le Trésor de la Rocque, ✲.	*Finances.*
	Vte de Montesquiou, ✲.	*Contentieux.*
	Pascalis, ✲.	*Contentieux.*
	Silvy, O. ✲.	*Intérieur.*
	De Bellomayre.	*Contentieux.*
	Cte de Circourt.	*Finances.*
	Bourgois, C. ✲ contre-am.	*Finances.*
	De Gaillard, ✲,	*Travaux publics.*
	Weiss.	*Intérieur.*
	Perret, ✲.	*Contentieux.*
	Cte de Rambuteau, O. ✲.	*Travaux publics.*

Conseillers d'État en service extraordinaire.

MM. Amé, C. ✲, directeur général des douanes. *Finances.*
De Boureuille, G. O. ✲, secrétaire général du ministère des travaux publics. *Travaux publics.*
Delarbre, C ✲, directeur de la comptabilité générale au ministère de la marine et des colonies. *Finances, etc.*
Des rez, G O ✲, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères. *Travaux publics, etc,*
Du ayer, C ✲, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, *Finances.*
Durangel, C ✲, directeur de l'administration départementale communale, au ministère de l'intérieur. *Intérieur.*
De Franqueville, G O ✲, directeur général des Ponts-et-chaussées et des chemins de fer. *Travaux publics.*
Grimprel, C ✲, directeur général des contributions directes. *Finances.*
Guillot, G O ✲, directeur général du contrôle et de la comptabilité au ministère de la guerre. *Finances.*
Ozenne, G O ✲, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce. *Travaux publics.*
Tardif, O ✲, chef de la 1re division des cultes, *Intérieur.*
Léon Renault, O ✲, préfet de police, *Intérieur.*
De Roussy, C ✲, directeur général de la comptabilité publique au ministère des finances. *Finances.*
Audibert, O ✲, directeur général des contributions indirectes. *Finances.*

Conseillers d'État honoraires.

MM. le Bon Le Guay, O ✲, Préfet du Nord.
Welche, O ✲, Préfet de la Loire-Inférieure.

Maîtres de requêtes

MM. de Baulny, ✲.	*Contentieux.*
Bérenger.	*Travaux publics.*
Braun, ✲.	*Commiss. du Gouvernement.*
Chauchat, ✲	*Travaux publics.*
Compaignon de Marcheville, ✲.	*Intérieur.*
Cornudet, ✲.	*Contentieux.*
Bon de la Cosse de Vivier, ✲	*Commiss. du Gouvernement.*
David, ✲.	*Travaux publics.*

MM. Fabas, ✲	*Finances.*
Flourens Émile	*Contentieux.*
Fould Paul, ✲	*Contentieux.*
De Franqueville, O ✲	*Intérieur.*
Griolet, ✲	*Travaux publics.*
Hély d'Oissel, O ✲	*Finances.*
Jacqueminot, Cte de Ham.	*Intérieur.*
Laferrière Édouard.	*Commiss. du Gouvernement.*
Leblanc, ✲	*Finances.*
De Richemont,	*Finances.*
Tétreau	*Contentieux.*
Vacherot.	*Finances.*
De Salverte.	*Travaux publics.*
Gomel.	*Contentieux.*
Billard de Saint-Laumer, ✲	*Contentieux.*
Levavasseur de Précourt, ✲	*Contentieux.*

M. Fouquier, ✲, secrétaire-général du Conseil d'État, ayant rang et titre de maître des requêtes.

Auditeurs de 1re classe.

MM. Chabrol, ✲.	*Travaux publics.*
Mayniel.	*Contentieux.*
Mathéus.	*Contentieux.*
Marguerie.	*Intérieur.*
Marques di Braga.	*Finances.*
Vergniaud.	*Finances.*
Chauffard, ✲	*Contentieux.*
Gaillard d'Aillières.	*Contentieux.*
Hébrard de Villeneuve.	*Intérieur.*

Auditeurs de 2e classe.

MM. Bailleux de Marisy, De la Porte, Tirel de la Martiniére, ✲, Vergé, Étignard de la Faulotte, Henry, ✲, Vallon, Gauwain, Peyrot, de Beaumont, Marbeau, Gervais de Rouville, Milcent, Morel, Arnous Sassère, Roze, ✲, Sauzey Labar de Girangy de Claye, Hachette.

MINISTÈRES.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

M. Dufaure, député, *garde des Sceaux, Ministre, Président du Conseil.*

M. N..., *Sous-Secrétaire d'État.*

CABINET DU MINISTRE. MM. de Beaumont, *chef;* Lacaze, *sous-chef.*

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. M. Ribot

Justice.

DIVISION DU PERSONNEL. — M. Valot, ✲, *chef de division.* — 1er bureau. *Personnel des Cours, Tribunaux, etc,* 2e bureau. *Personnel des justices de paix etc.* — Bureau des archives et du service intérieur.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ ET DES ARCHIVES. — M. Grazioni, ✲ *chef de division,* à Versailles.— 1er bureau *Comptabilité,* 2e bureau, *Pension et secours,* 3e bureau, *Archives et service intérieur.*

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES. — M. Duvergier, ✲, *directeur,* à Versailles. — Bureau d'administration et de législation.— Bureau du notariat et des officiers ministériels.

DIVISION DU SCEAU.— M. Gauthier de Bieuzat, ✲, *chef de la division,* à Paris. — 1re section. Naturalisation. Admission des étrangers au domicile en France. Autorisation de servir à l'étranger Dispenses d'âges et de parenté. — 2e section. Titres nobiliaires, majorats, dotations, changements et additions de noms, etc.

DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES.— M. Lacointa *directeur,* à Versailles. — 1er bureau. Affaires criminelles. — 2e bureau. Grâces. — 3e bureau. Statistique. — 4e bureau. Frais de justice.

IMPRIMERIE NATIONALE.— M. Haureau, ✲, de l'Institut, *directeur.* — M. Picamilh, ✲, *sous-directeur.*

Service des Cultes.

1re DIVISION. — M. Tardif, O ✲, *chef de division,*— 1er bureau : *personnel du clergé ; pensions et secours ; organisation et régime des chapitres, séminaires et fabriques ; contentieux* — 2e bureau : *biens*

des fabriques, cures et succursalrs; congrégations; dons et legs; contentieux administratif.

2e DIVISION. — M. De Boissieu ✲, *chef de la division.* 1er bureau *administration temporelle des intérêts diocésains.* — 2e bureau : *travaux diocésains.*

3e DIVISION. — M. G. Guizot, *chef de la division.* — Bureau : *cultes non catholiques.*

4e DIVISION. *Comptabilité centrale.* — M. Hippolyte Blanc, ✲ *chef de la division* — 1er bureau : *opérations centrales, liquidation, ordonnancement,* — 2e bureau : *écritures centrales, tenue de livres, pensions, service du matériel et des bureaux.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. le duc de Cazes, C. (✲), deputé, *Ministre.*

CABINET DU MINISTRE ET SECRÉTARIAT. — MM. Dutreil, ✲, secrétaire d'ambassade, *chef;* le Vte de Salignac Fénelon O ✲, *sous-chef;* le prince Victor de Broglie, *sous-chef.*

PROTOCLE. — M. Mollard. ✲ *directeur, chef.*

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET DU CONTENTIEUX. — M. Desprez (G. O. ✲), *directeur.* — Sous-direction du Nord. — Sous-direction du Midi et de l'Orient. — Sous-direction de l'Amérique et de l'Indo-Chine. — Sous-direction du contentieux.

DIRECTION DES CONSULATS ET AFFAIRES COMMERCIALES. — M. Meurant (C. ✲), *directeur.* — Sous-direction du Nord, — de l'Orient et de l'Indo-Chine, — du Midi et de l'Amérique.

DIRECTION DES ARCHIVES ET DE LA CHANCELLERIE. — M. Faugère, (C. ✲), *directeur* — M. Viennot (O. ✲), *sous-directeur.* — Bureau de la chancellerie.

DIRECTION DES FONDS ET DE LA COMPTABIEITÉ. — M. Billing C. ✲), *directeur.* — M. Guéroult (O. ✲), *sous-directeur.*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

M. Ricard, sénateur, *Ministre.*

M. de Marcère, député, *sous-Secrétaire d'État.*

CABINET DU MINISTRE. — M. Vergniaud, *chef du cabinet.*

SERVICES PLACÉS SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE ET DU SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT. — Bureau de la correspondance générale. — Bureau

du personnel. — Bureau des secours généraux. — Service de la presse.

1° DIRECTION DU SECRÉTARIAT DE LA COMPTABILITÉ. — M. Normand (O ✲) *directeur*.

DIVISION DU SECRÉTARIAT. — M. de Lapeyrie, ✲, *sous-directeur chargé du bureau. — Secrétariat; Archives départementales, communales et hospitalières; bibliothèque; service intérieur de l'hôtel; établissement généraux de bienfaisance; sociétés de secours mutuels.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — M. Hébert, ✲, *Chef de division.* — 1er bureau : *opérations et écritures centrales.* — 2e bureau : *ordonnancements.* — 3e bureau : *comptabilité départementale.*

2° DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE. — M. Durangel (O ✲), *directeur*.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE. — 1er bureau, *Administration générale, élections, pensions*, à Versailles. — 2e bureau, *Administration départementale*, à Paris. — 3e bureau *aliénés, enfants assistés, mendicité.*

DIVISION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET HOSPITALIÈRE. — M. Wion d'Onzy, O ✲. *chef de division.* — 1er bureau, *Administration financière des communes.* — 2e bureau, *contentieux des communes.* — 3e bureau, *voirie urbaine et vicinale.* — 4e bureau, *construction et comptabilité des chemins vicinaux.* — 5e bureau, *hospices communaux, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété.*

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE. — M. Jaillant, (C ✲), Inspecteur général honoraire, *directeur.* — 1er bureau, *jeunes détenus, patronage des libérés, personnel.* — 2e bureau, *maisons centrales et pénitentiers agricoles.* — 3e bureau, *maisons d'arrêt de justice et de correction, établissements affectés aux individus condamnés pour faits insurrectionnels etc.* — 4e bureau, *transférement.* — 5e bureau, *contrôle des dépenses et de la comptabilité; affaires diverses.*

INSPECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE. — MM. P. Bucquet (O ✲), Claveau (O ✲), Piras, ✲, Le Roux de Bretagne, *inspecteurs généraux.*

4° DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ GÉNÉRALE. — M. Burin-des-Roziers, ✲, *sous-directeur.* — 1er bureau : *Correspondance politique.* — 2e bureau : *Police spéciale.* — 3e bureau : *Police administrative.* — 4e bureau : *Imprimerie et librairie.*

SERVICE DE L'ALGÉRIE. — N..., *directeur du service.* — M. Delabarre, ✲, *chef de bureau.*

DIRECTION DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES. — M. Pierret, (O ✲), *directeur*. — Bureau du personnel. — Service du matériel et des travaux. — Service des transmissions et produits.

MINISTÈRE DES FINANCES.

M. Léon Say, ✲, sénateur, *ministre*.
M. Passy, *sous-secrétaire d'Etat*.

CABINET DU MINISTRE. — N..., *chef du cabinet*.—M. Laboulaye, *chef-adjoint*.

CABINET DU SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT.—M. Gomel, *chef du cabinet*.

Administration centrale du Ministère.

DIRECTION DU PERSONNEL. — M. Pallain, ✲ *directeur*. — MM. Lemoine, ✲. Broutta, ✲ *chefs de bureaux*.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL. — M. Musnier de Pleignes, ✲, *sous-directeur*. — M. Rétif, ✲, *sous-directeur*.

INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES. — MM. Bailly (O ✲), de Maisonneuve (O ✲), Coppens d'Hondschoote (O ✲), de la Bouillerie (O ✲), Harmand (O ✲), de Maintenant (C ✲), Hulot (O ✲), Tronson du Coudray (O ✲), de Colmont, ✲, Cavailhon, ✲, de Marguerie, ✲, de Vergès, ✲, *inspecteurs*.

DIVISION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU CONTRÔLE DES ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.—M. Musnier de Pleignes, ✲, *sous-directeur*. — M. Renaudin, ✲, *sous-directeur-adjoint*, 1er bureau: *inspection générale*. — 2e bureau : *enregistrements, domaines, forêts* —3e bureau: *douanes, contributions indirectes, manufactures de l'État*. — 4e bureau : *postes, contributions directes, monnaies, dépêches et contre-seing*. — 5e bureau : *rapports avec les Assemblées législatives, etc.*

DIVISION DE L'ORDONNANCEMENT ET DE LA COMPTABILITÉ SPÉCIALE DES DÉPENSES DU MINISTÈRE, ETC. — M. Rétif, ✲, *sous-directeur*. — Bureau de l'ordonnancement et de la comptabilité. — Archives et Bibliothèque. — Matériel et service intérieur. — Service des impressions. — Bâtiments et conservation du mobilier. — Service militaire de l'hôtel.

DIVISION DU CONTENTIEUX DES FINANCES. — M. Lecler, O ✲, *chef de division, agent judiciaire du Trésor*. — 1er bureau : *agence*

judiciaire, affaires contentieuses, règlement des frais dus aux officiers ministériels, prêts à l'industrie. — 2e bureau : *actions judiciaires intentées ou défendues par le Trésor.* — 3e bureau : *examen et conservation des oppositions.*

DIRECTION DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS. — M. de Villert, C ✲, *directeur,* M. Courcier, ✲, *sous-directeur.* — Bureau central. — Bureau du service extérieur. — Bureau des écritures.

DIRECTION DE LA DETTE INSCRITE. — M. Thiboust, O ✲, *directeur,* M. Guivynel, ✲, *sous-directeur.* — Bureau central, 1re section, contentieux et correspondance, 2e section, contrôle administratif et comptabilité centrale. — Bureau du Grand-Livre. — Bureau du double du Grand-Livre. — Bureau des transferts et mutations. — Bureau des pensions. — Bureau des cautionnements.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE. — M. de Roussy, C ✲, *directeur-général.* — M. Couder, ✲, *sous-directeur.* — Bureau central, écritures centrales du Trésor et affaires générales. — Budget général de l'État — Bureau de la comptabilité des trésoriers-payeurs généraux. — Bureau de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et receveurs des communes et établissements publics. — Bureau de la comptabilité des trésoriers-payeurs de l'Algérie, des colonies et des corps-d'armée. — Bureau de la comptabilité des régies et administrations financières.

CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC. — MM. A. Le Clercq, C ✲, *caissier-payeur-central.* — Bureau central et de Comptabilité. — Caisse principale. — Recettes en numéraire. — Dépenses des ministères. — Dépenses de trésorerie. — Portefeuille du Trésor. — Contrôle des dépenses.

SERVICE DU PAYEUR-CENTRAL DE LA DETTE PUBLIQUE. — M. de Marcillac, ✲, *payeur central.* — Section centrale. — Section du portefeuille. — Bereau des paiements. — Bureau de la comptabilité.

DIVISION DU CONTRÔLE CENTRAL. — M. Tournus, O ✲, *contrôleur central du Trésor.* — 1er bureau : contrôle des recettes et dépenses journalières de la caisse du trésor. — 2e bureau : controle et visa des effets publics, des certificats de pensions et de secours, des cautionnements, etc.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

M. le général Courtot de Cissey, G ✲, sénateur, *ministre.*

ÉTAT-MAJOR PARTICULIER ET CABINET DU MINISTRE. — M. Garcin, O ✲, chef d'escadron d'état-major, aide-de-camp du Ministre et chef de cabinet.

CABINET DU MINISTRE. — 1er bureau : *ouverture des dépêches, centralisation du travail avec le Président de la République, affaires réservées, etc.* — 2e bureau : *enregistrement et départ des dépêches, audiences publiques.*

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. — MM. Gresley, C ✲, général de division, *chef d'état-major général.* — Blot, C ✲, général de brigade, *sous-chef d'état-major général.* — 1er bureau : *organisation et mobilisation générale de l'armée.* — 2e bureau : *statistique militaire.* — 3e bureau : *opérations militaires et instruction générale de l'armée.* — 4e bureau : *service des étapes, mouvements de troupes, etc.* — 5e bureau : *dépôt de la guerre.*

DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL ET DU MATÉRIEL. — M. Renson, G-O ✲, général de division, *directeur-général.*

1er SERVICE. — M. Boucheman, C ✲, *colonel d'infanterie, chef du premier servicel* — 1er bureau : *états-major, personnels administratifs, écoles militaires.* — 2e bureau : *infanterie.* — 3e bureau : *recrutement.* — 4e bureau : *réserves et armée territoriale.*

2e SERVICE. — M. de Gressot, C ✲, général de brigade, *chef du 2e service.* — 5e bureau : *cavalerie.* — 6e bureau : *remontes.* — 7e bureau : *justice militaire, gendarmerie.*

SERVICE DE L'ARTILLERIE. — M. Berge, O ✲, colonel d'infanterie, *chef du service.* — 8e bureau : *personnel de l'artillerie et des équipages militaires.* — 9e bureau : *matériel de l'artillerie et des équipages militaires.*

SERVICE DU GÉNIE. — M. Seret de Rivières, C ✲, général de division, *chef du service.* — 10e bureau : *personnel du génie* ; — 11e bureau : *Matériel du génie.*

SERVICES ADMINISTRATIFS. — M. Mony, O ✲, sous-intendant militaire de 1re classe, *chef des services.* — 12e bureau : *subsistances militaires, chauffage, fourrages.* — 13e bureau : *hôpitaux, invalides, lits militaires.* — 14e bureau : *transports généraux, habillement et campement.*

DIRECTION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE ET DE LA COMPTABILITÉ. — M. Guillot, G O ✲, conseiller d'État, intendant général inspecteur, *directeur général.*

1er SERVICE. — M. Neunez, O ✲, *chef du service.* — 1er bureau :

contrôle des dépenses, contentieux, budgets généraux, liquidation de la dotation de l'armée, liquidation des dépenses des armées. — 2e bureau. *fonds ordonnances et comptes généraux.* — 3e bureau : *comptes matières, états des approvisionnements généraux.* — 4e bureau : *solde, revues de comptabilité, indemnités de route.*

2e SERVICE. — M. Arbory de Mamouny, O ✲, *chef de service.* — 5e bureau ; *pensions et secours.* — 6e bureau : *archives.* — 7e bureau : *service intérieur.*

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

M. le vice-amiral Fourrichon, G O ✲, sénateur, *Ministre.*

ETAT-MAJOR DU MINISTRE. — MM. Garnault, C ✲, contre-amiral, *chef d'état-major.* — De la Jaille, O ✲, capitaine de frégate, *aide-de-camp* ; Le Compasseur Créquy Montfort de Courtivron, ✲, lieutenant de vaisseau, *officier d'ordonnance* ; de Mandat de Grancey, ✲, idem, *idem* ; Thomas Froideau, ✲, capitaine d'artillerie de la marine, *idem*, Gay de Taradel, capitaine d'infanterie de marine, *idem.*

CABINET DU MINISTRE. — M. Garnault, C ✲, chef d'état-major et *chef du cabinet.* — 1er bureau : *cabinet.* — 2e bureau : *mouvements de la flotte et opérations militaires.*

1re DIRECTION. — PERSONNEL. — M. Martineau-Deschenets, C ✲, contre-amiral, *directeur.* — 1er bureau : *état-major de la flotte.* — 2e bureau : *corps entretenus et agents divers.* — 3e bureau : *équipages de la flotte et justice maritime.* — 4e bureau : *troupes de la marine.*

2e DIRECTION. — MATÉRIEL. — M. Sabatier, C ✲, directeur des constructions navales, *directeur.* — 1er bureau : *constructions navales et travaux hydrauliques.* — 2e bureau : *artillerie.* — 3e bureau : *approvisionnements généraux.*

3e DIRECTION. — SERVICES ADMINISTRATIFS. — M. De Bon, C. ✲, commissaire général de la marine, *directeur.* — 1er bureau : *inscription maritime, pêche et domanialité maritimes.* — 2e bureau : *solde, habillements et revues.* — 3e bureau, *subsistances, hôpitaux.*

4e DIVISION. — COLONIES. — M. le Baron Benoist d'Azy, O ✲, *directeur.* — 1er bureau : *administration générale et municipale.* — 2e bureau : *Cultes, instruction publique, travaux publics, colonisation, affaires militaires et maritimes.* — 3e bureau : *Justice et régime pénitentiaire.* — 4e bureau : *fonds, hôpitaux, vivres.*

5e Direction. — comptabilité générale. — M. Delarbre, C. ✲, *directeur*, — 1er bureau : *Fonds et ordonnances*. — 2e bureau : *Dépenses d'outre-Mer*. — 3e bureau : *comptabilité centrale des fonds*. — 4e bureau : *comptabilité des matières*. — 5e bureau : *service intérieur, archives et bibliothèques*. — 6e bureau : *conservation des archives*.

Invalides de la marine. — M. Calvé, C. ✲, commissaire général de la marine, *directeur*. — Bureau central des invalides et des pensions. — Bureau des prises, bris et naufrages, et du service des *gens de mer*.

Contrôle central des finances de la marine.—MM. Vermot, O ✲ *Inspecteur en chef*; Le Prédour O ✲ et Portier, O ✲, *Inspecteurs*.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

M. Waddington, sénateur, *Ministre*.

Cabinet du ministre. — M. de Lasteyrie, fils, *chef de cabinet*.

Service intérieur du ministère. — M. Magnabul, ✲, *chef*. — Bureau de l'enregistrement et des archives.

Secrétariat général. — M. Ch. Jourdain O ✲, membre de l'Institut, Inspecteur général de l'enseignement supérieur, *Secrétaire général*.

Service de l'Instruction publique.

Division des sciences et des lettres. — M. O. de Watteville, ✲ *chef de division*,

1er Bureau : *Travaux historiques et sociétés savantes*. — 2e Bureau : *bibliothèques et souscriptions*, — 3e bureau : *dépot de livres et bibliothèques scolaires*

1re Direction.— administration académique et instruction supérieure. — M. Du Mesnil, O ✲, *directeur*. — 1er bureau : *inspection générale, administration académique, facultés et écoles*, — 2e bureau : *établissements scientifiques et littéraires, enseignement libre*. — 3e bureau : *matériel et comptabilité*,

2e DIRECTION. — INSTRUCTION SECONDAIRE. — M. Mourier, O ✲. *directeur.* — 1er bureau : *enseignement classique et enseignement spécial.* — 2e bureau : *personnel.* — 3e bureau : *matériel et comptabilité.*

3e DIRECTION. — INSTRUCTION PRIMAIRE. — 1er bureau : *personnel de l'enseignement primaire.* — 2e bureau : *contentieux et discipline de l'enseignement primaire.* 3e bureau : *administration et matériel de l'enseignement primaire.* — 4e bureau : *comptabilité de l'enseignement primaire.*

DIVISION DE COMPTABILITÉ. — M Bouin, O ✲, *chef de division.* — 1er bureau : *comptabilité générale* — 2e bureau : *pensions de retraite.*

Service des Beaux-Arts.

4e DIVISION. — M. de Chennevières O ✲, *Directeur.* — Bureau des beaux-arts. — Bureau des monuments historiques. — Bureau des Théâtres. — Bureau des manufactures nationales. — Bureau du personnel et de la comptabilité.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M Teisserenc de Bort, sénateur, *Ministre.*

CABINET PARTICULIER. — M. Caillard d'Aillières, auditeur 1re classe au Conseil d'État, *chef du cabinet.*

SECRÉTARIAT GÉNÉBAL. — M. Ozenne G O ✲, Conseiller d'État *secrétaire général.* — Bureau du secrétariat général : *personnel, pensions, liquidation des dépenses, questions générales, etc.*

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ CENTRALE ET DE LA STATISTIQUE. — M. Deloche, O ✲. *directeur.* — Bureau des *ordonnancements, comptes et budgets, et des écritures centrales.* — Bureau des *comptes matières et des secours.* — Bureau de la *statistique générale de la France.*

DIRECTION DE L'AGRICULTURE. — M. Porlier, O ✲, *directeur*, M. Tisserand, O ✲, *sous-directeur*. — 1er bureau : *enseignement agricole et vétérinaire*. — 2e bureau : *encouragements à l'agriculture, secours*. — 3e bureau : *subsistances*.

DIRECTION DES HARAS. — M. Baron-Dutaya, inspecteur général des haras, *directeur*.

COMMERCE INTÉRIEUR. — M. Dumoutier de Frédilly, C ✲, *directeur*, M. Girard, ✲, *sous-directeur*. — 1er bureau : *Commerce*. — 2e bureau : *industrie*. — 3e bureau : *police sanitaire et industrielle*.

COMMERCE EXTÉRIEUR. — M. Marie, ✲, *directeur-adjoint*. — 1er bureau : *législation et tarifs de douanes en France*. — 2e bureau : *législation commerciale et tarifs des douanes à l'étranger*. — 3e bureau : *mouvement général du commerce et de la navigation*.

CONSEIL SUPÉRIEUR DU COMMERCE, DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE

Parmi les membres de ce conseil sont : MM. Kolb-Bernard et Leurent, députés du Nord.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Christophle, sénateur, *Ministre*.

CABINET DU MINISTRE. — M. de la Porte, auditeur au Conseil d'État, *chef du cabinet*.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — M. de Boureuille, G O ✲, conseiller d'État, Inspecteur général des mines, *secrétaire-général*. — 1er bureau : *secrétariat-général et matériel*. — 2e bureau : *service central d'expédition et d'autographie*.

DIVISION DU PERSONNEL. — M. Porée O ✲, *chef de division*. — 1er bureau : *nominations, promotions et mouvements*. — 2e bureau : *frais et indemnités, secours, pensions, contentieux*.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — M. Bigarne, ✲, *chef de la division*. — 1er bureau : *opérations centrales et ordonnancements*. — 2e bureau : *comptabilité des ponts-et-chaussées et des mines*.

Ponts-et-Chaussées et Chemins de fer.

M. de Franqueville, G O ✲, inspecteur général des Ponts-et-chaussées, *directeur général.*

DIVISION DES ROUTES ET PONTS. — M. Challot, O ✲, *chef de division.* — 1er bureau : *routes nationales.* — 2e bureau : *routes départementales et polices du roulage.*

DIVISION DE LA NAVIGATION. — M. Caulet de Longchamps, O ✲, *chef de division.* — 1er bureau : *ports maritimes, canaux de navigation.* — 2e bureau : *rivières navigables et flottables* — 3e bureau : *service hydraulique.*

Chemins de fer. — DIVISION DES ÉTUDES ET TRAVAUX. — M. Langlois de Neuville, O ✲, *chef de division.* — 1er bureau : *études et concessions.* — 2e bureau : *travaux.*

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — M. Gilly, O ✲, *chef de division.* — 1er bureau : *exploitation commerciale.* — 2e bureau : *exploitation technique.* — Bureau de la *statistique des chemins de fer.*

Mines. — DIVISION DES MINES ET USINES. — M. Muison, ✲, *chef de division.* — 1er bureau : *mines, appareils à vapeur.* — 2e bureau : *usines et manufactures, eaux minérales, cartes géologiques et agronomiques.*

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE — M. le Cte de Vassart d'Hozier, ✲, Ingénieur en chef des mines, *chargé de la direction du service.*

Administrations et Services financiers.

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. Grimpel, C ✲, *directeur général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. — M. Levavasseur, O ✲, *directeur général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES. — M. Amé, C ✲, *directeur général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Audibert, O ✲, *directeur général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT. — M. Rolland, C ✲, *directeur général.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES. — M. Le Libon, O ✲, *directeur général.*

ADMINISTRATION DES FORÊTS. — M. Faré, O ✲, *directeur général.*

TABLEAU DES PRÉFECTURES & ÉVÊCHÉS DE FRANCE,

...MENTS	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
.....	Bourg.....	Esterazy	Marchal.....	Belley.
.....	Laon	N	Dours, O ✲.....	Soissons.
.....	Moulins.....	Bon de Nervo.....	De Dreux-Brézé	Moulins.
B.) ...	Digne.....	Picquet-Damesme ✲.....	Meirieu, ✲	Digne.
H.) ...	Gap	Vte de l'Hermitte.....	Guilbert, ✲	Gap.
Marit..	Nice.....	Darcy✲	Sola, O ✲.....	Nice.
ie.....	Privas	Du Chevalard, ✲.....	Delcusy, ✲.....	Viviers.
ies....	Mézières	Dumarest	Langénieux.....	Reims (Marne).
.....	Foix.....	De Biancourt	Bélaval, O ✲	Pamiers.
.....	Troyes.....	Develle.....	Cortet.....	Troyes.
.....	Carcassone ..	Baile.....	Leuilleux	Carcassonne.
on	Rhodez	De Bassoncourt ✲.....	Rourret.....	Rodez.
s-du-ie	Marseille	Doniol	FORCADE, O ✲	AIX, Arles et Embrun.
			Place, ✲	Marseille.
os	Caen	Cte de Perthuis, ✲	Hugonin, ✲.....	Bayeux.
.....	Aurillac.....	De Chazelle.....	De Pompignac, ✲...	Saint-Flour.
ite. ...	Angoulême ..	Peloux, ✲.....	Sebaux.....	Angoulême.
ite-Inf.	La Rochelle..	Mahou	Thomas, ✲.....	La Rochelle.
.....	Bourges.....	Lauras.....	LA TOUR-D'AUVERGNE, ✲.....	BOURGES.
e.....	Tulle	Sanial du Fay, ✲	Berteaud, ✲.....	Tulle.
.....	Ajaccio.....	Daunassans, ✲	De Gaffori.....	Ajaccio.
'Or ...	Dijon.....	Souvestre, ✲	Rivet, O ✲	Dijon.
lu-Nord	Saint-Brieuc.	Bon de Jouvenel, ✲.....	David, O ✲	Saint-Brieuc.
.....	Guéret.....	Vte Sébastiani, ✲	Duquesnay	Limoges (Haute-Vienne).
ne....	Périgueux...	Vivaux.....	Dabert, ✲	Périgueux.
.....	Besançon....	Paul Cambon	Paulinier..... Cotton	BESANÇON et Haute-Saône.
.....	Valence.....	Amiel-Dabaux, ✲	Grotteau.....	Valence.
.....	Évreux	Bon Sers, ✲	Regnault, O ✲.....	Évreux.
t-Loir.	Chartres	Letendre de Tourville	Nouvel.....	Chartres.
re	Quimper	Pihoret, O ✲	Besson.....	Quimper.
.....	Nîmes	Gizolme	DESPREZ, O ✲	Nîmes.
ie (H.)	Toulouse	Ach. Delorme	GÉRAULT DE LANGALERIE, ✲....	TOULOUSE et Narbonne.
.....	Auch	De Valicourt d'Ambrines ..		AUCH.

DÉPARTEMENTS	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
Gironde.....	Bordeaux ...	Decrais	S. E. le Cardinal DONNET, G. ✲ ..	BORDEAUX.
			Roullet de la Bouillerie, archevêque de Perga *in partibus*, *coadjuteur*.	
Hérault	Montpellier..	De Vallavielle, O ✲.....	De Cabrières.....	Montpellier.
Ile-et-Vilaine.	Rennes.....	Delpon de Vissec, ✲	BROSSAYS-SAINT-MARC, O ✲.....	RENNES.
Indre.	Châteauroux	Patinot.....	DE LA TOUR-D'AUVERGNE, O ✲...	BOURGES (C
Indre-et-Loire	Tours.....	Mis de Nadaillac..	COLLET, O ✲.....	TOURS.
Isère	Grenoble....	André, ✲	Fava	Grenoble.
Jura.....	Lons-le-Sauln	Bon de Reinach, O ✲.....	Nogret, O ✲.....	Saint-Claude
Landes.....	Mont-de-Mars	Vte d'Etchegoyen.....	Epivent, ✲.....	Aire.
Loir-et-Cher.	Blois	Fournier-Sarlovèze, ✲....	Pallu du Parc, ✲ ..	Blois.
Loire	St-Étienne...	Le Barbier de Blignières, ✲	.....	Lyon (Rhône
Loire (Haute)	Le Puy.....	Cte Revel du Perron, O ✲..	Lebreton, ✲.....	Le Puy.
Loire-Infér ..	Nantes.....	Vte Malher, ✲.....	Fournier, ✲.....	Nantes.
Loiret	Orléans.	Sazerac de Forge.....	Dupanloup, O ✲ ...	Orléans.
Lot.....	Cahors.....	Vte dè Gombert, ✲	Grimardias, ✲	Cahors.
Lot-et-Garon.	Agen.....	Félix Renaud.....	Fonteneau, ✲.....	Agen.
Lozère	Mende	Lorois, ✲	Costes.....	Mende.
Maine-et-Loir	Angers.....	Merlet ✲.....	Freppel, ✲.....	Angers.
Manche	St-Lô	Buchot, ✲	Bravard, ✲.....	Coutances.
Marne	Châlons.	Bon de Vaufreland, ✲.....	LANGENIEUX, ✲...	REIMS (Arr. Reims et Ar
			Meignan, ✲	Châlons.
Marne (H) ...	Chaumont...	Cte de Masin, ✲.....	Guerrin, ✲.....	Langres.
Mayenne	Laval.....	De Vaudichon, ✲.....	Wicart, O ✲	Laval.
Meurthe et Moselle	Nancy.....	A. Gigot	Foulon.....	Nancy.
Meuse.....	Bar-le-Duc ..	Bon d'Huart, ✲	Hacquart, O ✲	Verdun.
Morbihan ...	Vannes.....	Vte de Rorthais.....	Becel, ✲.....	Vannes.
Nièvre	Nevers.....	De Cazes, ✲.....	De Ladoue	Nevers.
Nord.....	Lille.....	Lizot . O ✲.....	S. E. le Cardinal RÉGNIER, O. ✲	CAMBRAI.
			Monnier, évêque *in partibus* de Lydda.	
Oise.....	Beauvais....	Tripier.....	Gignoux, O ✲.....	Beauvais.
Orne	Alençon	Larnac	Rousselet, O ✲....	Séez.
Pas-de-Calais.	Arras.....	Tenaille Saligny.....	Lequette, ✲	Arras.
Puy-de-Dôme	Clermont-F..	Tirman..	Feron, O ✲	Clermont.
Pyrénées (B).	Pau	N.....	Lacroix, O ✲.....	Bayonne.

MENTS	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
es (H).	Tarbes.....	Poizat, ✲	Jourdan, ✲.... ...	Tarbes.
es-Or.	Perpignan...	P. Fabre, ✲	Saivet	Perpignan.
aut)..	Belfort.....	Lebleu, ✲, administrateur, faisant fonctions de préfet	.....	Nancy.
.....	Lyon.....	Welche, O ✲ (Cons. d'État).	N.....	LYON et Vienne.
H)....	Vesoul	Burin du Buisson, O ✲....	.....	Besançon (Doubs)
t-Loire	Mâcon	Degrond, ✲	Perraud.....	Autun.
.....	Le Mans.....	Ch. de Tassin, ✲.....	D'Outremont.....	Le Mans.
.....	Chambéry...	Mis de Fournès, ✲:.....	PICHENOT, ✲.....	CHAMBÉRY.
			Vibert, O ✲.....	Maurienne.
			Turinaz.	Moussier.
(H.) ..	Annecy	Breynat, ✲	Magnin, O ✲.....	Annecy.
.....	PARIS	Ferd. Duval, O ✲	S. E. le Cardinal GUIBERT, O ✲...	PARIS.
		Voisin, ✲, préfet de police.	Richard, év. *coadjut.*	
ıfér...	Rouen.....	Limbourg, ✲	DE BONNECHOSE, C ✲	ROUEN.
t-Marn	Melun.....	Guyot de Villeneuve	Allou, O ✲.....	Meaux.
t-Oise	Versailles ...	De Crisenoy O ✲	Mabile, O ✲.....	Versailles.
(Deux)	Niort.....	Mis d'Auray de St-Pois, ✲..	Pie.....	Poitiers (Vienne et Deux-Sèv.)
.....	Amiens.....	E. Pougny, ✲.....	Bataille, ✲	Amiens.
.....	Alby.....	Servois, ✲	RAMADIÉ, ✲	ALBY.
-Gar..	Montauban ..	Herbette	Legain.....	Montauban.
.....	Draguignan..	Jolivet de Riencourt.....	Terris, ...	Fréjus et Toulon.
se....	Avignon.....	Brancion	DUBREUIL, O ✲....	AVIGNON.
.....	La Roche-s.-Yon.	Duphémieux.....	Lecocq.....	Luçon.
.....	Poitiers	Delmas, ✲	Pie.....	Poitiers (Vienne et Deux-Sèv.)
(H.)..	Limoges.....	Le Mire de Villers, O ✲ ...	Duquesnay.✲.....	Limoges.
.....	Épinal.....	Oustry.....	Caverot, O ✲.....	Saint-Dié.
.....	Auxerre.....	Ducrest de Villeneuve.....	BERNADOU, O ✲...	SENS et Auxerre

Administration départementale de l'Algérie.

ement d'Alger, M. Brunel, ✲, préfet; — Département d'Oran, M. de Nouvion, ✲, préfet;
Département de Constantine, M. Desclozeaux, préfet.

chés des Colonies, suffragants de l'archevêché de Bordeaux.

Saint-Denis (Ile de la Réunion, Afrique)..... Mgr. Delannoy.
Basse-Terre (Guadeloupe, Antilles)..... Blanger.
St-Pierre et Port-de-France (Martinique, Antilles)..... N...

vêchés d'Algérie, suffragants de l'archevêché d'Alger.

Archevêque d'Alger, Mgr. LAVIGERIE, O ✲.
Évêque d'Oran, Mgr. Vigne. — Évêque de Constantine, Mgr. Robert.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

ANCIENS PRÉFETS.

Le département a eu successivement pour Préfets:

M. JOUBERT, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis, commissaire-général des relations commerciales en Hollande.

M. DIEUDONNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunal, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendémiaire an XIV.

M DE POMMEREUL, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Inde-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et, depuis, Conseiller d'Etat, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. DUPLANTIER, baron de l'Empire, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1805, décédé à Paris le 6 février 1814.

M. le comte BEUGNOT a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'Etat en mission.

M, le baron SIMÉON, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et, depuis, pair de France et ministre d'Etat.

M. DUPONT-DELEPORTE, maître des requêtes au Conseil d'Etat, nommé le 22 mars 1815.

M. DUPLEIX DE MÉZY, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'Etat, directeur général des postes.

M. le comte DE RÉMUSAT, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. DE MURAT, conseiller d'Etat, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France,

M. le vicomte Alban DE VILLENEUVE-BARGEMONT, conseiller d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1820, depuis député du Nord.

M. le vicomte de Villebs du Terrage, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830 ; depuis, pair de France,

M. le baron Méchin, conseiller d'État, membre de la Chambre des députés, ancien préfet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte de Saint-Aignan, conseiller d'État, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839; depuis, conseiller d'État en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice Duval, pair de France, conseiller d'État, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. Desrousseau de Givré, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand ; auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847,

M. Anthony-Thouret, commissaire du Gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. Delescluse et D. Pillette ont administré le département, le premier comme commissaire général de la République, le second comme commissaire-adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. Durant-St-Amand, auparavant maire du 7e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, ensuite préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse, décédé en 1864,

M. David, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. Vaïsse, commandeur de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849; ensuite ministre de l'Intérieur, conseiller-d'État et sénateur, décédé en 1864.

M. Besson, grand-officier des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, nommé le 17 mars 1851, auparavant préfet des département du Jura, de Maine-et-Loire et de la Haute-Garonne, depuis préfet des Bouches-du-Rhône et conseiller d'Etat.

M. Collet-Meygret, commandeur des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique, nommé le 30 juin 1857; auparavant préfet et directeur général de la sûreté publique.

M. Vallon (Paul-Louis-Marie-Athanase-Léonard), grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, officier de l'Instruction publique: auparavant préfet de Maine-et-Loire, nommé le 20 octobre 1857; décédé en fonctions le 5 novembre 1865.

M. Piétri, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12

novembre 1865 ; auparavant préfet de l'Hérault, depuis, préfet de police.

M. L, Sencier, grand officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 février 1866 ; auparavant préfet de la Loire, depuis conseiller d'Etat, directeur général du personnel et du cabinet au Ministère de l'Intérieur, puis conseiller d'Etat chargé de l'Administration du département du Rhône.

M. de Saint Paul, grand officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'Instrution publique, grand'croix de divers ordres, etc., nommé le 23 décembre 1868. Sénateur, chargé de l'Administration du département du Nord, auparavant directeur général du personnel et du cabinet, au Ministère de l'Intérieur.

M. Léon Masson chevalier de la Légion-d'Honneur, nommé le 30 janvier 1870.

M. A. Testelin, membre du Conseil général, nommé le 6 septembre 1870; depuis, Commissaire de la Défense les départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

M. Pierre Legrand, avocat, nommé le 16 septembre 1870.

M. Paul Bert, nommé le 22 janvier 1871.

M. Ernest Hendlé, nommé le 7 février 1871.

M. Baron, avocat, *Préfet par intérim* nommé le 7 février 1871

M. le baron Séguier, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 20 mars 1871.

M. Limbourg, nommé le 19 décembre 1873. N'a pas été installé,

M. le baron Léon Le Guay (O ✻), nommé le 21 décembre 1873 ; depuis sénateur.

PRÉFECTURE.

M. Lizot, (O ✻), *Préfet*, nommé le 21 mars 1876.

Le Préfet est seul chargé de l'administration : il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement ; il surveille toutes les parties de l'administration publique.

Il donne ses audiences tous les jours, de une heure à trois heures.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL,

Aux termes de la loi du 28 pluviôse, an VIII, le secrétaire-général est chargé de la signature des expéditions et de la garde des papiers. Le décret du 29 décembre 1854 dispose que le secrétaire-général pourra, indépendamment des fonctions qui lui sont conférées par les lois et règlements, être chargé d'une partie de l'administration départementale, par délégation et sous la direction du Préfet.

M. Copin, *secrétaire-général*.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. le Préfet, *président ;* Cleenewerck de Crayencourt (✻O✠), *vice-président ;* Derbigny ; Forestier (✻ ✠) ; De Beffroy de la Grève.

Ministère public : M. le Secrétaire-général de la Préfecture, commissaire du Gouvernement.

Greffe M. Lacoste, chef de bureau adjoint, *secrétaire greffier du conseil de Préfecture* ; M. Bury, *commis de 3e classe.*

Le Conseil de Préfecture prononce sur les demandes à fin de décharge ou de réduction des contributions directes, sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration concernant le sens et l'exécution de leurs marchés, sur les demandes en dommages et intérêts procédant du fait des entrepreneurs et non de l'administration, sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues à raison de terrains pris ou fouillés pour la confection des ouvrages publics, sur les difficultés en matière de grande voirie, sur les autorisations de plaider demandées par les communes, sur le contentieux des domaines nationaux, sur certaines difficultés en matière d'élections. En général, les Conseils de Préfecture sont les tribunaux de première instance de la justice administrative. Lorsque le Prefet assiste au Conseil, il le preside en cas de partage, sa voix est prépondérante.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être sur papier timbré et adressées ou déposées au Greffe du Conseil.

Un décret du 30 décembre 1862 dispose : qu'à l'avenir les audiences des Conseils de préfecture, statuant sur les affaires contentieuses, seront publiques. — Après le rapport fait sur chaque affaire par un des conseillers, les parties pourront présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire. — Le secrétaire-général remplira les fonctions de commissaire du Gouvernement. — Il y aura, auprès de chaque Conseil, un secrétaire-greffier, nommé par le Préfet et choisi parmi les employés de la Préfecture. — Les comptes des receveurs des communes et des établissement de bienfaisance ne seront pas jugés en séance publique.

Circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 21 juillet 1865.

EXTRAIT.

C'est le caractère essentiel de la procédure contentieuse que

l'instruction y soit écrite; les observations orales n'y tiennent qu'une place accessoire et doivent toujours se restreindre aux points qui ont été développés dans les mémoires.

Du moment, en effet, où les parties ne sont pas astreintes à se présenter à la barre et que souvent l'une des deux y vient seule, il n'est pas bon qu'il s'y produise des moyens nouveaux qui ne pourraient pas être contredits par l'adversaire.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Le *Conseil général* a, chaque année, deux sessions ordinaires qui s'ouvrent, l'une le premier lundi qui suit le 16 août, l'autre au jour fixé par le Conseil dans sa session d'août. La première ne peut durer plus d'un mois; la seconde plus de quinze jours.

Le Conseil général nomme, parmi ses membres, le président, les vice-présidents et les secrétaires.

Il exerce les attributions qui lui sont déférées par la loi du 10 août 1871.

Le nombre des membres du Conseil général est 61, un par canton, et répartis comme suit entre les sept arrondissements, savoir : Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7; Lille, 17; Cambrai, 7; Avesnes, 10; Douai, 6; Valenciennes, 7.

Conformément à la loi du 10 août 1871, il a été procédé, le 16 septembre suivant, et le 8 novembre 1874, à l'élection des membres du Conseil général et des Conseils d'arrondissement.

Le Conseil général est composé comme suit :

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes-Nord,	Guillemin, avocat à Avesnes.
Avesnes-Sud,	Mailliet, O ✲, sénateur, président de la Société d'Agriculture d'Avesnes.
Bavai,	Levent, maître de forges et maire à Bavai.
Berlaimont,	Emond, notaire et maire à Berlaimont.
Landrecies,	Marie-Soufflet, propriétaire et maire à Landrecies.
Le Quesnoy-Est,	Boulangé, cultivateur et maire à Salesches.
Le Quesnoy-O.,	Baron De l'Epine, propr. à Wargnies-le-Petit.
Maubeuge,	De Carnières, C. ✲, conseiller à la Cour de Cassation.
Solre-le-Château,	Rouez, ✲, fabricant de tissus et maire à Solre-le-Château.
Trélon,	Berteaux, filateur à Fourmies.

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai-Est,	Stiévenart-Béthune, ✲, propr. et maire à Etrun.
Cambrai-Ouest,	Leleu, ✲, cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Telliez, ✲, propriétaire à Carnières.
Clary,	Dutemple, notaire à Walincourt.
Le Câteau,	Charles Seydoux, ✲, manufacturier au Câteau.
Marcoing,	Crépin, ✲, propr., cultivat. et maire à Noyelles.
Solesmes,	Macarez, négociant à Saint-Python.

Arrondissement de Douai.

Arleux,	Billet, fabricant de sucre à Cantin.
Douai-Nord,	Merlin, à Douai.
Douai-Ouest,	Giroud, industriel, à Douai.
Douai-Sud,	Fiévet, O ✲, fabric. de sucre et maire à Masny.
Marchiennes,	Baron de Bouteville, propriétaire, à Hornaing.
Orchies,	Des Rotours, propriétaire, maire et député à Avelin.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues,	Joos, ✲, propriétaire, député, à Bergues.
Bourbourg,	Demeunynck, ✲, ancien maire de Bourbourg.
Dunkerque-Est,	Gustave Lemaire, propr et adjoint à Dunkerque
Dunkerque-O.,	Trystram, négociant et président de la Chambre de Commerce, député, à Dunkerque.
Gravelines,	Goussard, O ✲, conseiller d'État, à Watten.
Hondschoote,	Goudaert, ancien notaire, maire à Hondschoote.
Wormhoudt,	Bergerot, propriétaire et maire à Esquelbecq.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul-N-E,	Lotthé, notaire et maire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O,	Plichon, O ✲, avocat, député, à Bailleul.
Cassel,	Desmyttère, ✲, propriétaire et maire à Cassel.
Hazebrouck-N,	Joets de Metershof, propriétaire à Hazebrouck.
Hazebrouck-S.,	Massiet du Biest, propriétaire à Hazebrouck.
Merville,	Duquenne, négociant à La Gorgue.
Steenvoorde,	Beck, propriétaire à Steenvoorde.

Arrondissement de Lille.

Armentières,	Pouchain, manufacturier et maire à Armentières

Cysoing,	Jules Brame, propriétaire et sénateur, à Hem.
Haubourdin,	Comte d'Hespel, propriétaire, maire et sénateur, à Wavrin.
La Bassée,	Édouard Chombart, maire à Herlies.
Lannoy,	C. Descat, ✻, apprêteur de tissus, ancien député à l'Assemblée nationale et maire, à Roubaix.
Lille-Centre,	P. Legrand, avocat, député, à Lille.
Lille-Nord-Est,	Jules Dutilleul, brasseur à Lille.
Lille-Ouest,	Soins, industriel à Lille.
Lille-Sud-Est,	Morisson, docteur en médecine à Lille.
Lille-Sud-Ouest,	Testelin, docteur en médecine, sénateur, à Lille.
Pont-à-Marcq,	Desmoutier, ✻, cult. et propr. à Mons-en-Pévèle
Quesnoy-sur-D.,	Louis Desrousseaux, ✻, propriétaire à Lille.
Roubaix-Est,	Deregnaucourt, constr. de machines, député, à Roubaix.
Roubaix-Ouest,	Deleporte-Bayart, propr. et adjoint à Roubaix.
Seclin,	Van der Straeten, propr. et maire à Vendeville.
Tourcoing-Nord,	Roussel-Defontaine, ✻, négociant et maire à Tourcoing.
Tourcoing-Sud,	J. Leurent, ✻, fabricant, député, à Tourcoing.

Arrondissement de Valenciennes.

Bouchain,	Caullet, propriétaire à Haspres.
Condé,	Renard, ✻, maître de verreries et maire de Fresn.
St-Amand, r. d.,	Émile Delerue, propriétaire et maire à Raismes.
St-Amand, r. g.,	L. Legrand (de Lecelles), avocat à Douai.
Valenciennes-E.,	Bultot, maire de Valenciennes.
Valenciennes-N.,	de Marsilly, ✻, directeur général de la Compagnie des mines d'Anzin.
Valenciennes-S.,	Louis Legrand (de Valenciennes), avocat, docteur en droit, docteur ès-lettres et député, à Valenciennes.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE.

Instituée par la loi du 10 *août* 1871.

La Commission départementale exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par le titre VI de la loi du 10 août 1871. Les membres qui la composent, élus dans le sein du Conseil, sont au nombre de sept, savoir :

Président, M. Joos, ✻, député; *secrétaire*, M. Roussel-Defon-

taine, ✻; MM. le baron de l'Épine, Telliez, Fiévet, O ✻, Desmyttère, Legrand (de Leceles).

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Aux termes de l'article 21 de la loi du 19 août 1871, les Conseils généraux doivent être renouvelés par moitié tous les trois ans.

Par délibération du 6 novembre 1871, le Conseil général a divisé les cantons du département représentés par ses membres, en deux séries, ainsi composées :

1re Série, 30 cantons. — Avesnes-Sud, Berlaimont, Maubeuge, Le Quesnoy-Ouest, Trélon, Cambrai-Ouest, Clary, Marcoing, Douai-Nord, Marchiennes, Orchies, Bourbourg, Dunkerque-Ouest, Hondschoote, Bailleul-Sud-Ouest, Hazebrouck-Sud, Merville, Steenvoorde, La Bassée, Haubourdin, Lille-Centre, Lille-Ouest, Lille-Sud-Ouest, Quesnoy-sur-Deûle, Roubaix-Ouest, Tourcoing-Nord, Saint-Amand, rive gauche, Condé, Valenciennes-Nord, Valenciennes-Sud.

2e Série, 31 cantons. — Avesnes-Nord, Bavai, Landrecies, Le Quesnoy-Est, Solre-le-Château, Cambrai-Est, Carnières, Le Câteau, Solesmes, Arleux, Douai-Ouest, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Est, Gravelines, Wormhoudt, Bailleul-Nord-Est, Cassel, Hazebrouck-Nord, Armentières, Cysoing, Lannoy, Lille-Nord-Est, Lille-Sud-Est, Pont-à-Marcq, Roubaix-Est, Seclin, Tourcoing-Sud, St-Amand, rive droite, Bouchain, Valenciennes-Est.

Par suite d'un tirage au sort auquel il a été procédé dans la même séance du 6 novembre 1871, la 1re série a été désignée pour être renouvelée la première. — Cette opération a eu lieu le 8 novembre 1874 conformément au décret du 11 septembre précédent.

Les pouvoirs des membres du Conseil appartenant aux cantons de la seconde série expieront en 1877.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de neuf heures à onze heures et demie du matin, et de une heure à cinq heures de l'après-midi.

Toutes les lettres ou pièces doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez les concierges de l'hôtel ou des bureaux de la Préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visas, légalisations ou demandes de passe-ports qui peuvent être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET. — MM. Ernest du Moulin, *chef du cabinet*; Duplessis, *attaché*, Revel, *employé*.

ATTRIBUTIONS — Ouverture et classement de la correspondance. — Audience du Préfet. — Correspondances confidentielle et réservée — Service télégraphique. — Personnel administratif, personnel des commissaires de police. — Surveillance de la frontière. — Rapports avec l'autorité militaire et ecclésiastique. — Légion-d'honneur. — Belles actions. — Distinctions honorifiques — Secours individuels. — Bureaux de tabac. — Cérémonies publiques.

Organisation des bureaux.

Chef de division honoraires : MM. A. Deblock ✲, A. Druez ✲. et Ch. Vincent, A ✪.

Première division. — M. Charrier, *chef de division*.

1er BUREAU. SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. MM. Breton père, *chef de bureau ;* Plumecocq, *chef de bureau adjoint, chargé des affaires militaires ;* Plouvier, *sous-chef ;* Lemal, *commis de 2e classe ;* Forret, *idem de 3e classe*; Lesaffre, *idem ;* Lefebvre, *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. — Enregistrement et distribution des bulletins des lois et des Actes administratifs de la Préfecture. — Visas et légalisations. — Organisation administrative. — Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies, journaux et écrits périodiques. — Bibliothèques publiques. — Théâtres. — Brevets d'invention. — Mouvement de la population. — Naturalisation et autorisation du domicile en France. — Exécution des lois sur les élections et sur le jury; convocation des jurés. — Mercuriales, subsistances, police de la boulangerie. — Agriculture. Amélioration des chevaux. — Foires, marchés. — Sociétés savantes. — Beaux-arts. — Monuments historiques. — Archives. — Commerce, industrie. — Travail des enfants dans les manufactures. — École des arts et métiers. — Écoles polytechnique et militaire. — École navale. — École des mineurs. — Tribunaux de commerce. — Chambres de commerce. — Chambres consultatives des arts et manufactures. — Conseils de Prud'hommes. — Instruction publique. — Lycées et colléges communaux ; collation de bourses. — Écoles normales. — Écoles primaires. — Salles d'asile. — Institution des sourds-muets et des aveugles. — Cultes, congrégations religieuses. — Art de guérir. — Écoles de médecine. — Réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes. — Vaccine. — Épidémies. — Eaux thermales. — Médecine vétérinaire. — École vétérinaire d'Alfort. — Recrutement de l'armée. — Affaires militaires. — Inscription maritime.

— Garde nationale. — Pompiers. — Rapports avec la Commission permanente du Conseil général.

2e Bureau. — police. MM. Breton, Émile, *sous-chef*, chargé au même titre de la direction du bureau ; Torck, *commis de 2e classe :* Corman, *commis de 3e classe*, Demade, *surnuméraire*

Attributions. — Police générale, municipale et rurale. — Gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. — Prisons. — Maison centrale de force et de correction. — Maisons de justice, d'arrêt et de correction. Dépôts de Sureté. — Colonies agricoles et pénitentiaires. — Réglements de police. — Crimes, délits, événements, incendies. — Surveillants de forçats et condamnés liberés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. — Asiles d'aliénés. — Commissions sanitaires des ports de Gravelines et de Dunkerque. — Débits de boissons. — Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. — Passe-ports à l'étranger. — Passe-ports gratuits. — Passe-ports avec secours de route. — Permis de chasse. — Louveterie. — Échenillage. — Départs d'ouvriers pour l'Afrique. — Transports d'armes et de poudre.

Deuxième division. — M. Devaux, ✻, *chef de division.*

1er Bureau. Finances de l'État et du département. MM. Laurent, *chef de bureau* ; Breton, Hippolyte, *sous-chef ;* Defrenne, *commis de 1re classe ;* Ducro, *commis de 2e classe ;* Delecambre, *surnuméraire.*

Attributions. — Administration du domaine public et du domaine de l'État. — Service du Trésor public, délivrance des mandats pour le paiement des fonctionnaires rétribués par l'État. — Frais de justice ; comptes annuels afférents à l'État. — Contributions directes et indirectes. — Douanes. — Enregistrement. — Contentieux. — Personnel. — Confection du budget départemental ; mandatement des dépenses imputées sur les budgets de l'État et du dèpartement.

2e Bureau, — Travaux publics. — MM. H. Lecocq, *chef de bureau de 1re classe ;* Mallebrancq, *sous-chef ;* Pruvost, *commis de 2e classe ;* Bourelle, *commis de 3e classe ;* Barbotin, *ldem.*

Attributions. — Routes nationales et départementales. — Chemins de fer. — Chemins de grande communication. — Navigation. — Ports maritimes. — Marais, desséchement ; cours d'eau. — Usines. — Police de la grande voirie. — Établissements insalubres. —Mines et minerais. — Servitudes militaires. — Voitures publiques. — Construction et entretien des édifices départementaux.

Troisième division. — M. Baillœul, *chef de division.*

1er Bureau. — Finances des communes. MM. Vincent, *chef de bureau:* Coupey, *sous-chef;* Crépin, *commis de 3e classe;* Broutin, *idem*:

Attributions. — Finances des communes. — Administration et comptabilité communale. — Octrois. — Règlement des budgets communaux. — Administration et comptabilité des hospices, bureaux de bienfaisance, fabriques et consistoires. — Monts-de-Piété. — Caisses d'épargne. — Service des enfants assistés.

2e Bureau. — Travaux communaux. — MM. Heidet, *chef de bureau;* Cocquillier, *sous-chef;* Petit, Eugène, *commis de 1re classe, chargé du service vicinal;* Guinois, *commis de 2e classe.*

Attributions. — Travaux communaux. — Examen des projets de travaux des communes et des établissements hospitaliers; surveillance, règlement et contentieux de ces travaux. — Voirie urbaine. — Chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires. — Chemins non classés.

Division de l'instruction primaire. — MM. Foucault, (A O) commis de l'inspection académique, *chef de la division;* Bouchez, *chef de bureau;* Hermant, *commis;* Branbille, *idem.*

Attributions. — Instruction primaire. — Administration et comptabilité.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. l'abbé Dehaisne, A ✪, *archiviste*; Masurel, *chef de bureau :* Losfeld, Decleene, *employés*; M. Fournet, *dessinateur.*

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. le secrétaire-général, *président*; Houdoy, propriétaire, à Lille; Casati, juge; N...; l'abbé Dehaisne, archiviste, *secrétaire.*

Imprimeur de la préfecture, M. L. Danel, ✱, à Lille, rue Nationale.

Conservateur régisseur, M. Hinet, ✱.

Huissier du cabinet du préfet, M. Delesalle. — *Huissier du cabinet du secrétaire-général:* M. Quille. — *Huissier du Conseil de Préfecture*, M. Delannoy. — *Concierge de l'hôtel*, place de la République, M. Godard. — *Concierges des bureaux*, rue Beauharnais, MM. Delesalle et Garin.

Garçons de bureau, MM. Delannoy, *brigadier*; Delattre, Georges, Garin, Benazet

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les Conseils d'arrondissement s'assemblent deux fois par an aux époques fixées par le Gouvernement. Ils nomment chaque année leurs présidents et secrétaires; ces conseils délibèrent sur les réclamations auxquelles donnent lieu la fixation du contingent de l'arrondissemens dans les contributions directes sur les demandes en réduction formées par les communes. Ils répartissent entre elles les contributions et donnent leur avis sur les divers objets d'intérêt local.

Les Conseils d'arrondissement ont été renouvelés par moitié le 8 novembre 1874, en vertu du décret du 11 septembre précédent.

ARRONDISSMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet, M. Périn, ✻
Secrétaire, M. Deckmyn.

Conseil d'arrondissement.

Bergues,	MM: Hilst, médecin et maire à Armbouts-Cappel.
Bourbourg,	Vercoustre, conducteur des Waeteringues, à Bourbourg.
Dunkerque-Est,	D'Arras, maire à Dunkerque.
—	Delilis, ancien maire, à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	Mahieu, maire à Cappelle.
—	Bourdon, négociant, à Dunkerque.
Gravelines,	Thouvenin, maire à Gravelines.
Hondschoote,	Boudewel, à Hondschoote.
Wormhoudt,	Dehaene, maire à Wormhoudt.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-préfet, M. de Chemellier.
Secrétaire, M. Quilliet.

Conseil d'arrondissement.

Bailleul-N.-E.	MM. H. Bieswal, propriétaire à Bailleul.
—	Plouvier notaire à Stenwerck.

Bailleul Sud-O.,	H. de Coussemaker, propriétaire à Bailleul.
Cassel,	Bosquillon de Jenlis, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.	Lespagnol, président du tribunal civil.
Hazebrouck-S.	Claudorez, cultivateur à Morbecque.
Merville,	Hennion, notaire à Estaires.
—	Bouillez, ✲, maire à Merville.
Steenworde,	Heem, A ✪, maire à Steenworde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

Armentières,	MM. Lescornez.
Cysoing,	Dubreucq, Victor.
Haubourdin,	Billon. ✲, docteur en médecine à Loos.
La Bassée,	Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies.
Lannoy,	Le Hardy du Marais, propriétaire à Chéreng.
Lille-Centre.	Schneider-Bouchez, négociant à Lille.
Lille-Nord-Est,	Géry-Legrand, homme de lettres à Lille.
Lille-Ouest,	Lemaitre, industriel à Lille.
Lille-Sud-Est,	Bény-Delcourt, marchand à Lille.
Lille-Sud-O,	Pérot, banquier à Lille.
Pont-à-Marcq,	Et. Vallois, maire à Wahagnies.
Quesnoy-sur-D.	Lambin, notaire et maire à Comines.
Roubaix-Est,	P. Flipo, à Roubaix.
Roubaix-Ouest,	Dupont, Em., homme de lettres à Roubaix.
Seclin,	Desmazières, Louis, négociant à Seclin.
Tourcoing-N.,	Dhalluin, notaire et maire à Linselles.
Tourcoing-S.,	Ducrocq. ✲ not., maire à Marcq-en-Barœul.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, MM. Monestier. ✲
Secrétaire, Alph. Colas.

Conseil d'arrondissement.

Cambrai-Est,	MM. Fiévet, à Iwuy.
Cambrai-Ouest,	Ledoux, à Cambrai.
Carnières,	Bricourt-Ledieu à Carnières.
Clary,	Ch. Sauvez, à Clary.
—	Fontaine-Ducornet, à Caudry.
Le Câteau,	Hallette, Jules, au Câteau.
—	Mairesse-Niay, à Basuel.
Marcoing,	Millet-Bricout, cultivateur, à Bantouzelle.
Solesmes,	Vallez, à Briastre.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. Vassié.
Secrétaire, M. Postiaux.

Conseil d'arrondissement.

Avesnes-N.,	MM. Holbecq, à Avesnes.
Avesnes-Sud,	Comtesse, à Larouillies.
Bavai,	Ern. Gravis, à Bavai.
Berlaimont,	Eliez, ancien notaire à Berlaimont
Landrecies,	Gille, à Fontaine-au-Bois.
Le Quesnoy-Est,	Lenglez-Nestor, à Englefontaine.
Le Quesnoy-O,,	Manesse, cultivateur à Frasnoy.
Maubeuge.	Herbecq fils, à Maubeuge.
Solre-le-Château	Lhomme, Charles, à Liessies.
Trélon,	Réal, à Wignehies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. de Waru, ✻.
Secrétaire, Thielfry.

Conseil d'arrondissement.

Arleux,	MM. Trannin, à Lambres.
Douai-Nord,	Desmarets, à Douai.
—	Coulmont, à Flines.
Douai-Ouest,	Bernard, à Roost-Warendin.
—	de Boisset, directeur des mines de l'Escapelle.
Douai-Sud,	Ducret, Charles, à Aniche.
Marchiennes,	Couplez, à Marchiennes.
—	Mottez, à Wandignies.
Orchies,	Josson-Delange, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. Asséuat.
Secrétaire, M. Ségard.

Conseil d'arrondissement.

Bouchain,	MM. Scribe, brasseur et maire à Abscon.
—	Laderrière, brasseur à Escaudain.
Condé,	Renard, maître de verreries à Fresnes.
St-Amand r. d.,	Sirot, Jules, maître de forges à St-Amand.
— rive g.,	Barbieux, Notaire à St-Amand.
Valenciennes-E.;	Dècle, Julien, banquier à Marly.
Valenciennes-N.,	Jénart, négociant à Anzin.
—	Taza-Villain, industriel à Anzin.
Valenciennes-S.,	Thielliez, propriétaire à Hérin.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Personnel.

Le service des Ponts-et-Chaussées est divisé en 16 arrondissements d'inspection.

Le 2e arrondissement comprend le service ordinaire du département du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais, de l'Oise et de l'Aisne, et les services spéciaux de la navigation de la Belgique sur Paris, des voies navigables dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, des ports de Dunkerque, de Gravelines, de Calais et de Boulogne, et du contrôle (études et travaux) des chemins de fer de la région du Nord.

Inspecteur général du 2e arrondissement, M. Duverger (O ✲).

SERVICES ORDINAIRE ET HYDRAULIQUE DU DÉPARTEMENT.

Routes nationales et départementales, irrigations, desséchements, usines et curages sur les cours d'eau non navigables ni flottables.

M, Railliard ✲ ✠, *Ingénieur en chef du département*, à Lille.

Ingénieurs ordinaires. — MM. Mallez, ✲, à Lille; N...., à Dunkerque; Piéron, ✲, à Cambrai; Gruson, à Douai; Gérard, à Avesnes, Berthet, à Valenciannes

Conducteurs principaux. — MM. Bonneau, à Avesnes, Flament, à Lille

Conducteurs embrigadés. — *Conducteurs de 1re classe*, MM. Herment, ✲; à Lille; Daigremont, à Dunkerque; Chantraine, à Orchies; Mary, à Avesnes.

Canducteurs de 2e classe. — MM. Hacard, à Valenciennes; Legendre, à Lille; Delhaye, à Cambrai; Annoot, à Cassel; Petit, à Bourbourg; Passage, à Avesnes; Foucart, à Douai; Heughebart, à Lille; Caroulle, à Dunkerque.

Conducteurs de 3e classe. — MM. Drouets, Prosper, à Avesnes; Weber, à Bailleul; Coupey, à Lille; Macaigne, J., à Cambrai; Falecker, à Avesnes; Vallez, Heunet, à Douai; Groniez, à Dunkerque.

Conducteurs de 4e classe. — MM. Tortrad, à Avesnes; Féver, à

Lille; Mallet, au Câteau; Roussel, à Valenciennes; Godin; à Lille; Plichard, à Maubeuge; Annibert, à Dunkerque; Brassart, à Cambrai; Robin, à Lille.

Conducteurs auxiliaires.—MM. Belin, Dagalier, à Valenciennes; Vendevelde, à Dunkerque; Dargent, à Valenciennes; Haeuw, à Douai; Ostrowski, à Douai: Bot, à Hazebrouck; Dayez, à Valenciennes; Cleenewerck, à Valenciennes.

Employés secondaires: 1re classe. — Robin, Jean-Baptiste, Lecet, fils, à Lille, Décisy, Bouvelle, à Cambrai; Denis, à Valenciennes; Caullery, Martinès, à Avesnes; Ingelrans, Victor, à Lille.

Employés secondaires: 2e classe. — Lecocq, Prosper; Caquant; Degouge; Piat, Thoury; Legroux, à Lille; Ingelrans, Aimable, agent temporaire, à Lille; Cuvelier, Albert, à Dunkerque; Bouvelle, Jules, à Cambrai.

SERVICE DES PORTS MARITIMES DE COMMERCE.

M. Plocq, ✻, ✠, *ingénieur en chef*, à Dunkerque.

Ingénieurs ordinaires: MM. Guillain, à Dunkerque; Crépin, à Gravelines.

Conducteurs embrigadés de 2e classe: MM. Haeuw, Gauthier, Leduc, Em. Debacker, à Dunkerque.

Conducteurs embrigadés de 4e classe: MM. Ed. Debacker, Dieuset, E. Haeuw et Vitrant, à Dunkerque; Verva, à Gravelines,

Conducteurs auxiliaires: MM. Verlinde et Breynaert, à Dunkerque; Decreus, Darnet, Desroche et Delbouve, à Gravelines.

Employés secondaires de 1re classe: MM. Balsen et Leclère, à Dunkerque.

Employés secondaires de 2e classe: MM. Codron, Meurs, Magné, Denquin, Verlande, Mesnage, Vyaene, Lecomte et Devaux, à Dunkerque, Michelin et Chauvin, à Gravelines.

Employé secondaire de 3e classe: M. Durier, à Gravelines.

Officiers de port: MM. Guilleman, *capitaine de port de 2e classe, chef de service*; Christiaens, *lieutenant de 1re classe*; Devries, *lieutenant de 2e classe*; Tresca et Decreus, *maîtres de 1re classe*; Cantyn, *maître de 2e classe*; Damman, Claeyssen et Lathouwer, *maîtres de 3e classe*, à Dunkerque. — M. Jonneskin, *maître de 4e classe*, à Gravelines.

Officiers et équipages des feux flottants de la rade de Dunkerque: MM. Morice, *capitaine d'armements*; Damman et Desgardin, *capitaines en premier*; Guillesser, Fay, Bruegghe et Nissen, *capi-*

taines en second; Lathouwer, Dhondt, Doncker et Carru, *maîtres d'équipages*; plus 34 hommes d'équipage, dont un mécanicien et un chauffeur, 13 matelots de 1re classe et 19 de 2e classe.

NAVIGATION A VAPEUR.

La Commission de surveillance des bateaux à vapeur qui naviguent sur les fleuves et rivières et sur mer, établie à Dunkerque, conformément aux ordonnances royales des 23 mai 1843 et 17 janvier 1846, est composée comme suit :

MM. Plocq, ✲, ✠, ingénieur en chef des ports de Dunkerque et de Gravelines, *président*; Guillain. ingénieur du port de Dunkerque, *secrétaire*; N...., ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Dunkerque; Berteloot, ✲, lieutenant de vaisseau, chef des mouvements de la marine; Matrot, ✲, ingénieur des mines; Honoré, ✲, commissaire de l'inscription maritime; Terquem, ✲, professeur d'hydrographie; Guilleman, capitaine de port; Rouillé, chef à terre des pilotes.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION DE LA BELGIQUE VERS PARIS.

Direction du service. — M. Holleaux, ✲, *Ingénieur en chef*, à Compiègne; MM. Lardé, *csnducteur principal;* Boutigny, *conducteur embrigadé de 1re classe;* George, *employé secondaire de 1re classe;* Michéa, *employé secondaire de 1re classe.*

Première section du canal de Saint-Quentin, entre Cambrai et l'écluse de Lesdins, Escaut et canal de Mons à Condé : 1re partie, canal de Mons à Condé et Escaut, M. Berthet, *ingénieur ordinaire,* à Valenciennes; 2e partie, Escaut et canal de Saint-Quentin, M. Piéron, ✲, *ingénieur ordinaire,* à Cambrai; MM. Huriez, *conducteur embrigadé de 1re classe*, à Valenciennes; Cavel, *conducteur auxiliaire,* à Condé; Bastien, *condncteur auxiliaire,* à Cambrai; Evrard, *conducteur auxiliaire*, à Riqueval; *employés secondaires de 1re classe* : MM. Rose, faisant fonctions de conducteur, à Cambrai; M. Bertheloot, à Cambrai. — *De 2e classe,* MM. Carion, à Valenciennes; Paul, à Cambrai.

Sambre française canalisée et canal de jonction de la Sambre à l'Oise (service du contrôle) : MM. Gérard, *ingénieur ordinaire*, à Avesnes; Lecourt, *idem*, à Saint-Quentin; Malézieux père, *conducteur embrigadé de 1re classe*, à Nauroy (Aisne); Mary, *idem de 1re classe*, à Avesnes; Goursault, *employé secondaire de 1re classe,* à Avesnes.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

SYNDICAT DE LA MARINE DU NORD A CONDÉ, autorisé par arrêté

de M. le Préfet du Nord, du 20 septembre 1861. Il a pour objet de défendre et de soutenir l'industrie des transports par eau dans le nord de la France et en Belgique. — Aux termes des statuts de l'association, peuvent faire partie du syndicat les gérants ou délégués des sociétés d'assurances contre les risques de la navigation. les constructeurs de bateaux, les entrepreneurs de transports par eau et de traction de bateaux, les compagnies houillères et les principaux industriels intéressés à la prospérité de la navi- intérieure dans le Nord de la France et en Belgique.

BUREAU : MM. Raverdy, *président*; Wattiaux, Myrtil, constructeur de bateaux, à Condé. *secrétaire-trésorier.*

SERVICE SPÉCIAL DES VOIES NAVIGABLES DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

M. Bertin, ✲, *ingénieur en chef*, à Douai.

Ingenieurs ordinaires : MM. Flamant, ✲, à Lille; Gruson, à Douai; Daigremont, conducteur, faisant fonctions d'ingénieur par intérim, à Dunkerque.

Conducteurs embrigadés de 1re classe : MM. Macaigne, à Armentières; Pons, à Douai.

Conducteurs embrigadés de 2e classe : MM. Cuvelier, à Dunkerque, Arduin et Bauthereau, à Douai; Vanriscotte, à Lille. — *De 3e classe* : MM. Coyaux, à Lille; Duhayon et Truck, à Douai. — *De 4e classe :* M. Secq, à Dunkerque.

Employés secondaires : MM. Devrez, Dropy et Roussel à Douai; Lejonne et Spilliaert, à Dunkerque.

CONSTRUCTION DU CANAL DE ROUBAIX.

MM. Bertin, ✲, *ingénieur en chef*, à Douai; Flamant, ✲, *ingénieur ordinaire*, à Lille.

Conducteur embrigadé de 2e classe : M. Diriut, à Lille.

Conducteurs auxiliaires : MM. Mallet, Leroy et Waekernie, à Lille.

Employés secondaires : MM. Pezard, Leferre et Bataille, à Lille.

DIRECTION DES TRAVAUX DU SERVICE MUNICIPAL A LILLE.

M. Masquelez, O ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, *directeur du service.*

M. Mongy, conducteur des ponts-et-chaussées, *inspecteur principal, chef du service des études.*

M. Detrois, conducteur des ponts-et-chaussées, *inspecteur principal, chef du service des bâtiments ;*

M. Parsy, Achille, conducteur des ponts-et-chaussées, *inspecteur principal, chef du service des eaux ;*

M. Midard, conducteur des ponts-et-chaussées, *inspecteur principal, chef du service de la voirie.*

Chemins de fer.

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DU NORD.

MM. Meissonnier, O ✲, inspecteur général des mines, *chef du service.*

Ingénieurs ordinaires des ponts-et-chaussées : MM. Daniel, à Paris; chemin de Paris à Amiens exclusivement et de Creil à la frontière vers Erquelinnes;

M. Mancel, à Arras, chemins d'Arras à Douai, d'Arras à Hazebrouck et embranchement de Lens sur Ostricourt, embranchements houillers.

M. Flamant, à Lille; lignes de Lille à Calais et Dunkerque, de Lille à la frontière par Tourcoing et par Baisieux, de Lille à Douai, de Douai à la frontière, par Valenciennes, de Busigny à Somain; embranchement de Denain à Lourches, de Dunkerque à Furnes, de Lille à Valenciennes, de Valenciennes à Aulnoye, d'Hazebrouck à Poperinghe et d'Armentières à Ostende ; de Lille à Béthune et à Bully-Grenay.

MM. Debray, conducteur embrigadé à Lille ; Mallet, conducteur à Lille.

Ingénieur des mines ; MM. Vicaire, à Paris ; Duporcq, à Arras; Matrot, ✲, à Lille. — MM. Soyez, garde-mines à Lille ; Vollot, id.

Lignes d'Anzin à Somain et d'Aniche à Somain. — MM. Dubois, ✲, ingénieur en chef des mines à Valenciennes; Olry, ingénieur ordinaire des mines, idem ; Berthet, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, idem; Lafont, garde-mines, idem.

Inspecteurs de l'exploitation commerciale : MM. de Meynard, inspecteur principal, à Paris; Petit, inspecteur particulier, à Creil; Harel, inspecteur particulier, à Lille.

SERVICE DU CONTRÔLE DES TRAVAUX DES CHEMINS DE FER DU NORD, DES LIGNES DE LA COMPAGNIE DU NORD-EST ET DES EMBRANCHEMENTS DIVERS.

M. Mahyer, ✲, ingénieur en chef à Paris, rue de Grenelle-St-Germain, 102.

Lignes de Lille à Valenciennes, St-Amand à Blanc-Misseron de St-Amand à Tournai, d'Anzin à Péruwelz. — MM. Berthet, ingénieur ordinaire à Valenciennes; Roussel, conducteur embrigadé, idem.

Lignes d'Aulnoye à Anor, de Soissons à la frontière de Belgique, d'Erquelines à Fourmies ou à Anor. — MM. Gérard, ingénieur ordinaire, à Avesnes, Bonneau, conducteur principal, idem; Drouets, Prosper, conducteur embrigadé, idem; Passage, conducteur embrigadé, idem.

Lignes d'Hazebrouck à la frontière de Lille à Comines, de Tourcoing à Menin, de Berguette à Armentières. — MM. Mallez, ✲, ingénieur ordinaire, à Lille, Herment, ✲, conducteur embrigadé, idem, Macaigne, conducteur embrigadé, à Armentières.

Lignes de Dunkerque à la frontière vers Furnes, de Gravelines à Watten, de Calais à Dunkerque. — MM. N. . , ingénieur ordinaire, à Dunkerque; Daigremont, conducteur embrigadé, idem.

Lignes de Lille à Valenciennes, de Somain à Roubaix et à Tourcoing, de Douai à Orchies et d'Orchies à la frontière. — MM. Gruson, ingénieur ordinaire à Douai; Chantraîne, conducteur embrigadé, à Orchies; Vallez, idem, à Douai.

Ligne de Cambrai à Dour.— MM. Piéron ✲, ingénieur ordinaire à Cambrai; Brassart, conducteur auxiliaire, idem.

Lignes de Cambrai à Douai et d'Aubigny-au-Bac à Somain. — M. Gruson, ingénieur ordinaire, à Douai.

Lignes de St-Omer, à Berguette et embranchements houillers de Bruay et de Dourges. — MM. Vainet, ingénieur ordinaire, à Béthune; Marcourt, conducteur auxiliaire, idem.

SERVICE DU CONTRÔLE DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL.

M. Raillard, ✲ ✠, ingénieur en chef du service ordinaire du département, à Lille, — MM. Mallet, ✲, ingénieur ordinaire, à Lille, — N. . . idem, à Dunkerque; Piéron, ✲. idem, à Cambrai; Gruson, idem, à Douai; Gérard, idem, à Avesnes; Berthet, idem, à Valenciennes.

SERVICE DU CONTRÔLE DES TRAMWAYS DU NORD.

Ce contrôle est confié ainsi que celui qui précède à MM. les ingénieurs du service ordinaire du département et au personnel qu'ils dirigent.

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMINS DE FER DU NORD. — MM. Thévenin, commissaire de 1re classe, à Lille; Gourdin, ✲, idem, de 2e classe, idem; Barré, idem de 4e classe, idem; Gagnebin, ✲, de 2e classe, à Valenciennes; Le Bey Taillis, idem, à Douai; de la Perrottière, idem de 2e classe, à Dunkerque; Gravelle, ✲, idem de 4e classe, à Maubeuge; Bouffe, idem de 1re classe, à Hazebrouck; Stevenin, ✲, idem de 4e classe, à Cambrai.

CHEMIN DE FER D'ANZIN A SOMAIN. — M. Morula, commissaire de 4e classe, à Somain.

INSPECTION DE L'EXPLOITATION COMMERCIALE. — M. de Meynard,

COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Fonctionnaires et Agents de la Compagnie.

COMITÉ DE DIRECTION. — M. le baron Alph. de Rothschild, O ✲, *président;* le baron de St-Didier, ✲, *vice-président;* Marc Caillard, ✲, le baron Nau de Champlouis, ✲; le baron James de Rothschild (Mlle Mre); Griolet, ✲.

ADMINISTRATION CENTRALE. — MM. Castel, ✲, *Secrétaire de la Compagnie*; du Ronseray, ✲, *chef du contentieux et du domaine*; Graffin, *Chef de la comptabilité générale*; Binay, *Caissier central*; Comte, *Chef du bureau des titres.*

EXPLOITATION. — M. Félix Mathias, ✲, *Ingénieur-Chef de l'exploitation;* Muel, *Inspecteur principal*, à Lille.

MATÉRIEL. — Délebecque, ✲, *Ingénieur-Chef du matériel et de la traction.*

TRAVAUX ET SURVEILLANCE. — MM. Mention, ✲, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé des travaux et de la surveillance; Boucher, O ✲, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées,

inspecteur général des travaux neufs et d'entretien ; Alquié ✲, Ingénieur du matériel de la voie ; Touron, Ingénieur de la voie Paris à Noyon ; Lebargy, id. de Creil à Boulogne ; Pouëll, ✲, id. d'Amiens aux frontières de Belgique ; Morice, id. de Lille au littoral ; Lancel, id., de Noyon à Erquelines.

TRAVAUX NEUFS. — MM. Mention, ✲, Ingénieur en chef ; de la Frémoire, ✲, Ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris ; Salle, ✲, idem, idem.

CHEMINS DE FER DU NORD-EST.

Comité de direction de la Compagnie, à Paris, 2, rue Blanche.

MM. le comte Anatole de Melun, ✲✠, ancien député, *président ;* Wulfran Mollet, manufacturier à Amiens, *vice-président ;* Cucheval-Clarigny, propriétaire à Boulogne-s-mer ; de Coussemaker, Florimond, propriétaire à Dunkerque ; Masurel, Ernest, propriétaire à Tourcoing ; Wattine, Gustave, propriétaire à Roubaix ; le vicomte de Willermont, propriétaire à Paris ; Simon Philippart, président de la société des bassins houillers du Hainaut à Bruxelles ; Quenon, propriétaire à Mons ; Gustave Joris, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, *administrateurs.*

Directeur de la Compagnie. — M. Tourneux, inspecteur général des chemins de fer, à Paris.

Ingénieur en chef. — M. Lemasson, O ✲, à Paris.

SERVICE DE LA CONSTRUCTION.

Bureaux à Lille, place de la République.

MM. Zens, *ingénieur en chef.*
Béghin, *ingénieur.*
A. Kien, *chef du contentieux.*

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LILLE A VALENCIENNES ET SES EXTENSIONS.

Siége social, à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 51.

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Président du Conseil*, M. Philippart, Simon, ✲, président de la Société anonyme des chemins de fer des bassins houillers du Hainaut, à Bruxelles.

Administrateurs, MM. Cucheval-Clarigny, O ✠, administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Nord-Est, propriétaire à Paris.

André, ancien inspecteur général du chemin de fer de l'État belge.

Laurencin (le comte de), propriétaire à Paris.
Josli, directeur de la Banque franco-hollandaise, à Paris.
Joris, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel à Bruxelles.
Vernhette, président de la Société des mines de Crespin-lez-Anzin.
Schotsmans, A., industriel à Don, Nord.
Ramos, secrétaire du Conseil et de l'administration.

EXPLOITATION.

Direction générale, à Paris, Chaussée-d'Antin, 51.

LIGNES DE : LILLE A VALENCIENNES, LILLE A BÉTHUNE ET A BULLY-GRENAY, BOULOGNE A SAINT-OMER, ARMENTIÈRES A BERGUETTE, GRAVELINES A WATTEN.

Siége de l'Exploitation, à Lille, place de la République.

MM. Philippe, ingénieur-chef de l'Exploitation, à Lille.
Lessens, chef de bureau, à Lille.
Desoffy, inspecteur de la ligne de Lille à Valenciennes à Orchies.
Letienne, inspecteur de la ligne de Lille à Béthune et à Bully-Grenay à Violaisnes.
Fabre, insPecteur de la ligne de Boulogne à Saint-Omer à Arques.
De Gency, inspecteur de la ligne d'Armentières à Berguette à La Gorgue.
A. Renaud, inspecteur du service commercial, à Lille.

CONSTRUCTION.

MM. Le Màsson, ingénieur des ponts-et-chaussées, conseil de la Compagnie, à Paris.
Zens, ingénieur en chef, à Lille, place de la République.

CONTENTIEUX.

M. David, chef du contentieux, à Paris.

DESSÉCHEMENTS. — ASSOCIATIONS SYNDICALES.

MOERES. — *Commission administrative.*— MM. Delaroiere, ancien maire de Bergues, — *président;* Bosquillon de Genlis, Thélu, Hovelt Em., Colette, Louis. *Conducteur*, M. Beelkens, aux Moëres, *percepteur*, M. Mahieu, à Dunkerque.

WAETERINGUES. Les terres dites waeteringues sont divisées en

quatre sections dont chacune est réglée par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque. à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. sa superficie est de **9,186** hectares.

1re *section.* — *Commission administrative.* — MM. Caron-Couvreur, *président;* Demarle-Catrice, Vandenbavière, Hamerel, Geersen-Picquart. *Conducteur*, M. Fréd. Vercoustre, à Bourbourg; *percepteur*, M. V. Vercoustre, à Bourbourg ; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

Deuxième section. — Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de **10,135** hectares.

2e *section.* — *Commission administrative.* — MM. le docteur Hilst, *président*; Belle, *vice-président;* Mahieu, *secrétaire;* A. Meezemacker, Geersen, *Conducteur*, M. Vercoustre fils, à Bourbourg; *percepteur*, M. Dufossé, à Bourbourg, *aide-secrétaire*, M. Vercoustre fils.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au wattergand de Houdergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

3e *section.*— *Commission administrative.*— MM. A. Carlier, O✻, *président*; Decroocq, Bellanger, Dantu, ✻; — Outters, *conducteur*, M. H. Hagron, à Bergues; *percepteur*, M. Dehaese, à Bergues; *secrétaire*, M. Dehaese.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de **10,727** hectares. La partie française comprend **2,129** hectares.

4e *section.* — *Commission administrative.* — MM. Le Bleu, Ezéchiel, *président*, Deblock, Goudaert, Lebecque, Daullé. — *Conducteur*, M. Smagghe; ✻ *percepteur*, M. Debaeque, à Bergues ; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

MARAIS DE LA HAUTE DEULE. — *Agence administrative.* — MM. Léon Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur;* le comte d'Hespel, propriétaire et maire à Wavrin, *directeur-adjoint*; Bonte, propriétaire à Haubourdin; Ange Descamps, propriétaire à Sequedin; Duverdyn, propriétaire à Haubourdin, *membres*; Schotsmans, propriétaire à Don; le maire d'Haubourdin, *membres suppléants.*

Percepteur, M. Lefebvre, à Haubourdin.

Syndicat d'entretien institué par décret impérial du 17 février 1866.

MM. Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur*; le comte d'Hespel, sénateur, maire de Wavrin; Ange Descamps, propriétaire à Lille; Auguste Lenglart, idem, à Lomme; Delannoy, maire d'Annœullin, *syndics*; E. d'Hespel, ancien maire d'Haubourdin; Legrain, maire de Provin; N..., *syndics suppléants.*

Percepteur, M. Lefebvre, à Haubourdin.

PRÈS DUHEM. — *Syndicat d'entretien.* — Autorisé par décret du 9 avril 1856, constitué par arrêté préfectoral du 23 août 1856. — MM. N..., *directeur;* Rogeau-Planque, *directeur-adjoint*; Ramery-Loire, *syndic*; C. Deleplanque et P. Lelong, *syndics suppléants.*

VALLÉE DE LA SCARPE. — Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommée par une assemblée compossée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement.— *Commission administrative* (1). MM. le baron de Bouteville, *president-directeur;* Dumon, propriétaire, *president-honoraire;* Lenclud, à Hasnon; Sion, à Pecquencourt; André, à Nivelle; Denisse, à Racbes; Renard, à Sin. — *Percepteurs.* Le service est confié à MM. les percepteurs des contributions directes des communes de la vallée; *receveur-payeur*, M. Rennuit, percepteur à Somain; *conducteurs*, M. Lefèvre, à Douai, Degravier, à Marchiennes.— *Piqueur*, M. Baudry, ✲

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT. — *Commission administrative.* — MM. Renard, ✲, conseiller général, à Fresnes, *président*; Pureur, brasseur, à Condé; Defernez, à Hergnies; Santenois, à St-Aybert; Waternan, à Condé. — *Conducteur*; M. Brunelat; *percepteur*, M. Mayeur; *secrétaire*, M. A. Guiot.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY. — *Commission adminstrative.*— MM. Merlin de Beaugrenier, *président;* Hautcœur, Dubois-Jénard, Ruffin, Miroux. — *Conducteur*, M. Hette; *percepteur*; Hette Théodore.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE. — La Société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association. — *Com-*

(1) Parmi les syndics, les uns le sont en qualité de propriétaires, les autres en qualité de maires: les communes, en ce cas, étant propriétaires.

mission administrative. — MM. Leroux de Bretagne, *président*; Robart-Canipel, Pringal François, Depret J.-B Dewez-Baligand. *Percepteur*, M. Perrot, à Saint-Amand.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE. — Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés. — *Syndicat*, MM. Defernez, *directeur*; Dufrénoy, *directeur-adjoint*; J.-B. Devaux, Ph. Hennart, Lecœuvre, *syndics*; D. Dufrénoy, Thuin, Wibaut, *syndics-suppléants*.

Commission spéciale instituée par décret du 9 octobre 1854.— MM. N..., *président*; Desprez, maire-de-Château-l'abbaye, *secrétaire*; André, adjoint au maire de Bruille; Decobecq, cultivateur; Courouble, idem; Donnez, idem; Loiseau, notaire à Mortagne.

VALLÉE DE LA NAVILLE. — Un décret impérial du 6 mai 1854 a concédé à une réunion de propriétaires le dessèchement des terres marécageuses situées dans la vallée de Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est régie par un syndicat d'entretien institué par décret du 16 août 1850 et composé comme suit:

MM. Mathieu, Charles, représentant la Compagnie des mines de Douchy, à Lourches, *directeur*; de Marsilly, ✻, directeur général des mines d'Anzin, *directeur-adjoint*; Fauville, Célestin, à Neuville; Risbourg, Édouard, à Rœulx; Coquelle, Jules, à Mastaing, *syndics*; Landrieu, Ildefonse, à Bouvignies; de Maingoval, à Douchy, *syndics suppléants*. — *Receveur*, M. Minne, à Bouchain.

VALLÉE DE LA VERGNE. — L'association syndicale du dessèchement de cette vallée a été autorisée par décret du 7 juillet 1856.

Agence administrative MM. Lemer, C. Capillou, C. Defernez.

Commission spéciale instituée par decrets des 6 juin 1857 *et* 23 *mars* 1874.— MM. Prudhomme, Defernez, Millescamps, Decout, Fournier, Martel, Beudin, H. Dupriez.

MARAIS DE BOUBLAIN ET DE TRITH-SAINT-LÉGER. — Ce desséchement a été institué par arrêté de M. le Préfet, du 3 février 1864. — *Syndicat*, MM. N..., *directeur*; Thellier de Poncheville, *directeur-adjoint*; Deslinsel, Bury, Cuvelier, Jules Douchy, Danniau, *syndics*; Allard-Girard, Peniaux, *syndics suppléants*; M. Chol, *receveur*.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBE. — Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre

pour les terrains situés sur la rive gauche, Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingts propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du synpicat de la rive droite. MM. Bachy, *président*; Cauderlier, Azambre, Briatte, Durand, baron de l'Épine, Mary, *syndics titulaires*; Jacquin, Evrard, *syndics-adjoints*. — *Conducteur*, N. Hector Mary.

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Pierart, Sury, Macq, Bucquet, Douillet, *membres*.

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis: l'un siégeant à Berlaimont, pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aimeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Saint-Rémy-Mal-Bâti et Hautmont; l'autre, dont le siége est à Maubeuge, pour les terrains existants dans l'aval de l'écluse d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevent, Boussois, Rocq, Marpent et Jeumont. Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres et de trois suppléants élus par les propriétaires.

Syndicat de Berlaimont. MM. N..., *directeur*; Mercier propriétaire à Berlaimont, *directeur-adjoint*; Delhaye, à Pont-sur-Sambre, Brassart, à Boussières: Witrant, propriétaire à Leval, *syndics*; Dejardin, propriétaire, à Pont-sur-Sambre; Demade, à Bachant; de St-Aubin, à Berlaimont, *syndics-suppléants*.

Syndicat de Maubeuge. MM. H. Horrie, ancien juge-de-paix, *directeur;* Deharveng-Colson, *directeur-adjoint*; Walrand, notaire; Labbé, propriétaire, à Maubeuge; N..., *syndics*; Poulet, de Jeumont, Huvenoit, de Rousies; Fissiau, d'Assevent, *syndics-suppléants*.

COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES.

SOLRE ET CANAL DE BOURGOGNE. — Par arrêté du 19 février 1855, un syndicat a été organisé pour l'entretien et le curage de ces cours d'eau. Sont membres du syndicat:

MM. Bever, *directeur*; le Maire de Solre; Sohier, Preux, Cowez, *membres*.

RIVIÈRE DES LAIES ET COURANT DES BREUX. — Syndicat mixte institué par décret du 12 juillet 1865 pour l'entretien et l'améliora-

tion de la rivière des Laies mitoyenne entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et du courant des Breux, son affluent.

Syndics nommés par le département du Nord, MM. Lallemant, propriétaire à Fromelles; Capelle, P.-A., cultivateur à Radinghem; Messéan, maire de Bois-Grenier; Leroy, propriétaire à Aubers.

Syndics nommés dans le Pas-de-Calais. MM. Cavrois, ✲, ancien agent-voyer en chef à Arras; Lebleu, maire de Sailly; Cuvelier, maire de Neuve-Chapelle; Pollet maire de Fleurbaix.

Suppléant du Nord, M. Delannoy, propriétaire à La Chapelle-d'Armentières.

Suppléants du Pas-de-Calais. M. Brame Thomas, cultivateur à Fleurbaix.

Bureau du syndicat. MM. Cavrois, ✲, ancien agent-voyer en chef du Pas-de-Calais, *président*; Messéan, maire de Bois-Grenier *secrétaire.*

MINES.

Inspecteur général des mines chargé de la division minéralogique du Nord-Ouest, M. Du Souick.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Dubois, ingénieur en chef, à Valenciennes. — *Ingénieurs ordinaires des mines*, MM. Matrot, ✲, à Lille; Olry, à Valenciennes. — *Gardes-mines*, MM. Lafont, à Valenciennes; Soyer, Lefebvre, Vollot, à Lille.

SERVICE VICINAL — AGENTS-VOYERS

Chargés des travaux des chemins d'intérêt commun et chemins vicinaux ordinaires.

Agent-voyer en chef du département, M. Leroy, à Lille. — *Agents-voyers en chef honoraires*, MM. Dubois et Romain, ✲.

BUREAU CENTRAL.

MM. Rolez, agent-voyer ordinaire de 2e classe, attaché au bureau de M. l'agent-voyer en chef; Bodvin, agent-voyer ordinaire de 2e classe, idem; Codron, agent-voyer ordinaire de 4e classe, idem; Nory et Falempin, commis ordinaires, idem.

SERVICE ET ARRONDISSEMENTS.

1° *Arrondissement de Lille.* — MM. Soudant, agent-voyer principal; Bar, agent-voyer ordinaire, de 1re classe, à Haubourdin; Cadet de Beaupré, idem de 2e classe, à Lille; Collart, idem de 3e classe, à Tourcoing; Dubois, idem de 4e classe, à Seclin, Deschodt, idem de 4e classe, à La Bassée; Maranjon, idem de 5e cl., à Pont-à-Marcq; Langelé, idem de 4e classe, à Quesnoy-sur-Deûle; Tanchon, idem de 5e classe, à Cysoing; Vancoillies, commis de 1re classe; Coquelle, idem de 2e classe.

2° *Arrondissement de Dunkerque.* — MM. Ternant, agent-voyer principal, à Dunkerque; Neckebaert, agent-voyer ordinaire de 2e classe, à Dunkerque; Guilbert, idem de 5e classe, à Bourbourg; Wantier, idem de 4e classe, à Wormhoudt, Lemort, idem, à Bergues; Nissen, idem de 5e classe, à Hondschoote; Florent, commis de 3e classe.

3° *Arrondissement d'Hazebrouck.* — MM. Boncorps, agent-voyer principal, à Hazebrouck; Meurant, agent-voyer ordinaire de 1re classe, à Bailleul, Decoopman, idem de 2e classe, à Hazebrouck; Quarré, idem de 5e classe, à Merville; Petit, idem de 4e classe, à Cassel; Saguez, idem de 5e classe, à Steenvoorde; Leroy, commis de 3e classe.

4° *Arrondissement de Cambrai.* — MM. Carbonel, agent-voyer principal, à Cambrai; Delhaye, agent-voyer ordinaire de 1re cl., au Câteau; Vasseur, idem de 2e classe, à Solesmes; Sénéchal, idem de 5e classe, à Cambrai; Bouvier, idem de 1re classe, à Cambrai; Guilmain, idem de 4e classe, à Clary; Gillot, idem de 5e classe, à Carnières; Cormont, commis de 3e classe.

5° *Arrondissement d'Avesnes.* — MM. Dagalier, agent-voyer principal, à Avesnes; Delasalle, agent-voyer ordinaire de 1re classe, au Quesnoy; Ringuet, idem de 1re classe, à Avesnes; Jeanjean, idem de 3e classe, à Landrecies; Ansieaux, idem de 4e classe, à Maubeuge; Masse, idem, de 3e classe, à Solre-le-Château; Siron, idem de 2e classe, à Trélon; Devred, idem de 4e classe, à Bavai; Delille, idem de 5e classe, à Berlaimont; Ringuet, commis de 1re classe, à Avesnes.

6° *Arrondissement de Douai.* — MM. Baelde, agent-voyer principal, à Douai; Lefèvre-Malet, agent-voyer ordinaire de 1re classe, à Douai; Degravier, idem de 2e classe, à Marchiennes; Pilate, idem de 4e classe, à Douai; Coplo, idem de 5e classe, à Arleux; Fiévet, commis de 2e classe.

7° *Arrondissement de Valenciennes.* — MM. Ségard, agent-voyer principal, à Valenciennes, Fruleux; agent-voyer ordinaire de

1re classe, à St-Amand ; Garbe, idem de 3e classe, à Valenciennes; Fruleux, César, idem de 5e classe, à Condé ; Delion, idem de 4e classe, à Denain ; Fourquez, idem de 3e classe, à Bouchain ; Parent, commis de 2e classe.

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission.—MM. le Préfet, *président ;* Masquelez, O ✲, ingénieur en chef des travaux municipaux de Lille, *vice-président* ; Marteau, architecte du département, *secrétaire ;* Kuhlmann, C ✲, ancien membre du Conseil général ; Leconte, ✲, doyen-curé de St-Maurice, à Lille ; Benvignat, architecte à Lille ; Ch. Leroy, architecte à Lille, Vandenberg, idem idem, Mourcou, idem idem ; Bernot, ancien directeur de l'école des arts industriels et des mines, à Lille ; Devaux, ✲, chef de la division des travaux publics de la Préfecture ; J.-B. Leroy, architecte ; Druez, ✲, chef de division honoraire de la Préfecture ; Develle, architecte départemental à Dunkerque ; Lecocq, idem à Hazebrouck ; de Baralle, architecte départemental et diocésain à Cambrai, Dubrulle, architecte du département et de la cour d'appel, à Douai, Fiévet, architecte départemental à Avesnes.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX D'ARRONDISSEMENT.

Arrondissement de Lille, M. Marteau ; — *de Dunkerque*, M. Develle ; — *d'Hazebrouck ;* M. Lecocq ; — *de Cambrai*, M. De Baralle fils ; — *d'Avesnes ;* M. Fiévet ; — *de Douai*, M. Dubrulle, — *de Valenciennes*, N. .

SERVICES DE SANTE.

Épidémies.

Des médecins nommés par le Ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques; ce sont :

MM. Lemaire, à Dunkerque; Prévost, à Hazebrouck; Pilat, ✲, à Lille, Chantreuil, à Cambrai; Contesse, à Étrœungt; Bagneris fils, à Douai; Manouvriez, ✲, à Valenciennes.

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du Président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT.

MM. le préfet, *président;* Meurein, pharmacien, *vice-président*; Pilat, ✲, dr en médecine, *secrétaire;* Cazeneuve, O ✲, directeur de l'école de médecine; Garreau, ✲, docteur en médecine; Raillard, ✲, ingénieur en chef des ponts et-chaussées; Joire, docteur en médecine; Violette, ✲, doyen de la faculté des Sciences; Delezenne fils, pharmacien; Matrot, ✲, ingénieur des mines; Wintrebert, docteur en médecine. Pollet, médecin-vétérinaire; Kuhlmann fils, ✲, chimiste; Hallez, docteur en médecine; Masquelez, O ✲, Ingénieur en chef des travaux de la ville; de Norguet, secrétaire du Comice agricole.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président*; Lemaire, *vice-président;* Leroy, ancien pharmacien, *secrétaire*; Duriau, idem; Zandyck, idem, Faucon, médecin; Dessurne, ancien élève de l'école polytechnique; Develle, architecte; Thélu fils, phaamacien; Plocq, ✲, ingénieur en chef des ports; Thurin, docteur en médecine; Coolen, médecin-vétérinaire; Deswarte, médecin; Dantu ✲, maire de Steene.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Thibaut, docteur en médecine, à Hazebrouck, *vice-président;* Debaecker, pharmacien, idem, *secrétaire;* le docteur Binaut, à Merville; Baelde, vétérinaire, à Cassel; Smagghe, docteur en médecine, à Hazebrouck; Decool, docteur en médecine, idem; Salomé, vétérinaire; Lecocq, architecte départemental; Snyders, pharmacien; Heem, maire de Steenvoorde; Lesage, pharmacien, à Bailleul; Delbecq, docteur en médecine, à Estaires.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Delebarre fils, docteur en médecine; Chantreuil, idem; Hannois, idem; Hardy, idem; La Rivière, idem; Boileux, chimiste; Poreaux, pharmacien; Hardouin, idem; Obled, vétérinaire; de Baralle, architecte; Desjardins, maire de Carnières; Wiart, industriel.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Lubin, docteur en médecine, à Avesnes; Mora, idem, à Fourmies; Lebas, idem, à Landrecies; Herbecq, officier de santé, à Avesnes; Jacques, idem, à Sains; Caverne, pharmacien, à Avesnes; Bachy, idem, à Maroilles; Boulay, vétérinaire, à Avesnes; Fosset, secrétaire de la Société d'agriculture, Tordeux, filateur, à Avesnelles; de Colnet, agriculteur, à Dompierre.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Watelle, *vice-président;* Bagnéris fils, ✲, docteur en médecine; Vasse aîné, ancien professeur de sciences au lycée; Léonardi, docteur en médecine; Deleplanque, vétérinaire; Faucheux, docteur en médecine; Lemaire, propriétaire; Prey, pharmacien; Gruson, ingénieur des ponts-et-chaussées; Farez, chimiste; Ed Fiévet, fabricant de sucre, à Sin; Onradoux, ✲, docteur en médecine; Sockel, idem.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Marbotin, ✲, *vice-président;* Pesier, ✲, chimiste; *secrétaire;* Huart, vétérinaire; Manouvriez, ✲, docteur en médecine; Boca, fabricant d'huile; Boudousquié, O ✲, ex-ingénieur en chef des mines; Dutouquet, architecte; Dutemple, fabricant de sucre; Lejeal, docteur en médecine,

Cocheteux, idem; Margerin, docteur en médecine; Honnis, pharmacien.

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet, du 25 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité, institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848, formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Inspection de la salubrité.

Par arrêté du 6 juin 1859, M. le Préfet a établi un service spécial d'inspection de la salubrité publique dans le département. Ce service, créé comme moyen de conseil, de surveillance et de contrôle, a pour principal but d'assurer l'exécution des conditions imposées aux propriétaires des établissements industriels classés comme dangereux, incommodes ou insalubres, et soumis à l'autorisation de l'administration; de veiller au maintien des dispositions prises pour l'accomplissement de ces conditions et surtout d'éclairer les industriels sur la marche qu'ils ont à suivre pour l'exécution des mesures qui leur sont prescrites.

Inspecteur de la salubrité : M. Meurein, chimiste, membre du conseil central d'hygiène du département, à Lille.

Police de la pharmacie.

Un décret du 23 mars 1859 a réglé le mode à suivre à l'avenir pour l'inspection des officines des pharmaciens et des magasins des droguistes et épiciers, en exécution de la loi du 21 germinal an XI.

Les membres ci-après désignés des conseils d'hygiène et de salubrité, sont chargés de ce service.

Arrondissement de Lille. MM. Joire, ✲, docteur en médecine; Garreau, ✲, docteur en médecine, professeur de pharmacie et de toxicologie à la même école; Meurein, pharmacien à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Faucon, docteur en médecine, à Dunkerque; Leroy, pharmacien, idem; Thélu, idem.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Prévost, Emile, docteur en médecine, à Hazebrouck; Debaecker, Louis, pharmacien, idem; Lesage, pharmacien à Bailleul.

Arrondissement de Cambrai. MM. Hannois, docteur en médecine, à Cambrai; Larivière, idem; Arduin, pharmacien, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Lubin, docteur en médecine à Avesnes; Caverne, pharmacien à Avesnes; Lemoyne, idem.

Arrondissement de Douai. MM. Vasse, chimiste à Douai; Lemaire, ancien pharmacien. id.; Prey, pharmacien à Douai.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Pesier, ✲, chimiste, à Valenciennes; Cocheteux, docteur en médecine; Marbotin, ✲. idem.

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composée comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président*: le maire de Dunkerque, *vice-président;* le commandant de la place; le directeur des douanes; le commissaire chargé du service maritime; Meneboo, ✲, membre du Conseil d'hygiène; Lemaire, idem; Cuirot, capitaine des douanes; Choquet, membre de la Chambre de commerce, *secrétaire.*

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850 : MM. Cuirot, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque; Poucholle, Bulteel, lieutenants de douanes à Dunkerque; Couture, idem, à Gravelines.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président*; Cleenewerck de Crayencour, ✲, vice-président du Conseil de Préfecture, *vice-président*, le maire de Lille; le vice-président de la Commission administrative des hospices de Lille; l'abbé Fremaux, curé de Saint-Michel; Ollier, pasteur protestant; Pilat, ✲, docteur en médecine; Wannebrouck, docteur en médecine; Hallez, docteur en médecine; Cazeneuve, O ✲, idem; Rey, idem, *secrétaire* et conservateur du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Beck, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Dunkerque; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque; Meneboo, ✲, docteur en médecine, à Dunkerque; Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président*; Lespagnol, membre du Conseil d'arrondissement; le maire d'Hazebrouck; le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck; Salomé, doyen-curé d'Hazebrouck; Decool, docteur en medecine à Hazebrouck; Deblock, docteur en médecine à Hazebrouck; Prévost fils, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM, le sous-préfet, *président*; le maire de Cambrai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai; Hannois, docteur en médecine; Lorquin, idem; Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président*; le maire d'Avesnes; le plus ancien curé; Lubin, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité*, à Avesnes.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président*; Josson, conseiller d'arrondissement; le maire de Douai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai; Faucheux, docteur en médecine; l'abbé Dayez, doyen de Saint-Pierre; Wattelle, fils, docteur en médecine; Léonardi, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Valenciennes; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance; Marbotin, ✻, docteur en médecine, à Valenciennes; Manouvrier, ✻, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

Eaux et Boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ 3 kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom, 10 de Valenciennes et 16 de Tournai.

Cet établissement possède quatre sources : La Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné, la Petite Fontaine et la Fontaine de l'Évêque d'Arras. La température des eaux et des boues est de 20 à 24 degrés Réaumur.

Les thermes de Saint-Amand sont concédés à M. Prévost, et ont reçu des améliorations notables, tant au point de vue matériel que sous le rapport de l'application des moyens de traitement.

Inspecteur de l'établissement, M. Marbotin, ✻, docteur en médecine à Valenciennes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de neuf, savoir : une maison de justice à Douai, près la Cour d'Assises ; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle, une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, et une maison correctionnelle départementale, aussi à Loos.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'Institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Prisons départementales.

Directeur, M. Ferré, directeur de la maison centrale de Loos.

Commissions des Prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1816, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une Cour d'appel, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur de la République sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Dessurne, *vice-président* ; Eulard de Gueny, juge d'instruction ; Zandyck, docteur en médecine ; Willems, avocat ; Lucas, juge ; Decarpentry, propriétaire ; Lefebvre, avocat, *secrétaire.*

HAZEBROUCK. MM. Lespagnol, *vice-président* ; le maire d'Hazebrouck ; Ruyssen, Bloeme, Salomé, doyen-curé ; Massiet du Biest, juge-de-paix ; Quenson, juge ; le Procureur de la République.

LILLE. MM. E. Reynart (O ✻), *vice-président* ; Durieux-Forret ; Van der Straeten, conseiller général ; L. Rouzé, licencié en droit ; Aug. Scrive ; l'abbé Dennel.

CAMBRAI. MM. de Liénard, *vice-président* ; Renard, juge honoraire ; Vallée, vicaire-général ; Wallerand, ✻, manufacturier ; Tamboise, juge-de-paix, Bonnel, juge d'instruction.

AVESNES. MM. Flament-Fleury; Mailliet, ✲, Guillemin, Pasqual, Caverne, Devienne.

DOUAI. MM. Rossignol, ✲, conseiller honoraire à la Cour d'appel *vice-président*; Desmarets, propriétaire, *trésorier*; Waternau, propriétaire, *secrétaire*; Legentil, propriétaire; Hanotte, Hardouin, Delannoy-Amblard.

VALENCIENNES. MM. le sous-préfet, *président*; Bultot, juge d'instruction, *vice-président*; A. Girard, propriétaire; Girard, avocat, Courtin, juge suppléant, Deltombe, négociant.

Médecins des Prisons.

Douai (maison de justice), MM. Maugin et Watelle: Dunkerque, M. Lemaire; Hazebrouck, M. Decool; Lille, (maison d'arrêt et de correction). M. Folet; Cambrai, M. Hardy; Avesnes, M. Harbecq, Valenciennes, M. Manouvrier, ✲.

Aumôniers des Prisons.

Douai, M. Delegorge, Dunkerque, M. Jourdin; Hazebrouck, M. Pilyser; Lille, M. Sterkeman: Cambrai, M. Delgrange; Avesnes, M. Lobet; Valenciennes, M. Basquin.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, président, du premier président de la Cour d'appel, du procureur-général, du président du Tribunal civil de Lille, du procureur de la République, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, au nombre de 1,600, dont 1,350 adultes et 250 enfants; sur l'état sanitaire de la maison; sur l'exercice de la justice disciplinaire; sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement; sur les tarifs de la main-d'œuvre; enfin, sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission, nommés par M. le Ministre de l'Intérieur sont:

MM. Kuhlmann (C ✲), Billon, ✲, maire de Loos.

Administration. MM. Ferré, *directeur*; Vigneron, Legay, Bailleul, *inspecteurs*; Agnius, *comptable;* Gauthier, *greffier;* Billon, ✲, docteur en médecine, Pruvost, médecin, Turbelin, *pharmacien*; Dominicus, *aumonier*; Souriaux, *instituteur*; Bordier, Agnius (Octave) Brandstetter; Bastier, Ott, *commis aux écritures*; Lemaire, *gardien-chef.*

Colonie agricole de St-Bernard, à Sequedin.

Cet établissement reçoit pour leur donner une éducation morale et professionnelle les jeunes détenus ayant à subir un emprisonnement de plus d'un an.

Administrateurs. MM. l'abbé Kumont, *directeur*; Gramaccini, *économe*, Bondy, *inspecteur*; Roussel, *greffier-comptable*; Pelabon, *aumonier*; Naret et Vuillin, *teneurs de livres*; Albert, *instituteur*; un *gardien-chef.*

Commission de surveillance. MM. N... *président*; Desrousseaux, ✲, ✠, ✠, conseiller général; Soins, idem; Derbigny, conseiller de Préfecture; Ed. Reynard, (O ✲), propriétaire; de Valroger, juge au Tribunal civil de Lille.

Monastère du Bon-Pasteur.

Établissement d'éducation correctionnelle pour les filles.

Cette œuvre a pour but l'amélioration morale et religieuse des femmes et des filles qui veulent quitter le désordre et passer avec avantage les années de surveillance qu'elles ont à subir.

Le nombre de détenues est d'environ 200 par an.

Société de patronage des jeunes libérés.

Comite central de Lille. Mgr le Cardinal Archevêque de Cambrai, (O ✲), *président*; M. Ed. Reynard, (O ✲), propriétaire, *vice-président*; MM. Derbigny, conseiller de Préfecture, *sécretaire*: Ch. Vincent, (O A), chef de division hon. à la Préfecture, *tresorier*; le Premier Président de la Cour d'appel de Douai, le Procureur général, le Préfet du département, le Président du Tribunal civil de Lille, le Procureur de la République, le Maire de Lille, le Président du Comice agricole, le comte d'Hespel, maire de Wavrin; L. Desrousseaux, ✲, conseiller général, E. Desmoutiers, ✲, idem, Leroy-Dubois, maire à Illies; Beaucarne-Leroux. ✲, maire à Croix; Messéan, cultivateur et maire à Bois-Grenier; Fauvarque, cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle, Renard, (O ✲), ancien directeur des contributions directes, Aug. Scrive, propriétaire à Lille; Lecocq, doyen-curé de Saint-Sauveur, à Lille; Evrard, doyen-curé à Roubaix; Simon, doyen-curé, à Tourcoing; Direz, curé à Croix; Gadenne, curé de St-Pierre-St-Paul, à Lille.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant ont réorganisé les services de l'enseignement public.

La France est divisée en dix-huit circonscriptions académiques.

ACADÉMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements, qui sont : l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, M. Fleury, (O ✲,) ✪ I; *inspecteurs*, MM. Bretignère, à Laon; Anthoine, ✲, ✪ I à Lille; Aulard, ✪ I à Amiens, Métivier, à Arras; Carré, ✪ I à Mézières; *secrétaire de l'académie*, M. Sauvage (✪ A); *commis*, MM. Cousin J.-B. (✪ A) et de Chateauneuf.

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membres de droit. Le Recteur, *président*; les inspecteurs d'Académie de la circonscription, les doyens des Facultés, les directeurs des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés, S. Em. Mgr Régnier (O ✲,) cardinal-archevêque de Cambrai, Mgr Lequette, ✲, évêque d'Arras; MM. Devismes, ✲, pasteur protestant, à St-Amand-les-Eaux; Bardon, ✲, premier président de la cour d'appel de Douai; baron Jorant, ✲, procureur-général près la cour de Douai; le maire de Douai.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

FACULTÉ DE DROIT DE DOUAI.

La Faculté de droit de Douai a été créée par décret du 28 avril 1865. Cet établissement d'enseignement supérieur a été inauguré à Douai, le 16 novembre 1865, sous la présidence de M. Giraud, inspecteur-général de l'ordre du droit.

M. Blondel, ✲, ✪ I, *doyen de la Faculté; professeurs*, MM. Blondel, *code civil* (1re chaire); Talon, ✪ A, *droit commercial*;

Campistron, *code civil* (2e chaire); Lefebvre, *droit romain* (1re chaire); Guétat, *procédure civile*, Esmein, *droit administratif*; de Folleville, *code civil* (3e chaire); Drumel, *droit romain* (2e chaire), *secrétaire agent-comptable*, M. Morel; *bibliothécaire*, M. Cousin, Danjon, *droit administratif*.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

Tous les cours de la Faculté des sciences sont publics et gratuits, à l'exception de ceux de l'enseignement pratique. Chaque auditeur, en effet, moyennant une rétribution annuelle de 200 fr. environ, tous frais compris, peut être admis à répéter les expériences principales des cours publics. Il y a par semaine quatre manipulations en chimie, en physique, en histoire naturelle et en mécanique. Ces manipulations sont dirigées dans les laboratoires de la Faculté par les professeurs qui les font accompagner de conférences spéciales et développées. Les collections et les laboratoires de la Faculté sont très-remarquables; ses amphithéâtres peuvent contenir plus de 300 personnes.

MM. Violette, ✲, doyen, *professeur de chimie*; Gosselet, *professeur de géologie et de minéralogie*; Terquem, *professeur de physique*; Boussinesq, *professeur de mathématiques*; Souillard, *professeur de mécanique*; Giard, *professeur d'histoire naturelle*.

Cours publics annexés à la Faculté : hygiène, M. le docteur Alfred Houzé de l'Aulnoit, ✲; — *droit commercial*, M. Aimé Houzé de l'Aulnoit, avocat; — *dessin*, M. Vandenbergh.

Cours annexes de la Faculté : histoire, M. Abel Desjardins, O ✲, ✪ I, doyen de la faculté des lettres de Douai; *littérature*, M. Colincamp, ✲, ✪ I, professeur à la Faculté des lettres de Douai; *secrétaire-agent comptable de la Faculté*, M. Roullier.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Abel Desjardins, O ✲, ✪ I, doyen, *professeur d'histoire*; Tissandier, O I, *professeur de philosophie*; Courdavaux, ✲, ✪ I, *professeur de littérature ancienne*; Colincamp, ✲, ✪ I, *professeur de littérature française*; Bossert, *professeur de littérature étrangère*; de Chateauneuf, *secrétaire de la Faculté*.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Directeur, M. Cazeneuve, O ✲, I ✪, docteur en médecine.

Professeurs titulaires, Pharmacie et toxicologie, M. Garreau, ✲. Thérapeutique, M. Joire. — Physiologie, M. Houzé de l'Aul-

noit, ✻. — Anatomie, M. Paquet. — Pathologie médicale, M. Wannebroucq. — Pathologie chirurgicale, M. Morisson. — Clinique médicale, M. Cazeneuve, O ✻, M. Hallot, *professeur-adjoint*. — Clinique chirurgicale, M. Parise, ✻. M. Follet, *professeur-adjoint*. — Accouchements, maladies des femmes et des enfants, M. Pilat, ✻. — Matière médicale et pharmacie, M. Lotar. — Histoire naturelle, M. Giard. — Hygiène, M. Baggio. — *Professeurs suppléants*, MM. Castelain, Petit, Baggio.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Lycée de Douai.

Bureau d'administration, MM. le Recteur de l'Académie, *président;* le Sous-Préfet; le Maire de Douai; Maurice, ✻, sénateur, ancien conseiller général; l'abbé Dayez, archiprêtre; Vasse aîné, chimiste; le comte de Guerne, président de chambre; Charles, proviseur.

Administration, MM. Charles, ✪ A, *proviseur;* Bos, *censeur;* Fournet, ✻ ✪ I, *aumônier;* Souriau, ✪ I, *économe;* Lenglin, Mailhat, *commis d'économat*.

Professeurs. Philosophie, M. Brochard; rhétorique, M. Moy; mathématiques spéciales, M. Guillot, ✪ I; physique, M. Offret, ✪ I; histoire, M. Darsy, mathématiques pures et appliquées, M. Minart, M. Rousselin; *professeur de physique*, M. Fiévet; *conférences et interrogations aux élèves de l'école préparatoire*, M. Hilaire; *seconde*, M. Nicolas, ✪, A; *troisième*, M. Leys, ✪ A; *quatrième*, M. Lafoscade; *cinquième*, M. Jaumard; *sixième*, M. Lamarre, ✻, ✪ I; *septième*, M. Bercq, ✪ A; *huitième*, M. Cousin, ✪ A; langue anglaise, M. Thumerel; langue allemande, M. Kotzustski, ✪ A; — *Surveillants généraux*, MM. Humbert et Petain.

Maître élémentaire pour l'enseignement primaire, M. Leleu.

Maître des travaux graphiques, M. Cuillet, ✻, *Maître de chant*, M. Detrain; *Maître de dessin*, M. Crépin; *Maître d'écriture*, M. Flament; *Médecin*, M. Maugin; *Chirurgien*, M. Watelle fils, *Maître de gymnastique*, M. Deleplace.

Lycée de Lille.

Bureau d'administration, MM. Anthoine, ✪ I, inspecteur d'académie, *président;* le Préfet du département du Nord, O. ✻, ✪ I; le maire de Lille; Jonette, proviseur du Lycée; Leroy, ✻, président du tribunal civil; Desrousseaux, ✻, ✠ ✲, ✪ I, conseiller général; Cazeneuve, O. ✻, ✪ I, directeur de l'école de médecine;

l'abbé Poulet, doyen de Saint-Etienne, Van der Straeten, conseiller général.

Administration. MM. Jonette, *proviseur;* Ricour, ✪ A. *censeur*; Bertrand, *aumônier*; Bayle, *économe;* Dournes, *premier commis d'économat;* Ciando, *deuxième commis.*

Professeurs. Professeur de mathématiques spéciales M. Walecki; philosophie, M. Colsenet; rhétorique, M. Bellanger; physique, M. Humbert; histoire, M. Mamet; mathématiques pures et appliquées, MM. Raby et Bouvart, Camille; professeur de mathématiques, M. Dave, ✪, A; professeur de physique, M. Schmeltz. — *Seconde*, M. Lhomme; *troisième*, M. Magnié (chargé); *quatrième*, M. Doisy, ✪ A; *cinquième*, M. Bouvart; *sixième*, M. Renard, ✪ A; *septième*, M. Meunier, *huitième*, M. Buridan; *Cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles*, Littérature et histoire, M. Wocquier; mathématiques, MM. Dave et Basselart; chimie, histoire naturelle, manipulations chimiques, M. Schmeltz. — *Cours préparatoire à la division élémentaire*, M. N...; *professeurs de langue anglaise*, MM. Guesnon, Labey; *professeurs de langue allemande*, MM. Meyer, — Muller, *Surveillant général*, M. Gressier.

Collége communal d'Armentières.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président;* Moreau, curé; Butin, ✲, médecin, Pouchain-Boutry, Cary, conseiller municipal; Jeanson, Villers, Bouvart. — M. A. Bouvart, ✪ I, *principal.*

Professeurs : MM. Cosserat, *physique et chimie*; Manier, *mathématiques*; L. Bouvart, *troisième et histoire;* Rémant, *quatrième et cinquième;* Degroote, *sixième et septième;* N..., *huitième et maître d'études;* Berker, *maître de dessin.* — *Maîtres de français et d'études :* MM. Leleu, Duvivier et Gellé; *maître d'anglais*, M. Remant.

Collége de Tourcoing.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président;* Leurent, ✲, Simon, doyen de Notre-Dame; Ph. Motte, ✲, Ch. Flipo, conseiller municipal. — M. l'abbé Leblanc, *principal.*

Professeurs : MM. Fichaux, *philosophie*; l'abbé Joseph Deltour, *rhétorique*; Ducoulombier, *chargé de la seconde*; Plavoust, ✪ A *chargé de la troisième*; Lehembre, *quatrième*; Decroix, *cinquième*; Deltour, *sixième*; Guichard; *septième*; — *physique et chimie*, Jaudeau, ✪ A, Salmon. *mathématiques supérieures*; Tellier,

mathématiques élémentaires ; les abbés Fichaux, Leplat, Marécaux, Fauvergues, *chargés de l'enseignement de la langue anglaise*, Abbé Houzieaux, *école primaire.*

Collége communal de Dunkerque.

Bureau d'administration, MM. le sous-préfet, *président* ; le maire de Dunkerque ; Delelis, ✲, ancien maire; Décarnentry, G Lemaire, de Clebsattel O ✲ ; M. Ribeire, ❍ I, *principal.*

Professeurs : MM. Boone, *philosophie*; Metzger, *histoire et géographie* ; Vochelle, *rhétorique*; Gambiez, *mathématiques supérieures*; Charlier et Boudringhin, *mathématiques*; Callory, *seconde* ; Labarre, *troisième* ; Devos, *quatrième* ; Collombel, *cinquième* ; Moschenross, *sixème* ; Sébire, *septième*; Hébert, *huitième* ; Bois, *professeur d'anglais.*

Disecteur de l'école professionnelle annexée, M. Delbé.

Collége communal d'Hazebrouck.

Bureau d'administration, MM. le Sous-Préfet, *président* ; le Maire, Massiet du Biest, Bogaert, Thibaut, Monnier, *principal et professeur de mathématiques.*

Aumônier, M. l'abbé Reumaux ; *Prafesseurs, littérature*, 1re chaire, M. Debierre ; *mathématiques*, 2e charie, M. Hugoo, *littérature*, 2e chaire, M. Théry.

Collége communal de Bailleul.

Bureau d'administration, MM. le maire, *présid.*; Plichon, O ✲, député, Bacquaert, *curé* ; Dumez, Liefooghe, P. Behaghel, — l'abbé Pruvost, *prineipal.*

Professeurs : MM. le principal, *de rhétorique et de seconde* ; Mabieu, *de mathématiques* ; Dorédonville, *de troisième et de quateième*, Lelebvre, *de cinquième, de sixème*, Chatilliez, *cours spéciaux* Pladys, *cours élémentaire.*

Collége communal de Cassel.

Bureau d'administration, MM. Desmyttère, ✲, maire, *président* ; Dehandschoewerker, Aimé; Chevalier, Morael, Malot.

M. Tirlemont, *principal.*

Professeurs : MM. le principal, *de quatrième de cinquième*

du cours supérieur de français; Verbaere, *de sixième et de septième*; Carlier, *professeur des deuxième et troisième cours de francais.*

Collége communal d'Estaires.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*, Blanquart, adjoint; Gamelin, fabricant; l'abbé Delplanque.— M. Degruson, *principal chargé de la quatrième.*

Professeurs, MM. N... *de cinquiéme et sizième*, Legros, *de mathématiques*; Lefebvre, *du cours de francais*; Chobeau, *chargé de la classe des commercants.*

Collége communal de Cambrai.

Bureau d'administration, MM. le Sous-Préfet, *président*; le maire de la ville; Maréchal père, de Liénard, Tabary, président du tribunal civil; Boitelle, ✻, banquier; Cirier, avocat. Mallez, Dutemple. — Bleunard, ✪. I, *principal*; M. Decorne, *aumonier.*

Professeurs, MM. Capelle, ✪ I, *de philosophie et d'histoire*; Fournaud, *de mathématiques supéricures*; Villox, *de physique*: Raison, *de mathématiques élémentaires*; Barberet, *de rhétorique*; Brepsant, *de seconde*; Pruvost, *de troisième*; Bouchendomme, *de quatrième*; Buridant, *de cinquième*; Déjardin, *de sixième*, Vrau, *de septième*; Raison, (J,-B.), *de huitième*, Blanchart, *maître de langue française pour l'enseignement communal*; Bartier, *maître de francais*; Oury, *professeur d'allemand*; de Lauwereyns, *professeur d'anglais.* — *Enseignement spécial*, M. Moussu.

Collége communal d'Avesnes.

Bureau d'administration, MM. le Maire, *président*; F. Malfait, Mutiaux, Pasqual, Manesse. — M. Lesage, ✪. A. *principal*; M. N..., aumônier.

Professeurs. MM. Watteau, de physique, Pointelin, de *mathématiques;* Vandepitte, ✪ A, *de troisième et de quatrième*; Vignon, *de cinquième et de sixième;* Hervotte, *de septième et de huitième.*

MM. Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée;* Dumoulin, *professeur-adjoint;*

Collége communal de Landrecies.

M. Lemaire, *principal.*

Professeur, M. Hallynck, *de cinquième et sixième.*

Collége communal de Maubeuge.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président* N... N... N... — MM. Thooris, *principal :* M. l'abbé Butin, *aumônier.*

Professeurs, MM. Thooris, *mathématiques supérieurs*; Mériaux, *physique*; Laude, *professeur de rhétorique et de seconde;* Lemaire, *troisième et quatrieme;* André, *cinquième et sixième:* Berriot, *septième et huitième;* Brunswick, *maître de langues vivantes;* Drucbert, *enseignemext spécial.*

Professeur de dessin, M. Neulliès.

Collége communal du Quesnoy.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président;* Piette, juge-de-paix; Lefranc, notaire; Beauvais; Mesange, juge-de-paix; Duchemin (O ✲), commandant du génie en retraite. — M. Delplanque, *principal*; M. l'nbbé Samain, *aumônier.*

Professeurs, MM. Tournoux, *de rhétorique et de seconde*; Laurent, *de troisième et de quatrième;* Lays, *de cinquième et de sixième;* Arnoux, *de septième et de huitième;* Regnault, *de mathématiques;* Genvresse, *de physique; enseignement spécial*, M. Leclercq.—*École primaire*, M. Roubier.

Professeurs : de laugue anglaise, M. Laurent; *de dessin*, M. Leclercq; *de musique*, M. Despagne; *de gymnastique*, N...

Collége communal de Valenciennes.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président ;* Dupont ✲, ✪ I.; Defontaine, doyen-curé; Girard père; Bultot, juge d'instruction; Beauvois, avocat. — M. Vasticar, *principal.* — M. Lehoucq, *aumônier.*

Professeurs, MM. Petit, *de philosophie;* Nicolet O. A., *de physique et de chimie*; Farez, *d'histoire naturelle*, Magnien et Cannac, *de mathématiques;* Pottier, *de rhétorique*; Dauthuile, *de seconde*; Martin, *de troisième*; Quesvin, *d'histoire;* Duburcq, *de quatrième;* Caillole, *de cinquième;* Lebeau, *de sixième;* Godbout, *de septième;*

Buridaut, *de huitième*; Szumowski, *professeur de langue anglaise;* Fridérici, *professeur de langue allemande.*

Enseignement spécial, MM. Courtois, Bouve.

Écriture, M. Mélot; chant, M. Bataille; *gymnastique*, M. Desbonnet.

Collége communal de Saint-Amand.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président;* Barbieux, Waché, Davaine, Mottez, négociant. — M. Louvet, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *enseignement spécial*, Toulet, *de sixième et de septième;* Poirier, *de huitième;* Croix *de mathématique* et *de physique*: Picard, *de français; maître de dessin*, M. Lombray.

Collége communal de Condé.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président;* Caudron, docteur en médecine; Martel, notaire; Petit, receveur municipal. — M. Locquette, *principal.*

Professeurs, MM. Legrand, *de physique et de chimie*; le principal, *chargé de la quatrième, de cinquième et de sixième;* Renault, *de septième et huitième;* N... *professeur d'anglais*; Ayat, *d'enseignement secondaire et spécial.*

Professeur de dessin, M. Rossy. — *De mathématiques*, M. Lamy. — Deflandre, *directeur de l'école primaire*; *professenr de musique vocale*, M. Descamps.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les attributions de ce Conseil s'appliquent aux établissements libres d'enseignement secondaire et aux établissements d'enseignement primaire.

MM. le Préfet, *président;* Anthoine, inspecteur d'académie, *vice-président;* Ven der Straeten, membre du Conseil général, *secrétaire*; l'abbé Dennel, curé archiprêtre de la paroisse Saint-André, delégué de S. Em. le Cardinal archevêque de Cambrai; Vallée ✲, vicaire-général, Lippman, grand rabbin; Ollier, pasteur protestant; Froissard, ✲, procureur de la République; Leroy, ✲, président du tribunal civil de Lille; Telliez, juge au tribunal civil; Desrousseaux, ✲, membre du Conseil général: Roussel-Defontaine, ✲, idem, maire de Tourcoing, (✲ ✪. I.), N..., inspecteur de l'instruction primaire.

Inspection départementale de l'instruction publique.

Établissements publics et libres d'enseignement secondaire, établissements d'instruction primaire.

M. Anthoine, ✲ ✪ I., *inspecteur d'académie.* — MM. Foucault, ✪ I., chef de division à la préfecture, *secrétaire de l'inspection;* Bouchez, chef de bureau; Hermand, Peltier, *employés.*

Commission d'examen des candidats aux bourses dans les lycées et collèges et au pritanée national militaire.

MM. L'inspecteur d'académie; Jonette, proviseur du Lycée de Lille; Chon, ✲, ancien professeur au même lycée.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement secondaire.

MM. l'Inspecteur d'académie, *président*; Jonette, proviseur du lycée de Lille; Chon, ✲, ancien professeur, id.; l'abbé Dennel, doyen de Saint-André; l'abbé Guillemot, N... N...

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Mordacq, ✪. A., pour l'arrondissement de Dunkerque, Maury, ✪. A., pour l'arrond. d'Hazebrouck; N... pour l'arrondissement de Lille; Baumier, pour l'arrondissement de Cambrai; Chevalier, ✪. I., pour l'arrondissement d'Avesnes; Lancelin, ✪. A., pour l'arrondissement de Douai; Toussaint, ✪. A., pour l'arrondissement de Valenciennes.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Anthoine, ✪ I., inspecteur d'académie; l'abbé Souriau, aumônier du lycée de Douai; N..., inspecteur de l'instruction primaire de l'arrondissement de Lille; Hilaire, directeur de l'école normale primaire de Douai.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire, séant à Lille.

MM. l'abbé Dennel, doyen de Saint-André, *président;* Humbert, professeur au lycée; Magnié, id.; Bouvart, id.; l'abbé Dehaisnes, archiviste du département; Bernot, ✪. A., ancien directeur de l'école des Arts industriels; N..., *secrétaire.* — MM. Ollier, pasteur protestant; Meyer, professeur d'allemand; Guesnon, professeur d'anglais; l'abbé Serrurier; Wintrebert, docteur en médecine; Vandenbergh, architecte; *membres-adjoints.* Mme Wallaert-Crépy, Mlle Gamonet, MMes Aug. Longhaye, Ed. Longhaye, *dames adjointes.*

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asile.

MM. Anthoine, ✪. I., inspecteur d'académie, *président*; Dennel; Mme Wallaert-Crépy, Mlle Gamonet, Mmes A. Longhaye et Ed. Longhaye, N..., *secrétaire.*

Commission d'examen des aspirants et aspirantes au brevet de capacité pour l'enseignement primaire séant à Douai.

MM. Vasse, ✲, maire de Douai, *président;* l'abbé Souriau, aumônier du lycée; l'abbé Deroubaix, doyen de N.-D., Offret, professeur au lycée; Simonnet, idem; Duhem, président de chambre à la cour d'appel; N..., *secrétaire.* — MM. Guislain, professeur de musique; Thumesnil, professeur d'anglais; Koszutski, professeur d'allemand. — Mmes Fleury, Desjardins, Paul de Guerne, Mlles Duprès, *dames adjointes.*

Ecole normale primaire du département,

Établie à Douai.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. Maurice, ✲, sénateur, ancien conseiller général, *président*; le comte de Guerne, ✲, conseiller à la cour d'appel; l'abbé Dayez, doyen-curé de Saint-Pierre; Vasse aîné, ✲, ancien professeur; Drouart de Lezey, conseiller à la cour d'appel.

MM. Hilaire, *directeur;* l'abbé Leclercq, *aumônier*; Dupont,

Eliet, Leclercq, *maîtres-adjoints ;* Lamote, *directeur de l'école primaire annexée* ; Gabriel, *maître de chant ;* Vauban, *professeur d'orgue* ; Boulanger, *maître d'horticulture ;* Faucheux, *médecin ;* Gelez fils, *chirurgien.*

Le nombre des élèves-maîtres est de 60 : 43 boursiers, 11 demi-boursiers du département et 6 pensionnaires libres.

Ecole primaire supérieure de garçons, à Lille.

MM. Tilmant, *directeur ;* Dubus, *sous-directeur ;* Caudrelier, Lerat et Candelier, *professeurs ;* Cochez, *professeur de dessin ;* Helluy, *professeur d'allemand ;* Verdier, Victor. *professeur de chant.*

Ecole primaire supérieure de filles, à Lille.

Mlle Lambret, *directrice ;* Mlles Coulbaux, Roger, Lempereur et Decourtray, *maîtresses adjointes ;* Mlle Flamant, *maîtresse surveillante* ; Mlle Wasserman, *professeur d'allemand ;* Mlle Meriman, *professeur d'anglais* ; M. Pluchart, *professeur de dessin ;* MM. Boulangé, *professeur de musique ;* Basselart, *professeur de physique et sciences naturelles ;* Van Hende, ✪. A., *professeur de comptabilité.*

Institution de Sourds-Muets et de jeunes Aveugles à Lille.

Cet établissement forme deux maisons : l'une pour les garçons, à Ronchin ; l'autre pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance : MM. Catel-Béghin, ✲, maire, *président ;* Lecomte, ✲, doyen-curé de Saint-Maurice, *trésorier ;* Oscar de Brigode ; Théodore Aronio ; F. Dehau ; N... ; N...

Directeurs des Sourds-Muets, les Frères de Saint-Gabriel.

Directrices des Sourdes-Muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa session d'août 1875, a voté en faveur de ces écoles une somme de 51,625 fr. pour l'entretien de 84 bourses et demi-bourses de sourds-muets, et 42 bourses et demi-bourses de jeunes aveugles.

INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE

POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Recteur, M. l'abbé Hautcœur, docteur en théologie.

FACULTÉ LIBRE DE DROIT.

1re ANNÉE. — *Cours de droit romain.* M. Ory. — *Cours du code civil.* M. de Vareilles-Sommières, prodoyen.

2e ANNÉE. — *Cours de Droit romain.* M. Arthaud.—*Cours de Code civil.* M. Rothe. — *Cours de procédure civile.* M. Vanlaer, professeur suppléant. — *Cours de Droit criminel.* M. Selosse.

3e ANNÉE. — *Cours de Code civil.* M. Delachenal. — *Cours de Droit commercial.* M. Trolley. — *Cours de droit administratif.* — M. Grousseau.

DOCTORAT. — *Cours de Pandectes.* MM. Arthaud et Ory. — *Cours de Droit des gens.* M. Selosse. — *Cours de Droit civil approfondi.* M. de Vareilles-Sommières. — Conférences *sur le Droit financier, industriel et maritime.* MM. Trolley et Grousseau.

COURS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

Philosophie de la Religion, par Mgr De Kernaeret, camérier secret de Sa Sainteté. — *Droit naturel*, par le même. — *Philosophie* (en latin), par le R. P. Delorme, de l'ordre des Frères-Prêcheurs. — *Littérature générale*, de l'alliance du vrai et du beau dans la littérature, par M. l'abbé Orhand, docteur ès-lettres. — *Physique et chimie*, (cours élémentaire), par M. l'abbé Boulay. — *Sciences naturelles*, par le même.

Les facultés de médecine, de lettres et de sciences, sont en voie de formation.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Arrondissement de Lille MM. Preys, à Lille, Foissey, id., Van Eerdewergh, à Roubaix

Arrondissement de Dunkerque. MM. Lépollart, à Dunkerque, Studler, à Gravelines

Arrondissement de Cambrai. MM. Debuyser et Honoré.

Arrondissement d'Avesnes. M. Labbé, à Bavai.

Arrondissement de Douai. M. Faure, à Douai.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Bachy, à Valenciennes ; Bébin, id., Beguin, à Denain.

INSTITUT INDUSTRIEL, AGRONOMIQUE ET COMMERCIAL.

L'institut industriel, agronomique et commercial a été fondé par délibérations du Conseil général du département en date du 20 août 1872 et du conseil municipal du 5 octobre suivant.

Il comprend trois écoles distinctss: École industrielle, École agronomique, École de commerce.

L'enseignement de l'École industrielle, a pour but de former des chefs d'établissements et des directeurs ou chefs d'ateliers pour les principales industries de la région du Nord; il s'adresse spécialement aux jeunes gens appartenant aux familles industrielles et voués par leur naissance à la carrière de l'industrie; il est en outre destiné à ouvrir cette carrière à quelques sujets d'élite propres à devenir de précieux auxiliaires pour les chefs des grands établissements.

L'enseignement de l'École agronomique a pour but de donner aux fils de propriétaires les connaissances scientifiques nécessaires pour appliquer à la culture des méthodes perfectionnées et y rattacher éventuellement les industries dites agricoles telles que la fabrication du sucre, la distillerie, etc.

L'École de Commerce est destinée à former des négociants, des banquiers et employés supérieurs de grandes maisons de commerce et d'établissements financiers.

L'enseignement industriel comporte deux degrés auxquels correspondent deux divisions distinctes : la première, dite de *technologie* (enseignement moyen), comprend deux années d'études ; la seconde, dite du *génie civil* (enseignement supérieur), comprend trois années d'études.

L'enseignement agronomique et l'enseignement commercial comprennent l'un et l'autre deux années d'études.

La division de technologie se subdivise en trois sections ou spécialités : 1° Arts mécaniques : 2° Filature et tissage ; 3° Industries chimiques.

La division du génie civil se subdivise en quatre sections ou spécialités : 1° Construction des machines, des ouvrages métal-

liques, etc., 2° Exploitation des mines; 3° Industries chimiques; 4° Filature et tissage.

A ces sept sections industrielles il faut ajouter la section d'agronomie et la section de commerce, ce qui porte à neuf le nombre total des sections, dont chacune forme en réalité une école distincte.

L'enseignement est théorique et pratique: il comprend outre les cours oraux et leçons de dessin, des exercices de manipulations chimiques, des travaux d'ateliers et de nombreuses visites dans les établissements industriels, agricoles et commerciaux de Lille et des environs.

Pour être admis dans la division de technologie (1re année), il faut être âgé de 15 ans révolus et subir avec succès un examen portant sur les matières scientifiques comprises dans les programmes du baccalauréat ès-lettres. Les bacheliers ès-sciences et les élèves diplômés de l'enseignement secondaire spécial sont seuls dispensés de cet examen.

Pour être admis en première année de la division supérieure (dite du génie civil), il faut être âgé de 16 ans au moins et être pourvu de toutes les connaissances scientifiques comprises dans les programmes de l'enseignement secondaire spécial des lycées. Les bacheliers ès-sciences et les diplômés de l'enseignement secondaire spécial sont seuls admis sans examen.

Les admissibles à l'Ecole Polytechnique ou à l'Ecole normale supérieure entrent de droit en 2e année dans la division du génie civil. Pourront de même être admis directement en 2e année de cette division, les candidats qui subiront avec succès un examen portant sur toutes les matières comprises dans les programmes de première année.

Les conditions d'admission à l'École agronomique et à l'École de commerce sont les mêmes que pour la division de technologie de l'École industrielle.

A la fin de la dernière année d'études ont lieu des examens de sortie, portant, pour chaque section, sur tout l'ensemble des matières comprises dans les programmes de cette section.

Des certificats de capacité sont délivrés aux élèves de la division de technologie et des écoles d'agronomie et de commerce qui ont subi les examens de sortie d'une manière satisfaisante.

Les élèves de la division supérieure qui auront satisfait avec distinction aux examens de sortie recevront des diplômes d'ingénieurs civils. Des certificats de capacité seront délivrés aux élèves de cette division qui, bien qu'ayant satisfait convenablement aux examens de sortie, n'auront pas atteint le nombre de points exigé pour l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Le régime de l'établissement est l'externat. Les élèves doivent être présents de huit heures du matin à cinq heures du soir. Ils dînent à midi, dans un restaurant installé à l'intérieur de l'Institut. Le prix du dîner est fixé à 1 fr. 50 c.

Le montant annuel des frais d'études est de 300 fr. exigibles par moitié, savoir : 150 fr. à la rentrée, et 150 fr au 1er mars. En cas de départ pendant le semestre, les frais d'études avancés par les élèves demeurent acquis à l'Institut,

Les élèves de toutes les sections peuvent obtenir, au concours, les bourses et demi-bourses fondées par les départements et les principales villes de la région Nord. Les demi-bourses sont de 300 fr., montant des frais d'études. Les bourses entières comprennent en outre le prix des dîners à l'Institut.

L'Institut est installé dans l'édifice construit pour cette destination, à Lille, rue Jeanne d'Arc.

Pour répondre au vœu d'un grand nombre de familles, un pensionnat spécialement destiné à recevoir les élèves de l'Institut, a été créé, avec le concours de la ville de Lille, sur un terrain contigu au nouvel Institut. Ce pensionnat, placé sous le patronage et le contrôle de l'administration de l'Institut, est dirigé par un ancien chef d'institution, dont le caractère, le savoir et l'expérience offrent aux familles toutes les garanties désirables. Le prix de la pension, comprenant le logement et les deux repas du matin et du soir, est fixé à 650 fr.

ADMINISTRATION.

M. Masquelez, (O ✲,) ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, directeur des travaux municipaux de Lille, *directeur*; Matrot, ✲, ingénieur des mines, *sous-directeur*; Amiot, (O✲,) chef de bataillon en retraite, *inspecteur principal des études, trésorier*; Lavigne, ✲, capitaine en retraite, *inspecteur des études*, Lorthioir, ✲, capitaine en retraite, *idem*.

ENSEIGNEMENT.

Mathématiques pures et appliquées, MM. Boussinescq, professeur à la Faculté des sciences; Souillard, idem; Carême, ancien élève de l'école polytechnique; — *Mécanique générale*, M. Matrot, ✲, ingénieur des mines; — *Mécanique appliquée et construction des machines*, Dubousquet, ancien élève de l'École centrale, inspecteur de la traction du chemin de fer du Nord; Kéromnès, ancien élève de l'Ecole centrale, sous-inspecteur de la traction au chemin

de fer du Nord; — *Architecture, constructions civiles et chemins de fer*, M. Flamant, ✲ ingénieur des ponts-et-chaussées; — *Physique générale*, M. Terquem, professeur à la Faculté des sciences; — *Physique industrielle*, M. Morin, ingénieur des poudres et salpêtres de l'Etat; — *Chimie générale et chimie analytique*, M. Lacombe, ancien élève de l'Ecole centrale des arts et manufactures; — *Chimie industrielle*, M. Meurein, inspecteur départemental de la salubrité; — *Teinture et apprets*, M. Viollette, ✲ doyen de la Faculté des sciences; — *Filature et tissage*, M. Goguel, élève-lauréat de l'École de Mulhouse; — *Minéralogie et géologie*, M. Gosselet, professeur à la Faculté des Sciences; *Exploitation des mines*, M. Hermant, ancien élève de l'Ecole des mines de Paris; — *Métallurgie*, M. Philippe, ancien ingénieur de l'Etat belge, ancien élève de l'Ecole des mines de Liége; — *Zoologie et botanique* M. Giard, professeur à la Faculté des Sciences; — *Hygiène industrielle*, M. Houzé de l'Aulnoit, ✲, docteur en médecine, professeur à l'Ecole de médecine de Lille; — *Sucrerie et distillerie*, M. Viollette, ✲, doyen de la Faculté des Sciences; — *Economie rurale*, M. Meurein, inspecteur départemental de la salubrité; — *Machines agricoles*, M. Hermant, ancien élève de l'Ecole des mines de Paris; — *Zootechnie*, M. Charles, ancien élève de l'Ecole vétérinaire d'Alfort; — *Sciences commerciales*, M. Herrengt, docteur en droit, ancien élève de l'école supérieure de commerce de Mulhouse; — *Droit et sciences économiques*, M. Henry, docteur en droit.

Le personnel de l'enseignement comprend en outre des professeurs de langues vivantes et de dessin, des chefs d'atelier et des contre-maîtres d'ajustage, de menuiserie, de filature et de tissage.

ORGANISATION MUNICIPALE.

Aux termes de l'article 6 de la loi du 5 mai 1855, le nombre des membres du Conseil municipal est déterminé par l'importance de la population. Il est de :

10	membres dans les communes de :	500 habitants,
12	—	501 à 1,500,
16	—	1,501 à 2,500,
21	—	2,501 à 3,500,
23	—	3,501 à 10,000,
27	—	10,001 à 30,000,
30	—	30,001 à 40,000,
32	—	40,001 à 50,000,
34	—	50,001 à 60,000,
36	—	60,001 et au-dessus.

Les Conseils municipaux se réunissent quatre fois par an au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Chaque session peut durer 10 jours. Le Maire préside le Conseil municipal ; en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint le remplace. Un Conseil municipal ne peut valablement délibérer, s'il n'y a au moins la moitié des membres présents.

Aux termes de la loi du 20 janvier 1874, les maires et adjoints sont nommés par le Président de la République dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton ; dans les autres communes, ils sont nommés par le Préfet.

Les maires et adjoints doivent être âgés de 25 ans accomplis, membres du Conseil municipal ou électeurs dans la commune.

Ci-après la composition des Conseils municipaux des principales villes du département :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE. *Maire*, M. D'Arras. — *Adjoints*, MM. Lemaire Dagneau, Deman. — *Conseil municipal*, MM. Marchand, D'Arras,

Lemaire, Gaspard, Didier, Vancosten, Deman, de Forcade, Leroy, Lefebvre, Quillacq, Dagneau, Lemercier, Dessurne, Delelis, Beck, Ingelet, Chapelot, Willems, J. Deman, G. Beck, Dekyndt, Zandyck, Hamont, J. de Lesdain, Messemaker, Huguet, L. Lemaire, N. Van Cauwenberghe. — *Secretaire de la mairie*, M. Gauthier. — *Recevcur municipal*, M. Nosten.

Bergues. *Maire*, M. L. Guilbert. — *Adjoints*, MM. Dequecker, Clayes. — *Conseil municipal*, Ch. Demeunynck, Dehaese, Michiels, Déjumné, Cieren, Dekester, Vandenbroucke, Carpentier, Demeezemaker, Bollaert, Gontier, Vandroy, Dupuy, Debaecke, de Staplande, Debaecher, Beirnaert, Meneboo, Chocquel, Verenocke-Serley. — *Secrétaire de la mairie*, M. Braets. — *Receveur municipal*, M. Deconinck.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. *Maire*, M. Houvenaghel. — *Adjoints*, MM. Bogaert, Morice, ✲. — *Conseil municipal*, MM. Smagghe, Degrendel, Delbecq, Bloeme, Donckele, Morice, ✲, Bogaert, Houvenaghel, Claudorez, Omaere, Quenson, Dausse, Plancke, Vandewalle, Vandamme, Deberdt, Lemetter, Vandenbussche, Chesquière, Vannezelande. — *Secrétaire de la mairie*, M. Corsin. — *Receveur municipal*, M. Vanhoucke.

Bailleul. *Maire*, M. L. Lotthé. — *Adjoints*, MM. Venière, Van Merris. — *Conseil municipal*, MM. D. Van Merris, Flahaut, Delelleau, Venière, Perrier, P. Behaghel, De Coussemaker, Lebleu, J. De Coussemaker, B. Van Merris, Devos, Becue, Hopsomer, Delcour, Bieswal, Vanuxem, Henry, Gourmez, Lotthé, Salomé, Hié, V. Flahaut, Ch. Flahaut, H. De Coussemaker, Pruvost, V. Béhaghel, *secretaire de la mairie*, Declercq, *receveur municipal*, Opsomer.

Cassel. *Maire*, M. Desmyttère, ✲. — *Adjoints*, MM. Dehandschoewerker, Vantroyen, ✲, — *Conseil municipal*, MM. Desmyttère, Dehandschoewerker, Vantroyen, Vanbever, Annoot, Malo, Martin, Marant, Windriff, Bosquillon de Jenlis, Becuwe, Paresys, Delabaere, Leroy, Vernimmen, Smagghe, Losson, Grondel, Baelde, Dequidt, Chevalier, Quarez, Busschaert, Pastoors. — *Secrétaire de la mairie*, M. Pastoors. — *Receveur municipal*, M. Decousser.

ESTAIRES. *Maire*, M. Courdent-Duflos. — *Adjoints*, MM. Taffin Alidor; Blanquart-Lecomte, Singer *odjoint spécial* du Doulieu.— *Conseil municipal*, MM. Courdent-Duflos, Blanquart-Lecomte, Dupont, Delbecq-Lerouge, Ledieu, Hernu, Fenart, Dethoor, Duprez, Degruson, Deroullers, Hennion, Grave, Durez, Wattine, Gruson, A. Taffin. — *Doulieu*, Singer, Patinier, Loyez, J.-B. Taffin, Notteau. — *Secrétaire de la mairie*, M. Pastoors. — *Receveur municipal*. M. Bossu.

MERVILLE. *Maire*, M. Bouillier, ✲, *Adjoints*, MM. Legrand, Villers, Delcambre Clarisse, — *Conseil municipal*, MM. Pruvost, Lefebvre, Delebarre. Delcambre, Deroo, Degruson, Legrand, Dambrine, Cappon, Duhamel, ✠ ✲, Bourel, Ducatez, Traisnel, Roussel, Bouilliez, ✲, Halouchery, Crinquette, Lesage, Decherf, Fatou, Martin, Potié, Lotte. — *Secrétaire de la mairie*, M. Leroy. — *Receveur municipal*, M. Barizel.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE. *Maire*, M. Catel-Béghin, ✲, *Adjoints*, M. Brassart, N... — *Conseil municipal*, MM. P. Legrand, Corenwinder, Masure, Rigaut, Ed. Desbonnets, G. Testelin, Morisson, Mariage, Scheinder-Boucher, Jules Dutilleul, Meurein, J.-B. Desbonnets, Delécaille, Ch. Catel, Mary, Bouchée. Soins, Crépy, Courmont, L. Devaux, G. Lemaître, Ollivier, Charles, Wahl-Shée, Brassart, Gavelle, Alhant, Laurenge, Verly, J. Decroix, Werquin, Stievenard, Bonnier. — *Secrétaire en chef de la mairie*, Toffart.— *Receveur municipal*, M. Leclerq.

ARMENTIÈRES. *Maire*, M. Victor Pouchain, *Adjoints*, MM. Loridan, Becquart. — *Conseil municipal*, MM. Cary, Mahieu, D. Pouchain, Villard, Béghin, Duhot, Delattre, Tahon, Desmazières, V. Pouchain, Deren, Brame, Cotteaux, Breuvart, Woussen, Vermeulen, E. Cary, Loridan, Desplanques, Bouchez, Lancelle, Leuridan, Leturgie, Lambert, — *Secrétaire de la Mairie*, M. C. Fremaux. — *Receveur municipal*, M. Dernoncourt.

COMINES. *Maire*, M. Lauwyck-Van-Elslande, *Adjoints*, MM. A. Meurillon, N... — *Conseil municipal*, MM. L. Cappel, L. Hassebroucq, L. Desprez, Ch. Lecomte, Ch. Bourlet, D. Grimonpont, Fl. Lesaffre, L. Goeman, L. Lambin, Ghesquière-Herbaut,

A. Pellet, H. Cardon, L. Gondrexon, A. Meurillon, L. Boussel, Lauwick, Cl. Desprez, L. de Wulf, D. Montaigne, P. Cuvelier, C. Hassebrouq, J.-B. Salembié, Ig. Lambin; *secrétaire de la mairie*, Paul Duprez; *receveur municipal*, Durand.

ROUBAIX. *Maire*, M. C. Descat, ✲, — *Adjoints*, MM. Watine-Wattinne, Destombes, N... — N... — *Conseil municipal*, MM. Deregnaucourt, Quint, Deleporte-Bayart, Labbe, Screpel, Famechon, Junker, Watine-Wattinne, C. Descat, Screpel-Roussel, Morel, Godefroy, Rogier, Senez, Flipo, Foveau, Pollet, Delplanque, Delcourt, P. Screpel, Harinckouck, Parent, Tiers, Leclercq-Mullie, P. Destombes, Daudré, Hindré, F. Hernoult, N... N... — *Secrétaire en chef de la Mairie*, M. Martheilhan, — *Receveur municipal*, M. Salembier.

TOURCOING. *Maire*, M. Roussel-Defontaine, ✲ ✠. — *Adjoints*, MM. J. Leblan, ✲, Debuchy, Dervaux.

Conseil municipal. MM. Leduc-Watel, A. Duhamel, Seynave, Debuchy, Monnier, Flipo-Desurmont, J. Leblan, ✲ — A. Destombes, P. Lefebvre, Scalabre, Pollet-Delobel, Vandebeulque, Taffin, Jourdain, ✲, Varrasse, L. Destombes, Honoré Roussel-Defontaine, ✲ ✠, Masurel, Ch. Wattinne, J. Desurmont, Tribouillet, Montagne-Delobel, Dervaux, Ed. Flipo-Bouchart, Pierre Flipo-Van Oost, Desmarets, Lorthois-Desplanque, Letuppe, Pollet-Duriez, Duriez, Six-Boulanger, Hassebroucq. — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. O. Devaux. — *Receveur municipal*, M. Debuigne.

SECLIN. *Maire*, M A. Collette. — *Adjoints*, MM. Guillemaud, Delahaye. — *Conseil municipal*, MM. Delattre, Desurmont, H. Dujardin, Delaune, F. Dujardin, Houzé, Délhaye, Pinte, F. Mollet, Demeestère, Guillemaud, Delahaye, Fournier, Chevalier, Desmazières, Morel, Cormorant, Guillemaud, Duvivier, Duriez, Dupire, Vasseur, Lepoivre, Lauwick, Facq. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delacourt. — *Receveur municipal*, M. Bresson.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI. *Maire*, N... — *Adjoints* N... N... — *Conseil municipal* MM. Parsy, Dutemple, Cirier, Dazin, Brunel-Pamard, Danquiny-Mallet, Boone Danquigny, Mallez, Boileux, Dubois-Ancelin, Chan-

treuil, Lancelle, Renard, Savary, Bautista, Wiart-Pinquet, Bertrand, Delcroix, Lantoine, Cornaille, Ronnelle, Cottiaux, Galand-Knskoué, Bracq, Devaux-Briffaut, Ramette — *Secrétaire en chef de la mairie*, M Ronneaux — *Receveur municipal*, M Bruyelle.

Le Cateau. *Maire*, N.... — *Adjoints*, MM. Mouton, Basquin. — *Conseil municipal*, MM. Ch. Seydoux, Mouton, Basquin, Ponsin, Chantreuil, Alliot, Collery, Lefebvre, Maréchal père, Bracq, Crinon, Robert, Dormay, Cottiau, Decaudin, Regnaudin, Delvallée, Bara, Jacqz, Sartiaux, Lempereur, Picard. — *Secrétaire de la mairie*, M. Dubois. — *Receveur municipal*, M. France.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Maire*, M. Herbecq. — *Adjoints*, MM. Manesse, N... — *Conseil municipal*, MM. Herbecq, Renotte, Aubry, Guillemin, Mariscal, Canquelain, Cartignies, Lecohier, Hamont, Manesse, Pillion, Druart, Legrand, Clavon, Lemoine, Neuilliès, Bronchard, Liézard, Piérard, Dubois, Kuneyl. — *Secrétaire de la mairie*, M. Lemire. — *Receveur municipal*, M. Pinchart.

Maubeuge. *Maire*, M. Autier. — *Adjoints*, MM. Houdart. N.... — *Conseil municipal*, MM. Deharveng, Dubois, Parent, Warnotte, E. Autier, Givet, Collart, Berteau, Neulliès, V. Autier, Brasseur, Jean, Herbecq, Horrie, Decaussenne, Mahy, Blondeau, Duvivier, Mahy-Brichard, Delgorge, Dufranc, Michaux, Pichemarty, Laurent, Bauduin, Saladin, François. — *Secrétaire de la mairie*, M. Cobert. — *Receveur municipal*, M. Levecque.

ABRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Maire*, M. Vasse, ✻. — *Adjoints*, MM. Fleurquin, N... — *Conseil municipal*, MM. Mention, Merlin, Maugin, Hanotte, Corne, Giroud, Hayez, Boulé, Watelle, Bailey, Le Banneur, Farez, Evrard, Legentil, Rossignol, Mellez, Martinval, Demont, Edm. Paix, Delannoy, Fabre, Pochez, Groult, Clavon, Picot, Rivière, F. Bertelle. — *Secrétaire de la mairie*, M. Montée. — *Receveur municipal*, M. Parsy.

ORCHIES. *Maire*, M. Leper. — *Adjoint*, M. Piérard. — *Conseil municipal*, MM. Delemer-Lecocq, Dhainaut, Josson, Broutin, Lespagnol, Henno, Dedeuxville, Lubrez-Jacquart, Caby, Naveau, Deletombe, Piérart, Leper, Duponchelle, Bricquet, Dubus, Regnier, Leroux, Herbo, Dufossé, Deregnaucourt, Remy, Lemaire, — *Secrétaire de la mairie*, M. Delegrange. — *Receveur municipal*, M. Delegrange.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES. *Maire*, M. Bultot. — *Adjoints*, MM. Claisse, N... — *Conseil municipal*. MM. Bultot, Claisse, Girard, Persignat, Delame, Cacheux, Lemaître, Debaralle, Legrand, Lejeal, Durieux, Rousseau, Leduc, Devillers, Beauvois, Sirot, Canu, Dupas-Brasme, Podevin, Boucher, Regnard, Babonaux, Renotte, Vallez, Vincent, Robert. — *Secrétaire de la mairie*, M. Lamy père. — *Receveur municipal*, M. Cafhaux.

CONDÉ. *Maire*, M. Carlier. — *Adjoints*, MM. Raverdy, N... — *Conseil municipal* MM. Heurteux, Pureur, Martel, Carlier, Lefebvre, Raverdy, Verchain, Dapsence, Decrouez, Mention, Murez-Dapsence, Maquet, Brocq, Cavel, Crunelle, Petit, Delanglez, Rousseau, Brouillard, Mascart, Amand, Colbert Charles. — *Secrétaire de la mairie*, M. Caille. — *Receveur municipal*, M. Petit.

SAINT-AMAND. *Maire*, M. André. — *Adjoints*, MM. Lecœuvre, Basiez. — *Conseil municipal*, MM. Sirot, de Bettignies, Maurov, Carlier, Spelle, Haudegand, Remy, A. Lesage, F. Lesage, Duflot, Dorchin, Bruneau, Baudet, Herbert, Plouvier, Raviart, Lecœuvre, Legrand, Basiez, Prevost, Barbieux, J. Davaine, P. Davaine, Legru-Raviart, Boutelier, Lemonnier. — *Secrétaire de la mairie*, M. Portez. — *Receveur municipal*, M. Lorthioir.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après :

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Abancourt...	C	Cambrai-O ..	Cambrai	Lesne.....	Cormont	Bourdon.
Abscon.....	V	Bouchain....	Lourches....	Scribe	Boulanger.....	Lespagnol.
Aibes	A	Solre-le-Chât	Cousolre	Hersoy.....	Désir	Jonet.
Aix.....	D	Orchies	Orchies.	Quique	Bouly.....	Mucherie.
Allennes-les-Mar	L	Seclin	Seclin	Cuvelier	Lhomme	Dechy.
Alnes	D	Marchiennes.	Marchiennes.	Potiez	Joly	Wattelier.
Amfroipret ..	A	Bavai.....	Bavai.....	Legat.....	Pauquet.....	Cailliez.
Anhiers.....	D	Douai-Nord ..	Raches	Caby, F.	Cuisinier.....	N...
Aniche	D	Douai-Sud...	Bureau	Ducret.....	Colau, Dubrulle.	Lecocq.
Annappes ...	L	Lannoy	Lille.....	Dutronquoy..	Meurisse	Delcroix.
Anneux	C	Marcoing....	Cambrai	Lavallard ...	Lévêque	Fauqueux.
Annœullin...	L	Seclin	Bureau	Delannoy....	Mauroy, Denoullet ..	Laurent, Ridez.
Anor	A	Trélon.	. Id.....	Rousseau ...	Delloue, Lecoytre . .	Crouzet.
Anstaing	L	Lannoy	Ascq.....	Delaoutre ...	Dufay.....	Valet.
Anzin.....	V	Valenciennes-N.	Bureau	Jenart	Vilain, Gidoin ..	Delattre.
Arleux.....	D	Arleux.....	Id.....	Royer	Herbo.....	Quiquempoix
Armbouts-Cappel	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Hilst.....	Ponchelle	Thorez.
Armentières .	L	Armentières.	Bureau	Pouchain....	Loridan, Lancelle	Moreau.
Arnèke	H	Cassel	Id.....	Vandenbussche .	Becquart	Beck.
Artres	V	Valenciennes-S .	Id.....	D'Haussy....	Dewatenne	Poulet.
Ascq.....	L	Lannoy	Id.....	Lamblin.....	Delerue	Dillies
Assevent	A	Maubeuge ...	Maubeuge...	Fissiau.....	Mousain.....	Wastin.
Attiches.....	L	Pont-à-Marcq ..	Pont-à-Marcq ..	Corman.	Legrain	Demarescaux
Aubencheul-au-B	C	Cambrai-O ..	Cambrai	Fontaine	Dhenin.....	Legrand.
Auberchicourt..	D	Douai-Sud...	Aniche.....	Buisset	Wagon.....	Samain.
Aubers.....	L	La Bassée ...	Fournes.....	Leroy.....	Dassonville	Machereaut.
Aubigny-au-Bac	D	Arleux.....	Bureau	Tellier.....	Dumont	Pihen.
Aubry	V	Valenciennes-N.	Anzin.....	Maillard	Lemoine	Collet.
Auby	D	Douai-O.....	Douai.....	Delaunay ...	Dupuis.....	Marcotte.
Auchy	D	Orchies.	Orchies	Simon	Dupire.....	Apourcheaux
Audencourt..	C	Clary.	Clary.....	Nicolas, C. ..	Marlin	*V. Inchy.*
Audignies...	A	Bavai.....	Bavai.....	Hennet	Jonart	*V. Bavai.*
Aulnoy.....	V	Valenciennes-S .	Valenciennes . .	Miroux.....	Tiétart.....	Dervaux.
Aulnoye.....	A	Berlaimont ..	Berlaimont ..	Durieux.....	Leclercq	*V. Aymeries.*
Avelin	L	Pont-à-Marcq ..	Pont-à-Marcq .	Des Rotours..	Lecouffe.....	Barbieux, Broutin
Avesnelles...	A	Avesnes-S...	Avesnes.....	N.....	N.....	Deloffre.
Avesnes.....	A	Avesnes.....	Bureau	Herbecq.....	Gauchet, Manesse . .	Mortier.
Avesnes-le-Sec .	V	Bouchain....	Bouchain....	Bricout.....	Lanthiez	Leinglin.
Avesnes-lez-Aub.	C	Carnières ...	Iwuy	Canonne	Lemaire, Wallez	Joly.
Awoingt.....	C	Cambrai-Est.	Cambrai	Lesage.....	Laude	Deligne.
Aymeries ...	A	Berlaimont ..	Berlaimont ..	Petoux.....	Lapostolle	Oblin.
Bachant.....	A	Id.....	Id.....	Ternant.....	Dujardin	Portier.
Bachy	L	Cysoing.	Cysoing.	Deroubaix...	Delehaye.....	Boitiau.
Bailleul.....	H	Bailleul.	Bureau	Lothé.....	Venière, Van Merris.	Hamez, Bacquart, Danoot, Revel, Plaëtevot.

(1) Ce tableau, dressé par ordre alphabétique des communes, peut servir de table pour les recherches dans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après, dans la seconde partie de l'Annuaire.

TABLEAU ALPHABÉTIQUE DES COMMUNES.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTR du Culte
Baisieux	L	Lannoy	Bureau	Carrez.	Dubar	Debercke
Baives	A	Trélon	Trélon	Hancart.....	Rombouts	Imbert.
Bambecque..	Dk	Hondschoote.	Wormhoudt .	Vanbockstaele. .	Yvoz.....	Debeer.
Banteux	C	Marcoing....	Masnières. ..	Potelle.....	Sorlin.....	Malvoisin
Bantigny....	C	Cambrai-O..	Cambrai	Balique	Ruchon	Ployart.
Bantouzelle..	C	Marcoing....	Masnières ...	Millet-Bricout	Bricout	Duboquet
Bas-Lieu	A	Avesnes-N...	Avesnes.....	Mercier	Siron	*V. Avesn*
Baudegnies..	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Caffiau.....	Frémaut	Trannois.
Bauvin	L	Seclin	Carvin.....	Delecourt ...	Lefort.....	Decottign
Bavai.....	A	Bavai.....	Bureau	Levent.....	Ravaux	Boddaert.
Bavinckhove.	H	Cassel	Cassel	Vandenbilke.	Pierens	Boddaert.
Basuel	C	Le Câteau. ..	Le Câteau...	Goffart	Herlemont.....	Desilve.
Beaucamps..	L	Haubourdin .	Fournes.....	Prémesques..	Caignet	Delfortrie
Beaufort	A	Maubeuge...	Hautmont ...	Courtin	Couvreur.....	Marchand
Beaumont ...	C	Le Câteau...	Le Câteau...	Mériaux.....	Thieuleux	*V. Inchy.*
Beaurain	C	Solesmes....	Solesmes....	Hatquet.....	Delsarte.....	Lamour.
Beaurepaire .	A	Avesnes-S. ..	Landrecies ..	Gaillard	Contesse.....	Mutte.
Beaurieux...	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Plancq	Carpentier	Dubois.
Beauvois. ...	C	Carnières....	Caudry	Wattremez ..	Bastien	Remy.
Bellaing	V	Valenciennes-N.	Valenciennes	Horin.....	Dupont.....	Delannoy
Bellignies ...	A	Bavai.....	Bavai.....	Lequipart ...	Lemaire.....	Jourdain.
Berelles.....	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	bar.de Molembaix	Collart.....	Satfroy.
Bergues.....	Dk	Bergues.....	Bureau	L. Guilbert..	Dequeker, L. Claeys.	Delautre.
Berlaimont ..	A	Berlaimont. .	Id.....	Emond.....	Friart, Leporcq.	Dubois.
Bermerain...	C	Solesmes....	Solesmes....	Poulain	Druesnes.....	Delrue.
Bermeries. ..	A	Bavai.....	Bavai.....	Jacquart	Carlier.....	*V. Amfroi*
Bersée	L	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Hovine.....	Desprez	Moreau.
Bersillies....	A	Maubeuge...	Maubeuge...	Moreau	Loiseau	*V. Villers-s*
Berthen.....	H	Bailleul-S-O .	Bailleul.	Vandewelle..	Chirouter	Berteloot.
Bertry	C	Clary.....	Clary.....	Lansiaux....	Herbel, Chiffart.	Druesnes.
Béthencourt .	C	Carnières ...	Caudry	Dubois.....	Boucly.....	Bourgois.
Bettignies ...	A	Maubeuge. ..	Maubeuge...	Moreau, F...	Moreau, V.....	*V. Gognie*
Bettrechies ..	A	Bavai.....	Bavai.....	Carlier	Jupin	Joly.
Beugnies....	A	Avesnes-N...	Bureau	Hazard	Dony	Brassart.
Beuvrages ..	V	Valenciennes-N.	Anzin.....	Landrieu....	Castiau	Ghyselinc
Beuvry	D	Orchies.	Orchies	Drumez.	Robert	Wallez.
Bevillers	C	Carnières ...	Carnières....	Morcrette-Lemair	Prévost	Vanderm
Bierne.....	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Bastaert.....	Meesemaker	Deblonde
Bissezeele ...	Dk	Id.....	Id.....	Vanhoucke ..	Vanpeperstraete	Labbe.
Blaringhem..	H	Hazebrouck-N..	Hazebrouck..	Legrand	Dezoomer	Champea
Blécourt	C	Cambrai-O ..	Cambrai	Normand....	Richard.	Rigaux.
Boeschepe...	H	Steenvoorde .	Steenvoorde .	Ryckewaert .	Delfly.....	Caulier.
Boeseghem ..	H	Hazebrouck-S. .	Hazebrouck..	Montreuil....	Foine	Dumoulin
Bois-Grenier.	L	Armentières.	Armentières.	Messéan.....	Desplanque	Beau.
Bollezeele ...	Dk	Wormhoudt .	Bureau	Decorte	Peénaert	Leturgie.
Bondues	L	Tourcoing-S .	Tourcoing...	Lambelin ...	Dumont, Lebrun.	Delemer.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Borre.....	H	Hazebrouck-Sud	Hazebrouck..	Soots	Rooses	Cappelaere.
Bouchain....	V	Bouchain....	Bureau	Fauville.....	Galand.....	Becquart.
Boulogne....	A	Avesnes-Sud.	Bavai.....	Lemoine	Savareux.....	Coquelet.
Bourbourg-Camp	Dk	Bourbourg ..	Bourbourg ..	Belle	Fonteyne.....	*V. Bourbourg-V.*
Bourbourg-Ville	Dk	Id.....	Bureau	N.....	Vandenbrouque .	Hooft.
Bourghelles..	L	Cysoing.....	Cysoing.....	N.....	Descamps	Dothé.
Boursies	C	Marcoing....	Cambrai	Baclet	Hombert	Roget.
Bousbecque..	L	Tourcoing-N.	Tourcoing...	Dalle	Courouble	Luez.
Bousies	A	Landrecies ..	Landrecies ..	Richez.....	Manouvrier.....	Lubrez.
Bousignies ..	A	Solre-le-Chât.	Cousolre	Farineau....	Bouset	Lerche.
Bonsignies ..	V	St-Amand (r. g.)	St-Amand. ..	Hennocq	Debrabant.....	*V. Brillon.*
Boussières ..	A	Berlaimont. .	Hautmont. ..	Colmant	Holgrain	Lallemant.
Boussières ..	C	Carnières ...	Carnières ...	Senez.....	Ledieu	Léveillé.
Boussois	A	Maubeuge...	Jeumont	Dujardin	Leblan.....	Fiévet.
Bouvignies ..	D	Marchiennes.	Marchiennes.	Fontenier....	Lubrez.....	Leconte.
Bouvines	L	Cysoing	Cysoing.....	Dehau	Desfontaine.....	Honoré.
Briastre.....	C	Solesmes....	Solesmes....	Vallez	Laforge	Questroy.
Brillon.....	V	St-Amand (r. g.)	St-Amand...	Remy.....	Lecœuvre	Béraud.
Brouckerque.	Dk	Bourbourg...	Bourbourg ..	Debavelaere.	Devos.....	Capèle.
Broxeele	Dk	Wormhoudt .	Watten	Dehaene	Cloet.....	Snyders.
Bruay	V	Valenciennes-N.	Anzin.....	Hautcœur. ..	Deltombe, E., Deltombe, C.....	Dauchy.
Bruille-lez March	D	Marchiennes.	Somain	Lemaire	Herbage, J.-B...	Quéva.
Bruille-St Amand	V	St-Amand (r. d.)	St-Amand. ..	Deflandre ...	Lemer	Villiers:
Brunémont ..	D	Arleux.....	Arleux.....	Bodvin.....	Candelier	Decrouez.
Bry.....	A	Le Quesnoy-O .	Le Quesnoy..	Ladrière	Wattier	Carion.
Brugnicourt .	D	Arleux.....	Arleux.....	Taté.....	Peugniez	Viseur.
Busigny.....	C	Clary.....	Bureau	Chalenton...	Cattet, Villette ..	Lécuyer.
Buysscheure.	H	Cassel	Cassel	Drieux.....	Devynck.....	Cavry.
Caestre	H	Hazebrouck-N. .	Hazebrouck..	Toursel	Vanneufville....	Bailleul.
Cagnoncle...	C	Cambrai-Est.	Cambrai	Lefebvre	Mériaux.....	Dassonville.
Cambrai	C	Cambrai	Bureau	N.....	N..., N.....	Desrousseaux Piquet, Desmaret
Camphin-en-Car.	L	Seclin	Carvin.....	Grauwin	Babeur	Ducattillon.
Camphin-en-Pev	L	Cysoing.....	Cysoing.....	Vic. de Brigode.	Cretin	Lasselin.
Cantaing....	C	Marcoing....	Cambrai	Raux	Billoir	Rousseaux.
Cantin.....	D	Arleux.....	Arleux.....	A. Billet	Bauvois.....	Douay.
Cappel.....	Dk	Dunkerque-O	Bergues.....	Mahieu	Demerseman ...	*V. Armbouts(*
Capelle	C	Solesmes....	Solesmes....	Macarez.....	Mériau.....	*V. Escarmai*
Capinghem..	L	Armentières.	Lille.....	Baratte	Delepierre.....	*V. Lomme.*
Capelle	L	Cysoing.....	Templeuve ..	Poutrain	Dufossez	Galand.
Cappellebrouck .	Dk	Bourbourg ..	Bourbourg ..	Wissocq.....	Govart.....	Vanneufville
Carnières ...	C	Carnières ...	Bureau	Dejardin	Lemahieu	Brunet.
Carnin.....	L	Seclin	Seclin	Ledoux	Demay.....	Lobet.
Cartignies...	A	.....	Avesnes.....	Huet	Bonnaire.....	Duhem.
Cassel	H	Cassel	Bureau	Desmyttère..	Dehandschœwercker, Vantroyen.	Lovigny.

NOMS			BUREAU	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	DE POSTE duquel chaque commune dépend.	MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Châtillon.....	C	Le Câteau...	Bureau	Lombois	Thomas, Lanclaux ..	Cauest.
Cattenières..	C	Carnières....	Carnières....	Dumont.	Leduc, Fontaine.	Vassart.
Caudry.....	C	Clary.....	Bureau	Fontaine	Toffin, Lemaire.	Vandenbro
Caullery	C	Id.....	Clary.....	Dolez	Estevez	Dayez.
Cauroir	C	Cambrai-Est.	Carnieres....	Bricout, P...	Bricout, H.....	Delannoy.
Cerfontaine..	A	Maubeuge...	Maubeuge,..	Hermant	Boez.....	*V. Rousies.*
Chapelle-d'Arm	L	Armentières.	Armentières.	Vigneron....	Béhague, Coustenoble	Serleys.
Château-l'Abbaye	V	St-Amand (r. d.)	St-Amand. ..	Camberlin ..	Jouveneaux.....	Vaillant.
Chemy.....	L	Seclin	Seclin	Cordonnier ..	Winglet	Defief.
Chéreng	L	Lannoy.....	Cysoing.....	Duquennoy ..	Castel.....	Leroy.
Choisies.....	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.....	Legrand.....	*V. Obrechi*
Clary.....	C	Clary.....	Bureau	Decupère....	Bourlet, Sauvez.	Bouchart.
Clerfayts	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Fosset	Bever	Cauliez.
Cobrieux....	L	Cysoing.....	Cysoing.	Bar de La Grange	Grulois, Delval..	D'Henry.
Colleret.....	A	Maubeuge...	Cousolre	Ouverlaux...	Badart.....	Lécuyer.
Comines	L	Quesnoy-s-D.	Bureau	Lauwick-Van Eslande.	Meurillon, Hazebrouck	Duburcq, Derv
Condé	V	Condé	Id.....	Carlier	Miroir, Ravoidy.	Croquez.
Coudekerque	Dk	Dunkerque-E.	Bergues.....	Lebecque....	Dupont.....	Labey.
Coudekerque-Br.	Dk	Id.....	Dunkerque ..	Carton.....	Grujon.....	*V. Dunkerq*
Courchelettes	D	Douai-O.....	Douai.....	Luce, ✲	Fournier	*V. Lambres*
Cousolre	A	Solre-le-Chât.	Bureau	Hénaut	Godart.....	Genain.
Coutiches ...	D	Orchies.	Orchies.	Bar.....	Deregnaucourt..	Galtier de Ca mayrac.
Craywick....	Dk	Gravelines ..	Gravelines ..	Geersen.....	Delattre.....	Dedrye.
Crespin	V	Condé	Bureau	Tassin	Laurent.....	Margerin.
Crèvecœur ..	C	Marcoing....	Masnières ...	Desmoutier ..	Talfer.....	Cailliez.
Crochte.....	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Blankaert ...	Vanhaecke	Declerck.
Croix.....	A	Landrecies ..	Landrecies ..	Lacomblez...	Delaporte.....	Bottiaux.
Croix.....	L	Roubaix	Lille.....	Beaucarne ..	Houzé, Lepers...	Direz.
Cuincy.....	D	Douai-O.....	Douai.....	Marq.d'Aoust✲.	Godin.....	Lamorisse.
Curgies	V	Valenciennes-E.	Valenciennes	Derode.....	Miroux.....	Herbet.
Cuvillers....	C	Cambrai-O ..	Cambrai	Germe.....	Dupas.....	*V. Bantign*
Cysoing.....	L	Cysoing.....	Bureau	Parent.....	Deboulonne.....	Herrengt.
Damousies ..	A	Maubeuge...	Maubeuge...	Durant.....	Leroy.....	Dauchy.
Dechy	D	Douai-S.....	Douai.....	Sébille.....	Tassart.....	Vaast.
Dehéries	C	Clary.....	Walincourt..	Huart.....	Blondiaux	*V. Malincor*
Denain.....	V	Bouchain....	Bureau	Crespin	Laurette, Douay.	Cudot.
Deulémont ..	L	Quesnoy-s-D.	Quesnoy-s-D.	Vandermersch, A.	Liénard.	Lavechin.
Dimechaux ..	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lefrancq	Buguin.....	*V. Dimont.*
Dimont	A	Id.....	Id.....	Goblet.....	Huftier.....	Dardennes.
Doignies	C	Marcoing....	Cambrai	Cte. de Coupigny	Caudrillier	Duvillier.
Dompierre...	A	Avesnes-N...	Avesnes.....	De Colnet....	Chartier.....	Bertrand.
Douai.....	D	Douai.....	Bureau	Vasse.....	Fleurquin	Voir au chapi des Cultes.
Douchy	V	Bouchain....	Bouchain....	Bar.de Maingoval	Tison	Decottignie
Douriers	A	Avesnes-N...	Avesnes.....	Debruge	Lecompte	Denis.
Dringham. ..	Dk	Bourbourg ..	Bourbourg ..	Janssen.	Teuf.....	Impe.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Dunkerque ..	Dk	Dunkerque ..	Bureau	Darras.....	Lemaire, Danyau Deman.	Vitre, Loetgiter et Scalbert.
Ebblinghem..	H	Hazebrouck-N..	Hazebrouck..	Brisbart.....	Sergheraert	Gantois.
Ecaillon.....	D	Douai-Sud...	Douai.....	Masclet.....	Proust	Esquire.
Eccles.....	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Brogné.....	Desort	*V. Solrinnes.*
Eclaibes.....	A	Maubeuge...	Hautmont ...	Cuisset.....	François	Lenclud.
Ecuelin	A	Berlaimont..	Berlaimont ..	Fiévet	Delforges.....	*V. St-Remi-C.*
Eecke.....	H	Steenvoorde .	Steenvoorde .	Desmarescaux ..	Houvenaghel ...	Maes.
Elincourt....	C	Clary.....	Walincourt..	Maronnier. ..	Leveaux.....	Fontaine.
Elesmes	A	Maubeuge...	Maubeuge...	Parée.....	Hongue	Michel.
Emerchicourt	V	Bouchain....	Aniche.....	Rémy, Ph. ..	Hary	*V. Aniche.*
Emmerin....	L	Haubourdin .	Haubourdin .	Cazier	Castel.....	Desplanques
Englefontaine	A	Le Quesnoy-E	Bureau	Michaux	Douay.....	Pierchon.
Englos	L	Haubourdin .	Haubourdin..	Delangre. ...	Lesieu ..,.....	Laumondays
Ennetières-en-W.	L	Id.....	Id.....	Lefebvre	Descamps	Houcke.
Ennevelin ...	L	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Lambelin....	Mouveaux.	Colliot.
Eppe Sauvage	A	Trélon	Trélon	Culhiat-Du Fresne	Wattiez.	Berteaux.
Erchin	D	Arleux.....	Douai.....	Verrier.....	Fiévet.....	Castier.
Eringhem ...	Dk	Bergues.....	Esquelbecq ..	Missiaen.....	Poublanc.....	Leturgie.
Erquinghem-le-S	L	Haubourdin..	Haubourdin..	Six	Caignet	*V. Hallennes*
Erquinghem-Lys	L	Armentières.	Armentières.	Morel.*.....	Wattelle	Bèle.
Erre.....	D	Marchiennes.	Somain	Dervaux.....	Cartigny	Locquet.
Escarmain ..	C	Solesmes	Solesmes	Macarez.....	Noisette.....	Roland.
Escaudain. ..	V	Bouchain. ...	Denain.....	Cartigny	Cauliez, Copin..	Tison.
Escaudœuvres ..	C	Cambrai-Est.	Cambrai	Basselet.....	Ramette.....	Sevrez.
Escaupont. ..	V	Condé	Fresnes	Wagret	Drumont.	Noclercq.
Escobecques .	L	Haubourdin..	Haubourdin..	Delefortrie...	Fortrie.....	*V. Radinghen*
Esnes.....	C	Clary.....	Walincourt..	Boniface	Lasselin.....	Minez.
Esquelbecq ..	Dk	Wormhoudt .	Bureau	Bergerot	Champeaux.....	Paëlle.
Esquerchin ..	D	Douai-Ouest..	Douai.....	Tarlier.....	Sébert	Charlet.
Estaires.....	H	Merville.....	Bureau	Courdent....	Blanquart, Singer Taffin.	Ducroquet, Carpentier.
Estourmel. ..	C	Carnières....	Carnières....	Leduc	Roland.....	Hutin.
Estrées	D	Arleux.....	Arleux.....	Dilly.....	Draucourt.....	Montaigne.
Eth.....	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	Gravelle.....	Guilbert	Sergent.
Etrœungt ...	A	Avesnes-S. ..	Bureau	Maton	Delaroque, Malarme.	Laurent.
Etrœux.....	V	Valenciennes-E.	Valenciennes	Hunet.....	Carlier.....	Broyart.
Etrun.....	C	Cambrai-E..	Cambrai	Stiévenard...	Boulet.....	Gralle.
Ewars	C	Id.....	Id.....	Deneubourg .	Salez	Dassonville.
Faches.....	L	Lille-Sud-Est.	Lille.....	Meurisse	Borquet, Deltète	Lecomte, Gahid
Famars.....	V	Valenciennes-S.	Valenciennes	Delobel	Douay.....	Dekerchicte
Faumont	D	Orchies.	Raches.....	Desmoutiers .	Benoit	Cochet.
Favril	A	Landrecies ..	Landrecies...	Manesse.....	Hautecœur.	Leclercq.
Féchain	D	Arleux.....	Aniche.....	Bruneau.....	Tétar	Chalant.
Feignies.....	A	Bavai.....	Maubeuge...	Derquenne...	Lebon.....	Delannoy.
Felleries.....	A	Avesnes-N...	Avesnes.....	Trempont....	Sirot	Becar.

TABLEAU ALPHABÉTIQUE DES COMMUNES.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Fenain.....	D	Marchiennes.	Somain.....	Boulangé....	Bourlet.....	Dupont.
Férin.....	D	Douai-Sud..	Douai.....	Couppé.....	Bertrand.....	Delbove.
Féron.....	A	Trélon.....	Wignehies...	Lion.....	Claux.....	Denis.
Ferrière-la-Gr..	A	Maubeuge...	Maubeuge...	Dumont.....	Brancq	Bourlet.
Ferrière-la-Petite	A	Id.....	Id.....	Huftier.....	Jenot.....	Leroy.
Flaumont et Waud	A	Avesnes-N...	Avesnes.....	Dehove.....	Flacon.....	Hénin.
Flers.....	L	Lannoy.....	Lille.....	Descat.....	Liénard, Spriet..	Lefebvre.
Flers.....	D	Douai-O.....	Douai.....	Carlier.....	Nutty.....	Cailliez.
Fiesquières..	C	Marcoing....	Cambrai....	Crapez.....	Goubet.....	Dervaux.
Flêtre.....	H	Bailleul-S-O.	Bailleul.....	Vanuxem....	Huyghe.....	Réant.
Flines-l-Mortagne	V	St-Amand (r. d.)	Mortagne ...	Defernez....	Cateaux.....	Dhérin.
Flines-l-Raches.	D	Douai-N.....	Bureau	Coulmont....	Larose, Mouchon	Jacquart.
Floursies....	A	Avesnes-N...	Avesnes.....	Stordreaux ..	Thiroux.....	*V. Semousie*
Floyon.....	A	Avesnes-S...	Etrœungt....	Maton.....	Bughin.....	Delahouttre
Fontaine-au-Bois	A	Landrecies...	Busigny.....	Gille, Am...	Gille, Ant.....	Faidherbe.
Fontaine-au-Pire	C	Carnières ...	Caudry	Demaël.....	Lenotte, Franç..	Laisney.
Fontaine-N.-D..	C	Cambrai-O ..	Cambrai	Lavalard, Jh.	Bocquet.....	Dhinant.
Forenville...	C	Cambrai-E ..	Id.....	Banse, L.....	Banse, Dominique	*V Seranville*
Forest.....	L	Lannoy.....	Lille.....	Roman, Louis	Prouvost.....	Vandebeuqu
Forest.....	A	Landrecies ..	Landrecies...	Vitaux.....	Dupont.....	Catelin.
Fort-Mardyck	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque ..	A. Benard. ..	Turbot.....	Lemière.
Fourmies....	A	Trélon.....	Bureau	Foucamprez..	Dervillé, Piette..	Souflet, Honor
Fournes.....	L	La Bassée....	Id.	Desbonnets ..	Waymel.....	Grégoire.
Frasnoy.....	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	De l'Epine...	Duquesnoy	Ployart.
Frelinghien..	L	Armentières.	Armentières.	Delannoy....	Duprez.....	Daubresse.
Fresnes.....	V	Condé.....	Bureau	Renard, L. ✲	Guyot, Daniel...	Cappliez.
Fressies.....	C	Cambrai-O...	Cambrai.....	Remy.....	Delille.....	Dernoncour
Fressin.....	D	Arleux.....	Aniche.....	Lanvin.....	Desprez.....	Martinache.
Fretin.....	L	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Wastelier du Parc, ✲...	Chrétien.....	Cerisier.
Fromelles....	L	La Bassée ...	Fournes.....	Leuridan....	Descamps.....	Delangre.
Genech.....	L	Cysoing.....	Templeuve ..	Mortreux....	Fiquet.....	Dhalluin.
Ghissignies..	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Douay.....	Lobry.....	Hannoire.
Ghyvelde ...	Dk	Hondschoote.	Dunkerque ..	Mormentyn ..	Bayart.....	Herreman.
Giageon.....	A	Trélon.....	Trélon.....	Brihaye.....	Hubinet.....	Lacomblez.
Godewaersvelde.	H	Steenvoorde.	Steenvoorde .	Staes.....	Vermiesch.....	Legrain.
Gœulzin	D	Arleux.....	Douai.....	D'Heursel....	Branque.....	Garçon.
Gognies-Chaussée	A	Maubeuge...	Maubeuge...	Darche.....	Flamand.....	Bart.
Gommegnies.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	Garpentier ..	Payen, Basilaire.	Thomas.
Gondecourt..	L	Seclin.....	Seclin.....	Marquant ...	Cordonnier.....	Jaclin.
Gonnelieu...	C	Marcoing....	Gouzeaucourt	Sonnet.....	Capon.....	Danel.
Gouzeaucourt	C	Id.....	Bureau	Petit.....	Farez, Devillers.	Mangé.
Grande-Synthe..	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque ..	Macgherman.	Hamerel.....	Deduystche.
Gravelines...	Dk	Gravelines...	Bureau	Thouvenin ..	Demarle, Lau-reste.	Landsheere Reuben.
Grusou ..:..	L	Lannoy.....	Cysoing.....	Libert, A....	Coppenolle.....	Verdavaine.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Guesnain....	D	Douai-Sud...	Douai.....	Jacquart	Poulet	Reytier.
Gussignies...	A	Bavai.....	Bavai.....	Sirjacq.....	Godry.....	Despretz.
Hallennes-l-Haub	L	Haubourdin .	Haubourdin..	Platel.....	N.....	Pennequin.
Halluin.....	L	Tourcoing-N .	Bureau ...	Lemaitre....	Lemaire, Phalempin.	Blicq.
Hamel	D	Arleux.....	Arleux.....	Cambray....	Varlet	Forest.
Hantay.....	L	La Bassée ...	La Bassée ...	Parent.....	Pollet.....	Bauduin.
Hardifort....	H	Cassel	Cassel.....	Deman.....	Goetgheluck....	Dubreucq.
Hargnies	A	Berlaimont ..	Berlaimont ..	Lasne.....	Blareau.....	Pouille.
Hasnon.....	V	St-Amand (r. d)	Bureau	Vandendrisse	Dewez, Lesur...	Delesalle.
Haspres.	V	Bouchain....	Bouchain....	Caullet	Cossiau, Mercier	Deswel.
Haubourdin..	L	Haubourdin..	Bureau	Ed. d'Hespel.	Rose, Bonte.....	Ravaux.
Haucourt....	C	Clary.....	Clary.	Huppe, D....	Huppe, A.....	Paris.
Haulchint ...	V	Valenciennes-S.	Denain.....	Macarez.....	Lefebvre.	Bécar.
Haussy.....	C	Solesmes....	Solesmes. ...	Richez	Bisiau, Tondeur.	Fatré.
Haut-Lieu...	A	Avesnes-Sud.	Avesnes.....	Dupont.....	Fostier.....	*V. Avesnes*
Hautmont ...	A	Maubeuge...	Bureau	Collet.....	Gilet, L.; Couture	Blanchart.
Haveluy.....	V	Bouchain....	Denain.....	Caron.....	Oliviez	Pierchon.
Haverskerque	H	Merville.....	Hazebrouck..	Delassus.....	Mayolle	Verbecque.
Haynecourt..	C	Cambrai-O ..	Cambrai	Cousin.	Truy.....	Devred.
Hazebrouck..	H	Hazebrouck..	Bureau	Houvenaghel.	Rogaert, Prévost	Salomé.
Hecq	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Guyot.....	Vaille	Dumont.
Hélesmes....	V	Bouchain....	Denain.....	Cartigny	Lecomte.....	Lemay.
Hellemmes...	L	Lille-N.-E ...	Lille.....	Ghesquières .	Salembier.....	Vanacker.
Hem.	L	Lannoy	Lannoy	Leuridan, Hri	Franchomme , Braquaval....	Deltour.
Hem-Lenglet.	C	Cambrai-O ..	Cambrai	Tribou.....	Caude.....	Tartulier.
Hergnies	V	Condé	Condé.....	Defernez, C..	Lemer, Dupas...	Demars.
Herlies.....	L	La Bassée....	Fournes.....	Chombart ...	De Beaulincourt.	Canyn.
Hérin.	V	Valenciennes-S	Valenciennes	Sauvage.....	Theillier	Defrance.
Herrin.....	L	Seclin	Seclin	Queva	Durot.....	Dubois.
Herzeele.....	Dk	Wormhoudt..	Wormhoudt..	Outters-Hilst	Heem.....	Decraemer.
Hestrud.	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Charlet, Cyp.	Binot	Classe.
Holque.....	Dk	Bourbourg...	Watten.....	Ghys	Dereuddre.....	Deruywe.
Hondeghem..	H	Hazebrouck N	Hazebrouck..	Declerck	Huyghe.	Blavoet.
Hondschoote.	Dk	Hondschoote.	Bureau	Goudaert....	Boudeweel, Bollengier.....	Wykaert.
Hon-Hergies .	A	Bavai.....	Bavai.....	François.....	Hougue	Lelong.
Honnechy....	C	Le Câteau...	Le Câteau ...	Ducornet....	Lévêque	Jaclin.
Honnecourt..	C	Marcoing....	Masnières ...	Coursier.....	Francome	Manet.
Hordain.	V	Bouchain....	Bouchain....	Caudemont..	Ollivier	Leclercq.
Hornaing....	D	Marchiennes.	Somain	Copin.....	Bridoux.....	Dessauvage
Houdain.....	A	Bavai.....	Bavai.....	Sohier	Bourlart.....	Dennetière
Houplin.	L	Seclin.....	Seclin.....	Durot.....	Maillart.....	Decottignie
Houplines ...	L	Armentières.	Armentières.	Roussel	Hellin, Vion.....	Vanbocksta
Houtkerque..	H	Steenvoorde .	Steenvoorde.	Vantielcke...	Goussen.....	Depecker.
Hoymille	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Vernaelde...	Dewulf.....	*V. Bergues.*

BIBLIOTHECA BODLEIANA

TABLEAU ALPHABÉTIQUE DES COMMUNES.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTR du Culte
Illies	L	La Bassée ...	La Bassée....	Leroy.....	Rigaut.....	Testelin.
Inchy.....	C	Le Câteau...	Le Câteau ...	Gabet	Preux.....	Dransart.
Iwuy.....	C	Cambrai-E...	Bureau	Queulain....	Fiévet, Thieulet.	Dechaisn
Jenlain	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	Bassez	Couvreur.....	Clarisse.
Jeumont	A	Maubeuge...	Bureau.....	Lanthier.....	Riche.....	Montay.
Jolimetz.....	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Cte. de Nédonchel	Bouttiaux	Lanselle.
Killem.....	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Debreuw. ...	Cornette.....	Martin.
La Bassée....	L	La Bassée ...	Bureau.....	Cousin.	Dilly, Marsy	Gérin.
La Flamengrie..	A	Bavai.....	Bavai.....	Crasquin. ...	Miriand.....	Danel.
La Gorgue...	H	Merville.....	Estaires.....	Cattoir.....	Lefer, Ridez	Loviny.
La Groise....	C	Le Câteau...	Catillon.	Denise	Béthune	Menet.
Lallaing.....	D	Douai-N.	Raches.....	Morel.	Waquez.....	Lefebvre.
La Longueville..	A	Bavai.....	Bavai.....	Lotteau	Prévot.....	Delvallée
Lambersart..	L	Lille-O.....	Lille.....	Lelong.....	Béharelle.....	Cazier.
La Madeleine.	L	Lille-C.....	Id.	Dupont.....	Meurice, Desmazières.	Blanquar Vermell
Lambres	D	Douai-O.....	Douai.....	Tarlier.....	Silvain	Heugheb
Landas.....	D	Orchies.	Orchies	Dupire.....	Duhem	Debailleu
Landrecies...	A	Landrecies...	Bureau.....	Marie.....	Duquesnes, Durant..	Blondel.
La Neuville..	L	Pont-à-Marcq.	Carvin.....	Bernard.....	Denneulin.....	Pluchart.
Lannoy	L	Lannoy.....	Bureau.....	Deffrenne....	Mulliez.....	Destombe
La Rouillies..	A	Avesnes-S. ..	Etrœungt....	Contesse	Courbet.....	Lobry.
La Sentinelle	V	Valencienn.-S	Trith-St-Léger .	Bollengier...	Martin.....	V. Trith.
Lauwin-Planque	D	Douai-O.....	Douai.....	Cauchy.....	Deloffre.....	Claisse.
Le Câteau ...	C	Le Câteau...	Bureau.....	Truffat.....	Mouton-Basquin.	Jaclin.
Lecelles.	V	St-Amand (r. g.)	St Amand ...	Bouchart. ...	Legrand	Hanne.
Lécluse	D	Arleux.....	Arleux.....	Viltard.....	Dujardin.	Richez.
Lederzeele ..	Dk	Wormhoudt..	Watten.....	Vanheeghe ..	Devynck	François, D
Ledringhem..	Dk	Id.....	Esquelbecq ..	Cailliau	Castier	Grysen.
Leers.....	L	Lannoy.....	Lannoy	Salembier. ..	Ducatillon, Hespel..	Drubay.
Leffrinckhouckhe	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque ..	Wemaere....	Lenoir.....	Monsterle
Le Maisnil...	L	Haubourdin..	Fournes.	Bartier	Carlier.....	Cornil.
Le Quesnoy..	A	Le Quesnoy..	Bureau.....	De Lalène O*	Goffart, Legay..	Lotte.
Lesdain	C	Marcoing....	Masnières ...	Delhai	Fontaine	Gonthier
LeGrand-Fayt	A	Avesnes-S...	Maroilles....	Waigner	Henri.....	Finez.
Les Moëres:..	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Mallengier...	Regodt.....	Decherf.
Le Petit-Fayt.	A	Avesnes-S...	Maroilles....	Maufroid....	Rousseau	Richard.
Lesquin	L	Seclin	Lille.	Descat.....	Coursier	Crépin.
Leval	A	Berlaimont ..	Berlaimont ..	Witrant.....	Bois.....	Martin.
Lewarde	D	Douai-S.	Douai.....	Beharelle....	Simon.....	Mascret.
Lezennes....	L	Lille-S.-E....	Lille.....	Lefebvre	Delemar.....	Legrand.
Lez Fontaines	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Pagniez	Dubray	Wastyn.
Liessies	A	Id.....	Id.....	Lhomme, Ch.	Caniot.....	Vallez.
Lieu-St-Amand .	V	Bouchain....	Bouchain....	Margerin....	Valengin.....	Lécuyer.
Ligny.	C	Clary.....	Clary.....	Bauchard....	Taisne	Wallez.
Ligny.....	L	Haubourdin..	Fournes.	De Garsignies	Foucart.....	*V. Beauc*

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	NOMS du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	NOMS DES ADJOINTS.	NOMS DES MINISTRES du Culte.
Lille.....	L	Lille.....	Bureau.....	Catel-Béghin, ✲	Brassart.....	Voir au chapitre des Cultes.
Limont-Fontaine	A	Maubeuge...	Hautmont...	Favarcq.....	François	Tellier.
Linselles	L	Tourcoing-N.	Bureau.....	Dhalluin	Ducatteau, Demarcq	Debrabant.
Locquignol ..	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Jouglet.....	Douyet.....	Lesnes.
Loffre.....	D	Douai-Sud...	Douai.....	Blanchard...	Debève.....	*V. Montigny.*
Lomme.....	L	Haubourdin..	Lille.....	Becquart....	Bailleux, Becquet	Havez.
Lompret.....	L	Quesnoy-s.-D	Id.....	Lesage.....	Destombes	Meurillon.
Looberghe...	Dk	Bourbourg...	Bourbourg...	Meezemaecker..	Bellanger	Maes.
Loon.....	Dk	Gravelines...	Gravelines...	Coquillier ...	Longueval.....	Brousse.
Loos.....	L	Haubourdin..	Bureau.....	Billon, ✲....	Bonte, Denoyelle	Grenier.
Lourches	V	Bouchain....	Id.....	Flamant.....	Lecoûffe, Dertelle...	Wallard.
Louvignies-Bavai	A	Bavai.....	Bavai.....	Maudron	Peyron.....	*V. Bavai.*
Louvignies-Quesn	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Bruneau.....	Wattremez	Dewez.
Louvil.....	L	Cysoing.....	Cysoing.....	Broquart....	Coignet.....	Ducarin.
Louvroil.....	A	Maubeuge...	Maubeuge...	Michaux, Fr..	Alvin.....	Laurent.
Lynde	H	Hazebrouck-N	Hazebrouck..	Wambergue.	Baey	Verstavel.
Lys-lez-Lannoy.	L	Lannoy.....	Lannoy.....	Delannoy....	Hespel.....	Chrétien.
Maing	V	Valencienn.-S	Valenciennes.	Plichon.....	Chérubin	Rouez.
Mairieux	A	Maubeuge...	Maubeuge...	Blavier	Lefebvre.....	Bégain.
Malincourt ..	C	Clary	Walincourt..	Décaudin....	Desenne	Hébert.
Marbaix.....	A	Avesnes-S...	Avesnes.....	Lahanier. ...	Pecqueur	Clavier.
Marchiennes-C..	D	Marchiennes.	Marchiennes.	Dussart.....	Villain.....	*V. Rieulay.*
Marchiennes-V..	D	Id.....	Bureau.....	Depretz.....	Roquez	Roussel.
Marcoing....	C	Marcoing....	Id.....	Dron	Bidaux.....	Richard.
Marcq.....	D	Arleux.....	Aniche.....	Wiart	Bougamont.....	Degruson.
Marcq-en-Barœul	L	Tourcoing-S.	Bureau.....	Ducrocq.....	Despature, Delesalle.	Guillemot, Houwen.
Mardyck.....	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque...	Coquillier ...	Mormentyn.....	Dekytspotter, Debavelaere
Maresches...	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	Chuffart	Regnier.....	Cambreleng.
Maretz.....	C	Clary.....	Busigny.....	Taisne.....	Lefebvre-Drecq, Lefebvre, C...	Bordoduc.
Marly.....	V	Valencienn.-E	Valenciennes.	Weil.....	Druesne	Dubus.
Maroilles....	A	Landrecies...	Bureau.....	Bachy.....	Maillard.....	Desruelles.
Marpent.....	A	Maubeuge...	Jeumont.....	Hennequart..	Tilmant.....	Mortreux.
Marquette ...	L	Lille-Ouest ..	Lille.....	Desprets.....	Desreumeaux...	Dethoor.
Marquette ...	V	Bouchain....	Bouchain....	Cachera, J...	Cachera, J.-B...	Comère.
Marquillies ..	L	La Bassée ...	Fournes.....	Coget.....	Brunel.....	Millescamps.
Masnières....	C	Marcoing....	Bureau.....	Gautier.....	Roux.....	Pollet.
Masny.....	D	Douai-Sud...	Douai.....	Fiévet, O ✲..	Herbage.....	Labitte.
Mastaing	V	Bouchain....	Lourches....	Foulon.....	Lefebvre.....	Detourmignies.
Maubeuge ...	A	Maubeuge...	Bureau.....	Autier	Ouverlaux, Houdart.	Lecoq, Hannoye.
Maulde	V	St-Amand (r. g.)	Mortagne....	Hornez-Hornez .	Bonte.....	Baligand.
Maurois	C	Le Câteau...	Le Câteau ...	Taine.....	Lemaire.....	Batteur.
Mazinghien..	C	Id.....	Id.....	Hadinghe....	Canonne	Wyar.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Mecquignies .	A	Bavai.	Bavai.	Martin	Carlier.....	Loyez.
Mérignies....	L	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Leboucq	Hanne	Senneville.
Merkeghem..	Dk	Wormhoudt..	Esquelbecq. .	Desmidt.....	Missiaen.....	Sapelier.
Merris	H	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Hennebel....	Delebecq.	Deyne.
Merville.....	H	Merville.....	Bureau.....	Bouillez, ✲..	Legrand, Delcambre	Legrain.
Meteren, ...	H	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Leurs.....	Becuwe, Becuwe	Ruckebusse
Millam.	Dk	Bourbourg...	Watten.....	Porteman....	Vandenbavière..	Hemelsdael
Millonfosse...	V	St-Amand (r. g.)	St-Amand...	Lecocq.....	Vasseur.....	*V. Hasnon*
Mœuvres	C	Marcoing....	Cambrai	Foulon, Ph...	Barbotin	N...
Monceau-St-W.	A	Berlaimont ..	Berlaimont ..	Courtin	Lescaillez.....	Donce.
Monchaux ...	V	Valencienn.-S	Valenciennes	Bassez	Dhaussy.....	Cattelain.
Monchaux ...	L	Pont-à-Marcq	Raches.....	Macquart....	Montois	Demarteau
Monchecourt.	D	Arleux.....	Aniche.....	Dartenay....	Héroguez.....	Dewitte.
Mons-en-Bar.	L	Lille-N.-E...	Lille.....	Delemar.....	Dewas	Derode.
Mons-en-Pév.	L	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Boutry.....	Carpentier.....	Deregnaucourt
Montay	C	Le Câteau ...	Le Câteau ...	Wanaique. ..	Dupont	Mérianx.
Montigny....	C	Clary.	Clary.	Tamboise....	Gave	Leveaux.
Montigny....	D	Douai-Sud...	Douai.....	De Muyssart.	Legrand	Wantiez.
Montrécourt..	C	Solesmes. ...	Solesmes. ...	Thomas.	Télar.	Defasque.
Morbecque...	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck..	Claudorez ...	Huyghe, Béquart	Staeten, Facon
Morenchies ..	C	Cambrai-O..	Cambrai.....	Bonnel.....	Morchain.....	*V. Tilloy.*
Mortagne....	V	St-Amand (r. d.)	Bureau.....	Morival	Dufour.....	Dewatine.
Mouchin	L	Cysoing.....	Orchies	Varlet	Dumoulin	Deleporte.
Moustiers....	A	Trélon	Trélon	Hancart.....	Vaaghelle.....	Menet.
Mouveaux ...	L	Tourcoing-S.	Tourcoing...	Bourgois	Desbouvri, Montaigne	Deleruyelle
Naves.....	C	Cambrai-Est.	Cambrai.....	Lemaire	Grenet.....	Mutel.
Neuf-Berquin.	H	Merville.....	Estaires.	Petitprez. ...	Leroy.....	Coevoet.
Neuf-Mesnil..	A	Bavai.	Maubeuge. ..	Boez.....	Prevot.....	Bohem.
Neuville	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Jacquemart..	Cappelier.....	Wasez.
Neuville en-Ferr	L	Tourcoing-N.	Tourcoing...	Ghestem	Cau-Carette.....	Prince.
Neuville-St-Remi	C	Cambrai-O..	Cambrai	Ledoux.....	Morchain.....	Felmy.
Neuville-s.-l'Esc.	V	Bouchain....	Bouchain....	Fauville.....	Félix.....	Sapelier.
Neuvilly.....	C	Le Câteau ...	Le Câteau. ..	Robert.....	Ledieu, Wanèque	Dapvril.
Nieppe.....	H	Bailleul-N-E.	Armentières.	Loridan.	Loridan, Deltour	Schancht.
Niergnies....	C	Cambrai-E...	Cambrai.....	Tellier	Masclet	Feucherolle
Nivelle.....	V	St-Amand (r. g.)	St-Amand. ..	André	Monnier.....	Ficheux.
Nomain	D	Orchies	Orchies	Lemaire.....	Bazeck.....	Demarescat
Noordpeene..	H	Cassel.....	Cassel.....	Duvet.....	Marquis.....	Devos.
Noyelles.....	A	Berlaimont ..	Maroilles....	Belot, Nicolas	Lescaillez.....	Costenoble.
Noyelles.....	C.	Marcoing....	Cambrai.....	Grépin, ✲...	Dherhecourt....	Mazingue.
Noyelles.....	L	Seclin	Seclin.....	Debuchy	Chivoret	Billiau.
Noyelles-s.-Selle	V	Bouchain....	Bouchain....	Flament.....	Oudart	Dubus.
Obies.....	A	Bavai.	Bavai.	Fatrez	Dupont	Nacfer.
Obrechies ...	A	Maubeuge...	Maubeuge...	Julien	Boutée.	Denis.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Ochtezeele...	H	Cassel.....	Cassel.....	Outerleys....	Blondé.....	Delautre.
Odomez.	V	Condé.....	Condé	Moré	Portier.....	Delahousse.
Ohain	A	Trélon	Trélon	Bastien.....	Hanoteau	Desilve.
Oisy.....	V	Valencienn.-S	Valenciennes.	Miroux.....	Legros.....	*V. Hérin.*
Onnaing.....	V	Valencienn.-E	Bureau.....	N.....	Préville, Leblanc	Lobbedez.
Oost-Cappel .	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Vermersch...	Rabat.....	Florisoone.
Orchies	D	Orchies	Bureau.....	Leper.....	Piérard, Henno..	Flament.
Ors.....	C	Le Câteau ...	Le Câteau. ..	Burillon.....	Lozé.....	Mouque.
Orsinval.....	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	Carpentier...	Denimal	Pruvost.
Ostricourt. ..	L	Pont-à-Marcq.	Carvin	Dubois.....	Lefebvre.	Averlant.
Oudezeele. ..	H	Steenvoorde .	Cassel	Blavoet, J.-B.	Decroocq.....	Spanneut.
Oxelaëre	H	Cassel.....	Id.	Joos	Faes.....	Vandenabeele
Paillencourt..	C	Cambrai-O ..	Cambrai.....	Gamez.....	Delmotte.	Delagarde.
Pecquencourt	D	Marchiennes.	Marchiennes.	Sion	Dussart.....	Jaclin.
Pérenchies...	L	Quesnoy-s.-D.	Lille.	Pollet.....	Decottignies	Darras.
Péronne.....	L	Cysoing.	Cysoing.	Durant.....	Deffontaines	Segon.
Petite-Forêt .	V	Valencienn.-N	Anzin.....	Lambert.....	Lobert.....	*V. Aubry.*
Petite-Synthe	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque ..	Dekerewer...	Deschamps	Delaeter, Desodt.
Phalempin ..	L	Pont-à-Marcq.	Carvin	Coget.....	Thérin.....	Duriez.
Pitgam.....	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Decroocq. ...	Stevenoot	Houvenaghel
Poix	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Dreumont ...	Joveniaux.....	Griffon.
Pommereuil..	C	Le Câteau. ..	Le Câteau. ..	Sellier	Manesse	Doby.
Pont-à-Marcq	L	Pont-à-Marcq	Bureau.....	Bulteau.	Hazard	Dujardin.
Pont-sur-Sambre	A	Berlaimont ..	Berlaimont ..	Descamps ...	Burier	Wallez.
Potelles.	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Cacheux.....	Martin.....	*V. Villereau.*
Pradelles....	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck..	Legillon.....	Deconynck.....	Drieux.
Prémesques..	L	Armentières.	Lille.	Butin	Lecat.....	Boone.
Préseau.	V	Valencienn.-E	Valenciennes	Dassonville..	Chuffart.....	Bonducke.
Preux-au-Bois	A	Landrecies...	Landrecies...	Boulmont ...	Ternant.....	Humez.
Preux-au-Sart	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	Girard.....	Dehove.....	Malaquin.
Prisches.....	A	Landrecies...	Landrecies...	Godefrin	Anciaux.....	Carpentier.
Prouvy.....	V	Valencienn.-S	Denain.....	Haudegon. ..	Miroux.....	Declerck
Proville	C	Cambrai-O ..	Cambrai.....	Crépin, Ch.-P	Dinoir.....	Deleforterie.
Provin	L	Seclin.....	Carvin.....	Defrance	Legrain.	Wenis.
Quaëdypre...	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Labaye	Delatre	Debavelaere.
Quaroube ...	V	Valencienn.-E	Onnaing.....	Alglave	Dassonville, Maizière	Lambelin.
Querenaing..	V	Valencienn.-S	Valenciennes.	Tamboise ...	Monchicourt	Phalempin.
Quesnoy-s.-Deûle	L	Quesnoy-s.-D.	Bureau.....	Dhaliuin	Fauvarque, Lambelin	Plouy.
Quiévelon ...	A	Maubeuge. ..	Cousolre.....	Hazard.....	Mengal.....	*V. Aibes.*
Quiévrechain	V	Valencienn.-E	Crespin	Boulangé....	Lemaire	Sémoulins.
Quiévy	C	Carnières....	Bureau.....	Delcroix	Detadœuille, Davaine	Dauwerchain
Raches.....	D	Douai-O.....	Id.	Montagne....	Denisse	Gadenne.
Radinghem..	L	Haubourdin..	Haubourdin..	Lernould....	Defives	Quentin.
Raillencourt.	C	Cambrai-O...	Cambrai.....	Dépret.....	Villette.....	Lecu.
Raimbeaucourt..	D	Douai-O.....	Raches.....	Dupuis.....	Deroubaix.....	Deleplanque.
Rainsars.....	A	Trélon	Trélon	Stincq.....	Landouzy.....	Anselot.

NOMS des MMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
mes	V	St-Amand (r. d.)	Bureau	Delerue.	Manouvrier, Guisgand	Rogie.
illies....	C	Cambrai-Est	Cambrai	Vasseur.....	Moreau	Houssoy.
ousies ..	A	Avesnes-N...	Sains.....	Rousseau....	Naveau	Locqueneux.
quignies .	A	Maubeuge...	Jeumont	Bernard.....	Delforge	Dubuisset.
eseure...	H	Hazebrouck..	Bureau	Sockeel.....	Stoven	Kerkove, Dehenne
mont....	C	Le Câteau ...	Le Câteau...	Lenglet	Passet	Moine.
poëde ...	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Dewaele	Masselis	Delanghe.
court ...	C	Marcoing....	Masnières ...	Debus	Devaux	Cailliez.
ilay.	D	Marchiennes.	Marchiennes.	Gambier	Williatte	Mouque.
ix	C	Carnières ...	Iwuy	Wilmot	Mairesse	Bresson.
ersart...	A	Landrecies ..	Landrecies ..	Pauplaire....	Legrand.....	Baligand.
ilx	V	Bouchain....	Lourches....	Risbourg, Ed.	Consille	Delattre.
bles et March	V	Valenciennes-E .	Valenciennes	Debièvre.....	Roger.....	Manouvrier.
ierics....	C	Solesmes....	Solesmes....	Douay	May	Porez.
chin	L	Lille-Sud-Est	Lille.....	Cochez.....	Dubuisset	Delsart.
cq	L	Tourcoing-N.	Bureau	Delahousse ..	Bonduel.	Delehaye, Villain.
t-Warendin	D	Douai-Ouest.	Raches.....	Bernard.....	Caudrelier.....	Gillis.
endaël (le)	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque ..	Schodduyn ..	Ponseel, Danes..	Bouden.
ult	V	St-Amand (r. g.)	St-Amand...	Detourmignies. .	Petit.....	Petit.
baix	L	Roubaix	Bureau	Descat, ✲...	Wattine-Wattine, Destombes.	Bertaux, Gantois, Gontier, Thomas
court....	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Guyot	Caudrelier.....	*V. Englefontaine.*
court....	D	Douai-Sud ..	Douai.....	Béquet de Mégile	Gourdin.....	Ramon.
sies	A	Maubeuge...	Maubeuge. ..	Hensell	Lenglet	Delcambre.
vignies ..	V	Valenciennes-S .	Denain.....	Landrieu....	Delille	*V. Prouvy.*
rouck ...	H	Cassel	Cassel	Bogaert.	Dufour.....	Legrain.
snes.....	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Carpentier ..	Tomballe.....	Demont.
negies ...	V	St-Amand (r. g)	St-Amand...	Robert.....	Lorthioir	Delporte.
nilly.....	C	Marcoing....	Cambrai	Leriche	Carré	Ségard.
ly.....	C	Cambrai-O..	Id.....	Lucas.....	Laude.....	Lemaire.
ly.....	L	Lannoy	Lannoy	Rouzé	Bouchery.....	Delvallée.
ghin-en-Mél.	L	Cysoing.....	Ascq.....	Pollet.....	Delebarre	Deleporte.
ghin-en-W.	L	La Bassée ...	Fournes.....	Romon.....	Duban.....	Brassart.
is	A	Avesnes-Sud	Bureau	Manfroid	Slavaux.....	Echevin.
mand. ..	V	St-Amand...	Id.....	André	Lecœuvre, Basier	Duriez.
ndré....	L	Lille-Ouest..	Lille.....	Barbry.....	Ghesquier	Dezitter.
ubert. ..	C	Carnières ...	Iwuy	Mascaux	Canonne, Cowez.	Villain.
ubin. ...	A	Avesnes-Nord	Avesnes.....	Willot	Lermusieau.....	Denis.
ybert ...	V	Condé	Condé	Joisse	Thomas	Vivier.
enin	C	Le Câteau ...	Le Câteau ...	Déjardin	Vatin	Gosselet.
eorges ..	Dk	Gravelines ..	Gravelines ..	Louf, P.	Louf, D.....	Fockenber - ghe, Revel.
Hilaire. ..	A	Avesnes-Nord	Avesnes.....	Bronchart ...	Poulet	Berthier.
Hilaire. ..	C	Carnières ...	Carnières ...	Defaux-Méresse.	Wattremez	Becart.
ins-Cappel.	H	Bailleul-N-E.	Bailleul.....	Becue	Naye.....	Plaetevoet.
Marie-Cappel	H	Cassel	Cassel	Dequydt	Werken	Despicht.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
St-Martin ...	C	Solesmes....	Solesmes....	Boursiez	Hégot.....	Lecuppre.
St-Momelin ..	Dk	Bourbourg ..	Watten	Castier.....	Degraeve.....	Desmit.
St-Pierre-Brouck	Dk	Id.....	Bourbourg ..	Geersen.....	Dereuddre.....	Plouvier.
St-Python ...	C	Solesmes....	Solesmes....	Robert-Bracq	Cannonne	Jeanlebœuf.
St-Remy-Chauss.	A	Berlaimont ..	Avesnes	Guilbert	Lapostolle	Carlier.
St-Remy-mal-B.	A	Maubeuge...	Hautmont	Drapier.	Juste, Léon	Brogniet.
St-Saulve...	V	Valenciennes-N.	Valenciennes	Jacquemart .	Mustelier.....	Cateau.
St-Souplet ..	C	Le Câteau ...	Le Câteau...	Monchicourt .	Locqueneux, Stiévez .	Barbier.
St-Sylvestre-Cap	H	Steenvoorde .	Steenvoorde .	Ganthois	Balloy	Vanheeger.
St-Vaast	C	Solesmes....	Solesmes....	Michaux	Manet.....	Loquet.
St-Waast....	A	Bavai.....	Bavai.....	Decroué.....	Cauchie.....	Defontaine.
Salesches ...	D	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Boulangé....	Verchain.....	Malaquin.
Salomé	L	La Bassée ...	La Bassée ...	Danel.....	Dubrulle, H.....	Degruson.
Saméon.	D	Orchies.....	Orchies.	Delcroix	Brohan.....	Ducornetz.
Sancourt....	C	Cambrai-O..	Cambrai	Rodriguez. ..	Delsaux.....	*V. Blécourt.*
Santes.....	L	Haubourdin..	Haubourdin..	G. Bernard ..	Coustenoble	Dewaele.
Sars-et-Rosières	V	St-Amand (r. g.)	St-Amand...	Doby	Dubois.....	Cauderlier.
Sars-Poteries	A	Solre-le-Chât.	Beugnies....	Manfroid	Maillard.....	Bottiaux.
Sassegnies ..	A	Berlaimont ..	Berlaimont ..	Delmarle....	Lenclud.....	Lepers.
Saultain	V	Valenciennes-E.	Valenciennes	Hamoir, ✲..	Carlier.....	Quentin de Ker-cadio.
Saulzoir	C	Solesmes....	Solesmes....	Mascaux	Boulogne.....	Delrue.
Sebourg	V	Valenciennes-E.	Valenciennes	Hiolle.....	Descamps	Plouvier.
Seclin	L	Seclin	Bureau	A. Collette ..	Guillemot, Delahaye .	Plaetevoët.
Selvigny	C	Clary.....	Walincourt..	Defontaine ..	Basquin.....	Delecambre.
Semeries....	A	Avesnes-N...	Avesnes.....	Gérard	Fostier.....	Duquesne.
Semousies...	A	Id.....	Id.....	Wagnier	Plotteaux.....	Laurette.
Sepmeries...	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	Devillers	Lancelle.....	Delebarre.
Sequedin....	L	Haubourdin..	Haubourdin..	Bailleux.....	Leturcq	Caruel.
Séranvillers .	C	Carnières ...	Cambrai	Taisne	Lenoir	Harbonnier.
Sercus.....	H	Hazebrouck-N	Hazebrouck..	Justice.....	Cousyn.....	Cornette.
Sin.....	D	Douai-Nord..	Douai.....	Rénard	Fiévet, Anache..	Delfie.
Socx.....	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Poublanc....	Dousselaere	Looten.
Solesmes....	C	Solesmes....	Bureau	Carlier.....	Menard, Petit...	Roussel.
Solre-le-Château	A	Solre-le-Chât.	Id.....	Rouez	Bever, Bernard..	Agache.
Solrinnes....	A	Id.....	Solre-le-Chât.	Baudet.....	Heuclin	N...
Somain	D	Marchiennes.	Bureau	Bourlet	Mio, Pagnier....	Buzin.
Sommaing ..	C	Solesmes....	Solesmes....	Bruyère.....	Delsart.....	Coutelle.
Spycker	Dk	Bourbourg ..	Bourbourg ..	Decrocq.....	Depoers.....	Deschodt.
Staple	H	Hazebrouck-N	Hazebrouck..	Facqueur ...	Fovez.....	Ruyssen.
Steenbecque.	H	Hazebrouck-S	Id.....	Deram.....	Deroo.....	Delattre.
Steene.....	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Dantu, ✲....	Woets	Coquem.
Steenvoorde.	H	Steenvoorde.	Bureau	Heem.....	Mortier, Verbecque.	Pauwels, Vandevelde.
Steenwerck..	H	Bailleul N-E.	Id.....	Plouvier	Buns, Weillaert..	Lefrançois, Leleu
Strazeele....	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck..	Deswarte....	Traisnel.....	Desmedt.
Taisnières-en-T.	A	Avesnes-N...	Avesnes.....	Vittrant, Isid.	Wittrant, L.....	Boutrouille.
Taisnières-sur-H	A	Bavai.....	Bavai.....	Brasseur	Auquier.....	Millot.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRE du Culte.
Templemars.	L	Seclin	Seclin	Gossart	Caby	Bernard.
Templeuve ..	L	Cysoing.....	Bureau	Baratte	Crombez, Pollet .	Carlier.
Terdeghem ..	H	Steenvoorde.	Steenvoorde .	Boone	Colpaert	Cieren.
Téteghem ...	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque ..	Daullé	Vanlandschoote .	Deschildt.
Thiant.....	V	Valenciennes-S.	Denain.....	Mariage.....	Bertout	Dutriex.
Thiennes....	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck..	Cattoire.....	Apourcheau	Pruvot.
Thivencelles.	V	Condé	Condé	Bourgeois ...	Mayeur	Gravelaine
Thumeries ..	L	Pont-à-Marcq	Carvin.....	Coget.....	Duquesne	Dorlencour
Thun	V	St-Amand (r. g.)	Mortagne ...	Raviart	Broquet	Buisset.
Thun-l'Evêq.	C	Cambrai-Est.	Cambrai	Charlet	Mériaux.....	Desmons.
Thun-St-Martin.	C	Id.....	Id.....	Andron.....	Foulon.....	Jacquart.
Tilloy.....	C	Cambrai-O..	Id.....	Leleu.....	Luce.....	*V. Neuville-st*
Tilloy.....	D	Marchiennes.	Marchiennes.	Briquet	Leleu	*V. Brillon.*
Toufflers	L	Lannoy	Lannoy	Cimetière ...	Fin	Debuy.
Tourcoing...	L	Tourcoing. ..	Bureau	Roussel - Defontaine, ✲	J. Leblan, Debuchy, Dervaux.	Simon, Deregr court, Veste
Tourmignies.	L	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Cambier	Lefebvre	Dumotier.
Trélon	A	Trélon	Bureau	Landousie...	Tricot.....	Larsonneu
Tressin	L	Lannoy	Ascq.....	Fourmestraux	Deschamps	Hette.
Trith-St-Léger .	V	Valenciennes-S.	Bureau	Fontaine	Bassez	Dhalluin-Wal
Troisvilles...	C	Le Câteau...	Le Câteau ...	Cardon	Rigaut	Bruaux.
Uxem.....	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque ..	Duveron	Sappen	Massiet.
Valenciennes	V	Valenciennes	Bureau	Bultot	Claisse, N	Voir au chapi des Cultes
Vendegies-au-B.	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Pavot.....	Meurant	Corbier.
Vendegies-s.-Ec.	C	Solesmes....	Solesmes....	Bracq.....	Lecompt	Caullier.
Vendeville ..	L	Seclin	Lille.....	Van der Straeten	Delattre.....	Pion[illegible]ié.
Verchain et Maug	V	Valenciennes-S.	Valenciennes	Pillion	Quarez.....	Dhainaut.
Verlinghem..	L	Quesnoy-s-D.	Quesnoy-s-D.	Ghestem	Mélisse.....	Gourdin.
Vertain	C	Solesmes....	Solesmes....	Leclercq	Malaquin.....	Delcroix.
Vicq.....	V	Condé	Bureau.....	Duplat.....	Deleau.....	Calles.
Viesly	C	Solesmes....	Solesmes....	Sommain....	Briatte, Canonne....	Dumoulin.
Vieux-Berquin .	H	Bailleul-S-O.	Bureau.....	Petitprez....	Deswaerte, Loridan..	Dekeister.
Vieux-Condé	V	Condé	Condé	De Ribeauville..	Decout, Dupas ..	Musin.
Vieux-Mesnil	A	Berlaimont ..	Berlaimont ..	Minaire	Forest	*V. Boussiè*
Vieux-Rengt.	A	Maubeuge...	Jeumont	Henry	André	Dorlencour
Villereau ...	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	Déparis	Dutrieux.....	Huart.
Villers-au-Tertre	D	Arleux.....	Douai.....	Grivillers ...	Bazin	*V Moncheca*
Villers-Campeau	D	Marchiennes.	Somain	Remy de Campeau	Chevailler.....	*V. Somain.*
Villers-en-Cauch	C	Carnières ...	Iwuy	Cachera.....	Lemaire.....	Plet.
Villers-Guislain.	C	Marcoing....	Gouzeaucourt	Van Cappel de Prémont.	Guffroy	Broux.
Villers-Outreau.	C	Clary.....	Walincourt..	Simon	Leroy, Estevez ..	Lecœuvre.
Villers-Plouich .	C	Marcoing....	Gouzeaucourt	Farez.....	Bisiaux	Rogie.
Villers-Pol ..	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	Carpentier ..	Monier.....	Barbet.
Villers-sir-Nicole	A	Maubeuge...	Bureau	Tellier.....	Pronier.....	Bouchez.
Volkerinckhove .	Dk	Wormhoudt .	Watten	Debroucker..	Marquis.....	Werkein.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	NOMS du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	NOMS DES ADJOINTS.	NOMS DES MINISTRES du Culte.
Vred	D	Marchiennes.	Marchiennes.	Lenglin	Bulté	Venreust.
Wahagnies ..	L	Pont-à-Marcq	Carvin.....	Vallois.....	Marquant	Dupire.
Walincourt..	C	Clary.	Bureau	Proy.....	Martin	Morelle.
Wallers	A	Trélon	Trélon .....,	Denis.	Beauvent.....	Hannoteau.
Wallers.....	V	Valenciennes-N.	Valenciennes	Lavechin	Mériaux, Briffaut	Dubus
Wallon-Cappel .	H	Hazebrouck-N	Hazebrouck..	Devos.....	Deseure.....	Salomé.
Wambaix....	C	Carnières ...	Cambrai	Delacourt ...	Lefebvre	Bulteau.
Wambrechies	L	Lille-Ouest ..	Bureau	Sénélar	Béhague, Delos..	Destombes.
Wandignies et H.	D	Marchiennes.	Marchiennes.	Mottez	Faidherbe.....	Vallez.
Wannehain..	L	Cysoing.....	Cysoing.	Heddebault..	Descamps	Durieux.
Wargnies-le-Gr.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	Dervaux	Piery	Carlier.
Wargnies-le-Pet.	A	Id.....	Id.....	Colmant, F..	Quinchon	Dernoncourt
Warhem ....,	Dk	Hondschoote.	Bergues.....	Galle	Devos.....	Baudens.
Warnêton-B.	L	Quesnoy-s-D.	Comines	Vermès	Parez.	*V. Deülémon*
Warnêton-S.	L	Id.....	Id.....	Ghestem	Spillard.....	*Id.*
Wasnes-au Bac.	V	Bouchain....	Bouchain....	Steux.....	Valet	Mullier.
Wasquehal..	L	Roubaix	Lille.....	Droulers	Brulois, Lagache	Boedts.
Watten	Dk	Bourbourg ..	Bureau	Duriez	Massemin	Boedt.
Wattignies ..	A	Maubeuge...	Maubeuge...	Evrard.....	Hubinet.....	*V. Damon*
Wattignies ..	L	Seclin	Seclin	Hocedez.....	Waymel, J.-B...	Vandenalder
Wattrelos ...	L	Roubaix.....	Roubaix	Pollet.....	Béghin, Dhalluin	Seingier.
Wavrechain-s-D.	V	Bouchain....	Denain.....	Delinsel.....	Cheminais.....	*V. Denain.*
Wavrechain-s-F.	V	Id.....	Bouchain....	Lahure	Dolet	Lavechain.
Wavrin.	L	Haubourdin .	Fournes.....	Cte O d'Hespel	Conia, Liénard..	Dereu.
Waziers	D	Douai-Nord..	Douai.....	Béhague	Leblan.....	Leroy.
Wemaers-Cappel	H	Cassel	Cassel	Looten	Barbier	Barbry.
Wervicq-Sud	L	Quesnoy-s-D.	Comines	St-Léger	Vaneslande, Flipo . .	Roussel.
West-Cappel	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Delylle.....	Hacke	Vanbever.
Wicres.....	L	La Bassée ...	Fournes.....	Chombart ...	Leroy.....	Bonduel.
Wignehies ..	A	Trélon	Bureau	Real.....	Hannecart, Carlier ..	Lebon.
Willems	L	Lannoy	Lannoy	Truffaut	Pottié.....	Lejeune.
Willies.....	A	Trélon	Trélon	Cuisset, F...	Cuisset, B.....	*V. Liessies.*
Winnezeele..	H	Steenvoorde.	Steenvoorde .	Verriele	Bocket.....	Huyser.
Wormhoudt.	Dk	Wormhoudt .	Bureau	Dehaene	Haelewyn, Lernould.	Delanghe.
Wulverdinghe .	Dk	Bourbourg ..	Watten	Drieux.....	Beyaert.....	Porreye.
Wylder	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Dousselaere..	Bauden	Cortyl.
Zeggers-Cappel .	Dk	Wormhoudt .	Esquelbecq..	Franchois ...	Arnouts.	Serlooten.
Zermezeele ..	H	Cassel	Cassel	Deschodt	Cailleau.....	Vancostenoble.
Zuytcoote ...	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque ..	Fonteyne....	Debreyne	Hendryckz.
Zuytpeene...	H	Cassel	Cassel	Franchois ...	Dequidt.....	Salomé.

OCTROIS.

Etat des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés (1).

Bergues, MM. Deconinck, p, ch.; Bourbourg-Ville, M. Brulley, r. c.; Bourbourg-Campagne, M. Cocquillier, r. c.; Coudekerque-Branche, M. Daix, r. c.; Dunkerque, MM. Dufau. p. ch,. J. Dalinval, r. c.; Gravelines, M. Deblaecker, r. c.; Hondschoote, M. Debril, r. c.; Bailleul, MM. Freson, p. ch., Deheere, r. c.; Cassel, M. Ballet, r. c.; Estaires, MM. Dambrin, p. ch.; Fenard-Desmon, r. c.; Hazebrouck, MM. Legrand, p. ch.; Lamote, r. c.; La Gorgue, M. Marsy, r. c.; Merville, MM. Caudron, p. ch.; Leroy, r. c.; Morbecque, M. Castrique, r. c.; Steenvoorde, M. Deneuville, r. c.; Vieux-Berquin, M. Ingelrans, r. c.; Annœullin, M. Panckouke, r, c.; Armentières, MM. Vanoye, ph. ch., Joye, r. c.; La Bassée, M. Graffigne, r. c.; Comines, M. Plamont, r. c.; Halluin, M. Noyelle, r. c.; Haubourdin, M. Leclercq, r. c.; Lannoy, E. Page, r. c.. Lille, M. Desrousseaux, p. ch.; Fonteyne, r. c.; Loos, M. Bodou, r.; Quesnoy-sur-Deûle, M. Dutoit, r. c.; Roubaix, MM. Roche, p. ch., Brédart, r. c.; Seclin, M. Olivier, r. c.; Tourcoing, MM. Lapersonne, p. ch.; Lemaire, r.; Cambrai, MM. Delplanque, p. ch.· Hardy. r. c.; Le Câteau, MM. Dubois, p. ch.; Boutelier, r. c.; Solesmes, M. Canonne, r. c.; Avesnes, MM. Dubois, p. ch.; Barbier et Wautier, r. c.; Bavai, MM. Lemaire, p. ch.; Lambert, r. c,; Landrecies, MM. Sculfort, Degay, r. c.; Maubeuge, MM. Bierent, p. ch.; Perrin et Hardy, r. c.; Le Quesnoy, MM Collot, p. ch.; Tessier, r. c. Solre-le-Château, M. Lafuite, r. c.; Aniche, M. Laloux, r. c.; Douai, MM. Mason, p. ch., Taillez, r.; Orchies, M. Delegrange, r. c.; Anzin, M. Coderlier, r. c.; Saint-Amand, MM. Lesage, p, ch.; Roquet, r.c.; Condé, MM. Sturne, p. ch.; Verchain, r. c ; Fresnes, M. Guillemotot, r. c.: Lourches, M. Jonglez. r. c.; Valenciennes, MM. Vanhoestenberghe, p. ch.; Leclercq, r. c.; Vieux-Condé, M. Décout, r. c.; Denain, MM. Delhaye, p. ch.; Boilly, r. c.

SAPEURS-POMPIERS

Aux termes du décret du 29 décembre 1875, les corps de sapeurs-pompiers relèvent du ministère de l'Intérieur. — Ils peu-

(1) Explication des abréviations contenues dans le présent article : p. ch. (préposé chef) ; r. c. (receveur central).

vent néanmoins recevoir des armes de l'Etat ; mais ils ne peuvent se réunir en armes qu'avec l'assentiment de l'autorité militaire. — Les officiers sont nommés pour cinq ans par le Président de la République sur la proposition des Préfets. Les sous-officiers et caporaux sont nommés par les chefs de corps. — Les sapeurs-pompiers se recrutent au moyen d'engagements volontaires de 5 ans parmi les hommes qui ont satisfait à la loi du recrutement ou qui bien qu'appartenant à l'armée active, à la réserve ou à l'armée territoriale, sont laissés ou renvoyés dans leurs foyers. — Ils restent soumis à toutes les obligations que leur impose la loi militaire. — Les corps de sapeurs-pompiers actuellement existants seront réorganisés dans le délai d'un an.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. — *Commandant*, M. Coustant.

La ville de Douai a aussi un bataillon de cette arme. *Commandant*, M. Leflon.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux.

Nous donnons dans la seconde partie de l'annuaire un sommaire de l'effectif actuel des compagnies et subdivisions existantes.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues, MM. Lockert, Bourbourg, Letoucq ; Dunkerque, Scelles, *commissaire central* ; 1er arrond, Monvoisin, 2e arrond. Fayet ; Gravelines, Debuyser.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul, MM. Bloëme ; Hazebrouck, Palmart ; Merville, Perlet ; Estaires, Bertein.

Arrondissement de Lille.

Ville de Lille.— M. Astic, *commissaire central* ; 1er arrond. ; M. Mornave ; 2e arrondiss., M. Correaux ; 3e arrondiss., M. Jagot, 4e arrondiss., M. Gasser ; 5e arrondiss., M. Guéry. 6e arrondis.,

M. Guilluy; 7e arrondiss., M. Dumarchey; 8e arrondiss., M. Brayer. — Armentières, M. Cadot; — Comines, M. Godard; — Halluin, M. Combe; — La Madeleine, M. Gombert; — Loos, M. Cordier; — Roubaix, M. Girma, *commissaire central*; MM. Broyer, Berthet, George, *commissaires d'arrondissement*;— Tourcoing, MM. Cor, *commissaire central*, Dona; Wattrelos, M. Micard.

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai. M. Mailliard, *commissaire central*; Requière, Barroyer; Le Câteau, M. Simon; Solesmes, M. Boulanger.

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes, MM. Fasquel; Maubeuge, Dubois; Le Quesnoy; Vaille; Fourmies, Marchaux.

Arrondissement de Douai.

Douai, M. Lafon, *commissaire central.*

Arrondissement de Valenciennes.

Valenciennes, MM. Aumont, *commissaire central*; Lemaire; Condé, MM. Boursier; Denain, Bague; Saint-Amand, Cordier; Anzin, Moser.

Commissaires et Inspecteurs spéciaux aux stations de chemin de fer et à la frontière.

Commissaires spéciaux: MM. Filippi, à Feignies; Perfetti, à Tourcoing, Terrène, à Jeumont; Six, à Anor, Grégoire, à Blanc-Misseron; Piard, à Baisieux; Ballet, à Lannoy; Perraudin, à Somain; Foulon, à Clary; Navaux à Marcoing, Robert, à Seclin.

Inspecteurs spéciaux: MM. Cahen, à Dunkerque; Hauw, à Ghyvelde; Schoesinger, à Tourcoing; Cormier, à Jeumont; Audelet, à Feignies; Vanaecke, à Godewaersvelde; Houzelles, à Blanc-Misseron; Tisserand, à Vieux-Condé.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Hospices et Hopitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir: cinq hospices généraux, huit hôpitaux de malades deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins, cinq hospices pour les malades et les vieillards; treize hospices pour les vieillards et les orphelins, treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtements et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES HOSPICES ET DES BUREAUX DE BIENFAISANCE (1).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. — *Hospices*, MM. Beck, Féron, Delval, Deloince, d'Arras, Em. — Duvillier, doyen-curé, Vasson, délégué du Conseil presbytérial. — *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes. — MM. Vanthielt, *receveur-économe-comptable;* J. Mine, *secrétaire.*

Bergues. — *Hospices.* — MM. Delautre, ✲, Pluvier, Herwyn, Guilbert, L. Joos, Debaecque. — *Bureau de bienfaisance*, MM. L. Guilbert, Delautre, ✲, Goutier, Meneboo. Beirnaert, Chocqueel. — MM. Verknoke, *receveur et économe-comptable*; Braets, *secrétaire de l'hospice;* A. Guilbert, *secrétaire du Bureau de bienfaisance.*

Bollezeele. — *Hospice*. MM. Vandenkerkove, B. Bailleul;

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations des bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600; nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Ch. Devos, C. Sailly, V. Cortyl, Leturgie, curé. — *Bureau de bienfaisance*, MM. Mackereel, Paccon, Devos, Vanlerberghe, Letugie, curé.

Bourbourg. — *Hospice.* MM. Hoft, doyen-curé, Vandenbroucque, Weens, Lesage, Bondu, E. Decarpentry. — *Bureau de bienfaisance.* — Les mêmes. — MM. Courdain, *receveur*; Dammarez, *sécrétaire-économe.*

Gravelines. — *Hospice.* MM. Landsheere, Demarle, Thoris, Flajollet, Torris, Salomé, Decarpentry. — *Bureau de bienfaisance*, MM. Landsheere, Lecointe, Bonne, Legoulon, Périlliart.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. — *Hospices.* MM. C. Quenson, Ed. Lemettre, Deberdt, J. Houvenaghel, Smagghe. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Salomé, Massiet du Biest, Taverne de Tersud, Delbecq, Makereel, Huyghe. — MM. Halinck, *receveur;* Wenel, *secrétaire-économe-comptable des hospices*; Paresys, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bailleul. — *Hospices.* MM. E. Cortyl, P. Behaghel, B. Vammerris, Bieswal, Gourmez. — *Bureau de bienfaisance.* MM. de Coussemaker, Béhaghel, Perrier, Liefooghe, Salomé. — MM. Hopsomer, Ch., *receveur et secrétaire*; Declercq, *économe-comptable.*

Cassel. — *Hospices.* MM. Buysschaert, Vanbever, Dehandschoewerker, Charlet, Vanamandel, Morael. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Leroy, L. Dehandschoewerker, Ch. Dehandschoewerker, Wakernie, Vanamandel. — MM. Decousser, *receveur et secrétaire;* Pastors, *économe-comptable.*

Estaires. — *Hospice.* MM. Taffin, Blanquart, Ledieu, Gamelin, Salomé, N.... — *Bureau de bienfaisance*, MM. Kieken, Blanquart, Guequière, Taffin, Renoncourt, ✲. — MM. Bossu, *receveur;* Bertein, *secrétaire.*

La Gorgue. — *Hospice.* MM. Duflos, Carle, Ducroquet, Marsy, Pasquesoone. — *Bureau de bienfaisance*, MM. Duquenne, Vienne, Carle, Baudel, Marsy. — MM. Marsy, *secrétaire-économe*; Deleclève, *receveur.*

Merville. — *Hospice.* MM. Deroide, Degruson, Duhamel, Lefebvre-Deroide, Lefebvre, Delassus. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dambrine, Legrand, Beesau, Delassus, L. Duhamel. — MM. Barisel, *receveur*; Duhamel, *secrétaire de l'Hospice*; Beesau, *secrétaire du Bureau de bienfaisance.*

Steenbecque. — *Hospice.* MM. Looten, Sokeel, Deschodt, Baert, Beudaert. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Deschodt, Deback, Levecque, Robitaille, Pattin, Bottein, Lesage, Deschodt, Gantois. — MM. Iserby, *receveur;* Cadet, *économe.*

Steenwoorde. *Hospice.* MM. le doyen, Barizeel, Beck, Brutsaert, Ronseré, Fossaert. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Parmentier, Dejonghe, Ternynck, Parent, Folcke. — M. Bailleul, *receveur-économe-comptable* et *secrétaire.*

Steenwerck. — *Hospice.* MM. Lefrançois, Charlet, Chieus, Castrique, Vanuxem. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Goudesenne, Lhermitte, Coustenoble, Bourel, *receveur;* Chieus, *secrétaire-économe.*

Vieux-Berquin. — *Hospice.* MM. Deswarte, Senellar, Petiprez, Loridan, Bouquet. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Traisnel, Hernu, Veriez, Ch. Lemire, Dethoor. — MM. Midi, *receveur;* Ingelrans, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. — *Hospices.* MM. Renard (O ✲), Béghin-Debrabant, Bernard Paul, Brassart, Dujardin-Verkinder, Houzé de l'Aulnoit, Leconte, ✲, doyen, Ollier, pasteur, Bommart, Rouzé-Huet, Scrive-Wallaert, Devémy, ✲, Durieux-Forret.— *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Rigal, *receveur;* Dupire, *secrétaire de la commission des hospices;* Labbé *économe-comptable de l'Hospice-Général;* Dumoutier, *économe-comptable de l'hopital Saint-Sauveur;* M. Bon, *économe-comptable des hospices Gantois, des Vieux-Hommes et de Stappaert;* Mallet, *secrétaire du Bureau de bienfaisance.*

Armentières. — *Hospices.* MM. Coisne-Béghin, *vice-président,* Woussen, Breuwart, Charvet, Dufour. — *Bureau de bienfaisance.* — Les mêmes. — M. Marcotte. *receveur;* M. Leroy, *secrétaire et économe-comptable;* M. Cerf, *receveur municipal.*

Bondues. — *Hospices.* MM. Lambelin, Delemer, Deleforterie, R. d'Hespel, Leroux, Florin, Despatures. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Delemer, Lebrun, Delecourt, Lefebvre, Deleforterie, Dupire.

La Bassée. — *Hospice.* MM. Tizon, Largent, Bouquet, Goudin, Béghin, Leblon. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Denis, Caron, Duchatel; Graffigne, Lefebvre, Leblon. M. Barrault, *receveur, économe-comptable et secrétaire.*

Chapelle-d'Armentières, *Hospice.* MM. Sévin, Deron, Delannoy, Ramery, Nory. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Ch. Nory. Boidin, Rogez ; Lecat, Allard. — M. Cerf, *receveur.*

Comines, *Hospices.* MM. Duburcq, Hazebroucq, baron Pagès, Goeman, Carissimo, Lecomte. — *Bureau de bienfaisance.* — MM. Coutelle, Cardon, Messéan, Salembié, Lambin. — MM. Durand, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance* ; Capelle, *économe de l'hospice et secrétaire de l'hospice.* M. Dumont, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Halluin. *Hospice.* MM. Phalempin, P. Demeestere, Lemaire, Wattel, P. Defretin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dhalluin, Vandierdonck, Dumortier, Leduc, Delannoy.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Ravaux, Bigo, Fichaux, Rose, Bonte, Butin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Ravaux, Vanaverbecq, Rose, Fichaux, Loridan, Butin; N.... — M. Lefèvre, *receveur.*

Linselles. *Hospice.* MM. Ducatteau, Lefebvre, Delannoy, Chombart, Destombes. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Delobel, Catteau, Six, Chombart, Destombes. M. Graeff, *receveur.*

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Ghesquier, Berthe, Poullier, Lembelin, Fauvarque, Plouy, curé. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Poullier, Lambelin, Gadenne, Ghesquier, Delannoy, Plouy, curé.

Roncq. *Hospice.* MM. Haquette, Desrumaux, Piat, N.. N...,— *Bureau de bienfaisanee.* MM. Haquette, Piat, Desrumaux, Delahousse N....

Roubaix. *Hospices.* MM. Berteaux, doyen, Lebrat, pasteur, Grimonprez-Cavrois, Watine-Wattinne, Scrépel-Chrétien, H. Bossut, F. Ernoult. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Réquillart, J. Lagache, ✲, Dellebecque-Deffontaines, Eloy Toulemonde, Mulliez-Delmazure. — MM. Leconte fils, *receveur* ; Vincre, *économe comptable de l'hôpital et de l'hospice* ; N.... *secrétaire des hospices* ; Crombé, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Seclin. *Hospice.* MM. Guillemaud. P. Duriez, Gruson, E. Desurmont, A. Delaune, Platevoet, curé. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Olivier, Dubois-Laignel, Herbaux-Duriez, C. Pionié, Facq. — M. Hue-Delacour, *secrétaire du bureau de bienfaisance et de l'hospice.* M. Mullier, *receveur-économe.*

Tourcoing. *Hospices.* MM. J. Delepoulle, *vice-président* ; Lorhios Delpleanque, F. Debuchy, Jombart-Cospain, Herbaux-

Sion; Simon, doyen de Notre-Dame. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lorthiois-Desplanque, Herbaux-Sion, Jombard-Cospain, Motte-Dewavrin, J. Delepoulle, Simon, doyen de N.-D. MM. Debuigne, *receveur et secrétaire*; Ch. Duhamel, *économe-comptable des hospices.*

Wambrechies. *Hospice.* MM. Destombes, Clayessens, Ledoux, Delebecq, Béhague. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duthoit, Destombes, Lefebvre, Bény, Ghesthem, M. Bomond, *receveur de l'hospice*; M. Butin, *secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Wattrelos. *Hospice.* MM. Béghin-Thiers, Dhalluln, Meurisse, Dupire, Delcroix. — *Bureau de bienfaisance*, MM. Grimonprez, Delmarre, Vanhoutte, Delrue. Lemay. — MM. Lezaire, *économe-secrétaire*; Bataille, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospice.* MM. Wallerand, ✲, A. Crinon, Ad. Déjardin, Lallier, ✲, de Liénard, Piquet. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Renard, Crépin, Tabary, Déjardin, Wacquez, Piquet. — Jacquemart, *receveur*; Maniez, *économe-comptable*; Wilbert, *secrétaire.*

Le Câteau. *Hopital-Paturle*, MM. le Maire, *président*; Sartiaux, Ponsin, Basquin, A. Seydoux. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Ch. Flayelle, Decaudin, Grard, Richard, Wallez, doyen, M. Folliot de Fierville, *receveur et secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. G. Paul; Evrard, Beaumont. Manesse, Pasqual, Mortier, doyen. Menu, *économe-comptable et secrétaire.* — *Bureau de bienfaisance.* MM. Renotte, Collinet, Liézard, Caffiery, Caplain, Mortier, curé. — MM. Pinchart, *receveur;* Dubois, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Landrecies. *Hospices.* MM. Bonnaire, Vendois, Béthune, Décisy, Gabet, Blondel, doyen-curé. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lemaire, Duchâteau, Manesse, Gabet, Deloffre, Blondel, doyén-curé.— MM. Merlin, *receveur;* Frison, *économe-comptable*; Martin, *secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Halgrin, de Carnières, Deharveng, Dubois, Meurice. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Sculfort. Fockedey, Brasseur, Rousseau, N...— MM. Lucq, *receveur*; Delar-

roqua, *secrétare de l'hospice*; Fabre, *secrétaire du bureau de bienfaisance*; Deligne, *économe-comptable*.

Le Quesnoy. *Hospices*. MM. Lotte, doyen; Mésange, Hubert, Baudier, Piette, Lustremant. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Parmentier, Largillière, Bautreuil, Joffroy, Dubois, Lotte, curé. — MM. Vallet, *receveur*; Feron, *secrétaire*; Collot, *économe*.

Solre-le-Château. *Hospice*. MM. C. Bernard, Lamelin, H. Bernard, P. Michaud, J. Bever, Agache, curé. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Bever, Lamelin, Pourpoint, Preux, Bernard, Agache, curé. M. Eneaux, *receveur*.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices*. MM. Duhem, président de chambre à la Cour d'appel, de Bailliencourt, notaire, le comte d'Esclaibes, avocat, L. Dupont, banquier, Parmentier, conseiller. — *Bureau de bienfaisance*. MM. le comte de Guerne, ✲, président à la Cour d'appel, Hayez, propriétaire, Drouart de Lezay, conseiller, Allard, propriétaire, Danniaux, conseiller honoraire.— MM. Vasse, *receveur*; — Dubois, *économe-comptable*; Dubray, *secrétaire*.

Lallaing. *Hospice*. MM. Morel, Wacquez, Boulant, Déregnaucourt, Herbaux. *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

Orchies, *Hospice*. MM. Leper, Lemaire-Lemaire, Lahaussois, Broutin, A. Delannoy. — *Bureau de bienfaisance*. Warocquier, Deletrez, Dennetière, Lemaire, Hego-Bulteau, Deletombe. — M. Guilbert, J., *receveur secrétaire et économe-comptable*.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices*. MM. Dupont, ✲; Pesier. ✲, Girard, Rousseau, Defontaine, doyen, Dècle. —*Bureau de bienfaisance*. — Les mêmes.— MM. Bouton, *receveur*; Fromentin, *secrétaire des hospices*; Crespel, *secrétaire du bureau de bienfaisance*; Vassart, *économe des hospices*.

St-Amand. *Hospices*. Basiez, Barbieux, Davaine, Pluchart, Waché. — *Bureau de bienfaisance*, MM Mériaux, Plichon, Verez, Waché, Duriez, curé. — M. Dambrin, *secrétaire et économe*; Desailly, *receveur*.

Condé. *Hospice*. MM Lecomte, doyen-curé, Houzez, Dubreucq, Verchain, Waternau. N . *Bureau de bienfaisance*, MM. Lecomte, doyen, Marchand, Dubreucq, Verchain, Waternau. — MM. Petit, *receveur*; Wettge, *économe*.

ENFANTS ASSISTÉS.

M. J. Bernard, *inspecteur du service dans le département*, à Lille.
M. du Puy de Clinchamps, *sous-inspecteur*, à Lille.

Asiles publics d'Aliénés.

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes en démence.

Commission de surveillance. MM. Pouchain, maire d'Armentières, Cary, propriétaire, Jeanson prre, Cerf, Jules, Bouteille. — *Directeur-médecin*, M. le docteur Bouteille; *médecin-adjoint*, M. le docteur Dufour; *aumônier*. M. Coulomb; *receveur-économe*, M. Laleu.

BAILLEUL.

L'asile de Bailleul est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Plichon, O ✲, président du Conseil général; Lotthé, maire de Bailleul; Bacquart, doyen-curé; Bieswal, conseiller d'arrondissement, Périer, propriétaire. — *Directeur*, M. Vierne; *médecin en chef*, M. le docteur Espiau de Lamaestre; *aumônier*, M. Caron; *receveur*, M. Flahault; *économe*, M. Hourier.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics d'Armentières et de Bailleul, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservis par les Frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Commission de surveillance. MM. Dethoor, curé de Marquette; Houzé de l'Aulnoit, ✲, docteur en médecine, G. Delesalle, propriétaire à Lille; Dubrulle, propriétaire, conseiller général du Pas-de-Calais, à Rouvroy, Van der Straeten, conseiller général du Nord.

Directeur, M. Roulet; *médecin en chef*, M. le docteur Planque,

médecin-adjoint, M. Soyer; *médecin consultant*, M. Pilat, ✻, docteur en médecine; *aumonier*, M. Sabouret.

Monts-de-Piété.

Il existe dans le département six monts-de-piété placés à Lille, Dunkerque, Cambrai, Douai, Valenciennes et Roubaix.

Le droit perçu pour les intérêts et frais est de 9 % à Lille, 14 à Dunkerque et Roubaix, 12 à Cambrai; 10 à Douai et 7 1/2 % à Valenciennes.

PERSONNEL.

LILLE. *Commission administrative*, MM. Meurein, Rouzé-Huet, Jules Lefebvre, Ed. Desbonnets, P. Bernard, D. Deblock. — *Directeur*, M. Mille, ✻; *contrôleur*, N...

Le mont-de-piété de Lille a remis en exercice la fondation Masurel, anciennement instituée pour le prêt gratuit. Tous les prêts jusqu'à concurrence de 150 fr. sont faits sans intérêt, lorsque les emprunteurs s'adressent directement au mont-de-piété.

DUNKERQUE. *Commission administrative*, MM. le maire, *président*; Hamoir, *vice-président*; Dessurne, Feron, Bouly de Lesdain, Delval, Decarpentry. — *Directeur*, M. Hovelt.

ROUBAIX. *Commission administrative*, MM. L. Wattinne-Watine, *président*, Henri Scrépel, Grimonprez-Cavrois, Mulliez-Delmasure, Réquillart-Scrépel, J. Lagache fils, *secrétaire*.

Les autres monts-de-piété sont régis par les commissions des hospices.

CAMBRAI. *Directeur*, M. Marche, *controleur*, M. Wilbert.

DOUAI. *Agent responsable*, M. Houssin.

VALENCIENNES. *Directeur*, M. Caudron; *cont.*, M. Crespel.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des Comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Willems fils, Schadet, A. Dumont. — A Hazebrouck, MM. Ruyssen, Trinquet, Bloeme. — A Lille, MM. Théry, Ovigneur, Bayart. — A Cambrai, MM. Cirier, Déjardin, Delattre. — A Avesnes, MM. Guillemin, Manesse, Pillion. — A Douai, MM. Dupont, Pellieux, Talon. — A Valenciennes, MM. Girard, Didier, Deladerrière.

Caisses d'Epargne.

Il existe dans le département du Nord vingt-sept caisses d'épargne. Leur nomenclature et les détails de leur service sont insérés dans la seconde partie de l'annuaire.

Les succursales des caisses d'épargne sont au nombre de trente-trois.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Dessurne, *président*; G. Féron, *vice-président*; P. d'Arras, *secrétaire*; P. Hamoir, *secrétaire-adjoint*; Lefebvre, A. Dessurne, Caulliez, L. Lefebvre, G. Lemaire, Collet, E. Lemaire, E. Didier, Delval, Bompain, G. de Lesdain, A. Leroy, L. Carlier, H. Lebleu, W. Leroy, Alf. Dumont, H. Lemaitre, F. Beck, E. Choquet, G. Cavrois, G. de Lesdain; Ch. Lefebure, *caissier*.

BERGUES. MM. le Maire, *président*; Herwyn, *vice-président*; Dehaese, Meneboo, Hagron, Dekester, J. Gilbert, L. Guilbert, Demeunynck, Vaudroy, Claeys, Vernocke, Chocqueel, Vandenbroucke, Goutier, P. Lefebvre; *trésorier*, Gilent.

BOURBOURG. MM. le Maire, *président*; Ed. Belle, *vice-président*; Bondu, *secrétaire*; Decarpentry, O. Belle, Bourgois, Ch. Lesage, Courdain, ✻, Schallier, Waguet, J. Vandenbeuque, Vercoustre, Simonis de Dudezeele; *trésorier*, M. Joos.

GRAVELINES, MM. le maire, *président*; Salomé, *vice-président*; Demarle, Demarle-Fetel, Gellé, Degoulon, Merlen, Carru, Noël, Hautefeuille, Legoulon-Butez, Leurettte, N... N... N..., *trésorier*, M. Gresset-Payen.

HAZEBROUCK. MM. le maire, *préésident*; Schmit, *vice-président*; Donckelle, *secrétaire*, Vanhouke, Bloeme, Leleu, Smagghe, E. Vandewalle, Massiet du Biest, Huyssen, Bogaert, Quenson, Morice, Bieswal, Houvenaghel, *trésorier*, M. Deroo.

BAILLEUL. MM. le maire, *président*; Behaghel, de Coussemaker, Bieswal, Perrier, Flahaut, Liefooghe, Vandewalle, E. de Coussemaker, V. Flahault, Heusecle, Dewynter, Dumez, Moneclaye, Dehaisnes, Baelde, *caissier*

CASSEL. MM. le maire, *président*; Windrif, Dehandschoewercker, A. Chevalier, Leroy, Vantroyen, Quarez, Deswaertes, Morael, Delebaere, Dekytspotter, Martin; *trésorier*, M. Pastoors.

ESTAIRES. MM. le maire, *président*; Minche, (Theodore), Bossu-Revel, Hennion-Duflos, Degruson, Taffin, A., Roche, Werquin-Notelle, Hennion-Delbecque, Gamelin, Delbecq, Ledieu, Fénart, Courdent-Salomé, *trésorier*, Bertein.

MERVILLE. MM. le maire, *président*, E. Delassus. Barizel, receveur municipal; A. Delassus, brasseur; Courty, Verhaeghe-Duquenne, notaire; Arnould, Pruvost-Smague, P Degruson, Dambrine, Deroo-Lustre, Lancelle-Decourchelle, Decherf-Crinquette, Faton-Nies, Traisnel-Salomé; *trésorier*, Leroy.

STEENVOORDE. MM. le maire, *président*: Beck, conseiller-général, *vice-président*; Dewitte, *secrétaire*; Verbecke, négociant; Outters, propriétaire; Parmentier, brasseur; Degrand, greffier de justice de paix; Vanheegher, pharmacien; Merchier, propriétaire; Samsosen, rentier; Mortier, Alexander, Vasseur, brasseur; Muylle, propriétaire; Serlooten, tanneur; *trésorier*, M. Bailleul.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président*, Durieux-Forret, *vice-président*; A. Samin, *secrétaire*; Remy-Meurice, Tripier-Durieux, E. Desrousseaux, A. Quecq, A. Samain, Herlin, Devemy, ✲, M. Dartois, *trésorier*.

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, *président*; Woussen, *vice-président*; Demazières, Fauquemberghe, Bouchez, Marcotte, Clarisse-Béghin, Jeanson, Brasme, Cerf, Dufour, Léturgie, Delattre; *trésorier*, Hallot.

COMINES. MM. le maire de Comines, *président*; Goeman, *vice-président*; Hassebroucq-Liévin. Hassebroucq-Lambin, le baron Pagès, Parent, Salembé, Lauwick, Vandewynkele, E. Gaudron, L. Goeman, Lambin, Ignace, Bourlet, de Wulf, Hassebroucq, César fils, Devos; Lecomte, *secrétaire*; Plamont, *trésorier*.

LA BASSÉE. MM. le maire, *président*; Deleplanque, Cordier père, Cousin, Hennebelle, Dilly, Renard, Prévost, Crespel; Graffigne, *trésorier*.

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, *président*; Delefosse; ✻, *vice-président*; J. Toulemonde, *secrétaire*; Desrousseaux, L. Wattine, P. Dazin, Wibaux, Bourbier, Ach. Delattre, Lambin, H. Mathon, E. Toulemonde, P. Réquillart, J. Lagache fils, Paul Wattine; *trésorier*, M. Laignel.

TOURCOING. MM. le maire, *président*; Hassebroucq, *vice-président*, J. Delepouille, *secrétaire*; Leurent, ✻, J. Mathon, Lorthiois-Peenaert, Desurmont-Motte, Ph. Motte fils, D. Debuchy, Desurmont-Desurmont, ✻, Flipo-Desurmont, Ant. Dewavrin, D. Flipo, Leplat-Taquet, Leroux-Bériot, Ch. Leplat, J. Lemaire; *trésorier*, Deherripon.

CAMBRAI. MM. le maire, *président*: Hattu, *vice-président*; Alph. Boileux, J. Boone, Ch. Bracq, Brunel, Dubois, Lantoine, Bernard-Guéry, négociant; Brunelle, docteur en médecine; Delannoy, négociant.

LE CATEAU. MM. le maire, *président*; Ch. Seydoux, Basquin, Ponsin, Chantreuil, Alliot, Collery, Lefebvre-Delvallée, Maréchal, Bracq, Crinon, Robert, Dormoy, Cotteau, Decaudain, Regnaudin, Delvallée, Bara, Jacqz, Sartiaux, Lempereur, Picard; *trésorier*, France.

AVESNES. MM. le maire, *président*; Evrard, juge-de-paix, *vice-président*; George, juge-de-paix; Beaumont, banquier; Druart, horloger, Hamont, propriétaire; Fosset, professeur; Lecohier, négociant; G. Paul, Lefebvre, rentier; Mutiaux, propriétaire, Gossart, Collinet, Canquelain, Liézard, Davoine, propriétaire; *trésorier*, Leloup, *trésorier-adjoint*, Dubois.

LANDRECIES. MM. le maire, *président*; Hubert, Vendois, Durant, Deloffre, Cabet, Évrard, Legrain, Couillet, Denis, Ringuet, Dequenne, Lobry, Manesse, Breuze.

MAUBEUGE. MM. le maire, *président;* Houdart, Deharveng, Rousseau, Sculfort, Riche, Labbé, Dubois, Brasseur, Ferrier, Dubus, Huart; *trésorier*, M. Couture.

DOUAI. MM. Preux, O. ✻, premier président honoraire, *président*; Danniaux ✻, conseiller, *vice-président*; Bommart, avocat, *secrétaire*; Cartier, ✻, contrôleur d'artillerie, *secrétaire-adjoint*; Allart propriétaire; Antoine, O ✻, officier supérieur en retraite; Bavière avocat; Devinck, ✻, conseiller; Delannoy, docteur en médecine; De Baillencourt, notaire; Dupont fils, avocat; de Marcère, conseiller; Desticker, conseiller; Guérin, C. ✻, colonel d'artillerie en retraite; Landry, propriétaire; Galland, ancien notaire; Grimbert, avocat; de Guemy, propriétaire; le baron de

Guerne, propriétaire, Landry, propriétaire; Grimbert avocat; De Guemy, propriétaire; le baron de Guerne, propriétaire, Landry, propriétaire; Lagarde, ✲, conseiller honoraire; Legentil, propriétaire; Leboucq de Ternas, propriétaire; Waternau, idem; Hardoin; conseiller; Leroy propriétaire, Parmentier, conseiller; Tailliar, idem; Waternau, propriétaire; *trésorier*, M. Vadot.

VALENCIENNES. MM. Didiez, *président*; N..., *vice-président*, Desfontaines-de-Preux, *vice-président honoraire*; Devillers, avocat, *secrétaire*; Viel, Boulan, Paillot, Wargny, Bultot, Giart, Dècle, Rousseau, Dubois, Dutemple, Lecat, Tellier de Poncheville; *trésorier*, M. Verchain.

Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Elle a été ouverte dans le département le 31 juin 1851. Les versements sont reçus par le Trésorier général à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

Sociétés de secours mutuels.

Inspecteur général dans le département, M. Ducrocq, ✲, maire de Marcq-en-Barœul, membre du Conseil d'arrondissement de Lille.

Les sociétés de secours mutuels sont régies par la loi du 15 juillet 1850 et par décret du 14 juin 1851.

Par décision du Gouvernement du 22 septembre 1870, les présidents des Sociétés de secours mutuels seront, à l'avenir, nommés par les Sociétés elles-mêmes.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les sociétés instituées comme établissements publics dans le département sont les suivantes:

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Allennes-lez-Marais: Saint-Alexis, 23 mars 1869; *Annappes:* Sainte-Anne, 31 décembre 1853; Saint-Vincent-de-Paul, 24 décembre 1853; Saint-Roch, 24 septembre 1863; Saint-Joseph, 21 novembre 1866; Saint-Pierre, 24 novembre 1866. *Saint-André:* St-André, 30 avril 1860. *Annœullin:* Saint-Martin, 21 décembre 1859; *Annœullin:* 5 septembre 1868. *Armentières:* Saint-Hubert,

10 février 1853; Employés, 9 avril 1866, *Aseq:* Bon-Pasteur, 2 décembre 1853. *Aubers*: Saint-Waast, 23 novembre 1855. *Avelin:* 31 décembre 1852; *Avelin:* Saint-Vincent, 24 février 1855.

Baisieux: Saint-Martin, 8 juin 1866; Saint-Éloi, 17 août 1866. *Bois-Grenier*: Saint-Jean-Baptiste, 20 juin 1859. *Bondues:* Saint-Waast, 2 juin 1853. *Bousbecques*: Saint-Martin, 1 septembre 1855. *Bouvines:* Saint-Pierre, 9 janvier 1855.

Chemy: 14 juillet 1864; *Chéreng*: 29 juin 1863; *Comines:* 30 juillet 1853; *Croix:* Saint-Martin, 29 octobre 1858; *Cysoing:* Saint-Calixte, 14 juin 1854.

Deulémont: 10 janvier 1855.

Emmerin: Saint-Barthélemy, 6 février 1861. *Ennetières-en-Weppes*: Saint-Martin; 9 mars 1864. — Anciens militaires, 3 mars 1869, *Ennevelin*: Saint-Questin, 17 août 1855. *Erquinghem-Lys*: Saint-Martin, 1 juillet 1858. *Escobecques:* 12 septembre 1863.

Faches: La Prévoyante, 3 mars 1856; la Clairvoyante, 6 juin 1871. *Forest:* Saint-Jean-Baptiste, 20 janvier 1853. *Frelinghien:* Le Funquer, 7 décembre 1852; le Bourg, 9 août 1853.

Gondecourt: Saint-Roch, 11 mars 1857; Ssinte-Barbe, 17 mai 1859; la Probité, 7 février 1863. *Gruson*: 7 mars 1864.

Halluin: La Prévoyance, 28 octobre 1853. *Haubourdin*: Saint-Jean-Baptiste, 16 avril 1853. *Hellemmes:* Saint-Ghislain, 30 avril 1855; Saint-Pierre, 24 septembre 1867. *Herrin:* Saint-Quentin, 1 avril 1867. *Houplin:* 6 mars 1863. *Houplines*, Saint-Roch, 13 avril 1866.

Illies: 4 décembre 1864.

La Bassée: 14 juin 1855. *La Chapelle d'Armentières*; 12 juin 1855. *La Madeleine*: Sainte-Marie-Madeleine, 21 juin 1859.

Lambersart: Saint-Nicolas, 5 septembre 1852; Canteleu, 12 octobre 1855. *Lannoy*: Saint-Philippe, 14 octobre 1854. *Le Maisnil*: 31 décembre 1853. *Leers*: Saint-Waast, 1 octobre 1871. *Lesquin*: 21 mars 1864. *Lezennes*: Sainte-Barbe, 14 février 1862; Saint-Joseph, 23 janvier 1864. *Lille*: Société des artistes, 5 février 1855; Société protestante, 15 décembre 1854; Notre-Dame de Lille, 25 janvier 1855; Fives, Saint-Luc, 18 juillet 1857; Moulins-Lille, Saint-Roch, 24 février 1854; Wazemmes, la Prévoyance, 10 février 1853; Association des Médecins du Nord, 21 juin 1859; Société typographique, 22 août 1861; Société de prévoyance des pharmaciens du Nord, 4 septembre 1862; Association des Comptables, 12 mai 1863; Cercle des Voyageurs, 24 novembre 1863; Instituteurs et institutrices du

département du Nord, 8 mars 1864; Sculpteurs, 19 mars 1866: Employés du chemin de fer, 24 mai 1866; Saint-Joseph, 13 décembre 1866; Fives: Saint-Pierre, 26 juin 1867; Saint-Maurice, 4 juillet 1868. *Linselles :* Saint-Médard, 13 janvier 1858. *Lomme*: Saint-Hubert, 20 septembre 1855; Saint-Martin, 10 juilllet 1858 *Lompret:* Saint-Joseph, 29 avril 1859. *Loos* : Saint-Lucien, 1 octobre 1853.

Marcq-en-Barœul: Saint-Jean, 3 mars 1856. *Marquette* : Saint-Louis, 29 avril 1857. *Mons-en-Barœul*: Saint-Joseph, 20 juillet 1857.

Neuville-en-Férain : Saint-Quirin, 6 juillet 1857; *Neuville-en Ferain*, 2 août 1867.

Pérenchies : Saint-Mathias, 30 août 1858: *Phalempin*: Saint-Martin, 3 février 1855. *Prémesque* : Saint-Laurent, 25 mai 1856.

Quesnoy-sur-Deûle : 6 novembre 1852; Saint-Vincent, 25 juillet 1861; Anciens Militaires, 12 juillet 1870.

Radinghem : Saint-Joseph, 12 juin 1855. *Roncq* : Saint-Piat, 6 février 1855. *Roubaix* : Sainte-Famille, 13 août 1864; Cercle des Employés de Commerce, 18 mai 1869.

Sainghin-en-Mélantois : Saint-Roch, 1859. *Salomé* : 24 février 1855. *Seclin* : Saint-Hubert, 5 juillet 1855; Anciens Militaires, 31 décembre 1861; Saint-Joseph, 13 mars 1862; Saint-Valentin, 2 août 1864; Anciens et jeunes Militaires, 20 octobre 1864, *Sequedin*: 23 février 1865.

Templeuve: Société Fraternelle, 20 février 1861. *Toufflers*: Saint-Pierre, 29 février 1859, *Tourcoing*: 25 mai 1856; Saint-Vincent-de-Paul, 15 février 1858; Saint-Nicolas, 15 mai 1861; Saint-Martin, 15 mai 1861; Saint-Barthelémy, 16 octobre 1861; Fidèles Amis, 24 mai 1862; Saint-Vincent-de-Paul, 22 juillet 1863; l'Union laborieuse, 25 juillet 1863; Saint-Jules, 21 octobre 1864; Saint-Honoré, 5 avril 1866; Saint-Ignace, 12 avril 1866; Saint-Éloi, 10 septembre 1866; Saint-Benjamin, 21 novembre 1866; Saint-Henri, 1867; Saint-Antoine, 19 septembre 1867; Saint Léon, 4 janvier 1869; Saint-Philippe, 26 mars 1869; Saint-Joseph, 13 juin 1869; Saint-Christophe, 1871. *Tressin*: Saint-Pierre, 8 mai 1855.

Vendeville: Saint-Joseph, 23 juin 1858 *Verlinghem* : Saint-Chrysole, 1 mai 1854.

Wambrechies : Saint-Vincent-de-Paul, 6 février 1854. *Wattrelos* : Saint-Vital, 9 septembre 1853. *Wavrin* : Saint-Éloi, 5 novembre 1869. *Willems* : Saint-Vincent-de-Paul, 25 mai 1855;

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque: Saint-Michel, 18 février 1854; Notre-Dame-des-Dunes, 2 juin 1854; Ville de Dunkerque, 28 septembre 1855; Saint-Éloi, 29 janvier 1864.

Esquelbecq, 29 janvier 1856.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul: Anciens militaires, 24 novembre 1854; les Vrais Amis, 14 mai 1857.

Cassel: 23 septembre 1854.

Estaires: Saint-Vincent-de-Paul, 6 décembre 1854; Anciens Militaires, 16 septembre 1859.

La Gorgue: 30 août 1854.

Hazebrouck: 7 mars 1853; Anciens militaires, 10 août 1858.

Merville: 16 avril 1853; Anciens militaires, 24 mars 1859; Saint-Jean, 19 decembre 1864: Saint-Pierre, 30 septembre 1869. *Morbecque*: Anciens militaires, 24 mars 1859.

Nieppe, 18 avril 1855; Anciens militaires, 28 mars 1863. *Neuf-Berquin*: 11 juillet 1863.

Saint-Jans-Cappel: Anciens militaires; Saint-Vincent, 11 décembre 1869. *Steenvoorde*, 29 décembre 1855. *Steenwerck:* Saint-Roch, 14 avril 1854; Anciens militaires, 11 janvier 1865.

Vieux-Berquin, 24 février 1855.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai: Société générale, 7 mars 1853.

Féchain: Saint-Waast, 16 février 1861. *Flines-lez-Raches*, 8 octobre 1854.

Gœulzin, 31 mars 1868.

Lécluse, 3 janvier 1855.

Marchiennes: St-Éloi, 25 avril 1855.

Pecquencourt, 7 février 1865.

Raimbeaucourt, 8 janvier 1855.

Sin, 10 janvier 1859; l'Union.

Waziers, 4 mars 1870.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Abscon : Ouvriers mineurs, 30 avril 1867.

Anzin, 19 juillet 1858 ; ouvriers mineurs, 7 février 1866.

Denain : Ouvriers mineurs, 24 janvier 1866.

Condé, 26 juin 1854.

Hérin : Ouvriers mineurs, 27 juillet 1870.

Raismes, 9 septembre 1853.

Saint-Amand, 19 mai 1855.

Valenciennes : Union valenciennoise, 8 septembre 1853 ; Société générale de prévoyance, 8 septembre 1853 ; Saint-Éloi 6 avril 1857 ; l'Union fraternelle, 9 juin 1857 ; Tailleurs d'habits, 18 juin 1859 ; Ouvriers mineurs de Saint-Waast, 1er février 1868 ; Employes de l'arrondissement, 2 juin 1871.

Vieux-Condé : Saint-Éloi, 14 août 1854 ; Ouvriers mineurs de Fresnes, 1859.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai : Association des ouvriers malades, 7 mars 1857 ; Voyageurs et employés de commerce de l'arrondissement, 9 décembre 1864.

Le Câteau, 22 avril 1864.

Maretz, 1er août 1865.

Trois-Villes, 22 juin 1855.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Cousolre : Société mutuelle, 25 juillet 1860.

Fourmies, 28 octobre 1865.

Le Quesnoy : Secours mutuels, 21 novembre 1861.

Wargnies-le-Grand, 10 avril 1861.

ASSOCIATIONS CHARITABLES.

Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer, siégeant à Paris.

Cette association a pour but de concourir au soulagement des militaires blessés ou malades sur les champs de batailles, dans les ambulances ou dans les hôpitaux.

Un comité central a été formé à Lille pour les départements du Nord de la France; il est composé comme suit :

MM. Aug. Longhaye, ✻. *président*; le docteur Houzé de l'Aulnoy, ✻, *vice-président*; Ed. Longhaye, *secrétaire*; Léonard Danel ✻, *trésorier*.

Œuvre départementale des orphelins de la guerre.

Cette œuvre a été organisée à Lille en septembre 1871; elle est administrée par un comité central ainsi composé :

Mgr. Régnier, cardinal-archevêque de Cambrai, *président-d'honneur*; Mme N....., *présidente*; Mmes Claeyessen et Aug. Scrive, *vice-présidentes*; Mlle Elisabeth de Montigny, *secrétaire*; M. Edouard Longhaye, *trésorier*.

Les dames patronesses se sont imposé des cotisations annuelles Des quêtes ont été organisées dans les divers quartiers de la ville par les dames charitables et le Conseil général dans sa session de 1871, a voté un subside annuel de 1,000 fr. pendant 10 ans

Le Comité central des dames s'est en outre adjoint un comité d'hommes chargé d'organiser des fêtes et concerts au profit de l'œuvre. Ce Comité composé de MM. Edouard Longhaye, Duburcq, Ch. de Franciosi, André, Alph. Vanduicq s'est acquitté avec soin de sa mission ; des concerts et une fête nautique ont été données en 1872 et ont produit une recette de plus de 10,000 fr. L'œuvre jouit maintenant des intérêts d'une somme d'environ 150,000 fr.

Au moyen de ses ressources, le Comité central a adopté 183 enfants fils ou filles de soldats morts pendant la guerre et appartenant aux divers arrondissements du département. Des sous-comités institués dans les chefs-lieux d'arrondissement sont chargés de la distribution des secours aux orphelins. Les sommes distribuées en 1874 se sont élevées à 27,000 fr.

Le Comité central de Lille s'étant engagé à secourir les orphelins adoptés jusqu'à l'âge de leur majorité, l'œuvre ne pourra terminer sa mission qu'en 1890.

Société du prêt au travail.

Cette société a pour but de faire des prêts destinés à faciliter l'achat des instruments, outils, ustensiles et autres objets ou matières premières nécessaires au travail, ou de venir en aide pour des besoins accidentels et temporaires à des familles nécessiteuses. Le maximum des prêts est de 500 fr.

COMITÉ DE LILLE.

Président, M. Lechat ; *vice-président*, M. Derode-Corman ; *membres ;* MM. Artaud, ✲, Baffaleur, doyen curé, Bonte, nég., Crepy, Deblock, Dubois, Faure, Houzé de l'Aulnoit, ✲, Gadenne, curé, Joire, médecin, Le Roy, ✲, président, Lepan, Meurisse, Millescamps, Potier.

Œuvre des invalides du travail, instituée dans la ville de Lille par décret du 24 juin 1870.

Cette œuvre a pour but :

1° De servir des secours viagers aux ouvriers de tout âge et des deux sexes qui, par suite de blessures reçues dans l'exercice de leur profession et comme conséquence de cette profession, ou qui, en s'exposant pour secourir d'autres travailleurs en danger, ont perdu l'usage d'un membre ou d'un organe ;

2° De donner des secours temporaires aux veufs ou veuves des ouvriers qui auront succombé aux suites directes de leurs blessures.

Œuvre des Vieillards indigents, à Lille.

Cette association s'est donné pour mission de secourir par des aumônes en nature et des visites à domicile les indigents des deux sexes âgés de plus de 60 ans.

Le Comité est ainsi constitué.

Président, M. Emile Bigo ; *vice-président*, M. Gust. Scrive ; *trésorier*, M. L. Bigo. — *Commissaires :* 1er arrond., MM. Georges Scrive, 2e, Lachereau ; 3e, Vicart ; 4e, G. Desrousseaux ; 5e Edm. Fiévet ; 6e, Léon Desrousseaux ; 7e Braquaval ; 8e Boniface ; 9e Rigal.

Orphelinat de garçons de Ste-Gabrielle, à Lille.

Les 30 lits que contient cet établissement sont tous occupés ; le nombre n'en peut être augmenté à défaut d'espace suffisant.

La pension est de 250 fr. par an. On admet gratuitement un orphelin sur 20 orphelins payants.

Sociétés de Charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, en 1817, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant, celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente honoraire, Mme la baronne Le Guay.

Présidente, Mme H. Scrive-Briansiaux.

Vice-présidente honoraire, Mme Ch. Verley.

Vice-présidentes, Mmes Blondeau-Herlin, De Norguet, Van der Straeten-Descat.

Dames pour la confection des vêtements, la supérieure de la Miséricorde.

Trésorier, M. Dujardin, notaire.

Dames administrantes.

Pour l'ancien Lille. Mmes J. Mathon, L. Danset, Viseur-Waymel, Dumon, A. Longhaye, H. Barrois, Valdelièvre, de Gennevières, Em. Wallaert, Rouzé-Duthoit, Dehau-Deleruyelle, Théry-Leclercq, Bommart, Courmont, A. Labbe, Bailleu-d'Avrincourt, Fauchille-Blondeau, Em. Scrive, Houzé de l'Aulnoit, J. Verstraete, Gamonet, Leroy-Crépaux, Leboucq, Deleruyelle, Richter, G. Desrousseaux, Bigo-Vanderhagen, Devos, Leblan, Ed. Crépy, C. Mas, Rollez de Roë, A. Mas, Van der Straeten, Ve Reumaux, H. Pajot, Fauchille-Prévost, Plaideau-Delbecq, P. Decroix, Ed. Agache, Druez, Gennevoise, Dujardin, A. Desrousseaux, L. Delannoy, Féron-Vrau, L. Danel, Descamps-Crespel, Haubourdin, Des Parcs, de Norguet, Ch. Fauchille, Poullier-Rebisuon. A. Wallaert, Ad. Bonte, A. Humbert, Behaghel, Trannin, Desmedt-Faucheur, J. Dutilleul.

Pour la section de Wazemmes. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme C. Faucheur. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Faucheur-Deledicque,

Mourmant, Loyer. Ch. Faucheur, Lepercq-Mourmant, C. Sarrazin, Dubreucq. Lefort, J. Leblan, Boisse, Tesse-Bailleux, Fontaine, E. Loyer, H. Faure, Froissart, Crépy-Scrive, E. Delcourt, Menessier, Delaumont.

Pour la section de Moulins-Lille. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme Montaigne-Bériot. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes V. Olivier, Favre-Montaigne, P. Lefebvre, Mlle Cliquennois.

Pour la section d'Esquermes. — DAMES DÉLÉGUÉES : Mme de Genevrières, Bigo-Tilloy — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Braquaval, Julien Thiriez, Renault.

Pour la section de Fives. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme Alp. Bériot. DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Th. Barrois, Boutry-Droulers, Pérus-Bériot, Bouchery-Desquiens, Rose-Demerler, Descamps-Dutilleul, Brabant-Delbarre, Casse, Mathelin.

Pour la section de Saint-Maurice. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme Lenglart-Barrois. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Th. Barrois, Decoster Droulers.

VALENCIENNES.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, a autorisé l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente. Mme Vᵉ Mabille ; *secrétaire.* Mme Vᵉ Desse ; *conseillères*, Mmes Roguin, Miot ; *trésorière*, Mme Dubois.

DOUAI.

La Société de Charité maternelle de Douai a été autorisée par arrêté du Ministre de l'Intérieur du 6 octobre 1853.

Membres, MM. Preux, O. ✲, 1ᵉʳ *président honoraire ;* Henri Allard, Tréca-Legentil ; Ch. Waterneau, *secrétaire-trésorier.*

Œuvre des Crèches, à Lille.

Plusieurs de ces établissement fonctionnent à Lille. On espère en fonder dans tous les quartiers de la ville.

COMITÉ. Mmes Clinchant, *présidente honoraire ;* la baronne Le Guay, *idem* ; Em. Wallaert, *présidente ;* Loyer, *trésorière* ; Pouillier, *secrétaire ;* Agache, Descamps-Crespel, Ad. Bonte,

P. Le Blan, de Montigny, Feron-Vrau, Sanvaige-Gentil; Ch. Barrois, Ch. Huet, Ed. Fauchille.

Œuvre de la Crèche, à Dunkerque.

Présidente, Mme Delelis; *vice-présidente*, Mme Rolland; *trésorière-secrétaire*, Mme Zandyck.

Conseil d'administration. MM. G. Lemaire, *président;* le Doyen de St-Jean-Baptiste, Dejaghere, Zandyck.

Société charitable de la Miséricorde, à Bergues.

Cette association a pour but de venir au secours des femmes en couches et des pauvres honteux. Elle est administrée par un Conseil de direction composée de la manière suivante, savoir :

Mme de Staplande, *présidente et trésorière;* Mlle Lepreux, *vice-présidente;* Mlle Galloo, *secrétaire et lingère.*

Société charitable de St-François-Régis, à Lille

Cette société, autorisée par un arrêté du Préfet, du 18 octobre 1849, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs, et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composée de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai.

Cette société a pour but de construire des maisons et de les louer aux ouvriers aux plus bas prix possible.

Président, M. Maurice, ✲, sénateur, ancien maire.

CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivement catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai; Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme aujourd'hui, avec cinq communes belges qui en faisaient partie en 1802, un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VIe siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Cardinal-archevêque, Mgr. René-François RÉGNIER, O. ✻, né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque à Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, Mgr. Henri MONNIER, évêque de Lydda; MM. Bernard, Charles, Vallée, Adrien, *agréés par le gouvernement*; Bonce, Benoît-Félicien, Sudre, Augustin, *vicaires-généraux honoraires*.

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général*; Delefortrie, Joseph Séraphin, *secrétaire*; Marchaise, *secrétaire particulier*.

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Vallée, ✲, vicaire-général, *official*, Bury, chanoine, *promoteur;* Delfortrie, chanoine-honoraire, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai; S. E. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen; Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse, ancien doyen-curé de Notre-Dame, à Roubaix;

Chanoines titulaires, MM. Bonce, Duprez, Piquet, Bury, Caillau, Deleforterie, Cudot, Marchaise, Destombès, Bouillon.

Chanoines honoraires, MM. Delautre, ✲ ancien vicaire-gnéral; Giraud, idem: Desrousseaux, Martin, Wicart, Deregnaucourt, Defontaine, Bafaleur, Larsonneur, Simon, Lotte, Ravaux, Honoré. Lecomte, ✲ Dehaene, Babeur, Legrand, Dayez, Destombes, Hautcœur, Prouvost, Dennel, Moreau, Bacquaert, Mortier.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — BUREAU ADMINISTRATIF.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Cudot, chanoine, *trésorier;* Duprez, chanoine, *secrétaire;* Sudre, supérieur du grand séminaire; Meurisse, supérieur du petit séminaire; Simard, économe du grand séminaire; Massart, économe du petit séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Sudre.

Professeurs, MM. Cabart, *Ecriture-Sainte;* Adam, *Dogme*; Antier, *Morale*; Bignon, *Histoire*, Siguier, *Philosophie*

Économe, M. Simard.

PETIT SÉMINAIRE A CAMBRAI.

Supérieur, M. Meurisse

Économe et Directeur de la petite division, M. Massart.

Professeurs, MM. Lecœuvre, *rhétorique*; Cliquennois, *seconde*; Parent, *troisième*; Hécart *histoires*; Delnatte, *sciences*; Decarne, Derbecourt, *surveillants* (*grande division*); Couvreur, Poulet, *quatrième*; Dumont, *cinquième*; Desmons Carlier, *surveillants*, (*petite division*); Goris, *sixième*; Fercot

ÉDIFICES DIOCÉSAINS.

M. de Baralle, *Architecte diocésain et départemental, à Cambrai.*

DIVISION DU DIOCÈSE.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtrés, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Dunkerque-Ouest, de Lille-Ouest, de Quesnoy-sur-Deûle et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton	d'Hazebrouck-Sud, chef-lieu de cure,	à	Morbecque
»	de Cysoing,	»	Templeuve
»	de Pont-à-Marcq	»	Mons-en-Prévèle
»	de Saint-Amand, rive gauche	»	Lecelles.
»	d'Avesnes-Sud,	»	Etrœungt
»	de Quesnoy-Ouest,	»	Gommegnies

Ces soixante-quatre décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent quatre-vingt-seize succursales dont cinq sont situées en Belgique.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M Vallée, vicaire-général, *archidiacre.*

Archiprêtré de l'arrondissement de Cambrai.

M. Piquet, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Cambrai-Est (Notre-Dame), M. Piquet, *doyen*, Dehaisnes, curé d'Iwuy, *vice-doyen.* Cambrai-Ouest (St-Géry); MM. Desrousseaux, *doyen*; Delagarde, curé de Paillencourt, *vice-doyen.* — Le Câteau, MM. Wallez, *doyen*; Dapvril, curé de Neuvilly, *vice-doyen.* — Carnières, MM. Brunet, *doyen*; Bresson, curé de Rieux, *doyen honoraire*; Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen.* — Clary, MM. Bouchart, *doyen;* Vandenbrouque, curé de Caudry, *vice-doyen.* — Marcoing, MM. Leriche, *doyen*; Maugé, curé de Gouzeaucourt, *vice-doyen.* — Solesmes, MM. Rousselle, *doyen;* Lecuppre, curé de Saint-Martin, *vice-doyen.*

Archiprêtré de l'arrondissement de Douai.

M. Dayez, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Douai-Sud (Notre-Dame), MM. Deroubaix, *doyen*; Lecocq, curé d'Aniches, *vice-doyen.* — Douai-Nord (St-Pierre), MM. Dayez, *doyen*; Lefebvre, curé de Lallaing, *vice-doyen.* — Douai-Ouest (Saint-Jacques), MM. Jaspar, *doyen;* Lamorisse, curé de Cuincy, *vice-doyen,* — Arleux, MM. Quiquempois, *doyen;* N...., *vice-doyen.* — Orchies, MM. Flament, *doyen*, Desmarescaux: curé de Nomain *vice-doyen.* — Marchiennes, MM. Richard, *doyen;* Dupont, curé de Fenain, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre.*

Archiprêtré de la 1re section de l'arvondissement de Lille.

M. Dennel, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Armentières, MM. Moreau, *doyen*; N... *vice-doyen.* — La Bassée, MM. Leblon, *doyen;* Vanbockstal, curé d'Houplines; *vice-doyen.* — Haubourdin, MM. Ravaux, *doyen*;

Dereu, curé de Wavrin, *vice-doyen*. — Lille-Ouest (Sainte-Catherine), Duriez, *doyen*. — Lille-Ouest, (Saint-André), M. Dennel, *doyen*.— Lille-Sud-Ouest (Saint-Étienne), Poulet, *doyen*. — Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle), MM. Deregnaucourt, *doyen;* Dujardin, curé de Pont-à-Marcq, *vice-doyen*. — Seclin, MM. Plaetvoet, *doyen*; Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen*. — Cysoing (Templeuve), MM. Carlier, *doyen;* Herrengt, curé de Cysoing, *vice-doyen*.

Archiprêtré de la 2e section de l'arrondissement de Lille.

M. Bafaleur, *archiprêtre*.

Décanats. — Comines, M. Duburcq, *doyen*. — Lannoy, MM. Destombes, *doyen;* Deltour, curé d'Hem, *vice doyen*. — Lille-Nord-Est, Saint-Maurice, M. Leconte, ✲, *doyen*. Lille-Centre, La Madeleine, M. Bafaleur, *doyen*. — Lille-Sud-Est, Saint-Sauveur, M. Lecocq, *doyen*. — Quesnoy-sur-Deûle, M. Plouy, *doyen*. — Roubaix, Saint-Martin, MM. Berteaux, *doyen*; Direz, curé de Croix, *vice-doyen*. — Roubaix, Notre-Dame, M. Evrard, *doyen*. — Tourcoing-Sud, St-Christophe, MM. Deregnaucourt, ✲, *doyen;* Guillemot, curé de Marcq, *vice-doyen*. — Tourcoing-Nord, Notre-Dame, MM. Simon, *doyen;* Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. N..., *archidiacre*.

Archiprêtré de l'arrondissement de Dunkerque.

M. Delautre, *archiprêtre*.

Décanats. — Dunkerque-Est, Saint-Eloi, M. Vitse, *doyen*. — Dunkerque-Ouest, Saint-Jean-Baptiste, M. Scalbert, *doyen*. — Dunkerque, Saint-Martin, M. Lootgieter, *doyen*. — Bergues, MM. Delautre, ✲, *doyen;* Vanbever, curé de West-Cappel, *vice doyen*. — Gravelines, M. Landsheere, *doyen*. — Hondschoote, MM. Wyckaert, *doyen*; Herreman, curé de Ghyvelde, *vice-doyen*. — Wormhoudt, MM. Delanghe, *doyen*, Léturgie, curé de Bollezeele, *vice-doyen*. — Bourbourg, MM. Hooft, *doyen;* Boedt, curé de Watten, *vice-doyen*.

Archiprêtré de l'arrondissement d'Hazebrouck.

M. Bacquaert, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Hazebrouck-Nord, Hazebrouck, MM. Salomé, *doyen*; Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen.* — Hazebrouck-Sud, Morbecque, MM. Staelen, *doyen;* Delattre, curé de Steenbecque, *vice-doyen.* — Bailleul-Nord-Est, Saint-Vaast, MM. Bacquaert, *doyen*; Plaetvoet, curé de Saint-Jans-Cappel, *vice-doyen.* — Bailleul-Sud-Ouest, Saint-Amand. MM. Hamez, *doyen;* Dekeister, curé de Vieux-Berquin, *vice-doyen.* — Cassel, MM. Loviny, *doyen;* Devos, curé de Nordpeene, *vice-doyen.* — Steenvoorde, MM. Pauwels, *doyen;* Maës, curé d'Eecke. *vice-doyen.* — Merville, MM. Becquart, *doyen*; Ducroquet, curé d'Estaires, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Monnier, vicaire-général, *archidiacre.*

Archiprêtré de l'arrondissement de Valenciennes.

M. Prouvost, Gaspard-Aimé, *archiprêtre.*

DÉCANATS. Bouchain, MM. Bourgois, *doyen;* Cudot, curé de Denain, *vice-doyen.* — Valenciennes-Sud, Saint-Nicolas, MM. Defontaine, *doyen;* N... *vice-doyen.* — Valenciennes-Est (Notre-Dame), MM. Prouvost, *doyen;* This, curé d'Onnaing, *vice-doyen.* — Valenciennes-Nord, Saint-Géry, MM. Lasnes; *doyen;* Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen.* — Condé, MM. Lecomte, *doyen;* Cappliez, curé de Fresnes, *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive droite, Saint-Amand, MM. Duriez, *doyen*; Rogie, curé de Raismes, *vice-doyen*, — Saint-Amand, rive gauche (Lecelles), MM. Hanne, *doyen;* Petit, curé de Rosult, *vice-doyen.*

Archiprêtré de la 1re section de l'arrondissement d'Avesnes.

M. Mortier, Henri-Abel, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Avesnes-Nord, Avesnes, MM. Mortier, *doyen;* Denis, curé de Dourlers, *vice-doyen.* — Avesnes-Sud, Etrœungt, MM. Laurent, *doyen;* Echevin, curé de Sains, *vice-doyen.* — Landrecies, MM. Blondel, *doyen;* Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen.* — Solre-le-Château, MM. Agache, *doyen;* Génain, curé de Cousolre, *vice-doyen.* — Trélon, MM. Larsonneur, *doyen*; Soufflet, curé de Fourmies, *vice-doyen.*

Archiprêtré de la 2e section de l'arrondissement d'Avesnes.

M. Lotte, *archiprêtre.*

Décanats. — Bavai, MM. Libert, *doyen* : Delannoy, curé de Feignies, *vice-doyen.* — Berlaimont, MM. Dubois, *doyen* ; Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen.* — Maubeuge, MM. Lecocq, *doyen ;* Michel, curé d'Elesmes. *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Est, Le Quesnoy, MM. Lotte, *doyen* ; Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Ouest, Gommegnies, MM. Thomas, *doyen ;* Barbet, curé de Villers-Pol, *vice-doyen.*

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1re section. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les COMMUNAUTÉS.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues.....	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Bourbourg	Pénitentes capucines.....	Instruction des jeunes filles.
Gravelines	Sœurs ursulines.....	Idem.
Bailleul.....	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Estaires.....	Sœurs bénédictines.....	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille.....	Filles de l'Enfant-Jésus	Idem.
Id.....	Religieuses franciscaines ..	Idem.
Id.....	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Id.....	Sœurs de N.-D. de la Treille	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Lille (Esquermes)	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Roubaix	Carmélites.....	Instruction des jeunes filles.
Tourcoing.....	Sœurs de N.-D. des Anges.	Idem.
Cambrai	Sœurs de l'ordre de St-Aug.	Soin des malades.— Noviciat et maison-mère.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire ...	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem des jeunes filles.
Avesnes.....	Sœurs de la Pr. de Ste.-Th.	Soin des malades et instruct. des jeunes filles.
Douai.....	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Id.....	Dames de Flines.....	Idem.
Id.....	Dames de la Sainte-Union .	Idem.
Id.....	Sœurs carmélites.....	Idem.
Id.....	Sœurs de Sainte-Marie....	Soin des malades en ville.
St-Saulve	Sœurs ursulines.....	Instruction des jeunes filles.
Valenciennes ...	Sœurs de St-Joseph.....	Instruction des jeunes filles, soin des malades.

2e SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Cambrai	Cambrai, hôp. St-Julien	Sœurs de l'O. de S-Aug	Soin des malades.
Paris	Id. Hospice Gén..	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Id.....	Id. h.Vanderburch	Id.....	Soin, inst. des j. filles.
Saint-Laurent (Vendée)	Id.	Filles de la Sagesse...	Salle d'asile.
Esquermes ..	Id.	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
Angers.....	Id. (St-Druon)....	S.de la Char. de Ste-M.	Instr. des jeunes filles
St-Sauv.-le-V.	Abancourt.....	Sœurs des Ecoles chr.	Id.
Douai.....	Avesnes-lez-Aubert....	Dames de la Ste-Union	Id.
St-Sauveur..	Banteux.....	Sœurs des Ecoles chr.	Id.
Id.....	Bantouzelle.....	Id.....	Id.
Amiens	Beauvois	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Id.	Boursies	Id.....	Id.
Id.	Boussières.....	Id.....	Id.
Paris	Briastre.....	Filles de la Charité ...	Id.
St-Sauveur..	Cagnoncles.....	Sœurs des Ecoles chr.	Id.
Amiens	Cantain	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Id.	Carnières	Id.....	Id.
St-Sauv.-le-V.	Caudry	Sœurs des Ecoles chr.	Id.
Id.	Caullery	Id	Id.
Cambrai	Crèvecœur	Sœurs de St-Augustin	Id.
Amiens	Doignies.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Id.	Escaudœuvres	Id.....	Id.
Rennes	Id.	Pet.-Sœurs des pauvr.	Soin des vieillards.
Douai.....	Etrun.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Amiens	Fontaine-Notre-Dame...	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
St-Sauveur..	Fontaine-au-Pire	Sœurs des Ecoles chr.	Id.
Amiens	Gouzeaucourt.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.....	Haussy.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Angers.....	Hem-Lenglet.....	S de la Char. de Ste-M.	Id.
Douai.....	Honnechy	Dames de la Ste-Union	Id.
Amiens	Honnecourt.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.....	Iwuy.....	Dames de la Ste-Union	Id.
St-Laurent ..	Le Câteau	Filles de la Sagesse ..	Salles d'asile.
Cambrai	Id.	Augustines	Soin des malades.
Amiens.	Marcoing.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Instr. des jeunes filles
Paris	Maretz	Filles de la Charité ...	Id.
Amiens	Masnières	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.....	Maurois	Dames de la Ste-Union	Id.
Amiens	Mœuvres	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
St-Laurent ..	Neuville-St-Remy	Filles de la Sagesse...	Id.
Anglet	Ors.....	Servantes de Marie...	Id.
St-Laurent ..	Paillencourt	Filles de la Sagesse...	Id.
Amiens	Quiévy.....	Sœurs de la Providenc	Id.
St-Sauveur..	Romeries.....	Sœurs des Ecoles chr.	Id.
Douai.....	St-Aubert	Dames de la Ste-Union	Id.

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
St-Sauveur..	St-Hilaire.....	Sœurs des Ecoles chr.	Instr. des jeunes filles
Avesnes.....	St-Souplet.....	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.....	St-Waast.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Saulzoir.....	Id.....	Id.
St-Sauveur..	Séranvillers	Sœurs de la Miséricord	Id.
Le Câteau ...	Solesmes.....	Congrégation de N.-D.	Id.
Angers.....	Thun-l'Evêque	Sœurs de Ste-Marie...	Id.
Amiens	Troisvilles.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.....	Vendegies.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Viesly	Id.....	Id.
Angers.....	Villers-Outreaux	S.de la Char. de Ste-M.	Id.
Paris	Douai (Hospice-Général)	Filles de la Charité ...	Soin des vieill. et enf.
Id.	Douai.....	Id.....	Secours à domicile.
Lille.....	Aix.....	Religieuses Francisc..	Id.
Paris	Aniche.....	Filles de la Charité...	Pensionnat, asile, soin des malades.
Amiens	Auby.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Instr. des jeunes filles
Id.	Auchy	Id.....	Id.
Douai.....	Bouvignies	Dames de la Ste-Union	Id.
Angers	Cantin.....	S.de la Char.de Ste-M.	Id.
Douai.....	Cuincy.....	Id.....	Id.
Id.	Dechy.....	Id.....	Id.
Id.	Ecaillon.....	Id.....	Id.
Angers	Erchin	Id.....	Id.
Amiens	Erre.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Paris	Esquerchin	Filles de la Charité...	Id.
Cambrai	Fenain.....	Augustines	Id.
Douai.....	Flers	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Flines-lez-Raches.....	Dames de Flines.....	Id.
Anglet.....	Fressain	Servantes de Marie...	Id.
Paris	Gœulzin	Filles de la Charité...	Id.
Poitiers	Hornaing.....	Sœurs de St-André...	Id.
Angers.....	Lallaing.....	S.de la Char. de Ste-M.	Id.
Portieux	Landas.....	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.....	Lambres	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Lauwin-Planque.....	Id.....	Id.
Amiens	Lécluse	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.....	Marchiennes.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Portieux	Nomain	Sœurs de la Providenc	Id.
Id.	Orchies	Id.....	Id.
Lille.....	Orchies (hospice).....	Filles de l'Enfant-Jésus	Soin des mal. et vieill.
Douai.....	Pecquencourt.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Arras.....	Raches.....	Sœurs Augustines....	Id.
Id.	Raimbeaucourt	Id.....	Id.
Portieux	Rieulay	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.....	Roost-Warendin.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Sin.....	Id.....	Id.
Paris	Somain	Filles de la Charité...	Instructioo des jeunes filles et soin des malades.

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Portieux	Somain	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles
Douai.....	Vredr.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Saint-Laurent (Véndée)	Warlaing	Filles de la Sagesse...	Instr. des jeuues filles et soin des malades.
Douai.....	Waziers.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Paris	Lille (h.des V.-H. et Bl.)	Filles de la Charité ...	Soin des vieill. et enf.
Id.	Id. (h. de Stappaert)..	Id.....	Soin des enfants.
Id.	Id. (secours à domicile)	Id.....	Secours aux ind. mal.
Id.	Id.	Sœurs de Bon-Secours	Soin des malades en v.
Lille.....	Id. (Hospice-Général) .	Filles de l'Enfant-Jésus	Soin des vieill. et enf.
Cambrai	Id. (hôp. St-Sauveur) .	Augustines	Soin des malades.
Id.	Id. (hosp. Ganthois) ..	Id.....	Soin des vieill. femm.
Angers	Id.	Dames du Bon-Pasteur	Pens.de filles repenties
St-Laurent ..	Id.	Filles de la Sagesse...	Inst.de sourdes-muett.
Id.	Id.	Id.....	Salles d'asiles.
Id.	Id. (Hôpital-Militaire) .	Id.....	Soin des malades.
Paris	Id.	Dames de St-Maur ...	Instr. des jeunes filles
Rennes	Id.	Petit.-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Paris	Annappes	Filles de la Charité...	Id.
Id.	Armentières	Id.....	Soin des vieillards et inst. des jeunes filles
Paris	Id.	Dames de St-Maur....	Instr. des jeunes filles
Lille.....	Armentières-Campagne	Filles de l'Enfant-Jésus	Id.
Amiens	Aubers	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.....	Avelin	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Baisieux	Id.....	Id.
Lille.....	Beaucamps	Filles de l'Enfant Jésus	Id.
Douai.....	Bersée	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Bondues.....	Id.....	Id.
Lille.....	Id. (hospice).....	Filles de l'Enfant-Jésus	Soin des vieillards.
Douai.....	Bousbecques.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Id.	Camphin	Id.....	Id.
Portieux	Canteleu	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.....	Capelle	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille.....	Comines	Filles de l'Enfant-Jésus	Id.
Cambrai	Id. (hôpital).....	Augustines	Soin des malades.
Dôuai.....	Croix	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Id.	Cysoing.....	Id.....	Id.
Lille.....	Deûlémont	Filles de l'Enfant-Jésus	Id.
Douai.....	Ennetières.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Erquinghem	Id.....	Id.
Id.	Faches.....	Id.....	Id.
Id.	Fives	Id.....	Id.
Id.	Flers.....	Id.....	Id.
Argentan ...	Fournes.....	Dames de l'éduc. chr.	Id.
Lille.....	Frelinghien.....	Filles de l'Enfant-Jésus	Id.
Douai.....	Fretin.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille.....	Genech	Dames Franciscaines.	Id.
St-Laurent ..	Halluin	Filles de la Sagesse ..	Id.

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
St-Laurent ..	Haubourdin.....	Filles de la Sagesse..	Instr. des jeunes filles
Amiens	Hellemmes	Sœurs de la Ste-Fam.	Id.
Douai.....	Hem.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille.....	Herlies.....	Filles de l'Enfant-Jésus	Id.
Douai.....	La Bassée	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille.....	Id. (hospice)	Filles de l'Enfant-Jésus	Soin des vieillards.
Poitiers	La Madeleine	Sœurs de St-André...	Instr. des jeunes filles
Lille.....	Lambersart.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Paris	Id.	Congr.de la Mère de D.	Id.
Douai.....	Lannoy.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.....	Leers	Id.....	Id.
Lille.....	Lesquin	Dames Franciscaines.	Id.
Id.....	Linselles	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Amiens	Lomme.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Id.
Id.....	Lompret.....	Id.....	Id.
Argentan....	Loos	Dames de l'éduc. chr.	Id.
Angers.....	Id.	Dames du Bon-Pasteur	Soin des orphelins.
Paris	Id.	Filles de la Charité ..	Soin des malades.
Lille.....	Lys.....	Dames Franciscaines.	Id.
Douai.....	Marcq-en-Barœul	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Amiens	Marquette	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Angers.....	Mérignies	S.de la Char. de Ste-M.	Id.
Lille.....	Mons-en-Barœul.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Id.
Douai.....	Mons-en-Pévèle	Dames de la Ste-Union	Id.
Anglet.....	Mouchin.....	Servantes de Marie...	Id.
Lille.....	Moulins Lille.....	Dames Franciscaines.	Id.
Douai.....	Mouveaux	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.....	Neuville-en-Ferrain....	Id.....	Id.
Angers.....	Pérenchies	S.de la Char. de Ste-M.	Id.
Douai.....	Pont-à-Marcq	Dames de la Ste-Union	Id.
Angers.....	Prémesques	S.de la Char. de Ste-M.	Id.
Paris	Quesnoy-sur-Deûle	Filles de la Charité...	Id.
Avesnes.....	Roncq.....	Sœurs de la Providenc	Id.
Lille.....	Roubaix (hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieillards.
Id.....	Id. (hôpital).....	Id.....	Soin des malades.
Douai.....	Id.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
St-Laurent ..	Id.	Filles de la Sagesse...	Salles d'asile.
Paris	Id.	Sœurs de Bon-Secours	Soin des malades.
Id.....	Id.	Filles de la Charité...	Maison de secours.
Rennes	Id.	Petit.-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Lille.....	Sailly.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Instr. des jeunes filles
Douai.....	Sainghin-en-Mélantois.	Dames de la Ste-Union	Id.
Portieux	St-André	Sœurs de la Providenc	Id.
St-Laurent...	Santes	Filles de la Sagesse ..	Salles d'asile.
Cambrai	Seclin (hospice).....	Augustines.....	Soin des malades.
Roue)	Id.	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles
Douai.....	Toufflers	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille.....	Templeuve	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Paris	Tourcoing	Filles de la Charité...	Secours à domicile.

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Avesnes.....	Tourcoing.....	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles et soin des vieillards
Douai.....	Id.	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards.
Lille.....	Id. (hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus..	Instr. des jeunes filles
Rennes	Id.	Petit.-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai.....	Tourmignies.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille.....	Verlinghem	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Id.	Wambrechies.....	Id.....	Id.
Rouen	Id.	Sœurs de la Providenc	Soin des vieillards.
Lille.....	Wasquehal	Filles de l'Enf.-Jésus..	Instr. des jeunes filles
Id.	Wattrelos	Id.....	Id.
Douai.....	Wavrin	Dames de la Ste-Union	Id.
Portieux	Lille (Wazemmes)	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.....	Id.	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille.....	Id.	Sœurs de N.-D.de la T.	Id.
Id.	Wervicq	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des malades.
Id.	Dunkerque (hospice) ...	Id.....	Instr. et visite des m.
Id.	Id. (mais. de ch.)	Id.....	Soin des vieill. et enf.
Amiens	Id.	Dames de Louvencourt	Secours à domicile.
Rouen	Id.	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles
Douai.....	Id.	Dames de la Ste-Union	Soin des malades.
Rennes	Id.	Petit.-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Paris	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité...	Soin des malades.
Douai.....	Id.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille.....	Bollezeele	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Id.	Bourbourg (hospice) ...	Id.....	Soin des vieillards,etc.
Douai.....	Id.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Id.	Brouckerque.....	Id.....	Id.
Lille.....	Gravelines	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Douai.....	Esquelbecq	Dames de la Ste-Union	Hospice et asile.
Lille.....	Hondschoote.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Instr. des jeunes filles.
Douai.....	Lederzeele.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Le Rosendaël	Id.....	Id.
Id.	Looberghe.....	Id.....	Id.
Id.	Petite-Synthe	Id.....	Id.
Id.	Téteghem	Id.....	Id.
Cambrai	Rexpoëde	Augustines.....	Id.
Amiens	Watten	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Cambrai	Wormhoudt	Augustines.....	Id.
Douai.....	Hazebrouck.....	Sœurs de St-Vinc.-de-P	Id.
Paris	Id. (hospice).....	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards.
Douai.....	Arnêke.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Instr. des jeunes filles.
Lille.....	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieillards.
Id.	Id.	Id.....	Instr. des jeunes filles.
Paris	Id.	Dames de St-Maur....	Id.
Douai.....	Caëstre	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille.....	Cassel	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Id.	Id. (hospice).	Id.....	Soin des vieill. et enf.
Paris	Id.	Dames de St-Maur ...	Instr. des jeunes filles.

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai.....	Doulieu.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris	Estaires.....	Filles de la Charité...	Soin des orphelins.
Douai.....	Id.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille.....	Godewaersvelde.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Douai.....	Hondeghem.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.....	Houtkerque.....	Id.....	Id.
Id.....	La Gorgue.....	Id.....	Id.
Lille.....	Merville.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieillards.
Id.....	Id.....	Id.....	Instr. des jeunes filles.
Id.....	Morbecque.....	Id.....	Id.
Amiens	Morbecq (la-Motte-au-B)	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.....	Neuf-Berquin	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.....	Nieppe.....	Id.....	Id.
Id.....	Oudezeele	Id.....	Id.
Id.....	Renescure	Id.....	Id.
Id.....	St-Sylvestre-Cappel....	Id.....	Id.
Id.....	Ste-Marie-Cappel	Id.....	Id.
Lille.....	Steenbecque	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Id.....	Steenvoorde (hospice)..	Id.....	Soin des vieill. et mal.
Id.....	Id.	Id.....	Instr. des jeunes filles.
Id.....	Steenwerck.....	Id.....	Id.
Id.....	Id.	Id.....	Soin des vieillards.
Angers	Thiennes	S. de la Char. de Ste-M.	Instr. des jeunes filles.
Amiens	Vieux-Berquin.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Soin des vieillards.
Lille.....	Id.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Avesnes.....	Valenciennes.....	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles.
Paris	Id.....	Filles de la Charité...	Sec. à dom. id.
St-Laurent ..	Id.....	Filles de la Sagesse ..	Salles d'asile.
Lille.....	Id.....	S. N.-D. de la Treille..	Soin des malades.
Rennes	Id.....	Petit.-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Lille.....	Abscon.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Instr. des jeunes filles.
Douai.....	Anzin.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Paris	Id.....	Filles de la Charité...	Soin des malades.
Id.....	Aubry	Id.....	Instr. des jeunes filles.
Amiens.....	Aulnoy.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Id.....	Avesnes-le-Sec	Id.....	Id.
Id.....	Bellaing.....	Id.....	Id.
Id.....	Beuvrages.....	Id.....	Id.
Douai.....	Bouchain.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.....	Brillon	Id.....	Id.
Id.....	Bruay.....	Id.....	Id.
Lille.....	Condé.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Douai.....	Denain.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Paris	Id.....	Filles de la Charité...	Soin des malades.
Douai.....	Douchy	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Id.....	Famars	Id.....	Id.
Id.....	Flines.....	Id.....	Id.
Lille.....	Fresnes	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Amiens	Haveluy.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Douai.....	Hergnies	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Id.	Hérin	Id.....	Id.
Paris	La Sentinelle.....	Sœurs de la Charité..	Id.
Douai.....	Lecelles	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Mastaing	Id.....	Id.
Id.	Maing.....	Id.....	Id.
Portieux	Maulde.....	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.....	Moncheaux	Dames de la Ste-Union	Id.
Portieux	Mortagne.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Id.
Id.	Neuville-sur-l'Escaut...	Sœurs de la Providenc	Id.
Amiens	Nivelles	Id.....	Id.
Lille.....	N -D.-au-Bois.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Douai.....	Noyelles-sur-Selles.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Lille.....	Onnaing.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Id.	Quaroube	Id.....	Id.
Amiens	Raismes.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Id.
Paris	Id.	Filles de la Charité ..	Id.
Poitiers	Rumegies	Filles de la Croix	Id.
Avesnes.....	St-Amand	Sœurs de la Providenc	Id.
Paris	Id.	Filles de la Charité ..	Soin des malades.
Douai.....	Sars-et-Rosières.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens	Saultain.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Id.
Douai.....	Sebourg.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Thiant	Id.....	Id.
Id.	Thivencelles	Id.....	Id.
Lille.....	Vieux-Condé	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Anglet.....	Wavrechain	Servantes de Marie...	Id.
Cambrai	Aymeries.	Augustines.....	Id.
Avesnes.....	Anor.....	Sœurs de la Providenc	Id.
Id.	Avesnelles.....	Id.....	Id.
Id.	Bavai	Id.....	Id.
Lille.....	Id.	Sœurs de N.-D.de la T.	Soin des vieillards.
Douai.....	Baudegnies.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Avesnes.....	Bellignies	Sœurs de la Providenc	Id.
Angers	Berlaimont.....	S.de la Char. de Ste-M.	Id.
Lille.....	Bousies.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Avesnes.....	Cartignies	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.....	Cousolre.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Engle-Fontaine	Id.....	Id.
Id.	Eppe-Sauvage.....	Id.....	Id.
Avesnes.....	Etrœungt.....	Sœurs de la Providenc	Id.
Id.	Floyon.....	Id.....	Id.
Lille.....	Forest.....	Filles de l'Enfant-Jés.	Id.
Avesnes.....	Fourmies	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.....	Frasnoy	Dames de la Ste-Union	Id.
Avesnes.....	Glageon	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.....	Gommegnies	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Hargnies	Id.....	Id.
Avesnes.....	Hautmont	Sœurs de la Providenc	Id.

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Angers.....	Jeumont	S.de la Char. de Ste-M.	Instr. des jeunes filles
Avesnes.....	Landrecies	Sœurs de la Providenc	Id.
Id.	Le Quesnoy.....	Id.....	Id.
Paris	Id.	Filles de la Charité...	Soin des malades.
Lille.....	Id. (hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieill.et orph.
Avesnes.....	Leval	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles.
Id.	Marbaix	Id.....	Id.
Lille.....	Maresches.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Avesnes.....	Maubeuge	Sœurs de la Providenc	Id.
Rennes	Id.	Petit.-Sœurs des pauv.	S. des vieill. et instr.
St-Sauveur..	Moustiers	Sœurs des Ecoles chr.	Instr. des jeunes filles.
Angers	Maubeuge (sous-le-B.)..	S.de la Char. de Ste-M.	Id.
Avesnes.....	Ohain	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.....	Pont-sur-Sambre.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille.....	Preux-aux-Bois.....	Filles de l'Enf.-Jésus .	Id.
Angers	Recquignies	Sœurs de la Charité..	Id.
Lille.....	Robersart	Filles de l'Enf.-Jésus .	Id.
Douai.....	Ruesnes.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Avesnes.....	Sains	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.....	Solre-le-Château	Dames de la Ste-Union	Id.
Portieux	Trélon	Sœurs de la Providenc	Id.
Lille.....	Vendegies-au-Bois.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Douai.....	Wargnies-le-Petit	Dames de la Ste-Union	Id.
Avesnes.....	Wignehies.....	Sœurs de la Providenc	Id.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est peu considérable dans le département.

Il existe une église consistoriale à Lille, et cinq oratoires à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Président du consistoire, M. De Vismes ✲, à Saint-Amand.

Pasteurs: MM. Ollier, à Lille; Lebrat à Roubaix; Vesson, à Dunkerque; Messervy, à Quiévy; Bourlier, à Walincourt; Degrémont, à Inchy; Devisme, Casimir ✲, à Saint-Amand.

ORATOIRE ANGLICAN, A LILLE.

Pasteur, M. Inkeldon.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les israëlites existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et à Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Grand rabbin du consistoire à Lille, M. Lippmann.

Rabbin à Valenciennes, M. J. Lévy.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR D'APPEL DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à onze heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le jeudi de chaque semaine, et, en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que les affaires sont en état.

La Chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundis et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR D'APPEL.

Premier Président, M. Bardon, O. ✲. — *Premier Président honoraire*, M. Preux (O ✲). — *Présidents*, MM. comte De Guerne, ✲, Bottin, ✲, Duhem. — *Présidents honoraires*, MM. Petit, ✲, Tailliar, ✲, Binet, ✲, N... de Caudaveine.

Conseillers, MM. Drouart de Lezey, ✲, Hazard, Pagart, Parmentier, Bottieau, Dehayes de Marcère, Jorel, Honoré, Hardouin, Sauvage; Lefebvre du Prey, Hibon, David Deschodt, Dubrulle, Desticker; Daunoy, Martinet, Béhaghel, Poulmaire, Lemaire, Leroy, Maurice, Vandelet, Francoville. — *Conseillers honoraires*, MM. Minart, ✲; Lagarde, ✲; Courtin, ✲; Daman, Vanderwallen, ✲; Tournier, Devick, Danniaux, ✲; Rossignol, ✲; Gautier ✲.

PARQUET. — *Procureur général*, M. le baron Jorant, ✲, *Premier avocat général*, M. Carpentier, ✲, *avocats généraux*, MM. Grevin, Bagneris. — *Substituts pour le service du parquet*, MM. Mascaux, Pierron. *Secrétaire du parquet :* — M. Boniface.

GREFFE. — *Greffier en chef*, M Briquet. — *Commis greffiers assermentés*, MM. Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin et Bourriot.

COMPOSITION DES CHAMBRES PENDANT L'ANNÉE JUDICIAIRE, COMMENCÉE LE 1er NOVEMBRE 1875.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier président, M. Bardon. — *Président*, M. Bottin. *Conseillers*, MM. Drouart de Lezey, Jorel, Hardouin, Lefebvre du Prey, Desticker, Béhaghel, Lemaire, Leroy.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président. M. Duhem. *Conseillers*. MM Hazard, Francoville, Pagart, de Marcère, Honoré, Dubrulle, Daunoy, Martinet, Poulmaire.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Bottin. *Conseillers*. MM. Jorel, Hardouin, David, Lemaire.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. de Guerne. *Conseillers*, MM. Parmentier, Bottieau, Sauvage, Hibon, David, Deschodt, Vandelet, Maurice.

CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS.

MM. Louis Legrand, *bâtonnier*; Talon, Alf. Dupont père, Clavon, *secrétaire*, Merlin, de Beaulieu, Jules Dubois.

Avocats inscrits au tableau. MM. Talon, Pellieux, Dupont père, d'Esclaibes, Clavon, Merlin, L. Legrand, de Beaulieu, Rossignol, Dubois, Hattu, Dupont fils, Blondel, de Folleville, Théry, Dauphin, Allaert, Taisne, Vincent, Delloye, Clabaut, Druelle, Grimbert, Ed. Legrand, Lillers, Moguez, d'Hooghe, Maillard, Delgrange, Dubus, Lemercier, Detape, Boutet, Allard, Dubus, Deleporte.

Avocats admis au stage. MM. Escoffier, Rendu, Moraux, Lamiche, Vanwhoudt, Boutet, Vitrant, Delsart, Lavoix, Piolet, de Coussemaker, Louise, Menche de Loisne, Barbedienne, Lespagnol, Honoré, Legrand (Léon), Deligne, Ferot, Trenteseaux, Telliez, Herbaux, Deschodt, Malicet, Lesur, Millot, Chabalet, Tréca.

Avoués près la cour. MM. Villette, Poncelet, Dussalian, Gennevoise, Wimet, Faglin, Iude, Druelle, Picquet.

Huissiers audienciers. MM. Pinsart, Colart, Drapier, Leclercq, Parent, Marouzé.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles et aux criées, et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis à midi.

Président, M. Doë de Maindreville — *Juges*, M. Enlart de Guémy, juge d'instruction; MM. Lucas et Vandelet. — *Juges suppléants*, MM. Hovelt, Duvet, N... — *Procureur de la République*, M. Pelletreau. — *Substitut*, M. Debus. — *Greffier*, M. Dejaeghère. — *Commis-greffier*, M. Ghys.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Avocats, MM. Alex. Bouly de Lesdain, *bâtonnier*; Willems, G. Lemaire, de Lesdain fils, Schadet, Alf. Dumont; *Stagiaires*, MM. Gaston de Lesdain, G. Dumont, Georges Cavrois, Lucien Choquet,

Avoués, MM. Liem, Dumont, David, Montenuis, Desfontaines, Verley.

Huissiers, MM. Vollaeys, Delahaye, Vianne, Lion, Suywens, à Dunkerque; Zeghers, Sterkeman, à Bergues; Coddeville, à Bourbourg; Macquet, à Gravelines; Deturck, à Hondschoote; Casella, à Watten; Cavry à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — DUNKERQUE-EST. — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Olivier, *Suppléants*, MM. Lefebvre et de Lesdain. *Greffier*, M. Rooryck. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppléants*, MM. de Clebsattel, (O. ✻), et Willems. *Greffier*, M. Ducrocq. *Huissier-audiencier*, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Hovelt, Montigny, Delval, Deman, Lebleu, Grysez.

Commissaires-priseurs, MM. Cregnon et Klein.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à 10 heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Palynck.

3e CANTON. — BERGUES. — Il est composé de treize communes.

Juge-de-paix, M. Vandeper. *Suppléants*, MM. Leceuche et Dequeker. *Greffier*, M. Isoré. *Huissier-audiencier*, M. Sterckman.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux lundis et vendredis à dix heures.

Notaires du canton, MM. Dequeker, Dupuy et Chocqueel, à Bergues*e*

Commissaire-priseur, M. Kieken.

4e CANTON. — BOURBOURG. — Il réunit treize communes. *Jnge-de-paix*, M. Decarpentry. *Suppléants*, MM. Bondu et Verschave, *Greffier*, M. Boin. *Huissier-andiencier*, M. Coddevylle.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Beirnaert, Schalier, à Bourbourg.

5e CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Flajollet. — *Suppléants*, MM. Demarle et Waguet. *Greffier*, M. Bellon. *Huissier-audieneier*. M. Macquet.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Voituriez, à Gravelines.

6e CANTON. — HONDSCHOOTE. — Il est composé de huit communes. *Juge-de-paix*, M. Vannuxem. *Suppléants*, MM. Goudaert et Vercamer. *Greffier*, M. Zoëte. *Huissier-andiencier*, M. Deturck.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Boudewel, Vanderheyde, à Hondschoote; Deprez, à Rexpoëde.

7e CANTON — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-Paix*, M Vernimmen, *Suppléants*, MM. Dehaëne et Debreyne, *Greffier* M. de Lylle, *Huissier-audiencier*, M. Cavry

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Blanckaert à Bollezeele; Warin, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis sont destinés aux affaires civiles, les samedis aux affaires civiles et commerciales. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mercredis pour les délibérés en la chambre du Conseil.

Président, M. Lespagnol, ✲.—*Juges*, MM. Quenson, Demazière, juge d'instruction. — *Juge suppléant*, M. Trinquet (Émile). — *Procureur de la République*, M. Depoutre. — *Substitut*, M. Beck. — *Greffier*, M. Olivier. — *Commis-greffiers*, MM. Vanderputte et Montagne.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Oscar Grévin, Deblock, Trinquet.

Avoués, MM. Ruyssen, Leleu, Taverne.

Huissiers, MM. Tersen, Fryson, Debert, à Hazebrouck, Crunel, à Bailleul; Lynde, à Cassel; Lassure, à Steenvoorde; Duvrin, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal, *Suppléant*, M. Deberdt. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duvet. *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Ryssen. *Huissier-audiencier*, M. Tersen.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Carlier, Warin, à Hazebrouck; Roussel, à Renescure; Devos, à Wallon-Cappel; Lequien, à Caestre; Deram, à Steenbecque.

Commissaire-priseur, M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gobrecht.

3e CANTON. — BAILLEUL NORD-EST. — Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dehaine.

Suppléants, MM. Declercq et Lotthé. *Greffier*, M. Sename. *Huissier-audiencier*, M. Crunel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4e CANTON. — BAILLEUL SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Moeneclaye. *Suppléants*, MM. Leurs et H. de Coussemaker. *Greffier*, M. Lovigny. *Huissier-audiencier*, M. Crunel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Leroy, Lotthé, Declercq, à Bailleul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck; Helbecque, à Vieux-Berquin.

Commissaire-priseur, M. Becuwe.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Debacker.

5e CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes

Juge-de-paix, M. Regnault. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et Desmyttère. *Greffier*, M. Paresys. *Huissier-audiencier*, M Lynde.

Jours d'audience: Les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Morael et Singer, à Cassel; Bogaert, à Rubrouck.

6e CANTON — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Belgrand, à Merville. *Suppléants*, MM. Verhaeghe, Duquenne. *Greffier*, M. Lefebvre, *Huissier-audiencier*, M Douvrin

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe, Legrand, à Merville; Hennion et Domarles, à Estaires

Commissaires priseurs, MM. Chassaing à Merville; Menche, à Estaires.

7e CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Guermonprez; *Suppléants*, MM. Heem et Mortier; *Greffier*, M. Legrand; *Huissier-audiencier*, M. Lassure

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Outters, et Alexander, à Steenvoorde, Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondissement de Lille

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures du matin, tous les jours de la semaine, pour les affaires correctionnelles: à midi les jeudis, vendredis et samedis pour les affaires civiles; à onze heures, les 1er et 3e mercredis de chaque mois pour les criées.

Président, M. Le Roy (✲). — *Vice-présidents*, MM. Parenty, de Valroger. — *Juges*, MM. Telliez, Gentil, Casati, Loingeville, Hedde, Coquelin. — *Juges d'instruction*, MM. Gand, Marion, Remy. — *Juges suppléants*, MM. Théry, Chantreuil, Bieswal, Desjardin, Babled. — *Procureur de la République*, M. Froissart. ✲

— *Substituts*, MM. Devimeux, Barville, Boyez-Chammart, Bidart. *Juges honoraires*, MM. Bourdon, Desrousseaux, ✻, N.. N..., *Juges suppléants attachés au parquet*, MM. Desjardins et Bieswal.— *Secrétaire du Parquet*, M. Laurent ✻, *Greffier*, M. Legrand. — *Commis-greffiers*, MM. Jourdain, Fiévet, Delplanque, Oyer et Jansonne. — *Interprète judiciaire*, M. Conraets.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures.

Avocats, MM. Théry, Houzé de l'Aulnoit, Ovigneur, Labbe, Bayart, Grillet, Legrand (Pierre), Théry (Gustave), Werquin, Philippe, Desante, Coquelle, Vanlaer. Delemer, Pottier, Testelin, Reuflet, Decroix, Vente, Dalbertenson, Basquin, Fischaux, Cousin, Dejardin, Verstaen, Henry, Baggio, Dubrulle, Barbe, Defontaine, Decroix, Chon, Houdoy, Cottignies, Selosse, Liagre.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Hector Lefebvre, Blondeau, Copin, Desrousseaux, Ladureau, Crouan, Théry, Poissonnier, Villaret, Dolez, Gonnez, Delecroix Thevenin, Desmottes, Herlin, Destombes, Lefebvre, Desrousseaux, Lavoix, Vallois, Boitel, Mertian, Guichard.

Avoués, MM. Ed. Desrousseaux, Lefrancq, Gennevoise, Blondeau, Paquet, Pajot, Houzé, Derenty.

Huissier, MM. Leboucq, Crapet, Broutin, Varlusel, Boutemy, Payen, Zète, Tiprez, Spriet, Huart, Dessaint, Vercoutere, Pollet, à Lille; Ricouart, à Lannoy; Devevre, à Armentières; Lys, à Haubourdin; Létendart, Pont-à-Marcq; Lemar, à Quesnoy; Lemaître, à La Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Gille, à Seclin; Paccou, à Cysoing; Boutemy et Leclercq, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de deux communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Nœuvéglise *Suppléants*, MM. Pajot, Blondeau. *Greffier*, M. Prouvost, *Huissier-audiencier*, M. Huart.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, dix heures du matin.

2e CANTON. — LILLE-CENTRE — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin, *Suppléants*, MM. Desrousseaux, Edouard-Victor et Gennevoise, avoués *Greffier*, M. Morache, *Huissier-audiencier*, M. Desains.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin et mardis, à onze heures.

3e CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Liechtenberger. *Suppléants*, MM. Dcledicque et N..., *Greffier*, M. Becquart. *Huissier-audiencier*, M. Zete.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, dix heures du matin.

4e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mertian. *Suppléants*, MM. J. Lefebvre. Labbe. *Greffier* M. Rattel, *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundi, 8 heures, audience publique ; lundi, 3 heures, conseils de famille ; mercredi, 9 heures, rue Colbert, 56, conciliations ; vendredi, 3 heures, audience.

5e CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juye-de-paix*, M. Parel. *Suppléants*, MM. Courmont et Lefebvre. *Greffier*, M. Wannoschot. *Huissier-audiencier*, M. Payen.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, au domicile du juge, rue de la Préfecture, N° 15, à dix heures du matin pour les conciliations et mercredis à dix heures pour les audiences sur citation à la mairie, salle du Tribunal de simple police.

Notaires des cinq cantons de Lille, MM. Mas, J. Danel, Courmont, Lebigre, Herlin, Deledicque, Dujardin, J. Lefebvre, Piat, Em. Lefebvre, Herbout, Gennevoise, Pajot, Ducrocq, Mas, Roussel, Lemay, Desrousseaux, Allègre, à Lille ; Vanden Broecke, à Ronchin ; Dujardin, à Wambrechies.

Commissaires priseurs, MM. Desante, Pajot, Serpette, Genet, Lesage, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Spriet.

6e CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept communes, *Juge-de-paix*, M. Ranson. *Suppléants*, MM. Butin, ✲, et Desmazières; *Greffier*, M. Flament. *Huissier-audiencier*, M. Dewevre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyn, à Armentières; Desuet, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Quintrel, à Armentières.

7e CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Van Remorteere. *Suppléants*, M. Mulle, à Camphin, M. Bommart, à Templeuve. *Greffier*, M. Dubois. *Huissier-audiencier*, M. Paccou.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin; mardi, affaires civiles; vendredi, simple police.

Notaires du canton de Cysoing, MM Brunel, à Cysoing, Dorchies, à Templeuve.

8e CANTON. — HAUBOURDIN. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Lorthioir. *Suppléant*, MM. Duverdyn et Rose. *Greffier*, M. Leclercq. *Huissier-audiencier*, M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Delehette, à Haubourdin, Josson, à Lomme; Galloo, à Radinghem; Dhaine à Wavrin.

9e CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. D'Herbomez. *Suppléants*, MM. Leroy-Dubois, maire d'Illies et Cousin. *Greffier*, M. Béghin. *Huissier-audiencier*, M. Lemaitre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de la Bassée, MM. Buisine, Clainpanain, à La Bassée; Deron, à Aubers; Delassus, à Fournes.

10e CANTON. — LANNOY. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Jonville, à Lannoy. *Suppléants*, MM. Deffrennes et Delerue. *Greffier*, M Trempont. *Huissier-audiencier*, M. Pinson.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures précises du matin.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Valenducq, à Lannoy; Vanhaecq, à Ascq.

11e CANTON. — PONT-A-MARCQ. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Delecluse. *Suppléants*, MM. Bruneau et Le Vaillant de Jollain. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Létendart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, MM. Theys, à Pont-à-Marcq ; Cousin, à Phalempin.

12e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE. — Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Samyn. *Suppléants*, MM. Fauvarque et Pouillier. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Lemar.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle, MM. D'Halluin, à Quesnoy ; Lambin, Flayelle, à Comines.

13e CANTON. — ROUBAIX-EST. — Il se compose de deux communes. *Juge-de-paix*, M. Claustre (O A). *Suppléants*, MM. A. Delaoutre et A. Motte. *Greffier*, M. Delerue. *Huissier-audieneier*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis de chaque semaine.

14e CANTON. — ROUBAIX-OUEST. — Il est composé de trois communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier (O I). *Suppléants*, MM. Cottigny et Watine-Wattinne. *Greffier*, M. Legay. *Huissiers-audienciers*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Roubaix. MM. Duchange, Duthoit, Hellebecque, Vaché à Roubaix.

Commissaire priseur, M. Roussel.

15e CANTON. — SECLIN. — Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Vandermersch. *Suppléants*, MM. Louis Collette et Louis

Desmazières. *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier-audiencier*, M. Gilles.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures, pour la simple police et vendredis, à neuf heures, pour les affaires civiles.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Fontaine, à Seclin,

16e CANTON. — TOURCOING-NORD. — Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Legrand. *Suppléants*, MM. Deroubaix et Hassebroucq. *Greffier*, M. Vanaverbeck. *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

17e CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*. M. Duchochois ✲. *Suppléants*, MM. Rousselle-Caulliez et Jourdain-Defontaine, ✲. *Greffier*, M. Farvacque. *Huissier-audiencier*, M. Leclercq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons de Toureoing, MM. Debœuf, Bigo, Ghesquière, à Tourcoing ; D'Halluin, à Linselles ; Labbe, à Roncq ; Ducrocq ✲, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Leuridan

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les premier et troisième jeudis de chaque mois, à neuf heures : il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondisssment de Cambrai.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine, à dix heures.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi, à dix heures.

Président honoraire, M. Pley. *Juges honoraires*, MM. Quecq, Asselin, Renard.

Président, M. Tabary. *Juge d'instruction*, M. Bonnel, *Juges*, MM. Delefosse, Barbier. *Juges suppléants*. MM. Dutemple, Prioux, *Procureur de la République*, M. Boucly, *Substitut*, M. Bottin, *Greffier*. M. Hulot, *Commis-greffier*, MM. Rivière et Petit.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin, jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Dutemple; Cirier, Lefranc, Quentin, Louis Delattre, Delattre, Léonce, Lancelle, Pagniez, Louis, Dutemple fils, Tribou, Flinaux, Chenu, Roth et Canon.

Avoués, MM. Glinel, X..., Doyen, Lecat, Duez. Christian, Truy.

Huissiers, MM. Doucedame, Lefebvre, Bommier, Cousin, Leboucq, Muguet, Charpentier, Gressier, Boudry, à Cambrai, Dumont, à Carnières; Hautœur, Danjou, au Câteau; Lesne et Béra à Clary; Gonthier, à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — CAMBRAI EST. — Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Tamboise, *Suppléants*, MM. Cirier et Fliniaux. *Greffier*, M. Goy. *Huissiers audienciers*, MM. Boudry, Muguet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à deux heures.

2e CANTON — CAMBRAI-OUEST. Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Caplet. *Suppléant*, MM. Delattre, Déjardin. *Greffier*, M, Bouchez, *Huissiers-audienciers*, MM. Cousin, Leboucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai. MM. Brulley de la Brunière, Crépin, Savary, Wacquez, Basquin, Ledoux, Cattelin, Lantiez, Millot, à Cambrai.

Commissaires priseurs, MM. Théry et Castelain, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal alternativement présidé par MM. les juges-de-paix,

tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3e CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Germe. *Suppléants*, MM. Tellier, Bricourt, *Greffier*, M. Lansiaux, *Huissier-audiencier*, M. Dumont, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures : elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Biziaux, à Avesnes-lez-Aubert, Delcroix, à Quiévy.

4e CANTON. — LE CATEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Lancien, *Suppléants*, MM. Sartiaux et Cardon. *Greffier*, M. Godard. *Huissiers audienciers*, MM. Hautecœur et Danjou.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à 10 heures. — Les conseils de familles les samedis à onze heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Alliot, Basquin, Contesse, Bauduin, au Câteau ; Basquin, à Câtillon.

5e CANTON. — CLARY. — Il contient dix-sept communes. *Juge-de paix*, M. Leroux. *Suppléants*, MM. Dolez et Decupère. *Greffier*, M. Bricout. *Huissiers-audienciers*, MM. Lesne et Béra.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt ; Dupont Guérin, à Clary ; Taisne, à Caudry.

6e CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes *Juge-de-paix*. M. Savary. *Suppléant*, M. Rubin. *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardis à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing. MM. Soualle, à Flesquières : Dupuich, à Gouzeaucourt.

7e CANTON. — SOLESMES. Il contient la ville de ce nom et seize communes. *Juges-de-paix*, M. Petit; *Suppléants*, MM. Ratte et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Decaux. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Brisset et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondissement d'Avesnes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à cinq heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles; les jeudis, aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc.; les vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Deberdt. —*Juges*, MM. Guillemart, L'Eleu; *Juge d'instruction*, de M. Vienne.—*Juges suppléants*, MM. Paul, Champeaux. — *Procureur de la République*, M. Gheerbrant.—*Substitut*, M. de Warenghien. — *Greffier*, M. Roques. — *Commis-greffiers*, MM. Dubois, Fromont.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Delaville, Pillion, Lebeau, Guillemin, Manesse, Pasqual, Canquelain, Legrand, Champeaux, Baudet, Mutiaux.

Avoués, MM. Caffiery, Couronne, Gauchet, Pecard (Henri), Chevreux, C. Paul, Couppez.

Huissiers, MM. Boulanger, Lequime; Bernard, Boquet et Taquet, à Avesnes; Marchant, à Berlaimont; Ringuet, Leclercq, à Landrecies; Ansiaux, André, Chevallier, à Maubeuge; Duchâteaux, Lenclud, Bocquet, Marchand, au Quesnoy; Baudson, à Solre-le-Château, Castin et Birambaux, à Trélon; Marchand et Sohier, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Georges. *Suppléants*, MM. Gauchet et Pasqual. *Greffier*, M. Farce.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis à dix heures.

2e CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Evrard, *Suppléants*, MM. Couronne, Manesse. *Greffier*. M. Normant.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Julien, Caplain, Laurent, De Clerfayt et Carnoye, à Avesnes; Lecompte, à Dourlers, Leclercq, à Etrœungt; Boutrouille, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Riquoir.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal alternativement présidé par MM. les Juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Pillion.

3e CANTON. — BAVAI. — Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Sponi, *Suppléant*, M. Gravis; *Greffier*, M. Erouart fils, *Huissiers-audienciers*, MM. Marchand et Sohier.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Gravis, Payen, Richard.

4e CANTON. — BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, Emond (Ernest). *Suppléants*, MM. Mercier et Emond. *Greffier*, M. Taulet, *Huissier-audiencier*, M. Marchant.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Eliez et Laforge, à Berlaimont.

5e CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Delame. *Suppléants*, MM. Bonnaire, Desquesnes. *Greffier*, M. Lenain, *Huissiers-audienciers*. MM. Ringuet et Leclercq.

Jours d'audiences: les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Stiévez, Legrain, Caniot, à Landrecies, Azambre, à Maroilles.

6e CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Piette; *Suppléants*, MM. Lustremant et de Lalène-Laprade. *Greffier*, M. Carion. *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Bocquet, Lenclud, Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

7e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize commune, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mésange. *Suppléants*, MM. de Lalène-Laprade et Lefranc. *Greffier*, M. Loiseau. *Huissiers-audienciers*, MM. Bocquet, Duchâteau, Marchand, Lenclud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy. MM. Gorisse, Lustremant et Legrain, au Quesnoy; Lustremant, à Jenlain; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures, il est présidé alternativement pendant un trimestre par l'un des juges-de-paix.

Greffier, M. Prevost.

8e CANTON. — MAUBEUGE. — Il est composé de vingt-huit communes. *Juge-de-paix*, M. Ledoux. *Suppléant*, M. Deharveng, *Greffier*, M. Lesnes. *Huissiers-audienciers*, MM. Ansieaux, Chevallier et André.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Durant, Bottieau et Herbecq, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*,, M. Destombe. *Suppléants*, MM. Rouez et Martin. *Greffier*, M. Sy. *Huissier audiencier*, M. Baudson.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Cornu, Lecomte, à Solre-le-Château.

10e CANTON. — TRÉLON. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Bourgeois, *Suppléants*, MM. Hanoteau et Mercier. *Greffier*, M. Loones, *Huissiers-audienciers*, MM. Castin et Birembaux.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Azambre à Fourmies; Devouge à Wignehies; Lemaire à Trélon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondissement de Douai.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures du matin. Les mercredis, jeudis et vendredis, sont consacrés aux affaires civiles et commerciales; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Delaby. — *Juges*, MM. Boucher, Cadart; *juge d'instruction*, MM. Bommart, Choque. — *Juges suppléants*, MM. Hallo et l'Eleu. — *Procureur de la République*, M. de la Gorce. — *Substitut*, M. Savary. — *Greffier*, M. Coppin. — *Commis-greffiers*, MM. Vallée, Avrez.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la Cour d'appel.

Avoués, MM. Boniface, Desplanque, Deltombe et Fabre.

Huissiers, MM. Campion, Pinsart, Colart, Parent, Leureele, Saillard, Lecq, Avis, Drapier et Leclercq, à Douai; Vasseur, à Arleux; Meunier, à Marchiennes; Lemaire à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge de-paix*, M. Théry. *Suppléants*, MM. Ed. Allard, Victor Théry, Ed. Legrand. *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Campion.

Jours d'audiences: les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2e CANTON. — DOUAI-SUD. — Il est composé de onze communes,

outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Déprès. *Suppléants*, MM. Lagache, Dauphin. *Greffier*, M. Demont. *Huissier-audiencier*, M. Saillard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3e CANTON. — DOUAI-OUEST. — Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, MM. Desplanque et Rousseau. *Greffier*, M. Jovenet. *Huissier-audiencier;* M. Lecq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. de Baillencourt dit Courcol, Cardon, Trinquet, Lendin, Regnault, Dubus, Daix, Druon, Proyart, Dubois, Wable.

Commissaires-priseurs, MM. Ducatelie, Parenty, Delcambre, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Greffier du tribunal, M. Lebrun, Eugène à Douai.

4e CANTON. — ARLEUX. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Potiez, à Arleux. *Suppléants*, MM. Pennequin et N.... *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Vasseur.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Pennequin, Bar, à Arleux.

5e CANTON. — MARCHIENNES. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Broquard. *Suppléants*, MM. Théry et Deprez. *Greffier*, M. Fourot. *Haissier-audiencier*, M. Meunier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Théry et Desprez, à Marchiennes.

6e CANTON. — ORCHIES. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Gambart. *Suppléants*, MM. Warocquier et Piérart. *Greffier*, M. Dépret. *Huissier-audiencier*, M. Lemaire.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Pierart, Dubus, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE VALENCIENNES.

Les audiences du tribunal s'ouvrent à dix heures. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, et après celles-ci le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureaux ouverts et des ventes judiciaires, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des forêts.

Les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Maniez, ✲. — *Juges*, MM. Bultot (juge d'instruction), Flamen; Danniaux. — *Juges suppléants*, MM. Courtin, Verdavainne, Doutriaux. — *Procureur de la République*, M. Tournier; — *Substitut*, M. Blocaille; — *Greffier*, M. Malicorne; — *Commis-greffiers*, MM. Lejay, Hétier et Lecat.

Président honoraire, M. Lécuyer, ✲, ✠. — *Juge honoraire*, M. Dupont, ✲.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin, jusqu'à six heures du soir, sans interruption.

Avocats, MM. Doutriaux, *Bâtonnier;* Regnard, Girard, père; Foucart, Collet, Didiez, Alfred Girard, Doutriaux, Ch. Thellier de Poncheville, Legrand, Pillion, Deladerrière, Bossaut, Sauteau, Armand, Désorbaix, Delecourt, Dubiez; *stagiaires*, MM. Foucart fils et Leroy.

Avoués, MM. Devillers, président de la Chambre, Libert, Wintrebert, Lestoille, Delhaye, Marbotin.

Huissiers, MM. Leflan, syndic; Cochinart, Léchelle, Bourse, Chartier, Vasseur, Delgrange, Bulté, Sorriaux, à Valenciennes; Bouland, Ghienne, à Bouchain; Marchand, à Condé; Desmons, Haussy à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — VALENCIENNES-NORD. Il est composé de huit communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*. M. Tournier.

Suppléants, MM. Gamblon et Devillers. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, et mardis, à neuf heures du matin.

2e CANTON. — VALENCIENNES-EST. Il comprend dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Sabès, *Suppléants*, MM. Podevin et Deromby. *Greffier*, M. Godon. *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à neuf heures du matin.

3e CANTON. — VALENCIENNES-SUD. Il réunit quatorze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, Huon de Kermadec ✻. *Suppléants*, MM. Girard et Collet. *Greffier*, M. Trelcat. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Beauvois, Gamblon, Lefebvre (Auguste), Namur, Bultot, Baudrain, Deltombe, Herbert, Delcourt, Mabille, Julien, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs. MM. Pillion (Jules), Hannoire, Gostieau, à Valenciennes

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les Juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemoine.

4e CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt-et-une communes. *Juge-de-paix*, M. Cogé, à Bouchain, *Suppléants*, MM. Canonne et Lefebvre. *Greffier*, M. Ghienne, (Elie), à Bouchain. *Huissiers-audienciers*, MM. Bouland et Ghienne (Augustin).

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Canonne, G. Lefebvre, à Bouchain.

5e CANTON. — CONDÉ. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Goubet. *Suppléants*, MM. Waterneau, Martel, à Condé. *Greffier*, M. Wettge *Huissier-audiencier*, M. Marchand

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Longatte, Carlier, Mention, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé fils, à Condé.

6e CANTON. — SAINT-AMAND (rive droite de la Scarpe). — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lesens. *Suppléants*, MM. N..., Barbieux Hippolyte, *Greffier*, M. Copin, *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Bourriez.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7e CANTON. — SAINT-AMAND (rive gauche de la Scarpe) — Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, MM. Waché. *Suppléants*, MM. Davaine et Barbieux Louis, *Greffier*, M. Joly, *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Haussy.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Mascaux à Mortagne ; Herbert, Démanest, Biller, Barbieux, Vérez, à Saint-Amand

Commissaire-priseur, M. Bouillaux, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemaire. *Commis-Greffier*, M. Dupire.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

COUR D'APPEL DE DOUAI.

MM. Petit, ✲, président honoraire de la cour d'appel, Daniaux, conseiller honoraire ; Rossignol, ✲, id.; L. Legrand, avocat ; Talon, avocat ; Parlange, vérificateur de l'enregistrement ; Gennevoise, avoué.

TRIBUNAL DE DOUAI.

MM. De Beaulieu, avocat, *président;* Allard, ancien notaire; Maurice père, ✲, sénateur; Essig, receveur de l'enregistrement; Fabre, avoué; Coppin, *greffier-secrétaire.*

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

MM. De Lesdain, avocat, *président;* Favière, vérificateur de l'enregistrement; Beck, ancien notaire; Dumont, avoué; Lefebvre, avocat.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK.

MM. Behaghel, vérificateur de l'enregistrement; Bloeme, notaire; Bogaert, notaire, Decool, ancien notaire.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Blondeau, avoué, *président;* Cleenewerck de Crayencour ✲ ✲ (O I), vice-président du conseil de préfecture, Desmaretz, vérificateur de l'enregistrement; Houzé de l'Aulnoye, avocat; Bayart, idem; Legrand, *secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. Renard, *président;* Ledoux, conseiller d'arrondissement; Dutemple, avocat; Declercq, vérificateur de l'enregistrement; Hourie, avoué; Hulot, *secrétaire.*

TRITUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Paul, juge suppléant, *président;* Lebeau, avocat; Caffieri, avoué; Davoine, ancien notaire; Flamant, conservateur des hypothèques; Carniaux, *Greffier-secrétaire;*

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Thellier de Poncheville, *président:* Boca, ancien magistrat; Libert, avoué; Guiot, vérificateur de l'enregistrement; Malicorne, greffier, *secrétaire.*

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 22 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés, depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant com-

mandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Roubaix, Tourcoing, Cambrai et Valenciennes; ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Féron. — *Juges*, MM. Brichet, De Forcade, Coquelle, Dessurne.— *Juges suppléants*, MM. Ingelet, J. Marchand, Deloince. — *Greffier*, M. P. Michel. — *Commis-Greffier*, M. Dodanthun.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. P. Derode. — *Juges*, MM. H. Delcourt, H. Labbe, Descamps-Crespel, Ch. Mas, Thirier, Delcourt, Le Blan, A. Wallaert. — *Juges Suppléants*, MM. Schoutetten, Ch. Huet, Ozenfant, Fontaine, Flament, Désiré Deblock. — *Greffier*, M. Blondeau — *Commis-greffier*, M. L. Capon.

TRIBUNAL DE ROUBAIX.

Président, MM. Ach. Vernier. — *Juges*, MM. J.-B. Defrennes, A. Vernier, J.-B. Pennel. — *Juges suppléants*, MM. Ed. Ferrier, Ach. Defrenne. — *Greffier*, M. Lequenne.

TRIBUNAL DE TOURCOING.

Président, M. Jourdain-Defontaine ✲. — *Juges*, MM. Danset, Gaspard Desurmont, Leroux-Bériot.— *Juges suppléants*, MM. Désiré Leurent, Taffin-Binault, Adelphi Duquennoy. — *Greffier*, M. Pannier.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Cornaille-Leroy. — *Juges*, MM. Mazinghien, Bautista, Petit, Delesalle. — *Juges suppléants*, MM. Mallet, Risbourg, Poncin — *Greffier*, M. Regnaudin. — *Commis-greffier*, M. Pluchart.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Em. Delame. — *Juges*, MM. Leduc, Harpignies, Dècle, Sirot-Wagret. *Juges suppléants*, MM. Nicole, Vincent, Fontaine. — *Greffier*, M. Leroy.

CONSEILS DE PRUDHOMMMES.

LILLE. — *Président*, M. Descat-Leleux, ✲; *vice-président*, M. Faucheur-Deledicque. — *Patrons*, MM. Dautremer, Crépy,

Meurisse, O. Baudon, Laurenge. — *Ouvriers*, MM. Lemaire, Becquart, Deflandre, Dussautoy, Forestier, Chivorez, Schneider. *Secrétaire*, M. Madelin.

Roubaix. — *Président*, M. L. Watine ✲, — *vice-président*, M. J.-B. Screpel. — *Secrétaire*, M. Ruflet. — *Patrons*, MM. Beuscart, Toulemonde-Chombart, Eloi Toulemonde. — *Ouvriers*, MM. J.-B. Lerouge, Mesplont, J.-B Franchomme, Ch Boune, Chevalier, C. Lecomte.

Tourcoing. — *Président*, M. Bernard, Louis; *vice-président*, M. Delmasure. — *Patrons*, MM. L. Duhamel, F. Lehoucq, Lorthiois-Peenaert, L. Darras, F. Scalabre, Edm. Leroux, Masure-Lorthiois, L. Honoré. *Ouvriers*, MM. A. Bolin, L. Delannoy, J.-B. Nollet, Ach. Corvoisie; H. Jouvenel, H. Corman, H. Catteau, A. Bigonnier.

Armentières. — *Président*, M. Fauquembergue; *vice-président*, M. Salmon. — *Patrons*, MM. Léturgié, Delecaille, Leuridan, Dufour, Ruyant, Hallot, Gruson, Liébart, Breuvart. — *Ouvriers*, MM. Bague, Bourcke, Longeville, Lalau, Lemaire, Lombart, Pouille, Fournier, Dupont.

Douai. — *Président*, M. Huyez; *vice-président*, M. Lesurque-Leborgne; *secrétaire*, M. Carlier. — *Patrons*, MM. de Baillencourt, Dubourg, Broux, Hanotte, Jupin, Hayez, Dechristé, Chartier, Lesurque, Cavrois. — *Ouvriers*, MM. Offret, Barre, Cochon, Dassonville, Dargand, Gouy, Lucas, Danel, Duterque.

Valenciennes. — *Président*, M. Marquis; *vice-président*, M. Meurs. — *Patrons*, MM. Cliche, Babonaux, Mineur, Vernus, Motte. — *Ouvriers*, MM. Coutelier, Villard, Heyl, Schoenheiz, Capon, Cordier.

Cambrai. — *Président*, MM. Hattu; *vice-président*, M. Delannoy. — *Patrons*, MM. Belami, Gransart, Catté, Paris, Tilmant. — *Ouvriers*, MM. Bourgeois, Dubois, Hennino, Legrand, Vallet, N...

Le Cateau. — *Président*, M. Robert Ledieu; *vice-président*, M. Picard. — *Patrons*, MM. Ferret, Collart, Pecqueux, N... — *Ouvriers*, MM. Herlemont, Pruvot, Bracar, Bara, Basuyau, Mouton. — *Secrétaire*, M. Ledieu-Diot.

Halluin. — *Président*, M. Dupont-Bonduel; *vice-président*, M. Odou. — *Patrons*, MM. Leduc-Danset, C. Castelain, Dumortier. — *Ouvriers*, MM. Beuque, D. Castelain, Nollet.

ORGANISATION MILITAIRE

L'article 1er de la loi du 24 juillet 1873 porte que le territoire de la France sera, pour toutes les parties de son organisation militaire, divisé en 18 régions : celles-ci sont partagées en subdivisions de régions.
nistration publique.

Un décret du 28 septembre suivant a créé 18 corps d'armée destinés à occuper les 18 régions entre lesquelles le territoire français est divisé, conformément à la loi précitée.

Lille est le chef-lieu du 1er corps d'armée et de la 1re division militaire qui comprend les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

1er CORPS D'ARMÉE.

M. Clinchant, G O ✲, général de division, *commandant le 1er corps d'armée et la 1re division militaire.*

MM. Fayet, O ✲, capitaine d'état-major de 2e classe, *aide-de-camp;* Bazin, lieutenant au 1er de ligne, *officier d'ordonnance.*

État-major du 1er corps d'armée et de la 1re division militaire.

MM. Campenon, C. ✲, général de brigade, *chef d'état-major général*; Ruyneau de Saint Georges, O ✲, lieutenant-colonel, d'état-major, *sous-chef d'état-major général*; Schnell ✲, chef d'escadron d'état-major; Iung, chef d'escadron d'état-major; Le Bègue de Germiny, ✲, capitaine d'état-major; de Masin, ✲, capitaine d'état-major; Emmery, capitaine d'état-major; Voirin, ✲, capitaine d'état-major; de la Rue de Francy, lieutenant au 84e de ligne; Vexlare, *capitaine secrétaire-archiviste.*

1re DIVISION D'INFANTERIE, A LILLE.

M. Lecointe; C. ✲, général de division, *commandant.*

MM. Thiroux, ✲, capitaine, d'état-major, *aide-de-camp*; Rochet, lieutenant au 43e de ligne, *officier d'ordonnance.*

MM. Taffin, O. ✲, lieutenant-colonel d'état-major, *chef d'état-major*; Tronchet, capitaine d'état-major.

1re *brigade d'infanterie, à Lille.*

MM. Guichard, C. ✻, général de brigade, *commandant*; Bizard, lieutenant au 43e de ligne, *officier d'ordonnance.*

2e *brigade d'infanterie, à Cambrai.*

M. Ponsard, C. ✻, général de brigade, *commandant;* de Peyriagues, lieutenant au 1er de ligne, *officier d'ordonnance.*

2e DIVISION D'INFANTERIE, A ARRAS.

M. Véron, dit Bellecourt. C. ✻ général de division, *commandant*;

M. Leduc, lieutenant au 8e de ligne, *officier d'ordonnance.*

MM. Mourlan, ✻, chef d'escadron d'état-major, *chef d'état-major*; Noiret, ✻, capitaine d'état-major; Poulain, capitaine d'état-major.

3e *brigade d'infanterie, à Arras.*

MM. Maurice, C. ✻, général de brigade, *commandant*; Clavel, lieutenant au 33e de ligne, *officier d'ordonnance.*

4e *brigade d'infanterie, à Saint-Omer.*

M. Ferri Pisani, O ✻, général de brigade, *commandant*; Herbin, lieutenant au 8e de ligne, *officier d'ordonnance*

1re *brigade de cavalerie, à Lille.*

M. Lardeur, O ✻, général de brigade, *commandant*; Bertonnière, lieutenant au 19e chasseurs, à cheval, *officier d'ordonnance.*

3e *brigade de dragons, à Valenciennes.*

M. Gayault de Maubranches, C. ✻, général de brigade, *commandant.*

1re *brigade d'artillerie, à Douai.*

MM. Moulin, C. ✻, colonel, *commandant provisoirement*; M. Théry, ✻, chef d'escadron, au 1er d'artillerie *chef d'état major.*

DIRECTION SUPÉRIEURE DU GÉNIE, A LILLE.

M. Ansous, C. ✲, général de brigade, *directeur supérieur*.

MM. Marseille, ✲, capitaine *aide-de-camp* : Paysant, ✲, adjoint de 3e classe.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD

Lille. — M. Guillot de la Poterie, O. ✲, colonel, *commandant la place* ; MM. Nauroy, ✲, capitaine, *adjudant de place* ;

Place de Douai et Fort-de-Scarpe. — M. Geille, O. ✲, lieutenant-colonel, au 15e d'artillerie *commandant* d'armes ; M. Lavirotte, ✲ sous-lieutenant, *secrétaire-archiviste*.

Place de Cambrai. — M. Bourboulou, O ✲, colonel, *commandant la place*.

Place de Valenciennes.— M. Savin de Larclause, ✲, colonel du 14e dragons, *major de la garnison*.

Place de Dunkerque et Fort-Louis. — M. Grieb, C. ✲, lieutenant-colonel du 110e de ligne, *commandant d'armes*.

Place de Maubeuge. — M. Taillant, C. ✲, lieutenant-colonel *commandant la place*.

Place de Bouchain. — M. Peuvrel, ✲, capitaine, *comm. la place*.

Place de Condé. — M. Dubuquoy, chef d'escadron au 14e dragons, *commandant d'armes*.

Place de Landrecies. — M. Courtès, ✲, chef de bataillon au 84e de ligne, *commandant d'armes*.

Place de Bergues et Fort-Français.— M. Leclerc, ✲, cap. *id*.

Place de Gravelines.— M. Mutz, capitaine au 110e de ligne, *commandant d'armes*.

Place d'Avesnes. — M. Gusser, O ✲, lieutenant-colonel du 84e de ligne, *commandant d'armes*.

Place du Quesnoy. — M. Lebrun, chef de bataillon au 1er de ligne, *commandant d'armes*.

BUREAUX DE RECRUTEMENT.

Lille. — MM. Fabry, chef de bataillon, hors cadre ; Lemaître, capitaine, hors cadre ; Riston, ✲, lieutenant au 23e de ligne,

adjoint; Dufour, ✲, capitaine en retraite, major, général de l'armée territoriale; Collet, ✲, sous-lieutenant au 14e dragons, adjoint; — Renaudin, ✲, capitaine en retraite, capitaine-major du 1er régiment de l'armée territoriale; Marcelin, sous-lieutenant au 127e de ligne, adjoint.

Valenciennes. — MM. Girardin, ✲, chef de bataillon hors cadre; Chevalier, ✲, capitaine hors cadre; Aubry, lieutenant au 39e de ligne, adjoint; Mulot, ✲, capitaine en retraite, capitaine-major du 2e régiment de l'armée territoriale; Bachet, lieutenant au 8e de ligne, adjoint.

Cambrai. — MM. Haffner, ✲, chef de bataillon hors cadre; Parpais, ✲, capitaine hors cadre, Lefebvre, sous-lieutenant au 73e de ligne de ligne, adjoint, Vraux, ✲, capitaine en retraite, capitaine-major du 3e régiment de l'armée territoriale; Blondiaux, sous-lieutenant au 74e de ligne, adjoint.

Avesnes. MM. Gravis, ✲, chef de bataillon, hors cadre; Douette, capitaine hors cadre; Galoteau, sous-lieutenant au 45e de ligne, adjoint; Pinoul, ✲, capitaine en retraite, capitaine-major du 4e régiment de l'armée territoriale: Brizard, sous-lieutenant au 43e de ligne, adjoint.

Dunkerque. MM Fistié, ✲, capitaine en retraite; Grisez, capitaine hors cadre; Barré, lieutenant au 63e de ligne, adjoint; Assonion, ✲, capitaine en retraite, capitaine major du 8e régiment de l'armée territoriale; Ferry, lieutenant au 110e de ligne, adjoint.

GÉNIE.

Direction de Lille.

Service de la direction. — M. Hallier, O ✲, colonel, *directeur du génie*. M. Boulanger, ✲, garde principal en retraite.

Place de Lille. — MM. Barillon, O ✲, lieutenant colonel, *chef du génie;* Robida, capitaine de 1re classe; Sever, capitaine de 2e classe; Chrétien, ✲, adjoint principal de 2e classe; Rigault, méd. mre; Mathis, adjoint de 2e classe; Girard, Tavernier, méd. mre; Martin, adjoint de 3e classe.

Place de Valenciennes. — MM, Bernard, O ✲, chef de bataillon, *chef du génie*; Quantin, capitaine de 2e classe; Vahé, adjoint principal de 2e classe; A. Loiseau, Stenne, adjoints de 2e classe; J. Loiseau, adjoint de 3e classe.

Place de Condé. — M. Levin, méd mre; adjoint de 2e classe.

Place de Cambrai. — MM. Saint-Quentin, ✲, chef de ba-

taillon, *chef du génie*; Richard, ✲, adjoint principal de 2e classe. Pasquier, Dhodin, adjoints de 2e classe.

Place de Bouchain. — M. Normaud, adjoint de 2e classe.

Place de Douai. — MM. Guillemot, O ✲, chef de bataillon, *chef du génie*; Malard, ✲, adjoint de 1re classe; Joly, Flambert, méd. mre; adjoints de 2e classe.

Place d'Avesnes.— M. Gaigne, ✲, adjoint principal de 2e classe.

Place de Maubeuge. — MM. Periaux, capitaine, de 1re classe; Houard, adjoint de 2e classe; Ferron, adjoint de 3e classe.

Place de Landrecies. — M. Albrecht, adjoint de 2e classe.

Direction d'Arras.

Service de la direction. — MM. Milleroux, C ✲, colonel *directeur du génie;* Millot, méd. mre; adjoint de 2e classe attaché à la division.

Place de Dunkerque. — MM. Fleury, O ✲, chef de bataillon, *chef du génie*; Cossart ✲, capitaine de 1re classe, Ingelet, capitaine de 2e classe; Berlemont méd. mre; Volboudt, Bailly, adjoints de 2e classe; Dupont méd. mre; adjoint de 3e classe.

Place de Bergues. — M. Carton, adjoint de 3e classe.

ARTILLERIE.

Ecole d'artillerie de douai. — MM. Bosquilon de Frescheville O ✲, lieutenant-colonel, *directeur*; Cousin, capitaine en 1er, *professeur*; Godebarge, lieutenant au 27e d'artillerie, *adjoint*; Cœuil, chef de musique; Plichon, ✲, garde principal de 2e classe; Dewailly méd. mre, garde de 2e classe; Eyraud, garde de 3e classe.

Direction d'artillerie de Douai.

MM. Fourgous, O ✲, colonel *directeur*; Louchard ✲, chef d'escadron, *sous-directeur*.

Douai. — MM. Devrez, ✲, capitaine en 1er; Harang, idem; Fosset, Tronseus, Francfort. Miniscloux, ✲, Wishoffe, Laporte, capitaines en 2e. Cantineau. ✲. Sage ✲, gardes principaux de

2e classe; Renaud, Pennetot, méd. mre, gardes de 1re classe; Vrisez, méd. mre, Tanvet, Colson, Marnet, méd. mre, Marnet, ✲, Noviont, méd. mre, Toussaint, méd. mre, gardes de 3e classe; Gillot, méd. mre, Algrain, ✲, contrôleurs d'armes de 3e classe.

Lille. — Thillaye ✲, chef d'escadron, *commandant*; Peronny, méd. mre, capitaine au train, *adjoint;* Dusseault, garde de 1re classe; Lecompte ✲, garde de 2e classe; Roland, méd. mre, contrôleur d'armes de 2e classe.

Valenciennes. — MM. Foissac ✲, chef d'escadron au 27e d'artillerie; Delporte ✲, garde de 2e classe.

Condé. — M. Coulon, méd. mre, garde de 2e classe.

Cambrai. — MM. Raffron du Val ✲, chef d'escadron; Subsot, méd. mre, garde de 2e classe.

Bouchain. — M. Humbert ✲, garde de 1re classe.

Maubeuge. — M. Canoville, ✲, garde de 1re classe.

Landrecies. — M. Pierrard, garde de 1re classe.

Direction de Saint-Omer.

M. Fagueret ✲, lieutenant-colonel, *directeur*.

Dunkerque. — MM. Arnoult ✲, capitaine en 1er; Chanteur ✲, garde de 2e classe.

Bergues. — M. Gunther, garde de 1re classe.

Gravelines. — M. Weber, garde de 2e classe.

CONSEILS DE GUERRE DE LA PREMIÈRE DIVISION.

1er Conseil. — MM. Richard, O ✲, capitaine en retraite, *Commissaire du gouvernement*; Rocourt ✲, capitaine au 43e de ligne, *rapporteur*; Rémond, méd. mre, adjudant d'administration en second, *greffier*.

2e Conseil. — MM. Malin, O ✲, chef de bataillon en retraite, *Commissaire du gouvernement;* Lemaréchal, ✲, capitaine en retraite, *rapporteur*; Luc, méd. mre, adjudant sous-officier, *greffier*.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE. — MM. Largillier C ✲, *Intendant militaire du* 1er *corps d'armée*, à Lille; Briouste, O ✲, *sous-intendant de* 1re *classe*, idem; de Ruffi de Pontavis Gévaudan, ✲, *adjoint de* 1re *classe à l'Intendance militaire*, idem; Clerc, *adjoint de* 2e *classe*, idem Guillochet, capitaine faisant fonctions d'*adjoint de* 2e *classe*, idem, Saunier, ✲, *sous-intendant militaire de* 2e *classe* à Valenciennes; Castaing ✲, *adjoint de* 1re *classe* à Cambrai; Macquin ✲, *idem* à Douai; Cardin, ✲, *idem* à Dunkerque; Gatineau, ✲, *adjoint de* 1re *classe* à Maubeuge.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES BUREAUX DE L'INTENDANCE. — MM. Bichet, *officier d'administration de* 1re *classe* à Lille; Doffe, *idem, Chef des bureaux de l'Intendance*; Galet, *officier d'administration de* 2e *classe*, à Maubeuge; Guenardeau, *adjudant d'administration en* 1er à Douai; Gallot, *idem*, à Lille; Ackermann, *idem*, à Lille; François, *idem*, à Dunkerque; Petton, *adjudant d'administration en second*, à Lille; Dugot, *idem* à Lille; Bertrand, *idem*, à Valenciennes; Tissier, *idem*, à Cambrai; Drin, *idem*, à Lille; Ghienne, *idem* à Lille,

Place de Lille. — Hôpital militaire.

MM. Cuignet, ✲, *médecin principal de* 2e *classe;* Cocud, ✲, *médecin principal de* 2e *classe*; Raoult, O. ✲, *médecin-major de* 1re *classe;* Baudouin, *médecin aide-major de* 2e *classe;* Wahl, ✲, *pharmacien major de* 1re *classe*; Moullade, *pharmacien major de* 2e *classe*; Décobert, *pharmacien aide-major de* 1re *classe*; Delgorge, *aumônier de* 2e *classe*; Jourdeuil, *officier d'administration, comptable de* 1re *classe;* Beauxis, Billotte, Pingaut, *adjudants d'administration en* 1er; Blary, *adjudant d'administration en second.*

Place de Valenciennes. — Hôpital militaire.

MM. Chartier, ✲, *médecin major de* 1re *classe;* Clément, *médecin aide-major de* 1re *classe;* Guillemot, *médecin aide-major de* 2e *cl.*; Babeau, ✲, *pharmacien-major de* 2e *classe*; Clarisse, *aumônier de* 4e *classe;* Lécart, *adjudant d'administration en* 1er; de Bigault de Casanove; *adjudant d'administration en* 1er; Leseigneur, *adjudant d'administration en second.*

Place de Cambrai. — Hôpital militaire.

MM. Malaval, ✲, *médecin major de* 1re *classe*; Bouillon, *médecin aide-major de* 2 *classe;* Warnier,, ✲, *pharmacien aide-major de* 1re *classe*; Butin, *aumônier de* 4e *classe*; Dromard, *officier d'administration comptable de* 2e *classe;* Collin, *adjudant d'administration en second.*

Place de Dunkerque. — Hôpital militaire.

MM. Vézien, O. ✲, *médecin major principal de* 2e *classe;* Lamps, *médecin aide-major de* 2e *classe*; Campagnie, *aumônier de* 4e *classe*; Paris, *officier d'administration comptable de* 2e *classe*; Pierron, *adjudant d'administration en second.*

Place de Maubeuge. — Hôpital militaire.

MM. Sculfort, *médecin major de* 2e *classe*; Moreau, *médecin aide-major de* 2e *classe*; Troupeau, *pharmacien aide-major de* 1re *classe*; Cornil, *aumônier de* 4e *classe*; Mourier-Lalande, ✲, *officier comptable de* 2e *classe*; Fredouille, *adjudant d'administration en second.*

Habillement et Campement.

MM. Richard, ✲, *officier d'administration comptable de* 1re *classe*; Baudin, Depardoux, *adjudants d'administration en second,* à Lille.

Subsistances militaires.

MM. Bourcier, ✲, *officier d'administration comptable de* 1re *classe, commandant la* 1re *section de commis et ouvriers militaires d'administration, à Lille*; Carret, *idem, de* 1re *classe*, à Valenciennes; Bouffart, *idem, de* 2e *classe,* à Douai; Chotel, *idem,* à Cambrai; Laporte, *idem,* à Dunkerque; Baubonne, *adjudant d'administration en* 1er, à Maubeuge; Guillemot, Béranger, Domange, *adjudants d'administration en* 1er, à Lille; Roux, Decalonne, Minnart, *idem en second,* à Lille.

Service du chauffage M. Laloy, *entrepreneur de la* 1re *division*, à Lille.

Service des lits militaires. MM. Pierron, *agent régional du*

service pour le 1er *corps d'armée*, à Lille ; Legros, *préposé*, à Lille, Pierron, *idem*, à Dunkerque; Costeséca, *idem*, à Cambrai; Parmentier, *idem*, à Valenciennes; Lagier, *idem*, à Douai; Viguier, *idem*, à Maubeuge; Carlier, à Avesnes ; Baudart, à Bergues ; Monard, à Bouchain ; Lagroy, à Condé ; Laine, à Gravelines ; Druez-Bénit, à Landrecies ; Vermez, au Quesnoy.

SERVICE DES TRANSPORTS DE LA GUERRE. — M Delgutte, *agent principal préposé*, à Lille.

GENDARMERIE NATIONALE.

La compagnie de gendarmerie du Nord fait partie de la 3e légion, dont le chef-lieu a éte transféré à Lille le 1er janvier 1870.

M. Alliez, (O. ✲), lieutenant-colonel, commandant la légion, à Lille.

M. Guelfucci, *brigadier, secrétaire du colonel.*

Les officiers de gendarmerie employés dans le département sont :

M. Arnould, ✲, *chef d'escadron commandant*, à Lille; M. Sabot, ✲, *capitaine-trésorier*, à Lille ; MM. Duphil, ✲, *capitaine, commandant la* 1re *section de l'arrondissement de Lille* ; Keller, *sous-lieutenant, commandant la* 2e *section du même arrondissement* ; Prost, ✲, *capitaine*, à Douai; Rossignol, ✲, *capitaine*, à Valenciennes ; Pol, *capitaine*, à Cambrai ; Nicol, méd. m^re^, *capitaine*, à Dunkerque ; Dubois, *lieutenant*, à Avesnes ; Carli, méd. m^re^, *lieutenant*, à Hazebrouck; Delaunay, ✲, méd. m^re^, *maréchal-des-logis, adjoint au trésorier*, à Lille ; Bride, *adjudant-sous-officier*, commandant les brigades de Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 67 brigades, dont 34 à cheval et 33 à pied. Ces brigades, fortes de cinq hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

COMMANDANTS.

	MM.
Une à cheval à Dunkerque. . .	Dufossé, méd. m^re^, *mar.-d.-logis*
Une à pied, id.	Leclercq, *brigadier*.
Une à cheval à Bergues. . . .	Basilien, *brigadier*.
Une à pied à Bourbourg. . . .	Moreaux, *idem*.
Une à pied à Gravelines. . . .	Bellembert, *maréchal-des-logis*.
Une à pied à Watten.	Malère, *brigadier*.

	MM.
Une à pied à Hondschoote . . .	Hisette, *idem*.
Une à pied à Wormhoudt . . .	Mercier, *brigadier*.
Une à cheval à Hazebrouck . .	Martigny, m. m^re^, *mar.-d.-logis*
Une id. à Cassel	Guyot, *brigadier*.
Une id. à Bailleul . . .	Humbert, *idem*.
Une à pied à Merville	Poiriez, *maréchal-des-logis*.
Une id. à Steenvoorde	Hénin, *brigadier*.
Trois à cheval à Lille.	Bride, *adjudant-sous-officier*.
	Darsonville, *brigadier*
	Thierson, *id*.
Trois à pied à Lille	Fournier, *maréchal-des-logis*.
	Legrand, méd. m^re^, *brigadier*.
	Bach, *idem*.
Une id. à Halluin	Crépelle, *idem*.
Une à cheval à Lannoy	Lefebvre, *brigadier*.
Une id. à Seclin.	Séguin, *idem*.
Une id. à Roubaix. . . .	Genser. *maréchal-des-logis*.
Une à pied id.	Lenglet, *brigadier*.
Une à cheval à Pont-à-Marcq.	Lasserre, *idem*.
Une id. à Armentières . .	Joffreau, *idem*.
Une id. à La Bassée . . .	Miquey, *idem*.
Une à pied à Haubourdin . . .	Varin, *idem*.
Une id. à Cysoing.	Terrien, méd. m^re^, *mar.-d.-logis*
Une à cheval à Tourcoing . . .	Taxil, méd. m^re^, *idem*.
Une à pied à Quesnoy-s-D. . .	Aubry, *idem*.
Deux à cheval à Cambrai. . . .	Seillier, *idem*.
	Desailly, *brigadier*.
Une à pied à Carnières	Crouet, *idem*.
Une à cheval au Câteau. . . .	Crété, *maréchal-des-logis*
Une id. à Clary.	Boitte, *brigadier*.
Une id. à Solesmes. . . .	Boucly, ✻, *maréchal-des-logis*.
Une id. à Masnières . . .	Ditte, *brigadier*.
Une id. à Busigny	Fiévet, *idem*.
Une id. à Avesnes. . . .	Chocreaux, *maréchal-des-logis*.
Une à pied. id.	Moirez, *brigadier*.
Une id. à Berlaimont. . .	Blondeaux, *idem*.
Une à cheval à Maubeuge . . .	Blanquart, méd. m^re^, *m.-d.-logis*
Une à pied à Trélon.	Fraillon, *idem*.
Une à cheval à Landrecies . . .	Pauwels, *médaillé*, *idem*.
Une id. au Quesnoy. . .	Delplanque, méd. m^re^, *m.-d.-l*
Une id. à Bavai.	Deblock, *brigadier*.
Une à pied à Solre-le-Chât. . .	Baudry, *maréchal-des-logis*.
Une à pied à Hautmont. . . .	Wuilbert, *idem*.
Une id. à Fourmies.	Topin, *brigadier*.

	MM.
Deux à cheval à Douai.	Jubert, *mar.-des-logis.*
	Buchmann, *brigadier.*
Une à pied à Douai..	Descamps, *idem.*
Une à cheval à Orchies	Decamp, *idem.*
Une à pied à Marchiennes . . .	Lehmann, méd. m^re^, *idem.*
Une à cheval à Aubigny-au-B.	Dureigne, méd. m^re^, *idem.*
Une id. à Valenciennes.	Hus, méd. m^re^, *mar.-des-logis.*
Une à pied à Valenciennes . . .	Messmer, *brigadier.*
Une id. à Denain	Fache, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Bouchain. . . .	Aydapus, méd. m^re^, *brigadier.*
Une à cheval à Condé	Kreichgauer, *idem.*
Une id. à St-Amand . . .	Deflandre, méd. m^re^, *mar.-d.-l.*
Une à pied à Anzin.	Jacquemin, *brigadier.*
Une à pied à Blanc-Misseron.	Martet, *idem.*
Une à pied à Aniches . . . ,	Gaillard, méd. m^re^, *brigadier.*
Une à pied à Somain	Hubert, *idem.*

CANONNIERS SÉDENTAIRES.

Des corps de cette arme existent dans les villes de Lille et de Valenciennes.

LILLE. *Chef de bataillon*, M. Ovigneur.

VALENCIENNES. *Chef de bataillon*, M. Michel, O. ✻, *lieutenant-colonel en retraite*

Aux termes de la loi du 27 juillet 1872. ces corps sont placés sous les ordres de l'autorité militaire. Les officiers seront nommés par le Ministre de la Guerre et les sous-officiers par le général de division.

Le bataillon de Lille pourra avoir un effectif de 1,000 hommes; celui de Valenciennes de 500.

MARINE ET COLONIES.

PREMIER ARRONDISSEMENT MARITIME.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Le littoral du sous-arrondissement de Dunkerque est limité au Nord par la frontière belge et, au Sud, par la ligne du Haut-But. — Il comprend quatre quartiers, savoir; Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Valery-sur-Somme.

Le littoral du quartier de Dunkerque est limité au Nord par la frontière belge et, au Sud par l'extrémité Ouest de la commune d'Oye (Pas-de-Calais).

État nominatif des officiers militaires et civils de l'administration de la Marine, employés dans les ports de Dunkerque et de Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM. Noé, O ✲, commissaire de la marine, *chef du service de la marine au port de Dunkerque;* Honoré, ✲, commissaire adjoint, *chargé de l'inscription maritime*, à Dunkerque; Canale, ✲, sous-commissaire de la marine, *chargé des détails administratifs du port de Dnnkerque;* Berteloot, ✲, lieutenant de vaisseau, *directeur des mouvements du port;* Terquem, ✲, *professeur d'hydrographie;* Wood, commis du commissariat de 1re classe, *chargé du bureau central des invalides;* Cattoen, idem de 2e classe; Bibreu, ✲, idem de 3e classe; Denis, commis, de 4e classe; Vantomme, idem; Hemery idem, idem; Langlet, id., id.; Laurence id., id.; Simiane, id., idem.; Duhamel, *trésorier des invalides de la marine*; Vigoureux, *syndic des gens de mer de 1re classe.*

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

M. Salomez. *commis du commissariat de 1re classe, administrateur du sous-quartier de Gravelines;* M. Gossaert, *syndic des gens de mer.*

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

Trésorier-payeur général du département du Nord, M. Akerman, O, ✲, à Lille.

Fondé de pouvoirs de M. le Trésorier-Général, M. V. Crouan, ✲.

Chef de la comptabilité, M. Derquenne.

Caissier de la recette, M. Robin.

Chef du service de la dépense, M. Delattre.

Caissier de la dépense. M; Leclercq.

Chef de la Caisse des dépôts et consignations, M. Lapeyre.

Recevcurs particuliers des finances dans les arrondissements.

Dunkerque, M. Chabert, *receveur;* M. Massard, *fondé de pouvoirs;* Duhan, *caissier.*

Hazebrouck, M. de Guillebon, *receveur;* M. Rechon, *caissier, fondé de pouvoirs.*

Cambrai, M. Gobillard, *receveur;* M. Devienne, *caissier, fondé de pouvoirs.*

Avesnes, M. de Taillevis de Jupeaux, O, ✲, *receveur;* MM. Boyer, *fondé de pouvoirs;* Verneuil, *caissier.*

Douai, M. Remacle, *receveur;* M. Alvarez, *caissier, fondé de pouvoirs.*

Valenciennes, M. Auger, *receveur:* MM. Jayer, fondé de pouvoirs, Dangreaux, *caissier.*

PERCEPTEURS.

Tableau des Circonscriptions de Perception du département du Nord,

Constituées conformément à la décision ministérielle du 23 *mai* 1850.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues (1), Armbouts-Cappel, Bierne, Hoymille. 4 communes. — *Percepteur*, M. Coppens.

Bollezeele, Broxeele, Lederzeele, Merckeghem, Volckerinckove. 5 communes. — *Percepteur*, M. Looten.

Bourbourg-Ville, Bourbourg-camp, Brouckerque, Spycker. 4 communes. — *Percepteur*, M. Courdain.

Dunkerque, *Percepteur*, M. Chabert, receveur des finances.

Gravelines. Craywick, St-Georges, Loon. 4 communes. — *Percepteur*, M. Jules Dhaines.

Hondschoote, Killem, Moëres (les). 3 communes. — *Percepteur*, M. Bertrand.

Looberghe, Cappellebroucq, Dringham, Saint-Pierrebroucq. 4 communes.— *Percepteur*, M. Cornez.

Petite-Synthe, Armbouts-Cappel-Cappel ou seulement Cappel, Mardyck, Grande-Synthe. 4 communes. — *Percepteur*, M. Hovelt, Hippolyte.

Pitgam, Biessezeele, Crochte, Eringhem, Steene. 5 communes.— *Percepteur*, M. Dunoyer de Sesenzac.

Quaedypre, Socx, West-Cappel, Wylder. 4 communes. *Percepteur*, M. Decool.

Rexpoede, Bambecque, Oost-Cappel, Warhem. 4 communes. — *Percepteur*, M. Hanotte.

Teteghem, Condekerque-Branche, Coudekerque, Ghyvelde, Leffrinckoucke, Uxem, Rosendael, Zuydcoote. 7 communes. — *Percepteur*, M Delerue.

Watten, Holque, Milam, St-Momelin, Wulverdinghe. 5 communes. — *Percepteur*, M. Méry de Montigny.

Wormhoudt, Esquelbecq, Herzeele, Ledringhem, Zeggers-Cappel. 5 communes. — *Percepteur*, M. Dissard.

(1) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

ARNÈKE, Buysscheure, Noordpeene, Ochtezeele, Rubrouck, Zermezeele. 6 communes. — *Percepteur*, M. A. Wyts.

BAILLEUL, Saint Jans-Cappel. 2 communes. — *Percepteur*, M. Pierre, Béhaghel.

CASSEL, Bavinchove, Hardifort, Ste-Marie Cappel, Oxelaëre, Wemaers-Cappel, Zuytpeene. 7 communes.—*Percepteur*, M. Rolland, Louis.

EBBLINGHEM, Blaringhem, Lynde, Renescure, Sercus, Staple, Wallon-Cappel. 7 communes. — *Percepteur*, M. Behagle.

ESTAIRES, La Gorgue. 2 communes. —*Percepteur*, M. Deleclève,

EECKE, Boeschêpe, Godewaersvelde, Saint-Sylvestre-Cappel, Terdeghem. 5 communes. —Percepteur, M. Veil.

HAZEBROUCK, Borre, Caëstre, Hondeghem, Pradelles, Strazeele. 6 communes. — *Percepteur*, M. Vielléscazes, Jean.

MÉTEREN, Berthen, Flêtre, Merris, Vieux-Berquin. 5 communes. — *Percepteur*, M. Vahoucke.

MERVILLE, Haverskerque, Neuf-Berquin. 3 communes. — *Percepteur*, M. Behaghel, Émile.

MORBECQUE, Boeseghem, Steenbecque, Thiennes. 4 communes. — *Percepteur*, M. Bécart.

NIEPPE, Steenwerck. 2 communes. — *Percepteur*, M. Carré.

STEENVOORDE, Houtkerque, Oudezeele, Winnezeele. 4 communes. — *Percepteur*, M. Damiens, Jean-Baptiste.

ARRONDIDSEMENT DE LILLE.

ANNAPPES, Ascq, Flers, Forest. 4 communes. — *Percepteur*, M. Dupuich.

ANNŒULLIN, Allennes-les-Marais, Bauvin, Camphin-en-Carembault, Carnin, Chemy, Herrin, Provin. 8 communes. — *Percepteur*, M. Devise, Henri.

ARMENTIÈRES, Chapelle d'Armentières (la), Erquinghem-Lys, Bois-Grenier. 3 communes. — *Percepteur*, M. Cerf, Jules.

BAISIEUX, Anstaing, Chéreng, Gruson, Tressin, Willems. 6 communes. — *Percepteur*, M. Cumont.

BASSÉE (La), Hantay, Illies, Marquillies, Salomé. 5 communes. — *Percepteur*, M. Rarault dit Roullon.

COMINES, Deûiémont, Warnêton-Bas, Warnêton-Sud, Wervick-Sud. 5 communes. — *Percepteur*, M. Durand, Eugène.

Croix. Wasquehal, Wattrelos. 3 communes. — *Percepteur*, M. Bataille, Jacques.

Cysoing, Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Pévèle, Péronne, Sainghin-en-Mélantois, Wannehain. 7 communes. — *Percepteur*, M. Foutry, (O. ✲).

Ennetières-en-Weppes, Englos, Erquinghem-le-Sec. Escobecques, Maisnil (le), Radinghem. — 6 communes. — *Percepteur*, M. Theys.

Fournes, Aubers, Fromelles, Herlies, Sainghin-en-Weppes, Wicres. 6 communes. — *Percepteur*, M. Audic.

Halluin, Bousbecques, Roncq, Linselles, Neuville-en-Ferrain. 5 communes. — *Percepteur*, M. Graeff.

Haubourdin, Hallennes-lez-Haubourdin, Lomme, Loos, Sequedin. 5 communes. — *Percepteur*, M. Lefebvre-Bernard.

Houplines, Capinghem, Frelinghien, Prémesques. 4 communes. — *Percepteur*, M. Theillier.

Lannoy, Hem, Leers, Lys, Sailly, Toufflers. 6 communes. — *Percepteur*, M. Guary, André.

Lille, 1re division. *Percepteur*, M. De St-Marceau.

Lille, 2e division. *Percepteur*, M. Beaumé.

Lille, 3e division. *Percepteur*, M. le vicomte de Jassaint, ✲.

Lille, 4e division. *Percepteur*, M. Dardenne.

Lille extra-muros, Lille (Fauhourgs de Fives et de St-Maurice), Faches, Hellemmes. Lezennes, Madeleine (la), Mons-en-Barœul, Ronchin. 7 communes. — *Percepteur*, M. Dibos. Ar. (O. ✲).

Marcq-en-Barœul, Bondues, Mouveaux. 3 communes. — *Percepteur*, M. Tacquet Henri.

Mons-en-Pévèle, Bersée, Neuville (la), Moncheaux, Ostricourt, Phalempin, Thumeries, Wahagnies. 8 communes. — *Percepteur*, M. Chardot, L.-E.

Pont-a-Marcq, Attiches, Avelin, Ennevelin, Fretin, Mérignies, Tourmignies. 7 communes. — *Percepteur*, M. Moutoulet, Hippolyte.

Quesnoy-sur-Deule, Lompret. Pérenchies, Verlinghem. 4 communes. — *Percepteur*, M. Cuvelier, Pierre.

Roubaix-Ouest. — *Percepteur*, M. Rigodit.

Roubaix-Est. — *Percepteur*, M. Bonnet.

Saint-André, Lambersart, Marquette, Wambrechies. 4 communes. — *Percepteur*, M. Renon.

Santes, Beaucamps, Emmerin, Ligny, Wavrin. 5 communes. — *Percepteur*, M. Deman.

Seclin, Gondecourt, Houplin. 3 communes. — *Percepteur*, M. Bresson.

Templeuve, Bachy, Cappelle, Cobrieux. Genech, Louvil, Mouchin. 7 communes. —. *Percepteur*, M. Le Landais.

Tourcoing. — *Percepteur*, M. Devémy.

Wattignies, Lesquin, Noyelles, Templemars, Vendeville. 5 communes. — M. Dubois, Adolphe, *percepteur*.

ARRONDISSEMDNT DE CAMBRAI.

Abancourt, Blécourt, Aubencheul-au-Bac, Cuvillers, Bantigny, Fressies, Hem-Lenglet, Paillencourt, Sancourt. 9 communes.— *Percepteur*, M. Planchenault.

Avesnes-les-Aubert, Qniévy, Rieux, Saint-Aubert, Saint-Hilaire, Villers-en-Cauchies. 6 communes — *Percepteur* M. Struch.

Beauvois, Béthencourt, Bevillers, Boussières, Fontaine-au-Pire. 5 communes. — *Percepteur*, M. Cornuau.

Cambrai, 1 commune. — *Percepteur*, M. Delabrousse.

Estourmel, Cattenières, Carnières, Seranvillers, Wambaix. 5 communes. — *Percepteur*, M. Demeyer.

Le cateau, Montay, Saint-Benin, Saint-Souplet, Pommereuil. 5 communes. — *Percepteur*, M. Génédor, Pierre.

Catillon, Basuel, La Groise, Mazinghien, Ors. 5 communes. — *Percepteur*, M. Allmacher.

Cauroir, Awoingt; Cagnoncles, Forenville, Naves, Niergnies. 6 communes. — *Percepteur*, M. Bourgeois.

Clary, Bertry, Busigny, Maretz, Montigny. 5 communes. — *Percepteur*, M. Barbare.

Gouzeaucourt, Banteux, Bantouzelle, Gonnelieu, Honnecourt, Villers-Guislain, Villers Plouich. 7 communes.— *Percepteur*, M. Fleurinck, Jean.

Haussy, Montrecourt, Saulzoir, Saint-Waast, Vertain. 5 communes. — *Percepteur*, M. Delpature, Hector.

Iwuy, Escaudœuvres, Estrun. Eswars, Ramillies, Thun-Lévêque, Thun-Saint-Martin. 7 communes.— *Percepteur*, M. Mallet de Chauny.

Ligny, Audencourt, Caudry, Caullery, Esnes, Haucourt. 6 communes. — *Percepteur*, M. Reignier.

Masnières, Crévecœur, Flesquières, Lesdain, Marcoing, Ribecourt, Rumilly. 7 communes.— *Percepteur*, M. Dumotiez, Th. fils.

Mœuvres, Anneux, Boursies, Cantaing, Doignies, Noyelles-sur-l'Escaut, 6 communes. — *Percepteur*, M. Foulon, Benjamin.

Neuville-Saint-Rémy, Fontaine-Notre-Dame, Haynecourt, Morenchies, Proville, Raillencourt, Sailly, Tilloy. 8 communes. — *Percepteur*, M. Cantel.

Solesmes, Beaurain, Briastre, Saint-Python, Romeries, Viesly. 6 communes. — *Percepteur*, M. Perret, Edmond

Inchy, Beaumont, Honnechy, Troisvilles, Maurois, Neuvilly, Reumont. 7 communes. — *Percepteur*, M. Delannoy, Victor.

Vendegies-sur-Ecaillon, Bermerain, Capelle, Escarmain, Saint-Martin, Sommaing. 6 communes.— *Percepteur*, M. Dewalle.

Walincourt, Deheries, Élincourt, Malincourt, Selvigny, Villers-Outréaux. 6 communes. — *Percepteur*, M. Rennuit, Victor.

arrondissement d'avesnes.

Avesnes. *Percepteur*. M. de Jupeaux, receveur particulier des Finances.

Avesnelles, Bas-Lieu, Dompierre, Flaumont-Waudrechies, Haut-Lieu, Saint-Hilaire. 7 communes.—*Percepteur*, M. Demade.

Bavai, Audignies, Hondain, Honhergies, Louvignies-Bavai, Mecquignies, Obies. 7 communes. —*Percepteur*, M. Alavoine, Hector.

Beaufort, Damousies, Eclaibes, Ferrière-la-Petite, Limont-Fontaine, Obrechies, Saint-Rémy-Mal-Bâti, Wattignies. 8 communes. — *Percepteur*, M. Vasse.

Berlaimont, Aulnoye, Aymeries, Leval, Monceau-Saint-Waast, Noyelles, Saint-Rémy-Chaussée, Sassegnies. 8 communes. — *Percepteur*, M. Serindon de la Salle.

Cartignies, Beaurepaire, Boulogne, Fayt-le-Grand, Fayt-le-Petit, Marbaix. 6 communes. — *Percepteur*, M. Domas.

Colleret, Cerfontaine, Jeumont, Marpent, Quiévelon, Recquignies, Rousies. 7 communes. —*Percepteur*, M. Remise.

Cousolre, Aibes, Berelles, Bousignies, Hestrud. 5 communes.— *Percepteur*, M. Barbier.

Dourlers, Beugnies, Floursies, Saint-Aubin, Semousies. 5 communes. — *Percepteur*, M. Demasur.

Englefontaine, Hecq, Locquignol, Neuville, Poix, Raucourt, Salesches, Vendegies-au-Bois. 8 communes. — *Percepteur*, M. Royaux, Auguste.

Eppe-Sauvage, Baives, Liessies, Moustier, Wallers, Willies. 6 communes. — *Percepteur*, M. Milcamps.

Étrœungt, Floyon, Larouillies. 3 communes. — *Percepteur*, M. Janjean.

Fourmies, Anor, Féron, Wignehies. 4 communes. — *Percepteur*, M. Simonneau.

Gommegnies, Bry, Eth, Frasnoy, Preux-au-Sart, Wargnies-le-Grand, Wargnies-le-Petit. 7 communes. — *Percepteur*, M. Druard, Alphonse.

La Longueville, Feignies, Neuf-Mesnil, Taisnières-sur-Hon. 4 communes.— *Percepteur*, M. Lebleu.

Landrecies, Bousies, Croix, Fontaine-au-Bois, Forest, Preux-au-Bois, Robersart, 7 communes. — *Percepteur*, M. Thomas.

Le Quesnoy, Baudegnies, Ghissignies, Jolimetz, Louvignies-Quesnoy, Potelle, Villereau. 7 communes.— *Percepteur*, M. Stocquelet.

Maroilles, Favril, Prisches, Taisnières-en-Thiérache. 4 communes. — *Percepteur*, M. Passage, Charles-Henri.

Maubeuge, Assevent, Boussois, Ferrière-la-Grande, Hautmont, Louvroil. 6 communes. — *Percepteur*, M. Vesco.

Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Ecuelin, Hargnies, Vieux-Mesnil. 6 communes. — *Percepteur*, M. Barbier.

Sains, Felleries, Ramousies, Semeries, Rainsars. 5 communes. — *Percepteur*, M. Prestat, Pierre.

Saint-Waast, Amfroipret, Bellignies, Bermeries, Bettrechies, Flamengrie (la), Gussignies. 7 communes. — *Percepteur*, M. Marchant.

Solre-le-Chateau, Beaurieux, Choisies, Clerfayts, Dimechaux, Dimont, Eccles, Lez-Fontaine, Sars-Poteries, Solrinnes. 10 communes. — *Percepteur*, M. Enaux.

Trélon, Glageon, Ohain. 3 communes.—*Percepteur*,M. Bécart.

Villers-Pol, , Jenlain, Maresches, Orsinval, Ruesnes, Sepmeries. 6 communes. — *Percepteur* M. Trentesaux.

Villers-sire-Nicole, Bersillies, Bettignies, Elesmes, Gognies-Chaussée, Mairieux. Vieux-Rengt. 7 communes. — *Pereepteur*, M. Varlet.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

ARLEUX, Gœulzin, Cantin, Estrées, Léclusc, Hamel, Brunémont. 7 communes. — *Percepteur*, M. D. François.

BUGNICOURT, Erchin, Villers-au-Tertre, Monchecourt, Fressin, Marcq, Aubigny-au-Bac, Féchain. 8 communes. — *Percepteur*; M. Deroubaix, Ed.

CUINCY, Auby. Flers, Lauwin-Planque, Esquerchin, Courchelettes, Lambres. 7 communes. — *Percepteur*, M. Dehorter.

DOUAI. 1 commune. — *Percepteur*, M. Giraud.

LANDAS, Aix, Beuvry, Nomain, Saméon. 5 communes. — *Percepteur*, M. Renau, François.

LEWARDE, Aniche, Auberchicourt, Ecaillon, Loffre, Masny, Montigny. 7 communes. — *Percepteur*, M. Roussel, Henri.

MARCHIENNES-VILLE, Alnes, Bouvignies, Tilloy, Wandignies. 5 communes. — *Percepteur*, M. Vanamandel.

ORCHIES, Auchy, Coutiches, Faumont. 4 communes. — *Percepteur*, M. Guilbert, Jules.

PECQUENCOURT, Bruille, Marchiennes-Campagne, Rieulay, Vred. 5 communes. — *Percepteur*, M. Mantoulet.

RACHES, Anhiers, Flines, Lallaing, Raimbeaucourt, Roost-Warendin. 6 communes. — *Percepteur*, M. Libert.

SIN, Dechy, Férin, Guesnain, Roucourt, Waziers. 6 communes. — *Percepteur*, M. Ch. Colin.

SOMAIN, Erre, Fenain, Hornaing, Villers-Campeau, 5 communes. — *Percepteur*, M. Rennuit, Charles.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

ANZIN, Aubry, Bellaing, Beuvrages, Bruay, Saint-Saulve, Wallers. 7 communes. — *Percepteur*, M. Lemaire.

BOUCHAIN, Emerchicourt, Hordain, Marquette, Mastaing, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Faulx. 7 communes. — *Percepteur*. M. Baude.

CONDÉ, Hergnies, Saint-Aybert, Thivencelles. Vieux-Condé. 5 communes. — *Percepteur*, M. Bommart.

DENAIN, Abscon; Escaudain Haveluy, Hélesmes Rœulx, Wavrechain-sous-Denain, 7 communes. — *Percepteur*, M. Lemaire.

DOUCHY, Avesnes-le-Sec, Haspres; Lieu-Saint-Amand, Lourches, Neuville, Noyelles. 7 communes. *Percepteur*, M. Lambert, Henri.

FAMARS, Artres, Aulnoye, Maing, Moncheaux, Querenaing, Vecchain-Maugré. 7 communes. — *Percepteur*, M. Erard.

FRESNES, Crospin, Escaupont, Odomez, Vicq. 5 communes. — *Percepteur*, M. Gérard,

LECELLES, Maulde, Nivelles, Rumegies, Rosult, Thun, 6 communes. — *Percepteur*, M. Béhague.

MARLY, Curgies, Préseau, Saultain, Sebourg. 5 communes. — *Percepteur*, M. Carton.

ONNAING, Etreux, Quaroube, Quiévrechain, Rombies. 5 communes. —*Percepteur*, M. Bris, Eugène.

RAISMES, Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Flines-lez-Mortagne, Hasnon, Mortagne, Petite-Forêt. *Percepteur*, M. Perrot de Tanneberg.

ROUVIGNIES, Haulchin, Hérin, Oisy, Prouvy, Triant, Trith-Saint-Léger, La Sentinelle. 8 communes. — *Percepteur*, M. Chalenton, Gabriel.

SAINT-AMAND, Bousignies, Brillon, Millonfosse, Sars-et-Rosières. 5 communes. — *Percepteur*, M. Vasseur.

VALENCIENNES, 1 commune. — *Percepteur*, M. Sarrazin, Louis.

PERCEPTEURS SURNUMÉRAIRES. — MM. Giovanelli, Baude, Bildstein, Decroocq, Chalanton, Vasse, Bacquet, Verneuil, Bertin.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DU CADASTRE.

La direction des contributions directes du Nord est une direction de première classe. — Elle est chargée de la conservation des plans cadastraux et des matrices cadastrales de toutes les communes du département, dont les minutes sont déposées dans ses bureaux. — Sur la demande qui en est faite au Directeur par les intéressés, elle délivre des copies ou extraits certifiés de ces plans et matrices aux propriétaires, officiers ministériels et chefs de service ou d'administration qui en ont besoin. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Gimel, ✻, 28, rue du Pont-Neuf, à Lille.

Premier commis inspecteur, M. Moullin, à Lille.

Inspecteurs, MM. O'Hanly et Schneider, à Lille.

Contrôleurs : (1).

M. Duchastelet, à Dunkerque, la ville et les cantons de Dunkerque.

M. Provansal, à Dunkerque, cantons de Bergues, de Bourbourg, d'Hondschoote, de Wormhoudt et de Gravelines.

M. Plaguol, à Hazebrouck, cantons d'Hazebrouck, de Cassel et de Steenwoorde, perception de Merville.

M. Lessens, à Armentières, cantons d'Armentières et de Bailleul, perception d'Estaires.

M. Vermersch, à Lille, perception de Saint-André, cantons de Quesnoy-sur-Deûle et d'Haubourdin.

M. Viatte, à Tourcoing, ville de Tourcoing, communes d'Halluin, Neuville-en-Férain et Roncq.

M. Baucheton, à Roubaix, ville de Roubaix.

M. Dufour, à Lille, canton de Cysoing, perceptions de Wattignies, la Madeleine, Baisieux et Annappes.

M. Desté, à Lille, perceptions de Marcq-en-Barœul, Croix, Lannoy, communes de Bousbecque et de Linselles.

M. Bezard, à Lille, 2e perception de Lille-Fives et Esquermes.

M. Platel, à Lille, 1er et 3e perceptions de Lille.

M. Cornée, à Lille, 4e perception de Lille (Wazemmes, les Moulins).

M. Fauconnier, à Lille, cantons de La Bassée et de Pont-à-Marcq, perceptions de Seclin et d'Annœullin.

M. Fournier à Douai, ville de Douai, perception d'Arleux, les trois cantons de Douai (moins la perception de Lewarde).

M. Delignière, à Douai, cantons de Marchiennes et d'Orchies, perceptions de Bugnicourt et de Lewarde.

M. André, à Valenciennes, cantons de St-Amand et de Condé.

M. Gaultier de la Hulinière, à Valenciennes, ville de Valenciennes, perceptions d'Anzin et de Rouvignies.

M. Dhé, à Valenciennes, canton de Bouchain, perceptions de Marly, de Famars et d'Onnaing.

M. Charles, à Cambrai, canton de Marcoing, ville et canton Ouest de Cambrai.

M. Catteau, à Cambrai, canton Est de Cambrai, cantons de Carnières, perception de Ligny.

M. Petyt, au Câteau, cantons du Câteau et de Clary.

(1) Nous indiquons à la suite du nom des contrôleurs la circonscription du contrôle.

M. Meyer, au Quesnoy, cantons de Solesmes et du Quesnoy.
M. Bertrand, à Maubeuge, cantons de Maubeuge et Bavai, perception de la Longueville.
M. Bricout, à Avesnes, cantons de Landrecies, de Berlaimont, de Solre-le-Château, perceptions de Doulers et Beaufort.
M. Painblan, à Avesnes, cantons d'Avesnes et de Trélon.
Surnuméraires, à la Direction, MM. Delpature et Aubry.

CADASTRE.

M. Imbert, *géomètre en chef,* à Lille.
Géomètres de 1re classe. MM. Durand, Raviard, Mathieu, Ingelrans, Lefebvre, Couteaux Gustave, Couteaux Florimond.

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.

L'administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante, non pas seulement par l'abondance de ses produits, mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des douze directions de première classe: elle produit annuellement près de 20 millions; son personnel est composé ainsi qu'il suit;

Directeur, M. Dorlan, ✻, à Lille. — *Rédacteur de la direction,* M. Grayo de Keravenant.— *Inspecteur,* M. Barret, à Lille.— *Sous-inspecteurs,* MM. Taillet, à Avesnes; Béhaghel, à Hazebrouck; Desmarets, à Lille. — *Vérificateurs,* MM. Declercq, à Cambrai; Parlange, à Douai; Favière, à Dunkerque; Lefebure, à Lille: Jombart, à Roubaix; Guyot, à Valenciennes. — *Receveurs-contrôleurs,* MM. Barbey, Brunel, Petit et Sergeant, à Lille. *Receveur du timbre extraordinaire,* M. Crépinet, à la direction. — *Garde-magasin, contrôleur du timbre,* M. Boyeldieu.

Nota. Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est pas indiquée.

Il existe à Lille, indépendemment des six bureaux d'engistrement et de successions chargés de vendre du papier timbré, quinze débits spéciaux de timbre, ouverts à toute heure, savoir: Grand'Place, N° 58; Grand'Place, N° 14; rue de Paris, 89; rue des Tanneurs, N° 1; rue Royale, N° 45; rue de la Barre N° 108; rue du Faubourg-Notre-Dame, N° 198; boulevard Montebello; places des Reigneaux, N° 18; place des Quatre-Chemins, N° 1; rue des Chats-

Bossus, N° 19; rue Esquermoise, N° 28; rue d'Arras, N° 56; rue Nationale, N° 153; rue de Douai, N° 47.

Nota. Il y a en outre maintenant dans le département 90 débitants de tabacs chargés de la vente du papier timbré.

BUREAUX DES RECEVEURS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Dunkerque. — Bergues, M. Simon; Bourbourg, M. Martin; Dunkerque, enregistrement, M. Jeannin; domaines et actes judiciaires, M. Moizan; hypothèques, M. Mirambeau; Gravelines, M. Le Gay; Hondschoote, M. Lecompte; Wormhoudt, M. Deloffre.

Arrondissement d'Hazebrouck. — Bailleul, M. Montbrun; Cassel, M. Malot; Hazebrouck, enregistrement et domaines, M. Ackein; hypothèques, M. Lambert; Merville, M. Brou; Steenvoorde, M. Gandar.

Arrondissement de Lille. — Armentières, M. Lelièvre; Cysoing, M. Pottier; Haubourdin, M. Morel; La Bassée, M. Joly; Lannoy, M. Ravisé; Lille, enregistrement et timbre, M. Fourdinier; successions, baux et locations verbales: 1er bureau, M. Deschamps, 2e bureau, M. Brasseur; 3e bureau, M. Bertrand; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Bonnière; actes d'huissiers et timbre, M. Sugier; hypothèques, M. Dovalle; Pont-à-Marcq, M. Leullier; Quesnoy-sur-Deûle, M. Vermelle; Roubaix, actes civils, M Sof; actes judiciaires, M. Grimpet; Seclin, M. Meline; Tourcoing, (pour les deux cantons), M. Dubois.

Arrondissement de Cambrai. — Cambrai, enregistrement et timbre, M. Théry; actes judiciaires, domaines et timbre, M. Robert; hypothèques, M. Chauchat; Carnières, M. Arsac; Clary, M. Picard; Le Câteau, M. Capuron; Marcoing, M. Langlois; Solesmes, M. Désir.

Arrondissement d'Avesnes. — Avesnes, enregistrement, M. Néaume; domaines et timbre, M. Calvel; hypothèques, M. Garnier; Bavai, M. Pasquet; Berlaimont, M. Piérard; Landrecies, M. Fouraud; Le Quesnoy, M. Gauthier; Maubeuge, M. Mahieu; Solre-le-Château, M. Pillot; Trélon, M. Lenglet.

Arrondissement de Douai. — Arleux, M. Colinet; Douai, enregistrement et timbre, M. Théry; successions, baux et locations verbales: M. Reboussin, domaines, actes judiciaires et timbre, M. Essig, hypothèques, M. Barrière; Marchiennes, M. Mesmin; Orchies, M. Sternaux.

Arrondissement de Valenciennes. — Bouchain, M. Fuzellier,

Condé, M. Heurteux; Saint-Amand (pour les deux cantons), M. Rovel; Valenciennes, enregistrement et timbre, M. Messin; successions, baux et locations verbales: M. Labeyrie; domaine, timbre et actes judiciaires, M. Duboscq; hypothèques, M. Delabaume.

DIRECTION DES DOUANES DE LILLE.

M. Cabanes, ✻, *directeur* à Lille.

Bureaux de la direction. — MM. Touzard, 1er *commis*; Vautier, 2e *commis;* Raverdy, 3e *commis;* Collart et Largé, *commis attachés*; M. Dervaux, *commis expéditionnaire.*

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Faucheur, *inspecteur.*

Service des bureaux. — MM. Sapin, *receveur principal;* Billiet et Carez, *vérificateurs de* 1re *classe*; *commis principal de* 1re *classe*, M. André; *commis principal de* 2e *classe*, M. Charreyron.

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières. — Seau, M. Ogée, *receveur.* — Pont-de-Nieppe, MM. Derudder, *receveur.* — Houplines, M. Vieillard, *receveur.* — Houplines (gare), M. Ruel, *receveur.* — Bizet, M. Buissart, *receveur.* — Pont-Rouge, MM. Baranger, *receveur.* — Grandjean, *commis.* — Deûlémont, MM. Blondel, *receveur*; Carret, *commis.* — Pont-de-Warnêton, M. Lavallard, *receveur.* — Comines, MM. Lelong, *receveur;* Magnier, *commis.* — Werwicq, MM. Champagne, *receveur:* Médinger, *commis.* — Steenwerck, M. Hennebelle, *receveur.* — Rue de la Lys, M. Martinache, *receveur.* — Larmée, M. Brocart *receveur.* — Wez-Macquart, M. Guillain, *receveur.* — Quesnoy-sur-Deûle, M. Couty, *receveur.*

Service actif. — CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES; MM. Vallette, *capitaine*, à Armentières; Tap., *lieutenant*, à Nieppe; Sère, *idem*, à Houplines.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines, Chapelle-d'Armentières, Frelinghien.

CAPITAINERIE DE COMINES. — M. Delobel, *capitaine*, à Comines; Artique, *lieutenant*, à Werwicq; Leprêtre, *idem*, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Comines, Werwicq, Bousbecques, Linselles et Quesnoy-sur-Deûle.

CAPITAINERIE DE LA RUE DE LA LYS. — MM. Duval, *capitaine*,

rue de la Lys; Narrat, *lieutenant*, à Wez-Macquart; Darras, *idem*, à Sailly.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers. Croix-de-Boc, Rue de la Lys, Estaires, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Astier, ✲ *inspecteur principal*; Brajeux, *inspecteur sédentaire*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE LILLE MM. Daustel, *receveur principal*; Gontier et Deman, *controleurs*. — *Vérificateurs*, MM. Sinsoilliez, Guéricy, Clazer, Huet, Lecoutre, de Beauvais, Minon et Cousso. — *Commis principaux de 1re classe*, MM. Dugard, Doyelle, Chellonneix, Lecomte, Basset, Platelle, Caille et Gourdin. — *Commis de 1re classe*, M. Tribalet. — *Garde-magasin*, M. Defives. — *Surnuméraire*, N...

Entrepot réel de Lille. — M. Duhem, *controleur*. — N .., *vérificateur de 1re classe*. — M. Debaecque, *commis de 1re classe*. — M. Cordier, *garde-magasin*.

Bureaux particuliers de la principalité de Lille. — Halluin, MM. Leleu, *receveur*; Framezelle, *vérificateur de 1re classe*; Delhaye, *commis de 2e classe*.— Riscontout. MM. Capelier, *receveur*; Laurent, *commis de 2e classe*. — La Marlière. M. Thomas, *receveur*. — Le Touquet. M. Pharisien, *receveur*. — Tourcoing, M. Hervieu, *sous-inspecteur*; Vanderpol, *receveur*; Leblanc, Desmazières et Delemotte, *vérificateurs*; Lefebvre et Guilbert, *commis-principaux*. — Roubaix. MM. Le François, *receveur*; Huguenet et Dru, *vérificateurs*; Evrard, *commis principal*; Jeansen, *commis*. — Watrelos, MM. Planson, *receveur*; Bilouet, *commis*; Leers. MM. Dequeker, *receveur*; Caruel, *commis*. — Toufflers, MM. Arné, *receveur*; Membot, *commis*. — Baisieux (station). MM. Serval, *sous-inspecteur sédentaire*; Morin-Delapillière, *receveur*; Bellon, *vérificateur de 1re classe*, Magnin *idem de 2e classe*; Pollet, *commis de 2e classe*. — Baisieux; (route). MM. Henrion, *receveur*; Derambure, *commis*. — Marcq-en-Barœul. M. Paillard, *receveur*. — Mons-en-Barœul. M. Mahy, *receveur*. Fives. M. Dernaucourt, *receveur*. — Saint-André. M. Roussel, *receveur*. — *Entrepot réel de Douai*. MM. Dorigny, *controleur-receveur*; Lacour et Hibon, *vérificateurs*; Quéva, *garde-magasin*. Loos (fabrique de soude). MM. Colas, *commis-principal*; Anciaux; Ricquier et Werquin, *commis de 2e classe*. — La Madeleine (fabrique de soude). M. Verny, *commis principal*; MM Derégnaucourt, Baudelet et Lebreton, *commis*.

Entrepot réel de Wattrelos. — (Annexe de l'entrepôt de Lille pour les pétroles), M. Vity, *vérificateur.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE TOURCOING. MM. Dardenne, *capitaine* à Tourcoing; Fourcy, *lieutenant*, à Tourcoing (ville); Pion, *lieutenant*, à Tourcoing (station); Choffat, *lieutenant*, à Roncq; Corsin, *lieutenant*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix, (ville) et Roubaix (station).

CAPITAINERIE DE CHÉRENG. MM. Lory, *capitaine*, à Chéreng; Courtois, *lieutenant*, à Lannoy; Philippe, *lieutenant*, à Baisieux (route).

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin, Baisieux (route) et Baisieux (station).

CAPITAINERIE DE LILLE. MM. Leroy, *capitaine*, à Lille; Fontaine, *lieutenant*, à Marcq-en-Barœul; Magnies, *lieutenant*, à Mons-en-Barœul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Lambersart, de Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Lezennes.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Challot, *inspecteur.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'ORCHIES. MM. Dalverny, *receveur principal*; Vernez, *commis principal de 2e classe;* Carret, *commis;* M. N..., *surnuméraire*;

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies: Wannehain, M. Dalenne, *receveur.* — Mouchin, M. Guilbert, *receveur;* Gosselin, *commis.* — Pont-à-Marcq, M. Jacob, *receveur.* — Cysoing, M. Baron, *receveur.* — Aniches (fabrique de soude), M. Nortier, *commis principal;* MM. Emal, Henne et Bacquart, *commis de 2e classe.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE FRETIN. — M. Guéricy, *capitaine*, à Fretin; Hapiot, *lieutenant*, à Péronne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sainghin, Péronne, Lesquin, Templeuve, Pont-à-Marcq et Fretin.

CAPITAINERIE DE GENECH. — MM. Delemotte, *capitaine*, à Genech; Eissendeck, *lieutenant*, à Cysoing; D'Estrée, *lieutenant*, à Mouchin.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wannehain, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin et Nomain.

CAPITAINERIE D'ORCHIES. — MM. Legris, *capitaine*, à Orchies; Drouart, *lieutenant*, à Auchy; Keilling, *lieutenant*, à Beuvry.

Cette capitainerie comprend la brigade d'Auchy, La Bar, Hautefois, Orchies, Beuvry, Coutiches et rue Jacques Varlet.

DIRECTION DES DOUANES DE DUNKERQUE.

M. Barraillier, ✻, *directeur*.

Bureau de la direction. — MM. de Lannoy, *premier commis*, Pierrens, *second idem;* Barbara, 3e *commis;* Rincheval *commis attaché :* Flament, *commis attaché.*

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Le Normant, *inspecteur divisionnaire;* Billot, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE. — MM. Giovanelli, ✠, *receveur principal.*

MM. Bouly de Lesdain, *sous-inspecteur*, Paulinier, *idem,*

Contrôleurs, MM. Évrard, Leclercq, Courtois et Hyart.

Vérificateurs, MM. Blanc, Maillard, Delaunay, Tortel, (Henri), Angrois, Tortel, (Édouard), Cardock, Sanguet, Leroux, Bailly, Vanheeger et Vincent.

Commis principaux, MM. Doué, Rincheval, Caron, Herbart, Salomon, Salvan, Lemerle, Collet, Muotz.

Commis, MM. Lasade, Jumel, Lemattre.

Surnuméraires, MM. Degraeve, Hyart, Duval, Réveillon et Florent.

Gardes magasins, MM. Hyver et Demersseman.

Receveurs particuliers de la principalité de Dunkerque.

Gravelines, MM. Malingre, (François), Côte, *vérificateur.*
Ghyvelde, (route), M. Danctoville, *receveur.*
Ghyvelde, (station), MM. Derycke, *receveur:* Leroy, *commis.*
Labrouskstraete, M. Watbled, *receveur.*
Oost-Cappel, M. Choquet, *receveur.*
Hondschoote, M. Mouchery, *receveur.*
Bergues, M. Tesmoingt, *receveur.*
Wormhoudt, M. Duval, *receveur.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. MM. Cuirot, *capitaine*, à Dunkerque; Pocholle, Fichaux et Bulteel, *lieutenants*, à Dunkerque; M. Couture, *lieutenant*, à Loon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Mardyck, Dunkerque, Tente-Verte et Loon.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE. MM. Morin, *capitaine*, à Hondschoote; Bimon, *lieutenant*, à Ghyvelde: Bordretz, *idem*, à l'Étoile; Lemoine, *idem*, à Rexpoëde.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Moerkerque, Labroukstraete, l'Étoile, Killemlinde, Oost-Cappel, la Crustraete et Rexpoëde.

CAPITAINERIE DE BERGUES. — MM. Réveillon, *capitaine*, à Bergues; Barbier, *lieutenant*, à Warhem; Coulombel, *lieutenant*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Warhem, Bergues, Bissaert, Wormhoudt, Rosendael et Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Grétern, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK. MM. Ducornu, *receveur principal:* Pierrot, *commis principal;* Spas, *commis de deuxième classe.*

M. Gréterin, Jean-Félix-Albert, *surnuméraire.*

Bureaux particuliers.

Houtkerque, M. Winckel, *receveur.*
Steenvoorde, MM. Milain, *idem*, Hubreck, *commis.*
Godewaersvelde, MM. Manniez, *idem*, Longueval, *commis.*
Bœchepe, M. Ranckaert, *receveur.*
Bailleul, MM. Gorsas, *idem*, Caillot et Dessinguez, *commis.*
La Cornette, M. Damatte, *receveur.*
L'Hazewinde, M. Pruvot, *idem.*
Outtersteene, M. Pétel, *idem.*
Schaenhen, M. Virmeulen, *idem.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE STEENVOORDE. — MM. Lory, *capitaine*, à Steenvoorde; Mazier, *lieutenant*, à Houtkerque; Lenoir, *lieutenant*, à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Winnezeele, Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde, Godawaersvelde et Ecke.

CAPITAINERIE DE METEREN. — MM. Sajot, *capitaine*, à Meteren ; Leys, *lieutenant*, à Flètre ; Hibon, *lieutenant*, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Sehaexhen, Flêtre, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK, — MM. Sauvage, *capitaine*, à Hazebrouck ; Gantier, *lieutenant* à Strazèele ; Bailly, *lieutenant*, à Lacornette.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, Lacornette, L'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazèele, Outtersteene et Vieux-Berquin.

DIRECTION DES DOUANES DE VALENCIENNES.

M. Van Cassel, ✲, *directeur*.

Bureaux de la direction. — MM. Bartenschlag, *premier commis de direction*, Fontaine, *deuxième idem*, Ravaux, *troisième idem*, MM. Aufray, Lécuyer Moucheront et Galitien, *commis attachés*, M. Froissard, *commis-expéditionnaire*.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Condé.

Inspecteur, M. Collet.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. — MM. Fournier, *receveur principal*, à Condé ; Rogier, *sous-inspecteur*, idem ; Lebrun, Mélot, *vérificateurs de 1re classe*, Briez, *idem de 2e classe* ; Girard, *commis principal de 1re classe* ; Gérard, *commis principal de 2e classe* ; Doué, *commis*.

Mortagne, M. Bocquillet, *reeeveur* ; Loustaunau, *vérificateur de 2e classe* ; Marchand, *commis*. — Hergnies. M. Ekelsbeke, *receveur*. — Vieux-Condé (ligne). M. Derolin, *receveur*.— Vieux-Condé (gare), MM. Ponchau, *contrôleur-receveur* ; Pirolle, *vérificateur de 1re classe*, Ruffin, *commis principal de 1re classe*. — Le Coq, MM. Paravicini, *receveur* ; Deltour, *commis*.

Rumegies, MM. Desmidt, *receveur*. — Maulde, MM. Cordon, *receveur* ; Noulin, *commis*.

St-Amand, M. Dremaux, *receveur*. — Nouveau-Jeu, M. Dubois, *receveur*. — Raismes, M. Gérard, *receveur*.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Valenciennes.

Inspecteur, M. Guillouzic.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. — MM. Rosot, *receveur principal*, Margaine, *sous-inspecteur*; Paris, *contrôleur*; Nortier, Lefebvre et Vautier, *vérificateurs de* 1re classe; Jaugeon et Demarbaix, *commis principaux de* 1re *classe* Jaugeon, *commis principal de* 2e *classe*; Arnal et Lefebvre, *commis de* 1re classe; Gaillard, *surnuméraire.*

MM. Godin et Legat, *gardes-magasins*

Blanc-Misseron, MM. Hencart, *contrôleur-receveur*; Adnesse et Pavèse, *vérificateurs de* 1re *classe*; Ravaux, *vérificateur de* 2e *classe*; Tournier, *commis principal de* 1re *classe*, et Gripon, *commis principal de* 2e *classe*: Hamon, *commis*; Ballet, *surnuméraire.*

M. Delcourt, *garde-magasin.*

Marchipont. M. Thiébaux, *recevcur.* — Sebourg, M. Aubert, *receveur.* — Crespin, M. Huart, *receveur*, — St-Waast, M. Drapier, *receveur.* — Bry, *receveur*, M. Valin. — Eth, *receveur*, M. Margerin.

Bruay (route), M. Dubar, *receveur.* — St-Saulve, M. Becquet, *receveur.* — Marly, M. Beuzard, *receveur.*

INSPECTION DE MAUBEUGE.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Feignies et à Jeumont.

M. Sacase, *inspecteur*, à Maubeuge.

PRINCIPALITÉ DE FEIGNIES MM. Muntdveiller, *receveur principal*, à Feignies; Parisot, *sous-inspecteur*; Guiomar, Sbarbaro et de Varènes, *vérificateurs de* 1re *classe*; Doste, *commis principal de* 1re *classe*; Meurisse, *commis principal de* 2e *classe*; Meurant, *commis de* 1re *classe*; Winnaert, *commis de* 2e *classe*; Lancelle, *garde-magasin.*

Bellignies. M. Laplace, *receveur.* — Hergies, M. Lepéc, *receveur.* — Hon, M. Hamel, *receveur.* — Malplaquet, M. Perriot, *receveur.* — Gognies-Chaussée, M. Venet, *receveur.*

Le Quesnoy, M. Avis, *receveur.* — Pont-sur-Sambre, M. Grandais, *receveur.* — Bavai, M. Sindely, *receveur.*

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. MM. Perret, *receveur principal*; Guillet, *sous-inspecteur*; L'Hôte, *contrôleur*; Pichoir, Schillinger et Goubaut, *vérificateurs de 1re classe*; Herbecq, Choffez et Loth, *vérificateurs de 2e classe*; Dumont, *commis principal de 1re classe*; Capé, *commis principal de 2e classe*; Bossaert, et Henaut, *commis de 1re classe*: Docquier, Desbordes et Robert de Beauchamp, *commis de 2e classe*; Hénaut, *surnuméraire*; Leleu, *garde-magasin*.

Bettignies, MM. Rolier, *receveur*, Villers-sire-Nicole, M. Lemoine, *receveur*. — Vieux-Rengt, M. Deschamps, *receveur*. — Hautmont (soudes), MM. Mineur, *commis principal de 1re classe*; Pierquet, *commis de 1re classe*; Mailfait et Champagne, *commis de 2e classe*.

Maubeuge, MM. Serval, *receveur*; — Hautmont, M. Lengrand, *receveur*.

INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Avesnes.

M. Gionavellli, ✲, *inspecteur*.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. MM. Laracine, *receveur principal*; Lécuyer, *vérificateur de 1re classe*; Thiry, *commis de 2e classe*; Cousin, *surnuméraire*.

Cousolre. M. Defontaine, *receveur*. — Hestrud, M. Fauconnier, *receveur*. — Beaurieux, M. Rognion, *receveur*. — Eppe-Sauvage, M. Vagogne, *receveur*. — Trélon, M. Baudet, *receveur*. — Ohaiu, MM. Fosset, *receveur*; Despouy, *commis de 2e classe*.

Etrœungt, M. Coderlier, *receveur*. — Beugnies, M. Dumesnil, *receveur*.

SERVICE ACTIF.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

CAPITAINERIE DE LECELLES. MM. Landon, *capitaine*, à Lecelles, Tellier, *lieutenant*, à Saméon; Jourdan, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, Saint-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON. MM. Germain, *capitaine*, à Hasnon; Gillard, *lieutenant*, à Brillon; Guilbart, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AU-BOIS. MM. Mathieu, *capitaine*, à Notre-Dame-au-Bois, Lamotte, *lieutenant*, à Bruille; Mercier, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-au-Bois, Condé, Fresnes, Château-l'Abbaye, Vieux-Condé (ligne), Vieux-Condé (gare) et du Coq.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE D'ONNAING. MM. Courtois, *capitaine*, à Onnaing; Grivillers, *lieutenant*, à Blanc-Misseron; Bourdon, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, (gare), Blanc-Misseron, (ligne) Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Thivencelles.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES. MM. Gréterin, *capitaine*, à Valenciennes; Gaillard, *lieutenant*, à Valenciennes; Lernould, *lieutenant*, à Vandegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

CAPITAINERIE-DE-WARGNIES-LE-PETIT. MM. Jacquart, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit; Glin, *lieutenant*, à St-Waast; Duboscq, *lieutenant*, à Wargnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Saint-Vaast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE. MM Dineur, *capitaine*, à La Longueville; Rile, *lieutenant*, à Bavai; Brimont, *lieutenant*, à Feignies (station); Raviart, *lieutenant*, à Feignies (village).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies (station), Feignies (village) et La Longueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ. MM. Landousie, *capitaine*, à Jolimetz; Lenquette, *lieutenant*, à Berlaimont; Pécheux, *lieutenant*, au Quesnoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, le Ques-

noy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol, Berlaimont, et Pont-sur-Sambre.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE. MM. Blutel, *capitaine*, à Maubeuge ; Laine, *lieutenant*, à Elesmes ; Johannès, *lieutenant*, à Cerfontaine ; Desbordes, *lieutenant*, à Jeumont (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Elesmes, Vieux-Rengt, Jeumont (ligne), Colleret, Cerfontaine, Jeumont, (station), Hautmont (station), Maubeuge (ville), Maubeuge (mobile).

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU. — MM. Louvel, *capitaine*, à Solre-le-Château ; Lecouvey, *lieutenant*, à Hestrud ; Chassaing, *lieutenant*, à Dimechaux.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clerfayts, Dimechaux, Solre-le-Château, Cousolre, Damousies, et Felleries et Beugnies.

CAPITAINERIE DE GLAGEON. MM. Sant, *capitaine*, à Glageon ; Brosse, *lieutenant*, à Trélon, N..., *lieutenant*; à Liessies.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ohain, Trélon, Liessies, Sains, Glageon, Beaumont, Féron et Ramousies.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES. MM. Collart, *capitaine*, à Avesnelles; Moucheront, *lieutenant*, à Dompierre; Masson, *lieutenant*, Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt et Saint-Hilaire.

DIRECTION DES DOUANES DE CHARLEVILLE.

Ce service comprend dans le département du Nord les brigades d'Anor, de Par-de-là-l'Etang et des Noires-Terres, communes d'Anor, de Fourmies et de Wignehies.

BUREAUX. — MM. Lachaise, *receveur principal*, à Anor (station) ; Grizot et Noizet, *vérificateurs*, idem ; Serouge et Riocreux, *commis principaux*, idem ; Wauthier, *commis*, idem ; Bouis, *receveur*, à Anor (terre) ; Huet, idem, à Fourmies.

SERVICE ACTIF. — M. Petitjean, *lieutenant*, à Anor, commandant les quatre brigades, composées de 9 sous-officiers et 35 hommes.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

M. Deaubonneau, ✻, *Directeur*, rue des Fossés, 30, à Lille.

Sous-directeur : M. Merchez, rue des Fossés, 30.

BUREAUX DE LA DIRECTION :

Contrôleur, 1er *commis* : M. Finet. — *Commis principaux de* 1re *classe :* MM. Hubben, Boullet, Frédrick, Delebecque, Gadebois, Sutils, Peltier, Desvallées.

Commis principaux de 2e *classe :* MM. Chocqueel, Fonrobert, Séguin, Charbonnet, Delbecque.

Commis : MM. Copin et Durieux.

Surnuméraires : MM. Verneuil et Bourg.

Inspecteur sédentaire : M. Hacgheur, rue Solférino, 161.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Inspecteurs départementaux : MM. Biard, Maton, Troupeau, Verneuil, Degrave, Verlynde (*service des sucres*), à Lille.

Receveur principal : M. Cantaloube, rue Joséphine, 5.

Entreposeur des tabacs et des poudres à feu : M. Lefebvre, rue Solférino.

Contrôleurs: MM. Le Neveu, rue du Faubourg-de-Roubaix, 49; Larminat, rue Nationale, 78; Martin, rue Masséna, 6; Mahé, rue d'Arras, 160 *bis*; Como, (*service des sucres*), rue du Chaufour, 13; Boullet, (*entrepôt des sucres*), à Lille; Baudoux, à Armentières; Cauchard et Dassonville, à Roubaix; Desmarets, à Tourcoing; Joly, à Fournes, (*service des sucres*); Gouëlin, à La Bassée; Joubin, à Marcq-en-Barœul; Appourchaux, à Pont-à-Marcq; de Monvielle, à Quesnoy-sur-Deûle; Delepierre, à Seclin; Ferrey, (*service de la garantie*), à Lille, rue Masséna.

Receveurs particuliers sédentaires : MM. Dethoor, à Lille, rue des Urbanistes, 9; Soulier, idem, rue d'Antin; Germain, idem, rue Fontenoy, (section des Moulins); Croin, (*service de la navigation*), rue Colbert; Delestang, à Armentières; Pariset et de Prat, à Roubaix; Talleux, à La Bassée; Gru, à Seclin; Dethoor, à Tourcoing.

Receveurs buralistes : MM. Martin, à Lille, rue du Metz; Van Bambecke, idem, rue des Sarrazins; Salmon, idem, boulevard de la Liberté; Morrazzani, rue Grande-Chaussée.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-directeur : M. Sérendat, à Avesnes.

Receveur principal : M. Seigne, à Avesnes.

Contrôleurs : M. Morel, à Maubeuge ; M. Taviaux, au Quesnoy, (*service des sucres*) ; M. Gouret, à Jenlain.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-directeur : M. Dubreuil, à Cambrai.

Inspecteur : M. Deny, à Cambrai (*service des sucres*).

Receveur principal : M. Demasur, à Cambrai.

Contrôleurs : MM. Sucher, à Cambrai ; Gastellier, idem ; (*service des sucres*) ; Ollier, à Solesmes, Etienne, à Masnières, Vouriot, à Bouchain.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-directeur : M. Ramecourt, à Douai.

Receveur principal : M. Plonquet, idem.

Contrôleurs : MM. Rossignol, à Douai ; Rigollet, (*sucres*), à Douai ; Libessart, (*sucres*), à Cantin ; Willox, (*sucres*), à Marchiennes.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-directeur : M. Deberckem, à Dunkerque.

Receveur principal : M. Caudrelier, idem.

Contrôleurs : MM. Ledieu et Rooryck, à Dunkerque ; Bisserié, idem (*service de la garantie*) ; de Somer, à Bergues ; Le Days, à Bergues (*service des sucres*).

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-directeur : M. Flament, à Hazebrouck.

Receveur principal : M. Dehau, à Hazebrouck.

Contrôleurs : MM. Maury, à Hazebrouck ; Coppens, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-directeur : M. de Lestang, à Valenciennes.

Inspecteur : M. Ravet (*service des sucres*).

Receveur principal : M. Nippert, à Valenciennes.

Contrôleurs : MM. Hulin, à Valenciennes; Garnier, idem, Cottesolle, à Anzin; Rossert, à Condé ; Peltier, à Denain ; Duval, à Saint-Amand; Chanteux, à Onnaing; Ducatez, à Valenciennes (*service des sucres*); Dallier, idem, idem; Alléguède, à Valenciennes, idem; Delalé, à Onnaing, idem; Ferrière, à Denain, idem ; Legrand, à Saint-Amand, idem.

TABACS.

Un décret du 12 mars 1860 a séparé l'administration des tabacs qu'un arrêté du Gouvernement, en 1848, avait réunie à celle des contributions indirectes et a institué une direction générale des tabacs et des directeurs départementaux.

DIRECTION DES TABACS DU NORD.

La Direction dont Lille est le chef-lieu comprend la manufacture des Tabacs de Lille, le magasin de transit de Dunkerque, la culture et les magasins de tabacs en feuilles du Nord.

Le département du Nord est autorisé, pour 1876, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures nationales, 900 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 28 avril 1816.

Ces 900 hectares devront procurer une quantité de 2,500,000 kilogrammes de tabac.

Directeur des tabacs, M. Gerbet, ✻, à la manufacture.

MANUFACTURE DES TABACS DE LILLE.

Ingénieur, M. Weil. — *Contrôleur*, M. Roset. — *Sous-Ingénieur*, M. Morel. — *Garde-magasin*, M. Lesueur. — *Premier commis*, M. Kling. — *Second commis*, M. Petin. — *Commis aux écritures*, MM. Eudes, N..., N...

MAGASINS DE TRANSIT DE DUNKERQUE.

Entreposeur, M. Boursy. — *Contrôleur de magasin*, M. Massé.

CULTURE ET MAGASINS DE TABACS EN FEUILLES DU NORD.

Inspecteur, M. Rousselot, à Lille; *commis de l'inspection*, M. Duhamel. — *Contrôleurs de culture*, M. Dauphiné, à Lille, et M. Decourchelle, à Merville. — *Vérificateurs de culture*, MM. Durigneux, Hulin, David, Robin, Auzanet, Houzé, Peckel, Hodée,

Louarne et Chassani. — *Commis de culture*, MM. Robin et Placet. — *Commis de surveillance*, MM. Batteur et Vandenbeuche.

MAGASINS DE LILLE.

Entreposeur, M. Robillard. — *Contrôleur de magasin*, M. Legrand. — *Commis de magasin*, M. Bon.

MAGASIN DE MERVILLE.

Entreposeur, M N... — *Contrôleur de magasin*, M. Gentot.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,019 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,442 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,430 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,019 hectares de bois, 19,524 hectares appartiennent à l'État, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont: la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares, la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 3,274 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le grand bois l'Evêque de 900 hectares; la forêt de Fourmies, de 900 hectares; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

La France est divisée en trente-cinq conservations forestières.

La septième conservation est celle d'Amiens, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Beaussire. ✲, à Amiens.

MM. Chouffe, *garde-général sédentaire*, Roisin, *brigadier sédentaire*, Pingret, *brigadier sédentaire*; Roisin fils, *commis tenporaire*,

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux, Lille et le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les rrrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. Cayet, *inspecteur, chef de service*, à Lille; Ouzelle, *brigadier-sédentaire, attaché à l'inspection:* d'Arbois de Jubainville; *sous-inspecteur*, à Valenciennes; de Frohart de Lamette, *garde général*, à Hazebrouck.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. Bouvart, *inspecteur, chef de service*, au Quesnoy; Pintiau, *garde sédentaire, attaché à l'inspection;* Bécourt, *sous-inspecteur*, au Quesnoy; Badré, *garde général*, à Landrecies; Cromback, *garde général*, à Avesnes; Cotte, *garde général adjoint* à Locquignol.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'inspection de Lille comdrend tous les bureaux et toutes les lignes situées dans le département du Nord.

Inspecteur du département du Nord, M. Caël, ✲, rue Saint-Jacques, n° 21-23.

Bureau de l'inspection, rue Saint-Jacques, 21-23. — *Chef de bureau*, M. Spetz, commis principal, rue de la brasserie 12. — *Contrôleurs*, MM. Wacheux et Lheureux. — *Employé d'inspection*, M. Marguerie. — *Chef surveillant*, M. Guilleminot.

BUREAU CENTRAL DE LILLE, rue de l'hôpital militaire 41. — *Directeur des transmissions*, M. Boutmy, rue de l'hôpital militaire 41. — *Commis principaux*, MM. Brocard et Greslé.

SUCCURSALES DU BUREAU CENTRAL, A LILLE.

1° Rue de Tournai, 21 (à la gare), M. Louchez, *chef de station.*

2° Rue de Voltaire 3, M. Hocquet, *employé de 1re classe chef;*

3° Rue Saint-Pierre-Saint-Paul 4, Brodin, *employé de 2e classe chef;*

4° Rue d'Arras, 61, M. Delcey, *employé de 2e classe, chef.*

STATIONS DU DÉPARTEMENT : *Dunkerque*, M. Fournier, *chef de station*; *Gravelines*, M. Thirion, *employé chargé du service*; *Roubaix*,

M. Crépin, *chef de station*; *Tourcoing*, M. Canuel, *idem*; *Hazebronck*, M. Dehorter, *chef de station*; *Douai*, M. Borthellot, *chef de station*; *Cambrai*, M. Legon, *idem*; *Valenciennes*, M. Degond, *idem*; *Maubeuge*, M. Boudon, *idem*; *Avesnes*, M. Gruson, *employé chargé du service*; *Bourmies*, M. Rousseau, *idem*: *Armentières*, M. Leblanc, *idem*; *Bergues*, M. Buleux, *idem*; *Sains-du-Nord*, Mme Pougnet, *idem*.

BUREAUX MUNICIPAUX.

Aniche, Anor, Anzin, Ascq, Bailleul, La Bassée, Bavai, Bourbourg, Carnières, Cartignies, Cassel, Clary, Condé, Croix, Denain, Don, Dorignies, Estaires, Etrœungt, Ferrière-la-Grande, Fives, Fresnes, Lannoy, Le Cateau, Halluin, Haubourdin, Hautmont, Hondschoote, Linselles, Loos, Le Quesnoy, Marchiennes, Marcoing, Masnières, Merville, Moëres (les), Montigny, Noyelles-sur-Escaut, Orchies, Renescure, Saint-Amand,-les-Eaux, St-André-lès-Lille, Sars-Poteries, Seclin, Solesmes, Solre-le-Château, Steene, Steenvoorde, Templeuve, Trélon, Walincourt, Wignehies, Wormhoudt, Quesnoy-sur-Deûle, Marcq-en-Barœul, Marquette. — (Voir au tableau statistique par cantons l'organisation de la correspondance télégraphique des communes dans le département.)

BUREAUX SÉMAPHORIQUES.

Dunkerque (Sém.) Gravelines (Sém.), et Uxem (Sém -Zuydcoote.)

Bureaux d'écluse: Le Guindal, Lynck et Wattendam.

Bureaux d'intérêt privé; Cauroir, Escaudœuvres, Marly, Saulzoir; Forges de Denain et Anzin, Frais-Marais, Wargnies-le-Grand.

GARES DE CHEMINS DE FER OUVERTE A LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Aulnoye, Bouchain, Busigny, Caudry, Somain, Iwuy, Jeumont, Landrecies, Lourches, Feignies. — Les gares d'Armentières, de Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Maubeuge, Roubaix, Tourcoing et Valenciennes sont également ouvertes à la télégraphie privée pour les voyageurs munis de billets.

Les bureaux de Lille sont ouverts tous les jours sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures en hiver, jusqu'à neuf heures du soir. Le bureau central ne ferme qu'à minuit.

Il est permis à toutes personnes de correspondre au moyen du télégraphe, par l'entremise des fonctionnaires de l'Administration des lignes télégraphiques ou des agents délégués par elle.

L'Administration peut toujours exiger que l'expéditeur d'une dépêche établisse son identité.

La transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'Etat; les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches doivent être écrites lisiblement et signées par l'expéditeur. Tout interligne, renvoi, rature, ou surcharge doit être approuvé par lui ou par son représentant.

L'adresse doit être rédigée de manière à ne laisser aucun doute; il est donc important qu'elle comprenne le nom et le numéro de la rue ou d'autres indications de nature à assurer la remise.

L'emploi des chiffres ou des lettres secrètes est autorisé dans la correspondance privée; mais les dépêches de cette nature sont soumises à la formalité de la recommandation. Sera considérée comme dépêche secrète et soumise à la double taxe, toute dépêche qui ne sera pas composée en langage ordinaire et intelligible.

Compte des mots. — Tout ce que l'expéditeur a inscrit sur la minute pour être transmis entre dans le compte des mots. Toutefois, le nom du bureau de départ, la date, l'heure et la minute du dépôt, sont transmis d'office et inscrits sur la copie remise au destinataire.

Ces indications ne sont pas taxées, à moins que l'expéditeur ne les fasse figurer dans le corps de la dépêche.

Dans les dépêches intérieures, les mots composés formant à ce titre un article séparé du dictionnaire de l'Académie, comme aujourd'hui, après-demain, contre-ordre, ne sont comptés que pour un mot.

Les noms géographiques, les noms de rue, de commune, de département et l'indication du numéro des habitations, quel que soit d'ailleurs le nombre de termes qui les exprime, ne sont comptés que pour un mot dans le corps de la dépêche comme dans l'adressse. Les noms de familles formés de plusieurs mots sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer.

Les nombres écrits en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois 5 chiffres, plus un mot pour l'excédant. Il en est de même pour les lettres groupées qui forment une marque de colis ou quelque indication de commerce. Le point, la virgule et la barre de division sont comptés pour un chiffre ou une lettre lorsqu'ils entrent dans la formation d'un nombre ou d'une marque de commerce.

Le souligné est compté pour un mot.

L'expéditeur d'une dépêche intérieure à envoyer par la poste peut la faire expédier avec ou sans chargement. Les mots *poste* ou *chargement* sont reproduits dans le texte taxé. Dans le premier cas, il n'est rien perçu et le télégramme est jeté à la boîte avec

affranchissement simple; dans le deuxième cas, il est perçu une taxe fixe de 50 centimes. Pour l'exprès, on perçoit 50 centimes par kilomètre.

DÉPÊCHES RECOMMANDÉES. — Dans le service intérieur lorsqu'une dépêche est recommandée, le bureau de destination transmet par la voie télégraphique à l'expéditeur même la reproduction intégrale de la copie envoyée au destinataire, suivie de la double indication de l'heure précise de la remise et de la personne entre les mains de laquelle cette remise a eu lieu. Si la remise n'a pu être effectuée, ce double avis est remplacé par l'indication des circonstances qui s'y sont opposées, et par les renseignements nécessaires pour que l'expéditeur puisse faire suivre sa dépêche s'il y a lieu.

La taxe de recommandation est égale à celle de la dépêche.

La recommandation est obligatoire pour les dépêches composées en chiffres ou en lettres secrètes.

Dans le service international, la recommandation n'est plus admise, mais l'expéditeur de toute dépêche a la faculté d'en demander le collationnement. La taxe du collationnement est égale à la moitié de celle de la dépêche, toute fraction de quart de franc étant comptée comme un quart de franc.

Par suite de la suppression de la recommandation, les dépêches secrètes sont affranchies de cette formalité et n'acquittent plus que la taxe simple.

Dans la correspondance intérieure et internationale l'expéditeur peut demander l'accusé de réception de sa dépêche. La taxe en est fixée au prix d'une dépêche simple.

DÉPÊCHES A FAIRE SUIVRE. — Le public et l'administration sont autorisés à faire suivre les dépêches.

Lorsqu'une dépêche porte la mention; *faire suivre*, sans autre indication, le bureau de destination, après l'avoir présentée à l'adresse indiquée, la réexpédie immédiatement s'il y a lieu à la nouvelle adresse désignée au domicile du destinataire. Cette réexpédition ne peut se faire que dans les limites de l'État auquel le bureau d'arrivée appartient. Si aucune indication n'est fournie à l'adresse indiquée, la dépêche est gardée en depôt.

Si la mention *faire suivre* est accompagnée d'adresses successives, la dépêche est successivement transmise à chacune des destinations indiquées jusqu'à la dernière s'il y a lieu.

L'expéditeur acquitte la taxe de la dépêche jusqu'au premier bureau, mais toutes les taxes auxquelles ont donné lieu les réexpéditions sont récouvrées sur le destinataire.

Quant une dépêche a plusieurs destinataires, il est perçu 50 cent. par chaque destinataire en sus du premier.

PORT AU-DELA DES LIGNES. — Les dépêches adressées à domicile ou poste restante hors de la localité desservie par le bureau télégraphique sont, suivant la demande de l'expéditeur, envoyées immédiatement à leur destination par la poste ou par un moyen plus rapide si l'administration du bureau destinataire en dispose.

Les dispositions pénales relatives au transport des lettres en contravention ne sont pas applicables à ceux qui transportent les télégrammes que *les expéditeurs envoient aux bureaux télégraphiques*, et les télégrammes que ces bureaux font remettre aux destinataires.

Les dépêches internationales à envoyer par la poste au-delà du bureau d'arrivée, sont envoyées comme lettres chargées. Les frais d'exprès auxquels ont donné lieu les dépêches non recommandées sont recouvrés sur le destinataire, aucune taxe complémentaire n'étant perçue par le bureau d'origine.

RECTIFICATIONS. — Le destinataire d'une dépêche ordinaire ou recommandée peut demander la rectification des passages qui lui paraissent douteux et il acquitte alors; 1° le prix d'une dépêche simple pour la demande; 2° le prix d'une dépêche calculé suivant la longueur du passage à répéter. Ces taxes sont remboursées si la répétition montre que le service télégraphique avait dénaturé le sens de la dépêche; dans ce cas, le bureau d'arrivée opère le remboursement d'office.

Lorsque l'expéditeur désire que la remise n'ait lieu qu'entre les mains du destinataire, il doit le mentionner dans l'adresse.

RÉPONSE PAYÉES DANS LA CORRESPONDANCE INTÉUIEURE. — La personne qui se présente pour expédier une réponse payée doit exhiber la copie authentique de la dépêche qui en fait mention. Toute réponse présentée après le délai de huit jours est considérée et traitée comme une nouvelle dépêche.

COPIE PAYÉE.— Dans la correspondance internationale, la dépêche portant réponse payée impose au bureau d'arrivée l'obligation de remettre au destinataire, en même temps que le télégramme qui lui est adressé, la somme versée au bureau d'origine qui lui est nécessaire pour effectuer sa réponse.

Le destinataire est dès-lors libre de déposer cette réponse à son gré et elle est considérée et taxée comme une dépêche nouvelle.

Les expéditeurs ou destinatairres d'une dépêche peuvent seuls en demander copie; ils paient en ce cas un droit de 50 cent. pour lequel il est délivré un quittance à souche.

REMBOURSEMENTS.— La taxe de toute dépêche dont la transmission n'a pu être effectuée est remboursée à l'expéditeur.

Dans le service intérieur les remboursements de taxe pour cause d'erreur ou de retards peuvent être effectués pour toute espèce de dépêches. Dans le service international le remboursement de taxe pour cause d'erreur ne peut avoir lieu que pour les dépêches dont l'expéditeur a payé la taxe du collationnement. La demande doit en être faite à l'administration dans le délai de trois mois.

Les remboursements se rapportant à des réponses payées d'avance ou à des accusés de réception qui n'auraient pas été transmis dans un délai de dix jours, ainsi que ceux relatifs à des excédants d'arrhes, peuvent être effectués d'office.

DÉPÊCHES MARITIMES.— Depuis le 15 novembre 1866 des dépêches privées peuvent être échangées entre les navires en mer et les postes électro-sémaphoriques ou électriques de la France ou de l'Algérie.

La taxe d'une dépêche à destination de navires en mer est payée par l'expéditeur au départ.

La taxe due pour une dépêche provenant d'un navire en mer est acquittée par le destinataire contre la remise de la dépêche. En cas de refus l'Administration a son recours contre l'expéditeur.

Est réduite à 20 cent. par kilomètre la taxe à percevoir du public pour les frais d'exprès afférents aux dépêches reçues de navires en mer, et qui sont envoyées directement à destination par les sémaphores sans emprunter la voie télégraphique.

MANDATS TÉLÉGRAPHIQUES. — En exécution de l'art. 4. de la loi du 4 juillet 1868, le public est admis à transmettre télégraphiquement des mandats d'argent duns l'intérieur de la France.

Cette opération consiste dans le dépôt préalable dans un bureau de poste de la somme dont l'intéressé veut effectuer l'envoi. Ce dépôt est reçu contre le paiement des frais ordinaires des envois d'argent et le déposant reçoit en échange un mandat de poste.

Ce mandat sur lequel rien ne doit être ajouté est présenté au guichet du bureau télégraphique où il est admis, moyennant la taxe d'une dépêche ordinaire augmentée d'un supplément de 50 cent. pour les frais de l'avis-dépêche que le bureau télégraphique d'arrivée doit faire parvenir au destinataire de la dépêche-mandat.

Muni de cet avis, celui-ci peut, pendant cinq jours francs, se présenter au bureau de poste indiqué pour recevoir la somme qui lui a été adressée.

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850).

Le chef d'un bureau télégraphique peut refuser de transmettre ou arrêter toute dépêche contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

TARIFS.

DÉPÊCHE SIMPLE DE UN A VINGT MOTS,

Adresse et signature comprises :

Entre deux bureaux du même département..	» 60 c.	Loi du 4 avril 1872.
Pour le reste de la France.....	1 40	
Pour l'Algérie ou la Tunisie.....	4 40	

Les dépêches à destination d'un bureau de gare sont passibles d'une surtaxe minima de 50 cent. pour port à domicile.

ÉTRANGER.

Alsace-Lorraine.....	2 fr.	Autriche-Hongrie.....	6 fr.
Luxembourg (grand duché de)	2 50	Grande-Bretagne (Londres excepté).....	
Grand duché de Bade.....	3 »	Danemarck.....	6 50
Bavière.....		Suède.....	8 »
Belgique (1).....		Grèce continentale.....	10 »
Prusse occidentale.....		Turquie d'Europe et d'Asie (taxes variables).	
Suisse.....		Norwège.....	8 50
Wurtemberg et Hohenzollern		Russie d'Europe.....	11 »
Espagne.....	4 »	Russie (région du Caucase)..	14 »
Italie.....		Russie d'Asie (1re région)....	19 »
Pays-Bas.....		Id. (2e région)....	27 »
Prusse orientale.....		Id. (3e région)....	43 »
Londres.....			
Portugal.....	5 »	Amérique (taxes diverses).	

Moitié en sus des taxes ci-dessus pour chaque dizaine de mots, ou fraction de dizaine, au-dessus de vingt.

Il y a pour l'Amérique des tarifs spéciaux. Le prix d'une dépêche de Lille à New-York, pour 10 mots, est de 37 fr. 50.

ADMINISTRATION DES POSTES.

DIRECTION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL. M. Çairel, ✲, *directeur des postes du département*, à Lille.

(1) Pour la Flandre occidentale, le Hainaut, le Luxembourg, la province de Namur, la taxe est réduite a 2 francs.

Controleurs, MM. Coutard, Minot.

MM Thomas, *commis de direction*; V. Schmitt, *commie, idem* ; Bertrand, *surnuméraire*.

Brigadiers-facteurs. MM. Duthoit et Fournier.

Il y a dans le département du Nord cent dix bureaux de postes aux lettres : dix bureaux composés, quatre-vingt-dix-neuf bureaux simples et un bureau de facteur boîtier. L'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du receveur de chaque bureax.

Bureaux composés. Lille. MM. Tiquet, *receveur principal*, Marvéjouls, Lescaux, *commis principaux*;—*receveurs des bureaux supplémentaires* : M. Picard, quartier de Moulins-Lille ; M. Doridat, quartier de Wazemmes ; M. Husson, section de Fives. — M. Lannelet, place Saint-Martin. — Avesnes, M. Lequette, *receveur*. — Cambrai, M. Lorentz, *idem* ; Douai, MM. Labrune ✲, *receveur* ; Dhoudain, *commis principal*. — Dunkerque, MM. Noël, *receveur* ; Mancion, *commis principal*. — Maubeuge, M. Wauthier, *receveur*. — Roubaix, M. Beauvalot, *receveur*. — Tourcoing, M. Noël, *receveur*. — Valenciennes, M. Gérard, *idem* ; M, Boys, *commis principal*.

Bureaux simples. Aniche, Mme Eloy ; Annœulin. Mlle Leroy ; Anor, M. Gomel ; Anzin, M. Servas ; Arleux, Mme Tison ; Armentières, M. Houde ; Arnêke, M. Longepierre ; Artres, Mme Wallard ; Ascq, Mme Çhappe ; Aubigny-au-Bac, Mme Tellier ; Bailleul, M. Dehaisnes ; Baisieux, Mme Pollet ; La Bassée, Mlle Tancrez ; Bavai. Mme Dumay ; Bergues, Me Helle ; Berlaimont, Me Galland ; Beugnies, M. Lelong ; Bollezeele, Mlle Devys ; Boucain, M. Lobbé ; Bourbourg, Mlle Schneller ; Busigny, Mme Belin ; Carnières, Me Soyez ; Cartignies, Mme Deman, Cassel, Mlle Felhoen ; Le Cateau, M. Berbez ; Catillon, Mlle Maréchal ; Caudry, Mlle Molinier ; Clary, Mlle Cowez ; Comines, Mlle Dubuisson ; Condé, Mlle de Sède, Crespin, Mlle Delaporte ; Cousolre, Mlle Lemoisne ; Cysoing, Mlle Fourment ; Englefontaine, Mlle Blary ; Denain, M. Dufour ; Esquelbecq, Dame Delaye ; Estaires, Mlle Cornillot ; Etrœungt, Mlle Godbille ; Flines, Mlle Leclercq ; Fourmies, Mlle Sévéné ; Fournes, Mme Reboux ; Fresnes, Mlle François ; Gouzeaucourt, Mlle Devaux ; Gravelines, Mme Pottier ; Halluin, Mme Wallard ; Hasnon, Mlle Butor ; Haubourdin, Mme veuve Lamour ; Hautmont, Mme Ryembault, Hazebvouck, M Piettre ; Hondschoote, Mlle Chassaing, Wuy, Mlle Taillefer ; Jenlain, Mlle Deregnaucourt ; Jeumont, M. Disneur ✲, Landrecies, Mlle Richez ; Lannoy, Mlle Cartier ; Linselles, Me Del-

tête ; Lomme, Mlle Petitberghien ; Loos, Me Estagerie ; Lourches, Mlle Nicolet ; Marchiennes, Mme Baillet ; Marcoing, M. Laude ; Marcq-en-Barœul, Mme Vasseur ; Maroilles, Dame Vivien ; Masnières, Madame veuve Mollien ; Merville, Me Fourie ; bureau de Montigny-en-Ostrevent, Mlle Contesse ; Mortagne, M. Ellenberger ; Onnain, Mr Greterin ; Orchies, Me Favreux ; Pont-à-Marcq, Mlle Huguier ; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle Guillaume ; Le Quesnoy, M. Cat ; Quiévy, Mlle Petitdemange ; Raches, Mlle Despret ; Raismes, Mme Legrand ; Renescure, M. Cohet ; Roncq, Mlle Gras ; Sains, Mlle Lebrun, St-Amand, Mlle Suin-Duvoyaux ; Seclin, Mme Poillot ; Solre-le-Château, Mme veuve Lenglé ; Solesmes, Mlle Marlierre ; Somain, Mlle Mio ; Steenvoorde, Mlle Darles ; Steenwerck, Mme Boubay ; Templeuve, Mlle Caplet ; Trélon, Mme Balasse ; Trith-St-Léger, Mlle Dubrulle, Vieux-Berquin, Mlle Rigaut ; Villers-Sire-Nicole, Mlle Demorgny ; Walincourt, Mme Castelli ; Wambrechies, Mlle Coulogne ; Watten, Mlle Quaintenne ; Wignehies, Me Mathieu ; Wormhoudt, Mme Cabotse.

Préposés dans les gares de chemins de fer. MM. Jesson, à Lille ; Lermitte, à Cambrai ; Cendro, à Douai ; Dehandt, à Hazebrouck ; Moreau, à Somain ; Lejeune, à Valenciennes ; Roger, à Busigny.

FRANCHISES POSTALES.

Le président de l'Assemblée Nationale, le Président de la République, les ministres secrétaires d'Etat à département ministériel, le président du Conseil d'État, le vice-président du Conseil d'État, le président du contentieux du Conseil d'État, le premier président et le procureur-général de la Cour de cassation, le premier président et le procureur-général de la Cour des comptes, le commandant de la 1re division militaire. le commandant de Paris et du département de la Seine, le prèfet de police, le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines, le directeur du personnel au ministère de la guerre, le directeur de l'administration des forêts, le directeur de l'admiuistration des douanes et des contributions indirectes, le directeur de l'administration des manufactures de l'État le directeur de l'administration des postes, le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, le directeur général des cultes, le secrétaire général du Conseil d'État, le président de la commission d'enquête des tabacs, le commissaire du Gouvernement près la commission d'indemnités des colons de Saint-Domingue, le secrétaire général de la même commission, les directeurs généraux des lignes télégraphiques et des postes.

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE SERVICE DES POSTES.

Imprimés, échantillons, épreuves d'imprimerie corrigées, papiers de commerce ou d'affaires.

Leur taxe est réglée à prix réduits, moyennant affranchissement préalable. Le poids des imprimés, épreuves d'imprimerie et papiers d'affaires, ne doit pas dépasser 3 kilogrammes, celui des échantillons, 300 grammes. La dimension des imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, papiers d'affaires et échantillons d'étoffes sur carte ne doit pas excéder 45 centimètres, celle des autres échantillons, 25 centimètres.

Les *imprimés* sont expédiés sous bandes mobiles couvrant au plus le tiers de la surface du paquet. Ils sont divisés en trois classes :

1° *Les journaux politiques*, taxe 4 centimes par exemplaire de 40 grammes et au-dessous. Au-dessus de 40 grammes, augmentation de 1 centime par chaque 10 grammes, ou fraction de 10 grammes excédant ; moitié des prix ci-dessus, lorsque le journal est pour l'intérieur du département où il est publié ou pour les départements limitrophes. (Les journaux publiés dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise ne jouissent pas de la réduction pour les départements limitrophes).

2° *Les publications périodiques uniquement consacrées aux lettres, aux sciences, aux arts, à l'agriculture et à l'industrie*, taxe 2 centimes par exemplaire de 10 grammes et au-dessous ; au-dessus de 20 grammes, augmentation de 1 centime par chaque 10 grammes ou fraction de 10 grammes excédant. Moitié de ces prix dans les cas indiqués au paragraphe précédent.

3° *Les circulaires, prospectus, catalogues, avis divers et prix courants, livres, gravures, lithographies en feuilles, brochés ou reliés*, taxe :

de 5 grammes et au-dessous, 2 centimes,
de 5 grammes à 10 grammes, 3 centimes,
de 10 grammes à 15 grammes, 4 centimes,
de 15 grammes à 50 grammes, 5 centimes,

avec augmentation de 5 centimes par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes, à partir du poids de 50 grammes exclusivement.

Les avis de naissance, mariage et décès, les prospectus, catalogues, circulaires, prix courants et avis divers sont reçus sous forme de

lettres, disposés de manière à pouvoir être facilement vérifiés, ou sous enveloppes ouvertes d'un côté: taxe 5 centimes par avis, prospectus, catalogue, circulaire, etc., de 10 grammes et au-dessous, pour la circonscription du bureau, et 10 centimes pour le reste de la France; augmentation, 5 centimes ou 10 centimes par chaque 10 grammes ou fraction de 10 grammes excédant. — Les avis de mariage, lorsqu'ils sont doubles, c'est-à-dire lorsque deux avis sont imprimés sur la même feuille ou sur deux feuilles différentes, doivent acquitter une double taxe d'affranchissement, ainsi que tous les autres avis, circulaires, etc.

Les cartes de visite (même deux ensemble) sont reçues sous enveloppes non-fermées, aux conditions ci-dessus. Sont assimilées aux cartes de visite ordinaires les cartes de visite *portraits photographiés*.

Le port des échantillons avec ou sans imprimés, *des épreuves d'imprimerie corrigées, des papiers de commerce ou d'affaires*, placés soit sous bandes mobiles, soit dans des enveloppes non-fermées ou dans des sacs faciles à ouvrir, est fixé, pour chaque paquet portant une adresse particulière, à 5 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

NON-AFFRANCHISSEMENT OU INSUFFISANCE D'AFFRANCHISSEMENT

des imprimés, échantillons, épreuves d'imprimerie, papiers de commerce ou d'affaires.

Lorsqu'ils n'ont pas été affranchis, les imprimés, échantillons, épreuves d'imprimerie, papiers de commerce ou d'affaires sont taxés comme lettres; s'ils ont été affranchis et que l'affranchissement soit insuffisant, ils sont frappés en sus d'une taxe égale au triple de l'insuffisance. Le port en est acquitté, à défaut du destinataire, par l'expéditeur, contre lequel des poursuites sont exercées en cas de refus de payement. (Art. 8 de la loi du 25 juin 1856).

Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 1 p. %. (Loi du 20 décembre 1872), du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux et délivre en échange des mandats payables à tout individu résidant en France, en Algérie et dans les colonies françaises, ainsi qu'à tout militaire, marin ou employé de l'État aux armées, sur les bâtiments de la flotte et dans les villes du Levant, de la Chine et du Japon, où la France entretient des bureaux de poste.

Les envois ordinaires ou à destination des colonies françaises, ne peuvent dépasser 300 fr. Sont chargés de pourvoir à l'émission et au payement des mandats :

1° En France, les receveurs des postes et les facteurs-boîtiers ;

2° En Algérie, les receveurs, les distributeurs des postes et les facteurs-boîtiers ;

3° Dans les colonies françaises, les trésoriers payeurs, les trésoriers particuliers et les percepteurs ;

4° Les payeurs aux armées ;

5° Les receveurs des bureaux français établis dans les villes du Levant, à Shanghaï et à Yokohama.

Des envois d'argent peuvent également être reçus à destination de la Belgique, de l'Italie, de la Suisse, du grand-duché de Luxembourg jusqu'à concurrence de 200 francs, et de l'Angleterre, jusqu'à concurrence de 252 francs, soit 10 livres sterling, dans certains bureaux de France et d'Algérie et moyennant un droit de 20 centimes par 10 francs ou fraction de 10 francs. Les mandats dits internationaux sont transmissibles par voie d'endossement. La nomenclature des bureaux français et étrangers admis à émettre et à payer des mandats internationaux existe dans toutes les recettes et distributions. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs, les mandats français supportent, en outre, un droit de timbre de 25 centimes (Loi du 23 août 1871). Les mandats internationaux ne sont pas soumis à la formalité du timbre. — Les distributeurs et les facteurs-boîtiers en Algérie, et les facteurs-boîtiers en France, sont autorisés à émettre et à payer des mandats d'articles d'argent pour des sommes de 50 francs et au-dessous. Les bénéficiaires des mandats en France peuvent, s'ils le jugent utile, en faire toucher le montant par une tierce personne, sur acquit préalable, moyennant l'accomplissement de l'une des formalités suivantes : faire apposer, en regard de sa signature, un timbre émanant d'une autorité civile ou judiciaire ; — attester la sincérité de sa propre signature par l'apposition, sur le mandat même, d'un timbre ou d'une griffe à lui appartenant ; — enfin, remettre à la tierce personne, pour être représentée à l'agent payeur, une pièce authentique, relatant les noms et qualité de l'ayant droit. Les demandes de remboursement relatives aux mandats que les bénéfices ont laissé périmer entre leurs mains, c'est-à-dire aux mandats qu'ils n'ont pas touchés dans les délais indiqués par les règlements ou aux mandats qu'ils ont perdus après réception ou qu'ils ont détériorés, sont assujetties au droit de timbre, conformément aux dispositions de la loi du 13 brumaire, an VII.

Les receveurs des postes sont également autorisés à recevoir pour le compte de la caisse des dépôts et consignations, les propositions d'assurance aux deux caisses créées, l'une en cas de décès et l'autre en cas d'accidents, résultant de travaux agricoles et industriels (Loi du 11 juillet 1868).

Depuis le 1er août 1872, le public est admis à employer la voie télégraphique, pour faire payer à destination, jusqu'à concurrence de 5,000 francs au maximum, les sommes déposées dans les bureaux de poste. *(Décret impérial du 25 mai 1870)*. Des mandats sont délivrés, transmis et payés dans les bureaux spécialement désignés à cet effet. Ils sont établis par les receveurs des postes et signés par le déposant, qui ne peut y apporter aucune modification. Ils sont ensuite remis au déposant, qui reste chargé d'en requérir lui-même la transmission télégraphique dans les postes télégraphiques des localités mêmes où les mandats ont été délivrés.

Les taxes sont perçues — pour le dépôt des fonds, d'après le tarif de l'Administration des postes, concernant les articles d'argent ; — pour la transmission télégraphique, d'après le tarif des dépêches ordinaires. L'expéditeur doit payer, en outre, le coût de l'avis donné par le bureau télégraphique de destination au titulaire du mandat-dépêche, lequel coût est de 50 centimes, plus, s'il y a lieu, les frais d'exprès.

Le payement du mandat doit être réclamé par le destinataire dans les *cinq* jours qui suivent l'arrivée de ce titre. Passé ce délai, il est renvoyé à l'Administration des postes, qui le rembourse comme mandat ordinaire.

Le montant des mandats d'articles d'argent non-réclamés par les ayants droit, dans un délai de huit années, à partir du jour du versement des fonds, est définitivemonts acquis à l'État. (Loi du 31 janvier 1833).

Timbres-postes. — De leur valeur. — De leur emploi.

Les timbres-postes sont de onze valeurs différentes : 1 centime, 2 centimes, 4 centimes, 5 centimes, 10 centimes, 15 centimes, 25 centimes, 30 centimes, 40 centimes, 80 centimes et 5 francs. Ils sont vendus dans tous les bureaux de poste, dans les débits de tabac, par les facteurs et les boîtiers des postes

Les particuliers doivent coller eux-mêmes les timbres-postes sur les objets à affranchir. — Toute lettre pour l'intérieur, revêtue d'un timbre-poste insuffisant, est considérée comme non-affranchie et taxée comme telle, sauf déduction du prix du timbre. Ainsi, par exemple, lorsqu'une lettre pesant plus de 15 grammes et moins de 30 grammes est affranchie avec un timbre de 25 centimes, elle

est considérée comme non affranchie; elle doit 80 centimes: en déduisant 25 centimes que repréeente le timbre, il reste à payer 55 centimes. — Le poids des timbres-postes est compris dans le poids des lettres sur lesquelles ils sont apposés.

TAXE DES LETTRES ORDINAIRES.

Le prix du port des lettres ordinaires circulant dans l'intérieur de la France est réglé par les tarifs ci-après à partir du 1er janvier 1876. (Art. 3 de la loi du 3 août 1875).

POIDS DES LETTRES.	LETTRES circulant de bureau à bureau.		LETTRES nées et distribuables dans la circonscription du même bureau et de Paris pour Paris.	
	affranchies	non-affranchies	affranchies	non-affranchies
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Jusqu'à 15 grammes inclusivement..	» 25	» 40	» 15	» 25
Au-dessus de 15 gr. jusqu'à 30 gr. inclusivement	» 50	» 80	» 30	» 50
Au-dessus de 30 gr. jusqu'à 50 gr. inclusivement.....	» 75	1 20	» 45	» 75
Au-dessus de 50 gr., augmentation par 50 gr. ou fraction de 50 gr....	» 50	» 75	» 25	» 40

En cas d'insuffisance d'affranchissement, la taxe est calculée comme si la lettre n'avait pas été affranchie; mais il est fait déduction de la valeur des timbres-postes employés. (Art. 4 de la loi du 24 août 1871.)

Cartes postales.

L'Administration fait fabriquer et mettre en vente des cartes postales au prix de 10 centimes pour celles envoyées et distribuées dans la circonscription du même bureau, ainsi que de Paris pour Paris, et au prix de 15 centimes pour celles qui circulent en France et en Algérie de bureau à bureau.

Le recto des cartes postales ne doit contenir que l'adresse du destinataire; le verso est réservé aux mentions manuscrites ou imprimées qu'il peut convenir à l'expéditeur d'y porter, sans restriction aucune.

Lettres et objets recommandés.

Le public est admis à recommander les lettres, les cartes postales, les échantillons, les papiers de commerce et d'affaires, les journaux, les imprimés et généralement tous les objets rentrant dans le monopole de la poste ou dont le transport peut lui être confié en vertu des lois en vigueur.

Les lettres recommandées ne sont assujetties à aucun mode spécial de fermeture.

Les cartes postales, les échantillons, les papiers de commerce et d'affaires, les jonrnaux et autres objets circulant à prix réduit restent, en cas de recommandation, soumis aux conditions spéciales qui leur sont imposées.

Les lettres et objets recommandés sont déposés aux guichets des bureaux de poste. L'Administration en est déchargée, en ce qui concerne les lettres, par leur remise contre reçu au destinataire ou à son fondé de pouvoirs; en ce qui concerne les autres objets, par leur remise contre reçu soit au destinataire, soit à une personne attachée au service du destinataire ou demeurant avec lui.

L'Administration des postes n'est tenue à aucune indemnité soit pour détérioration, soit pour spoliation des objets recommandés. La perte, sauf le cas de force majeure, donne seule droit au profit du destinataire à une indemnité de 25 francs.

Les objets recommandés payent en sus de la taxe qui leur est applicable, selon la classe à laquelle ils appartiennent, un droit fixe qui est de 50 centimes pour les lettres et de 25 centimes pour les autres objets. Taxe et droit fixe sont acquittés par l'expéditeur.

La lettre recommandée est substituée au chargement sans déclaration de valeur, et la faculté qui était donnée relativement à l'insertion des valeurs payables au porteur dans les lettres chargées sans déclaration de valeur, s'applique aux lettres recommandées.

Valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer, en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur, insérées dans une lettre, doit faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient,

La déclaration ne doit pas excéder 10,000 francs; elle est portée en toutes lettres à la partie supérieure de la suscription de l'enveloppe et énonce, en francs et centimes, le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même, sans rature ni surcharge.

Une lettre, contenant des valeurs déclarées est passible, outre le port de la lettre et le droit fixe de 50 centimes, d'un droit de 20 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés. Ces divers droits ou taxe sont représentés par des timbres-postes apposés sur les lettres.

Les *bijoux ou objets précieux* qui circulaient précédemment par la poste sous le titre de *valeurs cotées*, sont assimilés aux lettres renfermant des valeurs déclarées, quant aux formalités relatives au dépôt, à la déclaration, à la remise au destinataire, à la responsabilité de l'Administration, et circulent maintenant sous le titre de *valeurs déclarées*.

Ces objets acquittent le droit fixe de chargement de 50 centimes et une taxe de 1 p. % de leur valeur jusqu'à 100 francs et de 50 centimes par chaque 100 francs ou fraction de 100 francs en plus, jusqu'à 10,000 francs, suivant la déclaration faite par l'expéditeur. Cette valeur ne peut être inférieure à 50 francs,

Ils sont déposés à la poste dans des boîtes closes d'avance, dont les parois doivent avoir une épaisseur d'au moins 8 milimètres et dont les dimensions ne peuvent excéder 5 centimètres de hauteur, 8 centimètres de largeur et 10 centimètres de longueur.

En cas de perte ou de détérioration résultant de la fracture des boîtes ne réunissant pas ces conditions, la poste n'est tenue à aucune indemnité.

Demande d'avis de réception de chargements formée par l'expéditeur.

L'expéditeur d'une lettre ou d'un objet recommandé, d'une lettre ou d'une boite contenant des valeurs déclarées à destination de l'intérieur ou de l'Algérie, peut demander, au moment du dépôt, moyennant le payement d'un droit d'affranchissement, qu'il lui soit donné avis de la réception par le destinataire. La même faculté existe pour l'expéditeur d'une lettre chargée à destination de l'Allemagne, du grand-duché de Luxembourg, des Pays-Bas, de la Suisse, de la Belgique et du royaume d'Italie, ainsi que pour l'expéditeur d'une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées à destination des mêmes pays, moins les Pays-Bas et l'Italie.

Taxe des lettres pour les militaires ou marins dans les colonies ou en station dans les pays étrangers.

Les lettres adressées de la France ou de l'Algérie aux militaires et marins de tous grades, soit dans les colonies, soit à bord des

bâtiments de l'Etat, stationnant dans les ports étrangers, et réciproquement, les lettres adressées en France et en Algérie par ces militaires et marins ne supportent que la taxe territoriale, sans supplément de taxe pour le parcours à l'étranger ni pour le parcours de voie de mer, lorsqu'elles sont transportées exclusivement par des services français ou apportées en France ou en Algérie par des bâtiments de l'Etat. (Loi du 27 juin 1792).

Lettres pour les colonies et l'étranger.

La taxe et les conditions d'envoi des lettres et des imprimés pour les colonies françaises et l'étranger sont réglées par des décrets spéciaux. Tous les renseignements utiles à ce sujet sont fournies au public dans les bureaux de poste; ils se trouvent aussi dans l'*Annuaire des postes* et dans un tarif dont la vente au public est autorisée.

Les lettres pour l'étranger sont affranchies, soit au moyen de timbres-postes et jetées à la boîte, soit en numéraire, aux guichets des bnreaux, et laissées entre les mains des agents des postes. Revêtues de timbres insuffisants, elles sont considérées camme non affranchies et ne peuvent recevoir cours, si elles sont à destination de pays pour lesquels l'affranchissement est obligatoire.

De la suscription des lettres.

Le public ne saurait apporter trop de soin à la rédaction de l'adresse des lettres qu'il confie à la poste, afin d'éviter les fausses directions. Les adresses doivent être écrites très-lisiblement, et indiquer le nom du bureau de poste qui dessert le lieu de destination. Lorsque le lieu de destination a une dénomination commune, soit en France, soit à l'étranger, on doit indiquer le nom du pays étranger ou du département français; par exemple : *Valence (Espagne)*, *Valence (Drôme)*, *Grenade (Espagne)*, *Grenade-sur-Garonne (Haute-Garonne)*. Lorsque plusieurs bureaux portent le même nom, il est essentiel de les désigner par les indications complémentaires ajoutées à leur nom principal, pour les distinguer les uns des autres. Il est fort important aussi, pour les grandes villes, d'indiquer la rue et le numéro de la demeure du destinataire. Les personnes qui ont des correspondants à l'étranger sont instamment priées d'appeler leur attention sur cette dernière recommandation, afin d'éviter que leurs lettres, faute de renseignements suffisants, ne tombent en rebut, ou que, tout au moins, la distributions n'en soit retardée.

Le timbre d'affranchissement doit être placé sur l'angle droit supérieur de la lettre.

Modèle de la suscription d'une lettre :

Monsieur Grandchamp,
négociant,
à Mavilly,
par Beaune
(Côte-d'Or).

Chiffres-taxes.

Les *chiffres-taxes* sont de petites étiquettes imprimées qui sont apposées par les soins des agents des postes sur les lettres *non affranchies*, nées et distribuables dans la circonscription postale d'un même bureau ; ils sont au nombre de trois et représentent les valeurs de 25, 40 et 60 centimes. La personne à laquelle serait présentée une lettre de la catégorie susdésignée, non revêtue du signe de taxe prescrit, doit refuser d'en acquitter le port et signaler le fait à l'Administration.

Contraventions aux lois sur la poste.

1° *Transport illicite de correspondances.*

La loi interdit le transport, par toute voie étrangère au service de postes : 1° des lettres cachetées ou non cachetées circulant à découvert ou renfermées dans des sacs, boîtes, paquets ou colis ; 2° des journaux, ouvrages périodiques, circulaires, prospectus, catalogues et avis divers, imprimés, gravés, lithographiés ou authographiés ; elle interdit, en outre, d'insérer dans les imprimés, échantillons, papiers de commerce ou d'affaires, affranchis à prix réduit, aucune lettre ou note pouvant tenir lieu de correspondance. Toute contravention est punie d'une amende de 150 à 300 frans ; en cas de récidive, d'une amende de 300 à 3,000 fr. (Arrêté du 27 prairial an IX et loi des 22 juin 1854 et 25 juin 1856).

Par exception aux dispositions qui précédent, les journaux et ouvrages périodiques formant un paquet dont le poids dépasse 1 kilogramme, ou faisant partie d'un paquet de librairie qui dépasse le même poids, peuvent être expédiés par une autre voie que celle de la poste, mais à la condition expresse que, dans l'un et l'autre cas, les exemplaires ne porteront aucune mention ou

suscription de nature à en faciliter la remise à d'autres personnes que le destinataire du paquet.

Les échantillons portant, soit sur eux-mêmes, soit sur leurs étiquettes, des indications imprimées ou même manuscrites n'ayant aucun caractère de correspondance personnelle, ainsi que les échantillons fixés à des cartes, circulaires, prospectus ou catalogues imprimés, remplissant les mêmes conditions, ont droit à la taxe réduite.

Des annotations manuscrites ou imprimées ayant le caractère de correspondance peuvent être portées sur les échantillons ou les étiquettes et imprimés qui les accompagnent et sur les papiers d'affaires et épreuves corrigées, moyennant l'acquittement préalable, soit en numéraire, soit en timbres-postes, d'un port supplémentaire fixé d'après le tarif des cartes postales, soit 10 centimes pour les échantillons ou papiers d'affaires circulant dans la circonscription postale d'un même bureau et 15 centimes pour les mêmes objets, circulant de bureau à bureau, *à l'exclusion complète de notes détachées jointes à ces objets.*

Il est défendu, sous les peines édictées par l'arrêté du 27 prairial an IX et la loi du 22 juin 1854, d'insérer des lettres dans les boîtes contenant des bijoux ou objets précieux confiés à la poste.

L'Administration peut vérifier le contenu de ces boîtes en présence du destinataire, lorsqu'elle le juge convenable.

1° *Insertion de valeurs dans les lettres.*

Il est interdit :

1° D'insérer dans les lettres non chargées ni recommandées, des billets de banque, bons, coupons de dividende ou d'intérêt payables au porteur ;

2° D'insérer dans les lettres ordinaires et dans les lettres ou autres objets recommandés des pièces de monnaie, des matières d'or ou d'argent, des bijoux ou autres objets précieux ;

3° D'insérer dans les objets recommandés, affranchis au prix du tarif réduit, des billets de banque ou valeurs payables au porteur ;

4° D'expédier dans des boites, comme valeurs déclarées, des monnaies françaises ou étrangères.

En cas d'infraction, l'expéditeur est puni d'une amende de 50 à 500 francs. (Loi du 4 juin 1859 et loi du 25 janvier 1873).

3° *Double emploi de timbres-postes,*

L'usage d'un timbre-poste ayant déjà servi à l'affranchissement

d'une lettre est puni d'une amende de 50 francs à 1,000 francs. En cas de récidive, la peine est d'un emprisonnement de cinq jours à un mois et l'amende est double. Est punie des mêmes peines, suivant les distinctions susétablies, la vente ou tentative de vente d'un timbre-poste ayant déjà servi. (Loi du 16 octobre 1849).

POIDS ET MESURES. — VÉRIFICATION.

LILLE, MM. Boone, *vérificateur*; Daon, Dabonnière, *vérificateurs-adjoints;* — ROUBAIX, M. Bertin, *vérificateur*; — DUNKERQUE, M. Dawint, *vérificateur;* — HAZEBROUCK, M. Sire-Delahaye, *vérificateur*; — CAMBRAI, M Delavenne, *vérificateur*; — AVESNES, M. Bellanger, *vérificateur*; Chaudron, *vérificateur-adjoint;* — DOUAI, M Pinchart, *vérificateur*; — VALENCIENNES, M. Loriaux, *vérificateur*; N..., *vérificateur-adjoint.*

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Commission historique du département du Nord.

Cette Commission, instituée par arrêté du Préfet, du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires

M. de Saint-Aignan, O. ✲, ancien préfet du Nord, à Paris, fondateur de la Commission; de Saulcy, C. ✲, membre de l'Institut; Paillard, C. ✲, ancien préfet du Pas-de-Calais; l'abbé Cochet, I. ✪, correspondant de l'Institut, à Dieppe; Tailliar, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Douai.

Bureau : MM. N... *président*; l'abbé Dehaisne, archiviste du département, ✪, *vice-président*; Ch. Vincent, ✪ A, chef de division honoraire à la préfecture, *secrétaire-général*; H. Rigaux, *secrétaire archiviste*.

Membres résidants.

MM. Benvignat, architecte; Casati, ✲, juge d'instruction; Colas, professeur à l'école de peinture; Chon, ✲, professeur d'histoire; David, ancien magistrat; le comte de Caulaincourt, prop.; Deligne, Jules, professeur; Demeunynck, ✲, docteur en médecine; de la Phalecque, propriétaire; de Norguet, propriétaire; de Smyttère, docteur en médecine, I. ✪; Gosselet, ✪ A, profes. à la Faculté des sciences; Marteau, architecte du département; Grimon, ✲, inspecteur de l'instruction primaire; Houdoy, membre de la Société des sciences; Paeille, ✠, bibliothécaire et archiviste de la ville de Lille; Van der Straeten, ✪ A. ✠, conseiller général; Van Hende, ✪ A., ancien chef d'institution.

Membres titulaires non résidants.

MM. l'abbé Carnel, curé, à Sequedin ; l'abbé Dervaux, curé, à Comines ; Th. Leuridant, ✲, bibliothécaire de la ville de Roubaix; Roussel-Defontaine, ✲, maire de Tourcoing ; l'abbé Dancoisne, à Beaucamps.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM. Caverne, à Avesnes, président ; Fiévet, architecte, à Avesnes ; Michaux, ancien secrétaire de la sous-préfecture d'Avesnes; Baron de la Torre, ancien membre du Conseil général, à St-Vaast.

Sous-Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM. Wilbert, ✪ A. présid. de la société d'émulation, à Cambrai, président ; A. Durieu, professeur de dessin, secrétaire ; De Baralle, architecte, à Cambrai ; Bruyelle, propriétaire, à Cambrai; Delattre, ancien receveur municipal, à Cambrai.

Sous-Comité de l'arrondissement de Douai.

MM. Preux, ✲, avocat général à la Cour d'appel de Douai, président ; Brassart, Félix, avocat, secrétaire ; Asselin, ✲, ancien maire de Douai ; Deschodt, ✲, conseiller à la cour d'appel ; Favier, propriétaire ; le baron de Bouteville, conseiller général, à Hornaing ; Lepreux, archiviste, sous-bibliothécaire.

Sous-Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM. Bonvarlet, négociant à Dunkerque, président ; Bergerot, membre du conseil général, à Esquelbecq, secrétaire ; Delaroiere, ancien maire de Bergues ; Develle, architecte à Dunkerque, Vercoustre, conducteur de waeteringues, à Bourbourg ; Mordacq, inspecteur de l'instr. prim., à Dunkerque ; Outters, architecte, à Bergues ; Ternant, agent-voyer principal, à Dunkerque.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM. Bourdon, ancien magistrat, président ; Debaecker, ✲, ancien juge-de-paix, propriétaire à Noordpeene; Arnould Detournai, à Estaires ; Desmyttère, ✲, maire, à Cassel ; De Coussemaker, Ignace, à Bailleul ; Cortyl, docteur en droit, à Bailleul.

Sous-Comité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM. Grar, Edouard, ✲, président de la société d'agriculture, à Valenciennes, président ; Martin, Adolphe, secrétaire-général

de la société des sciences, secrétaire: Cellier, membre de la commission des archives; Grimault, architecte à Valenciennes; Lelièvre, ✲, ancien capitaine du génie, à Valenciennes; Caffiaux, architecte de la ville, idem; Lejael, docteur en médecine, idem.

Correspondants hors du département.

MM. Beaussire, ✪ I, ancien membre de l'Assemblée nationale, ancien membre résidant; Boca, Louis, archiviste, à Amiens; Bollaert, ✲, ingénieur en chef, à Lens (Pas-de-Calais); de Ste-Suzanne, ✲, ancien préfet de l'Aube; Bouly, Eugène, homme de lettres, à Paris; Carlier, à Paris; Dancoisne, ✲, notaire honoraire, à Hénin-Liétard; De Courmaceul, ancien juge-de-paix, à Nantes; de Fontenay, président de la société Eduenne, à Autun; de Fontaine de Resbecq, ✲, ✪ A, sous-directeur au Ministère de l'Instruction publique, à Paris; de Girardot (le baron) O. ✲, ancien secrétaire-général de la Préfecture de la Loire-Inférieure; de Godefroy Menilglaise, ✲, propr., à Paris; de La Frémoire, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris; de Linas, ✲, propriétaire, à Arras; le comte de Melun, ancien membre de l'Assemblée nationale, ancien vice-président de la Commission; Gutlin, professeur à la faculté des lettres, à Caen; Robert, C. ✲, intend. général mil., à Paris; l'abbé Loth, à Rouen; Lhote, inspecteur principal des douanes, à Cette; Vandrival, chanoine, à Arras.

Correspondants à l'étranger.

Don Castellanos de Losada, président de l'Institut historique de Madrid; Devillers, président du Cercle archéologique, à Mons; l'abbé Pruvost, à Arlon (Belgique).

Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, établie à Douai.

La société d'agriculture a été formée le 12 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts, établie le 22 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. le premier président de la

Cour d'appel ; le procureur-général ; le préfet du département du Nord ; le sous-préfet de l'arrondissement de Douai ; le maire de la ville de Douai ; le général commandant la division ; le général commandant le département ; le général commandant l'école d'artillerie ; le colonel commandant la place de Douai ; le président du tribunal de 1re instance ; le procureur de la République ; le recteur de l'Académie de Douai ; les doyens des Facultés.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM. Quenson, ✲, président honoraire du Tribunal de St-Omer; Preux, O. ✲, premier président honoraire de la cour d'appel ; Lagarde, ✲, conseiller honoraire à la Cour d'appel ; Tailliar, ✲, président honoraire à la Cour d'appel ; Dubois, ✲, ancien sous-intendant militaire ; Corne, député ; Foucques de Wagnonville, propriétaire ; Vasse, ancien professeur de physique au lycée ; Bagneris fils, docteur en médecine ; Courtin, ✲, conseiller honoraire ; Talon, avocat ; Petit, ✲, président honoraire ; Leroy, propriétaire ; Delplanque, vétérinaire, Preux fils, ✲, procureur-général, à Limoges.

Fonctionnaires de la Société pour 1876.

MM. Vasse aîné, ✲, maire, *président ;* Asselin, ✲, ancien maire, *premier vice-président ;* Fleury, recteur, *deuxième vice-président ;* Montée, *secrétaire-général ;* Favier, *premier-secrétaire-adjoint ;* Grimbert, avocat, *deuxième secrétaire-adjoint ;* Paix, *trésorier ;* Brassart, *conservateur des jardins et archiviste.*

Membres résidants.

MM. Minart, ✲, conseiller honoraire à la Cour d'appel ; Paix, négociant ; comte de Guerne, ✲, président à la Cour d'appel ; Dupont, avocat ; baron Fréd. de Guerne, propriétaire ; Delannoy, docteur en médecine ; Offret, professeur de physique au lycée ; Tarlier, propriétaire ; Luce, propriétaire ; Maurice, Léon, conseiller ; Maugin, docteur en médecine ; Maurice père, ✲, sénateur ; Moy, professeur au lycée ; Farez, ingénieur civil ; Brassart, avocat ; Frey, pharmacien ; Montée, docteur ès-lettres ; de Ternas, propriétaire ; Vuillemin, ✲, directeur des mines d'Aniche ; Fiévet, O. ✲, agriculteur ; Pilat, idem ; Varlet, idem ; Cambier, fabricant de sucre ; Hardouin, conseiller ; Fabre, avoué ; Picot, fabricant de sucre ; de Boisset, directeur des mines de l'Escarpelle ; Mille, négociant ; Gruson, ingénieur des ponts-et-chaussées ; Tissandier, professeur à la Faculté des lettres ; Taillar, prop. ; de Marcère, conseiller, député ; Boulanger, propr. ; De Mot,

raffineur de sucre ; Dubrulle, architecte ; Grimbert, avocat ; Gosselin, ingénieur civil, Watelle père, docteur en médecine ; Leriche de Mouchy, propriétaire ; Ch. Waternau, idem ; A. Charles, proviseur du lycée ; A. Billiet, industriel ; Alfred Dupont fils, avocat ; Alb. Dutilleul, propriétaire ; H. Leroy, conseiller ; R. Maillard, avocat ; Woussen, fabricant de sucre ; Bernard, agriculteur ; Laloi-Roger, chimiste ; Chappuy, maître de verreries ; A. Dauphin, avocat ; Deschodt, conseiller ; Courdavaux, professeur à la Faculté des lettres.

Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

BUREAU. MM. Vanhende, A. ✪, *président ;* Meurein, *vice-président ;* Terquem, A ✪, *secrétaire-général ;* Dutilleul, *secrétaire de correspondance ;* Bachy, *trésorier ;* de Norguet, *bibliothécaire.*

Membres honoraires.

MM. le général commandant le 1er corps d'armée ; le Préfet du département du Nord ; le Maire de Lille.

Membres de droit.

MM. le Recteur de l'Académie ; l'Inspecteur d'Académie à Lille.

Membres résidants.

MM. Kulhmann, C. ✲, chimiste, correspondant de l'Institut ; Benvignat, architecte ; Testelin, docteur en médecine ; Cazeneuve, O. ✲, docteur en médecine ; Bachy, propriétaire ; Chon, ✲, ancien professeur d'histoire ; Corenwinder, ✲, chimiste-agronome ; Lavainne, ✲, ✠, professeur de musique ; Parise, ✲, professeur à l'école de médecine ; Delignë, homme de lettres ; Colas, peintre ; Garreau, ✲, professeur à l'école de médecine ; Meurein, inspecteur de la salubrité ; Cox, ✲, manufacturier ; Paeile, ✠, bibliothécaire de la ville ; Viollette, Ch., A. ✪, professeur de la Faculté ; Mathias, ✲, ✠, ingénieur de la traction au chemin de fer du Nord ; de Melun, ✠, ✠, propriétaire ; Houzé de l'Aulnoit, ✲, docteur en médecine ; Van Hende, A ✪, ancien chef d'institution ; Canissié, homme de lettres ; juge ; Houzé de l'Aulhoit, avocat ; De Norguet, propriétaire ; Lethierry, entomologiste ; Vandenbergh, architecte ; Leuridan, bibliothécaire, à

Roubaix; Kulhmann, fils, ✲, chimiste; Reynart, O. ✲, conservateur du musée; Gosselet, ✲, A., professeur à la Faculté; Roussel-Défontaine, ✲, ✠, maire de Tourcoing; Raillard, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Telliez, juge; Boire, ingénieur civil; Dutilleul, Jules, industriel; Scrive, A., propriétaire; Casati, ✠, juge d'instruction; Houdoy, littérateur; l'abbé Dehaisnes, archiviste du département; Dépret, homme de lettres; Kolb, Jules, chimiste, Terquem, professeur de physique; Boussinesq, professeur de mathématiques; Giard, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences; Hallez, docteur en médecine; Matrot, ✲, ingénieur des mines; Flamant, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Société centrale de Médecine du département, à Lille.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but: 1° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès; 2° de veiller au maintien de la dignité de la profession; 3° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière de la ville et des campagnes, le mercredi de chaque semaine, de trois à quatre heures de l'après-midi.

BUREAU : MM. Olivier, docteur en médecine, *président;* Wannebrouck, idem, *vice-président*; Castiaux, *secrétaire-général;* Vanpeteghem, *secvétaire*; Demon, *bibliothécaire;* Lotar, *trésorier.*

Membres honoraires.

MM. Lestiboudois, C. ✲, ancien conseiller d'Etat; Despinoy pharmacien; Feron, docteur en médecine.

Membres titulaires résidants.

MM. Baggio, Castelain fils, Castiaux, Cazeneuve, O. ✲, Cuignet, ✲, Daubresse, Delage, Demon, Dujardin, Folet, Gueury, O. ✲, Hallez, Houzé de l'Aulnoit, ✲, Huidiez, Joire, Lotar, Masurel, Meurein, Morisson, Olivier, Paquet, Parise, ✲, Petit, Pilat, ✲, Pucelle, ✲, Rey, Testelin, Vanverts, Vanpeteghem, Wannebroucq et Wintrebert.

Membres titulaires non résidants.

MM. Planques, à St-André ; Windriff, à Cassel ; Couvreur, à Seclin ; Vincent, à Armentières ; Bouteille, idem.

Société industrielle du Nord de la France.

Déclarée d'utilité publique par décret du 21 *août* 1874.

La Société Industrielle a pour but d'encourager et de faire progresser l'industrie et le commerce.

Elle se propose de créer un lien puissant et utile entre les industriels et les commerçants de la région : par la réunion sur un point central d'un grand nombre d'éléments d'instruction ; — par la communication des découvertes et des faits remarquables, ainsi que des observations que ceux-ci auront fait naître ; — et par tous les moyens que pourra suggérer le zèle des membres de l'Association.

Elle a institué dans ce but des conférences, des concours, des prix et récompenses, et elle publie ses travaux.

Elle s'occupe aussi de tout ce qui peut aider à propager et à consolider, dans la classe ouvrière, l'amour du travail, de l'économie et de l'instruction.

Constitution du bureau : MM. Kulhmann, C. ✲, *président*, Mathias, ✲, Crespel Tilloy, O. ✲, A. Longhaye, E. Delattre, *vice-présidents* : Corenwinder, *secrétaire-général ;* E. Sée, *secrétaire ordinaire ;* Em. Bigo, *trésorier* ; Hartung, *bibliothécaire* ; A. Thomas, *secrétaire-adjoint*.

Les travaux de la Société se sépartissent entre cinq comités, ceux du génie civil, de la mécanique et de la construction ; de la filature et du tissage ; des arts chimiques et agronomiques, du commerce et de la banque, de l'utilité publique.

Le siége de la Société est à Lille, rue des Jardins, 29.

Société médicale de Douai.

Cette association, fondée en 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances le premier lundi de chaque mois.

Membres : MM. Wattelle, père, docteur en médecine, Wattelle, fils, idem ; Frey, pharmacien ; Faucheux, docteur en médecine ;

Bagneris, fils, ✲, idem ; **Maugin**, idem ; **Sockel**, idem ; **Deleplanque**, vétérinaire ; Léonardi, docteur en médecine ; Ouradou, idem ; Dronsart, idem ; Faucheux fils, idem.

Société d'émulation de Cambrai.

Cette société, formée le 16 novembre 1805, est autorisée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, considérés dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

BUREAU : MM. Wilbert, *président* ; Renard, *vice-président* ; Durieux, *secrétaire-général* ; Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste* ; Roth, Ch., *trésorier*.

Membres honoraires.

Mgr le cardinal archevêque de Cambrai, MM. le préfet, le sous-préfet de Cambrai ; le recteur de l'Académie ; le maire de Cambrai ; Petit-Courtin, ✲, Jules Brabant, anciens maires.

Membres résidants.

MM. Abel Berger, directeur de l'école de dessin ; Blin, conservateur adjoint de la bibliothèque ; Ed. Boulanger, agriculteur ; l'abbé Bulteau, curé de Wambaix ; Crépin, ✲, agriculteur ; Dumont, chimiste ; Durieux, professeur de dessin ; Dutemple, avocat ; Hardy, docteur-médcin ; l'abbé Lemaire ; Leleu, ✲, agriculteur ; Renard, avocat, juge-suppléant ; Richard, géomètre ; Roth, Charles, banquier ; Tingry, directeur de l'école de musique ; comte Charles de Vendegies, propriétaire ; Wilbert, secrétaire des hospices et du bureau de bienfaisance.

Société des Amis des Arts, à Douai.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. Asselin, ✲, *président* ; Wattelle, Billet, *vice-présidents* ; Dutilleul, *secrétaire* ; Cellier, *secrétaire-adjoint* ; Demont, *trésorier* ; Demont, *conservateur* ; — MM. Houdouart, A. de la Grange, Meurant. Ed. Houssin, Crépin, professeur au lycée, *administrateurs*.

Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement actuel a été approuvé par M. le Préfet, le 27 décembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

BUREAU : MM. Grar, Ed:, ✲, *président*; V. Bultot, *premier vice-président*; Cromback, *deuxième idem*; Martin. Ad., *secrétaire-général*; Cellier, *archiviste*; Lecat, *trésorier* et *bibliothécaire*; Serot-Wagner, *conservateur*.

Membres honoraires résidants.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement; le maire de Valenciennes; Leroy, ✲, homme de lettres; Deffaux, ex-receveur municipal à Valenciennes; Pesier, chimiste; Boudousquié (O. ✲), ancien ingénieur en chef des mines; Huart, médecin-vétérinaire.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM. Grar, Ed., ✲, à St-Saulve; Martin, Ad., homme de lettres, idem; Stiévenart, Abel, fabricant de sucre; Bouton, receveur des hospices, à Valenciennes; Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes; Cromback, ex-principal du collége, à Beuvrages; Cellier, rédacteur du *Courrier du Nord*, à Valenciennes; Bultot, juge d'instruction à Valenciennes; Mariage, fabricant de sucre, à Thiant; Lecat, négociant, à Valenciennes; Renard, ✲, conseiller général, à Fresnes; Dumont, homme de lettres à St-Saulve; de Clercq, ✲, ingénieur en chef des mines, en retraite à Valenciennes; Quillacq, ✲, industriel, à Anzin; Hunet, fabricant de sucre, à Estreux; Dassonville, agriculteur à Préseau; Sirot-Wagret, propriétaire à Valenciennes.

SECTION DES SCIENCES ET MANUFACTURES.

MM. de Molins, directeur des forges d'Anzin, *président*; Vallez, ingénieur civil, à Valenciennes, *vice-président*; Lajoie, chef des études aux forges d'Anzin, *secrétaire*; Bellezet, ingénieur civil à Valenciennes, *secrétaire-adjoint*.

SECTION D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE.

MM. L. Legrand, avocat, conseiller général, à Valenciennes,

président; Lejeal, docteur en médecine, 1er *vice-président*, Bebin, chef d'institution, idem, 2e *vice-président*; Debaralle, propriétaire, idem, *secrétaire*; Giard, libraire, *secrétaire-adjoint*.

SECTION DES BEAUX-ARTS.

MM. Martin, homme de lettres, à St-Saulve, *président*; Dessain, artiste peintre, *vice-président*; Fromentin, secrétaire des hospices, *secrétaire*: Lelièvre, propriétaire, *secrétaire-adjoint*.

SECTION DE MORALITÉ.

MM. Lasne, doyen de St-Géry, *président*; Noël Lefebvre, négociant, *vice-président*; l'abbé Lehoucq, aumônier du collége, *secrétaire*; l'abbé Dupain, aumônier des hospices, *secrétaire-adjoint*. (Voir les Comices au chap. de l'Agriculture).

Société Dunkerquoise

pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Cette société, fondée en février 1861, a été autorisée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, le 19 août suivant.

BUREAU: MM. Zandyck, *président*; Bonvarlet, *vice-président*; Mordacq, *secrétaire-général*; Leclercq, *secrétaire-adjoint*; Hovelt, *trésorier*; Neudin, *archiviste*.

M. d'Arras, maire de Dunkerque, *président honoraire*.

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants: MM. Bernaert, négociant; l'abbé Bertein; Blanckaert, docteur en médecine; Bonvarlet fils, négociant; Cavrois, avocat: Charlier (O. A); Choquet, négociant; Coorens, propriétaire; Danglebert, docteur en médecine; Delelis, ✻, ancien maire: J. Deman, notaire; Desmit, professeur de peinture; Dodanthun, professeur; Doé de Madreville, président du tribunal; Everhaert, avocat; l'abbé Flahaut; Habar, journaliste; Hovelt, notaire; Ingelet, capitaine du génie; Landron, pharmacien; Leclercq, professeur; Metger, idem; Mordacq (O. A); Neudin, propriétaire; Paulmier, bachelier en droit; Plocq, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Poutrin, professeur; Ribeire, principal du collége; Terquem, ✻, professeur d'hydro-

graphie; Vandercolme, ✻, propriétaire; Vandercolme; Vitse, doyen-curé de St-Eloi; Zandyck, docteur en médecine.

Comité flamand de France.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque le 10 avril 1855, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'instruction publique a autorisé le Comité à se constituer définitivement et a approuvé ses statuts.

Bureau : MM. N..., *président*; C. de Laroière, *vice-président;* A. Bonvarlet et Paeile, *secrétaires*, B. Flahaut, *trésorier;* Vandercolme, *archiviste.*

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Bureau. MM. Tordeux, *président;* Caverne, *vice-président;* Mutiaux, *secrétaire;* Pauquet, *trésorier;* Gossart, *bibliothécaire-archiviste.*

Membres résidants, MM. Bevière, propriétaire; Caverne, pharmacien; Champeau, avocat; Chevalier, inspecteur primaire; Colinet (E.); de Colnet, propriétaire; Dagalier, agent-voyer principal; Fosset, principal du collège; Gossart, négociant; Guillemin, architecte; le comte de Mérode, propriétaire; Mutiaux ancien notaire; Pauquet, propriétaire; Em Tordeux, filateur; Eug. Tordeux, idem; Mortier, doyen-curé; Dupont, propriétaire; Pointelin, professeur de dessin.

Société des architectes du département du Nord, à Lille.

Cette société, dont le siége est à Lille, rue d'Angleterre, N° 67, a été constituée par suite d'un arrêté préfectoral du 3 novembre 1868.

Son but est ainsi défini par ses statuts:

« La profession d'architecte, honorablement exercée, a tou» jours été entourée d'une juste considération; différentes causes » tendent aujourd'hui à l'amoindrir. La mission que la société » s'impose est de chercher, avec sollicitude et persévérance, à

» augmenter la dignité de la profession et à donner des garanties » à la confiance du public. »

Bureau pour l'exercice 1875-1876. — MM. Cannissié, *président honoraire;* Develle, *président;* Marteau, *vice-président;* Contamine, *secrétaire*; J. Duthilleul, *archiviste;* Vandenbergh, *trésorier.*

Membres, MM. Ph. Cannissié père; Cannissié fils, à Lille; Cokempot, à Lille; Contamine, idem; Cordonnier, à Haubourdin; De Baralle, à Cambrai; Develle, à Dunkerque; Dubrulle, à Douai; J. Duthilleul, à Lille; Dutouquet, à Valenciennes; Flament, à Dunkerque; Gilquin, à Lille; Hannotin, à Lille; Mahieu, à Lille; Marteau, à Lille; Meurant, à Douai; Meurillon, à Lille; Mourcou, à Lille; Outters, à Bergues; Pennel, à Lille; Sauvage, à Lille; Vandenbergh, à Lille.

Cercle horticole du Nord.

Cette société, fondée en 1868, a pour but l'encouragement de la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un Conseil d'administration, qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

M. le Préfet et M. le Maire de Lille, *présidents d'honneur.*

Bureau. MM. Schlaechter, horticulteur, à Loos, *président;* Grolet et Mortelet, *vices-présidents*; Peucelle, *secrétvire-général:* N..., *secrétaire-adjoint*; Pacquiez, *trésorier;* Botte, *bibliothécaire.*

Conseil d'administration, MM. Leroy, H. Delesalle, Aldebert, Vallin, Baert, Devos, J. Delesalle, Legrand, Bocquet, Alhant, Marsy, Mesploms.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Leur nombre est de quatorze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche d'environ 53,000 volumes imprimés et de 515 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle; les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gra-

vures les plus précieuses; cette collection a été formée, peu de temps après la révolution, des livres provenant de la collégiale de St-Pierre et des abbayes de Loos, de Phalempin. de Marquette et de Cysoing. — On y a transféré la collection des partitions anciennes des opéras, opéras-comiques, vaudevilles du théâtre et de l'Académie de Musique.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi; les dimanches, jusqu'à une heure seulement.

Elle est également ouverte de sept à neuf heures du soir, excepté les dimanches et fêtes et pendant le mois d'août.

C'est la bibliothèque du département la plus fréquentée; plus de 50 lecteurs y vont journellement compulser ses nombreux ouvrages.

MM. Paeile, ✠, *bibliothécaire:* Magot, *sous-bibliothécaire;* Blot, *sous-bibliothécaire-adjoint*; Touvenot, *garçon de salle.*

Commission de surveillance, MM. de Coussemaker, ✲, *président*; Gosselet, (O. A), *professeur de géologie;* le docteur Joire, Violette, (O A), *doyen de la faculté des sciences;* Chon, ✲, ✪ I., *ancien professeur d'histoire;* Paeile, ✠, *secrétaire.*

BIBLIOTHÈQUE DE ROUBAIX.

Cette bibliothèque, instituée le 1er février 1856, est ouverte au public tous les jours, excepté le vendredi, de neuf heures à midi et de trois à huit heures du soir; les dimanches et fêtes, de onze heures à une heure.

Elle contient envivon 7,000 volumes imprimés et 31 manuscrits, dont 3 livres d'heures du XVe siècle, d'une richesse remarquable. Le nombre quotidien des lecteurs est de 30.

Bibliothécaire, M. Th. Leuridan, ✠.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui, après celles de Douai et de Lille, la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 33,767; les manuscrits forment un total de 1,230 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte de Baralle. — Cette bibliothèque a été formée, à l'épeque de la révolution, au moyen des collections des couvents supprimés, et s'est enrichie depuis des dons du gouvernement et des acquisitions faites par la ville.

Commission d'inspection et d'achat de livres, MM. Maréchal père, *président;* de Liénard, de Vendegies, Cirier, Wiart-Hardy, Barbier.

Bibliothécaire, M. Blin.

Ouverture : tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à midi, de deux à quatre heures et de six à huit heures du soir. Ce dépôt est peu fréquenté ; douze à quinze lecteurs s'y rendent journellement.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magntfique local, dépendant du Muséum, eette bibliothèque renferme environ 45,000 volumes, dont 1,100 manuscrits ; parmi ces derniers il en est de fort précieux ; au nombre des imprimés on remarque quelques éditions très-anciennes. Elle a été fondé en 1767.

Elle est ouverte tous les jours, sauf le lundi et le samedi de chaque semaine, de onze heures à cinq en été, et de onze heures à quatre en hiver, 10 lecteurs environ la fréquentent par jour.

Bibliothécaire, M. Estabel-Luce ; *bibliothécaire-adjoint*, M. Lepreux.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal ; elle est ouverte tous les jours, le matin de dix heures à une heure, et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés ; elle renferme 22,139 volumes et 660 manuscrits, formant 981 volumes. Elle est fréquentée journellement en moyenne par 15 lecteurs.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe, pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Gambart ; *inspecteur*, M. Caffiaux ; *sous-bibliothécaire*, M. Wattecamps.

Bibliothèque et Musée Benezech, annexés à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 3,990 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 9,000 volumes et 34 manuscrits. Il a été fondé en 1740, par l'historien Faulconnier, qui légua à la ville sa bibliothèque, comprenant 3,000 volumes.

Il est ouvert les lundis, mercredis et veudredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance, MM. le maire, *président*; Gaspard, Duriau et Bouly de Lesdain, conseillers municipaux.

Bibliothécaire, M. Dodanthun; *bibliothécaire honoraire*, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Cateau n'existe que depuis 1835. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes de particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097.

Commission de surveillance (Elle est à réorganiser).

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 1,178 volumes, a été établie dans cette ville en 1843, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a crée, en 1832, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 4.583 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardis et jeudis de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir; elle est fréquentée en moyenne par 12 lecteurs.

Bibliothécaire, M. Fosset.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

1,658 volumes imprimés et 10 manuscrits, provenant, pour la plupart de l'ancienne abbaye de St-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître.

Elle est ouverte tous les jours non fériés, de neuf heures à midi et de deux à quatre en hiver, et à cinq heures en été.

Biblioihécaire, M. Portel.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de St-Winoc.

Il est ouvert à ceux qui en font la demande à la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a été créée en 1845. Elle contient 4,549 volumes, dont 10 mannscrits. Ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures (les dimanches et fêtes exceptés), elle reçoit environ 11 lecteurs par jour; des ouvrages sont donnés en ville pour un temps déterminé. Un médaillier a été ajouté, en 1859, à cette bibliothèque.

Conservateur, M. Joos, Parfait.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe, à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales, aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers, littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Roubaix, Dunkerque, Bergues, Douai, Bailleul et Valenciennes.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient de nombreuses toiles d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus, à plusieurs époques, de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés par école, dans six grandes salles, à la Mairie, et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynard, O. ✲.

Commission de surveillance, MM. Reynard, O. ✲, *président*; Benvignat, *vice-président*; Herlin, Auguste; Colas, professeur de peinture; Houdoy; L. Sauvaige; G. Testelin; Lenglart; Pluchart; Denneulin, artiste peintre; Salomé, artiste peintre; Ozenfant-Scrive; A. Agache.

MUSÉE LELEUX.

M. Alexandre Leleux, décédé en 1873, a légué à la ville de Lille la nombreuse et riche collection de tableaux qu'il possédait. Cette collection est placée dans une salle spéciale de l'hôtel-de-ville.

MUSÉE WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une Commission prise dans le sein de la société des sciences et dont voici la composition :

MM. Benvignat, architecte, *président*; Colas, professeur-directeur de l'Ecole de peinture; A. Herlin, J. Houdoy, Houzé de l'Aulnoit, Ed. Reynart (O. ✲), L. Sauvaige.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes

sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes.

Ce musée est placé dans les vastes locaux de la Faculté des sciences.

Commission de surveillance. MM. G. Meurein, *président*; le président de la Société des sciences, de Norguet, propriétaire; Gosselet; Giard ; Viollette, ✲ ; Lethierry ; Hallez.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

Ce musée s'est formé de dons successifs. Il possède une belle suite de monnaies romaines.

A cette collection sont annexées des copies de camées, des armes antiques et divers débris des monuments anciens.

La société des sciences, chargée de la surveillance de ce musée, a délégué à cet effet :

MM. N... *président*; Benvignat, Van Hende, Chon, ✲, L. Sauvaige, Planquart, Rigaux, Ozenfant.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une Commission spéciale, composée comme suit :

MM. Ch. Bachy, *président* ; Van Hende, membre de la Société des sciences ; de Norguet, propriétaire ; N...

MUSÉE TECHNOLOGIQUE.

Ce musée, dont on doit rapporter la première idée à M. le docteur Gosselet, a été organisé par la société des sciences qui en a fait l'ouverture le 3 août 1856. Il présente de précieux et nombreux spécimens à l'aide desquels on peut suivre les différentes phases par lesquelles doivent passer, avant d'être livrés à la consommation, les produits des diverses industries qu'il renferme.

Commission chargée de la surveillance et du classement. MM. N ... *président* ; Ch. Viollette, doyen de la Faculté des sciences ; Gosselet, professeur de géologie à la faculté des sciences ; Bachy, membre de la société des sciences ; Bernot, ex-directeur de l'Ecole des Arts industriels.

MUSÉE CÉRAMIQUE.

Commission d'organisation et de surveillance, MM. J. Houdoy, *président*; de Vicq; Ed. Reynart, (O. ✻); Van der Straeten, (✪ A.) Sauvaige, N...

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835, par un don considérable de M Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inauguré le 27 juin 1841; il est ouvert les dimanches et fêtes, de midi à quatre heures de relevée, et les jeudis de deux à cinq heures.

Commission du musée: MM. le maire, *président de droit;* Gaspard fils, *secrétaire*; Hubert, *secrétaire-adjoint*; Bonvarlet, Bourdon, Caux, Coffyn, Dagneau, Deman, Derode fils, Desmidt, Develle, Duriau, Pruvost, Ponchez, Terquem, *conservateur*; E. de Forcade.

BERGUES.

Le musée de Bergues est formé d'une belle collection de peintures, échappées à la révolution et provenant en grande partie des anciens couvents et abbayes de la châtellenie. Il est placé à l'Hôtel-de-Ville, dans une salle bien appropriée à sa destination. Beaucoup de tableaux appartiennent à l'école flamande; un petit nombre à l'école italienne, quelques-uns ont une assez grande valeur. On remarque surtout *le Mendiant*, par Ribeira, de l'école espagnole.

Le Musée est ouvert au public le premier dimanche de chaque mois, ainsi que les jours de fête communale, de onze heures à midi et de deux heures à quatre heures.

Commission de surveillance. MM. Léonce Guilbert, *président*; Bollaert, Demeezemacker, Déjumné, Vandenbrouque. — *Secrétaire*, M Braets. — *Conservateur*, M. Outters.

BAILLEUL.

Il existe à Bailleul une intéressante collection due à M. Benoît-

Armand de Puyt, qui a légué à sa ville natale, outre sa fortune, un nombre assez notable d'objets d'art, tableaux et antiquités, à la condition de fonder un musée et une académie de dessin. de peinture et d'architecture.

Cette collection est confiée aux soins d'une commission de surveillance ainsi composée :

MM. le Maire, *président* ; B. Van Merris ; Alloo ; Croes ; Bacquart ; P Behaghel.

Conservateur, M. Ch. Aloo.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre.

Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-plantes de Paris. Il existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Commission générale. MM. le maire de Douai, *président* ; Léon Maurice, *vice-président* ; Dutilleul, *secrétaire-général*.

Section de la bibliothèque et des médailles. MM. le comte de Guerne, *président* ; Boucher, juge, *secrétaire* ; Corne, propriétaire Grimbert, avocat ; Minart, conseiller honoraire ; Tailliar, ✲, président de la chambre honoraire ; Rosignol, ✲, idem ; Carpentier, ✲, premier avocat-général ; Jollivet, propriétaire ; Estabel, avocat, *bibliothécaire* ; Lepreux, *bibliothécaire-adjoint*.

Section d'archéologie. MM. Faucheux père, docteur en médecine ; Bilbaut, banquier, Bréan, ingénieur, Brassart, avocat ; Delannoy, propriétaire ; Dubrulle fils, architecte ; Favier, propriétaire ; *conservateur*, M. Delplanque.

Section des beaux-arts. MM. Asselin, ✲, *président* ; Dutilleul, *secrétaire* ; Ed. Paix, négociant ; Lacoge, propriétaire ; Poncelet, avoué ; P. Billet, propriétaire ; André, brasseur, Demont, propriétaire ; Faucheux, docteur en médecine ; Boulanger, ingénieur civil ; Gracy, propriétaire ; Mille-Corbitt, négociant ; Watelle, docteur en médecine ; de Sars, propriétaire ; Maugin, docteur en médecine.

Section d'histoire naturelle. MM. le baron F. de Guerne, *président* ; L. Maurice, *secrétaire* ; Desmarets, Emile, avocat ; Demont,

propriétaire ; Vasse, chimiste ; Watelle père, docteur en méd.; Gosselin ; J. de Guerne ; *conservateur*, M. Deleplanque.

Commission d'ethnographie. MM. Parez, *président* ; Alph. André, *secrétaire* ; Asselin, ✲, ancien maire.

Conservateur : M. Desplanque.

CAMBRAI.

Cette ville possède un musée, inauguré le 14 octobre 1846. Il a été formé alors des tableaux et autres objets trouvés dans les greniers de Saint-Lazare. Depuis cette époque ce dépôt s'enrichit de quelques statues, de quelques tableaux dus à la munificence du gouvernement, et d'une fort jolie collection d'objets d'histoire naturelle due à la générosité d'un ancien conseiller municipal. Il renferme aujourd'hui environ cent tableaux de diverses écoles, de beaux bustes en marbre ainsi que des statues et des bas-reliefs, des médailles anciennes et modernes, des fragments d'objets d'antiquité, des vases étrusques et des collections d'oiseaux et des coquillages.

Le musée est ouvert au public tous les dimanches de dix heures à quatre heures en été, et de dix à trois en hiver.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *vice-président*; Berger, professeur de dessin; le comte de Vendegies; Ed. Flayelle-Motte; Durieux, Roger.

VALENCIENNES. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée renferme plus de 400 tableaux, parmi lesquels plusieurs fort remarquables, entre autres un tryptique représentant la lapidation de saint Etienne, par Rubens, une descente de croix, du même auteur; des Velasquez, Perida, Coello, Van Dyck, Jordaens, Crayer, Porbus, Fouquières, etc., etc., et une tapisserie d'Arras ; 35 miniatures ou dessins, et des salles de sculptures.

Cet établissement est placé sous la direction d'une commission. Les membres de cette commission sont les mêmes que pour l'académie de peinture.

MM. Charles Courtin, naturaliste; de St-Ouen; Dutouquet, Cellier; Décles ; Collet; Lejeal.

Conservateur, M. Courtin, Albert.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Il y existe de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Commission administrative. MM. Pesier, ✻, *vice-président*; De Clercq, ✻, ingénieur en chef des mines en retraite; Delgrange, naturaliste; A. Lelièvre, idem.

Conservateur, M. Farez, ✪ A.

ROUBAIX. — MUSÉE D'ÉCHANTILLONS.

Cet établissement, organisé en février 1856, est destiné à conserver tout ce qui intéresse l'industrie locale.

Il contient actuellement, entr'autres curiosités spéciales: 1° treize carnets où sont placés chronologiquement les échantillons de tissus déposés, depuis 1835, aux archives du conseil des prud' hommes, par les fabricants de Roubaix, pour se réserver la propriété exclusive des dessins de leur invention; 2° des éléments pour former d'autres collections de tissus antérieurs à 1835; 3° soixante-six carnets d'échantillons de nouveautés pour robes, pantalons et gilets provenant des diverses fabriques de France, que le musée se procure par voie d'abonnement; 4° un carnet d'échantillons de tissus étrangers.

Conservateur, M. Th. Leuridan, ✠ St-Grég.

MUSÉE ARTISTIQUE (CRÉÉ EN NOVEMBRE 1860).

Cette collection naissante renferme 16 tableaux, des bustes, des bas-reliefs, 2,500 pièces de monnaie, médaillons et jetons, quelques restes archéologiques des anciens établissements religieux et charitables de la ville, enfin des groupes d'oiseaux, de minéraux et autres objets d'intérêt local.

Conservateur. M. Th. Leuridan, ✠ St-Grég.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences

et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du Jardin-des-Plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes ou exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

THÉATRES.

Il en existe dans six grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a théâtre desservi, par une troupe sédentaire qui joue l'opéra, l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame.

Depuis le mois de juillet 1864, il n'y a plus de directeurs privilégiés, un décret de 1863 faisant de la direction des théâtres une industrie libre.

Douai et Roubaix ont leurs théâtres desservis par des troupes sédentaires.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge donnent des représentations à l'aide de troupes ambulantes.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

Lille.

ACÉDÉMIE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Origine de l'École. En 1733, un cercle d'amateurs de musique s'établit à Lille et prit le titre de *Société du grand Concert*, sous les auspices du maréchal de Boufflers. Quarante-quatre ans après, en 1777, une réorganisation fut reconnue nécessaire et une réunion d'abonnés plaça la société sous le patronage du Prince de Soubise. C'est à cette époque qu'il fût arrêté que douze demoiselles recevraient gratuitement l'instruction musicale donnée par des professeurs rétribués au compte de la société. Les succès obtenus à diverses époques firent naître, en 1701, la pensée d'annexer une école académique à la société du Concert. Le nombre des élèves fut fixé à douze; ils reçurent un uniforme et durent s'engager à chanter dans les réunions de l'association. Une gratification de 24 francs était décernée à l'élève qui avait chanté le

mieux et fait le plus de progrès pendant l'année. En 1802 et en 1810, l'Ecole fit de pressantes instances auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de prendre le titre de *Conservatoire secondaire de Paris*. Ce vœu ne fut pas exaucé alors, mais. en 1816 l'école fut réorganisée comme établissement communal, en vertu d'une autorisation dn Ministre de l'Intérieur, et, en 1820, elle obtint de faire porter la livrée du roi aux gens attachés à son service ; enfin, en 1827, une ordonnance royale nomma l'Ecole de Lille succursale du Conservatoire de Paris. En 1852, l'administration de l'établissement, qui avait été exercée depuis 1016 par une Commission formée sous la présidence du maire, fut confiée, par décision ministérielle, à un directeur spécial, et la commission administrative de l'ccole fut convertie en commission de patronage et de surveillance.

L'Académie nationale de Lille donne l'instruction gratuite de la musique de cent à cent élèves des deux sexes et a produit un grand nombre de sujets distingués.

Tous les ans la distribution solennelle des prtx est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Commission de patronage et de surveillance. MM. le Maire, *président:* Desrousseaux, avoué, *vice-président;* Darras, ✲, Desante, Guillot de la Poterie O ✲ ; G. Lammens, Mathias, ✲, Mertian, Pérot, Th. Herlin, Théry, Wattier. — Ch. de Prins, *secrétaire.*

ADMINISTRATION. *Directeur*, M. Magnien, ✲, *secrétaire-archiviste*, M. Winter.

ENSEIGNEMENT. *Professeurs.* — *Chant.* Classe de chant et de vocalisation (demoiselles), Mme Fonrobert-Beauclair. Classe de chant (hommes), M. Boulanger. — *Solfége*, (demoiselles) 1re classe Mlle L. Devaux ; 2e classe, M. Bar; classe élémentaire, Mlle Bulteau. — (Garçons), 1re classe, M. Delannoy ; 2e classe, M. Dienne; classe élémentaire, M. Lecocq. — *Solfége et chœurs pour adultes.* M. Larsonneur. — *Piano*, 1re classe, 1re section, M. Lavainne, ✲, 2e section, Mme Monneret-Franche. — 2e classe, 1re section, Mlle Bulteau ; 2e section, Mlle Ortille; 2e classe, préparatoire au cours de Mme Monneret, 1re section, Mlle Schoutetten, 2e section, Mlle Sannier. — *Piano et orgue* (hommes): M. Lefebvre-Muller. — *Violon*, M. Paul Martin. — *Violoncelle*, M. Delannoy. — *Clarinette*, M. Gaubert. — *Basson*, M. Bar. — *Flute et hautbois*, M. Herman. — *Cor*, M. Wybo. — *Cornet à pistons et trompette*, M. Sinsoilliez. — *Harmonie*, M. V. Delannoy. — Classe d'harmonie, M. Lecocq.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Lille.

Commission administrative. MM. le Maire, *président*; Reynart O ✻, administrateur des musées, *vice-président;* Marteau, architecte, *secrétaire*, Sauvage, idem, *trésorier*, Bnevignat, idem, Cornu, ingénieur civil, Denneulin, artiste peintre, Desbouvry, idem, Herlin, Laurenge, Solomé, artiste peintre, Vandenbergh, architecte, Chon, ✻, IO, membre de la société des sciences.

Peinture, M Colas, *directeur.*

Dessin de la figure et modèle. MM. Colas, *professeur*; Rondeau, *professeur en second.*

Plastique. M. Rondeau, *professeur.*

École d'architecture, M. Contamine, *professeur.*

Cours de prespective linéaire. M. Vanriscotte, *professeur.*

Anatomie appliquée aux arts du dessin, M le docteur Houzé de l'Aulnoit, *professeur.*

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. Vanriscotte, *professeur.*

Dessin linéaire, M. Dubuisson, *professeur.*

Roubaix.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. — L'enseignement comprend : le dessin de la figure, le dessin d'ornement et le dessin de fabrique de tissus, le dessin linéaire des cours d'architecture.

Commission de surveillance, MM. le Maire, *président;* Henri Scrépel, C. Delattre, Edouard Dupire, H. Verlais, Harinckouck Vinchon.

Professeurs, MM. Mils, *cours de peinture;* Letombe, *dessin de tête et de mise en carte;* Seratski, *dessin;* Roussel, *dessin linéaire, architecture;* Faidherbe, *professeur de mathématiques.*

ÉCOLE DE MUSIQUE. — *Commission de surveillance.* — MM. J. Lagache, ✻, *président*, N..., P. Parent, Louis Voreux.

Directeur, M. V. Delannoy.

Profcsseurs. Solfége, hommes, M. Victor Delannoy; solfége, demoiselles, Mme Seynave; piano, Mlle Seynave; chant d'ensemble, M. Julien Catteau; clarinette, M. Lebacqz; flûte, hautbois et basson, M. Knor; violon, M. Julien Catteau; instruments

de cuivre, M. D. Catteau et Sjamar; petits instruments de cuivre, M. Boulcourt.

Tourcoing.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. — *Commission administrative.* MM le Maire, *président*, J. Leblan, ✻, *vice-président;* V. Dervaux, conseiller municipal: J. Mathon; Cadeau, docteur en médecine; Sioen, docteur en médecine, ✠ B.; O. Devaux, secrétaire en chef de la mairie.

Dessin et peinture, M. Saint-Quentin, *professeur.*

Architecture, N..., *professeur.*

Musique vocale et instrumentale, M. Stappen, *professeur directeur. Professeur-adjoint*, MM. Nauwelaers, N..., N..,, N...

Dunkerque.

École d'hydrographie établie dans les bâtiments du collége et entretenue par la marine.

M. Terquem, *professeur.*

ÉCOLES ACADÉMIQUES. — *Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin*, MM. Zandyck, *président*; Delbeke, *secrétaire*; Dubuisson, Schelley, Vienne; *directeur*, M Develle.

Professeurs. Architecture, M. Delannoy. — Géométrie, M. Debacke. — Dessin et peinture, M. Desmet; *adjoint*, M. Bonzel.

ÉCOLE DE MUSIQUE. — *Commission de surveillance*, MM. Deman, *président;* Bouly de Lesdain, Decarpentry, Herpreck fils, A. Dumont, David.

Professeurs, MM. Neerman père et fils, C. Théry; Victor Lest; A Melien.

Bailleul.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. — Cet établissement a été fondé par M. de Puydt, en son vivant greffier de la justice de paix du canton de Bailleul-Nord-Est. L'enseignement comprend le dessin de la figure, de l'ornement, le dessin linéaire, la peinture et l'architecture.

Commission d'administration, MM. le Maire, *président;* Van Merris, Alloo, Croes, Bacquart, P. Behaghel.

Directeur, M. Swynghedauw; *professeur*, M. Croes.

Cambrai.

ÉCOLE DE MUSIQUE. — *Administrateurs:* MM. Dutemple, con-

seiller municipal, *vice-président*, Ch. Petit, Wiart, Brunelle, Tingry, *directeur*.

Professeurs, MM. Tingry, *professeur de violon;* Duez, *professeur de violoncelle;* Crême, *professeur de clarinette*; Mascret, *professeur de flûte. hautbois et basson;* Briffault, *professeur d'instruments de cuivre;* Dienne, *idem;* Briffaut, *professeur de solfége, cours supérieur;* Lourdault, *idem, cours élémentaire.*

ACADÉMIE DE DESSIN, DE PEINTURE ET DE SCULPTURE. — *Commission de surveillance*, MM. le Maire, *président*; Maréchal, *vice-président*; Flayelle, négociant; le comte de Vendegies, Delannoy; *directeur*, M. Berger, fils; *professeur*, M. Durieux

COURS DE DESSIN INDUSTRIEL. — *Commission de surveillance*, MM. Cornaille fils; de Baralle fils; Bertrand; Deslaume de Bernis; Devilder; *directeur*, M, Christiaens; *professeur*, M. Desicy,

Maubeuge.

COURS DE DESSIN. — M. Neulliés, *directeur.*

Douai.

Commission des écoles académiques, M. le Maire, *président.*

SECTION DES BEAUX ARTS. — MM. Farez, ingénieur civil, *vice-président*; Demont, commandant du génie, *secrétaire*; Meurant, architecte; Robaut, propriétaire; Gruson ingénieur des ponts-et-chaussées; Demont, propriétaire; Giroud, raffineu; Asselin, ✲, propriétaire; Watelle, docteur en médecine; Théry, ✲, professeur au lycée; Alb. Dutilleul, propriétaire.

SECTION DE MUSIQUE. — MM. Nutly, *vice-président*; E. Desmarets, avocat, *secrétaire*; Campion; V. Hurtrez; Alb. Dutilleul.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. Guillet, *professeur.*

Architecture, M Guillet, *prof.*; M. Neveux, *profess.-adj.*

Dessin: figure, M. Petit, *professeur*; *ornement*, M. Cellier, *idem.*

Modelure, M. Houssin.

MUSIQUE. MM. François, professeur de violoncelle; Hochet, professeur de solfége (garçons); MM. Bernard, professeur de flûte; Dubus aîné, professeur de hautbois; Petit, professeur de violon; Hochet, professeur-adjoint de violon; Decarpentries, professeur de clarinette; Demoulier, professeur de basson et d'ophicléide; Boulcourt, professeur de cornet à pistons et trompette.

Cours de demoiselles. Mlle Sarazin, professeur de piano ; Mme March, professeur de solfége : M Delahaye, idem, cours supérieur.

Valenciennes.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILÉE A L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président* ; N..., *vice-président* ; Cellier, *secrétaire perpétuel* ; de Saint-Ouen, Dutouquet, Dêcle, Courtin, Albert-Charles Collet, Lejeal, Batigny, Foucart, Quillacq.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins de l'école, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Desvachez, professeur de dessin et de peinture ; Fache, professeur de sculpture, modelure et ornements ; Dussart, professeur d'architecture ; Petiaux, Auguste, professeur adjoint de peinture et sculpture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE, MM. Nicolet, *professeur de physique* ; Pesier, ✻, *professeur de chimie.*

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — *Membres administrateurs*, MM. le maire, *président* ; Girard, *vice-président* ; N..., *secrétaire* ; Perriquet, Durieux, J. Charles.

Professeurs, MM. de Cornillon, violon ; Duez, violoncelle ; A Lerouge, clarinette ; Longuevalle, flûte et hautbois ; Tanguy, cor et instruments de cuivre ; Biloir, solfége.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs. A Lille, MM. Léonard Danel, ✻, Lefebvre, Béhague, Ducatteau, Wilmot, Petit, Lefort, Ghémar, Six, Quarré, Bureau, Robbe, Ve Bayart, Dufour, Chieux, Potié, Barrez, Crépin, Ducoulombier, Mériaux, Vitez, E. Castiaux, Lagache, Massart, Béhague, Schallier, Duvocelle, Caron. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, Ve Butin. — A Haubourdin, Schoutter. — A la Bassée, M. Boilly. — A la Madeleine, Lemaire. — A Roubaix, M. Reboux, Duthoit, Lesguillon, Florin. Ve Rosoor, Leveugle. — — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq. — A Dunkerque, Mmes Ve Kien, Ve Lorenzo, MM. d'Anglebert, Vandewynckele,

Bichain, Jouglet, Michel, Sauvage. — A Bergues, MM. Le Roy, Barbez. — A Hazebrouck, MM. Ve Barbez, David. — A Estaires, M. Leroy. — A Bailleul, Mme Ve Vanneufville. — A Merville, M. Felboen. — A Cambrai, MM. Régnier, Deligne, Ve Carion, Renaut. — Au Cateau, MM Lempereur, De Piette. — A Solesmes, M. Lebrun. — A Avesnes, MM. Dubois, Cormont. — A Bavai, M. Jouglet. — A Fourmies, MM. Bachy, Caseaux, — A Maubeuge, MM. Beugnies, Ve Levêque, Adriensence, Boutée. — A Hautmont, M. Dupagny, Leblanc. — A Landrecies, M. Deloffre. — Au Quesnoy, M. Brasselet. — A Trélon, M. Rousseau. — A Douai, Ve Ceret-Carpentier, MM. Six, Dechristé, Crépin, Duthillœul, Dutilleux, Legros, Robert, Lepage.—A Orchies M. Dubois. — A Valenciennes, Mme veuve Prignet, MM. Henry, Giard, Chuffart. — A Saint-Amand, M. Legru. — A Denain, M. Palandre. — A Anzin, M. Dugout. — A Condé, M. Descamps.

Imprimeurs-Lithographes. A Lille, MM. Lefebvre, Choquet, Danel (Léonard), ✲, Mme Bayard, MM. Dubois, Boldoduc, Schœller, Wannebrouck, Tribout, Ghémar, Delahaye, Petit, Bayard, Jules, Choquet, Paul, Bauchet, J. Lefort, Laloux, J. Dubois, Potiez, Prat, Ve Bossus, Bureau, Barrez, Dupont, Kockenpoo, Fiévez, E. Castiaux, Montaigne, Leleu, Martin, Pétro, Lagache, Derache, Jombard, Béhague.—A Roubaix, MM. Reboux, Florin, Lesguillon, Leveugle, Duthoit. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq, Ve Rosoor. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, Ve Butin. — A Haubourdin, M. Schoutter. — A La Bassée, M. Sévin. — A Dunkerque, MM. Brasseur, Bichain. — A Hazebrouck, M. David. — A Estaires, M. Leroy. — A Cambrai, MM. Deligne, Ve Simon, Baladiez, Régnier, Renaut. — Au Câteau, MM. Lempereur, Parent, De Piette — A Avesnes, MM. Dubois, Riez. — A Anor, M. Reiblé. — A Bavai, M. Jouglet. — A Fourmies, MM. Cazeaux, Bachy. — A Hautmont, MM. Dupagny, Leblanc — A Maubeuge, M Beugnies. — A Douai, MM. Mortreux, Legros, Crépin, Dutilleux, Duthillœul, Six, Robert, Lepage — A Saint-Amand, M. Legru. — A Anzin, M Dugour — A Denain, M. Palandre. — A Valenciennes, MM. Torrez, Ve Prignet, Henry, Giart.

Imprimeurs en taille-douce — A Lille; MM. Schœller, Tribout, Bureau, Montaigne, Massart, Barbage.

Libraires. A Lille, Dlle Fremaux, MM. Laurent fils, Danel, ✲, Deswarte, Leleu, Dufour, Wilmet, Lefort, Billaux, Dubois, Quarré, Guillot, Caron, Béhague, Cambray, Bureau, Martin (Dlle), Ducatteau (Dame), Arnold (Dlle), Robbe, Bauchet (René), Couttenier, Blocquel, Ve, Garemin, Petit, Devriendt, Dehen, Choquet, Bergès, Ve Castiaux, Petro, Lefort fils, H. Cufay,

Cufay-Petitot, Crépin, Deswarte, Martin, Schmidt, Six, Renaudin, Ed. Dufour, Dassonneville, Kockenpoo, E. Castiaux, Prat, Hespel, Fiévez, Rousselle, Colard, Schallier, Ve Deroubaix, Lenoir, Héaulme, Boitiaux, Ve Rosoor, Honoré, Abraham, Sinsoillez, Barrez.—A Annœullin, MM. Couvreur, Beghin.—A Armentières, MM Cado, Petro (Dlle), Balloy. — A La Bassée, M. Boilly. — A Comines, Ve Butin. — A Haubourdin, Mme Schoutheer, Nieuviart. — A La Madeleine, M. Lemaire. — A Loos, M. Rousselle. — A Roubaix, MM. Reboux, Catteau, Lesguillon, Florin, Plouvier, Gripon, dame Voreux, Dugauquier, Duthoit. — A Seclin, M. Delacourt. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq. — A Dunkerque, Mme veuve Vancauwenberghe, Gillet (Dlle), MM Lecocq, Théry (Dame), Andre, Brasseur, Bacquet, Marteel (Dlle), Vandenbussche, Demaret (Dame), MM. Ricquer, Liénard, Duhan, Mme Ve Gauwin, Mlle Decourtray, MM. Raye, Bichain. — A Bergues, MM. Barbez, Petyt. — A Bollezeele, MM. Devulder. Paccou. — A Bourbourg, M. Vandenbroucque. — A Gravelines, MM. Lebon, Parisis. — A Hondschoote, M. Hennegraeve. — A Rexpoëde, M. Marchand — A Bailleul, MM Scherchousse, Fihay, Ve Vanneufville. — A Cassel, Mme Dominicus, Ve, Vandamme (Dlle). — A Estaires, MM. Roussel, Dufour-Leroy. — A Hazebrouck, MMmes Gobrecht, Ve Réant, Ve Barbez, M. David. — A Merville, MM. Wantier, Delepierre, Bouve, Lancelle, Felhoen. — A Cambrai, MM. Baladiez, Ve Gambiez, dame Lecocq, Deligne, Dame Bécourt, MM. Béal, Flanneau, Renier, Leclusette, Renant. — Au Câteau, MM. Lempereur, Piette. — A Inchy, M. Poulin — A Solesmes, M. Ferruyt. — A Walincourt, M. François, dame Proy. — A Avesnes, MM. Eliet, Piérard (Dlle), De Seine. — A Anor, Dlle Beaudouin, Dame Reiblé. — A Bavai, M. Jouglez, Bouchez Ve. — A Berlaimont, Mme Allard. — A Etrœungt, M. Bertrand. — A Fourmies, MM. Michaux, Bachy, Legrand, Depauw. — A Gommegnies, Dlle Jouglez. — A Hautmont, MM. Leblanc, Dupagny. — A Landrecies, M. Deloffre. — A Maroilles, Ve Bévenot, Dehorter. — A Maubeuge, MM. Delgorge, Beugnies, Ve Levecque, Adriensence, Dame Drucbert, Boutée. — Au Quesnoy, MM. Dauverchain, Carlier, Brasselet. — A Sars-Poteries, M. Leblanc. — A Solre-le-Château, M. Delattre. — A Trélon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Foucart, Lafoscade, Céret-Carpentier (Ve) Duilleux, Crépin, Dame Cuelenaere, Bonnart, Marlière, Bressole, Tilloy, Laigle, Duthillœul, dame Madoux, Lucas, Legros, Foudrignier, Robert, Lepagne, Déger. — A Aniche, M. Laloux. — A Marchiennes, M. Gontier. — A Orchies, M. Dubois. — A Saint-Amand, MM. Druon, Legru, Boucher. — A Anzin, M. Dugour. — A Bouchain, Dame Cousin.

— A Condé, MM. Descamps, Debruxelles, Vᵉ Houzé. — A Denain, MM. Dandin, Cambay. — A Valenciennes, MM. Binois, Blary, Dame Prignet, Henry, Lemaitre, Marlière, L. Henry, Giard.

URNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES PUBLIÉS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

VILLES ù paraissent s Journaux.	TITRES ET SOUS-TITRES des Journaux.	Périodicité.	NOMS du Gérant.	NOMS de l'Imprimeur.
	Journaux politiques.			
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.			
nkerque ..	L'Autorité	Quotidien. ...	Habar	Vve. Kien.
Id.	Le Journal de Dunkerque..	Id.	D'Anglebert ..	D'Anglebert.
Id.	Le Phare de Dunkerque ...	3 fois par sem.	Vandewynckel	Vandewynckel
rgues.....	Journal de Bergues, bulletin commercial et indust.	Hebdomadaire	Leroy-Gontier.	Leroy-Gontier.
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.			
zebrouck..	L'Indicateur d'Hazebrouck.	2 fois par sem.	David.....	David.
illeul.	La Bailleuloise	Hebdomadaire	Vanneufville..	Vanneufville.
zebrouck..	L'Echo de la Flandre.....	Id.	Barbez.....	Barbez.
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.			
lle.....	L'Echo du Nord	Quotidien	Verly.....	N...
Id.....	Le Mémorial de Lille et du Nord de la France.....	Id.	N.....	Chieux.
Id.....	Le Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais	Id.	H. Lefebvre ..	Lefebvre-Ducrocq.
Id.....	Le Progrès du Nord.....	Id.	Masure	Massart.
Id.....	Le Courrier populaire.....	Id.	Petit.....	Petit.
Id.....	La Vraie France.....	Id.	Ducoulombier.	Ducoulombier.
Id.....	La Feuille des Campagnes.	Hebdomadaire	G. Legrand...	Massart.
ubaix	Le Journal de Roubaix.....	Quotidien. ...	Reboux.	Reboux.
urcoing. ..	L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix.....	2 fois par sem.	Mathon	Mathon.
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.			
mbrai	L'Émancipateur	3 fois par sem.	Herlin	Vve. Carion.
Id.....	La Gazette de Cambrai....	Id.	Regnier.....	Regnier.
Id.....	Le Libéral du Nord.	Id.	Cuvelier	Cuvelier.
Câteau. ..	Le Cambrésis-Câteau	2 fois par sem.	Lempereur. ..	Lempereur.
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.			
vesnes.....	L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes....	3 fois par sem.	Dubois.....	Dubois.
Id.....	Le Hainaut français	Id.	Cormont	Cormont.

VILLES où paraissent les Journaux.	TITRES ET SOUS-TITRES des Journaux.	Périodicité.	NOMS du Gérant.	NOMS de l'Imprimeur.
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.			
Douai.....	L'Indépendant.....	3 fois par sem.	Dutilleul.	Dutilleul.
Id.....	Le Courrier douaisien.....	Id.....	Carez	Vve. Céret.
Id.....	L'Ami du peuple	Id.....	Crépin.....	Crépin.
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.			
Valenciennes	Le Courrier du Nord.....	3 fois par sem.	Henry	Henry.
Id.....	L'Echo de la frontière	Id.....	Lemaire.....	Prignez.
Id.....	L'Impartial du Nord.....	Id.....	Prignet.....	Id.
	Journaux non politiques.			
Lille.....	Le Journal, circulaire du marché linier de Lille...	Hebdomadaire	J. Petit.....	J. Petit.
Id.....	La Semaine religieuse.....	Id.....	Ducoulombier.	Ducoulombier.
Id.....	Journal des brasseurs.....	Id.....	Puvrez.....	Lefebvre-Ducrocq.
Id.....	Le Public.....	Id.....	Vitez	Vitez
Id.....	Journal d'annonces du Nord	Id.....	N.....	N...
Roubaix	Feuille d'annonces.....	Id.....	Lesguillon....	Lesguillon.
Maubeuge...	Feuille d'annonces.....	Id.....	Adriensence. .	Adriensence.
Id.....	La Sambre.....	Id.....	Boutée.....	Boutée.
Dunkerque ..	La Publicité dunkerquoise .	Id.....	Jouglet	Jouglet.
Bergues.....	La Revue commerciale....	Id.....	Barbez.....	Barbez.
Douai.....	Petites Affiches du Nord...	Id.....	Crépin.....	Crépin.

ANNONCES JUDICIAIRES

Un décret du 28 décembre 1870 porte que les annonces judiciaires et légales pourront être insérées dans l'un des journaux publiés en langue française dans le département et que néanmoins toutes les annonces judiciaires relatives à une même procédure de vente seront insérées dans le même journal.

Par arrêté préfectoral du 14 janvier 1876, le tarif du prix d'insertion est fixé à 15 centimes par ligne de 34 lettres, caractère gaillarde, l'*n* pris pour type de justification, conformément à l'arrêt du 5 janvier 1871.

Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit d'enregistrement, à 50 centimes.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet, pour trois ans.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composées d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département par le Préfet, et dans les autres arrondissements par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 19 mai 1874, procédé à la réorganisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

Arrondissement de Dunkerque. MM. Dantu, agronome et maire à Steene; Belle, agriculteur et maire à Bourbourg-Campagne; Lebecque, agriculteur et maire à Coudekerque; Mahieu. idem, à Cappel; Vandenbavière, agriculteur et maire, à Loon; Vandercolme, propriétaire et agriculteur à Dunkerque, Dehaene, agriculteur et maire à Wormhoudt.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. D. Claudorez, cultivateur à Hazebrouck, *vice-président;* Margerin du Metz, propriétaire, à Hazebrouck, *secrétaire*; Dequidt, maire, à Ste-Marie-Cappel; Seingier, agriculteur, à Steenwerck; Jules Joye, cultivateur, à La Gorgue; Beck, propriétaire, à Steenvoorde; Loridan-Hullebert, entrepreneur, à Vieux-Berquin.

Arrondissement de Lille. MM. Kuhlmann, C. ✲, *vice-président*; Meurein, *secrétaire*; Masséan, propriétaire et maire, à Bois-Grenier; Delinselle, propriétaire, à Cysoing; Leroy-Dubois, propriétaire et conseiller d'arrondissement, à Illies; Deleplanque, propriétaire, à Loos; J. Brame, sénateur, propriétaire, à Hem; Butin, cultivateur, à Lille; Adrien Bonte, négociant; Catel-Béghin, propriétaire et maire, à Lille; Desmoutiers ✲, propriétaire et

conseiller général, à Mons-en-Pévèle; Fauvarque. cultivateur, à Quesnoy-sur-Deûle; Deleporte-Bayart, conseiller général, à Roubaix; Beaucarne, député, maire à Croix; L. Heddebault, propriétaire, à Houplin, Ghesthem-Leroux, cultivateur, à Neuville-en-Ferrain; Vandenbeulque, cultivateur, à Tourcoing.

Arrondissement de Cambrai. MM. Stiévenart-Béthune, agriculteur, à Etrun; Leleu, agriculteur, à Tilloy; Déjardin, idem, à Carnières; Menard, idem, à Montay; Boulanger, idem, à Doignies; Vallez, idem, à Briastre.

Arrondissement d'Avesnes. MM. de Colnet, agriculteur et maire à Dompierre; Colnet-Azambre, propriétaire, à Avesnes: Levent, conseiller général, à Bavai; Edmond, conseiller général, à Berlaimont; Gille, propriétaire, à Fontaine-au-Bois; Darche, maire et propriétaire à Gognies-Chaussée; Lefebvre-Douay, propriétaire au Quesnoy; Manesse, propriétaire et conseiller d'arrondissement, à Frasnoy, Bever, agriculteur à Solre-le-Château; Réal, conseiller d'arrondissement, à Wignehies.

Arrondissement de Douai. MM. Lanvin, maire, à Fressain; Vasse, maire à Douai; Bernard, à Roost-Warendin; Fiévet, conseiller d'arrondissement, à Marchiennes; Desmoutiers, maire, à Faumont.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Caullet, agriculteur et maire, à Haspres; Petit, agriculteur, à Condé; André, cultivateur et maire à Saint-Amand; Bouchart, agriculteur et maire à Lecelles; A. Brabant, agriculteur, à Onnaing; Hautcœur, idem, à Bruay; Mariage, fabricant de sucre, à Thiant.

SOCIÉTÉS DAGRICULTURE. (1)

DUNKERQUE.

La société d'agriculture de Dunkerque comprend les cinq cantons de Dunkerque-Est et Ouest, de Bergues, de Wormhoudt et d'Hondschoote. Elle se compose de 93 membres.

BUREAU. MM. Mathieu, Henri, *président*; Dubus, *trésorier*; Coolen, *secrétaire*.

Membres récidants. — Canton de Dunkerque-Est. MM. Vandercolme, ✻, *vice-président*.

(1) Les sociétés savantes qui s'occupent en même temps d'agriculture sont inscrites au chapitre SCIENCES ET ARTS.

Canton de Dunkerque-Ouest. M. Dantu, *vice-président.*

Canton de Bergues. M. Joos, ✲, *vice-prés.*, vingt-trois membres.

Canton de Wormhoudt. M. Dehaene, *vice-président*, à Wormhoudt

Canton d'Hondschoote M. Mullengier, *vice-président* aux Moëres.

BOURBOURG.

La société de Bourbourg comprend les cantons de Bourbourg et de Gravelines.

Bureau. MM. N... *président*; Belle et Vandenbavière, cultivateurs *vices-présidents*; Vercoustre, conducteur de la 2e section des Waeteringues, *secrétaire*; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg, *secrétaire-adjoint*; Louf, cultivateur à St-Georges, *trésorier-bibliothécaire.*

M. Demeunynck, ✲, *président honoraire*, à Lille; M. Fournier, cultivateur à Loon, *membre honoraire.*

Membres titulaires. — Ils sont au nombre de 47 pour le canton de Bourbourg, et de 20 pour le canton de Gravelines, ensemble : 67.

HAZEBROUCK.

Bureau. MM. Claudorez, *président*; Houvenaghel, *vice-président*; Margerin du Metz, *secrétaire*; Quenson, *trésorier.* — M. le sous-préfet, *président honoraire.*

Les autres membres de la Société sont au nombre de 179.

BAILLEUL.

Bailleul. HM. Lotthé, maire, *président*, Bieswal,N... *vices-présidents*; Salomé, *secrétaire*; Hopsomer, *trésorier.*

Les autres membres de la Société sont au nombre de 141.

LILLE. — COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT,

Créé par arrêté du Préfet du 22 août 1853.

Ce comice est composé de 4 membres honoraires, de 402 membres.

Membres honoraires, MM. le Préfet du Nord, *président d'honneur*; le secrétaire-général de la Préfecture; le maire de Lille; le général commandant la division.

Bnreau. MM. Beaucarne-Leroux, ✲, *président*; Hellin, Bonnier, *vice-présidents*; L. Desrousseaux, *secrétaire-général*; De Norguet, *secrétaire-adjoint*. Eug. Lefebvre, père, propriétaire, *bibliothécaire-archiviste*; N... *Bibliothécaire-adjoint*; Tripier-Durieux, idem, *trésorier.*

AVESNES.

Bureau. MM. Maillet aîné, *président*; Darche, E. *vice-président*; Caverne, fils, *secrétaire*; Gir, *secrétaire-adjoint*; Boulay, *trésorier*; Fosset, *bibliothécaire*; Tordeux, *bibloth.-adjoint.*

Les membres de la Société sont au nombre de 132.

VALENCIENNES.

Comices agricoles de l'arrondissement.

Valenciennes. — *Agriculture*, M. Bultot, ✲, *président*; Hunet, *vice-président*; — *horticulture*, M. Royer, *vice-président*; M. Huart, *secrétaire.*

Condé. — M. Cousin, *président*; M. Deleflie, *vice-président*; M. Cayrol, *secrétaire*; Caille, *trésorier.*

Saint-Amand. — M. Davaine, Nicole, *président*; M. J. Davaine, *vice-président*; M. Waché, Séraphin, *secrétaire*, Hédon, *trésorier.*

Denain. — M. Crépin-Deslinsel, *président*; M. Delcambre, *vice-président*; M. Gouvion, J. *secrétaire*; Jénart, *trésorier.*

CAMBRAI.

Bureau. MM. Boulanger, propriétaire à Doignies; *président*, Déjardins, cultivateur à Carnières; Tribou, idem, à Hem-Lenglet, *vice-présidents*; E. Le Roy, cultivateur à Crévecœur, *secrétaire-général*; Blin, *bibliothécaire* à Cambrai, *secrétaire-rédacteur*; Richard, *secrétaire-archiviste*; Millot, notaire, *trésorier.*

Nombre des membres, 225.

Haras.

Le département compte 59 étalons concourant à la reproduction d'une manière utile, savoir : 25 approuvés et 13 autorisés, dont 27 achetés et vendus au compte du département, à charge de les consacrer au service de la monte et 21 primés par le département.

Cette organisation paraît répondre convenablement aux besoins locaux et aux convenances des éleveurs.

Art vétérinaire.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 67, qui se répartissent par arrondissement, savoir :

Dunkerque, 4; Hazebrouck, 5; Lille, 9; Cambrai, 17; Avesnes, 17; Douai, 3; Valenciennes, 12.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. N...

Secrétaire, M. Delplanque, à Arras.

Drainage.

Le service du drainage est placé, depuis le 1er janvier 1859, dans les atttributions de MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

La loi du 17 juillet 1856, sur le drainage, dispose qu'une somme de cent millions est affectée à des prêts destinés à faciliter les opérations du drainage. Ces prêts sont remboursables en 25 ans, par annuités comprenant l'amortissement du capital et l'intérêt calculé à 4 p. %. — Un décret du 21 septembre 1858 a déterminé la forme et l'instruction des demandes de prêts, et les conditions de ces prêts.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Les chambres de commerce existant dans le département sont au nombre de six. Elles sont composées comme suit :

LILLE. M. le préfet; *président d'honneur*, Kuhlmann, C. ✲, *président honoraire*; H. Bernard, ✲; *président;* E. Delesalle; Decroix; A. Masquelier; E. Agache; A. Bonte; Th. Barrois; A. Longhaye, ✲; Bertrand Milcent; A. Delesalle; Bonduelle; H. Labbé, A. Descamps; H. Deren; P. Derode; Scrive-Bigo; P. Le Gavrian; G Schoutteten.

Membres correspondants. MM. Béghiu, à Armentières; Wallerand, ✲, Bertrand-Milcent, dans l'arrondissement de Cambrai. — *secrétaire de la Chambre*, M. Blondeau.

DUNKERQUE. MM. A. Petyt, ✲, *président honoraire;* Trystram, *président*; C. Bourdon, *vice-président*; Alb. Petyt, *trésorier;* Bernast, Brichet, Choquet, Fichaux, Lavergne, Marchand, Spiers, Vancauwenberghe-Bellanger, Vancauwenberghe-Lemaire. — M. E. Delbeke, *secrétaire.*

ROUBAIX. MM. A. Delfosse, ✲, *président*; Screpel-Roussel, *vice-président*; G. Wattine, *secrétaire;* H. Matton, *trésorier*; F. Roussel, J. Delattre, A. Winchon, Th. Funck, Motte-Bossut, ✲, L. Noreux.

TOURCOING. MM. Desurmont-Desurmont, ✲, *président*; Ch. Jonglet, *vice-président;* Flipo, Scalabre-Delcour, *trésorier-archiviste*; F. Mazurel, F. Debuchy, Lorthioir-Desplanque, Motte-Dewavrin, D. Leurent, Herbaut-Thibeauts, P. Lemaître, Jourdain-Defontaine.

DOUAI. MM. de Baillencourt, *président*; V. Hanotte, *vice-président*; Mille-Corbitt, *secrétaire;* Vandenbroeck, *trésorier;* Bane, A. Billet, Butruille, Cavrois, Fiévet, O ✲, Lefebvre, Choquet. Paix, Wibault.

VALENCIENNES. MM. Durieux, *président*; Wagret, Durel, Bracq, Beauvois, Harpignies, Delame, Lamour, Jeronnez.

Membres correspondants de l'arrondissement d'Avesnes: MM. Hamoir, maître de forges à Maubeuge; Clavon, filateur à Fourmies;

Dumont, maître de forges à la Ferrière-la-Grande; Craper, négociant à Bavai.

CHAMBRES CONSULTANTES DES ARTS ET MANUFACTURES.

Trois chambres consultatives sont établies dans ce département, à Armentières, à Cambrai, à Avesnes. Voici la monenclature des membres qui les composent :

ARMENTIÈRES. MM. Béghin, *président;* V. Vagnair, *secrétaire;* Dufour, Breuvart, Mahieu, Deleplanque, Beghin, Delécaille, Loridant, Dutilleul, Delattre, P. Woussen, Fauquenoy, Salmon, Deren, Villard.

CAMBRAI. MM. Wallerand, ✲, *président*; Ch. Petit-Dupont, Brabant, A. ✲, Lallier ✲, Bertrand, Cornaille, Ch. Seydoux, Wiart-Pinquet, Menard-Réal, Hallette; Delloye-Lelièvre, *secrétaire*; M. Cornaille-Leroy.

AVESNES. MM. G. Sculfort, *président*; Aubry, *vice-président*; Horrice, *secrétaire,* Boussus, Domengies, Dubois, Georges, Levent, Pecqueriaux, Pigé, Carlier, Imbert.

BUREAUX DE CONDITIONNEMENT DES SOIES ET LAINES, DE PESAGE DES MATIÈRES TEXTILES, DE TITRAGE ET DE NUMÉROTAGE DES FILS.

ROUBAIX. Un décret du 31 août 1858 a autorisé la ville de Roubaix à ouvrir un bureau de conditionnement de soies, laines et cotons.

Commission de surveillance. MM. A. Famechon, A. Morel, conseillers municipaux; Delfosse, ✲, H. Mathon, membres de la chambre de commerce.

Driecteur-comptable, M. A. Musin ; *receveur*, M. Salmon.

TOURCOING. Le bureau de Tourcoing a été autorisé par décret du 11 février 1863, et a été inauguré le 5 novembre de la même année.

Commission de surveillance. MM. Desurmont-Desurmont, ✲, H. Deroubaix, Lorthiois-Desplanques, Fr. Masurel, L. Bernard.

Directeur, M. Desmettre.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX, COMMUN AUX DEUX VILLES DE TOURCOING ET DE ROUBAIX.

Une distribution d'eau commune aux deux villes de Tourcoing et de Roubaix, fonctionne depuis le 23 août 1863.

Les eaux distribuées, qui sont uniquement pour l'usage industriel, sont prises à la rivière de la Lys, en la commune de Bousbecques, où les deux cités précédemment indiquées ont élevé une usine contenant deux machines élévatoires.

La direction de cet important service a son siége à Tourcoing.

Voici la monenclature de son personnel :

Directeur : M. Rymkiewiez ; *inspecteur;* M. Louchet (à Roubaix); *Régisseur-comptable*: M. Descamps; *piqueur* : M. Rifflard, ✲, *Teneurs de livres*: MM. Aubier et de Prins.

Inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Aux termes d'un décret du 7 décembre 1868, ce service est confié aux soins de MM. les ingénieurs des mines.

Inspecteurs départementaux : MM. Nadeau, à Lille; Pastour, à Valenciennes.

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la banque de Lille à la banque de France.

SUCCURSALE DE LILLE. *Directeur*, M. Hartung ; *Administrateurs*, MM. Bernard, Henri, ✲ ; Bernard, Théodore, J. Decroix ; G. Delesalle; A. Descamps; Scalbert; A. Longhaye, ✲ ; Aug. Masquelier; A. Wallaert; *censeurs*, MM. Scrive-Bigo ✲; Descamps-Crespel; C. Mas.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES. *Directeur*, M. Honoré ; *Administrateurs*, MM. Bracq, ✲, Dècle; Piérard, Quillacq, Dupont, *censeurs*, MM. de Marsilly, ✲, Boca. — *Caissier*, M. Fournier.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE. *Etablie par décret du* 13 *juin* 1855. — *Directeur*, M. Coffyn. — *Administrateurs*, MM. Bourdon, Z. Chocquet, A. Thiéry, J. Vancauwenberghe, Vancosten, A. Vandercolme. *Censeurs*, MM. Carlier, A. ✲ ; de Cleebsattel (O. ✲); Carpentier; *caissier*, M. Dangréaux.

SUCCURSALE DE ROUBAIX-TOURCOING. *Autorisée par décret du* 31 *décembre* 1867. — *Directeur*, M. Véron.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord ; elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE. *Agents de change courtiers d'assurances, interprètes conducteurs de navires.—Chambre syndicale,* M. D. Spiers *syndic;* Plaideau, *premier adjoint*: Deman, *deuxième adjoint*; Debacker, *troisième adjoint*; Sergent, *quatrième adjoint*; Leroy, Alibert, Debacker, Tontain, E. Van Cauwenberghe, Le Sidaner.

BOURSE DE LILLE. *Agents de change,* MM. Verbiest, Liagre, Fevez, Pajot, Paquin.

BOURSE DE DOUAI. *Agents de change,* MM. Pouille, *syndic*; Maure, *secrétaire - trésorier* ; Campion, Cambier, Pochet, Lefebvre, Riémain, Rouez.

BOURSE DE VALENCIENNES. Il doit y avoir six agents de change ; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.

DUNKERQUE. MM. Waguet, consul d'Allemagne ; Numa Plaideau, consul d'Autriche-Hongrie ; Dewulf-Cailleret, consul de Belgique; Féron, consul du Brésil; Debaeque, consul de Costa-Rica ; Bonvarlet, consul de Danemark; Foort, vice-consul d'Espagne; Lemarthre, vice-consul des États-Unis ; Taylor, vice-consul de la Grande-Bretagne ; Féron, vice-consul de Grèce; Foort, vice-

consul d'Italie ; Ingelet père, consul des Pays-Bas, Cousin, vice-consul ; Jodocius, vice-consul de Portugal ; Debaecke, vice-consul de Russie ; Thierry, consul de Suède et de Norwége; Declebsattel, consul de Turquie.

GRAVELINES. MM. Dewulf, consul de Belgique.

LILLE. MM. Decock, consul de Belgique ; Crépy, vice-consul ; Dubois, Grégoire, agent consulaire des États-Unis ; Rouvière, consul de Portugal ; Méry de Montigny, vice-consul ; Van der Straeten, vice-consul d'Espagne.

ROUBAIX. M. Allard, consul de Belgique ; M Lepoutre, consul des Pays-Bas.

TOURCOING. M. Sioen (✲. B.), consul de Belgique.

CAMBRAI. M. Ch. Roth, banquier, vice-consul d'Espagne.

VALENCIENNES. M. Nautz, consul de Belgique.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1er juillet 1855 a établi dans chaque canton une commission de statistique chargée de remplir et de tenir à jour pour les communes de la circonscription cantonale, deux tableaux de renseignements sur les faits statistiques dont il importe que le Gouvernement ait la connaissance annuelle et sur ceux qui, par leur nature, ne peuvent être utilement recueillis que tous les cinq ans. Les membres des commissions sont nommés par le Préfet. Dans les villes chefs-lieux de département ou d'arrondissement comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission.

Les Préfets et Sous-Préfets sont présidents de droit des commissions établies dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement. Les autres commissions ont un président nommé par le Préfet. Chaque commission peut élire un ou plusieurs secrétaires-archivistes.

Les Commissions cantonales de statistique ont été réorganisées par un arrêté préfectoral du 5 décembre 1873.

Deuxième Partie.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

Topographie.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest, et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier : le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche; au nord-est la Belgique; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent; prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 5 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

Aspect.

Eminence. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont dans l'arrondissement de Dunkerque: celle de Watten,

coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaises; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cattes, de Boeschêpe, le Mont Noir, le Mont-de-Lille, qui ont tous un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mons-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Écouvé et le Mont-de-Werwicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, de Bois-de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée et la hauteur de Bonavis, toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le Mont-Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes, quelques coteaux peu élevés, qui s'étendent entre ces deux villes, pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai et dont la plupart renfermeut des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans l'arrondissement de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables. Les principales sont :

La vallée de la Scarpe qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, n'ayant que 7 mèt, 14 cent. de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée ayant 4 mètres 79 centimètres de pente sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longueur de 37,000 mètres sur 300 à 800 mètres de largeur, sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon; longueur 25,000 mètres, largeur, 400 à 1,000 mètres; pente 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 my-

riamètres, 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres avec pente de 50 mètres.

La ville de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Ecaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à St-Momelin et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jetêr dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa souree au territoire de Rubrouk, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre Orientale.

La Péene, très-petite rivière qui nàit dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux appartements depuis Thiennes, jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, qui vont se jeter dans la Lys au-dessus de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle à Marquette

La Deûle, dont la source est à Carency, (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deulémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à l'Écluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut, à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil, (Pas-de-Calais), et qui vient se mêler à la Sensée au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département, à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut, et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord, par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut à Valenciennes.

L'Écaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartigniés, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources

jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys au-dessus du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschêpe et au Mont-Noir ; il se jette dans la Lys au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux; des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables selon la saison y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre

considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribuent, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement, renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des desséchements, section des travaux publics.

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes, en grande partie marécageuses ;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue ;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe ;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux ;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé ;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai ;

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, d'où on extrait de la tourbe ;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

Météorologie.

Climat. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49° et 51 degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif, et par conséquent très-court; Mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur, L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

Température. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur est de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier, celle des plus grandes chaleurs en août.

Météores. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160:

Vents dominants. Les vents dominants sont : ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

Division du Territoire.

Le département se compose de 662 communes, réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valencienues.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après :

Parmi les 661 communes du département, on compte 36 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

Lille. Chef-lieu du département, du quartier-général du 2e corps d'armée, de la 3e division militaire et d'un tribunal de première instance; place forte, avec citadelle; faculté des sciences, ville d'industrie et de commerce. — Population: 158,113 habitants. — Distance de Paris: 236 kilomètres.

Roubaix. Chef-lieu de deux cantons, à 11 kil. de Lille; ville de grande industrie. — Population, 75,987 âmes.

Tourcoing. Chef-lieu de deux cantons à 13 kil. de Lille; ville de grande industrie. — Population: 43,322 âmes.

Dunkerque. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance: place fortifiée et port de mer; ville de commerce. — Population: 34,350 habitants. — Distance de Lille 78 kil.

Valenciennes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place fortifiée avec citadelle. — Distance de Lille, 51 kil. — Population : 24,662 habitants.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour d'appel et d'une académie universitaire; faculté des lettres et faculté de droit, place fortifiée. — Population : 23,741 habitants. — Distance de Lille, 33 kilomètres.

Cambrai. Chef-lieu d'archevêché, de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance, place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kil. — Population 22,887 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton, ville ouverte, industrielle, à 16 kil. de Lille. — Population : 19,055 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton ; place fortifiée, avec camp retranchée. — Population : 13,234 habitants.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons ; ville ouverte. — Population : 12,828 habitants. — Distance de Lille : 29 kil.

Denain. A 11 kil. de Valenciennes. — Population : 12,330 habitants.

Saint-Amand. Chef-lieu de deux cantons, à 38 kil. de Lille, ville ouverte. — Population : 10,574 habitants.

Le Cateau. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 83 kil. de Lille. — Population : 9,500 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; ville ouverte, à 49 kil. de Lille. — Population : 9,435 habitants.

Gravelines. Chef-lieu de canton ; place fortifiée et port de mer, — Population : 7,733 âmes. Distance de Lille 97 kil.

Estaires. Ville ouverte, à 30 kilomètres de Lille.— Population : 6,915 âmes.

Merville. Ville ouverte; chef-lieu de canton; 6,844 habitants. — Distance de Lille, 36 kil.

Comines. Ville ouverte, à 17 kil. de Lille. — Population : 6,353 âmes.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kil. de Lille; place fortifiée. Population : 5,774 habitants.

Seclin. Chef-lieu de canton, ville ouverte, de 5,055 habitants. — A 11 kil. de Lille.

Condé. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 50 kil. de Lille. — Population : 4,954 habitants.

Haubourdin. Chef-lieu de canton, à 7 kil. de Lille. — Population : 4,434 habitants.

Cassel. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, de 4,258 habitants, — Distance de Lille : 49 kil

Landrecies. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 84 kil. de Lille. — Population : 3,990 habitants.

Orchies. Chef-lieu de canton, à 26 kil. de Lille. — Population : 3,721 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance. — Population : 3,603 habitants. — Distance de Lille : 102 kil.

Hondschoote. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 82 kil de Lille. — Population : 3,472 habitants.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons. — Population : 3,603 habitants. — Distance de Lille, 68 kil.

La Gorgue. Ville ouverte, à 31 kil de Lille. — Population : 3,496 âmes.

Marchiennes. Ville ouverte, chef-lieu de canton, 33 kil. de Lille. — Population : 3,335 habitants.

La Bassée. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Population : 3,246 habitants.

Bourbourg. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kil. — Population : 2,574 habitants.

Lannoy. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 12 kil. de Lille. — Population : 1,842 habitants.

Bavai. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 70 kil. de Lille. — Population : 1,777 habitants.

Bouchain. Place fortifiée, chef-lieu de canton, de 1,607 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kil.

Mortagne. Ville ouverte, à 45 kil. de Lille. — Population : 1,208 habitants.

SUPERFICIE.

La superficie totale du département est de 568,086 hectares 88 ares et se divise par cantons et par arrondissement, de la manière suivante :

DÉSIGNATION des arrondissements.	des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton. hect. ares	par arrondissement hect. ares
DUNKERQUE.	Bergues	13	11959 75	72160 32
	Bourbourg	13	14081 44	
	Dunkerque-Est	8	6713 »	
	Dunkerque-Ouest	5	4715 28	
	Gravelines	4	6942 93	
	Hondschoote	8	13638 58	
	Wormhoudt	10	14109 37	
HAZEBROUCK.	Bailleul-Nord-Est	4	9595 75	69320 07
	Bailleul-Sud-Ouest	5	6787 07	
	Cassel	13	11758 81	
	Hazebrouck-Nord	10	12530 25	
	Hazebrouck-Sud	7	8383 26	
	Merville	5	8272 95	
	Steenvoorde	9	11992 88	
LILLE.	Armentières	8	6277 76	87438 »
	Bassée (La)	11	7009 86	
	Cysoing	14	9617 23	
	Haubourdin	16	8730 67	
	Lannoy	16	7878 85	
	Lille — Nord-Est	2	1572 57	
	Lille — Centre	2	285 12	
	Lille — Sud-Est	3	1216 79	
	Lille — Sud-Ouest	»	1151 35	
	Lille — Ouest	4	2967 90	
	Pont-à-Marcq	15	14645 05	
	Quesnoy-sur Deûle	9	6497 81	
	Roubaix-Est	2	2361 »	
	Roubaix-Ouest	2	1398 »	
	Seclin	16	9487 21	
	Tourcoing-Nord	6	6222 67	
	Tourcoing-Sud	3	3097 15	
CAMBRAI.	Cambrai-Est	14	8896 01	89260 33
	Cambrai-Ouest	17	7901 64	
	Carnières	16	10449 »	
	Câteau (Le)	17	15925 96	
	Clary	17	13672 02	
	Marcoing	20	19942 95	
	Solesmes	17	12772 64	

DÉSIGNATION des arrondissements.	des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton. hect. ares	par arrondissement hect. ares
AVESNES. . .	Avesnes-Nord.....	14	12965 76	139723 24
	Avesnes-Sud.....	12	15119 07	
	Bavai.....	18	12725 15	
	Berlaimont.....	14	8747 66	
	Landrecies.....	10	11467 93	
	Maubeuge.....	15	20829 69	
	Quesnoy-Est.....	14	18023 75	
	Quesnoy-Ouest.....	27	7983 49	
	Solre-le-Château.....	16	13490 39	
	Trélon.....	13	18370 35	
DOUAI. . . .	Arleux.....	15	8573 20	47205 85
	Douai Nord.....	6	5956 85	
	Douai Sud.....	10	5787 66	
	Douai Ouest.....	11	6345 55	
	Marchiennes.....	15	10279 81	
	Orchies.....	9	10262 78	
VALENCIENNES	Amand (Saint-), r. g...	10	11246 04	62978 29
	Amand (Saint-), r. d...	8	5860 92	
	Bouchain.....	21	14227 19	
	Condé.....	10	9346 21	
	Valenciennes Nord..	8	6735 36	
	Valenciennes Est....	10	8002 29	
	Valenciennes Sud...	15	8560 28	
	Totaux.....	662	568086 88	568086 88

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes	» hect.
— de collines	158,087
— de plaines et de vallons	410,000
	568,087

Sol riche de terreau	77,000hect.
Pays de bruyères ou de landes	7,800
Sol de craie ou calcaire	84,136
— de gravier	1,550
— pierreux	55,600
— sablonneux	28,600
— argileux	299,120
— limoneux ou marécageux	34,281
— de différentes sortes	»
	568,087

Le territoire du département se divise, par nature de propriété, comme suit :

Terres à labour	349,793hect.
Prés	95,833
Bois	35,827
Vergers, pépinières et jardins	16,355
Oseraies, aulnaies, saussaies	109
Étangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	1,096
Landes pâtis, bruyères	7,568
Canaux de navigation	361
Cultures diverses	3,731
Superficies des propriétés bâties	4,652
Routes, chemins, places publiques, rues, etc.	15,832
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'État	23,257
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609
	568,087

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS Communes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomètr. au chef-lieu : du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux : annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE, 7 cantons, 64 communes.

Canton de Bergues.

bouts-Cappel	Bergues	7	18	71	1052	8946	69 5	3	72 5
ues	**Bergues**	»	9	66	5774	55057	8	8	16
ne	Id.	2	10	68	481	8819	51	9	60
ezeele	ESQUELBECQ	7	16	62	382	2746	71 5	14 7	86 2
hte	Steene	6	15	70	676	6163	46 2	»	46 2
ghem	ESQUELBECQ	12	19	66	654	6674	55 7	»	55 7
nille	Bergues	2	11	68	477	5623	82 6	»	82 6
am	Steene	9	15	68	1548	16852	35 4	»	35 4
édypre	Bergues	5	14	65	1566	16567	61	»	61
	Id.	4	13	64	697	7215	51 6	»	51 6
ne	**Steene**	6	13	100	1076	10878	53 4	»	13 4
t-Cappel	Bergues	8	16	62	818	6212	93	»	93
der	Id.	9	19	60	340	2224	111 7	»	111 7
	Totaux				15541	153976			

Canton de Bourbourg.

bourg-Ville	**Bourbourg**	»	19	74	2574	21993	8	20	28
bourg-Camp	Id.	»	19	74	2493	24756	24 7	»	24 7
ckerque	Id.	7	13	74	935	7345	45 7	»	45 7
belle-Brouck	**Lynck**	5	23	66	1206	11558	44 5	»	44 5
gham	Lynck	10	19	64	254	2697	77 5	»	77 5
ue	Watten	11	28	67	550	3391	93 4	»	93 4
berghe	Lynck	7	18	67	1524	12824	51	15	66
m	Watten	12	26	66	896	9240	50	»	50
elin (St-)	St-Omer	20	33	66	443	3995	43	»	43
re-Brouck (S)	Lynck	7	25	74	641	6259	23 5	24	47 5
ker	Bergues	10	10	75	694	5735	47 7	12 2	59 9
len	**Watten**	11	29	67	1410	12643	39 7	»	39 7
verdinghe	Id.	18	29	70	363	2069	88 7	»	88 7
	Totaux				13983	124495			

Canton de Dunkerque-Est.

lekerque	Bergues	6	6	73	600	7758	57 2	7 5	64 7
lekerque-Br.	Dunkerque	2	2	72	1803	16552	»	»	»
kerque-Est	**Dunkerque**	»	»	76	18037	405904	9	16	25
rinckoucke	Id.	7	7	81	303	2580	88	»	88
ndaël (Le)	Id.	3	3	79	3671	17450	15	20	35
ghem	Id.	7	7	81	1383	15028	11	»	11
n	Id.	10	10	73	171	1548	58 6	»	58 6
ltcoote	**Zuydcoote**	10	10	81	318	1011	113 8	18	131 8
	Totaux				23586	170861			

Les bureaux de l'État et des communes sont imprimés en caractère gras. Ceux des chemins de fer, ouverts comme miers à la télégraphie privée, sont indiqués en petites capitales.

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Dunkerque-Ouest.									
Cappel	Dunkerque	6	6	77	464	7155	46	18	64
Dunkerque-Ouest	Id.	7	7	78	19313	Voir Dunkerque-Est.			
Fort-Mardyck	Id.	6	6	83	1070	1500	8	»	8
Mardyck	Id.	11	11	87	425	3228	52 5	18	70 5
Grande-Synthe	Id.	7	7	84	724	7554	58 3	»	58 3
Petite-Synthe	Id.	4	4	82	3735	21807	44 4	»	44 4
	Totaux				25730	41244			
Canton de Gravelines.									
Craywick	Bourbourg	10	13	83	408	6296	42	»	42
Georges (St-)	Gravelines	4	2	95	327	3840	40 8	10 5	51 3
Gravelines	**Gravelines**	»	20	97	7733	41019	8	»	8
Loon	Id.	7	12	89	2290	17791	54	8	62
	Totaux				10758	68946			
Canton d'Hondschoote.									
Bambecque	Hondschoote	10	21	67	953	9342	90 5	»	90 5
Ghyvelde	Zuydcoote	10	12	84	2186	10857	52 6	20	72 6
Hondschoote	**Hondschoote**	»	20	82	3472	29035	37 5	20	57 5
Killem	Id.	4	20	81	1152	9385	58 5	19	77 5
Moëres (Les)	**Les Moëres**	6	17	75	884	8982	73 8	»	73 8
Oost-Cappel	Hondschoote	7	23	82	425	3473	73 7	»	73 7
Rexpoëde	Id.	6	19	78	1811	14138	63 2	»	63 2
Warhem	Bergues	9	14	74	2403	20340	50	»	50
	Totaux				13283	105552			
Canton de Wormhoudt.									
Bollezeele	ESQUELBECQ	11	25	65	1811	15049	71 4	12 7	84 1
Broxeele	ARNÊKE	15	27	65	376	3052	103	20	123
Esquelbecq	ESQUELBECQ	3	20	63	1866	13121	113 8	»	113 8
Herzeele	ID.	5	24	64	1665	13358	83 3	»	83 3
Lederzeele	ARNÊKE	17	29	66	1632	11628	71 2	»	71 2
Ledringhem	ID.	4	24	57	659	5563	84	»	84
Merckeghem	Watten	14	27	68	850	5760	90 3	22	112 3
Volckerinckhove	ARNÊKE	15	27	66	893	7986	77 6	»	77 6
Wormhoudt	**Wormhoudt**	»	20	58	3704	30230	58 6	14 7	73 3
Zeggers-Cappel	Id.	6	19	66	1762	13530	56 6	5 5	62 1
	Totaux				15215	119277			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomètr. au chef-lieu : du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux : annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes.									
Canton de Bailleul-Nord-Est.									
Bailleul-Nord-Est	**Bailleul**	»	17	28	7308	77855	18 3	»	18 3
Jans-Cappel (St-)	Id.	30	17	31	1070	5972	107	»	107
Nieppe	Steenwerck	9	26	20	4525	25569	63	20	83
Steenwerck	Id.	6	19	26	4465	27087	110	22	132
	Totaux				17368	136483			
Canton de Bailleul-Sud-Ouest.									
Bailleul-Sud-O.	Bailleul	»	17	28	5520	Voir Bailleul-Nord-Est.			
Berthen	Id.	6	16	35	590	3700	94 5	11	102 5
Flêtre	Id.	7	10	35	1108	7553	82 7	14	96 7
Merris	Strazeele	6	10	35	1197	7153	73 4	20	93 4
Meteren	Bailleul	3	14	32	2620	16738	84 7	20	104 7
Vieux-Berquin	Strazeele	8	12	37	3379	19207	31 7	24 5	56 2
	Totaux				14414	54351			
Canton de Cassel.									
Arnêke	Arnêke	7	20	58	1478	11807	63 5	14 5	78
Bavinckhove	Id.	3	10	55	880	6566	67	»	67
Buysscheure	Id.	12	19	63	795	5706	75 5	»	75 5
Cassel	**Cassel**	»	13	51	4258	29506	15 1	16	31 1
Hardifort	Id.	3	13	54	591	4464	58	»	58
Marie-Cappel(ste)	Id.	3	7	50	716	6287	59	20	79
Noordpeene	Arnêke	7	26	58	1486	10102	74 3	13	87 3
Ochtezeele	Id.	7	20	57	498	4528	91 5	»	91 5
Oxelaëre	Cassel	2	10	52	532	4023	48	»	48
Rubrouck	Arnêke	12	21	63	1390	13050	59	24 5	83 5
Wemaers-Cappel	Cassel	4	13	54	461	3221	86	»	86
Zermezeele	Id.	4	14	55	373	3365	87 5	»	87 5
Zuydtpeene	Id.	7	13	56	784	7905	133 2	»	133 2
	Totaux				14242	110530			
Canton d'Hazebrouck-Nord.									
Blaringhem	Hazebrouck	12	12	56	1885	12509	76 2	20	96 2
Caëstre	Id.	7	7	38	1517	11242	71 2	»	71 2
Ebblinghem	Ebblinghem	9	9	54	726	5688	72	25	97
Hazebrouck-Nord	Hazebrouck	»	»	45	4988	76700	18 3	20	38 3
Hondeghem	Id.	4	4	50	1352	10699	53 7	»	53 7
Lynde	Ebblinghem	9	9	55	756	6571	57 7	20	77 7
Renescure	**Renescure**	12	12	57	1944	13139	72 2	20	92 2
Sercus	Ebblinghem	7	7	51	493	3976	74	»	74
Staple	Id.	8	8	53	980	8087	76 5	»	76 5
Wallon-Cappel	Hazebrouck	5	5	50	738	4966	61 8	»	61 8
	Totaux				15379	153577			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton d'Hazebrouck-Sud.									
Boeseghem	THIENNES	11	11	56	1043	6266	84 5	20	104 5
Borre	Hazebrouck	4	4	41	774	5134	81	»	81
Hazebrouck-Sud.	Id.	»	»	55	4447	Voir Hazebrouck-Nord.			
Morbecque	Id.	4	4	49	3836	30369	25 2	20	45 2
Pradelles	Id.	5	5	54	314	2543	108 5	»	108 5
Steenbecque	STEENBECQUE	7	7	52	1971	11846	65 7	20	85 7
Strazeele	STRAZEELE	8	8	38	607	4528	98	»	98
Thiennes	THIENNES	10	10	51	1063	6585	104 8	20	124 8
	Totaux				14055	67271			
Canton de Merville.									
Estaires	**Estaires**	7	20	30	6915	44585	13 4	20	33 4
Haverskerque	Merville	7	10	45	1633	8055	112	20	132
La Gorgue	Estaires	5	17	32	3496	24173	24	31	55
Merville	**Merville**	»	12	37	6844	44179	42 1	21 5	63 6
Neuf-Berquin	Id.	4	15	34	1397	6113	116 5	19	135 5
	Totaux				20285	127105			
Canton de Steenvoorde.									
Boëschepe	Steenvoorde	9	16	36	2201	10468	109 5	20	129 5
Eecke	Id.	4	10	40	1200	9216	86	18	104
Godewaersvelde	Id.	5	15	40	1695	10138	106 7	»	106 7
Houtkerque	Id.	9	20	58	1323	9357	73 7	»	73 7
Oudezeele	Id.	6	16	54	994	6186	103 2	15	218 2
Steenvoorde	**Steenvoorde**	»	11	48	4002	28702	58 7	16 5	75 2
Sylvestre-C. (St-)	Id.	5	7	46	1076	7379	75	7 5	82 5
Terdeghem	Id.	4	10	53	615	6222	68 3	»	68 3
Winnezeele	Id.	4	15	52	1434	9771	75 2	»	75 2
	Totaux				14540	97439			
ARRONDISSEMENT DE LILLE, 17 cantons, 129 communes.									
Canton d'Armentières.									
Armentières	**Armentières**	»	16	16	19035	160170	16	23	39
Bois-Grenier	Id.	5	16	16	1186	7650	70 5	20	90 5
Capinghem	Lille	8	8	8	270	2487	88	»	88
Chapelle-d'Arm.	Armentières	3	13	13	3154	17324	89	20	109
Erquinghem-Lys	Id.	3	19	19	1853	12598	55	30	85
Frelinghien	Id.	5	13	13	2034	11738	85	10	95
Houplines	Id.	3	16	16	4154	32415	48 2	16	64 2
Prémesques	PÉRENCHIES	7	9	9	1115	6135	87 5	25	112 5
	Totaux				32821	256518			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

unes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomètr. au chef-lieu du canton	Distance en kilomètr. au chef-lieu de la Sous-Préfecture	Distance en kilomètr. au chef-lieu de la Préfecture	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	NOMBRE des centimes communaux non annuels.	NOMBRE des centimes communaux TOTAL.
	2	3	4	5	6	7	8	9	10
					Canton de La Bassée.				
.....	La Bassée	10	23	23	1942	10278	50	46 2	96 2
.....	**La Bassée**	»	24	24	3246	29369	10 5	20	30 5
.....	Id.	9	16	16	1506	12691	60	19	79
.....	Haubourdin.....	10	23	23	1317	6718	117	28 5	145 5
.....	La Bassée.....	5	24	24	544	2911	169	27	196
.....	Id.	7	20	20	988	6873	100 5	26	126 5
.....	Id.	4	24	24	1514	9931	98	32	130
s	Don.....	8	21	21	1185	6918	36	38	74
en-W..	Id.	10	20	20	2388	10937	82 2	»	82 2
.....	La Bassée.....	3	24	24	1190	9096	43	20	63
.....	Id.	6	19	19	254	2374	136 5	20	156 5
	Totaux.....				16074	108096			
					Canton de Cysoing.				
.....	Templeuve.....	4	18	18	1013	5274	81 5	22 5	104
es	Id.	2	16	16	1225	6633	80 5	20	100 5
.....	FRETIN.....	3	13	13	632	3788	65	»	65
en-Pév.	Baisieux	5	16	16	1359	7381	81	12	93
.....	Templeuve	8	18	18	1272	8811	57 5	»	57 5
.....	Id.	4	17	17	412	2182	123	»	123
.....	Id.	»	14	14	2937	20289	66 5	20	86 5
.....	Id.	5	16	16	1119	5476	73	35	108
.....	FRETIN.....	3	14	14	737	2933	119	20	139
.....	Orchies	9	23	23	1464	9520	54 5	34	88 5
.....	Fretin	5	12	12	658	2411	99	»	99
en-Mél.	Ascq.....	5	10	10	1785	11476	55 5	»	55 5
e	**Templeuve**....	7	18	18	2966	22759	71	20	91
in.....	Lille.....	4	18	18	612	2968	59	»	59
	Totaux.....				18161	111901			
					Canton d'Haubourdin.				
)s	Haubourdin.....	6	13	13	1010	5031	83	»	83
.....	Id.	3	10	10	528	6230	48	18	64
.....	Id.	3	10	10	438	1882	107	»	107
s-en-W.	Id.	4	10	10	1650	11183	92	5	97
em-le-S	Id.	5	12	12	225	1608	96	»	96
ues	Id.	5	12	12	255	1898	99 5	33 5	133
-lez-H..	Id.	2	9	9	852	5921	99	»	99
lin.....	**Haubourdin**...	»	7	7	4434	43956	41 5	30 5	72
il.....	Id.	10	17	17	486	2805	161	44	205
.....	Id.	6	13	13	122	913	42	»	42
.....	Lille.....	7	6	6	3870	27276	80	20	100

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communs		
		du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture			annuels.	non annuels.	TOT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Loos	**Loos**	3	5	5	6333	38874	27	16	43
Radinghem	Haubourdin	8	15	15	1138	7136	111 5	»	111
Santes	Id.	3	10	10	1772	12986	62	20	82
Sequedin	Id.	3	10	10	633	4427	94 2	»	94
Wavrin	Don	7	14	14	3070	18054	55	16	71
	Totaux				27811	190177			
					Canton de Lannoy.				
Annappes	Ascq	7	6	6	2307	14705	66 7	20	86
Anstaing	Id.	9	10	10	606	2935	131	»	131
Ascq	**Ascq**	8	8	8	2289	13065	49	13 5	62
Baisieux	Baisieux	9	15	15	2020	12883	58 2	24	82
Chéreng	Id.	8	12	12	1112	7133	81 5	»	81
Flers	Lille	8	6	6	2918	20015	35	»	35
Forest	Ascq	5	12	12	811	2566	65	25	90
Gruson	Id.	10	12	12	100	2913	110	»	110
Hem	Lannoy	3	13	12	2811	17671	59 2	15	71
Lannoy	**Lannoy**	»	16	11	1812	13716	31	20	51
Leers	Id.	1	11	13	3286	13091	86 2	20	106
Lys-lez-Lannoy	Id.	1	11	11	2180	11617	36	16	52
Sailly	Id.	3	11	11	918	3612	91	»	91
Toufflers	Id.	2	11	11	1272	1630	81	20	101
Tressin	Ascq	7	10	10	502	2956	101	20	121
Willems	Baisieux	5	15	15	2038	10639	70	»	70
	Totaux				27978	159183			
					Canton de Lille-Nord-Est.				
Hellemmes-Lille	Lille	1	1	1	2368	13173	83	36	119
Lille-Nord-Est	Id.	»	»	»	35127	2170332	12	10	22
Mons-en-Barœul	Id.	3	3	3	2168	11798	77	»	77
	Totaux				39963	2195303			
					Canton de Lille-Centre.				
Lille-Centre	Lille	»	»	»	16857	Voir Lille-Nord-Est.			
Madeleine (La)	Id.	2	2	2	6318	51657	19	11	90
	Totaux				23205	51657			
					Canton de Lille-Sud-Est.				
Faches	Lille	6	6	6	2851	11170	75	10	85
Lezennes	Id.	6	6	6	1169	1296	135	31 5	166
Lille-Sud-Est	Id.	»	»	»	16227	Voir Lille-Nord-Est.			
Ronchin	Id.	5	5	5	2201	11865	67	25	92
	Totaux				22851	30631			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

...MS ...mmunes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomètr. au chef-lieu : du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux : annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
					Canton de Lille-Sud-Ouest.				
ud-Ouest .	»	»	»	»	76335	Voir Lille-Nord-Est.			
					Canton de Lille-Ouest.				
St-)	**St-André**	3	3	3	1761	20901	55	25 5	80 5
sart.....	Lille.....	3	3	8	2240	21841	58	10	68
iest	»	»	»	»	13271	Voir Lille-Nord-Est.			
tte.....	**Marquette**	5	5	5	3069	21574	95	27	122
echies...	Id.....	7	7	7	3714	29398	67 5	20	87 5
	Totaux.....				24055	93714			
					Canton de Pont-à-Marcq.				
s.....	Seclin	4	14	14	895	7094	51	18	69
.....	Id.....	3	12	12	1687	14937	65 2	7	72 2
.....	Orchies.....	5	19	19	1812	12061	67	»	67
lin.....	Templeuve	3	17	17	1592	10852	93	20	113
.....	FRETIN.....	5	11	11	1992	13858	57 5	17 5	75
ville.....	PHALEMPIN	7	17	17	385	3156	92 5	24	116 5
es.....	Templeuve	2	16	16	920	8012	67	20	87
aux.	**Courrières**. ...	9	23	23	958	4952	79	20	99
-Pévèle..	**Oignies**.	5	19	19	2090	14855	51 5	19	70 5
urt.....	Id.....	11	23	23	810	6180	51	»	51
pin	PHALEMPIN	8	15	15	1463	13203	92	20	112
Marcq ...	Templeuve	»	14	14	765	6403	70	20	90
ies.....	OIGNIES.....	8	19	19	956	7310	49 5	»	49 5
gnies....	Templeuve	3	16	16	577	2441	94	»	94
nies	OIGNIES.....	8	19	19	888	5492	68	20	88
	Totaux.....				17790	130806			
					Canton de Quesnoy-sur-Deûle.				
s	Quesnoy-sur-D.	8	13	18	6353	49157	35 5	13	48 5
ont	Id.....	5	16	16	1936	14308	88	»	88
t.....	PÉRENCHIES.....	7	8	8	657	4224	90 5	20	110 5
nies.....	ID.	6	8	8	1554	10796	112	»	112
y-sur-D ..	**Quesnoy-sur-D**	»	11	11	4660	39664	65	20	85
hem	Id.....	4	7	7	1584	11073	119	»	119
on-Bas ..	Id.....	6	16	16	279	2748	59	»	59
on-Sud ..	Id.....	5	15	15	427	1501	72	»	72
q-Sud....	Linselles	10	18	18	3038	14752	76	42	118
	Totaux.....				20188	148223			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communa		
		du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture			annuels.	non annuels.	TOTA
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Roubaix-Est.									
Roubaix	**Roubaix**	»	11	11	44193	1002767	12	20	32
Wattrelos	Id.	4	15	15	14682	47760	75	31	106
	Totaux				58875	1050527			
Canton de Roubaix-Ouest.									
Croix	**Croix**	3	8	8	4204	39329	53	11	64
Roubaix	Roubaix	»	11	11	31794	Voir Roubaix-Est.			
Wasquehal	**Croix**	4	7	7	2824	18351	66	35	101
	Totaux				98822	57680			
Canton de Seclin.									
Allennes-lez-Mar.	Seclin	7	17	17	1021	6758	71	37	108
Annœullin	Don	3	19	19	3980	24187	8	»	8
Bauvin	Id.	13	24	24	1854	8825	31	»	31
Camphin-en-Car	Phalempin	6	17	17	940	8205	52 2	4 5	56
Carnin	Id.	6	17	17	413	2904	52 5	»	52
Chemy	Id.	4	15	15	373	3636	82	»	82
Gondecourt	Seclin	4	15	15	2054	11598	100	4 2	104
Herrin	Id.	6	16	16	456	3177	82 5	»	82
Houplin	Id.	3	14	14	1540	10500	55	16	71
Lesquin	Lille	7	7	7	1329	10958	80	»	80
Noyelles	Id.	7	9	9	289	3187	35	20	55
Provin	Don	11	20	20	1490	6924	65	20	85
Seclin	**Seclin**	»	11	11	5055	51339	38 5	20	58
Templemars	Id.	4	8	8	932	5184	91	35	126
Vendeville	Id.	6	8	8	498	2518	141	20	161
Wattignies	Lille	5	7	7	2392	11769	68	24 5	92
	Totaux				24616	171669			
Canton de Tourcoing-Nord.									
Bousbecque	Linselles	8	16	16	2017	14059	87	»	87
Halluin	**Halluin**	9	17	17	12946	63575	69 5	17 5	87
Linselles	**Linselles**	7	13	13	4194	25844	146	»	146
Neuville-en-Ferr.	Tourcoing	3	17	17	3927	13922	82 2	44 5	126
Roncq	Id.	5	14	14	5490	28293	79	36	115
Tourcoing-Nord	**Tourcoing**	»	14	14	16761	171728	15	20	35
	Totaux				45335	617421			
Canton de Tourcoing-Sud.									
Bondues	Lille	7	8	7	3294	20695	83 7	»	83 7
Marcq-en-Barœul	**Marcq**	8	5	8	7548	50069	61 2	16 5	77 7
Mouveaux	Tourcoing	3	10	10	2979	14255	71	2 5	73 5
Tourcoing	»	»	14	14	26561	Voir Tourcoing-Nord.			
	Totaux				40382	85019			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.									
Canton de Cambrai-Est.									
Awoingt	Cambrai	6	6	65	541	4806	96	20	116
Cagnoncles	Id.	7	7	66	866	6098	76	»	76
Cambrai-Est	**Cambrai**	»	»	59	9159	263197	10	15	25
Cauroir	Id.	6	6	65	708	6507	65	17	82
Escaudœuvres	Id.	3	3	62	1935	13349	40	15	55
Estrun	Iwuy	11	11	58	636	2986	91	20	111
Eswars	Cambrai	7	7	63	481	2855	113	20	133
Forenville	Id.	7	7	63	90	2974	42	12	54
Iwuy	Iwuy	9	9	62	3705	18550	22	20	42
Naves	Cambrai	7	7	66	891	5398	104	35 5	139 5
Niergnies	Id.	5	5	64	549	3422	132	20	152
Ramillies	Cambrai	5	5	65	509	5564	52	15	67
Thun-Lévêque	Iwuy	8	8	63	814	5231	81	24	105
Thun-St-Martin	Id.	8	8	66	864	8079	73	18	91
	Totaux				21748	349016			
Canton de Cambrai-Ouest.									
Abancourt	Cambrai	7	7	54	602	5338	70	»	70
Aubencheul-au-B	Id.	11	11	48	497	3888	9	20	29
Bantigny	Id.	7	7	62	541	3297	90	19	109
Blécourt	Id.	6	6	56	400	3488	82	»	82
Cambrai-Ouest	Id.	»	»	59	13738	Voir Cambrai-Est.			
Cuvillers	Id.	6	6	56	352	2204	80	»	80
Fontaine-Notre-D	Id.	6	6	66	1934	9990	58	»	58
Fressies	Id.	10	10	51	704	4014	27	9 5	36 5
Hayncourt	Id.	7	7	54	367	5268	84	»	84
Hem-Lenglet	Bouchain	10	10	54	782	4102	9	»	9
Morenchies	Cambrai	3	3	59	414	1359	8	»	8
Neuville-St-Remy	Id.	2	2	57	1087	6172	71	19	90
Paillencourt	Iwuy	10	10	60	1230	6634	64	»	64
Proville	Cambrai	3	3	62	705	6459	71	19	90
Raillencourt	Id.	5	5	65	1057	8972	64	19	83
Sailly	Id.	5	5	56	581	3369	84	30	114
Sancourt	Id.	6	6	53	440	3865	82	12	94
Tilloy	Id.	3	3	57	351	2906	67	»	67
	Totaux				25482	81325			
Canton de Carnières.									
Aubert (St-)	Solesmes	8	15	74	2559	10483	154	29	183
Avesnes-lez-Aub.	Carnières	5	12	71	3682	10856	100	20	120
Beauvois	Id.	5	12	71	1959	14827	74	44	118

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Béthencourt	CAUDRY	9	16	74	1511	6606	127	35	162
Bévillers	Carnières	4	14	73	1190	4779	88	33 9	121 9
Boussières	Id.	2	12	71	1002	4704	120	30	150
Carnières	Carnières	»	11	70	1883	9945	130	20	150
Cattenières	CATTENIÈRES	5	10	69	1240	4787	102	24	126
Estourmel	Id.	4	8	67	713	3884	129	20	149
Fontaine-au-Pire	Id.	6	13	72	1445	5799	112	16	128
Hilaire (St-)	Carnières	7	14	72	2351	8297	113	20	133
Quiévy	Id.	6	18	76	3645	11288	170	32	202
Rieux	Id.	5	11	69	2195	10706	47	»	47
Séranvillers	CATTENIÈRES	8	9	66	552	3275	107	39	146
Villers-en-Cauch.	IWUY	10	14	77	1504	7154	79	23 6	102 6
Wambaix	CATTENIÈRES	6	9	68	765	4525	111	20	131
	Totaux				28166	121915			
Canton du Câteau.									
Basuel	Le Câteau	4	28	87	1245	8483	144	30	174
Beaumont	Id.	7	17	76	904	3475	106	»	106
Benin (St-)	Id.	4	28	87	673	3650	96	31	127
Câteau (Le)	**Le Câteau**	»	24	83	9500	95089	16	24 9	40 9
Câtillon	Id.	8	31	90	2676	20845	78	16	94
Honnechy	BUSIGNY	8	26	84	1494	5023	151	72	223
Inchy	Le Câteau	6	18	77	1712	7868	114	22	136
La Groise	Id.	11	35	93	1022	8144	64	20	84
Maurois	Id.	8	25	83	914	4510	78	»	78
Mazinghien	Id.	9	33	80	1300	5436	148	36 5	184 5
Montay	Id.	2	26	85	540	5438	84	32	116
Neuvilly	Id.	5	25	84	2577	13858	145	52 5	197 5
Ors	Id.	7	31	90	1024	10706	81	36	117
Pommereuil	Id.	4	28	87	1509	7610	117	25	142
Reumont	Id.	6	25	82	1000	3173	148	»	148
Souplet (St-)	Id.	6	30	89	2636	9275	92	36	128
Trois-Villes	Id.	6	22	84	2043	9554	95	20	115
	Totaux				32771	222137			
Canton de Clary.									
Audencourt	CAUDRY	6	17	76	323	1450	168	39	207
Bertry	BERTRY	3	23	82	3010	10757	206	26	232
Busigny	BUSIGNY	8	28	85	3540	22528	75	19 2	84 2
Caudry	CAUDRY	5	15	74	4365	21604	73	15	88
Caullery	ID.	2	17	77	900	3588	121	»	121
Clary	**Clary**	»	20	77	2783	10710	170	20	190
Deheries	BUSIGNY	6	17	77	57	749	150	»	150
Elincourt	ID.	5	20	78	1813	6110	144	26	160

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Esnes	CATTENIÈRES	8	11	69	1702	10294	85	»	85
Haucourt	CAUDRY	6	13	71	690	2662	122	24	146
Ligny	Id.	4	16	74	2192	8672	112	27 6	139 6
Malincourt	BUSIGNY	8	18	75	1031	4916	151	16	167
Maretz	Id.	4	24	82	3022	16044	75	38	113
Montigny	BERTRY	2	20	79	1200	4086	197	28	225
Selvigny	CAUDRY	4	17	75	839	3592	103	»	103
Villers-Outreau	BUSIGNY	10	21	78	2977	8645	154	»	154
Walincourt	**Walincourt**	5	15	74	2530	10811	118	21	139
	Totaux				32994	147218			
Canton de Marcoing.									
Anneux	Cambrai	6	9	68	531	4371	108	»	108
Banteux	Masnières	9	14	82	959	4886	92	18	110
Bantouzelle	Id.	10	14	83	1084	5271	106	20	126
Boursies	Cambrai	12	15	74	807	6584	55	33	88
Cantaing	Id.	4	8	67	659	5894	75	»	75
Crèvecœur	Masnières	6	10	79	2378	20978	97	»	97
Doignies	Marcoing	13	17	76	839	7205	59	20	79
Flesquières	Id.	5	13	72	728	5447	191	20	211
Gonnelieu	Masnières	8	16	75	973	4273	176	38	214
Gouzeaucourt	Id.	9	18	77	2654	12892	84	11 5	95 5
Honnecourt	Id.	10	17	76	1991	10166	88	32	120
Lesdain	Id.	8	12	71	1145	5081	78	24	102
Marcoing	**Marcoing**	»	8	66	1851	12135	47	»	47
Masnières	**Masnières**	3	7	66	1900	16638	85	20	105
Mœuvres	Cambrai	12	14	73	869	5598	89	»	89
Noyelles	**Noyelles**	2	6	64	667	5975	72	»	72
Ribécourt	Marcoing	3	12	68	650	5534	79	20	99
Rumilly	Masnières	4	6	64	2005	8003	61	49 5	110 5
Villers-Ghislain	Id.	10	18	77	2140	11223	103 5	»	103 5
Villers-Plouich	Marcoing	6	16	75	976	6867	88	30	118
	Totaux				25806	165021			
Canton de Solesmes.									
Beaurain	Solesmes	5	25	84	444	1317	257	44	301
Bermerain	Le Quesnoy	10	24	82	1259	6325	88	»	88
Briastre	Solesmes	4	21	79	996	7877	119	20	139
Cappelle	Id.	8	28	83	350	4263	50	38	88
Escarmain	Id.	7	27	81	1151	5703	106	31	137
Haussy	Id.	5	19	85	3540	16302	118	25	143
Martin (St-)	Id.	9	29	82	681	4144	58	»	58
Montrecourt	Id.	8	19	89	307	2301	202	7	2 9
Python (St-)	Id.	2	18	77	1889	7967	131	20	151

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Romeries	Solesmes	3	23	82	944	5764	113	33	146
Saulzoir	Id.	9	20	80	2355	15211	76	»	76
Solesmes	**Solesmes**	»	20	89	6202	48467	35	20	55
Sommaing	ARTRES	10	30	79	599	3114	100	43	143
Vendegies-s-Ecaill	Id.	9	29	80	1310	8308	54	»	54
Vertain	Solesmes.	4	24	85	1311	6047	84	15	99
Viesly	Id.	6	19	78	3117	12289	128	25	153
Vaast (St-)	Id.	6	14	73	1932	8099	80	20	100
	Totaux				28224	166468			

ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 commmunes.

Canton d'Avesnes-Nord.

Aubin (St-)	Avesnes	6	6	92	453	5796	54 5	»	54 5
Avesnes-Nord	**Avesnes**	»	»	105	2554	42855	8	20	28
Bas-Lieu	Id.	3	3	102	467	5404	47	»	47
Beugnies	Id.	8	8	105	600	5640	59	20	79
Dompierre	DOMPIERRE	8	8	92	899	9323	85 5	»	85 5
Dourlers	Avesnes	7	7	99	775	6859	54 5	»	54 5
Felleries	Id.	8	8	114	1729	14819	34	»	24
Flaumont et W.	Id.	4	4	109	376	3332	87	»	87
Floursies	Id.	8	8	100	203	2295	57	»	57
Hilaire (St-)	Id.	3	8	93	907	8223	45 5	»	45 5
Ramousies	Id.	9	9	115	527	3564	98	20	118
Semeries	Id.	6	9	111	850	7486	77	»	77
Semousies	Id.	6	6	93	264	2061	94	»	94
Taisnières-en-T.	DOMPIERRE	10	10	100	768	7120	65	15	82
	Totaux				11309	124777			

Canton d'Avesnes-Sud.

Avesnelles	Avesnes	2	2	107	1596	15620	30	»	30
Avesnes-Sud	»	»	»	105	1049	Voir Avesnes-Nord.			
Beaurepaire	Cartignies	14	14	93	492	3797	83	»	83
Boulogne	Avesnes	7	7	101	467	5687	84	»	84
Cartignies	**Cartignies**	8	8	96	1744	15831	80	8	88
Etrœungt	**Etrœungt.**	7	7	113	2504	24813	58	»	58
Grand-Fayt	Cartignies	11	11	93	572	6704	76	20	96
Petit-Fayt	Id.	10	10	95	383	4494	84 5	»	84 5
Floyon	Etrœungt	11	11	108	1147	10872	75	5	80
Haut-Lieu	Avesnes	4	4	111	450	4409	81	»	81
La Roullies	Etrœungt	9	9	116	505	4194	79	25	104
Marbaix	DOMPIERRE	7	7	97	770	6007	54	16	70
Sains	**Sains**	8	8	105	2644	25821	80	22	102
	Totaux				14323	127646			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPU-	Principal des quatre contri-	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton	de la Sous-Pré-fecture	de la Pré-fecture	LATION	butions directes pour 1875.	annuels.	non an-nuels.	TOTA
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Bavai.									
Amfroipret	Bavai	6	26	74	282	1593	64	»	64
Audignies	Id.	2	23	75	188	1854	56	»	56
Bavai	**Bavai**	»	24	73	1777	15923	11	20	31
Bellignies	Id.	4	28	77	878	6786	41 5	»	41
Bermeries	Id.	5	26	62	395	3403	70	20	90
Bettrechies	Id.	5	29	73	336	2723	120	»	120
Feignies	Id.	9	21	85	2427	17365	21 5	»	21
Flamengrie (La)	Id.	6	30	70	282	1677	75	»	75
Gussignies	Id.	7	29	80	474	3290	54	»	54
Hon-Hergies	Id.	4	28	77	1125	11029	61 5	»	61
Houdain	Id.	2	26	73	946	11096	98 5	»	98
Longueville (La)	Id.	5	21	77	1224	12558	22	»	22
Louvignies-Bavai	Id.	1	23	74	866	7063	38 5	»	38
Mecquignies	Id.	3	22	73	924	4211	59	20	79
Neuf-Mesnil	Maubeuge	9	18	83	755	2167	111	20	131
Obies	Bavai	4	22	77	1069	5384	28	20	78
Taisnières-s-Hon.	Id.	4	26	77	1383	14624	42 5	»	42
Waast (St-)	Id.	3	27	70	696	7630	32	»	32
	Totaux				16047	130376			
Canton de Berlaimont.									
Aulnoye	AULNOYE	1	14	83	644	9318	44	»	44
Aymeries	Id.	2	14	84	233	2961	39	»	39
Bachant	Id.	5	14	89	964	6609	83	»	83
Berlaimont	Id.	»	14	82	2755	21674	27	»	27
Boussières	Hautmont	11	16	85	297	2414	50	»	50
Ecuelin	AULNOYE	8	9	90	163	1520	116	16 5	132
Hargnies	Hautmont	7	18	80	515	3769	36	20	56
Leval	AULNOYE	4	11	87	692	5592	60	30	90
Monceau-St-W.	Id.	5	9	88	592	4595	53	»	53
Noyelles	Id.	8	13	95	462	6640	34	»	34
Pont-sur-Sambre	Id.	5	15	87	1518	11497	27	»	27
Rémy-Chaussée (St-)	Id.	6	8	88	582	3949	64	»	64
Sassegnies	Id.	3	17	85	397	3813	78	»	78
Vieux-Mesnil	Hautmont	8	18	85	408	3073	79	20	99
	Totaux				10262	87424			
Canton de Landrecies.									
Bousies	LANDRECIES	6	25	79	2362	15275	73	10	83
Croix	Le Câteau	9	28	80	582	3116	113	20	133
Favril	LANDRECIES	4	19	85	609	6161	64	»	64
Fontaine-au-Bois	Id.	4	23	83	1018	6955	42	»	42
Forest	Le Câteau	9	28	84	6649	7987	101	20	121

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
					Canton d'Hazebrouck-Sud.				
Boeseghem	THIENNES	11	11	56	1043	6266	84 5	20	104 5
Borre	Hazebrouck	4	4	41	774	5134	81	»	81
Hazebrouck-Sud	Id.	»	»	55	4447	Voir Hazebrouck-Nord.			
Morbecque	Id.	4	4	49	3836	30369	25 2	20	45 2
Pradelles	Id.	5	5	54	314	2543	108 5	»	108 5
Steenbecque	STEENBECQUE	7	7	52	1971	11846	65 7	20	85 7
Strazeele	STRAZEELE	8	8	38	607	4528	98	»	98
Thiennes	THIENNES	10	10	51	1063	6585	104 8	20	124 8
	Totaux				14055	67271			
					Canton de Merville.				
Estaires	**Estaires**	7	20	30	6915	44585	13 4	20	33 4
Haverskerque	Merville	7	10	45	1633	8055	112	20	132
La Gorgue	Estaires	5	17	32	3496	24173	24	31	55
Merville	**Merville**	»	12	37	6844	44179	42 1	21 5	63 6
Neuf-Berquin	Id.	4	15	34	1397	6113	116 5	19	135 5
	Totaux				20285	127105			
					Canton de Steenvoorde.				
Boëschepe	Steenvoorde	9	16	36	2201	10468	109 5	20	129 5
Eecke	Id.	4	10	40	1200	9216	86	18	104
Godewaersvelde	Id.	5	15	40	1695	10138	106 7	»	106 7
Houtkerque	Id.	9	20	58	1323	9357	73 7	»	73 7
Oudezeele	Id.	6	16	54	994	6186	103 2	15	218 2
Steenvoorde	**Steenvoorde**	»	11	48	4002	28702	58 7	16 5	75 2
Sylvestre-C. (St-)	Id.	5	7	46	1076	7379	75	7 5	82 5
Terdeghem	Id.	4	10	53	615	6222	68 3	»	68 3
Winnezeele	Id.	4	15	52	1434	9771	75 2	»	75 2
	Totaux				14540	97439			
	ARRONDISSEMENT DE LILLE, 17 cantons, 129 communes.								
					Canton d'Armentières.				
Armentières	**Armentières**	»	16	16	19035	160170	16	23	39
Bois-Grenier	Id.	5	16	16	1186	7650	70 5	20	90 5
Capinghem	Lille	8	8	8	270	2487	88	»	88
Chapelle-d'Arm.	Armentières	3	13	13	3154	17324	89	20	109
Erquinghem-Lys	Id.	3	19	19	1853	12598	55	30	85
Frelinghien	Id.	5	13	13	2034	17738	85	10	95
Houplines	Id.	3	16	16	4154	32445	48 2	16	64 2
Prémesques	PÉRENCHIES	7	9	9	1115	6135	87 5	25	112 5
	Totaux				32821	256518			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
					Canton de La Bassée.				
Aubers	La Bassée	10	23	23	1942	10278	50	46 2	96 2
La Bassée	**La Bassée**	»	24	24	3246	29369	10 5	20	30 5
Fournes	Id.	9	16	16	1506	12691	60	19	79
Fromelles	Haubourdin	10	23	23	1317	6718	117	28 5	145 5
Hantay	La Bassée	5	24	24	544	2911	169	27	196
Herlies	Id.	7	20	20	988	6873	100 5	26	126 5
Illies	Id.	4	24	24	1514	9931	98	32	130
Marquillies	Don	8	21	21	1185	6918	36	38	74
Sainghin-en-W.	Id.	10	20	20	2388	10937	82 2	»	82 2
Salomé	La Bassée	3	24	24	1190	9096	43	20	63
Wicres	Id.	6	19	19	254	2374	136 5	20	156 5
	Totaux				16074	108096			
					Canton de Cysoing.				
Bachy	Templeuve	4	18	18	1013	5274	81 5	22 5	104
Bourghelles	Id.	2	16	16	1225	6633	80 5	20	100 5
Bouvines	FRETIN	3	13	13	602	3788	65	»	65
Camphin-en-Pév.	Baisieux	5	16	16	1359	7381	81	12	93
Cappelle	Templeuve	8	18	18	1272	8811	57 5	»	57 5
Cobrieux	Id.	4	17	17	412	2182	123	»	123
Cysoing	Id.	»	14	14	2937	20289	66 5	20	86 5
Genech	Id.	5	16	16	1119	5476	73	35	108
Louvil	FRETIN	3	14	14	737	2933	119	20	139
Mouchin	Orchies	9	23	23	1464	9520	54 5	34	88 5
Péronne	Fretin	5	12	12	658	2411	99	»	99
Sainghin-en-Mél.	Ascq	5	10	10	1785	11476	55 5	»	55 5
Templeuve	**Templeuve**	7	18	18	2966	22759	71	20	91
Wannehain	Lille	4	18	18	612	2968	59	»	59
	Totaux				18161	111901			
					Canton d'Haubourdin.				
Beaucamps	Haubourdin	6	13	13	1010	5031	83	»	83
Emmerin	Id.	3	10	10	528	6230	48	18	64
Englos	Id.	3	10	10	438	1882	107	»	107
Ennetières-en-W.	Id.	4	10	10	1650	11180	92	5	97
Erquinghem-le-S	Id.	5	12	12	225	1608	96	»	96
Escobecques	Id.	5	12	12	255	1898	99 5	33 5	133
Hallennes-lez-H.	Id.	2	9	9	852	5921	99	»	99
Haubourdin	**Haubourdin**	»	7	7	4434	43956	41 5	30 5	72
Le Maisnil	Id.	10	17	17	486	2805	161	44	205
Ligny	Id.	6	13	13	122	913	42	»	42
Lomme	Lille	7	6	6	3870	27276	80	20	100

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Hestrud	Solre-le-Château	6	20	119	483	2800	84	»	84
Liessies	Id.	7	13	106	974	7098	52	»	52
Sars-Poteries	Id.	5	10	103	2393	13046	58	»	58
Solre-le-Château	**Solre-le-Chât.**	»	14	103	2821	23991	8	20	28
Solrinnes	Id.	4	16	102	155	1578	116	20	136
	Totaux				12516	90331			

Canton de Trélon.

Anor	**Anor**	9	22	121	3637	25792	68	»	68
Baives	Trélon	7	23	121	248	2297	44	»	44
Eppe-Sauvage	Id.	10	25	124	664	7437	8	»	8
Féron	Fourmies	8	12	117	604	6170	45	20	65
Fourmies	Fourmies	9	17	115	9989	93284	10 5	29	39 5
Glageon	Trélon	2	14	112	1740	11668	8	»	8
Moustier	Id.	10	20	124	169	2185	51	»	51
Ohain	Id.	3	18	117	1156	6231	8	»	8
Rainsars	Sains	12	8	114	275	2377	8	20	28
élon	Trélon	»	16	114	3000	27840	58	20	78
Wallers	Id.	6	21	120	440	3035	31	»	31
Wignehies	Wignehies	10	15	108	3519	25356	20	25	45
Willies	Trélon	9	10	111	335	2006	69	10 3	79 3
	Totaux				25763	215678			

ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 66 communes.

Canton d'Arleux.

Arleux	Douai	»	14	47	1675	16193	8	»	8
Aubigny-au-Bac	Id.	7	14	47	987	5492	8	»	8
Brunemont	Id.	6	13	46	541	2486	28	5 5	33 5
Bugnicourt	Id.	4	11	44	792	6775	43	28	71
Cantin	Id.	5	8	41	1015	13343	51	11 5	62 5
Erchin	Id.	8	10	44	505	5033	55	16	71
Estrées	Id.	3	9	42	1049	6284	43	10	53
Fechain	Bouchain	12	17	43	1336	5816	44	»	44
Fressain	Id.	8	13	36	916	7097	50	5	55
Gœulzin	Douai	6	6	39	888	6753	30	»	30
Hamel	Id.	3	13	44	468	3509	26	»	26
Lecluse	Id.	7	13	46	1764	8753	8	»	8
Marcq	Bouchain	12	22	53	515	5677	40	20	60
Monchecourt	Id.	10	15	50	997	9755	28 2	16 5	54 5
Villers-au-Tertre	Douai	7	13	45	402	4087	60	20	80
	Totaux				13820	107053			

BIBLIOTHECA BODLEIANA

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture			annuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Douai-Nord.									
Anhiers	Douai	8	8	28	436	2381	8	»	8
Douai-Nord	**Douai**	»	»	33	8834	336690	16	10	26
Flines-lez-Raches	Id.	12	12	28	4165	26072	16	»	16
Lallaing	Id.	8	8	38	2099	8383	8	»	8
Sin	Id.	3	3	35	4919	26886	8	6	14
Waziers	Id.	3	3	39	1656	10106	8	9	17
	Totaux				22059	410518			
Canton de Douai-Sud.									
Aniche	**Aniche**	14	14	45	4922	35052	14 5	20	34 5
Auberchicourt	Id.	13	13	48	1946	13268	21 4	20	41 4
Dechy	Douai	4	4	36	1888	10837	8	20	28
Douai-Sud	Id.	»	»	33	5616	Voir Douai-Nord.			
Ecaillon	Aniche	12	12	37	638	5089	54	»	54
Ferin	Douai	6	6	39	828	8555	35	7	42
Guesnain	Id.	6	6	43	531	5373	55	11	66
Lewarde	Id.	7	7	40	1193	7918	64	15	79
Loffre	MONTIGNY	7	7	40	234	2800	57	»	57
Masny	Id.	10	10	44	1017	9264	29 9	15	44 9
Montigny	Id.	10	10	46	840	7681	16	25	41
Roucourt	Douai	7	7	42	278	3523	47 3	»	47 3
	Totaux				19948	109337			
Canton de Douai-Ouest.									
Auby	Douai	7	7	40	1385	14599	8	»	8
Courchelettes	Id.	4	4	40	254	5164	25 5	»	25 5
Cuincy	Id.	4	4	37	1017	10777	25	8	33
Douai-Ouest	Id.	»	»	33	9391	Voir Douai-Nord.			
Esquerchin	Id.	6	6	38	692	5837	44 5	5 3	49 8
Flers	Id.	5	5	38	1145	9575	43 4	»	43 4
Lambres	Id.	3	3	37	951	15728	27	»	27
Lauwin-Planque	Id.	4	4	37	690	5490	27	17	44
Raches	Id.	7	7	26	1602	10593	12 2	14	26 2
Raimbeaucourt	Le Forest	9	9	28	2287	15671	13 7	»	13 7
Roost-Warendin	Id.	7	7	28	1849	10617	8	»	8
	Totaux				21221	104051			
Canton de Marchiennes.									
Alnes	Marchiennes	4	23	37	686	3229	51	»	51
Bouvignies	Id.	5	15	48	1723	10191	76	20	96
Bruille-lez-March	SOMAIN	6	14	47	973	4945	54 2	16	70 2
Erre	Id.	9	18	43	1250	6076	43	»	43

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomètr. au chef-lieu du canton	Distance en kilomètr. au chef-lieu de la Sous-Préfecture	Distance en kilomètr. au chef-lieu de la Préfecture	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	NOMBRE des centimes communaux non annuels.	NOMBRE des centimes communaux TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Fenain	Somain	8	17	42	2218	11910	41 4	7	48 4
Hornaing	Id.	10	20	40	1159	9081	27	»	27
Marchiennes-Vill.	**Marchiennes.**	»	19	34	3335	29304	8	»	8
Marchiennes-Cgne	Id.	5	16	39	478	3398	73 5	20	93 5
Pecquencourt	Douai	8	12	47	1360	11250	8	»	8
Rieulay	Marchiennes	5	16	39	484	1924	91	20	111
Somain	Somain	6	15	40	4221	30328	25 3	10	35 3
Tilloy	Marchiennes	4	24	38	494	3733	43 5	»	43 5
Villers-Campeau	Somain	7	16	40	188	2837	70	»	70
Vred	Marchiennes	6	15	39	1624	4355	8	»	8
Wandignies et Ham.	Id.	4	24	38	1009	6119	23	20	43
	Totaux				21202	138680			
	Canton d'Orchies.								
Aix	Orchies	5	23	32	983	7153	71 2	»	71 2
Auchy	Id.	3	19	23	1368	10120	34	»	34
Beuvry	Id.	4	21	30	1871	15586	47	5	52
Coutiches	Id.	5	13	28	2091	14974	17	20	37
Faumont	Le Forest	10	12	21	1586	11061	8	20	28
Landas	Orchies	5	22	31	2253	15465	63	9	72
Nomain	Id.	4	21	30	2421	20620	46	20	66
Orchies	**Orchies**	»	17	26	3721	36774	8	10	18
Saméon	Id.	8	26	34	1634	10519	79 2	20	99 2
	Totaux				17930	142326			
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 82 communes.								
	Canton de Saint-Amand (rive droite).								
Amand (St-) r. dr.	**St-Amand.**	»	13	37	5641	90117	8	12	20
Bruille-St-Amand	Condé	7	17	44	1774	12085	44	»	44
Château-l'Abbay.	St-Amand	10	23	40	828	5256	53	»	53
Flines-l.-Mortag.	Id.	10	23	40	1880	12435	17	5	22
Hasnon	Id.	5	18	39	3505	18903	16 5	»	16 5
Mortagne	Id.	8	21	38	1208	8461	8	»	8
Raismes	Valenciennes	8	5	44	4519	39383	21	15	36
	Totaux				19355	186641			
	Canton de Saint-Amand (rive gauche).								
Amand (St-) r. g.	»	»	13	37	4933	Voir St-Amand (r. dr.)			
Bousignies	St-Amand	7	20	34	342	2706	8	»	8
Brillon	Marchiennes	8	20	34	682	5167	18	12	30
Lecelles	St-Amand	4	16	33	2136	19427	13	»	13

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture			annuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Maulde	St-Amand	7	20	37	929	5790	8 »	»	8 »
Millonfosse	Id.	3	16	38	557	4357	8 »	»	8 »
Nivelle	Id.	3	16	40	1112	7607	41	20	61
Rosult	ROSULT	6	19	34	1358	11424	61 5	»	61 5
Rumegies	St-Amand	8	20	29	1558	10000	45	»	45
Sars-et-Rosières	Id.	7	20	31	571	3412	47	»	47
Thun	Id.	4	17	43	600	3829	48	15	63
	Totaux				14778	73809			
	Canton de Bouchain.								
Abscon	SOMAIN	8	19	42	2280	14256	17	22 6	39 6
Avesnes-le-Sec	Iwuy	6	20	55	1641	11231	71	10	81
Bouchain	BOUCHAIN	»	19	49	1607	24404	8	7	15
Denain	**Denain**	10	11	49	12330	88851	26	»	26
Douchy	Id.	6	12	53	1967	11847	35	7	42
Emerchicourt	Aniche	7	26	49	329	4530	31 5	»	31 5
Escaudain	Denain	8	15	44	3210	18054	55	20	75
Haspres	Iwuy	11	17	57	2883	16173	8	»	8
Haveluy	Denain	14	14	50	1308	6566	24	»	24
Hélesmes	Id.	15	15	45	1226	6788	71	»	71
Hordain	BOUCHAIN	3	20	52	1407	7382	45	20	65
Lieu-St-Amand	ID.	2	18	51	935	6107	64	»	64
Lourches	Denain	7	15	51	3573	12653	8	»	8
Marquette	BOUCHAIN	5	22	49	2257	11668	30 5	»	30 5
Mastaing	Id.	4	19	47	855	6459	58	20	78
Neuville-s.-l'Esc.	Id.	6	15	54	1148	8775	22	20	42
Noyelles-s.-Selle	Id.	6	13	53	673	5811	66 5	20	86 5
Rœulx	Id.	6	16	49	1351	7362	48 7	25	73 7
Wasnes-au-Bac	Id.	5	25	51	878	4327	75 5	20	95 5
Wavrechain-s-D.	Denain	11	12	50	364	3952	8	»	8
Wavrechain-s-F.	BOUCHAIN	3	22	51	621	3195	47	»	47
	Totaux				42843	284088			
	Canton de Condé.								
Aybert (St-)	Condé	6	18	57	340	4946	18 2	»	18 2
Condé	**Condé**	»	14	51	4964	46320	8	10	18
Crespin	Id.	2	14	58	1594	18244	12	»	12
Escaupont	Fresnes	2	10	51	1218	9075	8	»	8
Fresnes	**Fresnes**	2	10	49	5605	43828	8	»	8
Hergnies	Condé	6	18	47	3155	14893	32	»	32
Odomez	Id.	7	15	44	473	2939	62	»	62
Thivencelles	Id.	4	16	55	557	5561	22	»	22
Vicq	Fresnes	5	10	52	903	4751	19	20	39
Vieux-Condé	Condé	2	16	49	5160	27496	8	»	8
	Totaux				23972	178053			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	BUREAUX télégraphiques correspondants (1).	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1875.	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Valencienues-Est.									
Curgies	Valenciennes	6	6	66	1164	9985	70 »	»	70 »
Estreux	Id.	7	7	57	626	6666	77 5	»	77 5
Marly	Id.	2	2	54	1454	19476	57	20	77
Onnaing	Id.	6	6	55	3763	26514	52 5	20	72 5
Préseau	Id.	7	7	57	1960	9973	146	»	146
Quaroube	Id.	8	8	55	2533	16823	39 5	14	53 5
Quiévrechain	Id.	12	12	64	1076	7327	54	16	70
Rombies	Id.	12	12	59	563	4941	84	20	104
Saultain	Id.	4	4	54	1028	9219	58 5	20	78
Sebourg	Id.	10	10	60	1770	15537	59 5	»	59 5
Valenciennes-Est	**Valenciennes**	»	»	50	7387	330973	8	5	13
	Totaux				23324	457434			
Canton de Valenciennes-Nord.									
Anzin	**Anzin**	2	2	48	7990	69859	9 7	»	9 7
Aubry	Valenciennes	5	5	53	1024	5547	106	20	125
Bellaing	Id.	9	9	54	352	3367	80	»	80
Beuvrages	Id.	4	4	48	1400	7198	65	»	65
Bruai	Id.	5	5	52	3870	19367	55	20	75
Petite-Forêt	Id.	1	1	4	1017	4598	105	20	125
Saulve (St-)	Id.	2	2	2	2261	26664	35	»	35
Valenciennes-N.	»	50	»	»	8726	Voir Valenciennes-Est.			
Wallers	WALLERS	48	12	12	3557	21691	8	»	8
	Totaux				30197	158291			
Canton de Valenciennes-Sud.									
Artres	Valenciennes	9	9	59	1005	8887	78	12	90
Aulnoy	Id.	3	3	52	1826	10280	113 5	20	133
Famars	Id.	5	5	55	782	7427	88	»	88
Haulchin	Denain	9	9	53	853	10266	34 5	20	54 5
Hérin	Valenciennes	7	7	53	1895	9245	67 8	24	91 8
La Sentinelle	Id	7	7	55	»	»	»	»	»
Maing	Id.	8	8	57	1982	15225	49	»	49
Monchaux	Id.	14	14	56	520	4441	102	»	102
Oisy	Id.	8	8	52	260	2182	96	»	96
Prouvy	Id.	8	8	53	729	5692	21	»	21
Quérenaing	Id.	8	8	58	495	4140	52	»	52
Rouvignies	Id.	8	8	53	264	2780	45	»	45
Thiant	Id.	12	12	54	1356	10411	58 5	15	73 5
Trith-St-Léger	Id.	7	7	55	4049	27203	23	»	23
Valenciennes-S.	»	»	»	50	8549	Voir Valenciennes-Est.			
Verchain et Maugré	Id.	14	18	59	1416	9741	80	12	92
	Totaux				25948	127921			

Récapitulation par canton.

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	NOMS des CANTONS. 2	POPULATION. 3	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1875. 4
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.		
DUNKERQUE.	Bergues	15544	153976
	Bourbourg	13983	124495
	Dunkerque-Est	23586	170861
	Dunkerque-Ouest	25730	41244
	Gravelines	10758	68946
	Hondschoote	13283	105552
	Wormhoudt	15215	119277
	Totaux	118096	1084361
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.		
HAZEBROUCK	Bailleul (Nord-Est)	17368	136483
	Bailleul (Nord-Ouest)	14414	54351
	Cassel	14242	110530
	Hazebrouck (Nord)	15379	153577
	Hazebrouck (Sud)	14055	67271
	Merville	20285	127105
	Steenvoorde	14540	97439
	Totaux	110283	746756
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.		
LILLE	Armentières	32821	256518
	Bassée (La)	16074	108096
	Cysoing	18161	111901
	Haubourdin	27811	190177
	Lannoy	27978	159183
	Lille (Nord-Est)	39963	2495303
	Lille (Centre)	23205	51657
	Lille (Sud-Est)	22851	30631
	Lille (Sud-Ouest)	76835	»
	Lille (Ouest)	24055	93711
	Pont-à-Marcq	17790	130806
	Quesnoy-sur-Deûle	20188	118223
	Roubaix (Est)	58875	1050527
	Roubaix (Ouest)	38822	57680
	Seclin	24616	171669
	Tourcoing (Nord)	45335	617421
	Tourcoing (Sud)	40382	85019
	Totaux	555262	5758535
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.		
CAMBRAI	Cambrai (Est)	21748	349016
	Cambrai (Ouest)	25482	81325
	Carnières	28166	121915
	Câteau (Le)	32771	222137
	Clary	32994	117218
	Marcoing	25806	165021
	Solesmes	28224	166468
	Totaux	195191	1253100

Récapitulation par canton (suite).

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	CANTONS. 2	POPULATION. 3	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1875. 4
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.		
Avesnes	Avesnes (Nord)	11309	124777
	Avesnes (Sud)	14323	127646
	Bavai	16027	130376
	Berlaimont	10222	87424
	Landrecies	15628	127527
	Maubeuge	38126	349603
	Quesnoy (Est)	13975	139008
	Quesnoy (Ouest)	14138	90486
	Solre-le-Château	12516	90331
	Trélon	25763	215678
	Totaux	172325	1482856
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.		
Douai	Arleux	13820	107053
	Douai (Nord)	22059	110518
	Douai (Sud)	19948	109357
	Douai (Ouest)	21221	104051
	Marchiennes	21202	131680
	Orchies	17930	142326
	Totaux	116180	1011985
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.		
Valenciennes	Amand (St-) (rive g.)	19355	186641
	Amand (St-) (rive d.)	14778	73809
	Bouchain	12843	284088
	Condé	23972	178053
	Valenciennes (Est)	23324	157434
	Valenciennes (Nord)	30197	158291
	Valenciennes (Sud)	25918	127921
	Totaux	180117	1166237

Récapitulation par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS. 1	POPULATION. 2	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1875. 3
Dunkerque	118096	1084351
Hazebrouck	110283	716756
Lille	555262	5758535
Cambrai	195191	1253100
Avesnes	172335	1182856
Douai	116180	1011985
Valenciennes	180117	1166237
Totaux	1117761	12803820

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session d'avril 1875

Le 5 avril 1875, le Conseil général, conformément à la fixation qu'il avait faite de ce jour pour l'ouverture de sa session ordinaire d'avril, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, à l'hôtel de la Préfecture.

Dans cette séance et dans celles suivantes, l'Assemblée a pris les délibérations ci-après :

Affaire Armstrong. — Approbation du réglement définitif du compte du département avec cette maison par suite de l'acquisition de quatre batteries pour le service de la garde mobilisée. — Acte à M. le Préfet de ses communications sur cette affaire.

Arnèke. — Avis favorable à la demande du bureau de bienfaisance de cette commune en autorisation de défricher un bois qui lui appartient.

Bac d'Holque.— Autorisation à M. le Préfet d'établir et de mettre en adjudication le passage d'eau projeté à Holque sur le canal de la Haute-Colme.

Bourses départementales. — Adoption des jeunes Alsaciens-Lorrains au même titre que les autres boursiers originaires du département du Nord, pourvu qu'ils habitent le département.

Cadastre. — Allocation d'un secours de 300 fr. pour 1875 à la veuve de M. Ponsot, gèomètre en chef, décédé, sauf examen de la situation de cette veuve pour les années, et recommandation de Mme Ponsot à la bienveillance de l'administration supérieure.

Ccisse départementale de retraites. — Adoption d'uu article additionnel au réglement de cette caisse en faveur des employés d'Alsace-Lorraine.

Carte départementale. — Acte de la communicatioin d'un spécimen de cette carte annexe du nivellement général du département.

Caserne de gendarmerie d'Hazebrouck. — Adhésion au plan modifié de la construction de la nouvelle caserne.

Chambres de Commerce. — Sur la question des modifications qui pourraient être apportées à l'organisation des Chambres de Commerce, prière à M. le Préfet de recommander à l'attention du gouvervement les dispositions ci-après: 1° Accorder très-largement la création de nouvelles Chambres de Commerce; — 2° Permettre à ces Chambres de correspondre librement entre elles; — 3° Créer des Chambres de Commerce de région composées de délégués des Chambres particulières; — 4° Composer les deux tiers du Conseil supérieur du commerce de délégués des chambres régionales. — Acte à M. le Préfet de sa communication annonçant que la demande de conversion en Chambre de Commerce de la Chambre consultative de Cambrai est ajournée jusqu'à la solution des questions de principe actuellement à l'étude.

Commission départementale. — Compte-rendu par M. le Président de la Commission départementale des travaux de la Commission depuis le mois d'octobre 1874.— Acte est donné du dépôt de ce rapport.

Chemins de fer. — Le Conseil, considérant que la concession qu'il a faite à la Compagnie de Picardie et Flandre à titre d'intérêt local des lignes de Cambrai à Douai et d'Aubigny à Somain lui fait un devoir de la défendre contre les revendications dont elle est l'objet; que cette Compagnie a rempli toute ses obligations relativement aux autres lignes dont elle a la possession dans les départements voisins avec une ponctualité qui ne peut avoir pour résultat d'infirmer ses droits acquis; qu'il est de l'interêt du département que les concessions qu'il a faites à cette Compagnie soient maintenus entre ses mains et que cet intérêt lui est commun avec l'Etat; que pour arriver à une entente, la Compagnie a volontairement renoncé à la section de Douai à Orchies et que, moyennant cet abandon reclamé par M. le Ministre des Travaux-Publics, la concession des deux autres lignes ne semblait plus devoir lui être contestée; considérant que ces perpétuels conflits sont aussi funestes à l'intérêt des populations qu'à celui des Compagnies et de l'État lui-même; et qu'il importe au département d'être mis enfin en possession des instruments de travail qu'il attend depuis tant d'années; — s'associe aux conclusions du rapport de la Commission parlementaire tendant à proposer à l'Assemblée Nationale l'adoption des projets de loi portant concession à la Compagnie de Picardie et Flandres des lignes de Cambrai à Douai et d'Aubigny-au-Bac à Somain avec embranchement sur Abscon, celle de Douai à Orchies restant à la Compagnie du Nord; — Charge le Président du Conseil Général du Nord d'adresser le

présent vœu au Chef de l'État, à M. le Ministre des Travaux-Publics et aux autres membres du Gouvernement. — Vœu tendant à ce que la Compagnie du Nord établisse, sinon une gare, au moins un arrêt, sur la ligne de Douai à Valenciennes, entre Somain et Wallers — Vœu pressant que la Compagnie de Lille à Valenciennes fournisse aux populations des arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes, soit par la modification d'un des trains existants, soit plutôt par la création d'un cinquième train, le moyen d'arriver à Lille au commencement de l'après-midi. — La Compagnie de Lille à Valenciennes n'a pas présenté dans le délai prescrit les projets définitifs de toutes les lignes d'intérêt local dont elle est concessionnaire et a, par ce fait, encouru l'indemnité de 1,000 fr. prévue pour chaque jour de retard. Sur les observations de la Compagnie et l'avis de M. le Préfet, la question de l'application des pénalités pécuniaires encourues est réservée. — Acte à M. le Préfet de la communication d'une décision ministérielle du 4 février 1875 donnée en réponse aux plaintes relatives aux dispositions du viaduc en construction sur la route nationale N° 45 aux abords de Valenciennes. — Vœu qu'une gare couverte soit établie le plus tôt possible à Somain. — Contrairement à une objection du Conseil général des Ponts et Chaussées et à une réclamation de la Compagnie de Lille à Valenciennes, maintien formel du droit du département au partage des bénéfices au delà d'une recette kilométrique déterminée. — Vœu formel, pressant et énergique que le Gouvernement veuille bien, dès la rentrée de l'Assemblée Nationale, la saisir du projet de loi portant concession des lignes de Lens à Armentières et de Valenciennes au Cateau et demander l'urgence pour ce projet de loi. — Acte à la Compagnie du Nord-Est de sa promesse d'établir une gare provisoire pour l'exploitation de la ligne de Lille à Comines. — Vœu pour l'exécution des enquêtes parcellaires des lignes de Somain à Tourcoing et de Tourcoing à Menin. — Adoption de la variante indiquée par M. l'Ingénieur en chef pour le tracé du chemin de fer d'Hazebrouck entre Laventie et Don. — Vœu pour la prompte émission du décret d'utilité publique de la ligne d'Armentières à Tourcoing et Roubaix. — Vœu que les travaux de la ligne de Comines soient promptement terminés.

Chemins de grande communication. — Autorisation à M. le Préfet d'affecter l'excédant des ressources propres à la construction du prolongement du chemin N° 78 formant ceinture à l'est de Valenciennes, au paiement des indemnités de terrains concurremment avec les contingents assignés pour cet objet aux communes intéressées. — Prélèvement sur le fonds de réserve pour travaux imprévus de trois crédits de 3,000, 5,000 et 2667 fr. pour, avec le concours des communes, assurer l'entretien en 1875 des chemins N°s 2 et 5

et du prolongement du chemin N° 46 récemment classés. — Nouveau réglement des bases proportionnelles des contingents communaux afférents à l'entretien du chemin N° 43. — Maintien à son chiffre primitif du contingent de la commune d'Aulnoye pour la construction du chemin N° 29, sauf à tenir tel compte que de droit en temps et lieu à cette commune de son sacrifice à l'occasion d'une autre dépense qu'elle serait impuissante à supporter.

Chemins d'intérêt commun. — Décision rectificative d'une erreur commise dans l'inscription au budget de 1875, sous une autre destination, de crédits montant ensemble à 17,833 fr. votés pour les travaux des chemins N°s 14, 30 et 38.

Chemins vicinaux — achèvement. — Approbation de la sous-répartition des ressources afférentes à l'exécution des travaux de la campagne de 1875. — Ajournement des questions relatives aux demandes d'admission dans le réseau subventionné, sur lesquelles, aux termes de la circulaire du 15 avril 1874, il ne peut être statué que par le Mimistre de l'intérieur.

Dépenses de guerre. — Remercîments à M. le Préfet pour le zèle et le dévoument qu'il a apportés, en vue des intérêts du département, dans la solution des questions qu'il a élevées au sujet de ces dépenses. — Remercîments réitérés et autorisation à M. le Préfet pour le placement en compte courant à la caisse des dépôts et consignations des fonds provenant du remboursement des dépenses de guerre.

Dommages de guerre. — Acte à M. le Préfet de la communication annonçant le paiement aux parties intéressées de la première annuité de l'indemnité allouée par le département aux victimes de l'invasion allemande.

Ecole normale primaire. — Vote d'un crédit de 75,000 fr. demandé par M. le Préfet pour paiement du solde du prix du terrain de l'école, frais de vente, intérêts et frais de quittance; — approbation des plans et devis de la nouvelle école; — invitation à M. le Préfet de solliciter de M. le Ministre de l'Instruction publique une subvention de 50,000 fr. sur les fonds de l'Etat.

Eglises et presbytères. — Classement en troisième ordre d'une demande de la commune d'Hellemmes-Lille d'un secours supplémentaire de l'Etat pour la reconstruction de son église; — en 4e ordre d'une demande de secours de la commune de Mœuvres pour l'agrandissement de son église; — en 2e ordre de celle de Bantouzelle pour l'acquisition de la maison presbytérale. — En 1er ordre de celle de la commune de Villers-Plouich pour la reconstruction de son presbytère; — en 5e ordre de celle de la commune de Lambersart pour la restauration de son presby-

tère ; — en 1er, 2e et 5e ordre des demandes de secours des communes de Roncq, Recquignies et Ecaillon pour la reconstruction de leurs églises.—Vœu pour qu'un secours de 2,000 fr. soit accordé d'urgence sur les fonds de l'Etat à la commune d'Aix pour la réparation de son église.

Enfants du premie âge. — MM. J. Dutilleul et Bergerot, membres du Conseil général, sont désignés pour faire partie de la Commission chargée par la loi du 23 décembre 1874 de surveiller les enfants du premier âge placés en nourrice, en sevrage ou en garde hors du domicile de leurs parents.

Elèves sages femmes. — Maintien des quatre bourses départementales à la maison d'accouchement de Paris. La situation des boursières sera régularisée à la session d'août.

Etat-civil (Morbecque). — Acte à M. le Préfet de son rapport annonçant qu'un décret du 1er mars 1875 a outorisé la création pour le service des hameaux de la Motte-au-Bois, du Parc et de Préavin, d'un bureau de l'état-civil distinct de celui de Morbecque.

Gendarmerie. — Acte à M. le Préfet de sa communication faisant connaître que, par décision de M. le Ministre de la guerre, de nouvelles brigades seront établies à Halluin et Somain.

Glageon. — Avis favorable au défrichement et à la vente de la superficie du bois de cette commune, le fonds devant rester propriété communale.

Hasnon-Inondations. — Ajournement de la question des dommages dont se plaint cette commune et qu'elle attribue aux travaux du syndicat de la Scarpe.

Hôtel de la Préfecture. — Autorisation des travaux nécessaires ponr la transformation du cadran de l'horloge du pavillon central de l'hôtel de la Préfecture en un cadran en verre qui, pendant la nuit, sera éclairé par le gaz.

Inspection des pharmacies. — Acte à M. le Préfet de la communication en réponse au vœu du Conseil tendant à ce que l'inspection des pharmacies soit considérée comme un service départemental.

Instruction primaire. — Il n'y a pas lieu de décider que les Conseillers généraux soient toujours appelés à faire partie dans leurs cantons respectifs des délégations cantonales pour l'instruction primaire.

Jeunes enfants. — *Mortalité.* Il est sursis à l'examen de l'étude présentée par M. le docteur Houzé de l'Aulnoit sur cet objet jusqu'au jour où l'on ait pu bien constater les effets des dispositions réglementaires élaborées en ce moment par le département de l'Intérieur.

Maison d'arrêt de Cambrai. — Approbation de la dépense qui pourra résulter de l'expropriation par le département du terrain de l'impasse de la rue de la Rose, propriété de la ville, située au centre des constructions à supprimer.

Maladies incurables. — Le prix de journée des malades indigents des communes de l'arrondissement dans les hospices de Douai est maintenu à 1 fr. 25; celui des incurables est porté de 0 fr. 70 à 1 fr.

Octrois. — Approbation pour une durée de 5 ans des nouveaux tarif et réglement d'octroi votés par le Conseil municipal de Lourches. — Adoption de la prorogation pour 4 ans et avec révision des tarif et réglement de l'octroi de Gravelines. — Approbation de la demande de la ville de Dunkerque pour la prorogation et la révision des tarif et réglement de son octroi.

Rivière de la Selle. — Vœu que les chasses soient rétablies dans la rivière de la Selle, mais réglées de façon qu'il n'en puisse résulter une interruption extraordinaire du service de la navigation de l'Escaut. — Vœu qu'un règlement intervienne promptement et fixe la largeur normale de la Selle afin qu'il soit mis un terme aux empiétements des riverains et qu'on puisse contraindre ces derniers à enlever les alluvions et les plantations qui, sur certains points, obstruent le cours de la rivière et peuvent devenir, à un moment donné, la cause d'inondations graves.

Routes départementales. — Une Commission spéciale étant chargée de l'étude des modifications à apporter au classement des voies de communication du département, il est sursis à statuer sur la proposition du département de l'Aisne en ce qui concerne le déclassement de ses routes départementales. — Toutefois la Commission départementale est chargée de représenter le département aux conférences qui auront lieu à ce sujet.

Scarpe-Inférieure. — Sur la question du creusement de cette rivière au moyen d'une subvention du département, le Conseil considère en principe le rachat de la Scarpe comme une mesure désirable et est d'avis d'ajourner la question du creusement de ce canal jusqu'après la solution de la question du rachat et prie M. le Préfet de pousser activement les études et les négociations demandées par la décision du 29 octobre 1874, afin que l'Assemblée puisse en délibérer à sa session d'août 1875.

Service vicinal. — Personnel. — Ajournement à la session d'août d'une proposition de M. le Préfet tendant à augmenter le budget du personnel des agents-voyers du département d'une somme de 25,160 fr. en vue d'une réorganisation de ce personnel.

Tabacs. — Mission est donnée à M. le Préfet de réclamer auprès

du Gouvernement : 1° le relèvement du prix d'achat des tabacs indigènes dans le département du Nord ; 2° le maintien de l'entrepôt des tabacs en feuilles de Merville, menacé de suppression ; 3° enfin de faire connaître au Gouvernement en émettant les plus vives prostestations la mauvaise qualité des tabacs à prix réduit livrés à la consommation et de demander qu'ils soient améliorés. — Election de M. Duquenne comme membre de la Commission de classement des demandes de débits de tabac.

Tramways. — *Roubaix.* — Autorisation à la ville de Roubaix d'emprunter pour ses tramways la partie des routes départementales N°s 14 et 19 et du chemin de grande communication N° 9 situé sur son territoire.

Travail des enfants dans les manufactures. — Dispositions préparatoires à l'établissement des commissions locales qui seront chargées conformément à la loi du 19 mai 1874 : 1° de veiller à l'exécution de la loi ; 2° de contrôler le service de l'inspection ; 3° d'adresser des rapports au Préfet sur l'état du service.

Session extraordinaire de juin 1875.

L'an 1875, le 18 juin, le Conseil général, convoqué en session extraordinaire par décret du 1er dudit mois, s'est réuni à la Préfecture, dans la salle de ses séances ; à l'effet de délibérer sur les conditions des avances à faire à l'Etat pour la restauration des ports de Dunkerque et de Gravelines, ainsi que sur les autres affaires urgentes qui pourraient lui être soumises.

Le Conseil, sur les rapports qui lui sont soumis par ses bureaux et après discussion, prend les résolutions suivantes :

Ports maritimes. — Adhésion à la demande de M. le Ministre des Finances tendant à ce que l'intérêt des avances de fonds offertes à l'Etat pour la restauration des ports de Dunkerque et de Gravelines et montant à 5,900,000 fr. soit réduit de 4 1/2 à 4 p. 0/0 et à ce que les remboursements soient effectués en douze ans au lieu de dix.

Maisons d'école. — Classement par catégories et par ordre de priorité des demandes des communes tendant à obtenir des secours sur les fonds de l'Etat pour la construction ou la reconstruction de leurs maisons d'école.

Session d'août 1875.

Le 16 août 1875, les membres du Conseil général, convoqués à ce jour en vertu de l'art. 23 de la loi du 10 août 1871, se sont réunis dans la salle de leurs séances à l'hôtel de la Préfecture.

M. Desrousseaux, doyen d'âge, occupe le fauteuil de la présidence et déclare la session ouverte. Le plus jeune des membres présents, M. Legrand de Valenciennes, est appelé au bureau comme secrétaire. M. le Conseiller d'Etat Préfet assiste à la séance.

Après l'appel nominal, il est procédé à la constitution du bureau de l'Assemblée.

Sont élus: M, Plichon, président du Conseil général; MM. Brame et Maillet, vice-présidents; MM. Desrousseaux et Legrand (de Lecelles) secrétaires.

Allocution du Président.

Rapport de la Commission départementale sur l'ensemble de ses travaux depuis la session dernière d'avril. — Acte est donné de ce compte-rendu.

Dans les séances suivantes, le Conseil général a pris les résolutions suivantes :

Actes et contrats. — Appui à un vœu du Conseil d'arrondissement de Douai tendant à ce que les actes et contrats portent l'indication des sections et numéros cadastraux des propriétés transmises.

Agriculture. — Rapport signalant la nécessité d'une visite minutieuse des sujets admis aux concours d'animaux reproducteurs, ainsi que les inconvénients résultant de l'insuffisance de précautions lors du transport des bestiaux en chemins de fer, cause des plus graves et des plus actives de la propagation des maladies contagieuses. — Prière à M. le Ministre de l'agriculture de s'entendre avec son collègue, M. le Ministre des travaux publics à l'effet d'ajouter au règlement d'administration publique sur la police des chemins de fer une disposition exigeant que tout wagon ayant servi au transport des bestiaux soit désinfecté immédiatement après la livraison. — Vote d'un crédit de 3,400 fr. pour le concours d'animaux reproducteurs qui aura lieu à Bergues en 1876. — Subvention réduite à 1,500 fr. pour le concours d'animaux gras qui sera ouvert dans la même ville. — Crédit de 1,500 fr. pour la continuation des opérations de la station agronomique de Lille, qui

rend les plus grands services à l'agriculture par ses analyses et ses recherches sur l'influence des engrais chimiques sur les diverses cultures. — Rejet d'un vœu du conseil d'arrondissement de Lille pour l'étude de l'établissement d'une ferme-école dans le Nord.

Aliénés. — Rapport sur ce service et vote des crédits nécessaires au paiement de la pension des aliénés indigents à la charge du département. — Acte à M. le Préfet de la communication relative à la situation des asiles d'Armentières, de Bailleul et de Lommelet. Les rapports fournis par les directeurs de ces établissements sont pleins de renseignements intéressant au plus haut point le médecin aliéniste, l'administrateur et peut-être l'homme d'État. Ils seront imprimés à la suite des rapports des chefs de service.

Associations agricoles. — Vote de subventions montant ensemble à 14,700 fr. sur les fonds départementaux en faveur de ces associations, et proposition d'allocations montant à 7,100 fr. sur les fonds de l'Etat pour la même destination;

Banque de France. — Acte à M. le Préfet de la réponse négative donnée au vœu émis en 1874 par le Conseil général pour la création de succursales à Cambrai et à Douai.

Bégaiement — Lecture d'un rapport de M. le docteur Wannebroucq, sur les résultats de l'essai prescrit par le Conseil général de la méthode appliquée par M. Chervin au traitement du bégaiement. L'épreuve ayant réussi, l'Assemblée vote un crédit de 1,000 fr. pour une série de leçons qui seraient données en 1876 à Dunkerque et éventuellement un autre crédit de même somme si les bègues sollicitant leur admission au cours dépassaient le nombre de douze et pouvaient compléter un nouveau groupe scolaire suffisant (sept au minimum). — Remerciments à l'auteur du rapport.

Bourses départementales. — Création à titre d'essai d'une demi-bourse de 500 fr. à l'école d'horticulture de Versailles, si un élève du département en fait la demande. — Ajournement d'une proposition tendant à augmenter de trois les bourses dans les lycées de Lille et de Douai. — Renvoi à la Commission départementale de la concession de quatre demi-bourses vacantes au lycée de Douai; — création de trois demi-bourses nouvelles pour chacun des lycées de Lille et de Douai; crddit de 360 fr. au budget rectificatif de 1875 à raison de la dépense du 4e trimestre de 1874 des deux demi-bourses fondées par le Conseil général en octobre 1874 dans les lycées de Lille et de Douai; crédit de 11,200 fr. pour les frais afférents aux quatorze bourses départementales. La collation des six demi-bourses votées est déléguée à la Commission départementale; — crédit de 1,800 fr. ponr la

dépense des trois bourses que le département entretient à l'école nationale d'arts et métiers de Châlons. — Crédit de 10,125 fr. pour l'entretien de quarante-cinq bourses dans la maison de refuge du Bon-Pasteur. — Création de deux bourses et d'une demi-bourse dans les institutions de sourds-muets et jeunes aveugles. — Crédits de 51,025 fr. pour l'entretien des bourses départementales dans ces établissements.

Budget départemental. — Approbation du budget rectificatif de 1875 s'élevant en recette et en dépense à 564,327 fr. 01 c. — Approbation au budget départemental de 1876 présentant les résultats suivants: recettes 8,618,250 fr. 24 c.; dépenses 8,445,642 f. 78 c.; excédant de recettes 172,607 fr. 46 c.

Bureaux de bienfaisnnce. — La somme de 9,000 fr. allouée par l'Etat pour secours à ces établissements sera répartie entre ceux désignés par l'ordre de classement, dans la proportion de la moyenne du nombre des indigents secourus ou à secourir.

Cadastre. — Vote d'un crédit de 20,000 fr. à titre de subvention aux communes des cantons de Condé et de Marcoing pour le renouvellement de leur cadastre.

Caisse d'épargne. — Acte à M. le Préfet de la communication relative aux résultats du service des caisses d'épargne en 1874. — Renouvellement des vœux émis par le Conseil à l'effet d'obtenir toutes les améliorations possibles dans le régime actuel des caisses d'épargne.

Caisse départementale de retraites. — Règlement à la somme de 4,295 fr. 60 c. de la pension de retraite de M. Vincent, chef de division à la Préfecture. — Acte à M. le Préfet des renseignements donnés sur la situation de la caisse. — Règlement à la somme de 4,733 fr. 37 c. de la pension de retraite de M. Romain, agent-voyer en chef du département.

Carte du Nord de la France. — Crédit de 1,000 fr. pour l'acquisition de cent exemplaires de la carte du Nord de la France, par M. Ternant, agent-voyer principal, à Dunkerque.

Chambres de commerce. — Vœu que la Chambre consultative des arts et manufactures de Cambrai soit érigée en Chambre de commerce.

Chasse. — Avis que la chasse à courre à cor et à cri ne soit pas prolongée en 1876 dans le département après la clôture de la chasse à tir. — Vœu que les lois de 1844 et de 1874 sur la chasse soient modifiées le plus promptement possible de façon à permettre une ouverture spéciale pour le faisan.

Chemins de fer. — Règlement à la somme de 7,701 fr. pour

1876 des frais de contrôle du service des chemins de fer d'intérêt local. — Invitation formelle à M. le Ministre des Travaux publics d'user de ses droits pour contraindre la Compagnie du Nord à livrer passage jusqu'à Quiévrain à la Compagnie de Lille à Valenciennes. — Invitation aux concessionnaires des lignes d'intérêt local d'entreprendre et achever leurs travaux le plus tôt et le plus rapidement possible. — Renouvellement instant des vœux émis dans la session d'avril dernier en ce qui concerne les deux lignes de Lens à Armentières et de Valenciennes au Cateau avec recommandation spéciale à M. le Préfet de poursuivre aussi vigoureusement et aussi rapidement que possible près des autorités compétentes l'approbation du traité proposé par la Compagnie de Lille-Valenciennes et la concession à cette compagnie des lignes qui lui manquent encore. — Concession à la même Compagnie d'une ligne d'Orchies à Carvin. — L'attention des pouvoirs publics est appelée sur la situation déplorable qui ne cesse d'être faite aux petites Compagnies. — M. le Préfet est autorisé à approuver le projet de tracé de chemin de fer d'Hazebrouck à Templeuve, section d'Hazebrouck à La Ventie, aux conditions suivantes : 1° La Compagnie construira un embranchement à une voie partant d'un point à déterminer de la section de La Ventie à Merville en traversant la Lys pour aboutir à une station placée sur le territoire d'Estaires en un lieu à indiquer après l'enquête spéciale des stations et le plus rapproché possible de l'agglomération de cette ville ; 2° L'embranchement sera construit en même temps que la section d'Hazebrouck à La Ventie, et, dans tous les cas, dans un délai maximum de deux ans; 3° Ledit embranchement sera exploité comme la ligne principale ; 4° La Compagnie devra dans le délai de trois mois présenter les plans définitifs. — Vœu pour que l'embranchement de Forest par l'Empenpont du chemin de fer projeté de Lille à Lannoy soit prolongé jusqu'à Croix.

Chemins de grande communication. — Acte à M. le Préfet de la communication des états de la situation des ressources et dépenses ainsi que de l'état d'avancement des travaux de ce service pour l'exercice 1874. — Maintien de la répartition actuelle des contingents communaux afférents au chemin N° 34 jusqu'à la décision à prendre sur la question du classement des voies de communication. — Adoption des propositions de M. le Préfet pour la diminution successive des dépenses d'entretien du chemin N° 32. — — Révision des contingents communaux afférents aux chemins N°s 13, 32, 34 et 39. — Rapport sur les chemins de grande communication faisant connaître les dépenses à faire et les ressources à y affecter. Décisions diverses et allocation des crédits nécessaires, montant ensemble à 811,918 fr. 79 c.

Chemins d'intérêt commun. — Approbation des dispositions pro-

posées pour le redressement du tracé du chemin N° 93 de Seclin à Haubourdin dans la traversée de Noyelles. — Approbation des états de répartition des contingents communaux pour les dépenses des chemins en 1876. — Appel à l'attention de M. le Préfet sur les vœux des Conseils d'arrondissement de Cambrai et d'Avesnes tendant à la modification de cette répartition en ce qui concerne les communes de Clary et Frasnoy intéressées aux chemins N°s 29 et 38.

Chemins vicinaux ordinaires. — Rapport sur ce service. — Réseau non subventionné. — Réseau subventionné. — Travaux de 1874 et de 1875. — Travaux de 1876. Répartition des subventions. Tarif des prestations. — Propositions budgétaires. Révision du réseau. Admission dans le réseau. Personnel des agents-voyers. — Vote des crédits nécessaires au service.

Circonscriptions territoriales. — Ajournement à la session d'avril 1876 de la demande en distraction formée par le hameau des Guides qui sollicite sa séparation de la commune de Feignies et sa réunion à la commune de Neuf-Mesnil. — Avis favorable à l'érection du hameau de St-Pol faisant partie de la commune de Petite-Synthe en commune séparée suivant la délimitation adoptée d'un commun accord par la Commission syndicale du hameau et le Conseil municipal de Petite-Synthe.

Collèges. — La demande de la ville de Valenciennes pour la transformation de son collége en lycée est appuyée, mais la subvention départementale sollicitée afin de venir en aide à la ville dans la construction des bâtiments du nouvel établissement, n'est pas accordée.

Colonies agricoles. — MM. Desroussbaux et Soins, membres du Conseil Général, sont maintenus comme membres du Conseil de surveillauce de la Colonie agricole de Saint-Bernard. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative au projet de formation dans le département de plusieurs colonies agricoles destinées à recevoir les jeunes détenus du Nord de la Franée. La suite de cette affaire est renvoyée à la session d'avril.

Commerce. — Les commissions spéciales chargées de procéder à la révision annuelle de la listes des électeurs des tribunaux, Chambre de commerce et chambres consultatives des arts et manufactures resteront composées pour 1876 comme elles l'ont été pour l'année précédente.

Commission départementale. — Sont réélus membres de la Commission MM. Joos, Tellier, Legrand (de Lecelles), Baron de l'Épine, Fiévet, Roussel-Defontaine, Desmyttère.

Commission historique du département. — Vote de la subvention

annuelle de 700 fr. qui lui est accordée pour lui venir en aide dans l'impression de ses importantes publications.— Allocation en outre d'un subside de 300 fr. pour la publication d'un compte-rendu avec reproductions photographiques de l'exposition d'objets d'art religieux qui a eu lieu à Lille en 1874.

Comptabilité départementale. — Approbation du compte départemental de 1874 se réglant en recette à 8,523,103 fr. 14 c. et en dépense à 7,532,213 fr, 97 c. d'où résulte un excédant de recette de 990,889 fr· 17 qui sera rattaché à l'exercice 1876.

Conseil général. — Renouvellement du tiers des membres de ses bureaux conformément au réglement — Modification au réglement en ce qui concerne le renouvellement successif des bureaux du Conseil.

Conseil général. — Allocation d'une indemnité de 1,500 fr. aux employés des archives départementales qui ont été chargés de dresser la table des délibérations du Conseil général depuis 1837. Cette table sera imprimée comme l'a été celle de 1800 à 1837. — Vote d'un crédit de 25,000 fr. pour suppléer à l'insuffisance du fonds d'abonnement affecté au traitement des employés de la préfecture et des sous-préfectures.

Contributions directes. — Vote d'un crédit de 6,480 fr. pour frais de division de cotes entre propriétaires et fermiers et pour frais de confection et de distribution, des avertissements relatifs aux rôles auxiliaires de 1876. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à la situation du recouvrement des contributions directes. — Adoption de l'état du répartement des contributions directes entre les arrondissements. — Recommandations à l'étude du Gouvernement d'un vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes tendant à ce que les matrices et plans cadastraux ne soient plus remis aux contrôleurs pour faire leur travail. — Le prix de la journée du travail pour la fixation du taux de la contribution personnelle est maintenue au taux des années précédentes, sauf une exception pour Esquermes et Fives où il est porté de 0 fr. 50 à 0 fr. 70 afin de ramener à un chiffre uniforme toute la banlieue de la ville de Lille. — Approbation du compte de non valeurs et de réimpositions de 1873.

Dépenses de la guerre, — Vote au budget de 1876 d'une somme de 179,048 fr. 20 pour le paiement avec intérêts de 315 obligations restant à rembourser sur celles émises par suite de réquisition de chevaux pour le service de l'artillerie de la garde mobilisée. — Reversement au trésor d'une somme de 27,125 fr. reçue en double emploi pour cession faite au département de la Lozère de couvertures destinées à la garde mobilisée.

Dommages causés par la guerre.— Vote d'un crédit de 138,826 f. pour le paiement en 1876 du second tiers de l'indemnité départementale aux victimes de l'invasion allemande.

École de médecine de Lille. — Vote de la subvention ordinaire de 5,000 fr. en faveur de cette école et du crédit de 1,500 fr. applicable au traitement du professeur d'accouchement. Allocation d'un second crédit de 5,000 fr. dont l'affectation sera déterminé par la commission départementale.

École normale primaire. — Crédit de 100,000 fr. au budget de 1876 pour la construction des nouveaux bâtiments de cette école, sauf désignation ultérieure du sous-chapitre auquel ce crédit sera inscrit.

Eglises et presbytères. — M. le Préfet fait remarquer qu'il y aurait une certaine utilité à ce que le Conseil décidât que, tous les ans, une somme de 20,000 fr. sera consacrée à l'allocation des secours départementaux pour reconstructions d'églises. — Allocation en principe d'un secours de 3,000 fr. en trois ans à partir de 1877 pour la construction de la nouvelle église de Notre-Dame, du faubourg de Paris, à Valenciennes. — Pareille subvention pour la reconstruction de l'église de Feignies, ainsi que pour celle de l'église de Notre-Dame-au-Bois, commune de Bruille Saint-Amand. — Avis favorable aux demandes de secours sur les fonds de l'Etat pour ces églises ainsi que pour la restauration du clocher de l'église de Beaumont et en faveur de la construction ou la restauration des presbytères de Cobrieux, Marcq-en-Barœul, Gonnelieu, Noyelles lez-Seclin, Neuf-Mernil et Baisieux.

Elections municipales. — Rapport et discussion sur le travail présenté par M. le Préfet pour la révision des sections électorales. Sur les conclusions de ce rapport, les propositions de M. le Préfet, sont approuvées, sauf en ce qui concerne la ville de Valenciennes où le scrutin de liste sera rétabli.

Elèves artistes. — M. Comerre (Léon) ayant obtenu le grand prix de Rome dans la section de peinture, il lui est alloué, à titre de récompense, la cinquième et dernière annuité de la pension à laquelle il avait droit pour 1876. Cette annuité lui sera payée en une seule fois pour lui venir en aide dans ses frais de voyage et d'installation. — L'assemblée décide que le nombre des bourses départementales en faveur des élèves artistes est porté à douze; en conséquence, le crédit destiné au service des pensions est élevé à 12,000 fr.

Enfants assistés — Rapport sur ce service par M. Caullet. Le nombre de ces enfants a diminué. — Vote d'un crédit de 210,000 fr. pour subvenir aux dépenses tant intérieures qu'exté-

rieures qu'extérieures de ce service. — Modification du tarif des pensions dans le sens d'une augmentation de 34 à 40 centimes du prix de journée moyen, — Ajournement à la session d'août 1876 de la demande de la Commission administrative de l'hospice de Dunkerque tendant à être relevée de l'obligation de recevoir les enfants assistés de l'arrondissement d'Hazebrouck. Prière à M. le Préfet de faire procéder à une enquête administrative sur les questions légales que soulève cette demande.

Enfants du premier âge. — Les dépenses, devant résulter de l'institution de la surveillance de la tenue des registres et des récolements statistiques pour l'exécution de la loi du 23 décembre 1874 sur la protection des enfants du premier âge seront imputées provisoirement sur le crédit alloué pour le service des enfants assistés.

Etablissement thermal de St-Amand. — M. le Préfet est autorisé à délivrer au concessionnaire de cet établissement la quatrième annuité de 4,000 fr. de la subvention accordée par le département pour travaux d'amélioration, sous la condition qu'une étude sera faite sans retard pour l'organisation du jardin d'agrément. — MM. Renard, Delerue et Legrand (de Lecelles) sont réélus membres de la Commission de surveillance de l'établissement.

Etangs. — Ajournement à la session d'avril de l'avis à donner à la demande du département de l'Aisne au sujet de la suppression de deux étangs insalubres au territoire de Busigny (Nord) et de Becquigny (Aisne).

Etat-civil. — Ajournement pour défaut de justification suffisante d'un vœu du Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour la création d'un second bureau de l'état-civil dans la commune de Coudekerque-Branche.

Gendarmerie. — Crédit de 40,000 fr. au sous-chapitre XIX du budget de 1875 à l'effet de pourvoir aux dépenses qui seront faites tant en 187E que dans le cours de la prochaine campagne pour la construction de la caserne de gendarmerie d'Hazebrouck. — Renouvellement des vœux précédemment émis pour la création de nouvelles brigades à Armentières, Roubaix, Denain, Dorignies, Maubeuge et qu'une brigade à cheval soit substituée à la brigade à pied de Trélon. — Appui aux vœux formés dans le même but pour les communes d'Houplines, Wattrelos, Iwuy, Gouzeaucourt, Rosendael, Hazebrouck, Bailleul et Cassel. — Vote d'une somme de 1,340 fr. pour frais d'éclairage des casernes de Lille, Douai et Cambrai. Il n'y a pas lieu de voter un crédit pour l'éclairage la caserne du Quesnoy. — Autorisation à M. le Préfet d'acquérir au nom du département l'immeuble occupé actuellement par la

brigade de gendarmerie de Landrecies. Vote à cet effet d'un crédit de 22,500 fr.

Hasnon-Inondations. — La commune d'Hasnon s'est plainte des pertes considérables subies par ses habitants pendant l'hiver de 1872-1873, par suite des travaux exécutés par le syndicat de la Vallée de la Scarpe. — Le Conseil général se déclare incompétent dans cette affaire et renvoie la demande de l'administration municipal à la vigilance de M. le Préfet.

Hospices et hôpitaux. — Acte à M. le Préfet de sa communication sur la situation de ces établissements.

Impositions extraordinaires communales. — Maintien au maximum de 20 du nombre des centimes extraordinaires que les Conseils municipaux sont autorisés à voter pour en affecter le produit à des dépenses extraordinaires d'utilité communale.

Impôts. — Vœu : 1° Que l'impôt sur la chicorée soit supprimé; 2° que, pour le cas où cette solution ne paraîtrait pas acceptable au Gouvernement, cet impôt soit notablement abaissé ; 3° qu'en tout cas il soit pris contre la fraude des mesures aboutissant à une répression efficace. — Vœu que le droit d'entrée payé par le sel de soude nécessaire à la fabrication du verre soit remboursé à la sortie sous forme de drawback. — Vœu que le droit sur l'alcool destiné à la conservation des vins soit abaissé à 25 fr. par hectolitre, plus 2 décimes, conformément au projet de loi qui va être présenté à l'Assemble nationale.

Industrie houillère. — Rapport sur la situation de cette industrie.—Acte à M. le Préfet de ses communications à ce sujet.—Vœu que le Gouvernement, usant des droits qu'il tient de la loi et des stipulations des cahiers des charges et de actes de concession, oblige toutes les Compagnies à mettre leurs concessions en activité.

Inondations. — Sur la proposition de M. le Préfet, vote à l'unanimité à titre de souscription d'une somme de 25,000 fr. en faveur des inondés du Midi.

Institut industriel. — Crédit de 28,650 fr. pour la quote-part du département dans les dépenses d'enseignement et d'administration. — Crédit de 5,400 fr. applicable à l'entretien de six bourses et de six demi-bourses départementales. — Le soin de concéder celles de ces bourses qui seront vacantes à la prochaine rentrée est confié à la Commission départementale. — Crédit de 50,000 fr. pour les dépenses de la construction. — Acte du dépôt d'un rapport de la Commission de surveillance de l'établissement faisant connaître qu'indépendamment des crédits montant à 500,000 fr. alloués pour la construction il sera nécessaire de

porter au budget de 1877 une somme de 38,135 fr. formant l'importance des dépenses supplémentaires de cette construction.

Instruction primaire. — Suivant les conclusions du rapport sur ce service, après discussion et allocution de M. le Préfet, vote d'un quatrième centime départemental en vertu de la loi du 19 juillet 1875 afin de pourvoir aux dépenses de suppléments de traitements aux instituteurs, de construction et d'amélioration de maisons d'école, de mobiliers de classe, etc.

Juge-de-paix (traitement). — Dans l'intérêt des cités manufacturières de France et particulièrement des villes de Roubaix et Tourcoing, vœu que les décrets des 22 septembre 1862 et 12 novembre 1868, soient modifiés dans le sens de l'assimilation des villes chefs-lieux de la justice consulaire aux autres chefs-lieux judiciaires par rapport à la fixation des traitements des juges-de-paix. — Ce vœu n'est pas pris en considération.

Jury d'expropriation. — Approbation de la liste du jury modifiée et complétée.

Lignes télégraphiques. — Le Conseil renouvelle son vœu tendant à la réduction du tarif des dépêches pour l'étranger et prie le Gouvernement de saisir la première occasion qui se présentera de stipuler une convention internationale sur ce point. — Il appuie un vœu du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck pour que les bureaux télégraphiques des stations de chemins de fer soient ouverts au public dans les communes où il n'existe pas de bureau municipal. — Il émet le vœu que le personnel du bureau de la gare, à Lille, soit augmenté.

Maisons d'école. — Lecture d'un rapport sur le classement par ordre d'urgence des projets de construction et d'appropriation présentés par des communes qui ont formé des demandes de secours sur les fonds de l'Etat. — Le tableau de classement est approuvé. Le Conseil délègue à la Commission départementale le soin de proposer des allocations de secours en faveur de trois communes dont les projets insuffisamment instruits n'ont pu être compris dans le travail.

Malades indigents. — Fixation à 0 fr. 90 c. du prix de journée des malades indigents des communes des deux cantons du Quesnoy et du canton de Landrecies, admis à l'hospice du Quesnoy. — Les hospices de Cassel et de Merville recevront les malades et incurables de leurs cantons respectifs au prix de 1 fr. par journée. — Avis favorable à la demande des hospices de Lille d'augmenter le prix de journée des incurables qui serait porté de 0 fr. 83 à 0 fr. 94; maintien du prix de 2 fr. par jour pour le traitement des malades.

Marins morts à la pêche d'Islande — Après discussion, vote d'une subvention de 500 fr en faveur de la Société de secours, fondée à Dunkerque en 1870 pour venir en aide aux familles des marins morts ou présumés morts à la pêche d'Islande.

Médecine. — Il n'y a pas lieu de voter un crédit pour l'acquisition d'exemplaires de la brochure de M. Trideau, médecin, sur le traitement de l'angine couenneuse par les balsamiques, malgré le mérite sérieux de ce travail.

Monts-de-piété. — Rapport sur les opérations de ces établissements. — Vœu que les améliorations au régime et à la législation actuelle des monts-de-piété visés dans les projets de loi soumis à l'Assemblée nationale soient réalisées aussitôt que faire se pourra.

Musée de Lille. — Le Conseil n'admet pas la demande de M. le Conservateur du Musée d'histoire naturelle de Lille d'un subside du département pour l'installation au musée d'une collection des insectes nuisibles et utiles à l'agriculture.

Navigation intérieure. — Rapport sur la situation du service — Vote d'un crédit de 360,000 fr. pour compléter la part contributive du département dans l'avance de fonds à faire à l'Etat pour l'amélioration des canaux. La somme de 425,000 fr. formant la seconde annuité du contingent des houillères pour le même objet est inscrite en recette et en dépense au budget départemental. — Vœu que le projet d'établissement des quais de chargement et déchargement projetés sur le canal de la Sensée soient prochainement exécutés et que le mur de quai à établir sur la Scarpe dans la traverse de Douai soit construit. — Appui à la demande de la ville de Merville pour que la Lys soit rectifiée dans la traversée de son territoire. — Prière à M. le Préfet de renouveler ses instances pour l'exécution des travaux d'amélioration du port d'Hondschoote. — Vœu réitéré que l'Etat accepte la remise gratuite du canal de Seclin qui lui est offerte par la Compagnie concessionnaire.

Octrois. — Approbation des demandes des Conseils municipaux de Quesnoy-sur-Deûle, Orchies et Vieux-Berquin tendant à la prorogation avec révision des réglements et tarifs de leurs octrois. — Approbation des modifications sollicitées par le Conseil municipal de Tourcoing au tarif de l'octroi de cette ville.—Prorogation jusqu'an 31 décembre 1880 des tarif et réglement de l'octroi de Loos en portant de 4 à 6 fr. l'hectolitre la taxe sur les alcools. — Approbation des modifications demandées par la ville de Cambrai à son tarif d'octroi.

Orphelins. — Renvoi à une Commission spéciale des questions relatives à l'assistance des orphelins pauvres. Cette Commission sera celle qui avait été nommée pour le même objet en 1873.

Pêche fluviale. — Adhésion au projet d'arrêté de M. le Préfet portant interdiction de la pêche de toutes les espèces de poissons du 15 avril au 15 juin inclusivement.

Pont de la Colme. — Rapport relatif aux dépenses d'entretien et de grosses réparations des ponts de la Haute-Colme.— Malgré la valeur des considérations exposées à ce sujet, l'Assemblée déclare s'en tenir à sa délibération du 17 avril 1874 portant qu'à l'avenir la moitié des dépenses non couvertes par l'Etat sera supportée parle chemin de grande communication n° 3.

Pont de Louvignies. — Répartition entre le département et les communes intéressées au chemin d'intérêt commun n° 39 d'une dépense de 3,000 fr. à faire pour la construction de ce pont à la rencontre de la rivière de l'Ecaillon.

Pont de Petite-Synthe.—Rapport sur les dépenses à faire pour la reconstruction du pont de Petite-Synthe sur le canal de Bourbourg. — Après discussion, la répartition de ces dépenses à raison de moitié pour l'Etat, d'un quart pour le chemin de grande communication N° 2 et d'un quart pour les communes de Petite-Synthe et d'Armbouts-Cappel est adoptée, sans que le département intervienne dans les dépenses d'entretien.

Pont de Watten. — Répartition entre l'État, le département et les communes intéresées au chemin d'intérêt commun N° 53 d'une dépense de 700 fr. à faire pour la réparation de ce pont.

Ports maritimes. — Rapport sur ce service résumant le mouvement des ports de Dunkerque et de Gravelines et leur situation quant aux travaux d'entretien, de réparations et d'amélioration.— Une somme de 360,000 fr. est inscrite au budget départemental de 1876 afin de compléter celle 1,800,000 fr votée dans la session d'avril 1874 pour les réparations des ports de Dunkerque et de Gravelines. — Vœu que le nouveau programme de 15 millions présenté par la mnnicipalité et la Chambre de Commerce de Dunkerque pour la continuation des travaux d'amélioration du port de cette ville soit adopté et que les offres de la ville de Dunkerque, devant en assurer l'exécution et converties en projet de loi, soient soumises dans les premiers jours de sa prochaine session à l'Assemblée nationale, afin que les travaux en cours ne subissent pas d'interruption. — Vœu que les fonds d'entretien et de grosses réparations soient portés pour Dunkerque à 5 ou 600,000 fr. et pour Gravelines à 50 ou 60,000 fr ; que les crédits pour travaux d'amélioration soient continués de manière à assurer l'achèvement des travaux en cours d'exécution.

Postes. Rapport sur ce service. — L'Assemblée témoigne de nouveau sa satisfaction du zèle et du dévouement que M. le Directeur

du département apporte à l'amélioration du service. — Elle émet le vœu que l'administration acceuille les demandes de doubles distribution des communes qui, par suite de l'extension de leur commerce, ont pris une importance qui justifie cette faveur. Elle réitère son vœu pour l'établissement d'un bureau de poste à Wattrelos; — surseoit à statuer par une pareille demande de la commune de Bondues jusqu'à la production des renseignements nécessaires; — N'appuie pas la demande du Conseil d'arrondissement de Lille de la création de mandats postaux au porteur. — Emet le vœu que les tournées des facteurs ruraux soient réglées de manière à ce que les personnes ayant reçu unelettre demandant une prompte réponse puissent la faire partir dans la même journée.

Postes et télégraphes. — Un vœu tendant à ce que M. le Préfet veuille bien à l'avenir donner dans ses rapports sur les services des postes et des télégraphes les bénéfices nets de ces services dans le département n'est pas pris en considération.

Préfecture. — Crédit de 45,000 fr. pour l'entretien des bâtiments et du mobilier en 1876. — Remerciments à MM. Desrousseaux et Vanderstraeten, conseillers généraux délégués pour la surveillance des dépenses. Ce mandat leur est continué.

Prêts au travail. — Un vœu du Conseil d'arrondissement de Douai pour la création d'une société de prêts au travail n'est pas appuyé.

Races chevaline et bovine. — Rapport sur un vœu tendant à l'établissement d'un dépôt d'étalons dans l'arrondissement de Douai. — M. le Préfet fait remarquer que ce que l'on aurait chance d'obtenir ce sont des stations d'étalous, tandis qu'on n'obtiendrait pas un dépôt d'étalons dans le département; — demande néanmoins qne le gouvernement veuille bien accorder plusieurs stations d'étalons à répartir dans le département, et prière à M. le Préfet d'intervenir tant pour l'obtention et la distribution des stations que pour le choix des reproducteurs appropriés à l'élevage du département. — Rapport sur les encouragements à la production; observations de M. le Préfet, discussion au sujet du système d'amélioration au moyen de primes. — Vote du crédit de 22,900 fr. pour encouragements à la race chevaline. — Renvoi à la Commission spéciale de la question de savoir si le cheval primé une première fois ne doit plus être admis à concourir que pour une prime de classe supérieure. — Ajournement de l'examen d'une proposition du comice agricole de Lille tendant à ce que la saillie des juments et des vaches ne soit autorisée qu'autant que les étalons et taureaux reproducteurs auront été approuvés par uue commission instituée à cet effet dans chaque canton ou arrondissement.

Régime commercial. — Formation d'une commission chargée en ce qui concerne la révision des traités de commerce d'exprimer les vœux du pays sur le régime le plus propre à assurer la prospérité du commerce. — Sont nommés membres de cette Commission. MM. Berteaux, Seydoux, des Rotours, Trystram, Duquenne, Roussel-Defontaine, Soins et de Marsilly. — M. Renard est nommé membre de la Cpmmission en remplacement de M. de Marsilly, absent. — Sur le rapport de cette Commission, vœu : que le gouvernement insiste auprés du gouvernement Italien pour que le traité qui expire en 1876 soit prorogé jusqu'au 30 juin 1877 de manière à ce que les négociations avec les différents pays dont les traités prendront fin à cette époque soient autant que possible poursuivies parallèlement et qu'on obtienne ainsi dans les clauses principales des conventions qui pourront être conclues toute l'homogénéité désirable.—Que si un traité est négocié isolément avec l'Italie le Gouvervement exige les modifications de tarifs dont l'expérience aura pu démontrer la nécessité; que la classe de la nation la plus favorisée soit supprimée du traité; que le droit spécifique et autant que possible avec catégories soit adopté toutes les fois qu'il sera applicable; que l'enquête de 1870 soit achevée et un nouveau tarif général des douanes établi pour servir de base à toutes les négociations qui pourront intervenir.

Routes départementales. — Rapport sur ce service. —Vote des crédits proposés pour l'eniretien, les grosses réparations et les frais généraux montant ensemble à 674,742 fr.

Routes départementales du Pas-de-Calais. — Vu l'ajournement prononcé de la question des voies de communication du Nord, il n'y a pas lieu de conférer avec la Commission départementale du Pas-de-Calais au sujet du déclassement des routes de ce département.

Routes et chemins. Approbation des propositions de M. le Préfet tendant à faire procéder au recensement général de la circulation sur les routes départementales les chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Routes nationales.— Rapport sur ce service, par M. G. Lemaire. La situation de ces voies de communication n'a pas sensiblement changé depuis l'année dernière; elle reste médiocre et périclitante. La principale cause de la détérioration progressive du réseau est l'insuffisance des crédits alloués pour l'entretien. — Vœu: 1° que le crédit d'entretien soit porté au chiffre minimum de 550,000; 2° bu'un crédit de 100,000 fr. soit alloué pour travaux de grosses réparations ; 3° que pour l'élargissement des passages militaires, il soit ouvert, en 1876, un crédit minimum de 100,000 fr. — Adoption d'un vœu tendant à ce que l'Administra-

tion fasse disparaître le mot *impériale*, des plaques indicatives des routes nationales.

Scarpe inférieure. — Rapport sur la demande de la Compagnie concessionnaire, pour le rachat de la concession de cette rivière avec intervention du département, sous forme d'avance à l'État. En présence des résistances et des prétentions de la Compagnie, cette demande n'a paru pour le moment susceptible d'aucune suite.

Service hydraulique. — Après la lecture d'un rapport sur ce service, le Conseil émet les vœux suivants : que les dérivations à créer pour la Traitoire et pour la Rache dans la vallée de la Scarpe soient autorisées ; que M. le Préfet veuille bien reprendre à nouveau l'instruction de ces deux affaires tant en intervenant auprès de M. le Ministre qu'en donnant ses instructions au syndicat ; que les Ingénieurs français et belges chargés de régler l'écoulement par le territoire français des eaux des Moëres belges et françaises et d'une partie des Waeteringues du Veurmenbacht soient pressés de se mettre d'accord afin d'assurer aussitôt que possible la sécurité des Moëres et de la 4e section des waeteringues françaises ; qu'il soit donné suite à l'étude de l'écluse projetée pour l'évacuation directe à la mer des eaux de cette section. — L'attention de M. le Préfet est appelée sur la demande de l'association des marais de la Deûle en extension de son périmètre. — Le vœu du Conseil d'arrondissement de Lille sur la question du curage des cours d'eau par les communes n'est pas adopté. — L'attention de l'Administration est appelée sur le déversement dans la Rache des eaux de l'usine Delattre, à Dorignies. — Vœu que M. le Préfet et MM. les Ingénieurs du service hydraulique continuent à porter leur vigilante sollicitude sur toutes les questions de desséchement qui intéressent la salubrité du pays et sa prospérité agricole.

Société centrale de sauvetage des naufragés. — Il est décidé que la subvention de 500 francs inscrite au budget départemental de 1875, en faveur de la Société humaine de Dunkerque, sera mandatée au nom de la Société centrale de sauvetage des naufragés. — Il est alloué à cette dernière Société, pour 1876, un subside de 1,000 francs, pour l'entretien des deux canots de Dunkerque et de Gravelines.

Société hippique française. — Rapport sur une circulaire de cette Société ayant pour objet la création à Lille ainsi que dans d'autres villes d'un concours annuel de chevaux français pendant dix ans, afin de favoriser l'élevage et le dressage du cheval, de lutter avec l'importation étrangère et de mettre la production hippique de la France, en contact avec les principaux centres de consommation.—Vote d'une subvention annuelle de 5000fr. pendant

dix ans, pour les concours de chevaux de service français y compris le cheval de trait léger et agricole à créer à Lille, annuellement dans la seconde quinzaine d'août, par les soins de la Société hippique française, cette Société y affectant un programme de prix d'au moins 20,000.

Sourds-muets et jeunes aveugles. — Vu le nombre croissant des demandes d'admission dans les institutions spéciales, deux nouvelles bourses et une demi-bourse sont créées et sont attribuées aux postulants et postulantes, qui ont été jugés dignes d'intérêt.

Sous-Préfectures. — Renouvellement moyennant un loyer de 3,000 fr. du bail de l'hôtel de la sous-préfecture d'Hazebrouck qui appartient à la ville, celle-ci s'engageant à exécuter dans cet édifice, des travaux d'amélioration évalués à 12,000 fr. — Crédits pour réparation et acquisition de mobilier dans les sous-préfectures d'Avesnes, Valenciennes, Douai et Dunkerque.

Tabacs. — Vœu réitéré que le prix d'achat des tabacs indigènes dans le département soit augmenté et que la qualité des tabacs à prix réduit livrés à la consommation soit améliorée. — MM. Bergerot, Duquenne et Deleporte-Bayart sont désignés pour faire partie des Commissions, chargées de la délivrance des permis de culture en 1876, des arrondissements de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Lille.

Tabacs. — Appui à un vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes, qui signale l'insuffisance de l'approvisionnement des débits de tabac et tendant à ce que l'Administration des contributions indirectes soit tenue d'approvisionner les débitants de quantités en rapport avec les demandes des consommateurs.

Tramways. — Autorisation à la ville de Roubaix d'emprunter la route départementale N° 19, pour l'établissement de ses tramways suburbains, ainsi que le chemin de grande communication N° 9, jusqu'à la route départementale N° 22. — Regret de ne pouvoir donner suite au vœu du Conseil d'arrondissement de Lille pour la création de diverses lignes de tramways, l'initiative des demandes en concession de ces lignes appartenant aux communes. — Rapport sur un vœu déposé pour la prompte exécution de lignes de tramways de Lille à Loos et Haubourdin, de Lille à Hellemmes, de Lille à Roubaix, de Lille à La Madeleine et Marcq-en-Barœul et de Lille à Lomme. Autorisation à M. le Préfet, quand il sera en possession d'un projet régulier, de permettre l'emprunt des routes départementales et de prier M. le Ministre d'accorder les concessions sans retard, dès que les demandes lui seront parvenues, avec pièces à l'appui.

Travail des enfants dans les manufactures. — Le rapport pré-

senté sur cet objet constate que les résultats de la loi nouvelle ne peuvent être encore appréciés. — Vote du crédit de 5,200 francs, pour le traitement et les frais de bureau et de tournées des deux inspecteurs départementaux. — La Commission départementale est délégnée, pour pourvoir à l'emploi d'Inspecteur, laissé vacant par M. Nadeau, nommé Inspecteur divisionnaire.

Tribunaux. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à la création d'une troisième chambre au tribunal de Lille ; prière de transmettre les remerciements de l'Assemblée à M. le Garde des Sceaux. — Renouvellement du bail des bâtiments affectés au service du tribunal de première instance d'Hazebrouck. — Approbation de travaux projetés au tribunal de Lille pour la ventilation et l'éclairage d'une des salles d'audience et pour l'établissement de deux portes, destinées à l'entrée particulière des avocats dans les salles d'audience. — La demande de M. le Procurenr de la République à Valenciennes, d'une allocation extraordinaire pour menues dépenses et frais de parquet du tribunal, ne peut être prise en considération.

Vaccine. — Rapport sur le service des vaccinations. — Vote du crédit ordinpire de 4,500 pour ce service.

Voies de communication. — Rapport de M. Mailliet, au nom d'une Commission nommée à la dernière session, sur les modifications à apporter au classement des diverses voies de communication du département. — Après discussion, la question est renvoyée à la session d'avril 1876, étant entendu que les études préparatoires seront complètées d'ici là et que les Conseils d'arrondissement seront consultés.

BUDGET DÉPARTEMENTAL

EXERCICE 1876.

Budget ordinaire.

SOUS-CHAPITRE Ier.

Dépenses obligatoires.

HOTELS DE PRÉFECTURE ET DE SOUS-PRÉFECTURES.

Art. 1er	Entretien de l'hôtel et des bureaux de la préfecture . .	36,000	»
2.	Entretien des hôtels de sous-préfectures d'Avesnes, Cambrai, Douai et Valenciennes.	2,050	»
.	Loyer des hôtels des sous-préfectures : de Dunkerque, 5,000 fr.; d'Hazebrouck, 2,000 fr.	8,000	»

MOBILIER DES HOTELS DE PRÉFECTURE ET DE SOUS-PRÉFECTURES.

	Préfecture. — Entretien.	9,000	»
5.	Sous-Préfectures. — Entretien et acquisition	16,766	25

CASERNEMENT DE LA GENDARMERIE.

6.	Entretien des casernes appartenant au département . .	3,570	»
7.	Loyer des casernes.	75,623	75
8.	Eclairage des casernes, remplacement des drapeaux, assurance des risques locatifs, ramonage et service des eaux	700	»
	Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne	3,000	»

COUR D'ASSISES ET TRIBUNAUX.

9.	Entretien des bâtiments	2,700	»
10.	Loyer des bâtiments occupés par les tribunaux	2,400	»
11.	Entretien du mobilier des tribunaux.	1,400	»
12.	Achat de meubles pour les tribunaux	6,357	40
13.	Menues dépenses de la cour d'assises et des tribunaux.	22,450	»
14.	Menues dépenses des justices-de-paix	6,290	»
15.	Frais d'impression et de publication des listes pour les élections consulaires, des listes électorales et du jury.	4,000	»
	Total du sous-chapitre Ier	200,307	40

SOUS-CHAPITRE II.

Propriétés départementales immobilières.

Art. 1er	Réparations aux bâtiments des sous-préfectures de :		
	Cambrai	2,038 24	
	Douai	2,450 »	13,052 03
	Valenciennes	2,730 »	
2.	Réparations aux casernes de gendarmerie appartenant au département :		
	Lille	700 »	
	Cambrai	160 96	
	Douai	1,650 »	5,240 96
	Orchies	850 »	
	Avesnes	480 »	
	Valenciennes	1,400 »	
3.	Réparations aux bâtiments des tribunaux :		
	Lille	4,700 »	
	Dunkerque	2,350 »	
	Hazebrouck	152 03	13,052 03
	Valenciennes	3,200 »	
	Douai	1,450 »	
	Avesnes	1,200 »	
4.	Réparations aux maisons d'arrêt :		
	Lille	3,350 »	
	Dunkerque	2,200 »	
	Hazebrouck	1,650 »	14,531 »
	Avesnes	1,700 »	
	Valenciennes	664 »	
	Douai	5,000 »	
5.	Réparations au bâtiment des archives		1,620 »
6.	Entretien du bâtiment des archives		650 »
7.	Construction de la caserne de gendarmerie d'Hazebrouck		3,763 06
8.	Entretien des prisons		3,500 »
9.	Traitement des architectes du département		5,000 »
10.	Assurance des bâtiments départementaux		2,742 06
11.	Chauffage et éclairage (corps-de-garde de la Préfecture, et casernes de gendarmerie de Lille et Douai)		1,940 »
12.	Abonnement aux distributions d'eau des édifices départementaux de Valenciennes, Cambrai et Lille		1,168 »
13.	Traitement des concierges et garçons de bureau de la préfecture		5,000 »
14.	Traitement des concierges des palais-de-justice		1,900 »
	Total du sous-chapitre II		67,325 32

SOUS-CHAPITRE III.

Routes départementales.

§ 1er — ENTRETIEN.

Art. 1er	Route N° 1,	de Lille à Valenciennes.	11,500	»
2.	— 2,	de Lille à Ypres.	17,000	»
3.	— 3,	de Douai à Tournai	8,000	»
4.	— 4,	de Cambrai à Tournai	11,000	»
5.	— 5,	d'Avesnes à Philippeville.	12,000	»
6.	— 6,	de Landrecies à Chimay	28,500	»
7.	— 7,	de Condé à Mons	8,000	»
8.	— 8,	de Condé à Tournai	8,000	»
9.	— 9,	de Lille à Saint-Omer	35,000	»
10.	— 10,	de Valenciennes à Bohain	35,000	»
11.	— 11,	de Cambrai à Guise	12,000	»
12.	— 12,	d'Avesnes au Quesnoy	16,500	»
13.	— 13,	de Maubeuge à Maroilles.	11,000	»
14.	— 14,	de Lille à Courtrai	24,800	»
15.	— 15,	de Dunkerque à Furnes	9,000	»
16.	— 16,	de La Bassée à Estaires.	5,500	»
17.	— 17,	d'Haverskerque à Aire.	7,500	»
18.	— 18,	de Béthune à Armentières	4,000	»
19.	— 19,	de Roubaix à Saint-Amand.	28,000	»
20.	— 20,	de Cassel à la frontière.	8,000	»
21.	— 21,	de Bergues à Saint-Momelin	16.000	»
22.	— 22,	de Lille à Tourcoing.	8,500	»
23.	— 23,	de Cambrai à la frontière	46,000	»
24.	— 24,	d'Hélesmes à Denain	6,700	»
25.	— 25,	Ceinture de Maubeuge.	2,000	»
26.	— 26,	Ceinture de Cambrai.	2,700	»

§ 2. — GROSSES RÉPARATIONS.

Art. 1er	Route N° 5,	rechargement.	13,000	»
2.	— 7,	remaniement	10,000	»
3.	— 8,	id.	10,000	»
4.	— 9,	id.	20,000	»
5.	— 10,	remaniement, etc.	27,500	»
6.	— 11,	amélioration	8,000	»
7.	— 13,	exhaussement.	1,500	»
8.	— 14,	remaniement	12,000	»
9.	— 15,	trottoirs	10,000	»
10.	— 18,	élargissement de chaussée, etc.	3,000	»
11.	— 19,	remaniement	7,000	»
12.	Réserve pour travaux imprévus		20,000	»
13.	Traitement des conducteurs, salaire des piqueurs, etc		66,575	»
14.	Frais d'impression, etc.		1,500	»
15.	Indemnités proportionnelles des ingénieurs		7,167	»
16.	Indemnités extraordinaires aux ingénieurs et conducteurs		2,800	»
	Total du sous-chapitre III		602,742	»

SOUS-CHAPITRE IV.

Art. 1er. — *Chemins vicinaux de grande communication.*

NUMÉROS des Chemins.	ENTRETIEN.	TRAVAUX NEUFS.	TOTAL.
1	7,200	2,400	9,600
2	8,000	»	8,000
3	10,734	6,000	16,734
4	4,306	2,000	6,306
5	5,000	1,800	6,800
6	4,500	»	4,500
7	4,732	»	4,732
8	11,650	8,000	19,650
9	8,923	7,200	16,123
10	2,047	8,000	10,047
11	13,666	5,600	19,266
12	3,196	»	3,196
13	8,813	»	8,813
14	4,540	4,800	9,340
15	9,547	»	9,547
16	4,287	»	4,287
17	13,631	14,080	27,711
18	2,667	»	2,667
19	3,213	»	3,213
20	20,635	»	20,635
21	5,880	2,400	8,280
22	1,260	»	1,260
23	13,666	»	13,666
24	10,323	»	10,323
25	7,443	»	7,443
26	1,167	»	1,167
27	5,878	»	5,878
28	2,849	»	2,849
30	3,454	»	3,454
32	5,221	»	5,221
33	5,333	»	5,333
34	2,720	»	2,720
35	6,297	»	6,297
36	7,650	»	7,650
37	333	»	333
38	10,000	»	10,000
39	5,188	»	5,188
40	5,000	»	5,000
41	5,771	»	5,771
42	9,521	»	9,521
43	6,721	»	6,721
44	2,872	»	2,872
45	8,475	»	8,475
46	6,466	»	6,466
47	3,987	»	3,987
48	3,667	»	3,667

NUMÉROS des Chemins.	ENTRETIEN.	TRAVAUX NEUFS.	TOTAL.
49	5,178	»	5,178
50	12,536	»	12,536
51	6,234	»	6,234
52	3,873	»	3,873
53	957	»	957
54	2,528	»	2,528
55	8,334	»	8,334
56	800	»	800
57	5,333	»	5,333
58	7,490	»	7,490
59	7,540	»	7,540
60	5,557	»	5,557
61	4,400	»	4,400
62	8,893	»	8,893
63	5,857	»	5,857
64	4,307	»	4,307
65	7,974	»	7,974
67	1,800	»	1,800
68	4,124	»	4,124
69	8,868	»	8,868
70	5,490	»	5,490
71	5,527	»	5,527
72	8,705	»	8,705
73	1,772	»	1,772
74	1,600	»	1,600
76	5,830	»	5,830
77	1,580	»	1,580
78	3,189	»	3,189
79	533	»	533
Totaux	442,206	62,280	504,486

Art. 2.	Subvent. pour l'entretien des chemins d'intérêt commun	185,357	23
3.	Subvent. pour les travaux des autres chemins vicinaux.	132,710	»
4.	Réserve pour travaux imprévus	25,000	»
5.	Traitement des agents-voyers etc.	150,920	»
6.	Impressions pour le service de la grande vicinalité	3,000	»
7.	Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputables sur les contingents communaux, etc.	375,901	»
8.	Dépenses des chemins d'intérêt commun imputables sur les contingents communaux, etc.	489,554	18

§ 2. — *Chemins de fer d'intérêt local.*

Frais de contrôle des chemins de fer d'intérêt local	7,701	»
Total du sous-chapitre IV	1,874,629	41

SOUS-CHAPITRE V.

Enfants assistés.

Art. 1er	Dépenses du service intérieur	
2.	Dépenses du service extérieur pour un nombre moyen de 1220 enfants.	209,800 »
3.	Mois de nourrice et pensions, secours, indemnités, frais de layettes, etc.	

SOUS-CHAPITRE VI.

Aliénés.

	Dépense pour un nombre moyen de 1,145 aliénés, frais de transport, etc.	449,000 »

SOUS-CHAPITRE VII.

Assistance publique.

Art. 1er	Secours de route et frais de transport pour les voyageurs indigents	1,600 »
2.	Indemnité pour la propagation de la vaccine	4,500 »
3.	Secours aux sociétés maternelles.	3,500 »
4.	Subvention aux sociétés de secours mutuels.	3,000 »
5.	Bureaux d'assistance judiciaire	340 »
6.	Bourses dans l'établissement destiné aux filles repenties .	10,125 »
7.	Entretien de mendiants du Nord dans le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon.	6,000 »
8.	Secours aux malades indigents	1,000 »
9.	Allocation pour venir en aide aux incendiés nécessiteux.	2,000 »
10.	Allocation pour le traitement des bègues indigents. . .	1,000 »
11.	Entretien de sourds-muets et de jeunes aveugles dans les institutions de Lille et de Ronchin.	51,625 »
12.	Subside à l'œuvre des orphelins de la guerre	1,000 »
13.	Subvention à la société de patronage des jeunes libérés.	1,000 »
14.	Subvention à la société de patronage des orphelins d'Alsace-Lorraine	500 »
15.	Subside pour secours en faveur des marins pêcheurs. .	500 »
16.	Secours dans le cas d'extrême misère.	4,000 »
17.	Subvention aux colonies agricoles de Mettray et de Mesnil-Saint-Firmin	750 »
18.	Subvention à la société générale de patronage des orphelinats agricoles	100 »
19.	Subvention à la société centrale des naufragés.	1,000 »
	Total du sous-chapitre VII	94,540 »

SOUS-CHAPITRE VIII.

Culte catholique.

Art. 1er	Indemnité à Mgr l'archevêque.	5,000	»	
	Id. à Mgr Monnier, évêque de Lidda	4,500	»	21,900 »
	Id. aux 2 autres vicaires-généraux	2,400	»	
	Id. aux 10 chanoines	10,000	»	

Cultes non catholiques.

2.	Secours pour concourir aux frais des cultes :			
	protestant	1,600	»	3,600 »
	israélite	2,000	»	
	Total du sous-chapitre VIII			25,500 »

SOUS-CHAPITRE IX.

Archives départementales.

Art. 1er	Appointements du conservateur et des employés auxiliaires	12,450 »
2.	Dépouillement extraordinaire des archives, etc.	1,250 »
3.	Acquisition de documents.	170 »
4.	Publication de l'inventaire	1,100 »
5.	Inspection des archives communales.	500 »
	Total du sous-chapitre IX	15,470 »

SOUS-CHAPITRE X.

Encouragements aux lettres, aux sciences et aux arts.

Art. 1er	Achat et reliure d'ouvrages administratifs pour la préfecture, etc			2,200 »
2.	Carte du Nord de la France			1,000 »
3.	Carte topographique du département.			14,533 »
4.	Encouragements aux lettres, aux sciences et aux arts :			
	Subv. à la société des sciences de Lille. .	1,500	»	
	Id. id. d'émulation de Cambrai	500	»	
	Id. id. des sciences et des arts de Valenciennes . .	500	»	
	Id. id. des sciences de Douai.	500	»	
	Id. id. dunkerquoise	500	»	
	Id. id. d'émulation de Roubaix	300	»	
	Id. à l'institut industriel de Lille . .	34,050	»	58,650 »
	Id. à la faculté de droit de Douai . .	500	»	
	Id. à la société de médecine de Lille.	800	»	
	Id. à la société de géologie. . . .	500	»	
	Id. aux élèves-artistes.	12,000	»	
	École de médecine. Traitement des professeurs de nouveaux cours.	5,000	»	
	Pensions d'élèves à l'école de médecine de Lille	2,000	»	

Art. 5.	Subvention à la commission historique de Lille		1,000 »
6.	Entretien d'élèves aux écoles des arts-et-métiers de Châlons et d'Alais		1,800 »
7.	Service des observations météorologiques.		500 »
8.	Élèves sages-femmes envoyées à Paris		4,400 »
9.	Cours d'accouchement et traitement d'un professeur . .		1,500 »
	Total du sous-chapitre X		85,583 »

SOUS-CHAPITRE XI.

Encouragements à l'agriculture et à l'industrie.

Art. 1er	Chambres d'agriculture	1,700 »		
	Sociétés d'agriculture	10,700 »		
	Comices agricoles.	5,000 »		
	Exposition d'agriculture	4,300 »		24,200 »
	Station agronomique.	1,500 »		
	Cercle horticole du Nord.	500 »		
	Ecole d'horticulture de Versailles	500 »		
2.	Amélioration de la race chevaline			29,400 »
3.	Encouragement de la société vétérinaire du Nord et du Pas-de-Calais.			300 »
4.	Entretien d'élèves à l'école d'Alfort.			2,100 »
5.	Mesures contre les épizooties			1,000 »
6.	Primes pour la destruction des animaux nuisibles . . .			1,000 »
	Total du sous-chapitre XI			58,000 »

SOUS-CHAPITRE XII.

Subventions aux communes.

Art. 1er	Établissement de pompes à incendie	4,000 »
2.	Subvention pour secours et pensions aux sapeurs-pompiers.	1,000 »
3.	Subvention pour traitement de malades indigents des communes privées d'établissements hospitaliers . . .	6,000 »
4.	Subvention à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille.	5,000 »
5.	Subventions pour construction ou reconstruction d'églises	20,000 »
	Total du sous-chapitre XII	36,000 »

SOUS-CHAPITRE XIII.

Dépenses diverses.

Art. 1er	Indemnité de logement aux aumôniers des prisons. . .	1,200	»
2.	Dépenses des conseils de salubrité	9,260	»
3.	Mesures contre les épidémies	600	»
4.	Avances pour travaux d'intérêt public	30,000	»
5.	Frais d'impression des délibérations du conseil général et des conseils d'arrondissement, etc.	17,800	»
6.	Secours à des veuves d'anciens employés de la préfecture.	3,450	»
7.	Allocations aux employés de la préfecture et des sous-préfectures	25,000	»
8.	Indemnités aux employés de la préfecture pour travaux extraordinaires	6,200	»
9.	Menues dépenses et frais de bureau du greffe du conseil de préfecture	1,200	»
10.	Gratifications pour belles actions.	1,400	»
11.	Frais de division des cotes des contributions directes entre propriétaires et fermiers.	6,480	»
12.	Dépenses de la commission départementale	2,000	»
13.	Subside au Yacht-Club.	300	»
14.	Traitement des gardiens des pyramides de Denain et de Cysoing.	250	»
15.	Allocation aux vérificateurs des poids et mesures. . . .	3,250	»
16.	Frais de surveillance du travail des enfants dans les manufactures	5,200	»
17.	Mobilier pour les Archives	1,080	»
18.	Réserve pour dépenses diverses et imprévues	20,000	»
	Total du sous-chapitre XIII	134,670	»

SOUS-CHAPITRE XIV.

Dettes départementales.

Néant.

SOUS-CHAPITRE XV.

Instruction publique.

§ 1er.

Art. 1er	Frais de bureau de l'inspecteur d'académie	1,200	»
2.	Entretien de bourses dans les lycées de Lille et de Douai .	11,200	»
3.	Indemnité au secrétaire de l'Académie de Douai	500	»
4 et 5.	Frais d'inspection des lycées, colléges et de l'école normale.	3,000	»

§ 2.

Art. unique.	Dépenses de l'instruction primaire sur le produit de 4 centimes spéciaux	512,152	88
	Sur ordonnances du Ministre	15,900	»
	Total du sous-chapitre XV	528,052	88

SOUS-CHAPITRE XVI.

Cadastre.

Subvention pour le renouvellement du cadastre	20,000	»

Budget extraordinaire.

SOUS-CHAPITRE XVII.

Dépenses imputables sur le produit de centimes extraordinaires.

§ 1er.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

Art. 1er	Route N° 21,	rechargement et remaniement	15,000	»
2.	— 22,	restauration de la chaussée	14,000	»
3.	— 23,	pavage et rechargement.	20,000	»
4.	— 24,	amélioration dans Denain	10,000	»
5.	— 26,	rechargement et caniveau.	7,000	»

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Art. 2.	Chemin N° 21,	remaniement.	4,000	»
	— 25,	redressement	7,200	»
	— 29,	restauration.	7,200	»
	— 30,	élargissement	4,800	»
	— 45,	remaniement	6,400	»
	— 46,	rechargement	3,040	»
	— 47,	remaniement.	6,400	»
	— 49,	construction.	6,000	»
	— 55,	pavage	7,600	»
	— 58,	construction.	12,000	»
	— 59,	amélioration.	6,400	»
	— 63,	élargissement	4,000	»
	— 64,	pavage	4,000	»
	— 69,	rechargement	4,000	»
	— 70,	élargissement de la chaussée	4,800	»
	— 76,	idem	4,800	»
	— 77,	rechargement	3,200	»
	— 78,	construction.	3,414	24
Art. 10.	Chemins d'intérêt commun		106,733	07
11.	Subvention pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires. — Réseau subventionné		484,000	»
12.	Subventions aux communes pour remboursement d'emprunts à la caisse des chemins vicinaux		164,250	»
13.	Réserve pour travaux imprévus		10,000	»
	Total du § 1er . . .		1,231,938	01

§ 2.

Art. unique. Service de l'emprunt de 15 millions	304,520	63

SOUS-CHAPITRE XVIII,

Art. unique. Amélioration des canaux	425,000	»

SOUS-CHAPITRE XIX.

Art. 1er Service de l'emprunt de 15 millions	885,230	37
2. Construction d'une caserne de gendarmerie à Hazebrouck.	36,236	94
3. Construction de la maison d'arrêt de Cambrai.	100,000	»
4. Avance pour reconstruction de l'asile d'Armentières. .	100,000	»
5. Subvention pour les travaux des chemins ordinaires. .	125,000	»
6. Institut industriel.	50,000	»
7. Reconstruction de l'école normale.	25,000	»
8. Avance à l'État pour l'amélioration des canaux	360,000	»
9. Id. pour la restauration des ports	360,000	»
10. Indemnités aux victimes de la guerre	138,826	»
11. Acquisition de la caserne de gendarmerie de Landrecies	22,500	»
Total du sous-chapitre XIX . . .	2,100,793	31

RÉCAPITULATION.

Dépenses ordinaires	4,401,620	01
Dépenses extraordinaires	4,164,260	95
Total	8,565,880	96

POPULATION.

MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1874.

Le mouvement de la population en 1874 ne donne matière à aucun sérieux commentaire : sauf une augmentation sans grande importance dans les naissances et d'assez faibles diminutions sur les mariages et dans les décès, les résultats obtenus sont restés dans des termes sensiblement analogues à ceux de l'année 1873.

Naissances.

ARRONDISSEMENTS.	ENFANTS légitimes.		ENFANTS naturels.		TOTAL.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	
Dunkerque	2169	2124	135	129	4554
Hazebrouck	1683	1766	84	89	3622
Lille	9563	9044	1362	1241	21210
Cambrai	2725	2579	318	337	5959
Avesnes	2243	2127	223	187	4780
Douai	1733	1747	159	150	3789
Valenciennes	2955	2856	249	242	6302
Totaux	23071	22240	2530	2375	50216

Total général des naissances.

Garçons	25601	50216
Filles	24615	
Enfants légitimes	45311	50216
— naturels	4905	

Les naissances, qui avaient été en 1873 de 49,118, se sont élevées en 1874 à 50,916; celles-ci excèdent conséquemment les premières de 1,098.

Cette augmentation s'est répartie sur les divers arrondissements du département sauf ceux d'Hazebrouck et de Cambrai qui ont même perdu de faibles nombres. L'excédant le plus important est celui de l'arrondissement de Lille qui a été de 457.

Les naissances masculines sont d'ordinaire supérieures aux naissances féminines. Le contraire s'est exceptionnellement produit en 1874 dans les arrondissements d'Hazebrouck et de Douai qui ont eu plus de filles que de garçons.

Un fait à signaler est la proportion des naissances naturelles dans l'arrondissement de Cambrai. Cette proportion qui est de 1 sur 9 est la plus forte de nos contrées ce qu'explique la grande densité de sa population urbaine après toutefois celle de l'arrondissement de Lille où elle atteint 1 sur 8. — La moyenne du département est de 1 sur 10.

L'augmentation de 1,098 qui s'est produite dans les naissances s'est portée toute entière sur la classe des enfants légitimes qui ont eu un excédant de 1,190. Par contre, les enfants naturels ont éprouvé une diminution de 92.

Naissances multiples.

On en a compté en 1874, 549.

Les naissances doubles ont été au nombre de 544; elles ont produit 1,088 enfants, savoir: 508 garçons dont 53 mort-nés et 455 vivants, et 540 filles dont 493 vivantes et 47 mort-nées.

Il y a eu en outre 5 naissances triples qui ont donné 10 garçons dont 5 vivants et 5 mort-nés et 5 filles vivantes.

Les enfants mort-nés ou décédés avant la déclaration de naissance ont donné un chiffre de 2,539 ainsi réparti :

ARRONDISSEMENTS.	Garçons	Filles.	TOTAL.
Dunkerque	129	80	209
Hazebrouck	90	76	166
Lille	654	511	1165
Cambrai	185	103	288
Avesnes	135	127	262
Douai	86	58	144
Valenciennes	176	129	305
	1455	1084	2539

Ce nombre est presque égal au vingtième des naissances ; l'arrondissement de Lille en emporte seul la moitié.

Les naissances et les mort-nés se sont divisés par mois ainsi qu'il suit :

janvier	4,578	mai	4,370	septembre	4,486
février	4,272	juin	4,354	octobre	4,245
mars	4,897	juillet	4,152	novembre	4,285
avril	4,631	août	4,130	décembre	4,428

La moyenne mensuelle a été de 4,396.

La division des naissances entre les villes et les campagnes a été celle ci-après:

	Villes.	Campagnes.
Arr. de Dunkerque	2838	1716
— Hazebrouck	2213	1409
— Lille	18648	2562
— Cambrai	3293	2666
— Avesnes	549	4231
— Douai	2070	1719
— Valenciennes	4105	2197
	33716	16500

Le partage a été comme d'ordinaire de deux tiers pour les villes et d'un tiers pour les campagnes. Les unes et les autres ont pris une part presque égale dans l'augmentation du nombre de naissances.

Mariages.

On a compté, en 1874, 13,502 mariages, savoir :

ARRONDISSEMENTS.	MARIAGES ENTRE				TOTAL.
	Garçons et Filles.	Garçons et Veuves.	Veufs et Filles.	Veufs et Veuves.	
Dunkerque	862	74	74	56	1066
Hazebrouck	676	58	56	35	825
Lille	5125	278	303	207	5913
Cambrai	1319	62	98	48	1527
Avesnes	1240	85	186	56	1567
Douai	850	34	57	25	966
Valenciennes	1377	76	116	69	1638
Totaux	11449	667	890	496	13502

Le nombre des mariages a augmenté en 1874 d'environ 600 comparativement au chiffre de 1873. Il a cependant diminué dans presque tous les arrondissements, mais il a augmenté notablement dans l'arrondissement de Lille qui a eu un excédant de 1,100.

Les mariages de 1874 appartiennent pour 8,960 à la population urbaine et pour 4,542 à la population rurale; les premiers sont dans le rapport de 1 sur 134 habitants et les seconds de 1 sur 75.

Se sont mariés 12,116 garçons, 12,339 filles, 1,386 veufs, 1,163 veuves.

18,550 mariés, dont 10,601 hommes et 7,949 femmes ont signé leur nom.

Ces nombres se divisent ainsi: dans les villes, 6,862 hommes et 4,630 femmes; dans les campagnes, 3,739 hommes et 3,319 femmes.

Ceux qui ont signé d'une croix ou qui ont déclaré ne savoir écrire sont au nombre de 7,498 dont 2,864 hommes et 4,634 femmes.

Et ces nombres se divisent comme suit: dans les villes, 2,098 hommes et 3,337 femmes, dans les éampagnes, 766 hommes et 1,297 femmes.

Le nombre des mariages qui ont été précédés d'actes respectueux est de 82, dont 46 dans les villes et 36 dans les campagnes.

Trois mariages ont été l'objet d'oppositions, un dans les villes et deux dans les campagnes.

4,590 mariages, dont 2,182 dans les villes et 2,408 dans les campagnes ont donné lieu à la rédaction d'un contrat. La proportion est de 24,3 sur 100 pour les premières et de 53 sur 10 sur les secondes.

On a compté 7 mariages entre oncles et nièces, dont 2 dans les villes et 5 dans les campagnes, et 2 mariages entre neveux et tantes, tous dans les campagnes.

Décès.

Décès par état-civil.

ARRONDISSEMENTS.	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.				TOTAL.
	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Total	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	Total	
Dunkerque.....	1008	376	163	1547	858	273	256	1387	2934
Hazebrouck	705	326	193	1224	684	284	283	1251	2475
Lille.....	4884	1663	793	7340	4208	1410	1083	6701	14041
Cambrai.....	905	588	323	1816	850	495	394	1739	3555
Avesnes	687	556	325	1568	556	467	345	1368	2936
Douai.....	704	342	215	1261	642	310	266	1188	2449
Valenciennes.....	989	595	293	1877	854	505	363	1722	3599
Totaux.....	9882	4446	2305	16633	8622	3744	2990	15356	31989

Il résulte de ce tableau que la mortalité a diminué partout, excepté dans l'arrondissement de Lille, où s'est produit au contraire, une augmentation de décès, qui s'est principalement portée sur les jeunes enfants des deux sexes.

Décès du premier âge.

	ENFANTS légitimes.		ENFANTS naturels.		TOTAL.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	
De la naissance à 7 jours.	421	279	67	64	831
De 8 à 15 jours.....	287	221	58	39	605
De 15 à 30 jours.....	400	286	92	77	855
De 1 à 6 mois	1733	1345	404	320	3802
De 6 mois à 1 an.....	1092	962	152	128	2334
Totaux.....	3933	3093	773	628	8427

Ces renseignements indiquent, par rapport à l'année 1873, une différence en moins de 466, qui correspond à la diminution ci-dessus constatée dans le nombre général des décès.

Ils montrent aussi qu'une aggravation très-notable de mortalité, s'est produite parmi les enfants de 1 à 6 mois, mais que ce surcroit de pertes a été plus que compensé par les diminutions qui ont eu lieu dans les autres parties de la période d'âge.

Décès par âge.

	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.
0 à 1 an	4706	3721	8427
1 à 5 ans.....	2187	2175	4362
5 à 10.....	432	430	862
10 à 15.....	265	283	548
15 à 20.....	332	394	726
20 à 25.....	456	517	973
25 à 30.....	449	536	985
30 à 35.....	543	529	1072
35 à 40.....	470	469	939
40 à 45.....	499	456	955
45 à 50.....	631	495	1126
50 à 55.....	727	621	1348
55 à 60.....	783	566	1349
60 à 65.....	855	678	1533
65 à 70.....	830	727	1557
70 à 75.....	948	902	1850
75 à 80.....	855	823	1678
80 à 85.....	408	592	1000
85 à 90.....	203	345	548
90 à 95.....	47	83	130
95 à 100.....	7	13	20
Centenaires.....	»	1	1
	16633	15356	31989

Ce n'est pas seulement sur les enfants de la première année que la mort a sévi avec force en 1874; elle a aussi gravement atteint ceux de 1 à 5 ans qui ont éprouvé une perte de 1,378 sujets de plus qu'en 1873.

La mortalité a été moindre que l'année précédente sur les autres âges.

Jusqu'à 30 ans les décès sont plus nombreux parmi les femmes que parmi les hommes; depuis cet âge jusqu'à 80 ans, c'est sur les hommes que se porte le plus fort contingent que les femmes subissent de nouveau à leur tour dans les derniers âges.

On a constaté la mort d'une centenaire veuve, dans la population urbaine; elle appartenait à l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les décès se divisent en outre comme suit, entre les villes et les campagnes:

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION	
	Urbaine.	Rurale.
Dunkerque	1853	1081
Hazebrouck	1634	841
Lille	12281	1760
Cambrai	2031	1524
Avesnes	392	2544
Douai	1445	1004
Valenciennes	2351	1248
Totaux	21987	10002

D'après ces chiffres, c'est dans les campagnes que la mortalité a diminué en 1874. Elle s'est au contraire sensiblement accentuée dans les localités urbaines de l'arrondissement de Lille.

Comparaison des naissances et des décès.

ARRONDISSEMENTS.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	EXCÉDANT des Naissances.
Dunkerque	4554	2934	1620
Hazebrouck	3622	2475	1147
Lille	21210	14041	7169
Cambrai	5959	3555	2404
Avesnes	4780	2936	1844
Douai	3789	2449	1340
Valenciennes	6302	3599	2703
Totaux	50216	31989	18227

Ainsi les naissances de 1874 présentent sur les décès un excédant de 18,227, formant plus que le tiers du nombre total et égal à 1 pour 80 habitants.

L'excédant des naissances sur les décès dans les villes du départements a été comme suit:

Avesnes	39	Lille	1881
Maubeuge	155	Halluin	278
Cambrai	91	Roubaix	1187
Douai	121	Tourcoing	632
Dunkerque	420	Wattrelos	267
Hazebrouck	120	Denain	298
Bailleul	41	St-Amand	123
Armentières	223	Valenciennes	148

JURY.

Aux termes de l'article 6 de la loi sur le Jury, en date du 21 novembre 1872, la liste annuelle de Jury comprend, pour les départements, un Juré pour 500 habitants, sans toutefois que le nombre des Jurés puisse être inférieur à 400, ni supérieur à 600. L'article 11 de cette loi dispose que la liste annuelle est dressée, pour chaque arrondissement par une commission composée du Président du Tribunal civil ou du Magistrat qui en remplit les fonctions, Président, des Juges-de-paix et des Conseillers Généraux.

Conformément à l'art. 6 précité, M. le Préfet, sur l'avis de la Commission départementale et par un arrêté, en date du 2 juillet 1875, a réparti de la manière suivante, entre les cantons du département, le nombre de 600 Jurés à désigner :

Arrondissements.	CANTONS.	Population totale.	NOMBRE de Jurés.	
AVESNES	Avesnes-Nord	11,309	5	72
	— Sud	14,323	6	
	Bavai	16,027	7	
	Berlaimont	10,222	4	
	Landrecies	15,628	6	
	Le Quesnoy-Est	13,905	6	
	— Ouest	14,146	6	
	Maubeuge	38,526	16	
	Solre-le Château	12,546	5	
	Trélon	25,763	11	
CAMBRAI	Cambrai-Est	21,748	9	82
	— Ouest	25,482	10	
	Carnières	28,166	12	
	Clary	32,994	14	
	Le Câteau	32,771	14	
	Marcoing	25,803	11	
	Solesmes	28,224	12	
DOUAI	Arleux	13,820	6	49
	Douai-Nord	22,059	9	
	— Ouest	21,221	9	
	— Sud	19,948	8	
	Marchiennes	21,202	9	
	Orchies	17,930	8	
	A reporter	483,706		194

Arrondissements.	CANTONS.	Population totale.	NOMBRE de Jurés.	
	Report.....	483,706		194
DUNKERQUE....	Bergues.....	15,541	6	48
	Bourbourg	13,983	6	
	Dunkerque-Est.....	23,586	10	
	— Ouest.....	25,730	11	
	Gravelines	10,758	4	
	Hondschoote.....	13,283	5	
	Wormhoudt	15,215	6	
HAZEBROUCK ...	Bailleul-Nord-Est.....	17,368	7	45
	— Sud-Ouest	14,414	6	
	Cassel	14,242	6	
	Hazebrouck-Nord.....	15,379	6	
	— Sud.....	14,055	6	
	Merville.....	20,285	8	
	Steenvoorde	14,540	6	
LILLE.....	Armentières	92,821	14	229
	Cysoing.....	18,161	7	
	Haubourdin	27,811	11	
	La Bassée	16,074	7	
	Lannoy.....	27,978	12	
	Lille-Centre	23,205	10	
	— Nord-Est.....	39,963	16	
	— Ouest.....	24,055	10	
	— Sud-Est.....	22,851	9	
	— Sud-Ouest.....	76,335	32	
	Pont-à-Marcq	17,790	7	
	Quesnoy-sur-Deûle	20,188	8	
	Roubaix-Est.....	58,875	24	
	— Ouest.....	38,822	16	
	Seclin	24,646	10	
	Tourcoing-Nord.....	45,335	19	
	— Sud	40,382	17	
VALENCIENNES..	Bouchain.....	42,843	18	75
	Condé	23,972	10	
	Saint-Amand (rive droite)...	19,355	8	
	— (rive gauche)..	14,778	6	
	Valenciennes-Est	23,324	10	
	— Nord	30,197	12	
	— Sud.....	25,948	11	
	Totaux.....	1,447,764		600

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Sénat.

Conformément aux lois des 2 août et 30 décembre 1875 et au décret de M. le Président de la République du 3 janvier 1876, les députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement et délégués des Conseils municipaux, se sont réunis à la Préfecture à Lille le 30 dudit mois de janvier, sous la présidence de M. le Président du tribunal civil, à l'effet de procéder à l'élection des cinq sénateurs, dont la nomination a été attribuée au département du Nord.

Cette opération a donné les résultats suivants :

1er *Tour de scrutin.*

Électeurs inscrits	814
Nombre de votants	810
Majorité absolue	406

Nombre de voix obtenus par les candidats:

MM.		MM.	
Maurice, Nicolas-Jules. .	436	Fournier, Casimir . . .	339
Brame, Jules.	423	Lebleu, Philippe. . . .	334
Mailliet, Maxim.-Romain.	423	Beaucarne-Leroux, Louis.	73
De Staplande, Louis. . .	400	Comte de Melun, Anatole.	37
Catel-Béghin	389	Hamoir, Réné	8
Séguier, Tony	378	Lefebvre, Julien	4
Comte-d'Hespel. Octave.	376	Brabant Jules	1
Faidherbe, Louis. . . .	373		

2e *Tour de scrutin.*

Nombre de votants.	807
Majorité absolue.	404

Suffrages obtenus:

MM.		MM.	
Comte d'Hespel. Octave .	406	Lebleu.	3
De Staplande, Louis. . .	405	De Melun	2
Faidherbe.	372	Julien, Lefebvre	2
Catel-Béghin	367	René, Hamoir	2
Baron Séguier.	34	Jules, Brame.	2
Beaucarne-Leroux . . .	7	Maurice.	1
Casimir-Fournier. . . .	3	Mailliet.	1

En conséquence, MM. Maurice, Jules Brame, Mailliet, Comte d'Hespel et de Staplande, ont été proclamés sénateurs.

Chambre des Députés.

En exécution de la loi du 30 décembre 1875 et du décret du 28 janvier 1876, il a été procédé les 20 février et 5 mars suivant dans les 18 circonscriptions du département, à l'élection d'un même nombre de membres de la Chambre des députés. Ci-après les résultats de l'opération :

CANTONS.	NOMBRE d'inscrits	NOMBRE de votants.	SUFFRAGES obtenus par les membres élus.	SUFFRAGES dissidents.	SUFFRAGES Voix perdues.	MEMBRES ÉLUS.
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.						
1re circonscription.						
Avesnes-Nord	3245	16220	8484	7633	12	M. Guillemin.
Avesnes-Sud	3689					
Landrecies	4342					
Solre-le-Château	2687					
Trélon	5839					
	19802					
2e circonscription.						
Bavai	3940	17413	10202	7169	2	M. de Marcère.
Berlaimont	2872					
Le Quesnoy-Est	4218					
Le Quesnoy-Ouest	3571					
Maubeuge	7011					
	20782					
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.						
1re circonscription.						
Cambrai-Est	8132	20941	11359	9331	6	M. Desmoutiers.
Cambrai-Ouest	3239					
Carnières	7200					
Marcoing	6967					
	25528					
2e circonscription.						
Clary	8957	15958	13279	197	»	M. Parsy.
Le Câteau	8710					
Solesmes	7215					
	24882					

CANTONS.	NOMBRE d'inscrits	NOMBRE de votants.	SUFFRAGES obtenus par les membres élus.	SUFFRAGES dissidents.	SUFFRAGES Voix perdues.	MEMBRES ÉLUS.
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.						
1re circonscription.						
Douai-Nord	8285	9388	7858	195	»	M. Merlin.
Douai-Ouest	3124					
Douai-Sud	3522					
	14931					
2e circonscription.						
Arleux	4036	10112	8338	187	»	M. Mention.
Marchiennes	5974					
Orchies	4994					
	15004					
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.						
1re circonscription.						
Dunkerque-Est	9533	9839	5874	3930	5	M. Trystram.
Dunkerque-Ouest	1169					
Gravelines	2525					
	13595					
2e circonscription.						
Bergues	3856	10523	10187	50	»	M. Joos.
Bourbourg	3517					
Hondschoote	3019					
Wormhoudt	4218					
	14610					
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.						
1re circonscription. (5 mars.)						
Cassel	3588	9978	9451	155	»	M. Massiet du Biest.
Hazebrouck-Nord	5030					
Hazebrouck-Sud	2582					
Steenvoorde	3429					
	14629					
2e circonscription.						
Bailleul-Nord-Est	4762	9122	8563	22	»	M. Plichon.
Bailleul-Sud-Est	2166					
Merville	5472					
	12400					

CANTONS.	NOMBRE d'inscrits	NOMBRE de votants.	SUFFRAGES obtenus par les membres élus.	SUFFRAGES dissidents.	SUFFRAGES Voix perdues.	MEMBRES ÉLUS.
ARRONDISSEMENT DE LILLE.						
1re circonscription.						
Lille-Centre	13439	10385	9127	152	»	M. P. Legrand.
Lille-Nord-Est	709					
Lille-Ouest	1881					
	16029					
2e circonscription						
Lille-Sud-Est	4960	10532	9108	172	»	M. Gambetta.
Lille-Sud-Ouest	11526					
	16486					
3e circonscription.						
Roubaix-Est	10292	9564	4854	4633	2	M. Deregnaucourt.
Roubaix-Ouest	1053					
	11245					
4e circonscription.						
Armentières	5964	15630	13947	69	»	M. Des Rotours.
Haubourdin	6264					
La Bassée	4253					
Quesnoy-sur-Deûle	4042					
	20523					
5e circonscription.						
Cysoing	4782	17650	11168	6294	21	M. Georges Brame.
Lannoy	5301					
Pont-à-Marcq	5030					
Seclin	6544					
	21627					
6e circonscription.						
Tourcoing-Nord	10215	10146	5775	4656	1	M. Leurent.
Tourcoing-Sud	2609					
	12824					
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.						
1re circonscription.						
Valenciennes-Est	9231	14474	9014	5244	25	M. L Legrand.
Valenciennes-Nord	4941					
Valenciennes-Sud	4269					
	18441					
2e circonscription.						
Bouchain	10324	18232	9199	8946	4	M. Léon Renard.
Condé	5446					
St-Amand (rive dr.)	6385					
St-Amand (rive g.)	3125					
	25280					

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATION DES LIGNES.	ACTES DE CONCESSION.	Développement.	Longueurs en exploitation.
Lignes d'intérêt général.			
Réseau de la Compagnie du Nord.			
Paris à la frontière par Lille, et raccordement	Loi du 15 juillet 1845	47.247	47.247
Douai à la frontière par Valenciennes, et raccordment	Idem.	47.810	47.810
Lille à Calais	Idem.	57.853	57.853
Hazebrouck à Dunkerque	Idem.	39.503	39.503
St-Quentin à Erquelines	Décr. du 18 févr. 1852	60.717	60.717
Busigny à Somain	Idem.	48.743	48.743
Hautmont à la front. vers Mons	Décr. du 19 août 1854	11.409	11.409
Arras à Hazebrouck (ligne des houillères du Pas-de-Calais	Décr. du 26 juin 1857	11.211	11.211
Lens à Le Forest	Idem.	2.015	2.015
Lille à la front. vers Tournai	Décr. du 6 juill. 1862	12.534	12.534
Hirson à Anor	Idem.	1.447	1.447
Anor à la frontière	Idem.	5.899	5 899
Valenciennes à Aulnoye	Idem.	34.525	34.525
Aulnoye à Anor	Idem.	32.538	32.538
Cambrai à la front. vers Dour	Décr. du 15 juin 1872	60.000 (environ)	
Douai à Orchies et à la front	Loi du 2 août 1875	48.500	»
		521.951	413.451
Réseau de la Compagnie d'Anzin.			
Anzin à Somain	Ordonn. des 24 oct. 1835 et 2 oct. 1846	18.525	18.525
Anzin à la front. vers Péruwelz	Décr. du 24 oct. 1868	17.876	17.875
Embranchement houiller de cette ligne	Décr. du 3 janv. 1875	990	»
		37.391	36.400
Réseau de la Compagnie du Nord-Est.			
Lille à Comines	Décr. du 22 mai 1869	22.000	»
Tourcoing à Menin	Idem.	10.980	»
Gravelines à Watten	Idem.	19.190	19.190
Armentières à Berguette	Idem.	15.160	15.160
Berguette à St-Omer	Idem.	1.800	»
Dunkerque à Calais	Idem.	21.000	»
Somain à Roubaix et Tourcoing	Idem.	46.000	15.000
Erquelines à Anor	Idem.	40.610	»
		176.740	49.350

DÉSIGNATION DES LIGNES.	ACTES DE CONCESSION.	Dévelop-pement.	Longueurs en exploitation.
Réseau de la Compagnie de Picardie et Flandres.			
Cambrai à Douai.....	Loi du 6 juillet 1875.	26.560	»
Aubigny-au-Bac à Somain et Abscon.....	Idem.	38.000	»
		64.560	»
Réseau de la Compagnie de Lille-Valenciennes.			
Lille à Valenciennes.....	Décr. du 11 juill. 1864	42.947	42.947
Lille à Béthune (exploitation)..	Décr. du 29 août 1863	25.430	25.430
St-Amand à Blanc-Misseron....	Décr. du 26 oct. 1871	20.250	20.250
St-Amand à la frontière vers Tournai.....	Idem.	8.666	»
Haubourdin à St-André.....	Décr. du 17 août 1875	8.500	»
		105.793	88.627
Lignes concédées à des Compagnies spéciales.			
Aniche à Somain.....	Décr. du 18 fév. 1850	4.000	4.000
Rousies à Ferrière-la-Grande	Déc. du 23 avril 1859	3.500	3.500
Denain à Lourches	Décr. du 18 juin 1863	5.000	5.000
Dunkerque à la frontière vers Furnes.....	Décr. du 23 mai 1863	12.570	12.570
Hazebrouck à la frontière vers Poperinghe.....	Décr. du 26 déc. 1866	13.779	13.779
Armentières à la frontière vers Ostende.....	Décr. du 26 mai 1866	2.944	2.944
Embranchements industriels divers	»	21.000	21.000
		62.793	62.793
Lignes projetées d'intérêt local qui doivent être concédées comme lignes d'intérêt général.			
Compagnie de Lille à Valenciennes.			
Lens à Armentières.....	»	18.900	»
Valenciennes au Câteau.....	»	38.000	»
		56.900	»

DÉSIGNATION DES LIGNES.	DÉCLARATIONS d'utilité publique.	Développement.	Longueurs en exploitation.
Lignes d'intérêt local.			
Compagnie de Picardie et Flandres.			
Cambrai à Epehi.....	Décr. du 2 mai 1873.	20.300	»
Compagnie De Carpentier.			
Valenciennes à Douzies	Déc. du 11 sept. 1873	34.835	»
St-Waast-là-Haut à la ligne précédente	Décr. du 8 mai 1875.	4.000	»
		38,835	»
Compagnie de Lille-Valenciennes.			
Hazebrouck à Templeuve	Déc. du 14 janv. 1874	54.170	»
Don à Hénin-Liétard.....	Idem.	900	»
Artres à Denain.....	Idem.	11.050	»
Denain à St-Amand	Idem.	15.200	»
Lourches à la ligne d'Artres à Denain.....	Idem.	4.000	»
		85.320	»
Compagnie d'Achiet à Bapaume.			
Bapaume à Marcoing	Déc. du 20 janv. 1875	5.465	»
Lignes non encore déclarées d'utilité publique.			
Compagnie De Carpentier et de Lille à Valenciennes.			
Maubeuge à Solre-le-Château et Sars-Poteries.....	»	23.000	»
Compagnie de Lille à Valenciennes.			
Le Câteau à St-Erme.....	»	5.000	»
Fenain à Escaudain.....	»	4.881	»
Compagnie de Picardie et Flandres.			
Embranchement de Marcoing à Masnières.....	»	2.433	»
Compagnie de M. Dathis.			
Armentières à Tourcoing et Roubaix	»	23.500	»
		58.814	»

RÉSUMÉ.

DÉSIGNATION DES COMPAGNIES.	Développement.	Longueurs en exploitation.
Lignes d'intérêt général.		
Compagnie du Nord	521.951	443.451
Id. d'Anzin	37.391	36.401
Id. du Nord-Est	176.740	49.350
Id. de Picardie et Flandres....	64.560	»
Id. de Lille à Valenciennes....	105.793	88.627
Compagnies spéciales.....	62.793	62.793
Lignes non encore concédées	56.000	»
	1.025.228	650.622
Lignes d'intérêt local.		
Compagnie de Picardie et Flandres....	20.300	»
Id. De Carpentier.....	38.835	»
Id. de Lille à Valenciennes....	85.320	»
Id. d'Achiet à Bapaume	5.465	»
Lignes non encore déclarées d'utilité publique	58.814	»
	208.734	»
Total général.....	1.233.962	650.622

Traités d'exploitation.

Des traités ont été passés en décembre 1875 entre la Compagnie du Nord et les Compagnies des chemins de fer de Lille à Valenciennes et du Nord-Est, par lesquels ces dernières compagnies cèdent à la première à diverses conditions et sous certaines réserves pour toute la durée de leurs concessions, l'exploitation des lignes tant d'intérêt général que d'intérêt local qui composent leurs réseaux.

Ces traités comprennent toutes les lignes des deux Compagnies à l'exception de celles ci-après : Haubourdin à Saint-André, Hazebrouck à Templeuve, Saint-Amand à Denain, Artres à Denain, Lourches à la ligne d'Artres à Denain, Fenain à Escaudain, non plus que celles de Trélon à Fourmies, Maubeuge à Solre, Solre à Avesnes et Solre à Beaumont (Belgique), déjà refusées par le Gouvernement.

Le Conseil général du département, réuni en session extraordinaire le 5 janvier 1876, en vertu d'un décret du 29 décembre 1875, s'est livré à l'examen de cette importante affaire et après une longue discussion a pris sur son objet la délibération suivante :

« Le Conseil général du Nord ;

» Considérant que l'adoption (des traités) a pour effet de priver » le département d'un certain nombre de lignes dont plusieurs » déclarées d'utilité publique, sont en possession de projets ap- » prouvés après enquêtes ;

» Considérant que le rejet pourrait avoir des conséquences plus » graves que l'adoption, malgré l'insuffisance des lignes com- » prises dans lesdites conventions ;

» Considérant d'ailleurs que cette adoption n'a pas pour effet » d'interdire l'exécution ultérieure de ces lignes, mais seulement » de rendre nécessaires et urgentes des négociations avec le Gou- » vernement et la Compagnie du Nord, à l'effet de rechercher les » moyens de doter le département d'un réseau sinon complet, au » moins en rapport avec les besoins actuels.

» Art. 1er. — Approuve les conventions.

» Art. 2. — Prenant acte des déclarations de la Compagnie du » Nord :

» 1° En ce qui concerne la construction et l'exploitation des » lignes exclues des conventions :

» Nomme une Commission de huit membres avec mission de » suivre, de concert avec M. le Préfet, les représentants du dépar-

» tement du Nord au Sénat et à l'Assemblée législative, les négo-
» ciations nécessaires pour arriver à une solution plus complète
» que celle qui résulte des conventions qu'il approuve, avec la
» confiance qu'elles n'auront pas pour effet de priver les popula-
» tions des bénéfices des promesses qu'elles ont reçues ;

» Charge M. le Préfet de transmettre la présente conclusion à
» M. le Ministre des Travaux publics, en l'appuyant de ses obser-
» vations personnelles, et avec toute l'énergie de son dévouement
» pour les intérêts départementaux.

» 2° En ce qui touche les délais d'exécution :

» Exprime la confiance qu'ils seront strictement observés et
» que la ligne de Jeumont à Anor qui devait être livrée à l'exploi-
» tation en 1877, sera terminée dans le courant de 1878.

» 3° En ce qui concerne les lignes de Valenciennes au Câteau
» et de Lens à Armentières :

» Retient l'engagement de la Compagnie du Nord : 1° De
» maintenir sa demande en concession à titre d'intérêt général
» pour les construire et les livrer à l'exploitation dans le délai de
» cinq ans ; 2° D'établir à Tourcoing et à Roubaix deux gares
» distinctes de celles de la Compagnie du Nord sur les lignes de
» Somain à Roubaix-Tourcoing par Orchies, Cysoing et Lannoy,
» et de Tourcoing à Menin ;

» 4° Demande que les emplacements des stations et les tracés
» acceptés par l'Administration ne soient pas modifiés.

» Art. 3. — Le Conseil général fait réserve expresse de tous
» ses droits quelconques contre tous les concessionnaires du Dé-
» partement en ce qui concerne les recours que ledit Conseil
» général pourrait avoir à exercer contre eux à raison de l'inexé-
» cution des engagements qu'ils ont contractés et en ce qui con-
» cerne la réparation du préjudice qui en résulterait, l'approba-
» tion des conventions dont le Conseil général est saisi actuellement
» n'impliquant point l'abandon des droits résultant des conven-
» tions antérieures. »

Le Conseil général a ensuite désigné MM. Goussard, Duquenne, Jules Brame, Roussel-Defontaine, Seydoux, Louis Legrand (de Valenciennes), Maillet et le Baron de Bouteville, pour faire partie de la Commission chargée des négociations à poursuivre.

ROUTES NATIONALES.

Ces routes sont au nombre de quinze dans le département et ont une étendue totale de 592 kilomètres, 211 mètres. Nous en donnons ci-après le tableau :

N°s des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le département.
			k.	k.	k.
2	1re	De Paris à Maubeuge et Bruxelles par Mons	27.16	9.76	36.92
16	2e	De Paris à Dunkerque	54.40	»	54.40
17	2e	De Paris à Lille et à Ostende	96.36	»	96.36
25	3e	Du Hâvre à Lille	15.61	»	15.61
29	3e	De Rouen à Valenciennes	58.44	»	58.44
39	3e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	30.05	10.29	40.34
40	3e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres	33. »	1.27	34.27
41	3e	De St-Pol à Lille et Tournai	40.37	»	40.37
42	3e	De Lille à Boulogne	52.94	2.41	55.35
43	3e	De Bouchain à Calais	27.91	»	27.91
44	3e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	4.30	2.39	6.69
45	3e	De Marles à Valenc. et à Tournai	46.79	13.88	60.67
48	3e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18.23	»	18.23
49	3e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	25.63	17.07	42.70
50	3e	De Douai à Arras	3.95	»	3.95
		Totaux	535.14	57.07	592.21

La situation des routes nationales n'a pas sensiblement changé depuis l'année précédente ; elle reste mauvaise et périclitante. L'hiver a été peu rigoureux, mais les routes n'ont pas moins éprouvé des dégradations considérables qui ne pourront être que difficilement réparées à l'aide des ressources de l'entretien, notamment par les ébouages considérables et une usure exceptionnelle des empierrements. Les pavages ont moins souffert.

Les crédits alloués par l'Administration pour l'entretien et les réparations de ces routes en 1875, n'ont été que de 621,300 fr. Dans cette situation et malgré tout le zèle qu'il déploie, le service des Ponts-et-Chaussées n'a pu avancer avec l'activité désirable dans la voie des améliorations poursuivies autrefois et particulièrement recommandées à sa vigilance. Il est à souhaiter que de meilleurs temps permettent de rendre aux travaux leur activité ordinaire.

La Compagnie du chemin de fer du Nord vient de terminer le passage supérieur destiné à remplacer le passage à niveau de la

route nationale n° 45 dans la traversée de la station aux abords de Valenciennes. Le service de la navigation vient, de son coté, de reconstruire le pont du Mouton-Noir sur la même route, aussi près de Valenciennes.

Sur la route nationale n° 17, dans Lille, la ville, moyennant une subvention de l'État de 300,000 fr., vient de procéder aux expropriations et à l'exécution des travaux nécessaires à l'élargissement de la rue des Manneliers.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

Le département compte vingt-six lignes de cette nature ayant ensemble un développement de 513 kilomètres 316 mètres; elles sont ci-après indiquées :

N°s des routes.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR		Longueur dans le département.
		en pavé.	en empierrement.	
		k.	k.	k.
1	De Lille à Valenciennes	25.980	»	25.980
2	De Lille à Ypres	15.322	»	15.322
3	De Douai à Tournai	16.038	»	16.038
4	De Cambrai à Tournai	18.624	»	18.624
5	D'Avesnes à Philippeville	0.562	15.500	16.062
6	De Landrecies à Chimay	6.208	35.420	41.628
7	De Condé à Mons	9.025	»	9.025
8	De Condé à St-Amand	12.210	»	12.210
9	De Lille à St-Omer	46.320	»	46.320
10	De Valenciennes à Bohain	42.135	»	42.135
11	De Cambrai à Guise	18.663	»	18.663
12	D'Avesnes au Quesnoy	8.463	19.188	27.651
13	De Maubeuge à Maroilles	»	20.176	20.176
14	De Lille à Courtrai	22.302	»	22.302
15	De Dunkerque à Furnes	0.702	12.938	13.640
16	De La Bassée à Estaires	1.490	3.800	5.290
17	D'Hazebrouck à Aire	»	7.086	7.086
18	De Béthune à Armentières	2.230	2.650	4.880
19	De Roubaix à Tournai et St-Amand	43.567	»	43.567
20	De Cassel à la frontière	11.323	»	11.323
21	De Bergues à St-Momelin	3.851	18.093	21.944
22	De Lille à Tourcoing	9.112	»	9.112
23	De Cambrai à la frontière	28.258	24.652	52.910
24	D'Hélesmes à Denain	7.118	»	7.118
25	Ceinture de Maubeuge	0.280	1.525	1.805
26	Ceinture de Cambrai	0.460	2.047	2.507
	Totaux	350.243	163.075	513.318

Les chaussées pavées prédominent dans les arrondissements de Lille, Douai, Valenciennes et Cambrai, tandis que les chaussées

empierrées sont situées principalement dans les arrondissements de Dunkerque, Hazebrouck et Avesnes.

Dans sa session d'août 1875, le Conseil général a décidé qu'il sera procédé à la révision générale du classement des diverses voies de communication du département. Il sera statué dans la session d'avril 1876 sur les résultats de l'instruction de ce projet qui comporte le déclassement des routes départementales et leur réunion au réseau révisé de la grande vicinalité.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Ils sont au nombre de soixante-seize, ainsi que l'indique le détail ci-après :

Nos des chemins.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR		Longueur totale.
		en pavé.	en empierrement.	
		mètres	mètres	mètres
1	De Dunkerque à St-Omer par Loon	1263	18297	19560
2	De Dunkerque à Bourbourg	190	11890	12080
3	D'Hondschoote à Watten	17211	20861	38072
4	De Bergues à Furnes.....	390	11622	12012
5	De Bergues au pont de St-Folquin.	670	13340	13180
6	De Lille à Lannoy	8040	»	8040
7	De Lomme à Fournes.....	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin.....	29436	»	29436
9	De Mouveaux à Roubaix, à la frontière et la route nationale N° 17.	9176	2337	11513
10	De Douai à Bapaume.....	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines.....	4790	29659	34449
12	De Linselles à Quesnoy-sur-Deûle .	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain	19373	»	19373
14	D'Armentières à Ypres	7113	»	7113
15	D'Esnes à Busigny	16085	»	16085
16	De Solesmes à Caudry.....	9734	»	9734
17	D'Hondschoote a Wormhoudt	2055	21921	23976
18	De Bailleul à Ypres.....	1000	3106	4106
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq	9252	»	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson.	1131	35273	36404
21	De St-Amand à Hélesmes	9455	»	9455
22	D'Englos à Haubourdin	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville..	2121	19472	21593
24	De Gussignies à Avesnes.....	61	21603	21664
25	D'Arleux à Orchies.....	20018	»	20018
26	De Merville à Béthune.....	»	1642	1642
27	De Maubeuge à Solre-le-Château.	»	13381	13381
28	De Maubeuge à Binch	47	8618	8665
29	De Berlaimont à Aulnoye	»	1677	1677
30	De Carvin à Orchies.....	9101	»	9101
32	D'Etrœungt à Prisches.....	»	13515	13515
33	D'Hazebrouck à Merris	2627	8028	10655

(1) Les chemins N°s 31 et 75 ont été convertis en routes départementales.

Nos des chemins.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR		Longueur totale.
		en pavé.	en empierrement.	
		mètres	mètres	mètres
34	D'Auberchicourt à Abscon.....	5144	»	5144
35	De Douai à St-Amand.....	27222	»	27222
36	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau..	1572	15566	17138
39	De Seclin à La Bassée.....	11962	»	11962
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque .	590	9764	10354
41	D'Haubourdin à Carvin	10395	»	10395
42	De Solre-le-Château à Jeumont ..	642	16071	16714
43	De Landrecies à Solesmes.....	15566	»	15506
44	De Ghyvelde à Hondschoote.....	7	7827	7834
45	De Denain à St-Vaast, par Haspres et Villers-en-Cauchies	16812	»	16812
46	De Bourbourg à Lederzeele	»	17455	17455
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt ...	11470	»	11470
48	De Lomme à Loos, p.la Planche-à-Q	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing	9030	»	9030
50	De Fresnes à Jenlain	14171	4539	18710
51	De Seclin à Pont-à-Marcq	5475	»	5475
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise	1316	4979	6295
53	De Courchelettes	4118	»	4118
54	D'Etrœungt au Nouvion	»	4876	4876
55	De Bailleul à l'Abeele.....	2458	9898	12356
56	De Béthune à Estaires	710	395	1105
57	De Caestre à Vieux-Berquin.....	1049	6792	7841
58	D'Armentières à La Bassée	10026	6365	16391
59	De Caudry à Aubencheul-au-Bois.	10917	5639	16556
60	De Marquette à Neuville-St-Remy.	15138	»	15138
61	De Cassel à Lederzeele.....	4506	6589	11095
62	D'Estaires à Don	11548	570	12118
63	De Cambrai à Metz-en-Couture...	3376	9458	12834
64	D'Arras à St-Quentin.....	»	8209	8209
65	D'Etrœungt à Anor	»	12378	12378
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde....	4395	»	4395
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle...	2707	4582	7289
69	D'Armentières à Halluin	713	12327	13040
70	De Vendegies à la pyram.de Denain	10213	»	10213
71	De Maubeuge à Erquelines.....	»	10207	10207
72	De Prisches au Nouvion	»	10144	10144
73	De Trélon à La Capelle.....	»	5821	5821
74	De Solre à Sivry	»	4192	4192
76	De St-Waast à la Guizette.....	7375	»	7375
77	D'Oisy à Metz-en-C.(tr.de Mœuvres)	»	2380	2380
78	Ceint. de Valenciennes (en constron)	3940	3842	3842
79	Ceinture de Bergues (idem)...	»	1236	1236
	Totaux.....	444193	464027	908231

Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées. Comme on le voit par les chiffres qui précèdent, l'étendue totale de nos grandes lignes vicinales se divise

presque en égale part, quant au mode de construction en pavé ou en empierrement. Les pavages se maintiennent généralement et n'ont besoin que d'être consolidés par des zones latérales empierrées. Les empierrements se dégradent facilement sous les efforts d'un roulage pondérant et actif, et nécessitent, sur beaucoup de points, des rechargements.

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN.

Le nombre de ces chemins est de 129, ainsi que le constate la nomenclature ci-après:

Nos	DÉNOMINATION.	LONGUEUR			
		Pavage.	Empierrement.	Sol naturel.	TOTALE.
1	de Straenstraet, de la route départ. N° 15, à Téteghem	690	3700	»	4390
2	de Claperdyckstraet, de la même route à Uxem	»	4910	»	4910
3	de Bergues au Sprewkot	1800	8735	»	10535
4	d'Aubers au Fin de la Guerre	950	7852	»	8802
5	de Thun-l'Evêque à Cambrai	6580	»	»	6580
6	de Renescure à Schoubrouck	»	1093	»	1093
7	de Trélon à Eppe-Sauvage et à la front.	»	9951	»	9951
8	de Maubeuge à Villers-sire-Nicole	»	4472	»	4472
9	de Bellignies a Bettrechies	»	1500	»	1500
10	d'Aubigny-au-Bac à Wasnes-au-Bac	6775	»	»	6775
11	de Douai à Roost-Warendin	3996	»	»	3996
12	d'Haubourdin à Wattignies	7090	»	»	7090
13	de Sequedin à Haubourdin	»	3785	»	3785
14	de Vendegies à Escarmain	6395	1305	»	7700
15	de Bruille à Maulde	9663	»	»	9663
16	d'Hazebrouck à Vieux-Berquin	»	8687	»	8687
17	de Godewaersvelde à Flêtre et à Calcannes	»	7151	»	7151
18	de Lewarde à Fressin	4060	2970	»	7030
19	de Bourghelles à Baisieux	7900	»	»	7900
20	de Vred à Somain	4540	»	»	4540
21	de Lezennes à Ronchin	4740	»	»	4740
22	d'Aubencheul à Hem-Lenglet	7500	»	»	7500
23	de Steenwoorde à Winnezeele	»	5913	»	5913
24	de Sailly à Baisieux	6406	»	»	6406
25	de Catillon à Ribeauville	»	3674	1203	4877
26	de Ramillies à Escaudœuvres	460	750	»	1210
27	d'Avesnes au Nouvion et à Barsy	15561	»	»	15561
28	de Ribécourt à la chapelle d'Anneux	»	8078	»	8078
29	de Clary a Troisvilles	8360	»	»	8360
30	de Bergues à Bambecque	300	8965	»	9265
31	de Tourmignies à Avelin	4190	»	»	4190
32	de Roost-Warendin à Anby	5284	»	»	5284

Nos	DÉNOMINATION.	LONGUEUR			
		Pavage.	Empierrement.	Sol naturel.	TOTALE.
33	de Pecquencourt à Aniche	6325	»	»	6325
34	de Neuville à Noyelles	6145	»	»	6145
35	d'Ors à Basuel	»	3230	»	3230
36	de Ledringhem à Wormhoudt	»	4045	»	4045
37	de la Croix-de-Pierre à la Lys	5330	3375	»	8705
38	de Villereau à Orsinval	260	2526	»	2786
39	de Roucourt à la route nationale N° 45	»	2568	»	2568
40	d'Esquerchin à Douai	4215	715	»	4930
41	de Fournes à Fromelles	3100	»	»	3100
42	de Fourmies au pont de Sains	»	6280	»	6280
43	de Sommaing à Vendegies-s.-Ecaillon	»	1000	»	1000
44	d'Haverskerque à Aire	»	7155	»	7155
45	de Cassel à Oudezeele	»	5069	»	5069
46	de Noyelles à Fontaine-Notre-Dame	400	3730	»	4130
47	de Cobrieux à Bourghelles	2740	»	»	2740
48	d'Hazebrouck à Blaringhem	115	11645	»	11760
49	de Maubeuge à Taisnières-sur-Hon	»	9616	»	9616
50	de Noyelles à Ancoisne	3100	»	»	3100
51	d'Hazebrouck à Hondeghem	750	8172	»	8922
52	de Villers-Guislain à Gonnelieu à Epehi	280	4840	»	5120
53	de Lederzeele à Watten	185	6818	»	7003
54	de la Prévôté à Quesnoy-sur-Deûle	1120	3285	»	4405
55	de Rexpoëde à Hondschoote	110	5770	»	5880
56	d'Esnes à Marcoing	1058	10700	»	11750
57	de St-André à la Lys (ch. de Messine)	625	10389	»	11014
58	de Lille à Lambersart	3538	»	»	3538
59	d'Etreux à Saultain	2275	»	»	2275
60	de Valenciennes à Orsinval	1523	9616	»	11139
61	d'Haveluy à Wallers	2392	»	»	2392
62	de Bois-Grenier à Wavrin	1305	3412	»	7717
63	d'Ennetières-en-Weppes à Englos	776	6340	»	7116
64	de Bondues à Bousbecques	8115	»	»	8115
65	de Douai à Oisy	5242	2633	»	7875
66	de Marcq à Marquette	2025	»	»	2025
67	de St-Souplet au Câteau	»	6976	»	6976
68	de Wavrechain à Denain	1365	»	»	1365
69	de Wulverdinghe à Bollezeele	8500	»	»	8500
70	de Cuvillers à Bantigny	1260	»	»	1260
71	de Paillencourt à Hordain	1150	»	»	1150
72	de Dunkerque au p. de Leffrinckoucke	1100	3895	»	5295
73	d'Arnèke au Ménégat à Nordpeene	200	7518	»	7718
74	d'Avesnes-le-Sec à Lieu-St-Amand	5266	»	»	5266
75	de Zermezeele à Cassel et à Ledringhem	731	1887	»	5618
76	de Niergnies à Cambrai	1280	70	»	1350
77	d'Estaires à Steenwerck	228	7692	»	7920
78	du bac de Wavrin	11520	»	»	11520
79	de Steenbecque à Ebblinghem	»	8700	»	8700
80	de Beugnies à Sains	»	11370	»	11370
81	d'Hornaing à Marchiennes	7761	»	»	7761
82	de Demicourt à la route nat. N° 29	»	1812	»	1812

Nos	DÉNOMINATION.	LONGUEUR			
		Pavage.	Empierrement.	Sol naturel.	TOTALE.
83	d'Ohain à la frontière	»	2395	»	2395
84	de Bavai à la frontière	»	7061	»	7061
85	d'Haspres à Solesmes	9935	»	»	9935
86	du Quesnoy au Câteau	2934	14341	»	17275
87	de Gommegnies à Roisin	»	7233	»	7233
88	de Dunkerque au Rosendael	»	2225	»	2225
89	de Bailleul au Mont-Noir à la frontière	»	»	2784	2784
90	de Genech à Baisieux	6518	»	3012	9530
91	de Leers à Tourcoing	2748	»	5102	7850
92	du Câteau à Landrecies	»	9430	950	10380
93	de Seclin à Haubourdin	»	1700	3450	5150
94	de Seclin à Vendeville	1600	»	3600	5200
95	de La Longueville au bois des Dames	334	7989	197	8520
96	de Berlaimont à Villereau	»	13110	»	13110
97	de Montigny à Lallaing	2850	»	1520	4370
98	de Maing à Famars et Valenciennes	2651	»	»	2651
99	d'Hasnon à Raismes	5950	»	»	5950
100	de Ruesnes à Famars	8224	»	»	8224
101	de St-Aubert à la route dép. N° 7	2011	»	»	2011
102	de Condé à Bruille-St-Amand	6367	»	»	6367
103	de Busigny à Vaux	1806	»	918	2724
104	de Felleries à Avesnes	»	»	7840	7840
105	de Wallers à Hasnon	2407	»	2393	4800
106	de Solrinnes à Dimechaux	»	3000	»	3000
107	de Caëstre à Steenvoorde	300	5354	»	5654
108	de la Madeleine à la route dép. N° 14	1106	»	894	2000
109	de ceinture de Douai	7780	»	»	7780
110	de Wattignies à Faches	1330	»	1670	3000
111	d'Englefontaine à la Balance	717	4592	»	5309
112	de Roubaix à Mouscron	2600	»	»	2600
113	de Bergues à Dunkerque p. Steen-Dam	3090	5380	»	8470
114	de Renescure à Campagne	»	1500	»	1500
115	de l'Arbre-de-Guise à le Laurette, par Mazinghien	»	5460	»	5460
116	de Quérenaing à Trith-St-Léger	8172	»	»	8172
117	de Beaurain à Solesmes	2020	»	»	2020
118	d'Iwuy à Cattenières	8599	»	3945	12544
119	d'Hélesmes à Escaudain	4623	»	830	5453
120	de Pont-à-Marcq à Mérignies	1350	»	»	1350
121	de Templeuve à Cysoing	2070	»	»	2070
122	de Merville à Estaires	956	5351	»	6307
123	d'Hantay et Salomé à La Bassée	3769	731	»	4500
124	de Vendegies-au-Bois à Ovillers	»	2419	»	2419
125	de Thérouanne à Cassel	»	3085	»	3085
126	de Marchiennes à Landas	2430	»	2500	4930
127	de Gravelines à Bergues	»	12235	»	12235
128	de Steenvoorde à Wormhoudt	»	11041	490	11501
129	de Péronne à la gare de Fretin	4298	»	3000	7298
	Totaux	334784	404912	46298	785994

Ces chemins sont confiés aux soins de MM. les Agents-Voyers. Ils sont entretenus aux frais des communes avec le concours du département.

Le nombre et l'étendue des lignes de grande et de moyenne vicinalité se résument ainsi qu'il suit par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS.	CHEMINS de grande communication.		CHEMINS d'intérêt commun.		TOTAL.	
	Nombre des lignes.	Étendue.	Nombre des lignes.	Étendue.	Nombre des lignes.	Étendue.
Dunkerque	11	179379	12	82723	23	262102
Hazebrouck	11	102270	18	116537	29	218807
Lille	18	146795	30	175221	48	322016
Cambrai	10	94606	23	120177	33	214783
Avesnes	13	159576	22	163364	35	322940
Douai	8	121197	14	73618	22	194815
Valenciennes	7	103099	11	64354	18	157453
Totaux	78	908231	129	785994	208	1694225

SERVICE VICINAL.

Dépenses et Ressources de l'exercice 1874.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Dépenses.

Entretien	690,236 33
Grosses réparations	445,114 13
Travaux neufs	18.277 06
Acquisition de terrain, etc.	14,615 89
Dommages et dépenses diverses	5,531 80
Frais généraux. — Personnel	33,106 28
Total	1,206,881 49

Ressources.

Revenus communaux et produits divers ordinaires		93,777 54
Prestations	en nature	39,113 95
	en argent	21,339 63
Centimes spéciaux		143,549 49
Impositions extraordinaires		9,110 24
Produits extraordinaires		» »
Subventions industrielles		59,193 66
Offres particulières		11,976 85
Fonds départementaux.	ordinaires	674,234 42
	extraordinaires	189,135 47
Fonds de l'État		» »
Ensemble		1,241,530 25
A déduire: Dégrèvements et non valeurs		17,532 06
Reste		1,233,998 19
Excédant des ressources de l'exercice précédent		54,098 34
Total		1,288,096 53

CHEMINS D'INTÉRÊT COMMUN.

Dépenses.

Entretien	519,110	13
Grosses réparations	89,878	15
Travaux neufs	205,283	18
Acquisitions de terrains, etc	46,199	10
Dommages et dépenses diverses	13,481	81
Frais généraux. — Personnel	102,995	22
Total	976,947	59

Ressources.

Revenus et produits divers ordinaires	198,728	25
Prestations en nature	90,535	33
Prestations en argent	18,746	31
Centimes spéciaux	69,810	49
Impositions extraordinaires	4,590	»
Emprunts	17,875	20
Produits divers	»	»
Subventions industrielles	51,827	21
Offres particuliers	38,303	04
Fonds départementaux ordinaires	271,403	70
Fonds départementaux extraordinaires	167,257	»
Fonds de l'État	9,591	»
Excédant des ressources de l'exercice précédent	322,388	58
Total	1,261,056	11

CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES.

Dépenses.

Entretien	1,599,160	40
Grosses réparations	38,634	82
Construction	4,236,363	76
Acquisitions de terrains	29,325	31
Dommages et dépenses diverses	4,653	36
Amortissement d'emprunts, intérêts	347,241	97
Frais généraux. — Personnel, remises des Comptables	125,587	42
Total	6,380,967	04

Ressources.

Revenus et produits divers ordinaires . . .	493,349 36
Prestations ordinaires en nature	1,149,772 28
Prestations ordinaires en argent	242,735 05
Prestations. — 4e journée	18,910 75
Centimes spéciaux	399,905 40
Id. extraordinaires.	33,043 51
Impositions extraordinaires.	132,000 »
Emprunts	2,596,230 »
Subventions industrielles.	30.259 77
Offres particuliers.	125,865 92
Produits divers extraordinaires	6,692 68
Fonds de l'État	121,838 »
Fonds du département	1,096,300 »
Excédant des ressources de l'exercice précédent	1,532,399 60
Total	7,972,304 38

Ces ressources s'appliquent comme suit aux deux réseaux de la vicinalité ordinaire :

Réseau subventionné.	7,449,142 17
Réseau non subventionné.	524,162 21

En récapitulant nous trouvons :

	Ressources	Dépenses.
Chemins de gde communication.	1,288,096 53	1,206,881 49
Chemins d'intérêt commun . .	1,261,056 11	977,049 59
Chemins vicinaux ordinaires .	7,972,304 38	6,380,967 04
Totaux . . .	10,521,457 02	8,564,898 12

Les ressources ont excédé les dépenses d'une somme de 1,956,558 fr. 90 c., qui sera reportée à l'exercice suivant.

Les dépenses faites en 1874 pour le service des chemins vicinaux des diverses catégories se divisent comme suit par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS.	CHEMINS VICINAUX		CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES.		TOTAL.
	de grande communication.	d'intérêt commun.	Réseau subventionné.	Réseau non subventionné.	
Dunkerque	115,958 89	43,750 »	526,517 43	43,137 46	729,363 48
Hazebrouck	135,016 04	73,637 56	650,131 62	18,120 89	876,906 11
Lille	206,285 08	274,079 69	1,752,432 57	29,678 38	2,262,475 72
Cambrai	202,909 69	139,734 08	934,025 52	63,952 71	1,340,622 »
Avesnes	226,327 10	120,048 24	557,777 58	89,843 20	993,996 12
Douai	115,390 24	42,210 97	654,179 56	2,152 41	813,933 18
Valenciennes	144,945 75	180,491 83	1,005,702 02	62,315 99	1,393,455 59
Frais généraux	30,038 72	102,995 22	15,000 »	»	148,033 94
Totaux	1,206,881 59	976,947 59	6,096,766 »	279,201 04	8,558,786 03

Les résultats matériels de ces dépenses ont été :

1° Pour les chemins de grande communication : outre l'entretien qui a absorbé une somme de 686,264 fr. 86 c., correspondant à une dépense moyenne de 793 fr. par kilomètre, des remaniements, rechargements et élargissements de chaussées, reconstruction de zônes d'empierrement, établissement de trottoirs, reconstruction de ponts et aqueducs, etc., dont le prix total a été de 458,267 fr. 73 ;

2° Pour les chemins d'intérêt commun : construction de 74,905 mètres courants de pavage et de 36,082 m. d'empierrement, remaniement de 3,798 mètres de chaussées pavées, rechargement d'empierrements sur 375 mètres de longueur, entretien de 726,219 mètres de chaussée.

3° Pour les chemins vicinaux ordinaires :

Réseau subventionné : entretien des parties construites ; construction de chaussées neuves.

Réseau non subventionné : entretien des chemins, construction de chaussées nouvelles.

La situation matérielle du service vicinal était au 31 décembre 1874 comme suit :

	A l'état d'entretien.	A l'état de viabilité.	En construction.	En lacune.	TOTAL.
Chemins de grande communication...	867,980	»	40,251	»	908,231
Chemins d'intérêt commun.....	711,923	42,805	13,837	12,513	781,078
Chemins vicinaux ordinaires :					
Réseau subventionné	911,521	90,273	211,619	1,083,587	2,300,000
Réseau non subventionné.....	195,025	186,765	1,333	1,428,499	1,811,622
Totaux.....	2,686,449	319,843	270,040	2,524,599	5,800,931

CHEMINS DE FER.

La Compagnie du Nord a continué d'expérimenter sur ses lignes divers appareils propres à augmenter les conditions de sécurité de la circulation, notamment les sémaphores de MM. Lartigue et et Tesse, les disques automatiques Moreau et un appareil enregistreur de la fermeture des disques à distance. Elle a en outre introduit successivement dans les locomotives les divers perfectionnements constatés par l'expérience. La consistance du matériel roulant a été augmentée pendant l'année 1874 de 68 locomotives et de 397 nouveaux véhicules; d'importantes commandes ont, de plus, été faites et sont en cours d'exécution.

La Compagnie a amélioré notablement pendant la même année le service de ses trains de voyageurs et a ainsi donné satisfaction à divers vœux émis par le Conseil général, dans ses précédentes sessions. Elle a créé:

1° Un train mixte (N° 459) de Busigny à Somain aasurant la correspondance à Busigny avec l'expresse (N° 25), venant de Paris et établissant une nouvelle correspondance vers Douai, Arras, Lille, Tourcoing, Calais et Dunkerque;

2° Un train partant de Valenciennes à 7 heures 45 m. du soir pour Quiévrain, où il est en correspondance avec un train pour Mons et Bruxelles;

3° Un train express (n° 46), partant de Lille à 6 heures 5m. du soir de Valenciennes à 5 heures 45 m. pour se fusionner à Longneau avec le train direct (n° 40), qui arrive à Paris à 11 heures 15 m. du soir.

4° Un train direct (n° 17) d'Amiens à Lille, en correspondance avec le train n° 17 de Paris à Boulogne.

Aucun accident d'une gravité exceptionnelle n'a eu lieu en 1874. — Les accidents ordinaires n'en ont pas moins été nombreux: dix-huit agents de la Compagnie, huit personnes étrangères au service et un voyageur ont été tués dans le département ou sont morts de leurs blessures; 143 agents, 7 personnes étrangères au service et 8 voyageurs ont été blessés. Ces accidents ont presque tous eu pour cause l'imprudence des victimes.

Le service des lignes concédées à d'autres Compagnies et en exploitation se fait régulièrement. Aucune plainte ne se produit.

La Compagnie du Nord continue les travaux qu'elle a entrepris entre Cambrai et Le Quesnoy, pour la construction du chemin de fer de Cambrai à Dour. Elle ne pourra les poursuivre au delà du

Quesnoy que quand le point de la frontière où les sections française et belge de cette ligne devront se réunir aura été déterminé par la Commission internationale, instituée à cet effet.

La même Compagnie continue également dans la banlieue de Lille et au territoire de La Madeleine les travaux de rectification de la ligne de Lille au littoral.

Le réseau du Nord-Est est en partie en exploitation; telles sont dans le département du Nord les lignes de Gravelines à Watten, d'Armentières à Berguette et la section d'Orchies à Somain du chemin de fer de Somain à Tourcoing et dans le Pas-de-Calais, la ligne de Boulogne à St-Omer.

La Compagnie de Picardie et Flandre continue les travaux de construction de chemins de fer de Cambrai à Épéhi, mais ces travaux ne pourront être complétés aux abords de Cambrai que quand le point de raccordement de cette ligne avec celle de Cambrai à Douai aura pu être déterminé.

La Compagnie de Lille à Valenciennes a mis en exploitation la ligne de St-Amand à Blanc-Misseron. Cette Compagnie et celle de Valenciennes à Douzies continuent, chacune de son coté, les formalités relatives à l'acquisition des terrains. Les travaux sont commencés sur la ligne de Valenciennes à Douzies.

Ont été déclarées d'utilité publique par décrets récents, les lignes ci-après:

De St-Waast-la-Haut à la ligne de Valenciennes à Douzies, concédée à M. de Carpentier (1);

D'Haubourdin à St-André, concédée à la Compagnie de Lille à Valenciennes (1);

De Bapaume à Marcoing, concédée à la Compagnie d'Achiet à Bapaume;

De Cambrai à Douai et d'Aubigny à Somain et Abscon, concédées à la Compagnie de Picardie et Flandre;

De Douai à Orchies et à la frontière, concédée à la Compagnie du Nord.

Le mouvement commercial sur les lignes exploitées a été assez régulier en 1874 et n'a donné lieu à aucune plainte sérieuse. La recette des péages dans les gares du département de la Compagnie du Nord a été pendant cette même année de 44,054,198 fr. 19 c.; elle s'était élevée en 1873 à 46,188,390 fr. 50 c., d'où résulte pour 1874 une différence en moins de 2,134,192 fr. 41 c. Cette diminution a particulièrement affecté les gares de la frontière ou voisines de la frontière. La recette de 1874 de 44,054,198 fr. 19 c. représente 27 p. % du produit total du réseau.

(1) Voir toutefois les renseignements ci-dessus à la suite du tableau des lignes concédées.

Ci-après le produit des péages dans les 61 gares de la Comgagnie du Nord :

Produits comparés des gares de la Compagnie des chemins de fer du Nord, situées dans le département.

Nos d'ordre.	GARES par ordre d'importance des produits.	PRODUITS. 1873.		1874.	
		fr.	c.	fr.	c.
1	Erquelinnes	8,622,683	72	7,841,449	50
2	Lille	5,104,752	66	5,340,316	89
3	Dunkerque	4,227,018	08	3,899,176	02
4	Quiévy	4,523,010	57	3,530,597	83
5	Somain	3,087,603	64	2,726,924	35
6	Valenciennes	2,086,021	59	1,834,769	34
7	Douai	1,964,646	92	1,747,290	08
8	Quiévrain	1,680,905	13	1,579,692	22
9	Lourches	1,465,445	37	1,472,076	61
10	Roubaix	1,504,249	11	1,450,174	71
11	Hautmont	1,314,823	65	1,294,116	26
12	Blandain	1,024,235	65	1,079,333	62
13	Cambrai	868,088	13	866,166	78
14	Mouscron	781,402	78	745,860	47
15	Pont-de-la-Deûle	560,485	62	743,073	25
16	Armentières	539,705	01	613,757	99
17	Tourcoing	529,947	58	566,025	79
18	Maubeuge	535,504	19	514,327	98
19	Fives	471,530	90	497,912	36
20	Raismes	423,136	53	461,283	72
21	Avesnes	306,828	44	374,461	48
22	Hazebrouck	331,190	18	310,693	88
23	Watten	216,277	56	308,438	77
24	Le Câteau	296,830	23	290,607	14
25	Fourmies	267,387	10	282,621	63
26	Landrecies	204,430	13	271,929	21
27	Aulnoye	256,732	23	268,071	23
28	Bergues	270,369	15	264,298	29
29	Jeumont	244,994	63	241,354	70
30	Caudry	201,636	01	216,555	41
31	Le Quesnoy	171,303	03	197,084	13
32	Seclin	170,144	66	183,229	76
33	Busigny	144,181	62	182,833	26

Nos d'ordre.	GARES par ordre d'importance des produits.	PRODUITS. 1873.		1874.	
		fr.	c.	fr.	c.
34	Sains	138,208	93	153,101	95
35	Blanc-Misseron	157,522	85	120,383	12
36	Montigny	128,470	50	116,890	86
37	Anor	135,263	77	113,681	19
38	Strazeele	133,061	95	113,082	41
39	Bouchain	120,692	01	110,654	73
40	Bailleul	101,857	31	104,986	99
41	Croix-Wasquehal	47,847	33	100,526	14
42	Frontière d'Anor	102,077	65	96,149	80
43	Iwuy	74,599	49	83,676	16
44	Cassel	71,056	83	68,342	58
45	Bertry	52,998	04	60,304	76
46	Esquelbecq	44,736	65	60,061	94
47	Ebblinghem	53,202	10	57,433	92
48	Steenwerck	50,501	31	54,262	30
49	Dompierre	24,840	86	46,176	44
50	Baisieux	34,235	87	44,981	08
51	Feignies	41,509	64	44,550	95
52	Arnèke	36,856	41	36,765	34
53	Wallers	33,786	65	36,633	46
54	Cattenières	35,838	35	35,966	32
55	Artres	30,705	46	34,211	34
56	Ascq	31,407	92	34,074	49
57	Thiennes	32,839	02	33,357	38
58	Pérenchies	33,739	32	29,609	15
59	Steenbecque	26,453	40	25,652	88
60	Onnaing	Pas ouvert.		21,743	01
61	Phalempin	16,479	08	20,429	74
	Totaux	46,188,390	50	44,054,198	09
	Différence en moins			2,134,192	41

La diminution des produits de 1874 sur ceux de 1875 est de plus d'un vingtième.

PORTS MARITIMES.

Le département du Nord possède deux ports, ceux de Dunkerque et de Gravelines, les seuls qui existent en France sur la mer du Nord.

Les renseignements ci-après feront connaître la consistance, l'étendue et l'importance du service de ces établissements.

Le service spécial des ports, phares et balises du Nord, comprend tout le développement des plages françaises de la mer du Nord sur une longueur de 32 à 33 kilomètres, ainsi que le balisage et l'éclairage de toute la zone du littoral s'étendant depuis la limite des eaux françaises à 16 ou 17 milles au large jusques par le travers de la pointe de Walde à 6 ou 7 milles au large sur une longueur totale de 30 milles marins ou 55 à 56 kilomètres en allant à peu près du N. E. au S. O.

Ce service comprend aussi l'entretien et l'amélioration de toutes les parties des ports ainsi que les manœuvres continues des écluses et des canaux constituant les artères de débouché à la mer qui servent à l'évacuation des eaux du pays et à la communication régulière entre les voies navigables de l'intérieur et les ports maritimes.

Le service des ports est divisé en deux arrondissements sous la direction d'un Ingénieur en chef résidant à Dunkerque, il comprend :

L'arrondissement maritime de Dunkerque ayant pour attributions le service du port avec celui des études, de l'éclairage et du balisage de la rade et des bancs de Flandre ;

L'arrondissement maritime de Gravelines comprenant le service du port avec celui de l'organisation, de l'entretien et des manœuvres des ouvrages à la mer destinés aux desséchements et à l'hygiène du littoral.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'État y possède un bassin à flot et de vastes établissements. Ce bassin a été remis à l'administration civile et reçoit les bâtiments de la marine marchande concurremment avec les autres bassins du port.

Gravelines, ce port de 3e ordre, situé à l'embouchure de l'Aa, se compose d'un chenal extérieur, d'un chenal intérieur et d'un port d'échouage. Leur longueur totale est d'environ 3,900 mètres et leur largeur moyenne de 50 à 60 mètres. Le tirant d'eau est de 5 m. en vives eaux et de 4 m. en mortes eaux.

Le décret du 14 novembre 1871 qui a autorisé les grands travaux d'amélioration entrepris au port de Dunkerque a affecté à leur exécution une somme de 15 millions. Ces travaux compren-

nent la construction d'un nouveau bassin à flot à l'ouest du port, l'élargissement du port d'échouage, l'établissement de deux formes de radoub, la reconstruction de l'écluse de la Citadelle, l'achèvement des quais du bassin du commerce, le déplacement des fortifications, etc. A l'aide des fonds avancés par la ville de Dunkerque ces travaux ont été activement poursuivis; les dépenses auxquelles ils ont donné lieu ont atteint, à la fin de l'année 1874, une somme de 11,500,000 fr. Il reste ainsi à dépenser, sur l'allocation de 15 millions accordée par le décret de 1861, 3,500,000 fr. qui ont reçu leur emploi en grande partie pendant la campagne de 1875.

Par sa position, le port de Dunkerque qui intéresse au plus haut point le commerce et l'industrie du département peut être appelé à un grand avenir. Mais il faut pour que cet avenir se réalise que des améliorations considérables y soient exécutées et que ses installations soient conservées dans le meilleur état. De grands efforts déjà ont été faits dans l'intérêt des premières. Aux travaux prescrits par la loi du 16 juillet 1845 ont succédé ceux autorisés par le décret du 14 juillet 1861. Ces travaux se poursuivent au moyen des avances de fonds faites à l'État par la ville de Dunkerque, mais la somme de 15 millions affectés à leur exécution va être épuisée sans qu'il ait été pourvu à toutes les prévisions des projets primitifs. De grandes dépenses restent donc à faire pour atteindre le but que le Gouvernement s'était promis. MM. les Ingénieurs les évaluent à 24,800,000 fr, et supposent qu'en ajournant les moins urgentes, les ouvrages à exécuter peuvent être réduits à 15 millions.

Dans ces circonstances la ville de Dunkerque a offert à l'État, afin de pourvoir aux besoins signalés l'avance d'une somme de 15 millions dans les conditions de ses avances précédentes et a soumis à l'Administration supérieure de concert avec la Chambre de Commerce un programme de travaux à exécuter au moyen de cette somme. Dans sa séance extraordinaire du 18 juin 1875, le Conseil Général a applaudi à l'offre de la ville de Dunkerque et a émis à l'unanimité un vœu instant pour son acceptation par le Gouvernement. Ces propositions ont été vivement appuyées et recommandées auprès de l'Administration supérieure par l'autorité préfectorale. Elles ont été accueillies par une loi du 14 juillet 1875, mais dans la limite d'une somme de 12,400,000 fr.

Une autre loi du même jour, 14 juillet 1875, a accepté les offres faites par le département et la Chambre de Commerce de Dunkerque d'une avance de fonds de 9,500,000 fr. pour la restauration des installations et ouvrages des ports de Dunkerque et Gravelines.

Des travaux importants s'exécutent également dans le port de Gravelines en vertu des décrets des 5 juin 1861, 18 janvier 1871 et 15 septembre 1867. Ils sont évalués à 2,541,041 fr. 85 c., et

ont pour objet, d'une part, l'affectation des fossés de la place à l'écoulement des eaux du pays, la reconstruction de l'écluse Vauban et l'établissement d'un barrage éclusé; d'autre part, l'organisation de moyens de halage et l'établissement de quais. — La municipalité de Gravelines à l'exemple de celle de Dunkerque intervient dans la seconde série des travaux par des avances de fonds. Les dépenses faites sur l'ensemble des ouvrages se sont élevées à la fin de 1874 à 2,130,000 fr. celles restant à faire représentent une somme de 411,021 fr. 85 c. dont 203,021 fr. 85 sur la première, et 108,000 sur la seconde série. Mais les sommes restant à dépenser ne suffiront pas pour terminer les ouvrages en cours et d'importantes ressources sont dès à présent reconnues nécessaires pour en assurer l'achèvement.

Le mouvement du port de Dunkerque a été moins important en 1874 qu'en 1873. Le nombre des navires entrés et sortis a été de 5,523, jaugeant ensemble 1,171,900 tonneaux et portant 878,341 tonnes de marchandises. Il en est résulté une diminution de 814 navires, de 135,664 tonneaux de jauge et de 258,373 tonnes de marchandises. Mais il ne faut pas perdre de vue que le trafic du port avait augmenté d'une manière toute exceptionnelle en 1873 par les arrivages considérables de houille et de grains qui s'y sont effectués. Les chiffres du mouvement de 1874 peuvent être considérés comme ayant un caractère normal.

Le tonnage moyen de chaque bâtiment s'est d'ailleurs élevé à 212 tonneaux en 1874; il n'avait été en 1873 que de 207 et n'excédait pas précédemment 180.

Ce nombre de 5,523 navires entrés et sortis en 1874 s'est divisé comme suit: français 2,035; étrangers 3,488. Ceux-ci l'emportent d'ordinaire sur les premiers.

Le mouvement du port de Gravelines ne s'est pas produit dans les mêmes conditions, Les navires entrés et sortis ont été au nombre de 605 contre 602 en 1873; le tonnage de ces navires a été de 55,077 en augmentation de 219 sur celui de l'année précédente, mais la charge effective des marchandises est restée inférieure de 2,539 tonnes à celle de l'année 1873. La différence n'a pas grande importance, mais le tonnage moyen a diminué d'une manière assez notable.

Le nombre des navires affectés à la pêche de la morue d'Islande a été à Dunkerque de 95 de 9,900 tonneaux de jauge, montés par 1,665 marins et à Gravelines de 6 avec 121 hommes d'équipage. Les produits ont été pour les premiers de 65,000 quintaux d'une valeur de 3,534,000 et pour les seconds de 5,400 quintaux évalués 274,000 fr.

La pêche côtière occupait à Dunkerque 100 bâtiments de 438 hommes d'équipage et à Gravelines 89 navires montés par 623 marins. Leur produit a été: pour Dunkerque de 8,609 quintaux

métriques d'une valeur de 860,973 fr.; pour Gravelines de 20,499 quintaux estimés 920,029 fr.

Le nombre des navires construits ou réparés et lancés en 1874 a été, à Dunkerque, de 8 jaugeant ensemble 1,357 tonneaux, à Gravelines, de 13 d'une capacité totale de 489 tonneaux.

Les navires naufragés ou échoués ont été au nombre de 23 dans les parages de Dunkerque et de 6 dans la circonscription de Gravelines. La perte éprouvée a été, pour les premiers, de 728,000 fr. et pour les seconds de 8,700 fr. On a eu à déplorer à Dunkerque la perte d'un des hommes et à Gravelines de quatre des hommes qui composaient les équipages des bateaux de pêche et embarcations, mais aucun des hommes des équipages des navires n'a péri.

NAVIGATION A VAPEUR SUR MER.

Les bateaux à vapeur français naviguant sur mer, qui ont leur station à Dunkerque, sont au nombre de 14, savoir :

NOMS des Navires.	Force en chevaux.	Capacité — Tonneaux.	STATIONS.	PASSAGERS. Maximum.	PASSAGERS. Transportés en 12 mois.
Albert.....	151	269	»	60	»
Jean-Bart...	136	419	Bordeaux et Méditerranée.	12	3
Flandre.....	59	120	Hâvre, Brest.	12	158
Nord.....	400	630	Bordeaux et Méditerranée.	10	»
Newa.....	140	207	Idem.	50	9
Fauconnier..	137	625	Bordeaux, Boulogne, Hâvre, Dieppe, Rochefort, Newcastle, Cardiff, Swasea, Sunderland.	4	»
Commerce...	138	71	Dunkerque.	Service du remorquage.	
Industrie....	50	57	Idem.	Id.	
Marine.....	171	92	Idem.	Id.	
Pilote.....	30	19	Idem.	Service du pilotage.	
Baliseur.....	59	69	Idem.	Service du balisage.	
Gravelinois..	49	32	Dunkerque, Calais.	»	
Charles (chpe)	17	18	St-Omer, Lille, Douai.	Remorquage de bélandres.	

BATEAUX A VAPEUR ÉTRANGERS AYANT AUSSI LEUR STATION A DUNKERQUE.

1° De Dunkerque à Londres par la Tamise, sir Robert Peel et lord John Russel;

2° De Dunkerque à Hull, service régulier les mercredi et samedi;

3° De Dunkerque à Leith-Edimbourg, steamers Marie Stuart et Paris;

4° De Dunkerque à Goole, steamers Colletis, Londos, Deva et Killarmey;

5° De Dunkerque à Newcastle, steamer Fusilier;

6° De Dunkerque à Rotterdam, steamer Prince d'Orange, tous les samedis.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Les canaux et rivières qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 28 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètres. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomenclature et leur description.

N° 1. *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer, et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N° 2. *Canal de la Colme.* — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24.180 mètres.

N° 3. *Canal de Bourbourg.* — Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessus du village de St-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21.030 mètres.

N° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* — Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,770 mètres.

N° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* — Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur dans le département du Nord, depuis Houtem (Belgique), jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,230 mètres.

N° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2e et 3e sections des Waeteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux et de 30 mètres de crête en crête.

N° 7. *Canal des Moeres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadstraete, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreete, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par les sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 3e section des Watteringues.

N° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N° 9. *Canal de Mardyck.* — Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de dérivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête de 64 mètres.

N° 10. *Canal de St-Omer et de Neuf-Fossé.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N° 12. *Canal de la Nieppe.* — Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois. Sa longuenr est de 9,335 mètres.

N° 13. *Canal d'Hazebrouck.*—Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N° 14. *Canal de Préavin.* — Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 2,181 mètres.

N° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre occupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N° 16. *Rivière de la Lawe.* — Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,300 mètres.

N° 17. *Canal de la Haute-Deûle.* — Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur dans le département, est de 46,200 mètres.

N° 18. *Rivière de la Basse-Deûle.* — Cette rivière qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse St-André et débouche dans la Lys, à Deulémont. Sa longueur est de 19,500 mètres.

N° 19. *Canal de La Bassée.* — Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée, et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.* — Ce canal construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine, après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N° 21. *Canal de Roubaix.* — Ce canal commence à la Basse-Deûle au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Ce canal, qui était resté à l'état d'impasse entre ses deux extrémités et Roubaix, est aujourd'hui entièrement terminé.

N° 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celle de Marchiennes et de St-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur dans le département, est de 43,150 mètres.

N° 23. *Rivière de l'Escaut.* — L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur dans le département, est de 63,065 mètres.

N° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerrannée et l'Océan. Son développement, de Cambrai à La Fère, est de 96,000 mètres. Sa longueur dans le département du Nord, est de 26,048 mètres.

N° 25. *Canal de la Sensée.*—Ce canal qui a son origine au bassin rond, sur l'Escaut fait communiquer l'Escaut, avec la Scarpe au moyen de trois écluses placées à Fressies, Gœulzin et Férin. Il fait suite au canal de St-Quentin, dont il est le complément nécessaire. La longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N° 26. *Canal de Mons à Condé.*—La longueur totale de ce canal est de 25,280 mètres. Son étendue, dans le département du Nord, est de 5,058 mètres.

N° 27. *Rivière de la Sambre canalisée.*—Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la frontière, est de 54,446 mètres.

N° 28. *Canal de jonction de la Sambre à l'Oise.* — Ce canal fait suite à la Sambre canalisée. Il a une longueur totale de 67,032 mètres, dont 13,202 dans le département.

Situation du service de la navigation intérieure.

Les canaux et rivières navigables existant dans le service du département sont au nombre de 17, dont :

Lignes de l'intérieur	315,230^{m}
Lignes de la Belgique sur Paris.	161,819
Ensemble	477,049^{m}

Sauf quelques unes d'entre elles dont l'entretien laisse plus ou

moins à désirer, ces voies sont généralement dans un état satisfaisant.

Le mouvement commercial sur ces lignes en 1874, présente des différences notables avec celui de l'année 1873. Il a augmenté presque partout et cette augmentation se traduit par un nombre de 423,340 tonnes. Il a cependant diminué sur plusieurs points : sur la Haute-Deûle, la Lys, les canaux d'Hazebrouck et de Bourbourg par suite de l'interruption de la navigation pendant deux mois pour l'exécution des travaux du canal d'Aire à La Bassée, sur le canal de Roubaix, par l'effet d'une pénurie d'eau produite pendant cinq mois par la sécheresse de l'été. — Sur le canal de Mons, l'Escaut et le canal de Saint-Quentin dont le trafic avait considérablement diminué en 1873, le mouvement a augmenté d'une manière assez sensible ; mais la Sambre a éprouvé une diminution importante, causée par une longue interruption de la navigation.

Ci-après le tableau du mouvement des canaux en 1874 :

DÉSIGNATION DES LIGNES.	TONNAGE	
	absolu.	moyen.
Canal de Mons	797122	789545
Escaut	2619644	1360739
Canal de Saint-Quentin	2552622	1710929
Sambre	»	550993
Canal de jonction de la Sambre à l'Oise	»	509990
Canal de la Sensée	849604	796665
Scarpe-Moyenne	919030	813637
Scarpe-Inférieure	336573	218332
Canal de la Haute-Deûle	1663872	863495
Basse-Deûle	522662	290701
Canal de Roubaix	57169	18133
La Lys	407254	208575
Canaux d'Hazebrouck	48976	16404
Canal de Bourbourg	529811	435042
Canal de la Haute-Colme	200064	154730
Canal de Bergues à Dunkerque	115631	113844
Canal de Dunkerque à Furnes	84789	72470
Canal de la Basse-Colme	76896	30113

Amélioration des canaux. — Nous avons fait connaître, dans notre dernier Annuaire, que le Conseil général, préoccupé de l'état d'imperfection des voies navigables qui mettent le centre du département en communication avec les ports de Dunkerque et de Gravelines, a offert de faire à l'Etat, avec le concours des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, l'avance d'une somme de 3,500,000fr. destinée à l'exécution des travaux d'amélioration et d'approfondissement à 2 m. des lignes qui s'étendent dans la direction indiquée. — Cette offre a été acceptée par une loi du 14 juillet 1875. Les travaux dont les projets ont été approuvés par M. le ministre des travaux publics et ont été adjugés seront commencés dans la campagne de 1876.

Halage. — Un décret en date du 19 juin 1875 organise le service du halage par chevaux sur les lignes navigables qui mettent Paris et le Nord de la France en communication avec la Belgique. Des dispositions sont prises pour l'établissement des relais, et les lots ont été adjugés en février 1376.

SERVICE HYDRAULIQUE.

La situation géographique du département, la grande richesse de son agriculture et l'immense développement de son industrie donnent une grande importance aux attributions de ce service qui se rapportent à sept groupes distincts, comprenant en deux séries :

Les desséchements, les curages, les irrigations et la mise en culture des terrains communaux :

Les usines à eau, le drainage et la pêche fluviale.

Desséchements. — Les desséchements terminés et à l'état d'entretien dans le département sont ceux ci-après :

		Superficie.
Wateringues de l'arrondissement de Dunkerque	1re section	9298
	2e —	10189
	3e —	8509
	4e — (y compris 8,750 hect. environ situés en Belgique)	10884
Les Moëres		2091
Prés Duhem, territoire d'Armentières		70
Vallée de la Scarpe, arrondissements de Douai et de Valenciennes		10792
Vallées de la Hayne et de l'Escaut		3697
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne		120
Marais de Bruay et de l'Epaix		340
Prairies de Flines-lez-Mortagne		140
Vallée de la Naville		416
Vallée de la Vergne		113
Vallée de la Haute-Sambre, rive gauche		64
— — rive droite		723
Vallée de la Moyenne-Sambre		74
— Basse-Sambre		»
Marais de la Haute-Deûle		1730
Marais de Bourlain et de Trith		192
	Total	59692

Les desséchements établis sont au nombre de quatorze; ils comprennent une superficie de 59,692 hectares, abstraction faite de celui de la Basse-Sambre qui n'a pas encore fonctionné. Tous, sauf celui-ci, sont terminés.

Ces desséchements fonctionnent régulièremeut et d'une manière convenable.

Les principaux sont ceux de Waeteringues, des vallées de la Scarpe, de la Hayne et de l'Escaut, de la Haute-Sambre et de la Haute-Deûle.

Les Waeteringues sont dans une situation généralement bonne; toutefois, la première et la quatrième sections éprouvent des difficultés pour l'écoulement des eaux des parties basses de leurs territoires. Pour la première on espère que l'amélioration générale de la navigation du bassin de l'Aa fournira prochainement à l'association les moyens de réaliser la création de débouchés directs à la mer dans le chenal de Gravelines. Pour la quatrième, la solution des difficultés existantes dépendrait principalement de la consolidation de la Digue du canal de Dunkerque à Furnes entre la frontière et le sas d'Houtem (Belgique). Par suite des instances de l'administration et des communications faites par la voie diplomatique, ce travail a été entrepris par l'administration belge. Il n'a pas été entièrement terminé, mais sur les nouvelles réclamations de l'autorité française, le gouvernement de ce pays a promis de prendre prochainement des mesures qui permettront d'atteindre le but d'une manière satisfaisante.

La situation est bonne pour les vallées de la Hayne et de l'Escaut et les marais de la Deûle. Elle l'est moins pour la vallée de la Scarpe; des travaux importants d'amélioration y sont nécessaires. L'association syndicale a présenté des projets pour la dérivation de la Rache et de la Traitoire dans la Scarpe. Ces projets sont en cours d'instruction.

Le syndicat de la Haute-Sambre, rive droite, a été réorganisé et fonctionne aujourd'hui régulièrement.

L'administration s'est occupée de l'organisation du syndicat d'entretien des marais de la Vergne dont les travaux sont depuis longtemps terminés. Un décret du 4 février 1876 a déterminé les formes de l'élection des syndics et les conditions du service.

Les curages de cours d'eau se font toujours avec soin chaque fois que le besoin en est signalé. Ceux effectués en 1874 ont embrassé une étendue de 728,785 mètres.

La superficie des terres drainées dans le département est de 39,757 h. 68 a.

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

Production pendant l'année **1874.**

HOUILLES.

NOMS des Mines.	Étendue de la surface concédée	NOMS des Compagnies exploitantes.	NOMBRE de puits d'extraction.	NOMBRE de puits d'épuisement	NOMBRE de puits d'aérage.	Ouvriers employés.	MACHINES. Nombre.	MACHINES. Force en chevaux.	Quantité du produit brut.
	hectares.								quint. métr.
Anzin.....	11851	Cie d'Anzin	14	4	8	7553	23	1770	11514835
Denain.....	1343	Id.....	1	»	1	707	1	50	832488
Raismes.....	1819	Id.....	3	1	2	1533	5	280	2467465
St-Saulve ...	2200	Id.....	1	»	1	1162	2	190	1644976
Fresnes.....	2073	Id	1	1	1	469	2	120	602343
Vieux-Condé.	3996	Id.....	1	1	2	1678	5	286	2567884
Odomez.....	315	Id.....	1	»	»	»	1	12	»
Aniche.....	11850	Cie d'Aniche ...	11	5	2	3203	19	1420	6244345
Douchy	3119	- de Douchy ...	7	»	»	1323	10	654	2612952
L'Escarpelle .	1721	- de la Scarpe..	3	»	»	1278	11	506	1865508
Vicoigne	1320	- de Vicoigne..	1	2	»	700	6	100	1313972
Escaupont...	110	- deThivencelles et Fresnes-M.	2	1	1	310	3	250	551517
Azincourt ...	2182	- d'Azincourt..	3	»	1	386	5	210	399616
Thivencelles.	981	- deThivencelles et Fresnes-M.	1	1	»	»	6	315	»
Bruille.....	103	- d'Anzin.....	»	»	»	»	»	»	»
Château-l'Abb	916	- de Vicoigne ..	»	»	»	»	»	»	»
Crespin	2812	- d'Anzin.....	»	»	»	»	»	»	»
Hasnon.....	1188	- d'Anzin.....	»	»	»	»	»	»	»
Marly.....	3313	- de Marly	»	»	»	»	»	»	»
Annœullin...	920	- d'Annœullin..	1	»	»	»	»	»	»
St-Aybert ...	155	- deThivencelles et Fresnes-M.	»	»	»	»	»	»	»
Totaux...	61518	.....	57	16	19	20302	91	6136	32607931

D'après ce tableau et par comparaison avec celui de l'année précédente, les extractions des Compagnies d'Anzin, Thivencelles et Fresnes-Midi, Vicoigne et Aniche ont diminué en 1874.

Celles des Compagnies de Douchy, d'Azincourt et de l'Escarpelle ont légèrement augmenté.

Le trait saillant de ce tableau est la grande diminution du chiffre de l'extraction de la Compagnie des mines d'Anzin. Il faut ajouter cependant que cette Compagnie a donné, en 1874, une grande impulsion à ses travaux préparatoires, car elle a fait 2,236 m. de bowettes au rocher, 2,182 m. de recoupages au rocher et 713 m. d'approfondissement de fosses.

Nul doute que ces travaux ne la mettent en mesure de donner aux extractions une activité suffisante pour compenser l'infériorité des produits de la dernière campagne.

Le bassin houiller du Nord a employé en 1874, 20,302 ouvriers dont 15,085 ouvriers du fond et 4,617 ouvriers du jour. Le chiffre de 1873 s'élevait à 19,267, savoir : du fond 14,938, du jour 4,329. La population ouvrière des mines a donc augmenté, en 1874, de 847 ouvriers du fond et 288 du jour ; ensemble 1,035.

La production de la houille par ouvrier du fond s'est élevée, en 1874, à 2,162 quintaux métriques, au lieu de 2,345 quintaux métriques, chiffre de 1873. Il en résulte une diminution de 183 quintaux métriques par ouvrier du fond.

Cette diminution s'est produite dans toutes les Compagnies, la Compagnie d'Azincourt exceptée. D'ordinaire ce sont les Compagnies d'Aniche et de l'Escarpelle qui tiennent la tête sous le rapport de la production par ouvrier du fond.

Les Compagnies houillères ont payé, en 1874, 21,124,085 fr. 19 c. à leurs ouvriers, soit en moyenne 1,040 fr. 48 c. par ouvrier du fond ou du jour.

Elles avaient payé, en 1873, 21,012,439 fr. 41 c., soit 1,090 fr. 60 c. par ouvrier.

La moyenne de 1874 est inférieure à celle de 1873 ; cette diminution ne provient pas d'une baisse sur le taux des salaires, mais à cette circonstance que l'ouvrier a un peu moins travaillé, la demande étant moins active.

Les concessions exploitées sont au nombre de 12 ; 8 autres ne le sont pas, mais, parmi ces dernières, trois sont l'objet de travaux préparatoires.

Les premières possèdent 72 fosses dont 47 sont en activité, 19 en réserve et 6 en creusement.

Les prix moyens de vente du quintal métrique de houille sur le carreau de la mine ont été, en 1874, les suivants :

Anzin, gras et 1/2 gras,	1fr.754	Douchy, gras,	1fr.817
Anzin, maigres,	1 598	Vicoigne, id.	1 503
Aniche, gras et 1/2 gras	1 718	Thivencelles, maig.	1 578
L'Escarpelle, idem,	1 568	Azincourt, gras,	1 581

Sauf en ce qui concerne la Compagnie de Douchy, les prix de vente ont généralement diminué en 1874 ; si pour la Compagnie d'Anzin il y a eu augmentation sur les gras et les demi-gras, il y a eu par contre diminution sur les maigres. Cette baisse, jointe à la diminution de l'extraction, fait penser que les bénéfices des Compagnies, en 1874, ont été plutôt inférieurs que supérieurs à ceux de 1873.

D'après les statistiques fournies par MM. les ingénieurs des mines, le département du Nord a consommé, en 1874, 41,200,000 quintaux métriques de houille. Ces houilles avaient les provenances suivantes :

Bassin du Nord.	19,200,000
Bassin du Pas-de-Calais.	9,000,000
Houilles belges	12,500,000
Houilles anglaises	500,000
Total.	41,200,000

La consommation du département s'était élevée, en 1873, à 43,139,390 quintaux métriques. Il y a donc eu diminution, en 1874, de 1,939,390 quintaux.

Cette différence en moins a porté sur les houilles du Pas-de-Calais, belges et anglaises. Le Nord a fourni à la consommation du département la même quantité en 1874 qu'en 1873.

L'extraction du bassin du Nord ayant baissé, en 1874, de 2,426,682 quintaux comparativement à 1873, on doit en conclure qu'en 1874 le bassin houiller du Nord a fourni cette quantité en moins aux départements voisins. Cette diminution du chiffre de la consommation ne prouve pas cependant que les usines aient eu moins d'activité en 1874 qu'en 1873

Ainsi que nous l'avons dit déjà, plusieurs Compagnies ont consacré, en 1874, une partie de leurs ressources à des travaux d'amélioration ou préparatoires ; telles sont les Compagnies d'Anzin, d'Aniche, de l'Escarpelle, de Douchy et d'Azincourt.

Au commencement de 1874 six concessions du bassin houiller du Nord étaient inexploitées, celles de Marly, Crespin, Annœullin, Hasnon, Bruille et Château-L'Abbaye. Cette situation s'est modifiée pendant l'année.

La Compagnie de Marly a commencé deux sondages.

Celle de Crespin en a commencé un et fait les préparatifs nécessaires pour creuser une fosse.

La nouvelle Compagnie d'Annœullin exécute des travaux d'épuisement afin de procéder à des recherches.

Quant aux concessions d'Hasnon, Bruille et Château-L'Abbaye, on n'y a encore exécuté aucun travail d'exploration.

Deux demandes en concession nouvelle dans le bassin du Nord ont été présentées. D'une part, celle de la Compagnie de Marchiennes qui n'a pas été accueillie par le Gouvernement; d'autre part, celle de la Compagnie de Courcelles-lez-Lens dont l'instruction est terminée et qui paraît en bonne voie.

Les Compagnies de Marly et de Crespin ont demandé, de leur côté, une extension de leur territoire.

Pendant l'année 1874, 42 ouvriers ont péri dans les travaux. La population ouvrière étant de 20,302, c'est une victime sur 483 ouvriers. En 1873, sur 19,267 ouvriers, le nombre des accidents suivis de mort n'avaient été que de 34, soit un sur 566.

TOURBIÈRES.

Il n'existe plus guère que celles des communes de Looberghe et de Lederzeele dans l'arrondissement de Dunkerque. Elles sont au nombre de six. Elles ont produit en 1874, 16,000 quintaux de tourbes à 1 fr. 01 c., prix de vente, soit une valeur de 16,160 fr. La production de 1873 avait été de 17,000 quintaux. Cette industrie est donc d'une très-minime importance et tend plutôt à diminuer qu'à s'accroître.

MINES ET MINIÈRES MÉTALLIQUES.

Les mines de Glageon et de Trélon et Ohain ont produit en 1874, 305,000 quintaux de minerais; la production de 1873 avait été de 372,005 quintaux. Ces produits sont livrés aux hauts fourneaux de Maubeuge, d'Aulnoye, de Denain et de Charleroy (Belgique).

Consistance des usines à fer.

Les principaux établissements de cette nature existant dans le département sont:

Les forges et hauts-fourneaux de Denain et d'Anzin, au nombre de 5, comprenant en outre 65 fours à puddler, 34 fours à réchauffer, 2 marteaux, 2 martinets, 11 marteaux pilons, 2 presses et 12 trains de laminoirs;

Les hauts-fourneaux de Maubeuge, au nombre de 4, comprenant en outre 4 cubilots, 48 fours à puddler, 16 fours à réchauffer, 4 marteaux pilons, presses et 9 trains de laminoirs;

Les laminoirs du Bois-du-Tilleul aussi à Maubeuge, comprenant 32 fours à pudder, 9 fours à réchauffer, 2 marteaux-pilons, 1 presse et 5 trains de laminoirs;

Les laminoirs Dorlodot à Maubeuge, possédant 10 fours à puddler. 6 fours à réchauffer, 3 marteaux-pilons, et 4 trains de laminoirs;

Ceux de Ferrière-la-Grande, appartenant à M. Dumont, comprenant 16 fours à puddler, 7 fours à réchauffer, 2 marteaux-pilons, 1 presse et 5 trains de laminoirs,

Les hauts-fourneaux de la Providence, à Hautmont, au nombre de 3, comprenant outre 1 four à réverbère, 3 cubilots, 31 fours à puddler, 17 fours à réchauffer, 3 marteaux, 2 marteaux-pilons et 10 trains de laminoirs;

Les laminoirs de St-Marcel à Hautmont, comprenant 2 cubilots, 43 fours à puddler, 10 fours à réchauffer, 2 marteaux-pilons et 4 trains de laminoirs;

Les laminoirs de l'Espérance à Louvroil, comprenant 20 fours à puddler, 10 fours à réchauffer, 2 marteaux-pilons, 1 presse et 7 trains de laminoirs;

Ceux de la Renaissance et de G. Dumont à Louvroil, contenant ensemble 19 fours à puddler, 5 fours à réchauffer, 2 marteaux-pilons et 5 trains de laminoirs;

109 autres établissements possèdent 4 hauts-fourneaux, 3 fours à réverbère, 159 cubilots, 100 fours à puddler, 1 foyer d'affinerie, 30 fours à réchauffer, 11 marteaux, 3 martinets, 22 marteaux-pilons, et 43 trains de laminoirs, outre divers appareils pour la fabrication de l'acier.

La consistance totale de ces divers établissements est de :

Fabrication et élaboration de la fonte.

Hauts-fourneaux	12
Fours à réverbère	4
Cubilots	168

Fabrication du fer.

Fours à puddler	352
Fours à réchauffer	144

Fabrication de l'acier.

Fours de cémentation	1
Fourneaux de fusion	4

Appareils pour l'étirage.

Marteaux	16
Martinets	5
Marteaux-pilons	55
Presses	7
Trains de laminoirs	79

La production des usines à fer dans le département du Nord est restée à peu près stationnaire

Mais les produits de la fonte d'affinage ont un peu augmenté.

La conséquence à en tirer est que les forges du département ont en 1874 acheté un peu moins de fonte dans les autres départements.

La production des fonderies en seconde fusion a été plus grande en 1874 qu'en 1873, ce qui tend à prouver qu'en 1874 l'industrie de la construction des machines a été plus active.

Enfin l'année 1874 a vu mettre en marche, à Denain, la magnifique usine que la Compagnie des forges d'Anzin et Denain a construite pour la fabrication des rails en acier Besmer.

Nous donnons dans le tableau suivant les chiffres se rapportant à l'industrie métallurgique en 1874 et 1873.

	1874.		1873.	
	Quantités.	Prix.	Quantités.	Prix.
Fontes d'affinage	1,244,340 q.m.	9fr. »	1,118,786 q.m.	13fr. »
Fers marchands	847,050 q.m.	25 »	905,600 q.m.	80 »
Rails	634,044	24 »	621,562	29 »
Fers spéciaux	322,242	24 50	274,538	30 »
Tôles	208,050	35 »	224,630	40 »
Total	2,015,783 q.m.	»	2,026,330 q.m.	»
Fontes seconde fusion	334,979 q.m.	25 »	300,800 q.m.	28 »

Le fait principal de ce tableau est la baisse de prix notable qui s'est produite en 1874, sur toutes les fontes et les fers.

Les prix de 1874 sont cependant encore bien supérieurs à ceux de 1869, et des quelques années précédentes.

USINE A ZINC.

La Compagnie royale asturienne, dont les usines sont à Dori-

gnies, a continué à se développer et a produit en 1874, 55,000 quintaux de zinc laminé.

APPAREILS A VAPEUR

Le département du Nord a eu en activité pendant l'année 1874, 2,630 usines mues par la vapeur. Ces usines comprenant 5,480 chaudières et 3,928 machines à vapeur ayant une force de 62,755 chevaux-vapeur.

Si on y ajoute les machines des Mines au nombre de 105 représentant au moins 12,850 chevaux-vapeur, on trouve que le département du Nord emploie pour les industries une force de 75,605 chevaux-vapeur.

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée le 31 décembre 1869, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département est de 953, dont:

Docteurs en médecine, 212; docteur en chirurgie, 1; officiers de santé, 269; sages-femmes élèves de la Maternité de Paris, 155; sages-femmes reçues par le jury médical, 125; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 63; pharmaciens reçus par le jury médical, 128.

VACCINE.

Le compte-rendu du service des vaccinations, en 1874, contient les renseignements ci-après:

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE		Proportion des vaccinations aux naissances.	Nombre des revaccinations.	Nombre d'individus atteints de la petite vérole	
	des naissances.	des vaccinations.			vaccinés	non vaccinés
Dunkerque.....	4544	3606	80 %	71	»	»
Hazebrouck.....	3622	1991	55 —	44	3	2
Lille.....	21109	12491	59 —	1165	51	42
Cambrai.....	5959	4546	76 —	91	5	1
Avesnes.....	4881	2462	50 —	246	»	»
Douai.....	3789	2763	73 —	41	»	»
Valenciennes.....	6302	4611	73 —	282	9	»
Totaux.....	50216	32470	65 %	1910	68	45

Les arrondissements dans lesquels les vaccinations ont été proportionnellement le plus nombreuses sont ceux de Dunkerque, Cambrai, Douai et Valenciennes. Les arrondissements d'Avesnes Hazebrouck et Lille, sont restés au-dessous de la moyenne.

En somme, le service de la vaccine a été aussi actif en 1874 qu'il ne l'avait été en 1873.

Les revaccinations ont été au nombre de 1910 et ont été surtout pratiquées dans l'arrondissement de Lille.

L'Administration et le Comité central de vaccine poursuivent leurs efforts et leurs encouragements afin de faire comprendre aux populations l'utilité de cette opération contre l'éventualité d'une maladie qui exerce particulièrement ses ravages sur les jeunes âges.

Nous donnons, ci-après, le nom du vaccinateur qui s'est le plus distingué, en 1874, dans chaque arrondissement :

Arrondissement de Dunkerque. — M. Faucon, docteur à Dunkerque, 807 vaccinations.

Arrondissement d'Hazebrouck. — M. Gras, officier de santé à Arnèke, 272.

Arrondissement de Lille. — Dame Desplanque-Dumoulin, sage-femme à Tourcoing, 739.

Arrondissement de Cambrai. — M. Dupas, officier de santé à Avesnes-lez-Aubert, 232.

Arrondissement d'Avesnes. — Dame Cordier-Martin, sage-femme à Maubeuge, 230.

Arrondissement de Douai. — Dame Dupret, sage-femme, à Douai, 268.

Arrondissement de Valenciennes. — M. Fauville, docteur en médecine, à Denain, 372.

SAGES FEMMES.

Le département entretient quatre bourses à l'école d'accouchement de Paris, les élèves qui sortent de cette école avec le titre de capacité s'établissent d'une manière utile dans les crmpagnes et même dans les villes. Un crédit de 1,500 fr. est en outre inscrit au budget départemental pour le traitement du professeur du cours d'accouchement à l'école préparatoire de médecine de Lille.

ALIÉNÉS.

Nous indiquons ci-après le mouvement de la population des asiles affectés au traitement des malades de cette catégorie dans le département pendant l'année 1874.

	ARMENTIÈRES (hommes).	BAILLEUL (femmes).	LOMMELET (hommes).	TOTAL.
Aliénés existant au 1er janvier	574	908	465	1947
Admis pendant l'année.....	176	183	108	467
	750	1091	573	2414
Sortis ou décédés pendant l'année	157	133	95	385
Restant le 31 décembre 1874..	593	958	478	2029

Dont : Hommes 1071
Femmes 958

Les 2414 aliénés qui ont séjourné en 1874 dans les asiles se divisaient ainsi qu'il suit suivant la nature des affections dont ils étaient atteints :

	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Folie simple.....	815	837	1652
Folie compliquée d'épilepsie.....	96	81	177
Folie paralytique.....	76	42	118
Démence sénile et démence organique ..	56	55	111
Idiotie et crétinisme.....	280	76	356
	1323	1091	2414

Comme on le voit, plus de deux tiers des malades sont atteints de folie simple. — Les cas de folie compliquée et de démence sénile ou organique forment un sixième du total. — Le surplus de la population des asiles se compose de crétins et idiots dont le nombre est beaucoup plus grand parmi les hommes que parmi les femmes.

Epidémies en 1874.

RAPPORT général sur les épidémies qui ont régné, en 1874, dans le département du Nord, par M. Pilat, médecin des épidémies de l'arrondissement de Lille.

Comme en 1873, l'état sanitaire du département a été assez satisfaisant en 1874. Les médecins des épidémies des arrondissements de Douai, d'Avesnes, de Valenciennes et de Dunkerque, n'ont eu, en effet, aucune mission officielle à remplir et ont envoyé des bulletins négatifs.

Dans l'arrondissement de Cambrai, la fièvre typhoïde s'est montrée à Haucourt avec une grande intensité. Elle s'y est déclarée en 1873 et n'a disparu que vers le mois de mai 1874. M. le docteur Chantreuil, médecin des épidémies, l'a suivie dans tout son développement. Ce village compte 405 habitants, près de la moitié ont été atteints, 12 malades seulement sont morts : 4 hommes, 3 femmes et 5 enfants. La maladie a été importée dans ce village par un jeune garçon venant d'une localité où régnait la fièvre typhoïde. Parmi les personnes atteintes, près des deux tiers n'avaient pas trente ans, et parmi ces dernières la plupart étaient des enfants. La fièvre typhoïde y a revêtu les formes muqueuse, ataxique et adynamique, mais sa bégninité, chez un grand nombre de sujets, explique le petit nombre de décès.

Dans quelques cas, M. Chantreuil a observé des hémorrhagies intestinales assez graves, mais peu de complication du côté des voies respiratoires. La mort a été causée, soit par des perforations intestinales, soit par des hémorrhagies ou des méningo-encéphalites.

Le traitement le plus efficace, dans la plupart des cas, a consisté dans l'usage des purgatifs, des éméto-cathartiques administrés jusqu'à cessation de la fièvre. La durée moyenne de la maladie a été de trois à quatre semaines.

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, M. Prévost a surtout attiré l'attention de l'administration sur une épidémie de croup et d'angine couenneuse qui a régné, pendant toute l'année, dans la commune de Wallon-Cappel.

M. Prévost fait précéder son travail d'un aperçu sur la topographie et la météorologie de l'arrondissement. La température a été, d'après ses observations, froide et humide pendant le premier semestre de l'année 1874, et les vents d'ouest et sud-ouest ont régné une partie de l'année. Mais ce n'est pas à leur influence que l'auteur croit devoir attribuer l'apparition et le développement de la maladie à Wallon-Cappel, mais bien à la contagion qui, ici,

a joué, paraît-il, un grand rôle. Il trace ensuite les principaux symptômes qu'on rencontre dans les différentes espèces d'angine couenneuse, tant chez les adultes que chez les enfants sur lesquels il sévit plus particulièrement.

Dans le tableau joint au mémoire de M. Prévost, la maladie présente deux périodes, la première, du mois d'août 1873 au 1er janvier 1874; parmi les 5 malades qu'elle comprend, 4 sont morts, dont un par suite d'une complication d'œdème de la glotte.

Dans la deuxième période, qui s'étend de juillet à octobre 1874, l'attention du rapporteur s'est fixée sur 16 malades; 5 sont morts de complication de croup et 11 ont guéri après avoir présenté des alternatives d'amélioration et de rechute pendant le cours de l'épidémie. Ici surtout la contagion a été évidente chez plusieurs malades qui sont décédés dans la même famille. M. Prévost a employé pour combattre les accidents de l'angine couenneuse les moyens médicaux ordinaires préconisés dans cette maladie sans avoir eu à s'en louer. Quant à la trachéotomie, dans les cas de croup, elle n'a pu être mise en pratique à cause du refus formel des parents de la laisser pratiquer.

En terminant son rapport, M. Prévost résume quelques précautions à prendre dans les épidémies semblables à celles qu'il a observées. La principale, et celle qui doit avoir l'effet le plus salutaire sur les résultats du traitement, c'est d'appeler le médecin dès le début de la maladie, afin qu'il puisse agir immédiatement, puis vient l'isolement des malades, l'entretien dans leur chambre d'un air pur et d'une température modérée; en cas de décès, par suite d'angine, il faudra laver la chambre à l'eau de chaux chlorurée, la peindre et la tapisser de nouveau. Malgré l'exécution rigoureuse de ces prescriptions, le rapporteur a vu la maladie se reproduire après six mois écoulés.

Dans l'arrondissement de Lille, trois maladies, la *scarlatine*, la *rougeole* et la *fièvre typhoïde*, s'y sont montrées sous la forme épidémique.

Dans quelques communes elles y ont été, en général, peu meurtrières. Mais l'administration supérieure n'étant prévenue par les maires que tardivement, et souvent quand tout danger est passé, nous n'avons reçu aucune mission pour nous rendre sur les lieux, de sorte que nous n'avons pu constater les faits qui se rattachent à ces épidémies, et n'avons que des renseignements très-imcomplets sur chacune d'elles,

La variole s'est montrée dans une seule commune, à Roncq, qui compte 5,490 habitants; sur 18 malades elles a fait 3 victimes. La rareté, dans l'arrondissement, des cas de variole dans ces dernières années, tient en partie à ce que, depuis les épidémies de

1868 et 1870, les vaccinations y sont pratiquées aujourd'hui par les médecins-vaccinateurs, avec plus d'exactitude et de zèle qu'auparavant; mais à Roncq, qui est habité par beaucoup de belges, on y rencontre des obstacles: beaucoup de parents se refusent encore à laisser vacciner leurs enfants, de là le développement de la variole dans quelques familles; nous ne possédons du reste aucun renseignement sur l'origine de cette petite épidémie, ni sur les caractères particuliers qu'elle a pu présenter dans son cours; nous savons seulement que sur 4 enfants atteints 3 ont succombé; les adultes ont tous guéri.

Dans cette même commune, la fièvre typhoïde qui, en 1872, avait fait de grands ravages, a reparu de nouveau cette année. 38 personnes ont été atteintes dans l'espace de quelques mois, 8 ont succombé. L'insalubrité de beaucoup d'habitations occupées par de nombreux ouvriers, l'encombrement dans quelques-unes, la nature du sol et la misère, en diminuant la résistance de l'organisme aux influences délétères, expliquent suffisamment la tendance qu'elle a à se développer, de préférence, sur certains points du département.

A Bois-Grenier, pays humide, sur 14 personnes atteintes, elle fait 4 victimes;

A Halluin, dont les conditions sanitaires sont les mêmes qu'à Roncq, situé prés de là, 53 personnes de tout âge et des deux sexes sont frappées, 17 succombent, la plupart à la forme ataxo-adynamique;

A Quesnoy-sur-Deûle, village, situé comme le nom l'indique, sur la Deûle, remarquable par l'altération de ses eaux mélangées aux résidus industriels des nombreux établissements situés sur ses rives, on compte 17 attaques et un seul décès.

Scarlatine. — Deux communes seulement ont présenté des cas sérieux de scarlatine. A Halluin, sur 20 attaques, il y a eu 4 décès, suite de complication d'angine couenneuse.

A Vendeville, sur 35 malades, 3 décès pour la même cause. Nous avons été appelé à visiter les malades au commencement de 1875, et avons adressé à l'administration supérieure un rapport sur le résultat de notre mission. Là, la contagion a joué un très-grand rôle dans l'extension de l'épidémie.

Rougeole. — Cette maladie s'est montrée sous la forme épidémique dans un grand nombre de communes; très-bénigne en général, elle a produit peu de décès. Les états qui nous ont été transmis ne donnent aucun détail sur les symptômes, la marche de la maladie et les complications survenues pendant son cours; à Roncq sur 12 attaques signalées, il y a eu 5 décès.

Nous terminons notre compte-rendu en signalant de nouveau les

imperfections qui existent dans le service des épidémies, surtout en ce qui regarde les documents fournis par les administrations locales, qui peuvent s'aider des renseignements pris auprès dss médecins qui exercent dans les communes rurales.

Epizooties en 1874.

RAPPORT au Conseil central de salubrité sur les maladies contagieuses épizootiques dans le département du Nord en 1874, *par M. Pollet, vétérinaire départemental.*

Les maladies contagieuses n'ont pas grandement affligé le département durant cette année 1874; celles qui se sont répandues sur une plus large surface, la péripneumonie et la fièvre aphtheuse, n'ont cependant pas alarmé notre population agricole.

M. Boulay, médecin-vétérinaire à Avesnes, dans un rapport intéressant, donne les détails les plus minutieux sur l'apparition de la péripneumonie, sa provenance, ses phases diverses et sa terminaison. Si cette maladie, malgré sa dissémination (M. Boulay déclare l'avoir combattue dans sept communes distinctes), a été promptement enrayée, c'est grâce à trois causes :

1° Aux Maires, qui ont fait respecter les arrêtés;

2° A l'affection elle-même qui s'est montrée assez bénigne;

3° Enfin, à l'inoculation qui a donné les meilleurs résultats.

C'est pourquoi l'anteur a insisté vivement auprès des propriétaires pour les engager à pratiquer l'inoculation préventive; et, après avoir accusé la Belgique d'avoir propagé la péripneumonie dans son arrondissement, M. Boulay demande qu'on récompense les efforts tentés pour pratiquer l'inoculation, comme on le fait en faveur de la vaccination.

M. Boulay a constaté un seul cas de morve; mais, ajoute-t-il, il n'est pas douteux que d'autres cas n'aient paru dans l'arrondissement. Seulement ses collègues n'en ont rien dit à la Sous-Prefecture. Il voudrait voir l'autorité de réagir contre ce qu'il appelle le mauvais vouloir de ses collègues.

La fièvre aphtheuse s'est rencontrée circonscrite et d'une virulence faible.

M. Boulay demande s'il n'y aurait pas possibilité de s'entendre avec la Belgique pour empêcher, par des mesures sanitaires, la communication des maladies contagieuses de l'un à l'autre territoire.

Le charbon a fait de nombreuves victimes. A Fourmies, chez le même herbager, douze bœufs gras ont succombé. Il semble que cette fièvre attaque de préférence les animaux les mieux en état. Les chaleurs continues et le manque d'eau sont les causes supposées des sinistres.

D'autre part, le froid l'aurait fait déclarer chez les veaux que les propriétaires ont laissés dans les prairies jusqu'à la fin d'automne.

Le charbon a frappé plusieurs chevaux qui en sont morts. L'homme lui-même ne fut pas préservé. Un homme et une femme ont succombé au charbon, par suite de manipulations imprudentes sur des cadavres charbonneux; et plusieurs personnes, piquées par les mouches, ont éprouvé les atteintes du mal.

Le seul traitement efficace, pour M. Boulay, c'est l'émigration. Les préparations iodées, qu'on a tant vantées, ne lui ont pas réussi.

Il termine son rapport en rappelant les lacunes laissées dans l'inspection des abattoirs municipaux. Il se plaint que le département ne veuille rien faire pour ce qu'il considère d'un intérêt majeur, puisqu'il s'agit de l'hygiène publique. C'est tellement urgent que, lui-même, a dû faire saisir plus de dix mille kil. de viande de toute sorte chez les bouchers peu scrupuleux de la santé d'autrui.

Il constate également que les affections contagieuses épizootiques sont souvent signalées sur les marchés, et il voit à regret que la plupart de ces marchés ne sont pas soumis à l'inspection d'un vétérinaire.

M. Obled, médecin-vétérinaire à Cambrai, rapporte que, dans son arrondissement, la morve a atteint le cheval, la péripneumonie et la fièvre aphtheuse l'espèce bovine.

La rage, chez le chien, dit M. Obled, s'est accrue considérablement depuis la fin de l'année 1873. Il croit nécessaire, pendant au moins trois mois (terme moyen de l'incubation de la rage), d'interdire la circulation, la divagation de tous les chiens d'une localité parcourue par un chien enragé.

M. Deleplanque, médecin-vétérinaire à Douai, indique, dans le tableau des maladies épizootiques, quatre communes où a paru la morve chez le cheval, savoir : Douai, Lambres, Courchelettes et Sin.

A Cuincy, la rage a eté constatée sur un chien.

M. Geerssen, médecin-vétérinaire à Bergues, déclare qu'aucune affection contagieuse n'a paru dans l'arrondissement de Dunkerque.

Hazebrouck n'a signalé aucune affection épizootique.

Dans l'arrondissement de Valenciennes, M. Huart, médecin-vétérinaire, a vu la morve chronique sur des chevaux de Trith, Prouvy, Bruai, Maing, Anzin, Verchain et Marly.

M. Huart dit que la péripneumonie a sévi dans toutes les communes, notamment dans les étables d'engraissement.

La fièvre aphtheuse a aussi fait visite à son arrondissement.

Je termine par l'arrondissement de Lille, où les maladies contagieuses ont paru sans autre gravité ni étendue qu'à l'ordinaire des années précédentes.

La morve dans les villes et le long des chemins de halage, sous ses deux états aiguë et chronique, a fait de nombreuses victimes.

La péripneumonie a établi chez nous son lieu d'élection ; en sorte que depuis sa première apparition, en 1825, elle n'a plus cessé de se montrer dans l'une ou dans l'autre de nos communes et souvent dans un grand nombre de localités à la fois.

Si l'inoculation préventive n'était pas pratiquée à chaque nouvelle rentrée dans les étables des laitiers qui habitent Lille ou les environs, cette maladie désastreuse les auraient tous conduits à la ruine. Aussi M. Boulay, d'Avesnes, a-t-il sagement fait en conseillant cette pratique dans son arrondissement. Il est vrai que la péripneumonie, comme du reste, la plupart des affections contagieuses, se trouvant pour ainsi dire acclimatée, n'a plus la force expansive qu'elle montrait autrefois à ses débuts. Elle a bien, de temps à autre, une virulence plus accentuée, mais elle ne possède plus cette acuité qui ravageait rapidement toute une grande étable, et se disséminait au loin dans la contrée.

La fièvre aphtheuse non plus ne semble pas vouloir nous quitter. Si non les bœufs, ce sont les porcs étrangers qui nous la rapportent. Heureusement, cette année, elle s'est montrée bénigne, et la mortalité fort restreinte. Mais elle entraîne toujours une perte sensible en lait et en viande.

La rage chez les chiens a fait peu de victimes.

En résumé, les affections contagieuses n'ont pas apporté de trouble au sein de nos campagnes.

Nous ferons remarquer que ce qui vient d'être relaté provient exclusivement des relations puisées dans la clientèle propre de chacun des vétérinaires chargés de communiquer à l'administration des documents qu'ils possèdent sur les maladies contagieuses. Il est donc de toute impossibilité d'établir une statistique, même approximative, des épizooties dans le département. A ce sujet, j'exprimerai encore aujourd'hui le regret que la proposition d'organisation, que j'ai soumise l'année dernière à la sagesse de l'autorité, n'ait pas été admise.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

Classe de 1874

Le nombre de jeunes gens maintenus sur les listes du tirage par le conseil de révision a été par subdivision de région comme suit :

Subdivision de Lille (arrond.)	3,282
id. de Valenciennes (arrond.). . .	1,531
id. de Cambrai (arrondissements de Cambrai et de Douai.)	2,887
id. d'Avesnes (arrondissement) . .	1,863
id. de Dunkerque (arrondiss. de Dunkerque et d"Hazebrouck.) . . .	1,847
Total. . . .	10,610

Ces jeunes gens ont tous été examinés par le conseil de révision. 1086 d'entre eux ayant été exemptés pour infirmités, la liste départementale du recensement s'est trouvée réduite à 9,524 hommes que le conseil a répartis de la manière suivante :

Première partie de la liste dn recensement. — Jeunes gens déclarés propres au service militaire.

Service actif.	5,122

Deuxième partie. — Dispensés en vertu de l'art. 17 de la loi du 27 juillet 1872 :

Soutiens de famille	702	1,640
Aînés de deux frères concourant au même tirage.	5	
Frères de militaires.	933	

Troisième partie. — Jeunes gens conditionnellement dispensés en vertu de l'article 20 :

Elèves de l'école polytechnique.	6	
Voués à l'enseignement.	59	
Elèves ecclésiastiques du culte catholique	64	
Jeunes gens auxquels il a été fait application de l'art. 21 de la loi:		
Engagés volontaires de 5 ans	657	1,248
Engagés conditionnels d'un an	373	
Jeunes gens liés au service dans les armées de terre ou de mer en vertu d'un brevet ou d'une commission:		
Inscrits maritimes	88	
Quatrième partie. — Jeunes gens classés dans le service auxiliaire		707
Cinquième partie. — Jeunes gens ajournés à un an . . .		807
Total de la liste du recrutement.		9,524

Parmi les jeunes gens classés dans le service actif, 205 ont été dispensés comme soutiens de famille, en vertu de l'art. 22 de la loi, 5 ont obtenu des sursis d'appel et 2 sont décédés.

Détails sur l'instruction des jeunes gens maintenus sur les listes de tirage.

Ne sachant ni lire ni écrire	2,270
Sachant lire seulement.	173
Sachant lire et écrire.	1,483
Sachant lire, écrire et compter.	6,637
Bacheliers ès-lettres, bacheliers ès-sciences	88
Dont on n'a pu vérifier l'instruction.	259
Total.	10,610

Indication de la taille des jeunes gens du service actif.

Ayant moins de 1 m. 54	20
Ayant de 1 m. 54 à 1 m. 62.	1,081
Ayant de 1 m. 63 à 1 m. 66. , ...	1,446
Ayant de 1 m. 67 à 1 m. 69	871
Ayant de 1 m. 70 à 1 m. 72.	787
Ayant au delà de cette dernière taille (1 m. 73 et au-dessus)	878
Dont on n'a pu connaître la taille. . . .	39
Total.	5,122

Renseignements généraux sur les opérations du recrutement.

Les tableaux de recensement ont été établis et publiés dans les délais prescrits par la loi. Ce double et important travail se fait généralement avec beaucoup de soin.

Lors de la vérification des tableaux de recensement qui a précédé le tirage au sort, le nombre des inscriptions retranchées a été de 28 et celui des inscriptions ajoutées de 26. A l'exception d'un jeune homme rayé comme étranger, le Conseil de révision n'a eu à opérer de radiations que pour cause de décès et d'indignité.

Les fils et petits fils d'étrangers que les maires n'ont pas portés sur les tableaux de recensement en raison de leur origine sont au nombre de 1,046; quatre autres ont été rayés après le tirage; ensemble . . . . . 1,090.

Le nombre de ceux qui ont réclamé ou accepté la qualité de français a été de . . . . . 68.

Parmi eux, 32 ont été compris dans la 1re partie de la liste du recrutement, 10 exemptés pour infirmités, 9 ajournés, 2 déclarés propre au service auxiliaire, 5 dispensés comme soutiens de famille et 10 annotés comme en réclamation au même titre.

La loi du 16 décembre 1874 dont les résultats seront d'obliger les petits-fils d'étrangers à satisfaire à la loi sur le recrutement soit en France soit dans leur pays d'origine a été très favorablement accueillie dans le département du Nord.

52 omis des classes de 1865, 1870, 1871, 1872 et 1873, ont concouru au tirage de la classe de 1874.

Nous avons donné plus haut des détails sur l'instruction des jeunes gens de la classe. Ces renseignements laissent désirer à cet égard un progrès plus sensible. L'état stationnaire qu'ils constatent tient à ce que les enfants trouvent facilement du travail proportionné à leur âge dans les nombreux établissements industriels du département. La nouvelle loi sur le travail des enfants dans les manufactures est appelée à rendre de grands services à ce sujet.

Aucune erreur ou irrégularité n'a été commise dans les opérations du tirage, et tout s'est passé dans le plus grand ordre. — L'esprit de la population n'a donné lieu, nulle part, à aucune remarque défavorable.

Le Conseil de révision a opéré dans tous les chefs-lieux de can-

ton. — Son itinéraire a été exactement suivi sans qu'il se soit produit le moindre retard. Aussi toutes les opérations se sont accomplies sans incident de nature à troubler l'ordre ni le calme des séances.

Deux médecins militaires ont été désignés pour assister le Conseil de révision; ils se sont parfaitement acquittés de leur mission.

Le nombre des séances pendant 51 jours a été de 64. Le Préfet les a présidées toutes, sauf celles des cantons de Lille et d'un canton rural du même arrondissement.

Les décisions rendues par le Conseil de révision ont été au nombre de 10,610 et n'ont donné lieu à aucun incident.

Les jeunes gens ont été convoqués dans le délai prescrits. 10,516 se sont présentés ou fait représenter; 45 autres ne se sont pas présentés. — 49 ont été autorisés à se faire visiter au lieu de leur résidence.

Le Conseil de révision a eu à statuer sur 300 jeunes gens de la classe de 1872 ajournés de nouveau en 1873, et sur 1027 sujets ajournés de la classe de 1873. — 91 des premiers et 438 des seconds ont été déclarés propres au service armé ; 120 de 1872 et 110 de 1873 ont été classés dans le service auxiliaire ; 373 de 1873 ont été ajournés à une troisième visite; enfin 42 des premiers et 104 des seconds ont été exemptés pour infirmités.

807 jeunes gens de la classe de 1874 ont été ajournés à un nouvel examen.

Il y a eu moins d'ajournés, mais plus d'exemptés que pour la classe de 1873

Le nombre des jeunes gens inscrits sur la première partie de la liste du recrutement a été de 5122. Sur ce nombre 5 ont demandé des sursis d'appel ; ces demandes ont toutes été accueillies par le Conseil de révision.

Il n'y a eu aucune substitution.

Les listes du recrutement cantonal ont été closes le 12 juin 1875.

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Les corps des sapeurs-pompiers sont nombreux dans le département. Nous indiquons ci-après l'état de leur matériel.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE de communes pourvues de pompes.	NOMBRE de pompes possédées par les communes.
Dunkerque	16	40
Hazebrouck	19	37
Lille	98	187
Cambrai	53	69
Avesnes	61	84
Douai	40	58
Valenciennes	66	96
Totaux	353	568

Cette situation indique 8 pompes de plus et 8 communes pourvus de pompes de plus que l'année précédente.

Lille compte un bataillon composé de six compagnies d'un effectif total de 500 hommes.

PRISONS.

Il existe dans le département une maison centrale de détention, une maison correctionnelle départementale, sept maisons d'arrêt et neuf dépôts de sûreté.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de ce nom, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les hommes sont surveillés par les gardiens, tous anciens militaires, et les enfants par les frères de Saint-Joseph.

La maison correctionnelle y a été installée.

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale; les jeunes détenus y sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT.

MAISON CENTRALE DE LOOS

Le nombre de détenus était, au 31 décembre 1875, de 1,325 savoir :

Criminels	136
Correctionnels à plus d'une année d'emprisonnement.	1,189
Total	1,325

La plupart de ces condamnés sont employés à divers travaux.

Les détenus provenaient des départements ci-après : Nord, 508; Pas-de-Calais, 182; Aisne, 182; Somme, 206; Oise, 150; Seine, 47; Marne, 6; Ardennes, 60; Seine-Inférieure, 55; Seine-et-Marne, 2; Gironde, 1; Cher, 1; Eure, 5; Haute-Marne, 1; Eure, 3; Calvados, 2; Meuse, 1.

ÉTABLISSEMENT D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

Colonie agricole de St-Bernard, à Sequedin, annexe de la maison centrale.

Les jeunes gens détenus placés dans cet établissement étaient au nombre de 367 au 31 décembre 1875.

Ils sont employés aux travaux de la ferme établie dans les dépendances de la colonie.

MAISON CORRECTIONNELLE DÉPARTEMENTALE DE LOOS.

Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous. — Population. — Hommes 50

MAISONS D'ARRÊT.

Population au 31 décembre 1875.

	hommes	femmes	total
Dunkerque	67	13	80
Hazebrouck	36	12	48
Lille	263	89	352
Cambrai	79	14	93
Avesnes	82	18	100
Douai	126	47	173
Valenciennes	75	11	86
Totaux	728	204	932

Récapitulation.

Maison centrale	1,425
Établissements d'éducation correctionnelle	367
Maison correctionnelle départementale	50
Maison d'arrêt et dépôts de sûreté	932
Total de la population des prisons	2,774

Dépôt de mendicité.

Un décret du 15 juin 1867 dispose que le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon (Aisne), recevra les mendiants du département du Nord.

Par arrêté du 4 juillet, même année, approuvé, le 16, par M. le Ministre de l'Intérieur, M. le Préfet a rendu cette mesure exécutoire à dater du 1er août suivant.

La mendicité est, en conséquence, interdite dans toute l'étendue du département.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES.

Toutes les communes du département sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires, pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

Ces impositions ont eu pour objet, en 1874 :

1° Le traitement des gardes-champêtres ;
2° Le service des dépenses municipales ordinaires ;
3° Le service ordinaire du culte paroissial ;
4° Le service ordinaire de l'instruction publique ;
5° Le service des chemins vicinaux ;
6° Des travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.

OCTROIS.

Les communes comptent en outre parmi leurs ressources les produits des octrois. Nous indiquons ci-après les localités dans lesquelles des octrois sont établis et le montant du revenu net fourni par cette nature d'impôt sur les consommations afférentes à l'année 1874.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	50,294
Bourbourg-Ville	14,708
Bourbourg-Campagne	8,891
Coudekerque-Branche	3,886
Dunkerque	469,773
Gravelines	35,431
Hondschoote	12,233

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	77,303
Cassel	17,682
Estaires	36,651
Hazebrouck	92,740
La Gorgue	9,627
Merville	39,647
Morbecque	9,461
Steenvoorde	12,786
Vieux-Berquin	7,622

Arrondissement de Lille.

Annœullin	11,879
Armentières	222,244
La Bassée	17,763
Bois-Grenier	2,828
Chapelle-d'Armentières	9,248
Comines	11,446
Erquinghem-Lys	4,084
Halluin	17,787
Haubourdin	22,138
Houplines	12,170
La Madeleine	21,370
Loos	17,756
Lomme	10,461
Lannoy	11,587
Lille	2,772,198
Roncq	8,886
Quesnoy-sur-Deûle	14,206
Roubaix	1,063,806
Seclin	21,876
Tourcoing	401,035
Wambrechies	15,848

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	274,710
Le Câteau	90,233
Solesmes	36,825

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes	47,536
Bavai	9,060
Fourmies	35,518
Hautmont	22,724
Landrecies	18,074
Maubeuge	120,093
Le Quesnoy	35,721
Solre-le-Château	13,273

Arrondissement de Douai.

Aniche	18,284
Douai	385,775
Orchies	9,373

Arrondissement de Valenciennes.

Amand (St-)	45,175
Anzin	65,194
Condé	26,206
Fresnes	20,083
Lourches	21,513
Denain	98,960
Valenciennes	382,674
Vieux-Condé	18,180

Récapitulation par arrondiss^ts

Dunkerque	595,216
Hazebrouck	303,489
Lille	4,690,646
Cambrai	404,768
Avesnes	304,999
Douai	413,432
Valenciennes	677,985
	7,384,505

Le produit des octrois avait été, en 1873, de 7,255,041 fr. — Il y a eu augmentation de 129,464 fr.

Le produit de 1874, comparé à la population, donne, pour les villes et communes soumises à cet impôt, une taxe moyenne d'environ 25 fr. par habitant.

Taxe municipale sur les chiens.

La taxe municipale sur les chiens est réglée comme suit pour le département du Nord, par décret du 9 janvier 1856 :

Dans la ville de Lille.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	10 »
	chiens de garde	2 »
Dans les autres communes.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	8 »
	chiens de garde	2 »

ASSISTANCE PUBLIQUE.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Population, Ressources et Dépenses des établissements hospitaliers pendant l'année 1874.

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DE LITS.				RECETTES de toute nature.	DÉPENSES de toute nature.	FONDS LIBRES.
	Malades.	Vieillards.	Enfants.	TOTAL.			
Arrondissement de Dunkerque.							
Bergues	28	72	50	150	142399	65400	5782
Bollezeele	10	36	8	54	18256	16405	75
Bourbourg	13	50	44	107	61747	52339	6953
Dunkerque	113	203	90	406	158530	162024	7917
Gravelines	»	32	»	32	9180	7856	314
Hondschoote	»	26	4	30	7089	6805	365
Arrondissement d'Hazebrouck.							
Bailleul (Hospice)	»	100	24	124	40153	40683	»
Bailleul (Hôpital)	46	»	»	46			
Cassel (Hospice)	»	36	»	36	13769	13773	»
Cassel (Pauvre-Ecole)	»	»	36	36			
Estaires	»	40	»	40	6902	6675	678
Haverskerque	»	8	»	8	1200	1200	»
Hazebrouck (Hospice)	»	75	50	125	32274	32140	1234
Hazebrouck (Hôpital)	14	»	»	14			
La Gorgue	15	»	»	15	17371	17819	515
Merville	»	17	»	17	7751	8010	843
Morbecque	»	24	»	24	3299	3692	88
Steenbecque	»	11	1	12	1215	1215	65
Steenvoorde	»	44	»	44	14635	14481	835
Steenwerck	10	51	5	66	13749	14987	3496
Vieux-Berquin	»	22	»	22	3408	2972	201
Arrondissement de Lille.							
Armentières	40	70	100	210	194280	195002	3166
Bondues	2	46	20	68	14510	13058	4326
Bousbecque	»	12	»	12	2214	2022	393
Comines	28	64	»	92	25490	29408	10033
Erquinghem-Lys	»	»	»	»	2319	»	»
Halluin	»	36	»	36	9410	8144	784

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DE LITS.				RECETTES de toute nature.	DÉPENSES de toute nature.	FONDS LIBRES.
	Malades.	Vieillards.	Enfants.	TOTAL.			
Haubourdin	11	23	»	34	33918	30683	9513
Houplines	»	22	»	22	6126	6098	4693
La Bassée	»	36	19	55	15088	20670	16196
La Chapelle-d'Arment	2	17	»	19	57729	53517	1075
Lille — Hospice-Général	»	1130	100	1230	1816353	2048511	551840
Lille — Hôp. St-Sauveur	499	»	»	499			
Lille — Vx.-Hommes et Bleuets	»	94	56	150			
Lille — Hospice Gantois	»	172	»	172			
Lille — Hospice Stappaert	»	»	60	60			
Lille — Hôpital St-Roch	35	»	»	35			
Linselles	»	40	»	40	12988	14053	1203
Loos	»	20	»	20	8924	7265	»
Marcq-en-Barœul	25	»	»	25	6236	6465	589
Quesnoy-sur-Deûle	»	33	»	33	12465	12015	6925
Roncq	»	20	»	20	3474	3403	»
Roubaix — Hosp. Général	»	118	134	252	418930	413370	52368
Roubaix — Hôpital	150	»	»	150			
Seclin (hôpital)	52	78	»	130	70607	51818	30326
Tourcoing — Hosp Génér	»	120	151	271	171035	151866	»
Tourcoing — Hôpital	78	»	»	78			
Wambrechies	»	36	»	30	8057	8553	180
Wattrelos	20	46	40	106	25192	22962	1615
Arrondissement de Cambrai.							
Cambrai — Hosp. Général	127	276	56	459	269091	242160	236649
Cambrai — Hôp. St-Julien	30	»	»	30			
Cambrai — Hice Vanderburch	»	»	100	100	»	»	»
Le Câteau (hôp. Paturle)	30	»	»	30	11538	10415	11024
Solesmes	2	17	»	19	3909	3909	»
Arrondissement d'Avesnes.							
Avesnes	»	24	»	24	33383	29098	10386
Bavai	»	14	»	14	5293	4893	419
Landrecies	»	52	»	52	22593	21152	14586
Le Quesnoy	25	40	60	125	51025	44704	18194
Maubeuge	102	45	25	172	31941	33035	993
Solre-le-Château	»	7	»	7	697	776	156
Arrondissement de Douai.							
Douai — Hosp.-Général	»	415	115	530	299595	319589	124491
Douai — Hôtel-Dieu	130	»	»	130		76964	
Orchies	20	28	18	66	31000	22710	9000

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DE LITS.				RECETTES de toute nature.	DÉPENSES de toute nature.	FONDS LIBRES.
	Malades.	Vieillards.	Enfants.	TOTAL.			
Arrondissement de Valenciennes.							
Bouchain	7	18	»	25	50272	42076	3198
Condé	»	20	»	20	5674	8713	4339
St-Amand — Hospice	10	81	16	107	41789	30292	22649
St-Amand — Orphelins	»	»	25	25		10993	
Valenciennes — Hosp.-Général	»	400	30	430	466286	495847	197365
Valenciennes — Hôtel-Dieu	122	»	»	122			
Valenciennes — Hôtellerie	»	10	»	10			
Valenciennes — Chartriers	»	47	»	47			
Valenciennes — Orphelins	»	»	40	40			
Totaux	1796	4574	1477	7847	4755959	4905437	1383009

La population des hospices et hôpitaux est à la population générale du département dans la proportion de 1 pour 175 habitants.

Par délibération du 4 septembre 1866 et conformément à l'art. 3 de la loi du 7 août 1851, le Conseil général a désigné les hospices et hôpitaux ci-après dans lesquels les malades et incurables indigents des communes privées d'établissements hospitaliers peuvent être admis moyennant un prix de journée, savoir:

Arrondissement de Lille: Lille, Roubaix, Seclin, Armentières et Tourcoing.

Arrondissement d'Avesnes: Maubeuge et Le Quesnoy;

Arrondissement de Cambrai: Cambrai;

Arrondissement de Douai: Douai;

Arrondissement de Dunkerque: Dunkerque et Bergues;

Arrondissement d'Hazebrouck: Hazebrouck, Bailleul, Cassel et Merville.

Arrondissement de Valenciennes: Valenciennes et Saint-Amand.

La désignation des hospices de Cassel et de Merville pour le traitement des malades des communes de leurs cantons a été faite par le Conseil général dans sa session d'août 1875.

Depuis plusieurs années, le département inscrit à son budget

un crédit pour aider les communes pauvres à placer leurs malades ou incurables dans un hôpital ou hospice voisin. Cette mesure produit de bons résultats et permet de faire profiter les campagnes des dispositions de la loi du 7 août 1851. L'administration s'attache à ne l'appliquer qu'en faveur des malades appartenant à des communes pauvres qui ne peuvent, à défaut de ressources, leur procurer les soins nécessaires.

Un crédit est également ouvert au budget départemental pour secourir les indigents sans domicile de secours connu, qui tombent malades dans des communes privées d'établissements hospitaliers.

ENFANTS ASSISTÉS.

Cette catégorie d'indigents se compose des enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres. Ces enfants sont confiés aux soins et à la tutelle des Commissions administratives des hospices des villes de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes. Ils sont élevés en nourrice jusqu'à l'âge de douze ans aux frais du département avec le concours des communes, et restent après cet âge à la charge des établissements hospitaliers.

Le nombre comparatif des pupilles de l'assistance publique en 1873 et 1874 s'établit comme suit :

	31 DÉCEMBRE	
	1873.	1874.
Enfants trouvés.....	15	11
Enfants abandonnés.....	616	549
Orphelins pauvres.....	225	199
	856	759
A quoi viennent s'ajouter :		
Les pupilles de 12 à 21 ans.....	585	630
Les enfants secourus temporairement..	324	404
Total.....	1765	1793

Il en résulte une diminution de 97 sur les premières classes et une augmentation de 125 sur les deux dernières. En résumé l'augmentation est de 28.

Les enfants sont fréquemment visités par les agents du service d'inspection. Les soins médicaux leur sont donnés par les médecins des bureaux de bienfaisance. Tous fréquentent, suivant leur âge, les salles d'asile et les écoles communales. Ils assistent aux offices religieux et suivent les instructions religieuses à l'église.

Les Comités de patronage fonctionnent dans beaucoup de communes. Cette institution produit de bons résultats.

Les dépenses du service se sont élevées en 1874 à 188,437 fr. 17 et se sont ainsi réparties :

Dépenses intérieures	40,470,42
Dépenses extérieures	147,966,75
Ensemble.	188,437,17
Dont : à la charge de l'État 1 cinquième . . .	8,004,77
à la charge des communes 4/5e	29,593,35
à la charge de l'État pour dépenses d'enfants d'origine étrangère	» »
à la charge de divers départements . .	797,24
à la charge du département du Nord . .	150,041,81
Total. . . .	188,437,17

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Ces établissements sont au nombre de 637 dans le département. Le nombre des communes étant de 661, il en résulte que 24 d'entr'elles sont privées de bureaux de secours.

Le nombre des individus régulièrement secourus, en 1873, s'est élevé à 265,706.

Les veuves et les chefs de famille surchargés d'enfants en bas âge reçoivent, dans beaucoup de communes, des secours de loyer, et dans certains cas quelques secours en argent.

Les vieillards, les infirmes et les orphelins sont placés en pension, autant que possible, dans les communes où ils ont droit à l'assistance publique et de préférence chez leurs parents.

Les malades indigents sont soignés à domicile par des médecins que les administrations charitables rétribuent à cet effet, et reçoivent, en outre de ces administrations les secours spéciaux que leur état réclame. Quelquefois, les malades sont placés dans les hôpitaux des villes voisines aux frais du bureau de bienfaisance

SECOURS EN CAS D'EXTRÊME MISÈRE.

Un crédit pour cette destination est inscrit au budget départemental. Par l'emploi opportun de ce secours, l'administration parvient à localiser de plus en plus les indigents dans leurs communes respectives et prévient ainsi la mendicité et le vagabondage. Elle ne néglige rien, d'ailleurs, pour recommander d'assurer partout du travail et des secours, dans de sages limites, aux individus qui prétendent ne pouvoir trouver leur subsistance. La charité publique et la charité privée rivalisent de zèle pour seconder les efforts de l'autorité.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Résumé des opérations de l'année **1874**.

VILLES dans lesquelles les établissements sont situés.	ENGAGEMENTS.		DÉGAGEMENTS.		VENTES.	
	Nombre d'articles.	Sommes prêtées.	Nombre d'articles.	Sommes qui avaient été prêtées.	Nombre d'articles.	Produits.
Dunkerque	38387	408633	32785	350112	2175	28978
Lille.....	266091	1673309	268066	1669724	7129	97591
Roubaix	47320	438062	46860	430477	2498	34295
Cambrai	17393	79925	19359	90165	1832	13454
Douai.....	28941	169135	27660	162821	1156	8905
Valenciennes	40833	324807	38353	287330	1440	11979
Totaux.....	438955	3093931	433083	2990093	16230	197902

Le mouvement des Monts-de-Piété qui avait augmenté pendant les trois années précédentes s'est accentué davantage en 1874. Le nombre des engagements et celui des dégagements se sont notablement accrus.

L'importance des prêts et des remboursements a été également supérieure à celle de l'année 1873.

A Lille toutefois le montant des sommes prêtées a fléchi, bien que le nombre des emprnnts ait augmenté.

Un fait analogue s'est produit à Cambrai; le montant des remboursements a été moindre bien que le nombre des dégagement ait augmenté.

La valeur moyenne des gages reçus a été de 7 fr. 05 c. et celle des nantissements retirés de 6 fr. 90 c.

Le produit moyen des gages vendus s'est élevé à 12 fr. 11 c.

Les bénéfices réalisés par ces établissements en 1874 se sont élevés: à Dunkerque à 4,654 fr., Lille à 3,084 fr., Roubaix à 7,304 fr., Cambrai à 751 fr., Douai à 2,750 fr. Valenciennes est resté en perte.

L'intérêt des prêts a été maintenu au taux des années précédentes, savoir: Dunkerque, 14 p. %; Lille, 9 p. %; Roubaix, 14 p. %; Cambrai, 12 p. %; Douai, 10 p. %; Valenciennes, 7 1/2 p. %.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Les caisses d'épargne étaient dans le département, en 1876, au nombre de 27, réparties entre les arrondissements, ainsi qu'il suit:

Dunkerque, 4; Hazebrouck, 6; Lille, 6; Cambrai, 5; Avesnes, 1; Douai, 1; Valenciennes, 1.

Il y existait en outre 36 succursales en sorte que le nombre des dépôts était porté à 63.

Le mouvement des caisses d'épargne a donné en 1874 les résultats consignés dans le tableau suivant:

VILLES où sont situées les Caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS existant au 1er janvier 1874.	ouverts pendant l'année.	reçus par transfert	soldés pendant l'année.	restant au 31 déc. 1874.	SOLDE DÛ aux déposants au 1er janvier 1874.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	CRÉDITS des livrets ouverts par suite de transferts.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année tant en rentes qu'en argent.	SOLDE DÛ aux déposants au 31 décembre 1874.
Armentières ...	1307	210	4	116	1405	508610	141722	33	18229	»	162130	506465
Avesnes.....	3286	340	30	213	3443	751583	353557	8128	27916	30	327996	813218
Bailleul.....	2682	190	3	146	2729	892398	202239	1342	32854	894	219745	909982
Bergues.....	2801	213	1	184	2831	793186	301313	22	29656	»	274026	850148
Bourbourg	1106	104	1	59	1152	239273	82228	926	8835	170	87063	244368
Cambrai	6232	980	33	732	6513	1916164	657252	6382	70321	72	667204	1982987
Cassel	751	121	3	112	763	302748	94684	1496	11332	2283	88953	323589
Câteau (Le)....	286	55	1	44	298	56948	18069	291	1852	»	24216	52944
Clary.....	397	67	1	21	444	79223	49342	43	3320	»	27389	104539
Comines.....	798	127	»	110	815	427610	86284	»	14743	»	83386	445252
Douai.....	10776	1779	17	1141	11431	3762841	1178236	8604	281250	80	1046440	4184572
Dunkerque	8978	694	18	438	9252	1915884	879549	6687	73587	571	745997	2130281
Estaires.....	349	39	»	27	361	69497	14853	»	2323	»	13403	73269
Etrœungt.....	561	59	»	3	617	69217	87896	»	2926	»	48991	111048
Gravelines.....	648	67	1	30	686	145507	45673	73	4826	»	56403	139677
Hazebrouck....	1726	138	5	123	1746	446810	128546	1909	16529	1060	124552	470302
Iwuy	511	75	»	36	550	182520	64778	»	6592	»	67317	186573
La Bassée.....	405	36	1	49	393	193262	24513	808	6420	281	38737	186548
Landrecies	1163	104	3	64	1206	189251	76324	1155	8148	»	75278	199604
Lille.....	21328	2766	82	2478	21698	6217773	1720772	22693	231408	4667	1649547	6547797
Maubeuge.....	4519	761	13	274	5019	1356076	651618	4186	53605	»	464135	1601350
Merville.....	489	28	»	29	488	117217	27820	»	4011	»	26057	122991
Roubaix.....	7503	1621	11	888	8247	3171217	955966	1773	121449	562	713224	3537744
Solesmes.....	415	68	3	74	412	142531	46626	346	5370	»	36783	158090
Steenvoorde...	607	48	1	59	597	169122	47476	125	5576	»	74494	147805
Tourcoing.....	4817	777	9	409	5194	2370855	667718	3883	92063	77	452751	2681846
Valenciennes...	10458	1997	35	1266	11224	3141642	1009448	12220	109582	»	934396	3338497
	94899	13464	276	9125	99514	29628963	9614504	83126	1244723	10749	8530582	32051484

Le mouvement ascendant des Caisses d'épargne a continué en 1874. Les versements qui avaient été, en 1873, de 8,589,215 fr., se sont élevés en 1874 à 9,614,504 fr. et le solde dû aux déposants s'est élevé au 31 décembre à 32,051,484 fr. en augmentation de 2,412,171 fr. sur celui du 31 décembre 1873.

Le nombre des versements a été de 86,957 et celui des remboursements de 32,754. La moyenne est, pour les premiers, de 110 fr. 56 c. et, pour les seconds, de 236 fr. 35 c.

La division des livrets et des crédits par classes de quotité était au 31 décembre 1874 celle ci-après :

	Livrets.	Crédits.
500 fr. et au-dessus.	70,724	8,553,403
501 à 800	12,868	7,913,254
801 à 1000.	8,214	7,496,966
1001 et au-dessus	7,708	8,087,859
Totaux. . . .	99,514	32,051,482

Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année et dont le nombre a été de 13,464 se divisent comme suit par classes de déposants :

	Livrets.	Crédits.
Ouvriers	4,578	893,550
Domestiques.	1,127	163,851
Employés.	491	90,199
Militaires et Marins.	419	54,S12
Professions diverses.	3,152	739,789
Mineurs	3,687	378,854
Sociétés de secours mutuels . .	10	12,169
Totaux. . .	13,464	2,333,145

Le compte des rentes sur l'État achetées au nom des déposants s'établit d'après le détail suivant :

408 déposants avaient laissé aux caisses d'épargne, au premier janvier 1874, 438 inscriptions, montant ensemble à 10,396 fr. 935 autres titres de rente, d'une valeur totale de 40,061 ont été achetées pendant l'année, tant d'office que sur demandes au nom de 910 déposants ; 7 autres, s'élevant à 213 fr., sont arrivés par transfert. — Ensemble 1,380 titres montant à 50,670 fr.

955 titres, montant ensemble à 40,518 fr., ont eté retirés par 907 personnes.

Il est resté aux caisses, au 31 décembre, 425 inscriptions appartenant à 414 titulaires, et d'une valeur de 10,152 fr.

La fortune particulière des Caisses d'épargne du département était au 31 décembre 1874, de 12,242,968 fr. dont en fonds de dotation 1,136,171. fr. et en fonds de réserve 106,797 fr.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

SOCIÉTÉS APPROUVÉES.

Ces sociétés étaient, au 31 décembre 1874, au nombre de 201 et réparties entre les arrondissements de la manière suivante:

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de Sociétés.	NOMBRE de Membres		Secours accordés aux malades.	Honoraires des médecins.	Frais pharmaceutiques.	TOTAL des secours.
		honoraires.	participants.				
Dunkerque.....	4	206	598	4200	2003	3717	9920
Hazebrouck.....	22	1036	3041	14173	3330	4072	21575
Lille.....	136	3225	19851	133513	29469	29484	192466
Cambrai	6	352	564	5472	1905	3441	10818
Avesnes.....	4	252	721	4734	1735	1714	8183
Douai.....	12	564	2435	11921	3563	5027	20511
Valenciennes	17	1005	6206	35695	2773	3519	41987
Totaux.....	201	6700	33806	209708	44778	50974	305460

Le nombre de ces sociétés est diminué de 3; celui des sociétaires s'est augmenté de 947, pendant l'année 1874.

Les recettes se sont élevées au chiffre important de 455,095 fr. et les dépenses de toute nature à 305,460 fr.; d'où un excédant de recettes de 149,625 fr.

L'avoir des sociétés a également augmenté de 199,943 fr.; de 1,552,383 fr. qu'il était au 31 décembre 1873, il s'est élevé à 1,752,327 au 31 décembre 1874, dont 568,160 en capitaux placés et 1,184,167 fr. à la Caisse des retraites.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Enseignement supérieur.

Comme nous l'avons fait connaître dans la première partie de cet Annuaire, il existe :

A Douai, une Faculté des lettres et une Faculté de droit ;

A Lille, une Faculté des sciences et une École préparatoire de médecine et de pharmacie.

Ces écoles reçoivent de nombreuses inscriptions.

Enseignement secondaire.

L'état ci-après indique le nombre des élèves des lycées nationaux et des collèges communaux, pendant l'année 1875-1876 :

VILLES où les établissements sont situés.		Pensionnaires.	Demi-pensionnaires.	Externes.	TOTAL.
LYCÉES	Lille	292	68	127	487
	Douai	322	52	151	525
COLLÉGES	Dunkerque	50	35	190	275
	Bailleul	94	7	98	199
	Cassel	8	32	24	64
	Estaires	6	2	34	42
	Hazebrouck	23	»	102	125
	Armentières	169	10	40	219
	Tourcoing	185	48	230	463
	Cambrai	161	40	151	352
	Câteau (Le)	7	2	111	120
	Avesnes	84	2	75	161
	Maubeuge	70	22	68	160
	Le Quesnoy	124	6	40	170
	Saint-Amand	11	1	82	94
	Condé	19	5	53	77
	Valenciennes	120	48	156	324
	Totaux	1745	380	1732	3857

Enseignement primaire.

Extrait du Rapport sur la situation du service de M. Anthoine, ✻, Inspecteur d'Académie.

STATISTIQUE.

A la fin de l'année 1874, les 661 communes du département du Nord avaient ensemble 1,270 écoles publiques, 16 de plus qu'à la fin de 1873.

Le nombre des communes dépourvues d'écoles était encore de 19, mais 17 de ces communes étaient régulièrement réunies à d'autres pour l'entretien d'une école ; 2 seulement restaient privées de toute institution scolaire.

Ces 1,270 écoles publiques comprenaient 568 écoles spéciales aux garçons, 529 spéciales aux filles, 173 mixtes. Sur ces 173 mixtes, 57 appartenaient à des communes de plus de 500 habitants.

Il y avait encore 123 communes où une classe, sous un même maître, renfermait plus de 80 élèves et parfois ces élèves étaient des deux sexes ; cependant 24 postes d'adjoints avaient été créés dans le cours de l'année, c'est-à-dire 24 de ces classes dédoublées.

A ces 1,270 écoles publiques, il faut ajouter 361 écoles libres avec diminution de 9 sur l'année précédente, 94 spéciales aux garçons, 267 spéciales aux filles.

Salles d'asile. — Il y avait, à la fin de 1874, 266 salles d'asile dont 158 étaient publiques et 108 libres ; 17 ont été ouvertes dans l'année, 16 publiques, 1 libre : 66 étaient dirigées par des laïques, 200 par des congreganistes. 46,157 enfants, 1,158 de plus que l'année précédente, avaient fréquenté les salles d'asile ; 34,343, les salles d'asile publiques, 11,814, les salles d'asile libres.

Personnel. — Le personnel de nos écoles publiques comprend 1,270 titulaires (727 instituteurs et 543 institutrices), et 1,190 adjoints et adjointes.

De ces 1,270 titulaires, 920 étaient laïques (663 instituteurs et 257 institutrices), et 340 congréganistes (64 instituteurs et 286 institutrices).

Les instituteurs titulaires, laïques et congréganistes sont tous brevetés, les institutrices laïques sont également toutes brevetées, sauf 3 nommées à titre provisoire ; des 266 institutrices congréganistes, 3 seulement ont le brevet.

Population. — Les écoles publiques ont, en 1874, compté 182,304 enfants : 89,423 dans les écoles de garçons, 80,655 dans les écoles de filles, 12,226 dans les écoles mixtes ; l'augmentation sur l'année précédente a été de 2,046.

De ces 182,304 enfants, 65,813 ont été reçus comme payants, 115,491 comme gratuits.

102,236 ont été inscrits dans les écoles laïques, 80,068 dans les écoles congréganistes.

Au chiffre des élèves des écoles publiques, il faut ajouter celui écoles libres, 37,105, avec augmentation de 311 sur l'année précédente, et on arrive au total de 219,409 représentant le nombre des enfants qui, dans le département du Nord, reçoivent l'instruction primaire.

Près de 10,000 enfants resteraient encore privés de toute instruction. On comprend, du reste, combien ce chiffre est difficile à établir dans les cités populeuses.

Cours d'adultes. — Durant la saison d'hiver 1873-74, il y a eu 537 déclarations de cours d'adultes; diminution sur l'année précédente, 16. Ces cours auraient eu 17,980 auditeurs; diminution, 109. En somme, la situation est restée à peu près telle qu'elle était, je le constate à la louange des instituteurs; ils ont continué les mêmes efforts sans recevoir les mêmes encouragements. Les ressources dont dispose l'Administration sont singulièrement restreintes depuis que l'Etat se refuse à venir à notre aide; et pourtant l'effort qu'imposent aux maîtres les cours d'adultes est de ceux qui doivent être encouragés et soutenus. Il serait urgent que l'Etat rendît au département du Nord le secours dont il a joui primitivement ou tout au moins qu'il lui accordât, ne serait-ce qu'à titre d'encouragement, une somme équivalente à celle qui est inscrite au budget départemental: il y va de l'avenir de nos cours d'adultes.

Écoles dominicales. — Les écoles dominicales ont été au nombre de 181 (40 pour les hommes et 141 pour les femmes): 815 hommes et 5,814 femmes les ont suivies; ces chiffres comparés à ceux de l'année précédente, indiquent pour les hommes une légère diminution, pour les femmes une augmentation marquée.

Écoles du midi. — Je n'insiste pas sur les cours du midi qui fatiguent nos maîtres et ne donnent que de très-pauvres résultats; la nouvelle loi sur le travail des enfants dans les manufactures va rendre nécessaire une nouvelle organisation.

Bibliothèques. — Les bibliothèques du département du Nord, le 31 décembre 1874, étaient au nombre de 385, soit 22 de plus que l'année précédente à la même date; elles possédaient 42,001 volumes, soit en plus 3,232. Les dons et souscriptions s'étaient élevés de 8,903 fr. 52 c. à 9,225 fr. 28 c., augmentation: 321 fr. 76 c. Sur ces 385 bibliothèques, 279 étaient notées comme suivies, 106 comme non suivies, 366 comme bien tenues, 19 comme mal tenues. 40,509 livres avaient été prêtés: 1,511 de

plus qu'en 1873. A première vue, ces chiffres pourraient faire illusion, car ils sont tous en progrès sur ceux de l'année précédente; mais, après un moment d'examen, on s'aperçoit qu'avec 22 bibliothèques nouvelles et 3,232 volumes nouveaux il n'y a eu que 1,511 prêts de plus et que 42,001 volumes n'ont donné que 40,509 lecteurs. En 1873, le chiffre des lecteurs (38,998) était légèrement supérieur à celui des volumes (38,769); en 1874, il a été inférieur.

Caisses d'épargne scolaires. — Ce rapport annuel fera mention, pour la première fois, des caisses d'épargne scolaires, destinées à répandre parmi les enfants des classes laborieuses l'habitude et le goût de l'économie. Cette institution est à ses débuts; les développements qu'elle a pris en peu de temps répondent de l'avenir: 44 caisses d'épargne scolaires fonctionnent déjà, 25,299 fr. 85 c. ont été versés pour 1,190 enfants.

Résumé. — Ainsi, 16 écoles et 17 salles d'asile ouvertes; en plus dans nos écoles, 2,046 élèves, dans nos asiles 1,158, 24 postes d'adjoints et d'adjointes créés, une quarantaine de caisses d'épargne fondées, tel est le gain que nous a apporté l'année 1874; mais elle nous a laissé environ 10,000 enfants sans instruction, 57 écoles à ouvrir dans des communes qui, ayant plus de 500 âmes, ne possèdent qu'une école mixte; 123 classes où sont réunis plus de 80 élèves. J'ai cru bon de dégager ces chiffres comme conclusion et enseignement de cette étude statistique.

Nombre des écoles publiques :

Garçons	Laïques	503
	Congréganistes	65
Mixtes	Laïques	166
	Congréganistes	7
Filles	Laïques	251
	Congréganistes	278
	Total	1270

Nombre des écoles libres :

Garçons	Laïques	49
	Congréganistes	37
Mixtes	Laïques	8
	Congréganistes	»
Filles	Laïques	106
	Congréganistes	161
	Total	1631

Nombre des écoles mixtes tenues par des { hommes . . . . 160 / femmes. 13

Nombre des élèves des écoles publiques :

			Payants.	Gratuits.	Total.
Garçons	Laïques		28987	38767	67754
	Congréganistes.		2527	19143	21669
Mixtes	Laïques	Garçons	3311	3120	6431
		Filles	2303	2721	5024
	Congréganistes.	Garçons	155	222	377
		Filles	164	230	394
Filles.	Laïques		11574	16477	28051
	Congréganistes.		16793	35811	52604
	Totaux		65813	116491	182304

Nombre des élèves des écoles libres :

			Payants.	Gratuits.	Total.
Garçons	Laïques		2552	719	3271
	Congréganistes.		4080	1678	5758
Mixtes	Laïques	Garçons	76	185	261
		Filles	43	147	190
	Congréganistes.	Garçons	»	»	»
		Filles	»	»	»
Filles.	Laïques		6979	377	7356
	Congréganistes.		14675	5594	20269
	Totaux		28405	8700	37105
	Totaux généraux		94218	125191	219409

Salles d'asile.

Publiques	Laïques.	46	158
	Congréganistes.	112	
Libres.	Laïques.	20	108
	Congréganistes	88	
	Total		266

Nombre d'enfants reçus dans les salles d'asile :

		Payants.	Gratuits.	Total.
Publiques	Laïques	1403	6938	8341
	Congréganistes	5170	20832	26002
Libres	Laïques	1866	281	2147
	Congréganistes	5650	4017	9667
	Totaux	14089	32068	46157

Cours d'adultes.

		Payants.	Gratuits.	Total.
Publics	Hommes	57	368	425
	Femmes	13	81	94
Libres	Hommes	6	6	12
	Femmes	2	4	6
	Totaux	78	459	537

Auditeurs des cours :

		Payants.	Gratuits.	Total.
Publics	Hommes	1684	12524	14208
	Femmes	247	2667	2914
Libres	Hommes	118	537	655
	Femmes	48	155	203
	Totaux	2097	15383	17980

Total des établissements scolaires réguliers (écoles et asiles) . 1897
Total général des elèves 265566
Enfants encore privés de toute instruction 12275

Communes dépourvues d'écoles.

1° Communes réunies à d'autres pour l'entretien d'une école . . . 17
2° Communes non réunies et n'ayant pas d'école 2
3° Communes ayant une école mixte. 173
4° Communes ayant une seule école et une population de 500 habitants et au-dessus 57
5° Communes n'ayant qu'une classe fréquentée par plus de 80 élèves 123

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1876.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS.	CONTRIBUTIONS				TOTAL.
	foncière. (1)	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	
Dunkerque.....	492573	141378	141070	317087	1092108
Hazebrouck	439094	95439	101888	114840	751261
Lille.....	1681460	783883	994535	2411620	5871498
Cambrai	598306	165848	152971	350260	1267385
Avesnes	724322	176223	157187	448029	1505761
Douai.....	496134	134873	127882	260880	1019769
Valenciennes	679178	196023	178902	435247	1489350
Totaux.....	5111067	1693667	1854435	4337963	12997132

PERCEPTIONS.

Les perceptions des contributions directes du département sont au nombre de 128. Elles sont divisées en cinq classes d'après leurs

(1) Y compris 67,341 fr. formant le principal afférent aux propriétés de l'État qui, aux termes de la loi, contribuent aux impositions départementales et communales.

produits, savoir : 1re classe, de 8,000 francs et au-dessus ; 2e, de 5,000 à 8,000 ; 3e, de 3,600 à 5,000 ; 4e, de 2,400 à 3,600 ; 5e, de 2,400 et au-dessous.

Voici le tableau de ce classement :

Nos d'ordre	DÉSIGNATION des Perceptions.	Arrondissements.
	1re *Classe.*	
1	Roubaix	L
2	Lille (4e division)	L
3	Lille (extra-muros)	L
4	Halluin	L
5	Armentières	L
6	Tourcoing	L
7	Lille (1re division)	L
8	Denain	V
9	Valenciennes	V
10	Lille (3e division)	L
11	Haubourdin	L
12	Lille (2e division)	L
13	Dunkerque	Dk
14	Anzin	V
15	Douchy	V
16	Solesmes	C
17	Maubeuge	A
18	Douai	D
19	Rouvignies	V
20	Clary	C
21	Croix	L
22	Cambrai	C
23	Fourmies	A
24	Avesnes-lez-Aubert	C
25	Lewarde	D
26	Marcq-en-Barœul	L
27	Masnières	C
28	Saint-André	L
29	Condé	V
30	Bouchain	V
31	Annœullin	L
32	Mons-en-Pevèle	L
33	Le Câteau	C
34	Gouzeaucourt	C
35	Somain	D
36	Fresnes	V
37	Comines	L
38	Pont-à-Marcq	L
39	Marly	V
40	Teteghem	Dk
41	Wormhoudt	Dk
42	Orchies	D
43	Famars	V
44	Méteren	H
45	Raismes	V
46	Onnaing	V
47	La Bassée	L
48	Landas	D
	2e *Classe.*	
49	Lannoy	L
50	Hazebrouck	H
51	Templeuve	L
52	Châtillon	C
53	Cuincy	D
54	Haussy	C
55	Raches	D
56	Sin	D
57	Landrecies	A
58	Villers-Pol	A
59	Seclin	L
60	Quesnoy-sur-Deûle	L
61	Ligny	C
62	Cysoing	L
63	Gravelines	Dk
64	Inchy	C
65	Iwuy	C
66	Fournes	L
67	Englefontaine	A
68	Ebblinghem	H
69	Arleux	D
70	Bourbourg	Dk
71	Bugnicourt	D
72	Lecelles	V
73	Steenwerck	H
74	Walincourt	C
75	Eecke	H
76	Le Quesnoy	A
77	Bavai	A

Nos d'ordre	DÉSIGNATION des Perceptions.	Arrondissements.
78	Bollezeele	Dk
79	Saint-Amand	V
80	Arnêke	H
81	Houplines	L
82	Gommegnies	A
83	Avesnes	A
84	Avesnelles	A
85	Hondschoote	Dk
86	Morbecque	H
87	Neuville-Saint-Remi	C
88	Wattignies	L
89	Marquillies	A
90	Cassel	H
91	Annappes	L
92	Santes	L
93	Berlaimont	A
94	Rexpoëde	Dk
95	Solre-le-Château	A
96	Vendegies-sur-Écaillon	C
97	Baisieux	L
98	Abancourt	C
99	Steenvoorde	H
100	Beauvois	V
101	Sains	A
102	Estaires	H
103	Jeumont	A
104	Estourmel	C
	3e *Classe.*	
105	Mœuvres	C
106	Cartignies	A
107	Petite-Synthe	Dk
108	Merville	H
109	Villers-sire-Nicole	A
110	Bailleul	H
111	Bergues	Dk
112	Trélon	A
113	La Longueville	A
114	Cauroir	C
115	Marchiennes	D
116	Pitgam	Dk
117	Looberghe	Dk
118	Quaedypre	Dk
119	Etrœungt	A
120	Ennetières-en-Weppes	L
121	Beaufort	A
122	Pecquencourt	D
	4e *Classe.*	
123	Pont-sur-Sambre	A
124	Cousolre	A
125	Watten	Dk
126	St-Waast	A
127	Eppe-Sauvage	A
	5e *Classe.*	
128	Dourlers	A

AGRICULTURE.

RÉCOLTES.

L'économie rurale est portée à un très-haut degré dans le département du Nord. Il fournit à la culture une étendue de 475,000 hectares, dont 360,000 en terres labourables, sur une superficie totale de 567,864 hectares.

Les récoltes en grains et farineux ont donné en 1875 les produits indiqués ci-après :

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiple, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1875.	Produit par hectare en 1875.	Produit total de chaque espèce de grains en 1875.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1875.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment	135364	1,84	12,76	12,66	23,30	3223878	75
Méteil	2504	2,02	12,12	13,15	26,56	66506	68
Seigle	11105	2,00	11,49	11,66	23,32	258960	74
Orge	10257	2,03	19,02	16,97	34,44	353259	64
Sarrazin	156	1,50	15,33	18,41	25,64	4307	56
Maïs et millet	18	1,10	72,50	82,50	90,75	1633	»
Avoine	48449	2,70	17,73	17,62	47,57	2308741	43
Légumes secs	2011	2,52	10,07	10,85	25,83	232743	62
Autr. menus grains	6788	2,19	10,90	8,89	19,47	132162	64
Totaux	226652					6578191	

La récolte de 1874 avait été exceptionnellement belle et abondante. Un temps propice a ensuite continué de régner et a protégé les semailles d'automne. Le printemps et l'été, sauf quelques orages, ont été également favorables et ont facilité la végétation des produits. La moisson de 1875 n'a cependant pas été aussi fructueuse et d'une qualité aussi remarquable que la précédente, mais elle n'a pas moins été très-satisfaisante et peut être comptée comme résultat d'une bonne année moyenne.

Consommations.

Les besoins de la consommation sont indiqués dans le tableau suivant :

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE d'hectolitres de grains annuellement nécessaire				TOTAL des besoins annuels.
	pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiques.	pour les semences.	pour les distilleries brasseries et autres usages.	
Froment	3373290	16010	234415	12260	3635675
Méteil.....	16149	648	7114	»	7763
Seigle	64776	158743	20326	102205	426051
Orge	»	27449	25578	996520	1049586
Sarrazin.....	»	147	307	70	524
Maïs et millet.....	»	464	18	»	482
Avoine.....	»	2378321	134857	4618	2517796
Légumes secs.....	173732	63168	24583	435	261918
Autres menus grains	»	100547	21552	5672	127770
Totaux.....	3777947	2745497	468450	1121750	8113674

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1875 ont donné un nombre d'hectolitres de 6,578,192

Les besoins de la consommation étant de 8,113,674

Il en résulte un déficit de . . . . . 1,535,482 .

Il est ordinairement pourvu au complément des besoins par les arrivages des départements voisins et de l'étranger.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1875, un nombre de 23,720 hectares qui ont produit, chacun, en moyenne, 174 hectolitres 44 l., ce qui fait pour la totalité. . . 3,142,907

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante:

Pour la nourriture des habitants. . .	2,113,735	
Pour celle des animaux domestiques .	678,757	
Pour les semences	357,793	
Pour les distilleries, etc.	66,147	3,176,432
Les produits de 1875 présentent conséquemment une insuffisance de.		33,525

Le printemps et l'été de 1875 ont été également favorables au développement des pommes de terre. La récolte a été bonne, moins cependant que ne l'avaient été celles des deux années précédentes.

FOIRES ET FRANCS-MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues, le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours : le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours ; le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours, le lundi après la Saint-Luc, ou le même jour, si c'est un lundi, trois jours. — *Bourbourg*, le 25 juin, trois jours : le lundi après le troisième dimanche de septembre trois jours ; le mardi avant le dimanche gras ; le mardi avant la fête de l'Ascension ; franc marché le premier mardi de chaque mois. — *Dunkerque*, le 1er janvier, quinze jours ; le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours. — *Esquelbecq*, le dernier mercredi du mois d'avril et de juillet, un jour. — *Gravelines*, le 15 août neuf jours. — *Herzeele*, le 15 août, un jour. — *Hondschoote*, le vendredi après la Pentecôte, un jour ; le premier vendredi de chacun des mois d'avril, mai, octobre et novembre, pour les bestiaux, un jour ; le deuxième dimanche de juillet, cinq jours. — *Warhem*, le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants. — *Wormhoudt*, le mercredi avant la Pentecôte, un jour ; le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour ; le mercredi après le 8 septembre un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, le dernier mardi d'avril. — *Caestre*, le dernier mercredi d'avril, le premier vendredi qui suit le 1er décembre, un jour ; — *Cassel*, les 1er 3e, 5e, 7e, 9e et 14e jeudis de l'année, un jour ; le Jeudi-Saint, un jour ; le jeudi après la Trinité, huit jours ; le premier jeudi d'août, un jour ; le dernier jeudi d'octobre, un jour ; le dernier jeudi de novembre, un jour. — *Estaires*, le quatrième jeudi de juillet, deux jours ; le premier jeudi d'octobre, deux jours ; le premier jeudi d'octobre, deux jours ; 20 juin et 15 décembre pour les chevaux. — *La Gorgue*, le premier mardi de mai, deux jours ; le premier mercredi d'octobre, deux jours. — *Hazebrouck*, le premier lundi de février, un jour ; le lundi de la mi-carême, un jour ; le troisième lundi d'avril, un jour ; le premier

lundi de mai, un jour; le lundi après le 12 juin, un jour; le premier lundi d'août, un jour, le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; le premier lundi d'octobre, un jour; le lundi de la Toussaint, un jour; le premier lundi qui suit le premier mercredi de chaque mois, un jour pour les bestiaux. — *Merville*. le deuxième mercredi de septembre, deux jours, franc marché le deuxième mercredi de chaque mois. — *Morbecque*, le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; le troisième dimanche de septembre, un jour; le 21 novembre, un jour. — *Renescure*, marché aux bestiaux le mercredi des cendres et le 19 juillet. — *Stenvoorde*, le premier samedi de mai, un jour; le premier samedi d'octobre, un jour, le deuxième samedi de novembre, un jour. — *Steenwerck*, le troisième vendredi d'avril, un jour; le 24 juin, quatre jours; le 1er juillet, un jour; le 20 novembre un jour. — *Vieux-Berquin*, 3e samedi d'avril, 3e samedi de novembre.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, le deuxième lundi d'avril, un jour; le deuxième lundi de juillet, un jour; le deuxième lundi de septembre, un jour; le premier lundi de novembre, un jour; franc marché le premier lundi de chaque mois, le premier dimanche de mai, dix jours — *La Bassée*, le 19 janvier, deux jours; 19 avril, deux jours; le 19 juillet, deux jours; le 19 octobre, deux jours; franc marché le deuxième lundi de chaque mois. — *Comines*, le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour. — *Cysoing*, le mardi après l'Ascension, neuf jours; franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour — *Haubourdin*, le 21 janvier, un jour; le 21 avril, un jour; le 21 juillet, un jour; le 21 octobre, un jour. — *Lannoy*, le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours. — *Lille*, le 26 août, quinze jours. — *Roubaix*, le lendemain du dimanche de Quasimodo jusqu'au samedi inclusivement; le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours; franc marché, le samedi de quinze jours en quinze jours. — *Seclin*, le troisième lundi de mai, un jour; le troisième lundi de novembre, un jour; franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour. — *Templeuve*, le troisième mardi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre. — *Tourcoing*, le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le même jour, s'il tombe un dimanche, dix jours; franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — *Wavrin*, marché aux bestiaux le troisième samedi de chaque mois. — Lille *(Wazemmes)*, le deuxième lundi des mois de mars, avril, septembre, octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Avesnes-lez-Aubert, le 1er lundi d'octobre, un jour pour les bestiaux. — *Cambrai*, le 1er mai, neuf jours; le 28 octobre, neuf jours, franc marché le 24 de chaque mois, un jour. — *Le Cateau*; le 22 septembre, neuf jours; franc marché le 22 de chaque mois, un jour. — *Catillon*, franc marché le 10 de chaque mois. — *Caudry*, le 26 de chacun des mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour les bestiaux. — *Clary*, le 6 de chacun des mois de janvier, juillet et septembre. — *Crèvecœur*, le 25 juin, un jour. — *Gouzeaucourt*, le 8 de chaque mois, un jour. — *Honnacourt*, le 22 mars, un jour; le 22 juillet, un jour. — *Maretz*, le premier de chacun des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — *Solesmes*, franc marché le 1er mercredi de chaque mois. — *Walincourt*, le 12 avril un jour, le 23 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Anor, le premier lundi des mois de mars, d'avril, de septembre et d'octobre, un jour; le premier lundi des mois de janvier, février, mars, juin, juillet, août, novembre et décembre, un jour. — *Avesnes* le mercredi après le dimanche de Quasimodo, un jour; le premier dimanche d'août, neuf jours; le 1er septembre, un jour, franc marché le 8 de chaque mois; le samedi de chaque semaine pendant les mois de février, mars et avril, pour les bestiaux.—*Bavai*, le 15 août, quatre jours: franc marché le 9 de chaque mois, un jour; le 17 de chaque mois pour les chevaux. — *Berlaimont*, le 17 de chaque mois, un jour. — *Cousolre*, le 18 de chaque mois, un jour. — *Etrœungt*, franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Felleries*, le premier mercredi de chaque mois. — *Fourmies*, le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Gommegnies*, le 15 de chaque mois de mars, septembre et octobre.— *Landrecies*, le quatrième jeudi de carême, un jour; le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour; le troisième mardi de chaque mois, un jour. — *Maroilles*, franc marché le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Maubeuge*, le 28 de chaque mois, un jour; le 19 mars un jour. — *Prisches*, le 3 février, un jour, le 12 mai un jour; le deuxième lundi de septembre, un jour; le 26 novembre, un jour. — *Le Quesnoy*, le 25 octobre, huit jours; franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour. — *Sains*, le 7 de chaque mois. — *Solre-le-Château*, 1er mars, un jour; le 1er octobre, un jour; le premier mardi de

chaque mois, un jour. — *Trélon*, le dernier lundi de chaque mois, un jour. *Wignehies*, le dernier mardi de chaque mois.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai, le 1er juin, cinq jours; le 1er octobre quinze jours; franc marché le premier mercredi de chaque mois, un jour. — *Marchiennes*, le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour. — *Orchies*, le lendemain de la Trinité, un jour; le dimanche après la Nativité, un jour; le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour; le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le lundi de la Pentecôte, dix jours — *Bouchain*, franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour. — *Condé*, le 1er octobre, neuf jours. — *Fresnes*, le quatrième lundi de chaque mois. — *Hasnon*, le premier jeudi de chaque mois. — *Valenciennes*, le 15 septembre, huit jours; franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armsbouts-Cappel, dimanche et jours de fête. — *Bergues*, lundi et vendredi; le lundi pour les grains. — *Bollezeele*, mercredi. — *Bourbourg*, mardi et vendredi; mardi pour les grains; tous les mardis des mois de mars, avril et mai pour les bestiaux. — *Brouckerque*, dimanche.—*Capellebrouck*, dimanche. — *Dunkerque*, mercredi et samedi: samedi pour les grains. — *Esquelbecq*, dimanche, mercredi et samedi. — *Ghyvelde*, jeudi. — *Gravelines*, mercredi et vendredi. — *Herzeele*, dimanche. — *Hondschoote*, mardi et vendredi. — *Les Moeres*, dimanche et mercredi. — *Looberghe*, jeudi. *Loon*, jeudi. — *Pitgam*, dimanche. — *Rexpoede*, jeudi et dimanche. — *Volkerinchove*, jeudi. — *Warhem*, dimanche. — *Wormhoudt*, mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, mardi pour les grains. — *Caestre*, dimanche pour les légumes. — *Cassel*, jeudi pour les grains. — *Estaires*, mercredi et jeudi; jeudi pour les grains. — *Hazebrouck*, lundi et vendredi. lundi pour les grains. — *Houtkerque*, mercredi. — *Merville*, tous les jours; mercredi pour les grains. — *Rubrouck*, le vendredi pour le beurre et les œufs. — *Steenvoorde*, samedi pour les grains. *Steenwerck*, vendredi pour les menues denrées et grains. — *Vieux-Berquin,* samedi pour les légumes, fruits et menues denrées.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Annœulin, mardi pour les fruits, légumes, comestibles, graines et céréales. — *Armentières*, lundi, vendredi et samedi., lundi pour les grains. — *La Bassée*, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains. — *Comines*, lundi et jeudi. — *Cysoing*, mardi et samedi. — *Fournes*, vendredi. — *Halluin*, samedi. — *Haubourdin*, mardi et samedi. — *Lannoy*, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains. — *Lille*, mercredi et samedi; mercredi pour les grains. — *Linselles*, vendredi. — *Pont-à-Marcq*, vendredi. — *Quesnoy-sur-Deûle*, jeudi. — *Roubaix*, mardi jeudi, samedi et dimanche; mardi après midi pour les bestiaux. — *Seclin*, samedi. — *Templeuve*, le samedi pour les porcs, veaux, œufs, volailles, etc. — *Tourcoing*, lundi, jeudi et samedi; leudi pour les grains, le mardi de chaque semaine pour la vente des bestiaux. — *Wattrelos*, dimanche et jeudi. — Lille *(Wazemmes)*, mardi et vendredi. — *Willems*, vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Busigny, samedi.—*Cambrai*, tous les jours, mercredi et samedi pour les grains. — *Catillon*, mercredi. — *Clary*, samedi. — *Elincourt*, jeudi. — *Le Câteau*, mardi, jeudi et samedi; les mêmes jours pour les grains. — *Maretz*, vendredi pour les légumes, beurre, fromage, œufs et autres comestibles. — *Masnières*, vendredi. — *Solesmes*, samedi. — *Walincourt*, vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes, lundi mercredi et vendredi. — *Bavai*, mardi et ven-

dredi. — *Berlaimont*, mardi et samedi. — *Cartignies*, mercredi, *Etrœungt*, jeudi. — *Fourmies*, mercredi et samedi. — *Jeumont*, jeudi. — *Glageon*, jeudi. — *Gommegnies*, jeudi. — *Hautmont*, mardi et vendredi. — *Landrecies*, lundi, jeudi et samedi; lundi et jeudi pour les grains. *Maroilles*, mardi et vendredi. — *Maubeuge*, tous les jours; mercredi et samedi pour les grains. — *Le Quesnoy*, mardi et vendredi. — *Prisches*, lundi. — *Sains*, jeudi pour les légumes et comestibles. — *Sars-Poteries*, jeudi et lundi. — *Solre-le-Château*, mardi et vendredi. — *Trélon*, lundi. — *Wignehies*, mardi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche, vendredi. — *Arleux*, lundi. — *Auberchicourt*, mardi. — *Douai*, tous les jours; mardi, jeudi et samedi pour les grains, mercredi pour les bestiaux. — *Fenain*, mardi. — *Marchiennes*, samedi. — *Orchies*, lundi et vendredi; lundi pour les grains. — *Somain*, jeudi, lundi pour les légumes, le beurre, les fruits et autres comestibles.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Abscon, mercredi pour les légumes et comestibles. — *St-Amand*, tous les vendredis pour les bestiaux, les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées. — *Bouchain*, mardi et vendredi, vendredi pour les grains. — *Condé*, mercredi et samedi. — *Denain*, mardi, jeudi et samedi. — *Escaudain*, vendredi pour les légumes, fruits et comestibles. — *Fresnes*, marché aux bestiaux tous les lundis, excepté le premier lundi d'août, le troisième lundi de septembre et les lundis qui ont pour date 10, 20 ou 30 du mois. — *Hasnon*, tous les jeudis. — *Lourches*, mercredi et vendredi. — *Marquette*, jeudi. — *Raismes*, jeudi pour les fruits, légumes, comestibles et menues denrées. — *Saint-Amand*, marché aux bestiaux le vendredi de chaque semaine. — *Valenciennes*, mercredi et samedi pour les grains et fourrages; mardi pour les bestiaux et chevaux.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la deuxième quinzaine de décembre 1875.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION des Marchés.	Froment nouveau	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots	Pois.
Bergues.....l'hect.	19 29	»	»	13 09	10 44	24 74	21 08
Bourbourg	18 66	»	15 27	13 08	9 56	»	22 39
Dunkerque.....	»	»	»	»	»	»	»
Bailleul	20 25	»	»	»	11 50	26 50	»
Cassel	20 49	»	»	»	10 »	»	»
Estaires.....	20 25	»	»	»	»	26 25	27 12
Hazebrouck.....	20 43	»	»	»	»	»	»
Merville	20 45	»	»	»	»	»	»
Steenvoorde	19 95	»	»	»	»	»	»
Armentières.....	21 02	»	»	»	»	27 36	26 60
La Bassée	20 20	18 37	»	12 63	9 11	26 »	27 50
Cysoing.....	»	»	»	»	»	»	»
Lannoy.....	19 22	»	»	»	»	»	»
Lille.....	20 64	»	14 50	»	»	»	»
Roubaix.....	»	»	»	»	»	40 »	»
Tourcoing.....	»	»	»	»	»	»	»
Cambrai	19 40	»	12 69	12 07	8 80	»	»
Le Câteau.....	»	»	12 »	12 »	7 »	28 »	25 »
Solesmes.....	»	»	»	»	»	»	»
Avesnes	»	»	»	»	10 30	»	»
Le Quesnoy.....	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge.....	18 34	17 25	12 96	13 80	8 82	32 »	30 »
Douai.....	20 47	»	13 75	12 66	9 »	»	»
Orchies	20 80	»	»	»	9 »	»	»
Marchiennes.....	21 »	»	»	»	9 25	»	»
Somain	20 58	»	»	»	»	»	»
St-Amand	20 56	»	»	»	9 25	»	»
Valenciennes	19 36	»	»	»	»	»	»

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION des Marchés.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	PAIN (le kil.)			POMMES DE TERRE (l'hect.)	VIANDE (le kilog.)				
		Blanc.	Bis-blanc.	Bis.		Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues	»	» 43	» 34	» 26	6 20	»	1 70	1 90	1 87	1 65
Bourbourg	37 »	» 43	»	» 29	7 51	1 90	1 90	2 20	2 20	1 80
Dunkerque	36 »	» 46	» 40	» 32	»	1 60	1 60	1 90	1 90	1 80
Bailleul	»	» 46	» 36	» 26	»	»	1 90	2 20	2 20	1 80
Cassel	»	» 35	» 32	» 26	»	2 20	2 »	2 20	2 20	1 80
Estaires	»	»	»	»	»	1 90	1 90	1 90	1 90	1 50
Hazebrouck	»	» 40	» 36	» 26	»	1 60	1 60	1 80	1 80	1 80
Merville	»	» 36	» 31	» 27	»	1 60	1 60	2 »	2 »	1 80
Steenvoorde	»	»	» 34	» 26	»	»	1 90	2 »	2 »	1 70
Armentières	36 »	» 39	» 37	» 31	»	2 30	2 »	2 50	2 40	2 30
La Bassée	35 50	»	»	»	8 25	1 90	1 90	2 »	2 »	1 90
Cysoing	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lannoy	»	»	»	»	»	1 50	1 50	1 90	1 80	2 »
Lille	36 25	» 39	» 36	» 30	»	1 67	1 52	1 90	1 70	1 49
Roubaix	»	» 37	» 34	» 31	11 »	1 40	1 20	1 78	1 44	1 65
Tourcoing	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cambrai	»	» 37	» 34	»	»	1 60	1 60	1 80	1 70	1 50
Le Câteau	38 »	» 36	» 33	»	4 »	1 90	1 90	1 90	2 »	1 80
Solesmes	37 »	» 35	»	»	»	1 80	1 80	2 »	2 20	2 »
Avesnes	36 »	» 35	» 31	»	»	1 80	2 60	2 40	1 80	2 »
Le Quesnoy	»	» 36	» 34	» 28	»	1 70	1 70	2 10	2 10	2 10
Maubeuge	41 50	» 36	» 34	»	»	1 80	1 60	2 »	2 20	1 60
Douai	36 »	» 37	» 33	» 29	»	2 20	2 20	2 20	2 »	1 90
Marchiennes	»	»	»	»	»	1 90	1 90	2 19	2 10	1 80
Orchies	»	» 39	» 35	» 31	»	1 60	1 60	2 »	2 »	2 »
Somain	40 »	» 35	» 31	» 27	»	»	1 80	2 40	2 20	2 »
Bouchain	38 »	» 37	» 35	»	»	1 90	1 90	2 »	2 »	1 90
Saint-Amand	»	» 34	» 28	»	8 50	1 80	1 80	2 20	2 20	2 20
Valenciennes	»	» 36	»	»	»	1 90	1 90	2 10	2 10	2 20

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DÉSIGNATION des Marchés.	FOURRAGES. (Le quintal métrique.)		COMBUSTIBLES.			
			Bois. (le stère).		Charbon (l'hectolitre).	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre et charme.	de bois.	fossile.
Bergues	9 12	3 50	12 »	11 »	3 »	3 75
Bourbourg	8 »	7 »	10 »	10 »	3 25	3 25
Dunkerque	10 62	6 87	»	14 »	4 25	4 25
Bailleul	13 50	7 50	»	»	»	»
Cassel	8 »	8 »	7 75	9 50	»	3 »
Estaires	»	»	»	»	2 »	2 50
Hazebrouck	9 »	4 50	12 »	»	2 80	3 »
Merville	12 50	6 50	7 »	12 »	1 60	3 50
Armentières	10 »	6 »	»	»	2 40	2 50
La Bassée	7 75	8 50	»	»	3 »	2 60
Cysoing	»	»	»	»	2 40	2 60
Lille	10 20	14 »	»	»	»	»
Roubaix	»	»	»	»	2 55	2 60
Tourcoing	»	»	»	»	»	»
Cambrai	17 66	8 »	»	17 »	3 »	2 40
Le Câteau	»	»	10 »	7 »	2 75	2 20
Solesmes	16 60	7 85	»	»	»	»
Avesnes	15 15	10 15	6 »	11 »	2 50	3 »
Le Quesnoy	12 »	6 »	7 60	8 »	2 40	2 40
Maubeuge	14 25	7 25	8 »	10 »	2 60	2 70
Douai	»	»	»	»	»	»
Marchiennes	»	»	»	»	»	»
Orchies	13 32	8 »	»	»	»	1 70
Somain	»	»	»	»	»	2 50
Bouchain	15 »	8 »	»	»	»	»
Saint-Amand	12 »	6 67	9 »	9 »	4 »	2 20
Valenciennes	15 »	9 37	»	»	»	»

Prix du froment sur les quatre marchés principaux du département pendant toute l'année **1875.**

DÉSIGNATION des Époques.		MARCHÉS DE				QUANTITÉS vendues sur tous les marchés du département.	
		Bergues.	Lille.	Douai.	Cambrai.	Hectolitres	Quintaux.
Janvier	1re quinz.	19 15	19 95	19 17	19 10	24627	16186
	2e id..	18 38	18 23	19 17	18 46	30606	21140
Février	1re id..	18 48	19 20	19 18	18 48	25527	17046
	2e id..	18 22	18 88	18 56	18 07	28139	20052
Mars	1re id..	18 79	19 16	18 82	18 35	27844	17865
	2e id..	18 94	19 14	18 68	18 38	25217	13061
Avril	1re id..	18 93	19 26	17 10	18 31	23097	15664
	2e id..	19 18	19 18	18 15	18 74	26036	13419
Mai	1re id..	18 35	18 87	18 15	17 85	20882	13443
	2e id..	18 10	18 33	18 42	18 98	16682	8175
Juin	1re id..	20 97	21 09	20 80	20 43	16726	10941
	2e id..	19 32	19 85	19 54	18 70	18104	12179
Juillet	1re id..	20 38	20 39	20 03	18 75	22436	14944
	2e id..	21 39	20 50	21 44	20 34	32244	22150
Août	1re id..	21 50	20 50	21 67	20 77	14772	9876
	2e id..	21 44	21 54	20 23	19 73	21788	14523
Septemb.	1re id..	20 76	20 33	19 54	18 76	23979	16453
	2e id..	19 47	20 02	19 09	19 24	23994	16590
Octobre	1re id..	19 16	20 50	19 09	18 63	29408	20521
	2e id..	19 39	21 13	19 39	18 96	28966	16866
Novemb.	1re id..	19 53	21 19	19 24	19 65	23645	14224
	2e id..	19 53	21 20	20 06	20 07	22455	13922
Décemb.	1re id..	20 13	21 77	20 06	20 62	25756	15397
	2e id..	19 29	20 64	20 47	19 40	30890	17425
				Totaux		583817	374962

NÉCROLOGIE.

CARPEAUX.

J.-B. Carpeaux, statuaire, né à Valenciennes en 1827, est décédé à Courbevoie le 12 octobre 1875 dans sa quarante-huitième année.

L'art français a fait en lui une perte sérieuse. Carpeaux était doué d'une organisation merveilleuse et d'une facilité sans égale; sa volonté était puissante et ses œuvres marquées d'une originalité qui lui restera absolument personnelle.

Pensionnaire de sa ville natale, il se rendit à Paris et dut à une vocation irrésistible, secondée par une énergique volonté, les succès qu'il obtint dans la carrière artistique. Il entra dans l'atelier de sculpture de Rude, l'auteur du groupe immortel de l'Arc de Triomphe, *la Marseillaise*. Il n'avait pas grand'chose à apprendre; il était né artiste et maître, et dès ses premiers pas il maniait l'argile et le ciseau avec la fougue et la facilité d'un homme inspiré et sûr de lui.

En 1854, il remporta le prix de Rome et partit pour l'Italie. L'étude des chefs-d'œuvre antiques le passionna, mais sans modifier sa nature. Il revint, peu soucieux de la forme classique et de la tradition, mais plus épris que jamais des œuvres réellement vivantes, et ne comptant que deux noms dans le passé : Dante et Michel-Ange. Il exposa son *Jeune Pêcheur napolitain*, *la Jeune Fille à la coquille*, puis, en 1863, apparut son groupe d'*Ugolin et ses enfants*, qui éclata avec le bruit d'une machine de guerre dirigée contre les conventions de *l'art admis*.

En 1866, Carpeaux exposa le modèle en plâtre du groupe dont nous parlions tout à l'heure, *la France portant la lumière dans le monde et protégeant l'Agriculture et la Science*, qui décore l'un des frontons du pavillon de Flore, aux Tuileries, œuvre magistrale, superbe, complète.

Puis vint le fameux groupe de la *Danse*, à l'Opéra, qui a fait dépenser des flots d'encre pour et contre, sans compter celle qui fut employée à la fameuse tache qui fit courir tout Paris. Ce morceau est peut-être l'œuvre de l'artiste où il a le mieux résumé ses qualités et ses défauts. La sarabande effrénée exécutée par les danseuses lubriques de Carpeaux est une merveille d'exécution. Le mouvement, la vie, la flamme qui embrasent ces femmes de pierre, aucun autre artiste n'eût pu les rendre. Mais en traitant

ce groupe sans tenir aucun compte du caractère des autres sujets, ni des parties avoisinantes de la décoration du monument, Carpeaux a manqué de goût et de tact.

Au nombre des œuvres remarquables qui marqueront la carrière trop courte du maître, il faut citer la fontaine de l'avenue de l'Observatoire. On raconte que lorsque la commande de cette fontaine lui fut faite, Carpeaux resta désolé du programme qui lui était imposé. « Le Globe supporté par des figures personnifiant les diverses parties du monde », tel était le sujet décrété. — « Me voilà condamné à l'éternelle boule soutenue par les mêmes éternelles cariatides », dit douloureusement Carpeaux. Mais tout à coup, sa figure s'illumine, il s'écrie : « Et pourtant elle tourne ! » Et aussitôt il conçoit le projet de ce groupe si original et si intéressant, où, au lieu de figures au repos, on voit des figures entraînant la sphère terrestre dans un mouvement astronomique.

Outre une *Mater dolorosa*, marbre magnifique qui date de 1870, Carpeaux exécuta un assez grand nombre de bustes de ses amis, parmi lesquels ceux de Charles Garnier, architecte de l'Opéra, de Gérôme, de Gounod, de M. Alexandre Dumas fils, de Mlle Eugénie Fiocre. Ces bustes sont pour la plupart excellents ; on y sent la vie palpiter sous le marbre ou le bronze, et ils portent tous le cachet d'idéalisation réaliste qui caractérise la manière du sculpteur.

Depuis quelques années, Carpeaux, laissant un peu de côté les compositions purement artistiques, s'était plutôt donné à la production de bustes, de portraits ou d'œuvres de fantaisie destinées surtout au commerce. La maladie vint le prendre avant qu'il eût le temps de remonter dans les domaines de l'art où la spéculation est inconnue.

La maladie vint et l'étreignit sans relâche, avec son dénoûment prévu, implacable. Carpeaux alors devint très-pieux, peut-être assez pour pardonner au fanatique qui, dans une nuit, souilla son groupe de l'Opéra, mais trop peu cependant pour demander par testament que le groupe soit détruit.

Il y a quelque temps, un roman parut ayant pour titre *le Bluet*. Sur la couverture est peinte une jolie fleur sous laquelle on lit : *Carpeaux*. — 1875. Un bluet a été la dernière œuvre de la main qui a signé *Ugolin et ses enfants*, la fontaine de l'Observatoire et le groupe de la *Danse*.

Les restes de Carpeaux ont été ramenés à Valenciennes où ils ont reçu avec grande pompe les honneurs funèbres. L'administration municipale et la population se sont montrées jalouses de rendre, en cette triste circonstance, un dernier hommage d'admiration et de regret à cet illustre enfant de la cité.

DE COUSSEMAKER.

M. Charles-Edmond-Henri de Coussemaker, juge honoraire du tribunal civil de Lille, membre du Conseil général du Nord, maire de Bourbourg, correspondant de l'Institut, président de la Commission historique du département, membre de la Société des sciences, des arts et d'agriculture de Lille, chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur et de plusieurs autres ordres, est décédé à Lille le 10 janvier 1876, dans sa 71e année.

Les funérailles de notre éminent concitoyen ont été célébrées le 13, en l'église Saint-Maurice. On remarquait dans l'assistance une députation du tribunal civil, de nombreux membres de la Société des Sciences, M. le préfet du Nord, M. le maire de Lille, M. Jules Brame, député, etc., etc.

Un piquet du 43e, commandé par un lieutenant, escortait le convoi funèbre du chevalier de la Légion d'honneur.

Les coins du poêle étaient tenus par M. Bergerot, conseiller général, représentant de l'arrondissement de Dunkerque; M. Leroy, président du tribunal de Lille, et Van Hende, vice-président de la Société des Sciences.

Avant le départ du corps pour Bourbourg, où il devait être inhumé, MM. Bergerot, au nom de M. Plichon, président du Conseil général, retenu par une indisposition, Van Hende et l'abbé Dehaisne, archiviste du département, ont pris successivement la parole.

M. Bergerot s'est exprimé en ces termes au nom du Conseil général :

« Messieurs,

» En l'absence de mon honorable président, je reçois la douloureuse mission d'exprimer au nom du Conseil, et en particulier au nom des conseillers généraux de l'arrondissement de Dunkerque, les derniers adieux à M. Edmond de Coussemaker, qui faisait partie du Conseil général depuis le 1er août 1852, et y représentait le canton de Bourbourg.

» M. de Coussemaker avait toujours regardé comme un honneur d'y siéger parmi les défenseurs de tous les grands principes sociaux, sans lesquels les sociétés ne peuvent ni prospérer ni vivre. Non content d'être un magistrat intègre et un jurisconsulte distingué, de donner à ses études d'histoire, d'archéologie et de philologie flamande, des travaux qui lui avaient valu d'être appelé à siéger parmi les membres correspondants de l'Institut de France et à présider notre Commission historique et plusieurs de nos

Sociétés savantes, il était depuis de longues années le défenseur le plus chaleureux et le plus écouté des nombreux intérêts du riche canton de Bourbourg.

» Laborieux et dévoué, il étudiait avec ardeur toutes les questions qui pouvaient intéresser l'industrie, le commerce et l'agriculture du département du Nord, et apportait dans nos discussions une parole lucide et souvent éloquente.

» Nous l'avons vu, quoique souffrant et fatigué, accepter, dans ses derniers jours, les fonctions de maire de Bourbourg, sa ville d'adoption, et cumuler ainsi un ensemble de travaux qui aurait pu fatiguer des intelligences moins vastes et des cœurs moins courageux.

» Il nous laisse un grand exemple de dévoûment à ses devoirs, à la science, à son pays, et il emporte nos plus sympathiques regrets, ainsi que ceux de tous ses nombreux amis du canton de Bourbourg, où sa mémoire sera toujours vénérée. »

M. Ed. Van Hende, vice-président de la Société des Sciences de Lille, a prononcé, au nom de cette association, les paroles suivantes. Elles sont un dernier hommage de notre société savante à son très-regretté confrère :

« Messieurs,

» La Société des Sciences vient de faire la perte la plus cruelle. Son nouveau président, à peine installé dans ses fonctions, doit être l'interprète de votre douleur, et vous comprendrez l'émotion d'un collègue qui, depuis quinze ans, vénère en M. de Coussemaker le président de la Commission du Musée d'archéologie et assiste, sous sa direction, aux séances de la Commission historique du département.

» Nos profonds regrets, Messieurs, vous le savez, trouvent de l'écho dans le monde savant tout entier, frappé de ce coup imprévu.

» M. Edmond de Coussemaker, né à Bailleul en 1805, et destiné par sa naissance à l'étude du droit et à la carrière de la magistrature, a consacré la majeure partie de ses loisirs à la musique et à son histoire. Les aptitudes précoces qu'il montra pour cet art lui permirent d'exceller dans le jeu de plusieurs instruments; mais son goût le portait vers le chant, et, pendant qu'il suivait à Paris les cours de la Faculté de droit, son éducation musicale le fit admettre avec distinction dans les salons de Mmes les comtesses Merlin, de Sparre et Meroni, où se pressaient les amateurs et les artistes en renom. De retour à Douai, pour y faire son stage d'avocat, il y étudia le contre-point et composa diverses œuvres parmi

lesquelles figurent des mélodies qui ont paru à Lille. Ce fut alors qu'il entra dans l'administration judiciaire. Après avoir été successivement suppléant de justice de paix à Bailleul, avoué près la cour de Douai, juge de paix à Bergues, juge aux tribunaux d'Hazebrouck et de Dunkerque, il fut appelé au tribunal civil de Lille en 1858.

» Dans l'intervalle, ses premières publications littéraires lui avaient ouvert les portes de plusieurs sociétés savantes, lorsque son *Histoire de l'Harmonie au moyen âge*, lui valut une médaille de l'Institut et bientôt après le titre de membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce travail contenait le germe de toutes les publications d'archéologie musicale qui l'ont suivi. Les trois premiers volumes des *Scriptores de musica*, publication qui renferme un fonds inépuisable de renseignements, précédèrent un vaste traité: *l'Art harmonique aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles*, où l'auteur, théoricien consommé, a traité à fond, d'une manière magistrale, la notation, la mesure, le rhythme et l'harmonie au moyen âge. L'importance de ses découvertes l'a rendu le maître incontesté d'un domaine qu'il a conquis au prix de ses labeurs, et je ne puis mieux rappeler le talent dont il fit preuve, qu'en citant les paroles de l'éminent critique, M. Fiorentino, au sujet de cet ouvrage:

« M. de Coussemaker est un homme d'une érudition profonde,
» d'un esprit subtil et délié, d'un jugement droit et sain, ne pro-
» cédant que par la logique la plus sévère, et ne cédant jamais ni
» aux séductions du paradoxe, ni aux entraînements de l'esprit de
» système. Il réunit l'imagination et le goût d'un artiste à la
» science d'un maître et à la patience d'un bénédictin. »

» Tel il est dans ses œuvres, tel il s'est montré dans ses relations et sa réputation a grandi rapidement. La Société des Sciences lui avait décerné en 1848, le diplôme de membre correspondant; il avait reçu les deux décorations de la Légion-d'honneur et de Saint-Grégoire-le-Grand, et faisait déjà partie de plus de vingt-cinq sociétés savantes de la France et de l'Étranger, lorsque six mois après son arrivée à Lille, il devint membre résidant de la nôtre.

» Appelé à la vice-présidence aux premières élections, il se voyait l'année suivante, à deux jours d'intervalle, chevalier de l'Ordre de Léopold et notre président. En cette qualité, il a prononcé à la séance solennelle un discours sur l'Archéologie au XIXe siècle, en même temps qu'il inaugurait parmi nous la réunion intime et cordiale où chaque année nous resserrons, comme dans une fête de famille, nos amitiés anciennes et nouvelles.

» Depuis lors, les honneurs n'ont cessé de s'accumuler sur sa tête, justifiés par les nouvelles productions qui se sont succédé

sans relâche, notamment les *Drames liturgiques du moyen âge* et les *Chants populaires des Flamands de France*, qui ont mis en relief l'étroite affinité philologique et ethnographique des Flamands de France avec les peuples germanico-scandinaves, et cependant ce n'est qu'une partie de ses travaux. Les *Annales* du Comité flamand qu'il a fondé et présidé depuis sa création, sont remplies de documents précieux pour l'histoire de la Flandre maritime, qu'il puisait dans les archives publiques et dans sa riche bibliothèque.

» Je dois renoncer, Messieurs, à faire l'énumération des corps savants qui, de Bruxelles à Rome, de Londres à St-Pétersbourg et à Vienne, ont tenu à honneur de l'inscrire parmi leurs membres correspondants, comme à parler de sa bibliothèque musicale, la plus importante et la plus précieuse qu'ait jamais possédée un particulier, et peu connue parce que M. de Coussemaker était modeste. Malgré sa correspondance étendue, malgré le temps qu'il donnait aux devoirs de sa profession et aux services qu'il ne cessait de rendre au canton de Bourbourg; malgré les importants travaux auxquels il s'est livré durant sa longue carrière, sa profonde connaissance des hommes le faisait diriger avec sagesse les commissions qu'il présidait, et entretenir avec ses collègues des rapports empreints d'affabilité, de franchise et de cordialité.

» Au moment où il mettait la dernière main à deux ouvrages de longue haleine, la mort est venu l'arrêter; il avait près de lui la digne compagne dont le tendre dévouement partageait son goût pour les recherches historiques: il est resté calme, et sa fin chrétienne a couronné dignement une vie consacrée au culte de la justice et à la glorification de l'art, dans la recherche du beau et du vrai. »

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie de Douai..... 72
Académie de musique de Lille... 255
Administration académique..... 72
— communale... 88 et 413
— départementale 32 et 307
— des bureaux de bienfaisance..... 112
— des hospices (personnel)..... 112
— diocésaine..... 133
— militaire. Intendance 179
— municipale ... 88 et 413
Administrations et services financ.. 30
— financières..... 185
Agents consulaires étrangers en résidence dans le département 271
Agents sanitaires 67
Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires.. 61
Agriculture..... 263 et 434
Aliénés ..... 118 et 399
Anciens préfets du département.... 34
Annonces judiciaires 262
Appareils à vapeur..... 397
Architectes départementaux..... 63
Archives communales..... 44
— du département 44
Artillerie..... 177
Art vétérinaire..... 267
Asiles d'aliénés ..... 118 et 399
Assistance judiciaire..... 169
— publique 415
Associations charitables..... 127
— syndicales.— Dessèchements..... 56
Aumôniers des prisons..... 70
Avocats à la cour d'appel 149
— (*Voyez* Tribunaux de 1re instance).
Avoués près la cour d'appel..... 150
— (*Voyez* Tribunaux de 1re instance).

Banque de France.— Succursales de Lille, de Valenciennes et de Dunkerque..... 270
Bibliothèques publiques..... 242 à 246
Bourses de commerce..... 271
Budget départemental 331
Bureaux de bienfaisance (nombre d'indigents et ressources) 119
— de bienfaisance (personnel) 112
— de conditionnement à Roubaix et à Tourcoing..... 269
— de la Préfecture (personnel) 41
— de recrutement 175

Cadastre..... 195
Caisses d'épargne..... 120 et 421
Caisse de retraites pour la vieillesse. 123
Canaux et rivières..... 383
Canonniers sédentaires 183
Cercle horticole du Nord..... 242
Chambres consultatives d'agriculture 263
— — des manufactures, fabriques, arts et métiers.. 269
Chambres de commerce..... 268
Chambre des Députés..... 8 et 353
Chanoines..... 134
Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral.... 54 et 375
Chemins de fer.....52, 356 et 375
— de Lille à Valenciennes et ses extensions.. 55
— du Nord-Est 55
— (personnel)..... 52
Chemins de grande communic. 364 et 370
— d'intérêt commun ... 366 et 371
— vicinaux..... 371
Colléges communaux ..... 75 à 79 et 425
Colonie agricole de St-Bernard..... 71
Comestibles divers..... 444
Comices agricoles de Lille, Avesnes, Maubeuge, Valenciennes et Cambrai ..... 265.

Comité flamand de France..... 244
Comités consultatifs..... 119
— de vaccine..... 67
Commandement du 1er corps d'armée et de la 3e division militaire..... 173
Commerce..... 268
Commissaires de police..... 110
— de surveillance administrative près les chemins de fer. 54
Commissaires-priseurs (*Voyez* Tribunaux de 1re instance).
Commission départementale permanente..... 40
— départementale des bâtiments civils..... 63
— des prisons..... 69
— historique du département du Nord..... 231
— sanitaire de Dunkerque. 67
Commissions administratives des hospices..... 112
— cantonales d'hygiène publique..... 66
— cantonales de statistique..... 272
Communautés religieuses..... 139
Communes (tableau des)..... 94 et 285
Conditions des soies et laines à Roubaix et Tourcoing..... 269
Congrégations et communautés religieuses de femmes..... 139
Conseil académique..... 72
— des ministres..... 16
— d'Etat..... 17
— départemental de l'instruction publique..... 79
— de préfecture..... 36
— général du département 38 et 307
Conseils d'arrondissement et sous-préfectures..... 45
— de guerre..... 178
— de prud'hommes..... 171
— d'hygiène publique et de salubrité..... 64
— municipaux des villes du département..... 88
Consommations diverses (tableau des) 135
Contributions directes..... 193 et 431
— indirectes..... 207
Corps d'armée (1er)..... 173
Corps des ponts-et-chaussées (personnel)..... 48
Correspondance télégraphique privée (tarifs)..... 217
Cour d'appel de Douai..... 148
Cours d'eau non navigables..... 60
Culte catholique..... 133
Culte hébraïque..... 147
— protestant..... 147

Décanats..... 135
Décès en 1874..... 346
Denrées (prix des)..... 443 à 445
Département du Nord..... 34
— Aspect..... 273
— Division du territoire.. 278
— Météorologie..... 278
— Superficie..... 282
— Topographie..... 273
Dépôt de mendicité..... 142
Desséchements..... 56 et 389
— Moëres..... 56 et 389
Diocèse de Cambrai..... 133
Direction de l'enregistrement et des domaines..... 195
— des contributions directes. 193
— — indirectes 207
— des postes aux lettres ... 217
— des tabacs..... 209
Directions d'artillerie..... 177
— du génie..... 175
Division du diocèse..... 135
— du territoire..... 278
Documents statistiques..... 273
Douanes. Direction de Lille..... 197
— — Dunkerque.. 200
— — Valenciennes 202
— — Charleville.. 206
Drainage..... 267

Eaux et boues de St-Amand.... 68
Ecole d'artillerie de Douai..... 177
Ecole normale du département établie à Douai..... 80
— préparatoire de médecine et de pharmacie..... 73
Ecoles académiques..... 255
— spéciales communales..... 253
Ecrits périodiques publiés dans le département du Nord et journaux politiques..... 264
Enfants assistés..... 148 et 448
Enregistrement et domaines..... 195
Enseignement primaire..... 80 et 426
— secondaire..... 74 et 425
— supérieur..... 72 et 425
Epidémies..... 64 et 400
Epizooties..... 403
Etablissements et services de bienfaisance..... 142 et 445
— libres d'enseignement secondaire.. 83
Etat-major des places du département..... 175

Etat des divers sols du département 284
Evêchés 34

Faculté de Droit de Douai 72
Faculté des sciences de Lille 73
Facultés de lettres de Douai 73
Faculté libre de droit à Lille 83
Foires 437
Forêts (administration des) 210
Fourrages et combustibles 437
Franchises postales 249

Gendarmerie 181
Génie 176

Haras 266
Hôpitaux et hospices .... 112 et 115
Hôpitaux militaires 179
Hospices et hôpitaux 112
Houilles (mines de) 391
Huissiers (Voir tribunaux de 1re instance).
Huissiers près la Cour d'appel 150
Hydrographie. — Ecole d'Dunkerque 256

Impositions extraordinaires communales 113
Imprimeurs 259
Imprimeurs en taille-douce 259
Imprimeries et librairies 258
Imprimeurs-lithographes 259
Industrie. — Commerce 268
Industrie houillère 391
Industrie métallurgique 394
Industrie minérale 391
Inspecteurs primaires 80
Inspection départementale d'instruction publique 80
Inspection départementale de salubrité 66
Inspection du travail des enfants dans les manufactures 270
Institut catholique pour l'enseignement supérieur 83
Institut industriel, agronomique et commercial 84
Institution de sourds-muets à Lille . 83
Instruction primaire (bureau de l'). 44
Instruction primaire ..... 83 et 426
Instruction publique ..... 72 et 425
Intendance militaire 179

Jardins botaniques 252
Journaux et écrits périodiques publiés dans le département du Nord .. 261

Jury 350
Justices de paix Avesnes 162
— Cambrai 160
— Douai 165
— Dunkerque 150
— Hazebrouck 152
— Lille 155
— Valenciennes 167

Libraires 259
Lignes télégraphiques 211
Liste des imprimeurs et libraires .. 254
Lycée de Douai ..... 74 et 425
Lycée de Lille ..... 74 et 425

Maison centrale de détention de Loos ..... 70 et 111
Maisons d'arrêt du département 69 et 112
Maisons de justice de Douai ... 69 et 112
Mariés ..... 88 à 108
Manufactures de l'État 209
Marais 277
Marais de Bourlain et de Trith-Saint-Léger 59
Marais de la Haute-Deûle 57
Marais de l'Epaix et de Bruay 58
Marchés 140
Mariages en 1874 344
Marine et colonies 184
Médecins des prisons 70
Mendicité (dépôt de) 112
Météorologie 278
Mines (personnel, statistique). 61 et 391
Mines de houille 391
Ministères ..... 20 à 30
Ministres Secrétaires d'Etat 16
Moëres ..... 56 et 389
Monastère du Bon-Pasteur 71
Monts-de-Piété ..... 119 et 120
Mouvement de la population en 1874 342
Mouvement de la population des asiles d'aliénés 399
Musées ..... 247 à 252

Naissance en 1874 342
Navigation à vapeur ..... 50 et 382
Navigation intérieure ..... 50 et 383
Nécrologie 117
Notaires (*Voyez* tribunaux de 1re instance).
Notice topographique et statistique sur le département 273
Notions sur le service des postes ... 220

Octrois. Communes où ils sont établis et personnel des employés ..... 109.

Octrois. Produits 443
Ordre politique ..... 1 à 31
Orphelinat de garçons de Sainte-Gabrielle 129
Œuvre de la Crèche, à Dunkerque. 132
— des crèches, à Lille 131
— des invalides du travail 129
— des orphelins de la guerre.. 128
— de secours aux blessés militaires 127
— des vieillards indigents 129
Oratoire anglican 147
Organisation administrative du département du Nord 34
Organisation financière 185
— judiciaire 148
— militaire 173
— municipale 88

Payeur du département 185
Percepteurs des contributions directes 186
Perceptions (état de classement des) 431
Personnel des administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance 112
Personnel des chemins de fer 32
— des employés des octrois. 109
— du corps des ponts-et-chaussées 48
Police de la pharmacie 66
Police sanitaire des ports 67
Ponts-et-chaussées 48
Population. Mouvement en 1874 342
Ports maritimes ..... 49 et 379
Postes électriques 217
Postes. (*Voir* aussi le tableau des communes, p. 93) 217
Pouvoir exécutif 16
Pouvoir législatif 3
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne 58
Prairies de Flines-lez-Mortagne 59
Préfecture 36
Préfectures et évêchés 31
Prés Duhem 53
Président de la République 16
Prisons ..... 69 et 441
Prix des denrées ..... 443 à 446

Récoltes en 1875 434
Recrutement de l'armée et réserve ..... 175 et 406
République française 3
Rivières ..... 275 et 383
Routes départementales 363
Routes nationales 362
Ruisseaux 277

Sages-femmes 398
Salubrité publique (inspection)... 66
Santé publique ..... 64 et 397
Sapeurs-pompiers ..... 109 et 440
Sciences et arts 231
Secours mutuels ..... 123 et 431
— publics 112
Secrétariat général de la Préfecture 36
Séminaires diocésains 134
Sénat ..... 3 et 352
Services de santé 64
Service des contributions indirectes. 207
— des douanes ..... 197 à 206
— des routes, des irrigations et des dessèchements 48
Service des ports ..... 49 et 379
— des tabacs 209
— hydraulique 389
— des ponts-et-chaussées 48
— spécial de la navigation de la Belgique sur Paris ..... 50 et 386
Service spécial de la navigation intérieure du Nord et du Pas-de-Calais 51
Service spécial des ports maritimes. 49
Service de la voirie municipale à Lille 51
Services publics et départementaux. 48
Service vicinal ..... 64 et 370
Société archéologique d'Avesnes ... 241
Société centrale de médecine du département, à Lille 236
Société charitable de Saint-François-Régis 132
Société d'agriculture à Dunkerque.. 264
— de Bourbourg. 265
— de Bailleul ... 266
— d'Hazebrouck. 265
Société d'agriculture 264
Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes 239
Société d'architecture du départem. 241
— de la Miséricorde 132
— de charité maternelle 130
— d'émulation de Cambrai 238
— de patronage des jeunes condamnés libérés 71
— des Amis des arts, à Douai.. 238
Sociétés de secours mutuels.. 123 et 424
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts 240
Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille 235

Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département, établie à Douai 233
Société de secours aux blessés militaires 127
Société du prêt au travail 128
— des vieillards indigents 129
— industrielle du nord de la France 237
Sociétés médicales 237
— savantes 231
Solre et canal de Bourgogne 60
Sourds-muets (institution de) 82
Sous-préfectures 45
Stations des chemins de fer. — Produits 377
Statistique électorale 352
— de l'industrie minérale .. 391
— des voies de communication 356
Subsistances militaires 180
Superficie du département 282
Syndicat de Berlaimont 60
— de Maubeuge 60

Tabacs 209
Tableau alphabétique des communes ..... 94 et 285
Tableau des circonscriptions de perceptions 186
— du mouvement de la navigation sur les canaux et rivières du département du Nord 387
— statistique des communes par canton 285
Taxe des lettres 217
— municipale sur les chiens 414
Télégraphie. — Tarifs 217
Théâtres 253
Topographie du département 273
Tourbières 394
Travail des enfants dans les manufactures 270
Trésorerie générale des finances ... 185
Trésor public 185
Tribunaux de commerce 170
Tribunaux de première instance :
Avesnes 162
Cambrai 159
Douai 165
Dunkerque 150
Hazebrouck 152
Lille 154
Valenciennes 167
Tribunaux de simple police (*Voyez* tribunaux de 1re instance).

Usines à fer 394

Vaccine ..... 67 et 397
Vaccine. — Comité central du département 67
Vallée de la Basse-Sambre 60
— de la Haute-Deûle 57
— de la Haute-Sambre 59
— de la Hayne et de l'Escaut ... 58
— de la Naville 59
— de la Scarpe 58
— de la Vergne 59
Vallées 274
— de la Basse-Sambre 60
Vétérinaires 267

Watteringues ..... 57 et 391

Lille-Imp. L. Danel
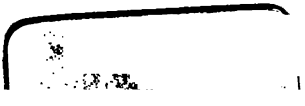
BIBLIOTHECA · BODLEIANA